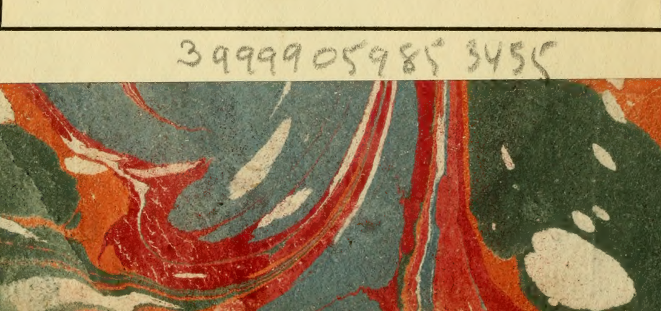





RESONARE CHRISTUM





…istoire de france Vie 2e

p mn

ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIERE PARTIE.

par Henault ([illegible])

NOUVEL ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

CONTENANT

Les Evénemens de notre Hiſtoire, depuis CLOVIS juſqu'à LOUIS XIV. les Guerres, les Batailles, les Siéges, &c. Nos Loix, nos Mœurs, nos Uſages, &c.

CINQUIE'ME EDITION.

Revûe, corrigée & augmentée.

Indocti diſcant, & ament meminiſſe periti.

Traduit des Vers 741. & 742. de l'Eſſai ſur la Critique de Pope.



A PARIS,

Chez { PRAULT pere, Quai de Gêvres, au Paradis.
PRAULT fils, Quai de Conti, à la Charité.
DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.

M. DCC. LVI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



A
LA REINE.



ADAME,

*L'*HONNEUR *que j'ai d'être attaché à* VOTRE MAJESTE' *m'enhardit enfin à lui présenter cet Ouvrage, mais en même tems l'obéissance particuliere que je lui dois, me force à taire ce qu'Elle seule se plaît à ignorer, & ce qui fait l'admiration & l'amour de ses Sujets. Cependant* VOTRE MAJESTE' *voudroit en vain*

nous condamner au ſilence, que peut-Elle eſperer de cette contrainte ? La modeſtie n'eſt pas comme les autres vertus, elle a cela de particulier, que ſa recompenſe eſt de n'obtenir jamais ce qu'elle demande, plus elle veut ſe cacher, plus elle ſe découvre.

Qu'il me ſoit du moins permis, MADAME, *de dire, pour l'honneur de cet Ouvrage, qu'au milieu des lectures infinies de tous les genres dont* VOTRE MAJESTÉ *remplit ſes journées, & dont j'ai quelquefois l'honneur d'être le témoin, Elle a trouvé le tems de jetter les yeux ſur cet Abregé, & comment ne pas ajouter qu'Elle a même daigné me donner des conſeils dont j'ai profité ?*

Je ſuis avec un très-profond reſpect,

MADAME,

De VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble & très-obéïſſant ſerviteur & ſujet, HENAULT.

ERRATA.

Année.	*Page.*	*Col.*	*Ligne.*	*Fautes.*	*Corrections.*
	11.	2.	15.	maria	remaria
	12.	1.	1.	ſonte ſa femme.	ſonte, qui partagea l'Empire avec lui, mais qui ne l'épouſa pas (quoiqu'en ayent dit grand nombre d'hiſtoriens) ce qui ſe prouve par les lettres de cette princeſſe à Juſtinien. (*Caſſiodore.*)
	21.	3.	15.	Guilere	Guilene
	29.	2.	19.	Chilpéric	Childéric
	32.	2.	10.	656.	656. &c.
	34.	1.	13.	673.	673. &c.
	34.	2.	19.	&	ou
692.	36.			692.	692. &c.
732.	39.			732. &c.	732.
	49.	4.	37.	Malculfe	Marculfe.
	83.	1.	3.	899.	869.
936.	106.		4.	vingt ans	ſeize ans
992.	129.		10.	il n'y eut	il n'y eut plus
——	132.		8.	il	elle
	137.	4.	19.	Conrad II.	Conrad II. dit *le Salique.*
	175.	3.	3.	1142.	1140.
	——	4.	10.	Gratian	Gratien
	——	—	14.	Othon &	Othon de
1179.	185.		6.	Latran, qui régle	Latran, qui ſert d'époque à la juriſprudence ſur

Année.	Page.	Col.	Ligne.	Fautes.	Corrections.
1258.	232.		dern.	l'usage	le langage
1269.	234.		8.	Gallicane.	Gallicane. On a douté depuis qu'il en fût l'auteur.
	313.	4.	8.	1385.	1384.
1465.	376.		5.	en vouloit	étoit prêt d'en
	377.	4.	5.	1460.	1465.
	393.	4.	4.	Sixte V.	Sixte IV.
	409.	2.	14.	1521.	1543.
1521.	431.		dern.	*après* aujourd'hui	Fernand Cortez acheve la conquête du Mexique.
1522.	434.		dern.	Chantilli	Chantelles
1527.	440.		26.	des pairs	de Paris
1555.	471.		dern.	les	les sages
	480.		*Avén.*	1549.	1559.
1641.	644.		23.	20.	29.
	661.	4.	29.	1635.	1645.
1643.	664.		18.	reprendre	reperdre
1689.	796.		15.	13.	31.
1711.	866.		6.	la ville	la ville basse
1715.	884.		dern.	si deux	si ces deux
	896.		17.	renfermoit	reformoit
	916.		8.	Je finis ces remarques par un	Je vais parler d'un

ADDITIONS A LA TABLE.

Fin de l'Errata.



PRÉFACE.



E titre de cet ouvrage n'annonce que des faits & des dattes, cependant il eſt vrai que ç'a été le prétexte d'un plus grand deſſein, que je bornois alors à mon uſage. Je voulois connoître nos loix, nos mœurs, & tout ce qui eſt l'ame de l'hiſtoire, ou plûtôt l'hiſtoire même; mais la juſte méfiance de ne pouvoir remplir une ſi vaſte entrepriſe, & l'impatience d'en jouir pour moi-même, fit que je crus devoir me réduire au ſimple projet d'un abregé chronologique : je pris la liberté de m'en ouvrir à M. le chancelier Dagueſſeau, qui l'approuva. Ce fut dans cette vûe, qu'en ſuivant les dattes des années & le cours des ſiécles, je verſai dans les intervalles tout ce que la lecture de quarante ans, des réfléxions, & ſur-tout des conférences particulieres m'avoient fait recueillir. Je gardai long-tems mon ſecret, & je me contentois de faire part de mon ouvrage à quelques amis, toutes les fois que l'occaſion ſe préſentoit de les inſtruire de quelque fait, ou de leur donner quelque éclairciſſement ſur des queſtions de droit public.

Telle eſt l'hiſtoire naïve de cet ouvrage : on le trouva utile, on me conſeilla de le publier ; & j'avouerai, ſi l'on veut, que l'on n'eut pas de peine à me perſuader.

Cependant, quand il en fallut venir à l'exécution, le grand jour me fit peur, je n'oſai me montrer tout entier ; & je crus devoir commencer à eſſayer le goût du public, en me réduiſant au pur néceſſaire : il m'accorda quelque faveur ; & cet encouragement m'enhardit à me dépouiller peu à peu d'une grande partie de tout ce que j'avois acquis ; c'eſt le terme où je ſuis parvenu par les différentes éditions, dont celle-ci ſera la derniere.

Ainſi cet ouvrage s'eſt accrû ſucceſſivement de plus des deux tiers, depuis qu'il a paru pour la premiere fois en 1744. mais on s'appercevra que ces augmentations n'en changent ni la forme, ni le caractére, & qu'elles ſont dirigées ſuivant la même intention. Si ces augmentations ſont néceſſaires, le public pardonnera aiſément la multiplicité des éditions, & ſentira que dans une ſi grande carriere on a toujours à réparer des fautes, à éclaircir des faits, & à ſuppléer des choſes eſſentielles ; en un mot, c'eſt l'utilité qui doit en être l'excuſe, ſur-tout en y joignant un ſupplément.

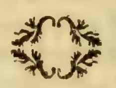
Mais qu'il me ſoit permis de m'interrompre pour dire un mot en général des conférences, à l'occaſion de celles dont je viens de parler : que d'avantages elles procurent, & combien j'invite les magiſtrats à ne les point négliger ! C'eſt là que s'entretient le goût

des bonnes lettres, & le desir de savoir ; c'est là que l'esprit se remplit & s'éclaire par des richesses mutuelles, & par les discussions : & que l'on ne croye pas qu'elles ne soient faites que pour la jeunesse ; plus on est instruit, & plus elles sont utiles. Voyez les hommes illustres du siécle passé, ces lumieres du tribunal & du barreau, les Talons, les Bignons, les Harlais, les Lamoignons, &c. les conférences étoient le délassement & la réparation de leurs travaux ; ils y venoient reprendre de nouvelles forces, & c'étoit un profit égal pour les mœurs & pour la science.

C'est d'après de pareilles conférences, où présidoient des hommes vraiment habiles, & où se traitoient les questions les plus importantes de notre droit public, que jai recueilli les principes qui font l'objet de cet abregé chronologique : aussi y trouvera-t-on tout ce qu'il y a de plus essentiel dans chacune de ces matieres. Ce qui regarde les fiefs, les pairies, les successions, les régences, la loi salique, les appanages, le domaine, les offices tant de judicature que de guerre & de finance, les réunions, les renonciations, la régale, les affranchissemens, les communes, les annoblissemens, les maximes de nos libertés, les élections, les conciles, le concordat, le pouvoir de nos rois dans les matieres ecclésiastiques, les héréfies, la ligue, les loix, les ordonnances, les réglemens, les usages, la police, les établissemens, les fondations, &c. tout y est dit bien sommairement; aussi faut-il y apporter quelques connoissances : & tel

mot qui échapera peut-être aux lecteurs moins attentifs ou moins versés dans la connoissance de notre histoire, sera apperçu avec fruit par ceux qui en ont déja fait une étude plus particuliere : j'y ai joint des réfléxions, lorsque je les ai cru utiles pour éclaircir les questions. J'ai tâché de faire connoître quelques hommes célébres ou principaux, soit princes, soit particuliers, pour que l'on jugeât mieux de leurs actions, & de leur influence dans les affaires ; enfin, j'ai parcouru notre histoire, & j'y ai mêlé les histoires étrangeres, lorsqu'elles nous étoient relatives, ou qu'elles étoient dignes par elles-mêmes de notre attention. Je n'avois garde d'omettre les traits les plus éclatans du regne présent ; & comme cela n'étoit pas de mon sujet, j'ai profité des occasions qui pouvoient les amener le plus naturellement.

La table s'est bien augmentée : on ne s'est pas contenté de mettre un chiffre à chaque mot, on a désigné, on a spécifié les matieres pour faciliter les recherches ; ce qui est un travail pénible, mais un travail nécessaire, sans quoi le livre ne seroit presque pas d'usage.



ABREGÉ



ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIERE RACE.



ON met Pharamond, Clodion, Merovée & Childéric son fils à la tête des rois de la premiere race; mais nous connoissons si peu d'événemens de leurs régnes, que nous commencerons cette suite chronologique par Clovis, qui peut être regardé comme le véritable fondateur de la monarchie.

PRINCES contemporains.

Pape.
Félix III. 492.

Empereur d'Orient.
Zénon. 491.

Roi d'Italie.
Odoacre. 493.

Rois des Gots établis en Espagne à la fin de 414.
Evric. 484.
Alaric II. 507.

CLOVIS.

481. 2. 3. 4. 5.

CLOVIS fils de Childéric, & petit-fils de Merovée, roi des François, affermit leur domination dans les Gaules. Ce peuple y

CLOVIS.

avoit eu dès l'an 287. un établissement qui lui fut confirmé en 358. par l'empereur Julien, & qui devint fixe sous Clodion, vers 438. après l'expédition qui assura à ce Prince la possession de Cambrai & du pays voisin jusqu'à la Somme.

Il ne se passe rien de remarquable dans les cinq premieres années.

486. 87. &c.

Bataille de Soissons, gagnée contre Siagrius, général des Romains, que Clovis fit décapiter. Siége de la Monarchie établi à Soissons.

491. 92.

Conquête de la cité de Tongres.

493. &c.

Clovis épouse Clotilde, fille de Chilpéric, roi des Bourguignons.

Conquête des provinces situées entre la Somme, la Seine & l'Aisne; les peuples de la cité de Rheims se donnent à Clovis, par l'entremise de S. Remi. Royaume des Gots en Italie, sous Théodoric, vainqueur d'Odoacre.

496.

Bataille de Tolbiac, près Cologne, gagnée contre les Allemans. Clovis se fait chrétien, suivant le vœu qu'il en avoit fait s'il demeuroit vainqueur : il est baptisé. Il étoit alors le seul roi catholique qu'il y eût dans l'empire, tant d'Orient que d'Occident. Il étend ses conquêtes par-delà le Wahal & le Rhin.

PRINCES contemporains.

Papes.

Félix III. 492.
Gélase I. 496.
Anastase II. 498.

Empereurs d'Orient.

Zénon. 491.
Anastase I. 518.

Rois d'Italie.

Odoacre. 493.
Théodoric. 526.

Roi des Gots en Espagne.

Alaric. 507.

CLOVIS.

PRINCES contemporains.

497. &c.

Les Armoriques qui s'étoient soustraits à l'empire Romain, se donnent à Clovis, ainsi que les Romains qui gardoient les bords de la Loire.

La Bretagne portoit dans les premiers tems le nom d'Armorique, qui étoit commun à tous les pays contenus entre les embouchures de la Seine & de la Loire : mais lorsque les Bretons, peuple Celte d'origine, furent obligés de sortir de l'isle d'Albion (l'Angleterre) & de se réfugier dans une partie de l'Armorique vers l'an 458. ils communiquerent insensiblement leur nom aux habitans du pays & au pays même.

500. &c.

Clovis fait cette année deux traités d'alliance offensive contre Gondebaud, roi de Bourgogne ; le premier avec Théodoric, roi des Ostrogots, qui avoit épousé sa sœur Audeflede. L'intérêt de Théodoric, dans le projet de partage que Clovis & lui firent de leurs conquêtes, étoit de se conserver la partie de la Bourgogne qui lui donnoit passage en Italie. Le deuxiéme traité que fit Clovis, étoit avec Godégisile, frere de Gondebaud, mécontent du partage qu'il avoit dans la Bourgogne. Gondebaud fut défait par Clovis ; mais s'étant raccommodé incontinent, Godégisile en resta la victime, & perdit la vie dans un combat aux portes de Vienne. Théodoric profita seul de cette guerre.

Fameuse conférence tenue à Lyon entre les Catholiques & les Ariens.

Pape.
Symmaque. 514.
Empereur d'Orient.
Anastase I. 518.
Roi d'Italie.
Théodoric. 526.
Roi des Gots en Espagne.
Alaric. 507.

CLOVIS.

506.

Concile d'Agde, dont le quatriéme canon défend à toutes ſortes de perſonnes, ſoit eccléſiaſtiques, ſoit laïcs, d'exercer l'art de deviner, & de prédire l'avenir par l'inſpection de la ſainte Écriture : cet abus, introduit par la ſuperſtition des peuples, s'étoit fortifié par l'ignorance des évêques, puiſqu'il y avoit des oraiſons qui ſe diſoient dans l'Égliſe à cette intention ; c'eſt ce qui ſe voit dans un recueil de canons fait par M.rs Pithou, qui contient des formules ſous le titre de *ſort des Apôtres*, que M. Pithou l'aîné trouva à la fin des canons des Apôtres, dans l'abbaye de Marmouſtier.

507.

Bataille de Vouglé près Poitiers, gagnée contre Alaric, qui y fut tué par Clovis ; ce prince ſoumit tout le pays depuis la Loire juſqu'aux Pyrénées.

508. 509.

Clovis prend Angoulême, mais Théodoric bat ſon armée devant Arles. Paix conclue entre les Francs, les Viſigots & les Bourguignons. Les Viſigots étoient établis depuis environ cent ans, tant en Eſpagne que dans cette partie des Gaules que l'on appella *Septimanie*, & avoient un roi qui faiſoit ſa réſidence à Toulouſe, comme les Oſtrogots en avoient un en Italie. Clovis reçoit d'Anaſtaſe, empereur d'Orient, le titre & les ornemens de patrice, de conſul, même d'auguſte. Paris devient la capitale du royaume.

PRINCES contemporains.

Pape.

Symmaque. 514.

Empereur d'Orient.

Anaſtaſe I. 518.

Roi d'Italie.

Théodoric. 526.

Rois des Gots en Eſpagne.

Alaric. 507.

Geſalric. 511.

CLOVIS.

PRINCES contemporains.

Pape.
Symmaque. 514.
Empereur d'Orient.
Anastase I. 518.
Roi d'Italie.
Théodoric. 526.
Roi des Gots en Espagne.
Gesalric. 511.

510.

Cruautés exercées par Clovis contre tous les princes ses parens, entr'autres contre Sigebert qui régnoit à Cologne, & son fils Clodoric; contre Cararic, roi des Morins; contre Ranacaire qui régnoit à Cambrai; & Renomer, roi du Mans : il s'empare de ces petits royaumes.

511.

Concile d'Orléans, où se trouvent les vrais principes du *droit de Régale*. On sait quels ont été les différens systémes sur l'origine de la Régale; les uns attribuent ce droit à la qualité que nos rois ont de fondateurs des bénéfices qui y sont sujets, les autres à celle de patrons, les autres à la nature du droit féodal, les autres au droit de garde & de protection, les autres au droit de dépouille, &c. mais on ne prend pas garde que ces principes vont à rendre le droit de Régale commun à tous les rois, ce qui est faux, puisque les rois de France seuls en jouissent, & à diminuer la noble ancienneté de son origine, puisqu'on ne la feroit remonter tout au plus qu'à la fin de la seconde race, en y appliquant la loi des Fiefs; au lieu que ce droit ayant été reconnu solemnellement dans un concile par les évêques, justes contradicteurs de ce droit, & dans la suite par les conciles & par les papes, cette reconnoissance n'en borne plus l'origine, & fait rentrer à chaque vacance les fruits de l'évêché dans la main du roi, par un droit acquis de tous les

CLOVIS.

tems à la dignité de son trône. Rédaction de la loi Salique par Clovis. Mort de sainte Geneviéve, enterrée dans l'église de S. Pierre & S. Paul, qui depuis a pris son nom.

Clovis meurt, âgé de quarante-cinq ans; il en avoit regné trente : il fut enterré à Paris dans l'église de sainte Geneviéve, qui étoit alors sous l'invocation de S. Pierre & de S. Paul: il laisse quatre enfans; THIERI, fils d'une concubine; CLODOMIR, CHILDEBERT, CLOTAIRE, tous trois enfans de Clotilde: Audigier, dans son livre de l'*Origine des François*, prétend que Thieri fut fils d'une femme légitime. On lui donne aussi une fille nommée Théodechilde, & un aîné nommé Ingomer, qui ne vécut que huit jours.

Les évêques, en haine de l'Arianisme, avoient favorisé Clovis dans ses conquêtes; & la reconnoissance de ce prince à leur égard, fut la source de l'autorité qu'ils ont conservée si long-tems en France.

L'Infanterie fait la principale force des armées. Loi Gombette (501) faite par Gondebaud, roi de Bourgogne : il est fait mention des duels dans la loi barbare de ce prince, qui défere le duel à ceux qui ne voudront pas s'en tenir au serment, (art. XLV.) Cependant, si cette loi étoit la même que celle des Lombards, elle étoit moins cruelle qu'elle ne le paroît : car les combats ne se faisoient qu'avec le bâton & le bouclier, *cum fustibus & clypeo*; & depuis nous retrouvons un capitulaire de Char-

PRINCES contemporains.

Pape.
Symmaque. 514.
Empereur d'Orient.
Anastase I. 518.
Roi d'Italie.
Théodoric. 526.
Roi des Gots en Espagne.
Gesalric. 511.

CLOVIS.

lemagne conforme à la loi Lombarde.

Code Théodosien, réformé par le Comte Goïaric, que l'on croit avoir été chancelier d'Alaric, & attribué mal-à-propos par quelques auteurs à Anien, referendaire de ce prince (506.) Ce fut en 529. le 16. Avril, qu'on publia le code par ordre de Justinien, environ cent ans après qu'avoit été publié le code Théodosien ; le digeste fut publié par ordre du même Justinien le 30. Décembre 534. Quelques écrivains ont dit que Justinien étoit si ignorant qu'il ne savoit pas lire, quoiqu'il assure lui-même qu'il a lu & relu son livre des Institutes. Il faut rétablir ici la réputation de ce grand prince aussi savant que guerrier, & qu'une méprise de copiste a fait confondre avec Justin I. son prédécesseur, fils d'un bouvier, & le plus ignorant de tous les hommes. *Lex mundana*, composée du code Théodosien pour les Romains, & des codes nationaux des Barbares, suivant lesquels ces derniers étoient jugés : cette loi s'appelle *Mundana*, ou *la Loi du monde*, par opposition au droit canonique. Il est bon de remarquer à ce sujet, que le code de Justinien a prévalu sur celui de Théodose, parce que Justinien, qui régna plus de cent ans après Théodose, y employa les constitutions faites depuis Auguste jusqu'à Constantin, par les ministres les plus habiles, & les plus grands jurisconsultes ; au lieu que Théodose n'avoit recueilli presque dans le sien, que les constitutions des princes qui avoient régné depuis Constantin jusqu'à lui,

PRINCES contemporains.

Pape.
Symmaque. 514.
Empereur d'Orient.
Anastase I. 518.
Roi d'Italie.
Théodoric. 526
Roi des Goths en Espagne.
Gesalric. 511.

CLOVIS.

PRINCES contemporains.

Pape.
Symmaque. 514.
Empereur d'Orient.
Anastase I. 518.
Roi d'Italie.
Théodoric. 526.
Roi des Gots en Espagne.
Gesalric. 511.

& que ces constitutions se ressentoient du déclin des sciences.

N'est-il pas étonnant que l'empire de Rome qui embrassoit l'univers, que ce peuple si renommé, & qui eut de si grands orateurs, eût subsisté depuis Romulus jusqu'à Théodose II. c'est-à-dire plus de mille ans, sans avoir eu un corps de loix? Il est vrai que vers l'an 303. de Rome, les Romains avoient eu la fameuse loi des douze Tables, dont dix rassembloient les loix qui avoient été recueillies dans la Grece, & les deux autres étoient composées des coûtumes & du petit nombre de loix qu'il y avoit alors dans cette république. Mais qu'est-ce que ces loix, & des loix étrangeres, par proportion aux besoins d'un état? Cependant, telle étoit l'indifférence des Romains à cet égard, qu'il s'étoit écoulé trois cens ans depuis Romulus jusqu'à cette loi des douze Tables, & qu'il s'en écoula près de huit cens depuis la loi des douze Tables jusqu'à Théodose II. auteur du premier code; à moins qu'on ne voulût regarder comme un code la rédaction que l'on fit des formules des jurisconsultes l'an 473. de Rome, sous le nom de *droit civil Flavien*, & de *droit Flavien & Ælien*, ce qui laisseroit toujours un vuide de plus de six cens ans. Usage des vers à soie, apporté des Indes.

Le quatriéme siécle, c'est-à-dire le siécle qui précéda nos premiers rois, a été plus brillant dans les Gaules, par rapport aux sciences, qu'aucun autre ne l'avoit été dans cette partie

CLOVIS.

de l'Europe ; c'étoit principalement à Tréves, à Bordeaux, à Toulouſe & à Autun ; la langue latine étoit la langue vulgaire du pays. Les ſciences ne firent que décliner depuis, juſqu'à Charlemagne. (*Hiſt. litter. de la France*, T. 1.)

THIERI I. regne à Metz.	CLODOMIR regne à Orléans.	CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soiſſons.
Premieres années paiſibles. 520. 521. Cette paix ne dura qu'entre les freres, car Thieri ne put défendre contre Théodoric une partie des conquêtes de ſon pere. Thieri aide Hermanfroi à dépouiller ſon frere Baldéric de la partie de la Turinge qu'il poſſédoit. Hermanfroi lui manque	Premieres années paiſibles. 523. 24. &c. Clodomir fait la guerre à Sigiſmond, roi de Bourgogne. Il le fait priſonnier, & enſuite le fait mourir. Il eſt tué lui-même à la bataille de Véſeronce qu'il livre à Gondemar, devenu roi de Bourgogne depuis la mort de Sigiſmond, qui eſt au nombre	Premieres années paiſibles. 523. 24. &c. Childebert ſe joint à Clodomir & à Clotaire contre Sigiſmond héritier de Gondebaud, coupable de la mort du pere & de la mere de Clotilde : ils défont Sigiſmond, & en demeurent là.	Premieres années paiſibles. 523. 24. &c. Clotaire ſe joint à Childebert & à Clodomir contre Sigiſmond.

PRINCES contemporains.

Papes.
Symmaque. 514.
Hormiſdas. 523.
Jean I. 526.
Felix IV. 530.

Empereurs d'Orient.
Anaſtaſe I. 518.
Juſtin le Bouvier. 527.
Juſtinien. 565.

Rois d'Italie.
Théodoric. 526.
Atalaric. 534.

Roi des Gots en Eſpagne.
Amalaric. 531.

THIERI I. regne à Metz.	CLODOMIR regne à Orléans.	CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	*PRINCES contemporains.*
de parole, quand il n'a plus besoin de lui.	des saints.			*Papes.* Boniface II. 531. Jean II. 535. *Empereur d'Orient.* Justinien. 565. *Roi d'Italie.* Atalaric, 534. *Rois des Gots en Espagne.* Amalaric. 531. Theud s. 548.
531. Thieri s'empare du royaume de Turinge, après avoir défait Hermanfroi, & l'avoir fait périr : il est aidé dans cette guerre par Clotaire son frere, à qui il dresse des embûches.		531. Childebert fait la guerre à Amalaric, roi des Visigots, qui traitoit mal sa femme Clotilde, sœur de Childebert. Amalaric vaincu, est assassiné par ses gens.	531. Clotaire accompagne Thieri à la guerre contre le roi de Turinge, & se sauve heureusement des piéges que lui tend son frere.	
534. Il meurt, & laisse de Suavegotte fille de Sigismond, Théodebert & Théodéchilde. THEODEBERT son fils lui succede. Ce jeune prince, dès l'an 533. avoit repris sur les Visigots la partie	533. Deux enfans de Clodomir massacrés dès 526. à Paris par Childebert & Clotaire, qui avoient déja fait le partage du royaume d'Orléans avec Thieri. Le troisiéme, Clodoalde, se sauve, & est rasé : on l'invoque sous le nom	534. Childebert & Clotaire font tout ce qu'ils peuvent pour démembrer le royaume de Thieri, à sa mort. Théodebert les en empêche, & se lie à Childebert. Fin du royaume de Bourgogne, par la défaite & la mort de Gondemar.	534. Clotaire & Childebert font en sorte de profiter de l'absence de Théodebert, qui est amoureux en Auvergne pendant la maladie de Thieri son pere, pour démembrer ses états à sa mort : Théodebert qui revient les en empê-	

THEODEBERT I. regne à Metz.	CLODOMIR regne à Orléans.	CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	*PRINCES contemporains.*
des conquêtes de Clovis, dont ce peuple s'étoit emparé : le Vellei, le Rouergue, le Gévaudan. Il répudie Wisigarde sa femme, pour épouser Deuterie, qui avoit son mari. Il reprend sa femme, il partage le royaume de Bourgogne avec ses deux oncles. Il avoit eu une troisiéme femme, dont le nom est inconnu. 535. Justinien fait un traité avec Théodebert & ses oncles, pour les engager à se joindre à lui contre Théodat, devenu roi des Ostrogots par Amala-	de S. Cloud : il a donné son nom au village qui se nommoit auparavant Nogent-sur-Seine. Clodomir eut pour femme Gondiucque, qui se maria à Clotaire I.	Childebert, Clotaire & Théodebert, après l'avoir vaincu, font le partage de ce royaume entr'eux. Thieri avoit eu part à cette révolution dans son commencement. Childebert épouvanté par un orage qui vient fondre sur son camp, accorde la paix à Clotaire. Belisaire, général de Justinien, reprend l'Afrique sur les Vandales, qui y regnoient depuis l'an 400.	che. Il y avoit près de cent vingt ans que le royaume de Bourgogne étoit fondé dans les Gaules, quand il fut réuni à l'empire de France. C'est dans cette année que l'on place l'établissement du prétendu royaume d'Yvetot.	*Pape.* Jean II. 535. *Empereur d'Orient.* Justinien. 565. *Rois d'Italie.* Amalasonte. 534. Théodat. 537. *Roi des Gots en Espagne.* Theudis. 548.

THEODEBERT I. regne à Metz.		CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	*PRINCES contemporains.*
sonte sa femme.				*Papes.* Agapet I. 536. S. Silvere. 540. Vigile. 555. *Empereur d'Orient.* Justinien. 565. *Rois d'Italie.* Théodat. 537. Vitigès. 541. Ildibalde. 542. Eraric. 542. Totila. 553. *Roi des Gots en Espagne.* Theudis. 548.
536. 37. Vitigès, successeur de Théodat, gagne Théodebert, & fait aux Francs le délaissement de tout ce que les Ostrogots possédoient dans les Gaules, avec les droits qu'ils y avoient, comme seigneurs de la ville de Rome.				
539. Justinien regagne Théodebert, en lui faisant les mêmes avantages que Vitigès ; & ce traité est pour les Francs un nouveau titre de propriété dans les Gaules. Depuis ce tems, dit Procope, les	543. Mort de Clotilde, veuve de Clovis, à Tours : elle a été mise au nombre des saints ; elle est enterrée à sainte Gene-	543. Après avoir fait de grands progrès en Espagne, il est battu devant Saragosse, dont il faisoit le siége.	539. Clotaire fait une irruption sur les terres de Childebert. Ils font la paix. 543. Clotaire accompagne Childebert dans cette guerre.	

THEODEBERT I. regne à Metz.		CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	*PRINCES contemporains.*
François furent absolument maîtres de la Provence & de Marseille, colonie des Phocenses, & en possession de cette mer; ce qui prouve que nous avions déja une marine. Théodebert meurt (547.) THEODEBALDE qu'il avoit eu de son concubinage avec Déuterie, lui succede. On voit une monnoie d'or de Théodebert, où l'image de ce prince est gravée d'un côté, avec le titre de *Dominus noster*, qui n'appartenoit qu'aux empereurs; de l'autre, on y voit une victoire avec les armes de l'Empire: ce prince fit battre cette monnoie pour rabaisser l'orgueil de Justinien, qui avoit	viéve. Il y a des historiens qui mettent sa mort en 548.	555. Childebert malade est obligé de faire une cession à Clotaire de ce qui lui revient de la succession de Théodebalde. 556. Childebert, pour se venger de la cession forcée que Clotaire lui avoit fait faire, seconde la révolte de Chramne. 557. Le pape Pélage envoie sa profession de foi à Childebert. Boniface VIII. fit la même chose sous Philippe le Bel en 1294.	555. Clotaire se rend maître de toute la succession de Théodebalde. Il défait deux fois les Saxons sur les bords du Veser. 556. Chramne son fils naturel, se révolte contre lui.	*Pape.* Pelage I. 559. *Empereur d'Orient.* Justinien. 565. *Roi d'Italie.* Téïas. 553. Ce prince fut le dernier roi des Ostrogots en Italie. *Roi des Gots en Espagne.* Athanagilde. 567.

THEODEBALDE regne à Metz.		CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	*PRINCES contemporains.*
pris le titre de *Vainqueur des François*. (*Bouteroue*.) Il avoit levé une puissante armée, & s'étant déja emparé d'une partie de l'Italie, il alloit, quand il mourut, attaquer jusques dans Constantinople Justinien avec lequel il s'étoit brouillé. Le premier exploit maritime que nous connoissions depuis l'établissement de nos rois en deçà du Rhin, fut l'expédition de ce prince contre Cochiliac, roi des Danois, l'armée de terre de Cochiliac fut battue, tandis que la flotte Françoise, qui arriva en même tems, mettoit en déroute la flotte Danoise.		558. Mort de Childebert, enterré à Paris dans l'église de S. Germain des prez, qu'il avoit fait bâtir sous le titre de saint Vincent ; il ne laisse que des filles de sa femme Ultrogote qui fut inhumée dans la même église : premier exemple de la loi fondamentale qui n'admet que les mâles à la couronne.	558. Par la mort de Childebert, Clotaire réunit tout l'empire des François, & envoie en éxil Ultrogote avec ses deux filles.	*Papes.* Pelage I. 559. Jean III. 572. *Empereur d'Orient.* Justinien. 565. *Roi des Gots en Espagne.* Athanagilde. 567. *Angleterre.* L'Heptarchie commence en 559. & finit vers l'an 828. en la personne d'Ecbert, qui réunit les sept royaumes.
Narsès, général de Justinien, bat les François, commandés par Bucelin, sur les bords du Casilin, près Capoue, l'an 553.				

THEODEBALDE regne à Metz.			CLOTAIRE I.	PRINCES contemporains.
Théodebalde meurt la même année : ses deux grands oncles lui succedent.				*Pape.* Jean III. 572. *Empereur d'Orient.* Justinien. 565. *Roi des Gots en Espagne.* Athanagilde. 567. *Angleterre.* Heptarchie.

CLOTAIRE regne seul.

560.

Son fils Chramne se révolte de nouveau, & se ligue avec Conobre comte de Bretagne ; car les chefs de cette province se nommoient comtes & non rois, suivant ces paroles de Grégoire de Tours : *Nam semper Britanni sub Francorum potestate post obitum regis Chlodovechi fuerunt, & comites non reges appellati sunt.* Clotaire donne bataille à son fils, le défait, & le brûle avec toute sa famille dans une cabanne où il s'étoit sauvé.

562.

Clotaire meurt à Compiégne dans la cinquante-uniéme année de son régne ; il est enterré à saint Médard de Soissons, qu'il avoit fait bâtir ; il laisse quatre enfans qui lui succedent. Il avoit eu pour femmes, Ingonde, Aregonde, Chonsene, Radegonde, Condiucque, & Waldrade.

CARIBERT, roi de Paris.	GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. roi d'Austrasie.	CHILPERIC I. roi de Soissons.	*PRINCES contemporains.*
562. Ce prince eut en partage le royaume de Paris, tel que Childebert son oncle l'avoit d'abord possedé, auquel furent joints par ce partage le Querci, l'Albigeois, & toute la partie de la Provence si tuée entre la Durance & la mer.	562. Ce prince eut l'ancien royaume d'Orléans, tel que Clodomir son oncle l'avoit possédé ; & pour rendre le partage égal entre les freres, Gontran eut encore le royaume des Bourguignons, le vivarès, & les pays situés au-delà du Rhône, entre ce fleuve & la Durance.	563. Pendant que Sigebert faisoit au-delà du Rhin la guerre aux Huns, qu'il défit, Chilpéric profitant de son absence, lui enleve la ville de Rheims devenue sa capitale ; Sigebert revient, il reprend la ville de Rheims, & dépouille Chilpéric de ses propres états, qu'il lui rend par l'entremise de ses deux freres.	562. Chilpéric veut avoir Paris pour son partage ; ses trois freres s'y opposent : on tire au sort les quatre royaumes, & il est roi de Soissons. Il imposa de grands tributs : chaque arpent payoit une barrique de vin : & on payoit une certaine somme pour chaque tête d'esclaves. Les sujets rebutés abandonnent leurs possessions.	*Pape.* Jean III. 572. *Empereurs d'Orient.* Justinien. 565. Justin II. 578. *Rois des Gots en Espagne.* Athanagilde. 567. Liuba. 572. *Angleterre.* Heptarchie.
566. Caribert meurt, & est enterré à Paris : ses freres partagent sa succession ; mais comme chacun vouloit avoir la	568. Etablissement du royaume des Lombards en Italie, environ seize ans après l'extinction de	565. Il épouse Brunehaut, fille cadette d'Athanagilde, roi des Visigots, qui d'Arienne qu'elle étoit se fait Catholique.	568. Chilpéric épouse Galsuinde, fille aînée d'Athanagilde, & lui assure pour dot, suivant l'usage d'a-	

CARIBERT, roi de Paris.	GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. roi d'Austrasie.	CHILPERIC I. roi de Soissons.	PRINCES contemporains.
ville de Paris, ils conviennent de la posséder tous trois par indivis, sous la condition qu'aucun des trois n'y entreroit sans le consentement des deux autres. Ce prince a eu pour femmes, Ingoberge, Mirefleur, Theudegilde, & Marcouefe.	celui des Ostrogots, dans la personne de Teïas leur dernier roi. Alboin roi des Lombards, attiré, à ce qu'on croit, par Narsés, qui étoit mécontent de Justin, arrive en Italie, s'empare de la Ligurie, de Milan, de Pavie, & en moins de quatre ans est maître de l'Italie, excepté de Rome & de Ravennes. Delà, ces barbares se répandent dans la Bourgogne, où d'abord ils ravagent tout; mais le général Mummol les ayant attaqués, les bat à platte couture.		lors, une partie des Domaines qu'il avoit hérités de Caribert. Galsuinde est trouvée morte: le soupçon de cette mort qui tomba sur Frédégonde, maîtresse de Chilpéric, se confirma quand Chilpéric l'eut épousée après la mort de Galsuinde. Sa sœur Brunehaut venge sa mort, & fait armer Sigebert son mari & Gontran. Chilpéric perd une partie de ses états, & obtient enfin la paix, en donnant à Brunehaut, pour l'appaiser, les Domaines qu'il avoit donnés à Galsuinde pour sa dot.	*Pape.* Jean III. 572. *Empereur d'Orient.* Justin II. 578. *Rois des Gots en Espagne.* Athanagilde. 567. Liuba. 572. *Angleterre.* Heptarchie.

	GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. roi d'Austrasie.	CHILPERIC I. roi de Soissons.	*PRINCES contemporains.*
	Commencement de l'Exarchat de Ravennes, sous le patrice Longin, envoyé par l'empereur Justin, qui finit en 752. lorsqu'Astolphe, roi des Lombards, prit Ravennes.	570. Sigebert profitant de l'embarras où étoit son frere Gontran, roi de Bourgogne, surprend la ville d'Arles, mais cet avantage ne fut pas long, & les généraux de Gontran l'en punissent en reprenant non-seulement Arles, mais encore Avignon, qui appartenoit à Sigebert, & que Gontran voulut bien lui rendre en faisant la paix.	570. 71. 72. Chilpéric poussé par Frédégonde, profite de la querelle de ses deux freres, & envoie contre Sigebert, son fils Clovis, qui lui enleve Tours & Poitiers; les deux freres s'étant raccommodés, s'unissent contre Chilpéric, & lui reprennent ce qu'il avoit injustement conquis. 573. 74. Sigebert & Gontran s'étant brouillés de nouveau, pour un fait de discipline ecclésiastique, Chilpéric en	*Papes.* Jean III. 572. Benoît I. 577. *Empereur d'Orient.* Justin II. 578. *Rois des Lombards en Italie.* Alboin. 571. Clefis. 573. Antaric. 590. *Rois des Gots en Espagne.* Liuba. 572. Léovigilde. 585. *Angleterre.* Heptarchie.

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. roi d'Austrasie.	CHILPERIC I. roi de Soissons.	*PRINCES contemporains.*
		profite à son ordinaire, & envoie son fils aîné Théodebert contre Sigebert; Théodebert a de l'avantage. Sigebert effrayé de ces succès, fait entrer en France des troupes étrangeres; Gontran se joint à Chilpéric contre ces troupes: Sigebert menace Gontran de se jetter sur la Bourgogne; Gontran reste neutre: Chilpéric demande la paix, que Sigebert lui accorde.	*Pape.* Benoît I. 577. *Empereur d'Orient.* Justin II. 578. *Roi des Lombards en Italie.* Antaric. 590. *Roi des Gots en Espagne.* Léovigilde. 585. *Angleterre.* Heptarchie.
	575. Sigebert meurt assassiné à l'âge de quarante ans; il en avoit regné quatorze: prince accompli. Il est enterré à S. Mé-	575. Chilpéric se lie de nouveau avec Gontran contre Sigebert, & fait marcher son fils Théodebert contre lui; Théodebert est défait & tué dans le combat. Chilpéric épouvanté de ce malheur, se sauve dans Tournai. Brunehaut presse Sigebert son mari, qui y étoit déja assez porté, d'a-	

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Auſtraſie.	CHILPERIC I. roi de Soiſſons.	*PRINCES contemporains.*
	dard de Soiſſons, auprès du corps de Clotaire ſon pere. Il laiſſa un fils nommé CHILDEBERT, & deux filles, dont l'une épouſa Ermenigilde, fils aîné de Leuvigilde roi des Gots. Il a eu pour femme Brunehaut.	chever la défaite de Chilpéric; en effet, Sigebert s'empare de tous ſes états, & va l'aſſiéger dans Tournai, lorſque deux aſſaſſins envoyés par Frédégonde lui ôterent la vie dans ſon camp.	*Pape.* Benoit I. 577. *Empereur d'Orient.* Juſtin II. 578. *Roi des Lombards en Italie.* Autaric. 590. *Roi des Gots en Eſpagne.* Léovigilde. 585. *Angleterre.* Heptarchie.
	576. Childebert, âgé de cinq ans, que Chilpéric faiſoit garder à vûe à Paris, s'évade par les ſoins du duc Gondebaud, & eſt couronné roi d'Auſtraſie à Metz le jour de Noël. Brunehaut ſa mere eſt empriſonnée à Rouen par Chilpéric, & ſes deux filles le ſont à Meaux.	576. Chilpéric profitant de l'aſſaſſinat commis en la perſonne de Sigebert, ſort de Tournai, empriſonne Brunehaut, ſon fils Childebert, & deux filles. Merovée, fils de Chilpéric, amoureux de Brunehaut, l'épouſe à Rouen, & la délivre. Chilpéric s'avance pour les punir; il leur pardonne, renvoie Brunehaut en Auſtraſie, & force Merovée de le ſuivre.	
577. Gontran ſe joint à Childebert qu'il avoit adopté, & ſon général Mum	577. Brunehaut engage ſon fils Childebert à faire la guerre à Chilpéric.	577. Chilpéric s'en prend à ſon fils Merovée de la défaite de ſon armée,	

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Austrasie.	CHILPERIC I. roi de Soissons.	*PRINCES contemporains.*
mol détait Didier, général de Chilpéric. Gontran perd ses deux fils, qui meurent de maladie. Il lui resta deux filles, Clodoberge & Clotilde.		le fait ordonner prêtre, & l'enferme dans le monastére de S. Calais, d'où il se sauve : ayant été enveloppé de nouveau dans une métairie près de Térouanne, il se fait donner la mort par Guilére son ami. Prétextat évêque de Rouen est déposé.	*Papes.* Benoît I. 577. Pélage I. 590. *Empereurs d'Orient.* Justin II. 578. Tibere. 586. *Roi des Lombards en Italie.* Antaric. 590. *Roi des Gots en Espagne.* Léovigilde. 585. *Angleterre.* Heptarchie.
		578. 79. 80. Frédégonde perd ses trois enfans, qui meurent de dysenterie.	
581. 82. 83. Gontran se lie avec Childebert contre Chilpéric, puis après, Childebert s'étant lié avec Chilpéric contre Gontran, il y a une guerre sanglante entre ces princes.	581. Childebert se lie d'abord avec Gontran contre Chilpéric ; ensuite il se lie avec Chilpéric contre Gontran ; ces princes se font une guerre sanglante.	581. Frédégonde fait assassiner Clovis, dernier fils du premier lit de Chilpéric, en l'accusant d'avoir empoisonné ses trois enfans.	
584.	584.	584. La paix se fait entre les trois rois. Chilpéric est assassiné à Chelles, revenant de la chasse. Sa femme Frédégonde, & Landry qu'elle ai-	

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Austrasie.	CLOTAIRE II. roi de Soissons.	*PRINCES contemporains.*
Gontran, loin de profiter de la mort de Chilpéric, sert de pere a Clotaire son fils, & défend Frédégonde contre la juste vengeance que Childebert & Brunehaut en auroient pû tirer.	Childebert s'avance vers Paris, mais Gontran y étoit déja entré, & avoit pris le parti de Frédégonde.	moit, furent soupçonnés d'y avoir eu part. Il laisse un fils âgé de quatre mois, nommé CLOTAIRE, qui lui succede. Il a eu pour femmes, Audouere, Galsuinde & Frédégonde; de la premiere qui fut répudiée, il eut entre autres enfans Merovée. Frédégonde, veuve de Chilpéric, persuade à Gontran de la soutenir contre Brunehaut & Childebert.	*Pape.* Pelage II. 590. *Empereur d'Orient.* Tiberc. 586. *Roi des Lombards en Italie.* Antaric. 590. *Roi des Gots en Espagne.* Léovigilde. 585. *Angleterre.* Heptarchie.
585. Gondebaud se disant fils de Clotaire I. est couronné par quelques séditieux à Brive-la-Gaillarde; mais bientôt après, ces mêmes traîtres l'assassinent devant Carcassonne, dont Leudegisile général de l'armée de Gontran faisoit le siége. Childebert & Gontran se promettent une sin-	585. Gondebaud soutenu de Childebert s'empare du Querci, du Périgord, de l'Angoumois, d'une partie de l'Aquitaine, &c.	585. Récaréde roi des Visigots en Espagne, & de Septimanie dans les Gaules, quitte l'Arianisme & se convertit: ce fut un prince digne des plus grands éloges. Frédégonde se retire au Vaudreuil, où elle souffre impatiemment de se voir sans autorité.	

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. roi d'Austrasie.	CLOTAIRE II. roi de Soissons.	*PRINCES contemporains.*
cere amitié. Gontran compose un conseil pour le jeune Clotaire, & oblige Frédégonde à quitter Paris.	587. Childebert d'accord avec l'empereur Maurice, fait la guerre en Italie contre les Lombards : cette guerre n'eut pas de succès.	590. Frédégonde fait assassiner Prétextat évêque de Rouen, & méprise les menaces de Gontran, qui vouloit prendre connoissance de ce crime.	*Papes.* Pelage II. 590. S. Grégoire le Grand. 604.
588. 89. Gontran fait la guerre à l'Espagne, pour venger la mort du gendre de Brunehaut, beaufrere de Childebert, & pour étendre ses états jusqu'aux Pyrénées. Cette guerre fut sans succès.		Elle attente plusieurs fois sans fruit à la vie de Childebert, & à la liberté de Brunehaut.	*Empereurs d'Orient.* Tibere. 586. Maurice. 602.
591. 92. Gontran fait la guerre contre Waroc, comte de Bretagne, à qui Frédégonde avoit fait prendre les armes. Waroc vient à Guerrande, où il rend hommage à Gontran en ces termes : *Nous savons, comme vous, que les villes armoriquaines,* (Nantes & Rennes) *appartiennent de droit aux fils de Clotaire, & nous reconnoissons que nous devons être*			*Rois des Lombards en Italie.* Antaric. 590. Agilulf. 616.
			Rois des Gots en Espagne. Léovigilde. 585. Récarede. 601.
			Angleterre. Heptarchie.

GONTRAN, roi d'Orléans & de Bourgogne.

leurs ſujets.

593.

Gontran meurt âgé de ſoixante ans, ſans laiſſer d'enfans. L'Egliſe l'a mis au nombre des ſaints. Il avoit déclaré ſon neveu Childebert héritier de ſes royaumes d'Orléans & de Bourgogne. Il eut pour femmes, Vénérande, que Grégoire de Tours & *l'auteur des Geſtes* traitent de concubine; Marcatrude, qu'il répudia ſur le ſoupçon qu'elle avoit fait empoiſonner le fils qu'il avoit eu de Vénérande, & enfin Auſtregilde, dont il eut deux fils morts jeunes. Quelques auteurs prétendent que ſa fille Clotilde lui ſurvéquit. Il tenoit ſa cour à Châlons ſur Saone. Il eſt enterré dans l'Egliſe de S. Marcel de Soiſſons.

Les Gaſcons ou Waſcons, peuples

CHILDEBERT II. roi d'Auſtraſie.

593.

Childebert réunit à l'Auſtraſie, ſuivant la derniere volonté du feu roi Gontran, les royaumes d'Orléans & de Bourgogne, & une partie de Paris.

Nous avons une conſtitution de ce prince (595.) qui ordonne que l'homicide ſoit puni de mort, au lieu qu'auparavant il en étoit quitte pour une peine pécuniaire.

Il crée Taſſillon premier roi de Baviére.

595.

Childebert défait les Varnes, peuple de Germanie, & détruit leur royaume.

596.

Childebert meurt de poiſon, laiſſant de ſa femme Faileube deux enfans qui lui ſuccedent, ſous la conduite

CLOTAIRE II. roi de Soiſſons.

593.

Clotaire & Childebert partagent la propriété de la ville de Paris.

Landri, commandant l'armée de Clotaire, défait Childebert, près de Soiſſons. Le lieu où ſe donna cette bataille, dit alors *Trucciacum*, eſt le village de *Droiſſi*, à cinq lieues de Soiſſons, lequel avec *Buſanci*, *Chacriſe*, *Nanteuil ſur Muret & Muret*, renferme une vaſte campagne, propre à ſervir de champ de bataille. (*Le Beuf.*)

594.

Waroc, comte de Bretagne, excité par Frédégonde, livre bataille aux troupes de Childebert, du côté de la Touraine; cette bataille fut ſanglante, & la perte égale des deux côtés.

PRINCES contemporains.

Pape.

S. Grégoire le Grand. 604.

Empereur d'Orient.

Maurice. 602.

Roi des Lombards en Italie.

Agilulf. 616.

Roi des Gots en Eſpagne.

Récarede. 601.

Angleterre.

Heptarchie.

THIERI II. roi de Bourgogne.	THEODEBERT II. roi d'Austrasie.	CLOTAIRE II. roi de Soissons.	*PRINCES contemporains.*
barbares, passent les monts Pyrénées & s'établissent dans la Novempopulanie, province à laquelle ils donnent leur nom. Ils s'étendirent successivement jusqu'aux bords de la Garonne.	de Brunehaut leur grand'mere. THIERI regne en Bourgogne, & l'Austrasie a pour roi THEODEBERT II.		*Papes.* S. Gregoire le Grand. 604. Sabinien. 605. Boniface IV. 614. *Empereurs d'Orient.* Maurice. 602. Phocas. 610. *Roi des Lombards en Italie.* Agilulf. 616. *Rois des Gots en Espagne.* Récarede 601. Liuba II. 603. Viteric. 610. *Angleterre.* Heptarchie.
	597. Brunehaut affermit la paix de tous côtés, pour assurer sa puissance. Elle contribue à la conversion du royaume de Cantorberi au christianisme.	597. Mort de Frédégonde.	
	598. Les grands d'Austrasie lassés de la domination de Brunehaut, engagent son petit-fils Théodebert à l'éxiler.		
599. Brunehaut se sauve chez son petit-fils Thieri, qui lui donne un asyle.			
600. L'armée de Thieri, jointe à celle de Théodebert, attaque Clotaire & le défait.	600. Théodebert joint à Thieri défait Clotaire.	600. Clotaire est défait par Théodebert & par Thieri.	
601. 602. Thieri joint à Théodebert défait les Gascons.	601. 602. Théodebert joint à Thieri défait les Gascons, & leur donne pour duc Génialis, qui prit le premier le titre de duc de Gascogne.	603. Clotaire voyant les deux rois occupés contre les Gascons, avoit fait marcher deux armées; celle que commande Landri	
605. 6. 7. 8. &c. Brunehaut corrompt les mœurs de Thieri, pour le mieux gouverner,			

THIERI II. roi de Bourgogne.

& l'irrite contre son frere Théodebert, jusqu'à lui persuader que Théodebert n'étoit pas fils de Childebert.

613.

Thieri meurt à Metz de dysenterie, allant faire la guerre à Clotaire, qui le sommoit de la parole qu'il lui avoit donnée de lui restituer ce qu'on lui avoit pris, & laisse quatre fils.

Brunehaut mise à mort par l'ordre de Clotaire.

On voit le tombeau de cette princesse dans l'église de saint Martin d'Autun. (*Voyage*

THEODEBERT II. roi d'Austrasie.

Adaloalde est associé au trône des Lombards. Théodebert lui accorde sa fille en mariage.

612.

Théobert est défait par Thieri, pris à Cologne, & envoyé à Châlons sur Saone à Brunehaut qui le fait assassiner. Il avoit eu pour femmes, Bilichilde, qu'il fit étouffer pour épouser Theudichilde.

Le comte Romulphe, seigneur puissant, fut enveloppé dans les malheurs de ce regne, & son fils Romaric désabusé des grandeurs du monde, dotta de tous ses biens la célébre abbaye de Remiremont, appellée *Romarici Mons* : c'étoit alors le tems des fondations, & il est étonnant ce qu'il y en avoit déja eu dans le seul duché de Lorraine, qui se nommoit royaume d'Austrasie, dans l'Alsace, dans les montagnes de Voges, dans le pays des Lucquois, aujourd'hui le diocèse de

CLOTAIRE II. roi de Soissons.

sous Merovée, fils de Clotaire, est défaite par Thieri, ils y perdirent la vie; Théodebert épargne l'autre armée, par jalousie contre son frere.

611.

Clotaire promet à Thieri de demeurer neutre dans la guerre qu'il va faire à Théodebert son frere, à condition qu'il lui fera rendre tout ce qu'on lui a pris dans la derniere guerre.

613.

Clotaire fait mourir deux fils de Thieri, dont l'aîné avoit été reconnu roi d'Austrasie sous le nom de SIGEBERT II. & qui regna peu; le troisiéme se sauva, & il donna la vie au quatriéme, qu'il fit raser : par là Clotaire réunit dans sa personne toute la Monarchie Françoise.

PRINCES contemporains.

Papes.

S. Grégoire le Grand. 604.
Sabinien. 605.
Boniface IV. 614.

Empereurs d'Orient.

Phocas. 610.
Héraclius. 641.

Roi des Lombards en Italie.

Agilulf. 616.

Rois des Gots en Espagne.

Liuba II. 603.
Vitéric. 610.
Gondemar. 612.
Sisebut. 621.

Angleterre.

Heptarchie.

		CLOTAIRE II.
litter. de Martene.) Cordemoi a entrepris l'apologie de cette princesse dans son histoire de France.	Toul, Luxeuil, Estival, Moyen Moustier, S. Dié, Senone, Bon Moustier, &c.	

CLOTAIRE II. regne seul.

613. 614.

La puissance de Clotaire excite l'envie des grands & le rend plus modéré. Il laisse à l'Austrasie & à la Bourgogne leurs maires, dont l'autorité semblable à celle des vicerois commençoit déja à se faire sentir dans la France, & qui finirent par se rendre les maitres du royaume.

615.

Cinquiéme concile de Paris, composé d'évêques & de seigneurs; il s'en est tenu souvent de pareils depuis Charlemagne & les rois suivans, où il se fit des ordonnances pour tout le royaume, qui portent le nom de *Capitulaires*, comme celles qui étoient faites dans les assemblées de la nation.

616. 617. &c.

Clotaire tient des especes de parlemens ambulatoires, nommés *Placita*, d'où est venu le mot de *Plaids*.

PRINCES contemporains.

Papes.

Boniface IV. 614.
Dieu-donné. 617.
Boniface V. 625.
Honorius I. 638.

Empereur d'Orient.

Héraclius. 641.

Rois des Lombards en Italie.

Agilulf. 616.
Adelulald. 626.

Rois des Gots en Espagne.

Sisebut. 621.
Récarede II. 621.
Suintila & ses freres. 631.

Angleterre.

Heptarchie.

CLOTAIRE II. ſeul roi des François.

622. &c.

Clotaire donne l'Auſtraſie & la Neuſtrie à Dagobert ſon fils, avec le titre de roi. Commencement de l'Ere des Mahometans, qu'ils appellent *Hégire ;* c'eſt la date de la fuite de Mahomet de la Mecque, qui mourut empoiſonné l'an 632.

625. 626. &c.

Dagobert, fils de Clotaire, ſe marie à Clichi ; ces deux princes eurent quelque diſpute au ſujet de l'Auſtraſie. Les Gaſcons ſe révoltent ; cette guerre n'a point de ſuite.

628.

Clotaire II. meurt, regretté parce qu'il aima la juſtice & la paix ; il eſt enterré à Paris dans l'égliſe de ſaint Germain des prez ; il étoit âgé de quarante-cinq ans. On peut remarquer trois choſes ſur ce prince : il eſt le troiſiéme roi qui ait réuni toute la monarchie Françoiſe : il eſt le ſecond du nom ; & par une deſtinée attachée à ce nom, ayant eu pour partage le royaume de Soiſſons, le moins conſidérable de tous, il réunit tous les autres, ainſi qu'avoit fait Clotaire I. ſon ayeul. Il avoit eu pour femmes, Haldetrude, Bertrude & Sichilde. Il laiſſa deux enfans, DAGOBERT & CHARIBERT.

PRINCES contemporains.

Papes.
Boniface V. 623.
Honorius I. 638.

Empereur d'Orient.
Héraclius. 641.

Rois des Lombards en Italie
Adéluald. 626.
Ariovald. 638.

Rois des Gots en Eſpagne.
Suintila & ſes freres. 631.

Angleterre.
Heptarchie.

DAGOBERT I. roi de tout le reste de l'empire François.

628. 629.

DAGOBERT laisse corrompre ses mœurs, répudie sa premiere femme, & en a jusqu'à trois dans le même tems, sans compter les concubines.

Ce qu'on raconte de la magnificence d'alors est à peine croyable; Saint Eloi, qui, né en Limousin, ne fut d'abord connu que par l'excellence de ses ouvrages d'orphévrerie, portoit déja des ceintures couvertes de pierreries lorsqu'il vint à la cour de Clotaire : il fit pour lui un siége d'or massif & un trône entier de même métal pour Dagobert; ce richesses venoient du commerce du Levant, que les négociations avec les empereurs de Constantinople avoient ouvert : elles venoient aussi des dépouilles de l'Italie, d'où les François n'étoient jamais revenus que chargés de butin, même quand ils en avoient été chassés : Saint Eloi fut depuis trésorier de Dagobert, évêque de Noyon, & bâtit l'église de saint Paul hors les murs de Paris, vers l'an 640.

CHARIBERT, roi d'une partie de l'Aquitaine.

628. 629.

CHARIBERT obtient de son frere une partie de l'Aquitaine, plutôt comme une espece d'appanage, dont le nom ne fut connu que long-tems après, que comme un démembrement de la couronne : cependant il prit le titre de roi, & les actes publics furent datés de son régne. Il fait Toulouse sa capitale.

630. 31.

Charibert meurt à Blaye : Chilpéric son fils aîné, encore enfant, lui succede & est reconnu roi : Dagobert son oncle le fait empoisonner; en lui finit le royaume de Toulouse : mais Charibert eut deux autres enfans, Boggis & Bertrand, qui lui survéquirent. Le premier des deux, à qui Dagobert donna l'Aquitaine à titre de duché héréditaire, a été la tige d'une longue suite de princes, dont la postérité s'est perpétuée jusqu'à Louis d'Armagnac, duc de Nemours, tué à la bataille de Cérignolles en 1503. (*Vaissette*, *Hist. de Languedoc.*)

PRINCES contemporains.

Pape.

Honorius I. 638.

Empereur d'Orient.

Héraclius. 641.

Roi des Lombards en Italie.

Ariovald. 638.

Rois des Gots en Espagne.

Suintila & ses freres. 631.

Angleterre.

Heptarchie.

DAGOBERT I. ſeul roi des François.

632. 633.

Guerre contre Samon, marchand, devenu roi des Eſclavons ; cette guerre ne finit que par le couronnement de Sigebert, fils de Dagobert, que ce prince fait roi d'Auſtraſie ; ce qui porta les Auſtraſiens à faire la guerre avec plus de vigueur à ces barbares.

634.

Dagobert aide Siſenand à ſe faire roi des Gots en Eſpagne, au préjudice du fils du roi légitime : cette couronne étoit élective.

635.

Guerre contre les Gaſcons, qui ne dure point. Dagobert tient des aſſiſes générales au palais de Gorges près Verſailles ; il y fait ſon teſtament, par lequel il légue à l'abbaye de ſaint Denis huit mille livres de plomb pour en couvrir l'égliſe.

636. 637. 638. &c.

Saint Eloi engage Judicaël, prince des Bretons, à faire au roi ſatisfaction des courſes qu'ils avoient faites ſur les frontieres, & à le reconnoître pour ſon ſeigneur.

Mort de Dagobert à Epinai ; il fit ériger en évêché l'égliſe de Straſbourg, dont Clovis avoit mis la premiere pierre : il eſt enterré à ſaint Denis qu'il avoit fondé. Il laiſſe deux fils, SIGEBERT II. roi d'Auſtraſie, & CLOVIS II. roi du reſte de l'empire Fran-

PRINCES contemporains.

Papes.

Honorius I.	638.
Severin.	640.
Jean IV.	641.
Théodore.	649.

Empereurs d'Orient.

Héraclius.	641.
Conſtans.	668.

Rois des Lombards en Italie.

Ariovald.	638.
Rotharis.	654.

Rois des Gots en Eſpagne.

Richemer.	633.
Siſenand.	636.
Chintilla.	640.
Tulgos.	642.

Angleterre.

Heptarchie.

çois. Il a eu pour femmes, Gomatrude, Nantilde, Ragnetrude, Wlfegonde, & Berthilde.

L'autorité des maires du palais absorbe la puissance royale.

SIGEBERT II. *ou* III. roi d'Austrasie.

644. &c.

PEPIN, maire du palais sous Dagobert, avoit continué de l'être sous Sigebert, que son pere Dagobert avoit fait roi d'Austrasie dès l'an 632. Pepin étoit mort en 639. & Grimoald son fils lui avoit succédé dans cette charge.

646. &c.

L'autorité royale commence à s'affoiblir. Sigebert qui avoit établi son siége à Metz, sans s'occuper du soin de son état, passe son tems à fonder ou à régler des maisons religieuses : on prétend qu'il promit à Grimoald d'adopter son fils en cas qu'il n'eût point d'enfans.

654. 55. 56. &c.

Sigebert meurt à Metz, laissant de sa femme Imnichilde un fils nommé DAGOBERT, qu'il recommande à Grimoald : celui-ci fait couper les cheveux à

CLOVIS II. roi de Bourgogne & de Neustrie.

644. &c.

CLOVIS regne sous la tutelle de Nantilde sa mere, qui gouverne avec Ega, maire du palais.

646. &c.

Après la mort d'Ega, Erchinoald, nommé aussi Archambaud, est créé maire du palais en Neustrie, & Flaochat en Bourgogne.

651.

Clovis, pour nourrir les pauvres, avoit enlevé de l'église de saint Denis les lames d'or & d'argent qui couvroient les tombeaux de saint Denis & de ses compagnons ; ce prince, dans une

PRINCES contemporains.

Papes.

Théodore. 649.
Martin I. 654.
Eugene I. 656.

Empereur d'Orient.

Constans. 668.

Rois des Lombards en Italie.

Rotharis. 654.
Rodoald. 659.

Roi des Gots en Espagne.

Récesuind. 672.

Angleterre.

Heptarchie.

Dagobert, & le fait conduire en Irlande; enſuite, ayant répandu le bruit de ſa mort, il fait proclamer ſon fils roi; mais Archambaud, maire de Clovis, s'y étant oppoſé, l'uſurpateur eſt détroné. CHILDERIC, un des fils de Clovis II. ſuccéde au royaume d'Auſtraſie.

CLOVIS II. roi de Bourgogne & de Neuſtrie.

aſſemblée d'évêques, obtint en dédommagement pour cette abbaye, une exemption de toute juriſdiction, laquelle fut confirmée par Landeric, évêque de Paris.

656.

Clovis II. meurt après ſon frere, & laiſſe trois enfans, dont le troiſiéme, nommé THIERI, n'eut alors aucun partage: l'aîné, CLOTAIRE III. ſuccéde aux royaumes de ſon pere, & le ſecond, nommé CHILDERIC, avoit ſuccédé au trône d'Auſtraſie, après la dépoſition du fils de Grimoald, & ſur le faux bruit de la mort de Dagobert, fils de Sigebert. Il a eu pour femme Batilde.

CLOTAIRE III. roi de Bourgogne & de Neuſtrie.

BATILDE, mere de Clotaire III. qui n'avoit que cinq ans, gouverne ſous ſon fils avec beaucoup de ſageſſe.

Elle ſe retire par dévotion dans le monaſtere de Chelles qu'elle avoit fondé, & laiſſe le royaume à la merci d'Ebroin, maire du

PRINCES contemporains.

Papes.

Martin I. 654.
Eugêne I. 655.
Vitalien. 669

Empereurs d'Orient.

Conſtans. 668.
Conſtantin Pogonate. 685.

Rois des Lombards en Italie.

Rotharis. 654.
Rodoald. 659.
Aripert. 661.
Gondipert. 662.

Roi des Gots en Eſpagne.

Récéſuind. 672.

Angleterre.

Heptarchie.

CHILDERIC II. roi d'Austrasie.

670.

CHILDERIC se voit roi de toute la France, par la mort de Clotaire III. & par la retraite forcée de Thieri.

Childéric abandonne une partie de l'Austrasie à Dagobert II. fils de Sigebert.

Tant que Childéric suivit les conseils de Leger, évêque d'Autun, il se conduisit bien; mais dès qu'il cessa de les suivre, il tomba dans le mépris. Ce prélat que l'Église a canonisé & qu'elle honore comme martir, fut assassiné en 678. par les ordres d'Ebroin, dans une forêt en Artois, qui a retenu son nom.

673.

Bodillon, seigneur parmi les Francs, ayant été traité indignement par Childéric, pour lui avoir représenté un peu librement le danger d'une imposition excessive qu'il cherchoit à établir, l'assassine dans la forêt de Livri, & fait le même traitement à la reine sa femme

CLOTAIRE III. roi de Bourgogne & de Neustrie.

palais, dont elle avoit jusques-là réprimé les violences; l'Eglise l'a reconnue pour sainte: elle avoit encore fondé le monastere de Corbie.

670.

Clotaire III. meurt, & est enterré dans le monastere de Chelles; THIERI, son second frere, qui n'avoit point eu de part à la succession, est roi à sa place, par les soins d'Ebroin; mais la haine qu'on avoit pour ce ministre rejaillit sur le roi même, & Thieri fut enfermé dans l'abbaye de saint Denis.

DAGOBERT II. roi d'une partie de l'Austrasie.

670.

DAGOBERT II. ce fils de Sigebert qu'on avoit fait conduire en Irlande, revient, & regne dans l'Austrasie, dont Childéric lui abandonne une partie.

PRINCES contemporains.

Papes.

Vitalien. 669.
Deodat. 676.

Empereur d'Orient.

Constantin Pogonate. 685.

Roi des Lombards en Italie.

Grimoald. 673.

Rois des Gots en Espagne.

Récesuind. 672.
Vamba. 680.

Angleterre.

Heptarchie.

Bilihilde, & à son fils Dagobert. Childéric laissa un fils nommé DANIEL, qui ne lui succéda pas pour lors ce fut THIERI, qui fut tiré de saint Denis, & qui monta sur le trône. Childéric fut enterré dans l'église de saint Germain des prés.

THIERI III.
roi de Bourgogne & de Neustrie.

673.

THIERI avoit déja commencé à régner en 670. Ebroin, le même qui avoit été maire du palais sous Clotaire III. contraint, par les armes, Thieri à le recevoir de nouveau pour son maire du palais,

DAGOBERT II.
roi d'Austrasie.

673. 674. &c.

Dagobert qui regnoit déja dans une partie de l'Austrasie, se rend maître du reste de ce royaume, où Ebroin avoit fait reconnoître un faux Clovis, qui se disoit fils de Clotaire III.

678. &c.

Dagobert II. est assassiné; sa mort auroit dû rendre Thieri seul maître de la monarchie, mais l'Austrasie craignant de tomber sous la domination d'Ebroin, maire du palais de ce prince, ne voulut plus reconnoître de rois : Pepin & Martin s'en firent déclarer ducs & gouverneurs. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, tom. VI.*)

PRINCES contemporains.

Papes.

Déodat.	676.
Domnus I.	678.
Agathon.	682.
Léon II.	684.
Benoît II.	685.
Jean V.	686.
Conon.	687.
Serge I.	701.

Empereurs d'Orient.

Constantin Pogonate.	685.
Justinien II.	711.

Rois des Lombards en Italie.

Garibald.	675.
Pertarit.	691.

Rois des Gots en Espagne.

Vamba.	680.
Ervige.	687.

Angleterre.

Heptarchie.

THIERI III. regne seul.
Commencement des rois fainéans.

688. &c.

Ebroin est assassiné, plusieurs maires lui succedent, Bertaire dernier maire fut le témoin & la victime de la révolution arrivée par l'entreprise de Pepin; le duc Pepin Heristel étoit petit-fils de Pepin le vieux, il fut pere de Charles-Martel & ayeul d'un troisiéme Pepin, dit le Bref, roi de France, chef de la race Carlovingienne : il s'étoit déja emparé de l'Austrasie, lorsque Dagobert fils de Childéric fut assassiné; il en étoit comme souverain, mais toujours sous l'autorité apparente de Thieri. Ceux qui étoient mécontens du gouvernement de Thieri, passoient en Austrasie; Pepin, qui ne demandoit qu'un prétexte de guerre, les appuya; Thieri voulut en avoir raison, un combat décida de l'empire.

690. &c.

Thieri fut défait, & Pepin s'empara de toute l'autorité, sous le nom de maire du palais.

Pepin soumet tous les voisins de la France, qui s'étoient révoltés pendant la foiblesse des regnes précedens; Thieri meurt, & sa mort ne fait pas plus de bruit que celle d'un particulier; il avoit eu pour femme Clotilde, & laissa deux princes qui lui succederent. Il est enterré dans l'église de saint Wast d'Arras qu'il avoit fondée.

PRINCES contemporains.

Pape.
Serge I. 701.

Empereur d'Orient.
Justinien II. 711.

Rois des Lombards en Italie.
Pertarit. 691.
Cunibert. 703.

Roi des Gots en Espagne.
Egica. 701.

Angleterre.
Heptarchie.

CLOVIS III.

692.

PEPIN continue à regner ſous le nom de Clovis III. fils de Thieri ; il étend ſes conquêtes.

695. &c.

Clovis meurt après cinq ans de regne.

CHILDEBERT III. ſurnommé le Juſte.

PEPIN, qui continue de regner ſous le nom de Childebert, frere de Clovis III. fait ſon fils aîné duc de Champagne, & ſon cadet maire du palais de Childebert ; ſes deux enfans meurent : il fonde le célébre monaſtére de Fleury.

711. &c.

Chilbebert III. meurt, après avoir regné ſeize ans ; il eſt enterré à Choiſi, ſur la riviere d'Aiſne ; il laiſſe un fils qui lui ſuccede.

DAGOBERT III.

714.

CE prince a peu d'autorité. Pepin fait ſon petit-fils Théodebalde, encore enfant, maire du palais de Dagobert III.

Mort de Pepin ; cet homme fut utile à l'état

PRINCES contemporains.

Papes.

Serge I. 701.
Jean VI. 705.
Jean VII. 707.
Siſinne. 708.
Conſtantin. 714.

Empereurs d'Orient.

Juſtinien II. 711.
Philippe Bardane. 713.
Anaſtaſe. II. 714.

Rois des Lombards en Italie.

Cunibert. 703.
Luitbert. 704.
Aripert. 712.
Anſprand. 712.
Luitprand. 744.

Rois des Gots en Eſpagne.

Egica. 701.
Vitiſa. 711.
Roderic, dernier roi des Gots en Eſpagne. 712.

Angleterre.

Heptarchie.

DAGOBERT III.

en même tems qu'il anéantit la puissance des rois.

Théodebalde, enfant, est maire du palais sous la tutelle de sa mere; Charles, dit depuis Charles-Martel, fils de Pepin & d'une concubine nommée Alpaïde, est arrêté par la mere de Théodebalde.

715. 16. &c.

Un gouvernement si étrange ne subsiste point; les peuples se révoltent; Théodebalde se sauve, & sa charge est donnée à Rainfroi.

Les Gots, qui avoient chassé les Romains d'Espagne, en sont chassés à leur tour par les Sarrazins, que le comte Julien avoit appellés pour se venger de Roderic, qui avoit deshonoré sa fille. Les chrétiens Espagnols qui se soumirent aux Maures, en conservant leur religion, furent appellés *Muzarabes*.

Les ennemis voisins de la France profitent de ces troubles; Charles-Martel échapé de sa prison paroît en Austrasie: les Austrasiens le reçoivent comme si ç'avoit été Pepin son pere lui-même, & le reconnoissent pour duc d'Austrasie.

Dagobert III. meurt, & laisse un fils nommé THIERI, qui ne fut pas roi pour lors, on alla chercher DANIEL, le fils de Childéric II. & on le nomma CHILPERIC.

PRINCES contempo-rains.

Papes.

Constantin. 714.
Grégoire II. 731.

Empereurs d'Orient.

Théodose III. 716.
Léon Isaurique. 741.

Roi des Lombards en Italie.

Luitprand. 744.

Roi des Gots en Espagne.

Pélage. 737.

Ce prince caché dans les rochers de l'Asturie, conserva le nom de roi, & y perpétua en effet la royauté parmi les princes chrétiens, qui rechasserent enfin les Maures sous Philippe III.

Angleterre.

Heptarchie.

CHILPÉRIC II.

CE roi ne doit pas être mis au nombre des faineans. Rainfroi ſecondant ſes vûes, s'oppoſe à Charles-Martel.

719.

Il arrive ſous ce regne ce qui étoit arrivé à Pepin ſous Thieri III. Charles-Martel défait Chilpéric dans différens combats ; Rainfroi perd ſa place, &, choſe ſinguliere, Charles ſubſtitue à Chilpéric un autre roi fort ignoré, que l'on a nommé CLOTAIRE IV. Ce Clotaire étant mort, Chilpéric eſt rappellé de l'Aquitaine, où il s'étoit refugié, par Charles-Martel, qui, réuniſſant toute l'autorité, voulut bien n'être que ſon maire du palais.

720. &c.

Chilpéric II. meurt à Noyon ; THIERI de Chelles, fils de Dagobert III. lui ſuccede.

THIERI IV. dit de Chelles.

725. &c.

CHARLES-MARTEL entreprend de faire la guerre aux peuples voiſins de la France.

731.

Eudes, duc d'Aquitaine, ayant rompu la paix faite avec la France, eſt battu deux fois. Cet Eudes étoit du ſang de nos rois, fils de

PRINCES contemporains.

Pape.
Grégoire II. 731.

Empereur d'Orient.
Léon Iſaurique. 741.

Roi des Lombards en Italie.
Luitprand. 744.

Roi d'Eſpagne.
Pélage. 737.

Angleterre.
Heptarchie.

THIERI IV. dit de Chelles.

Boggis, & petit-fils de Charibert (*Voyez* l'année 630.)

732. &c.

Abdérame roi des Sarrazins passe la Garonne pour combattre Eudes duc d'Aquitaine, qui avoit favorisé le soulevement d'une de ses provinces. Eudes appelle Charles-Martel à son secours, & les Sarrazins sont défaits dans un combat entre Tours & Poitiers, où l'on a raconté qu'ils perdirent plus de trois cens mille hommes.

733.

Charles-Martel dompte les Frisons, les convertit à la foi catholique, & réunit leur pays à la couronne.

734. 35.

Eudes duc d'Aquitaine étant mort, Charles-Martel accorde à son fils Herald la jouissance du domaine de son pere, à condition de lui en rendre hommage, & à ses enfans, sans faire aucune mention du roi Thieri.

736.

Les Sarrazins fondent sur les états de Herald duc d'Aquitaine, ravagent le Languedoc, & se rendent maîtres des places que ce prince possedoit dans la Provence.

PRINCES contemporains.

Papes.
Grégoire II. 731.
Grégoire III. 741.
Empereur d'Orient.
Léon Isaurique.
Roi des Lombards en Italie.
Luitprand. 744.
Roi d'Espagne.
Pélage. 737.
Angleterre.
Heptarchie.

INTERREGNE.

PRINCES contemporains.

737.

THIERI meurt; Charles-Martel continue de regner ſous le titre de duc des François, ſans nommer un nouveau roi.

739.

Les Saxons ſe révoltent & ſont domptés.

Charles-Martel chaſſe les Sarrazins de la Provence & s'empare des places dont ces Infidéles avoient fait la conquête ſous le duc d'Aquitaine.

740.

Charles-Martel jouit en paix de la ſoumiſſion où le bruit de ſa valeur avoit mis toute l'Europe.

Troubles de l'Italie à l'occaſion de l'héréſie des Iconoclaſtes, ſoutenus par l'empereur Léon; Grégoire II. avoit fait ce qu'il avoit pu pour intéreſſer Charles-Martel à s'oppoſer aux progrès de cette héréſie, mais Charles differa toujours de lui donner du ſecours, ſoit que les offres de Grégoire ne lui paruſſent pas ſuffiſantes, ſoit pour ne pas déplaire au roi des Lombards, qui inquiétoit auſſi le pape de ſon côté. Grégoire III. ſucceda à Grégoire II. & fit des propoſitions plus avantageuſes à Charles-Martel; ſavoir, de ſe ſouſtraire à la domination de l'empereur, & de le proclamer conſul de Rome; c'eſt là la véritable époque de la grandeur temporelle des papes, & le préſage que l'empire devoit paſſer dans la Maiſon de France.

Pape.
Grégoire III. 741.

Empereur d'Orient.
Léon Iſaurique. 741.

Roi des Lombards en Italie.
Luitprand. 744.

Rois d'Eſpagne.
Favila. 739.
Alphonſe I. 757.

Angleterre.
Heptarchie.

INTERREGNE.

741.

Mort du pape, de l'empereur Léon, & de Charles-Martel ; il fut enterré à Saint Denis. Carloman & Pepin, enfans de Charles-Martel, partagent entr'eux le gouvernement du royaume, & ſont toujours unis.

742.

Pepin croit qu'il eſt plus avantageux de faire ceſſer l'interregne ; il fait proclamer roi CHILDERIC III.

CHILDÉRIC III.

CHILDERIC III. fils de Chilpéric II. eſt proclamé roi dans la partie de la France que gouvernoit Pepin, c'eſt-à-dire, dans la Neuſtrie, la Bourgogne & la Provence, car l'Auſtraſie n'eut point d'autre maître que Carloman.

743.

Concile de Leptine, dans la préface duquel Carloman parle en ſouverain ; ce concile eſt le premier où l'on ait commencé à compter les années depuis l'incarnation : cette époque a pour auteur Denis le Petit dans ſon cycle de l'an 526. & Bede l'employa depuis dans ſon hiſtoire.

Pepin & Carloman défont les Bavarois, les Allemans, les Saxons & les Eſclavons.

PRINCES contemporains.

Pape.

Zacharie I. 752.

Empereur d'Orient.

Conſtantin Copronyme. 775.

Roi des Lombards en Italie.

Luitprand. 744.

Roi d'Eſpagne.

Alphonſe I. 757.

Angleterre.

Heptarchie.

CHILDÉRIC III.

744. &c.

Pepin défait le duc d'Aquitaine, qui s'étoit encore révolté, & ces princes s'accommodent.

746.

Carloman quitte le gouvernement de l'Austrasie, & se retire à Rome, où il embrasse la vie religieuse; il laisse un fils nommé Drogon, que Pepin renferme dans un monastere.

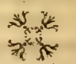
747. 48. 49.

Grippon, fils de Charles-Martel, mais d'un autre lit que Pepin, se révolte contre lui, pour avoir raison des droits que son pere lui avoit laissés; Pepin marche contre lui, & le défait à diverses reprises: Grippon se réfugie chez le duc d'Aquitaine.

750.

Childéric III. est détrôné, rasé, & enfermé dans le monastere de Sithiu, aujourd'hui saint Bertin, où il mourut en 754. il avoit un fils nommé Thieri, qui fut envoyé dans le monastere de Fontenelle en Normandie, & élevé dans l'obscurité.

Fin de la Race des MEROVINGIENS, *après* 270. *ans de regne, à compter depuis* CLOVIS I.



PRINCES contemporains.

Pape.

Zacharie I. 752.

Empereur d'Orient.

Constantin Copronyme. 775.

Rois des Lombards en Italie.

Hildebrand. 744.
Rachis. 750.
Astolphe. 756.

Roi d'Espagne.

Alphonse I. 757.

Angleterre.

Heptarchie.

REMARQUES PARTICULIERES.

PLUSIEURS auteurs ont écrit différemment ſur les commencemens de notre monarchie, Mezerai, Daniel, Boullainvilliers, l'abbé du Bos : nous hazardons notre ſentiment ſur leurs différens ſyſtêmes.

Nous penſons contre M. de Boullainvilliers, que les Francs avoient de véritables rois, que Clovis l'étoit, & non un chef d'avanturiers, comme il l'a prétendu ; que ce n'a point été par une irruption ſubite, & à la maniére des barbares, que les Francs étant venus fondre dans les Gaules, en ont réduit les habitans en ſervitude ; ainſi nous n'avons garde de rien adopter de cet auteur.

Nous penſons avec le P. Daniel, que Clovis a conquis les Gaules, mais nous croyons contre lui, que les Francs y étoient établis bien avant Clovis, & que leurs liaiſons avec les Romains ont contribué à la facilité de la conquête.

On ne ſauroit rien conclure avec Mezerai, parce qu'il a tout entrevû aſſez confuſément, qu'il a tâté tous les ſyſtêmes, & que ſans en embraſſer aucun, il n'a pas aſſez fait ſentir en quoi ils différoient, ni les points eſſentiels qui diviſoient les hiſtoriens.

Nous croyons avec l'abbé du Bos, que Clovis a poſſedé des charges dans l'empire Romain; qu'il a profité, contre les Romains mêmes, de l'autorité qu'elles lui donnoient ; que les évêques & la religion ont beaucoup contribué à ſes ſuccès : mais nous ne croyons pas que les peuples des Gaules, ſi l'on en excepte les Armoriques, ayent été au-devant de ſes loix, & l'ayent appellé pour les gouverner. Nous croyons qu'il s'eſt ſervi des circonſtances des tems, des diſpoſitions des eſprits, des charges qu'il exerçoit, de la haine des peuples contre les tyrans, de la crainte qu'ils pouvoient avoir des autres princes leurs voiſins, & qu'il

REMARQUES PARTICULIERES.

a employé tous ces moyens, ſoit pour les réduire, ſoit pour les maintenir ſous ſon autorité, quand une fois il les y a eu réduits; qu'ainſi il n'y a aucune portion des terres des Gaules qu'il n'ait conquiſe, & dont les armes ne l'ayent rendu le maître. En un mot, ſi j'oſe dire ma penſée, je crois Clovis plus conquérant encore que politique, & l'abbé du Bos en fait un politique plus qu'un conquérant.

Clovis aura dit aux Gaulois : les Romains vous accablent & ne vous défendent point, vos biens ſe conſument en ſubſides, que vous leur payez, & en pillages qu'exercent ſur vous les Bourguignons & les Viſigots. Laiſſez-vous conquérir par moi, je vous garantirai des pillages, & vous ne payerez que des ſubſides legers; les évêques auront fait valoir ces motifs auprès des peuples; à ces inſinuations Clovis aura joint la force de ſes armes, les troupes armées pour les Romains ſe ſeront défendues, le peuple aura attendu l'événement, le bonheur de Clovis aura fait le reſte, & après avoir réellement conquis un pays qui ne ſe ſeroit point donné, il aura pris le titre glorieux de liberateur des Gaules, au lieu du titre odieux de conquérant; c'eſt ce qui s'eſt vû tant de fois dans l'hiſtoire, lorſque des princes voulant conquérir une nation, ont répandu des manifeſtes parmi leurs ennemis, pour diſpoſer les peuples à reconnoître le ſort des armes, en cas qu'il leur fût favorable, réellement le prince eſt conquérant, mais il ſe cache ſous l'apparence d'un liberateur, & l'appas d'un gouvernement plus doux gagne les peuples, toujours amoureux de la nouveauté : dira-t'on pour cela que le vainqueur n'aura pas conquis la nation qu'il aura ſoumiſe? Ce ſeroit une illuſion, mais il ne l'a pas miſe ſous le joug, ce ſera un nouveau maître & non un tyran; les

REMARQUES PARTICULIERES.

peuples renfermés dans ſes états, ſauront qu'ils ont changé de roi, ſans avoir changé de fortune, ni de ſituation; le conquérant tiendra les engagemens de ſon prédéceſſeur, il maintiendra les loix qu'il aura trouvé établies : enfin le nouveau roi aura acquis des ſujets par la force, & les conſervera par la douceur & la modération; voilà l'hiſtoire de ce qui eſt arrivé à Clovis. Voilà ce que M. l'abbé du Bos a fort bien démêlé : comme il eſt le premier qui a apperçu clairement cette vérité, il lui a fallu peut-être, pour détruire les préjugés reçus, aller un peu trop loin du côté oppoſé, l'irruption violente des Francs admiſe & crue par tous les hiſtoriens l'a révolté avec raiſon, & pour les confondre, il n'a préſenté à la place qu'un roi ſage & moderé, que l'appas de ſes vertus a rendu maître ſans coup férir, d'une nation puiſſante; c'eſt le milieu entre ces deux ſyſtêmes qui nous a paru le plus vraiſemblable & le mieux fondé.

Les maires du palais, dans leur origine, repréſentoient ce qu'eſt aujourd'hui le grand maître; & celui qui étoit revêtu de cette dignité, ſe nommoit *major domus regiæ*, *palatii gubernator*, *præfectus*, *&c.* ainſi, lorſque Chilpéric envoya Waddon pour accompagner ſa fille en Eſpagne, où elle alloit épouſer Récaréde, il lui donna le titre de *maire du palais* de la princeſſe; & c'eſt là l'idée que l'on doit avoir de tous les maires du palais qui ſe trouvent nommés dans l'hiſtoire avant la mort de Dagobert I. La puiſſance des maires s'accrut après la mort de ce prince, qui eſt l'époque de la décadence de l'autorité royale; leur emploi d'abord ne leur fut donné que pour un tems, enſuite à vie, puis ils le rendirent héréditaire; ils ne commandoient que dans le palais des rois, ils devinrent leurs miniſtres, & on les vit à la tête des armées; auſſi change-

REMARQUES PARTICULIERES.

rent-ils leurs qualités, & le maire prit dans la ſuite celles de *dux Francorum, dux & princeps, ſubregulus.* Ce fut Grimoald qui commença à porter cette dignité au plus haut point, ſous le regne de Sigebert II. roi d'Auſtraſie. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, tome X.*)

La charge de grand référendaire répondoit à celle de chancelier d'aujourd'hui; cette charge devenue encore plus conſidérable ſous la deuxiéme race, eſt aujourd'hui la premiere de l'état, depuis la ſuppreſſion de celle de connétable. Le comte du palais étoit bien inférieur au maire; il étoit cependant le juge de tous les officiers de la maiſon du roi, & confondoit dans ſa perſonne tous les autres offices que l'on a vûs depuis, tels que bouteiller, chambrier, &c. Cette charge ſubſiſta ſous la deuxiéme race, tandis que celle de maire fut anéantie; & ſous les rois de la troiſiéme, celle de Sénéchal anéantit celle de comte du palais, dont l'idée nous eſt reſtée dans le grand-prevôt de l'hôtel. Le connétable qui ne marchoit qu'après le comte du palais ſous la deuxiéme race, devint le premier homme de l'état ſous la troiſiéme, & la charge de ſénéchal finit en 1191.

Des auteurs graves ont avancé, que ſous cette premiere race, les filles avoient la propriété de ce qu'elles partageoient dans la ſucceſſion des rois leurs peres; que les femmes même de nos rois avoient la propriété des fonds que leurs maris leur conſtituoient en dot, (*Grégoire de Tours*) & que cette propriété, au défaut d'enfant, paſſoit à leurs collatéraux; mais cette opinion eſt fortement combattue dans un mémoire de M. de F. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, tome VIII.*)

Sous cette même race, nos rois conféroient ordinairement les évêchés, à l'excluſion du peuple & du Clergé.

Les rois Francs & les princes de leur race portoient

REMARQUES PARTICULIERES.

une longue chevelure, & étoient par là diſtingués de leurs ſujets, *principes & ornatiorem capillum habent*, (*Tacit. de Mor. Germ.*) ce qui ſert à expliquer ce qui ſe pratiquoit lorſque l'on vouloit rendre un roi inhabile à la couronne: on le raſoit, & dès-lors il rentroit dans l'ordre des ſujets.

Le gouvernement eccléſiaſtique s'étoit formé, lors de la révolution arrivée ſous Conſtantin en faveur de la religion, ſur le gouvernement civil, & avoit ſuivi la condition des villes de l'Empire & de ſes provinces, pour y introduire une nouvelle police, ſur le modéle de celle des juges ſéculiers. Alors furent connus les titres de métropolitains, de primats, de patriarches, &c. & cette diſcipline avoit été adoptée par tous les princes chrétiens. (*Dupin.*)

Le moine Benoit cauſa une eſpéce de révolution dans l'Occident, en fondant l'ordre Cœnobitique, comme avoit fait le moine Baſile en Orient; (tous deux ont été canoniſés.)

Saint Benoît établit ſon ordre ſur le mont Caſſin, qui de-là ſe répandit dans toute l'Europe, & qui a été la tige de preſque tous les ordres religieux qui s'y ſont établis depuis, tels que Clugny, les Chartreux, Gramont, Cîteaux, &c. Dans ces premiers tems les moines reſterent ſous l'autorité des évéques, & on ne connoiſſoit point encore ces exemptions accordées depuis par les papes, qui ſe multiplierent ſi fort dans la ſuite.

Le nom des Mérovingiens venoit-il de Mérovée? On pourroit être ſurpris que ces peuples euſſent préféré le nom de Mérovée à celui de Clodion ſon pere, que Grégoire de Tours appelle un roi utile à ſon peuple. Seroit-ce la raiſon que l'on a racontée, que Mérovée prétendoit être fils de la femme de Clodion & d'un monſtre marin que l'on regardoit comme une divinité, & que les Francs,

REMARQUES PARTICULIERES.

presque tous payens, s'honorant d'une origine merveilleuse, avoient voulu la consacrer en conservant à leur race le nom de Mérovée? On sent l'absurdité de cette fable. M. Gibert (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*) tire son nom de *Maraboduus* roi des Germains, d'où les Francs ont tiré leur origine, & en forme le nom de Mérovée par l'analogie de la langue germanique rendue en latin. M. Freret, au contraire, (*ibid.*) après avoir essayé d'établir que le nom de Mérovingiens ne fut connu que sous les commencemens de la deuxiéme race, (ce que nie M. Gibert) dans un tems où il étoit devenu nécessaire de distinguer la famille regnante de celle à qui elle succédoit, rend à Mérovée, l'ayeul de Clovis, l'honneur d'avoir donné son nom à la premiere race de nos rois; & sa raison, pour n'avoir commencé cette race qu'à Mérovée, est que, suivant Grégoire de Tours, quelques-uns doutoient que Mérovée fût fils de Clodion, & le croyoient seulement son parent, *de stirpe ejus*, au lieu que depuis Mérovée, la filiation de cette race n'est plus interrompue. C'est un procès entre ces deux savans.

On comptoit parmi les Francs & les Gaulois par nuits & non par jours: *nec dierum numerum ut nos sed noctium computant.* (*Tacit.*) Si quelqu'un qui vit suivant la loi salique a perdu son esclave, son cheval, ou son bœuf, le proprietaire a quarante nuits de terme pour s'en ressaisir. (*Loi Salique, T. 50. de Filtortis.*)



MINISTRES, GUERRIERS, MAGISTRATS, SAVANS ET ILLUSTRES,

Qui ont vécu depuis l'an 480. jusqu'en 751. ce qui embrasse toute la premiere race.

MINISTRES.

Maires du palais, rangés selon l'ordre des regnes.

Regne de CLOVIS I. *mort en* 511.

Lando.

Regne de CLOTAIRE I. *mort en* 562.

Théodoric.
Badégisile.
Gondoland.
Landrégesile.

Regnes de CARIBERT, *mort en* 566. *& de* CHILPERIC I. *mort en* 584.

Landrégesile.
Cuppa.
Landri.
Chrodin.
Gogon.
Radon.

Regne de CLOTAIRE II. *mort en* 628.

Landri.
Florentian.
Wlfoald.
Warnachaire.
Berthoald.
Protadius.
Claudius.
Licin.
Gondebaud.
Waraton.
Carloman.
Gondoald.

Regne de DAGOBERT I. *mort en* 638.

Gondoald.
Sadrégesile.
Arnoul.

GUERRIERS.

Généraux d'armée.

Siagrius.
Mummol.
Didier.
Leudégisile.
Landri.

MAGISTRATS.

Référendaires.

Les noms des référendaires de cette premiere race, qui étoient les plus considérables des magistrats d'alors, sont si peu intéressans, & ce que l'on en diroit est si incertain, que l'on a cru devoir se réduire à une simple note.

Les fonctions du référendaire, qui se nommoit le grand référendaire, étoient de sceller les actes avec l'anneau du roi, & de signer les diplomes.

Il y avoit, outre le grand référendaire, des officiers qui lui étoient subordonnés, mais qui portoient comme lui le titre de référendaires; ils étoient

SAVANS & ILLUSTRES.

Agathias, mort vers l'an 660.
Alcimus Avitus. 520.
S. Anthelme, vers 709.
Bede. 735.
S. Benoît. 543.
Boece. 524.
Cassiodore. 575.
S. Colomban. 615.
Denis le Petit, avant 556.
S. Eloi. 665.
Ennode. 521.
S. Epiphane. 496.
Fortunat, vers 600.
Frédégaire, vers 658.
S. Fulgence, vers 533.
Gennade, vers 494.
Grégoire de Tours. 595.
Jean Climaque. 606.
Jornandes, vers 552.
Malculfe, vers 660.
Marius d'Avenches. 596.
Procope, vers 520.

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & ILLUSTRES.
Maires du palais. Archambaud. Pepin l'ancien. Cogon Neran. Ega. *Regne de* CLOVIS II. *mort en 660.* Archambaud. Bertinoald. Ebroin. Almaric. Flaochat. Martin. Grimoald. Adalgise. *Regne de* CHILDERIC II. *mort en 613.* Ebroin. Robert. Wlfoald. S. Leger. *Regne de* THIERI III. *mort en 690.* Ebroin. Leudésile. Waraton. Gilimer. Bertaire. *Regne de* CLOVIS III. *mort en 695.* Pepin Heristel. *Regne de* CHILDEBERT III. *mort en 711.* Pepin Heristel. Dieux. Grimoald. Nordebert. *Regnes de* DAGOBERT III. *mort en 715. & de* CHILPERIC II. *mort en 720.* Grimoald. Théodebalde. Rainfroi. Charles-Martel. *Regne de* THIERI IV. *mort en 736.* Charles-Martel. *Regne de* CHILDERIC III. *rasé en 750.* Pepin le Bref.		*Référendaires.* chargés de dresser & de rédiger les lettres royaux, & exerçoient même quelquefois les fonctions du grand référendaire. Du Cange, dans son glossaire, a donné une longue suite de ces magistrats : Tessereau & du Chesne en ont aussi parlé.	S. Remi, vers 535. Salvien. 490. Sidonius Apollin. 482. Symmaque. 514. Zozime, vers 501.



ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

SECONDE RACE.



ANS adopter aucun ſyſtême ſur la ſucceſſion à la couronne, il ſuffira de dire hiſtoriquement, qu'à l'avénement de Pepin, on vit pour la premiere fois la couronne paſſer dans une maiſon étrangere; pendant toute la premiere race, elle n'avoit été portée que par les deſcendans de Clovis, à la vérité ſans droit d'aîneſſe, ni diſtinction entre les bâtards & les légitimes, & avec partage; elle fut poſſedée de même, ſous la deuxiéme race, par les enfans de Pepin; mais ainſi qu'il avoit dépouillé l'héritier légitime, ſes deſcendans furent dépoſſedés à leur tour. Enfin, ſous la troiſiéme race, le droit ſucceſſif-héréditaire s'eſt ſi bien établi, que les rois ne ſont plus les maîtres de déranger l'ordre de la ſucceſſion, & que la couronne appartient à leur aîné par une coutume établie; *laquelle*, dit Jerôme Bignon, *eſt plus forte que la loi même, cette loi ayant été gravée, non dans du marbre ou en du cuivre, mais dans le cœur des François.*

751. *Avénement à la couronne.*	*EVENEMENS REMARQUABLES.*

PEPIN, dit LE BREF; *premier roi de la seconde race, fils de Charles-Martel, parvient à la couronne l'an 751. âgé d'environ 37. ans. C'est le premier de nos rois qui se soit fait couronner & sacrer avec les cérémonies de l'église. Cette cérémonie se fit dans la cathédrale de Soissons, par saint Boniface, légat du pape, & archevêque de Mayence.*

751. 52.

PEPIN est proclamé roi de France à Soissons; il est secondé dans cette grande entreprise par le pape Zacharie, & par S. Boniface, évêque de Mayence, qui avoient besoin de lui pour l'opposer à Constantin Copronyme, protecteur des Iconoclastes, & aux Lombards, ennemis du saint siége; cependant, peu après, il demanda au pape Etienne l'absolution du crime qu'il avoit commis en manquant de fidélité à son roi légitime. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, tome VI.*) Pepin reçoit les soumissions de plusieurs seigneurs qui s'étoient rendus les maîtres de la Septimanie, & la réunit à la couronne.

753. 54. 55.

Pepin défait les Saxons, qui malgré les traités faits avec ce prince, refusent de reconnoître son autorité.

Astolphe, roi des Lombards, s'empare de l'exarchat de Ravennes, & par là ôte à l'empereur d'Orient une des principales possessions qui lui restât en Italie. Il entreprend de se rendre maître de Rome. Le pape Etienne III. vient en France implorer le secours de Pepin, qui passe deux fois les monts, reprend l'exarchat, dont il fait don au pape, & commence à établir la puissance temporelle de la cour de Rome. Comment trois cens ans après, Léon IX. qui passoit pour savant, daigna-t-il recourir à la prétendue donation de Constantin, &

FEMMES.	ENFANS.	768. MORT.	PRINCES contemporains.
Berthe, ou Bertrade, fille de Caribert, comte de Laon, morte en 783. Il y a trois opinions sur cette princesse ; Du Tillet dit que Berthe étoit fille d'Ærarchia, empereur de Constantinople : on lit dans une depêche de M. Smith, rapportée aux Mémoires de Nevers, qu'elle étoit fille du roi des Allemans ; enfin les annales de S. Bertin lui donnent pour pere le comte de Laon, c'est l'opinion de Mezerai & du P. Anselme.	CHARLEMAGNE, CARLOMAN, } qui regnerent. Charlemagne eut l'Austrasie & la Neustrie, avec quelques provinces de l'ancienne Germanie. Carloman eut la Bourgogne, la Provence, la Septimanie, l'Alsace, & ce que nous appellons aujourd'hui l'Allemagne, qui n'etoit alors que l'autre partie du partage de Charlemagne. Pepin, Rothaïde, Adelaïde, } morts jeunes. Gille. Giselle ; elle avoit pensé épouser le prince des Lombards, & puis l'empereur Léon., & elle finit par se faire religieuse.	PEPIN *meurt d'une hydropisie à S. Denis, le 24. du mois d Septembre 768. âgé de 54. ans, dans la dix-septiéme année de son regne.* La tombe de ce prince qui avoit toutes les qualités des héros, est remarquable par l'épitaphe : *Pepin, pere de Charlemagne* ; comme s'il avoit été encore plus grand par son fils que par lui-méme.	*Papes.* Zacharie. 752. Etienne II. 752. Etienne III. 757. Paul I. 767. Etienne IV. 772. *Empereur d'Orient.* Constantin Copronyme. 775. *Rois des Lombards en Italie.* Astolphe. 756. Didier. 774. *Rois d'Espagne.* Alphonse I. 757. Froïla. 768. *Angleterre.* Heptarchie.

EVENEMENS REMARQUABLES sous PEPIN.

employer un titre imaginaire, quand il en avoit un si autentique? Il est vrai que dès l'an 321. Constantin avoit donné cette fameuse constitution, premiere source des richesses de l'Eglise, par laquelle il permet aux églises d'acquérir des biens fonds, & aux particuliers la liberté de leur laisser par testament; & c'est peut-être ce qui a donné lieu à la supposition de la donation.

756. 57.

La mort d'Astolphe, roi des Lombards, rend le pape plus puissant, il sert l'ambition de Didier, général d'Astolphe, en l'aidant à se faire roi des Lombards au préjudice du frere d'Astolphe; Didier, par reconnoissance, confirme & augmente la donation que Pepin lui avoit déja faite. La premiere orgue qui ait paru en France est envoyée en 757. par Constantin Copronyme à Pepin, qui étoit alors à Compiegne, & qui en fit don à l'église de saint Corneille de cette ville.

758. 59. 60. 61. 62. 63. 64. &c.

Pepin fait la guerre aux Saxons, aux Esclavons, aux Bavarois, & au duc d'Aquitaine, qui avoit donné retraite à Grippon son frere, & chasse les Sarrazins de toute la Gothie : il est par tout vainqueur.

767. 68.

Le duc d'Aquitaine est défait par Pepin, & assassiné par la perfidie d'un nommé Warnston, qui crut plaire à ce prince. Pepin réunit ce duché à la couronne. Ce duc d'Aquitaine, nommé Waifre, étoit petit-fils d'Eudes, & descendoit de Caribert, second fils de Clotaire II. les Gascons se soumettent.

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Fulrad, grand chancelier.	Waultier d'Alsace. Gerard de Roussillon, comte de Provence.	*Archichanceliers.* S. Boniface. 755. Francon. Volfrad. Bodillon.	S. Boniface. 755. S. Chrodegand. 766. S. Pirmin. 758.

EVENEMENS REMARQUABLES sous PEPIN.

Etrange révolution à Rome, après la mort de Paul I. Un laïc, nommé Conſtantin, eſt fait pape; le peuple ſe révolte contre lui, on lui créve les yeux, & Etienne IV. eſt exalté.

Les aſſemblées générales, qui ſous les rois de la premiere race s'étoient tenues au mois de mars, commencerent ſous ce prince à ſe tenir au mois de mai, par la raiſon que l'uſage de la cavalerie dans les armées s'étant introduit, la néceſſité de trouver des fourages engagea Pepin à remettre l'aſſemblée au mois de mai.

Nos rois de la deuxiéme race tenoient cour pléniere aux fêtes de Noël & de Pâques.



768. *Avénement à la couronne.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

CHARLEMAGNE & CARLOMAN *succedent au roi Pepin leur pere l'an 768.*

768. 69. 70.

CHARLEMAGNE & CARLOMAN ſuccedent à Pepin leur pere : leur ambition les diviſe à l'occaſion du partage de leurs états; Didier, roi des Lombards, & le duc de Baviere entretiennent cette diviſion.

771.

Carloman meurt à Samoucy, & eſt enterré à Rheims; ſa mort rend Charlemagne maître de toute la monarchie françoiſe.

772. 73.

Charlemagne commence contre les Saxons la guerre, qui ne finit qu'au bout de trente-trois ans; il les défait près de Paderborn, & pille leur fameux Temple, où étoit adorée l'idole d'Irminſul. On a crû que c'étoit une ſtatue qu'ils avoient élevée à Arminius, le vengeur de leur liberté.

774.

Fin du royaume des Lombards (qui avoit duré 206. ans) dans la perſonne de Didier, qui voulant s'emparer de l'Italie, & empêcher Charlemagne de s'y oppoſer, lui ſuſcite des affaires domeſtiques, en faiſant valoir les droits des deux fils de Carloman ſon gendre, à qui il avoit donné un aſyle. Charlemagne paſſe le mont Cénis, bat Didier, le fait priſonnier, & ſe fait couronner roi des Lombards. Giannone

FEMMES.

Himiltrude, répudiée en 770.

Hermengarde, *ou* Desidérate, fille de Didier, roi des Lombards, aussi répudiée en 771.

Hildegarde. 783.

Fastrade. 794.

Lutgarde. 800.

ENFANS.

Pepin le Bâtard. 811.
Rothais.

Charles, roi de la France orientale. 811.
Pepin, roi d'Italie. 810.
LOUIS le Débonnaire, empereur & roi de France.
Lothaire, mort jeune.
Rotrude. 810.
Berthe. 853.
Hildegarde, Adélaïde,] mortes jeunes.
Théodrade, abbesse d'Argenteuil.
Hiltrude, *ou* Rotrude, abbesse de Farmoutiers.

Enfans naturels.

Charlemagne eut de Régine
Hugues l'Abbé. 844.
Drogo, évêque de Metz. 855.
Adalinde.
D'Adalinde,
Thieri.
De Gersuinde,
Adeltrude.

Quelques auteurs donnent encore à ce prince une fille nommée Emma, *& prétendent qu'il la fit épouser à Eginhard, dont il avoit découvert le commerce avec cette princesse.*

Nous appellons aujour-

814.
MORT.

CHARLEMAGNE *meurt d'une pleurésie, le* 28. *janvier* 814. *dans la sixante-onziéme année de son âge, la quarante-septiéme de son regne, la quarantiéme depuis la conquête de l'Italie, & la quatorziéme depuis qu'il avoit été couronné empereur; il est enterré à Aix-la-Chapelle.*

PRINCES contemporains.

Papes.

Etienne IV. 772.
Adrien I. 795.
Léon III. 816.

Empereurs d'Orient.

Constantin Copronyme. 775.
Léon IV. 780.
[Constantin VI. 797.
[Irene. 802.
Nicéphore. 811.
C'est à ce prince que commence l'*empire des Grecs*, appellé *le bas empire.*
Staurace. 811.
Michel Curopalate. 813.
Léon l'Arménien. 820.

Rois d'Italie.

Didier, vaincu par Charlemagne, qui mit fin au royaume des Lombards, en 774. Ce royaume avoit duré 205. ans.
Charlemagne, empereur. 814.

Rois d'Espagne.

Aurelio. 774.
Sile. 783.
Mauregat. 788.
Véremond I. 791.
Alphonse le Chaste. 844.

Angleterre.

Heptarchie.

dit que le regne des Lombards rendit l'Italie heureuse, & il le prouve par la sagesse & la douceur de leurs loix, qui subsisterent long-tems après eux. Fameux decret d'Adrien I. par lequel il reconnoît Charlemagne roi d'Italie & patrice de Rome. Ce prince confirme les donations faites au saint Siége, en se réservant la suzeraineté : ce qui se prouve par les monnoies qu'il fit frapper à Rome, en qualité de souverain, & parce que les actes étoient dattés de l'année du regne de l'empereur, *Imperante domino nostro Carolo.*

775.

Adrien I. accorde à Charlemagne, dans un Concile tenu à Rome, le droit d'ordonner de l'élection des papes, & de la confirmer. (*Chron. Alber. an.* 775.)

Nouveaux mouvemens des Saxons, qui massacrent un corps de troupes françoises ; Charlemagne accourt d'Italie, & les force à demander pardon.

776. &c.

Le fils de Didier, nommé Adalgise, qui s'étoit retiré à Constantinople, entretient des liaisons en Italie ; Adrien en avertit Charlemagne, qui vient lui-même dissiper ces mouvemens, & fait trancher la tête au duc de Frioul.

Fameuse assemblée de Paderborn, dans laquelle Charlemagne fait un traité avec les Saxons & les Sarrazins, ce qui le mit en état de passer en Espagne.

778.

Charlemagne passe en Espagne pour rétablir Ibinalarabi dans Saragosse ; chemin faisant, il reçoit les hommages de tous les princes qui commandoient entre les Pyrénées

d'hui *enfans naturels* ceux qui sont nés de concubines ; mais il faut remarquer que ce qui se nommoit *concubinage*, & qui nous paroît aujourd'hui contraire aux loix civiles & ecclésiastiques, étoit alors une espece de mariage qui, pour être moins solemnel, n'en étoit pas moins legitime. Les femmes portoient le nom de *femmes du deuxiéme ordre*. *V.* à l'année 1021.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLEMAGNE.

& la riviere d'Ebre. Loup, duc de Gascogne, bat dans la vallée de Roncevaux l'arriére garde de l'armée de Charlemagne, où périt Roland, que nos premiers romans ont rendu si célébre. Ce prince rétablit l'ancien royaume d'Aquitaine en faveur de son fils Louis : il repasse en Allemagne, & bat les Saxons dans la Hesse.

779.

Capitulaire de Charlemagne à Heristal, où ce prince célébra la fête de Pâques.

780. 81. 82. 83. &c.

Nouveau voyage de Charlemagne à Rome, dont la marche fut une espéce de triomphe ; il y fit sacrer par le pape Pepin & Louis ses deux fils puînés qu'il avoit amenés avec lui, l'un roi de Lombardie, & l'autre roi d'Aquitaine : il laissa Pepin en Italie.

Vitikind, général des Saxons, les excite toujours à la révolte ; ils battent les généraux de Charlemagne au combat de Sintal ; Charlemagne s'en venge d'une maniere sanglante, & engage enfin Vitikind à se faire baptiser. Vitikind, qui n'avoit pas moins de franchise que de bravoure, donna des preuves éclatantes de la vérité de sa conversion, & la religion n'eut pas depuis de plus zélé protecteur. Charlemagne subjugue les Bretons.

787. 88.

Le duché de Baviere réuni à la couronne de France, à cause des infidélités de Tassillon, duc de cette province, qui força enfin Charlemagne son cousin à le faire arrêter lui & son fils Théodon, & à les mettre dans un couvent. Les généraux de Charlemagne battent les Huns & les

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Eginhard, gendre, dit-on, de Charlemagne, vivant en 840.	Gerard de Rousillon, comte de Provence.	*Archichanceliers.*	Alcuin. 804.
Adelhard.	Radulphe, *ou* Raoul.	Ithier.	Amalarius. 814.
	Frédéric, fils aîné du duc de Mosellane.	Radon.	S. Angilbert. 814.
	Bouchard.	Luitbert.	Ansbert, *ou* Autpert. 778.
	Valac.	Ludebert.	Léidrade vivoit en 816.
		Archambauld.	Ludger. 809.
		Luitgard.	S. Lulle. 786.
			Paul Diacre. 801.
			S. Paulin, patriarche d'Aquilée. 804.
			Théodulphe, vers 802.
			Tilpin, *ou* Turpin. 800.
			Usuard. 806.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLEMAGNE.

Abares, qui étoient entrés en Italie par le Frioul, & défont une armée de Grecs, conduite par Adalgise, qui ne reparut pas depuis.

789. 90. &c.

Charlemagne introduit en France le chant Grégorien, & par l'établissement qu'il fit d'une école dans son palais, laquelle devint le modéle de plusieurs autres, il mérita le titre de restaurateur des lettres. Chacun des membres de cette école ou académie prenoit un nom particulier, & Charlemagne lui-même, qui se faisoit honneur d'en être membre, prit celui de *David.* Il fait venir d'Angleterre le fameux Alcuin. Pierre de Pise, qui avoit enseigné la grammaire au roi, assistoit à toutes ses conférences, ainsi que les archevêques de Tréves & de Mayence, l'abbé de Corbie, &c. Le goût du roi, comme il arrive toujours, mit les sciences à la mode ; il n'y eut pas jusqu'aux femmes, parmi lesquelles on en vit une se distinguer dans l'astronomie. Grand projet de Charlemagne pour la communication de l'Océan & du Pont-Euxin, en joignant le Rhin au Danube par un canal. Nous lisons dans un capitulaire de cette année un fait important, c'est au sujet de ce qui s'appelle *les sorts des saints*, *sortes sanctorum.* » Que » personne, dit l'empereur, n'ait la témérité de prédire le » sort par le pseautier ou par l'évangile. » Nous avons parlé au regne de Clovis *du sort des apôtres*, c'est la même chose; & la condamnation des Conciles avoit prévenu celle de l'empereur. Cette folie, qui avoit commencé dans l'Eglise vers le troisiéme siécle, est aussi ancienne que le monde : on connoît *sortes Homericæ*, *sortes Virgilianæ.* Les payens cherchoient dans Homére & dans Virgile l'avenir, que les chrétiens chercherent depuis dans la sainte Ecriture.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLEMAGNE.

794. &c.

Concile de Francfort, un des plus célébres qui se soient tenus dans l'Occident; Charlemagne, en qualité d'empereur, y exerce la même autorité qu'avoient autrefois les empereurs d'Orient dans les conciles, depuis qu'ils eurent embrassé la foi catholique. Les peres de ce concile, en même tems qu'ils condamnerent la doctrine de Nestorius, que l'on avoit voulu renouveller, furent d'un autre côté induits en erreur sur des actes falsifiés qui leur furent produits contre le deuxiéme concile de Nicée, où l'imperatrice Irene avoit fait justement condamner les Iconoclastes, & ils rejetterent ce deuxiéme concile de Nicée, lequel fut dans la suite reconnu pour œcuménique, lorsque les véritables actes eurent été produits. Entre plusieurs réglemens faits au concile de Francfort, il faut remarquer celui par lequel il est ordonné que les biens possedés par les évêques avant leur promotion, retourneroient à leurs parens, & que ceux qu'ils auroient acquis pendant leur épiscopat, appartiendroient à leur église.

796. &c.

Charlemagne transplante les Saxons de leur pays, pour les forcer à lui demeurer fidéles, & les répand dans différentes parties de son royaume, soit dans la Flandre, soit dans le pays des Helvétiens, &c. leur pays fut repeuplé par les Adrites, peuple de l'Esclavonie.

Lettre de Léon III. à Charlemagne, qui prouve que le pape rendoit hommage de toutes ses possessions au roi de France. Charlemagne s'empare du royaume des Abares, autrefois les Huns, c'est-à-dire, de l'Autriche & de la Hongrie. Parlement tenu à Aix-la-Chapelle; il y est

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLEMAGNE.

défendu aux évêques d'ordonner aucun serf s'il n'a été affranchi, ni aucune personne libre sans la permission du prince. Cette ville, que Charlemagne avoit construite avec la plus grande magnificence, devient son séjour ordinaire.

Révolution à Constantinople; la mort de Copronyme fit regner Léon IV. son fils, mari d'Irene; Irene eut à sa mort la régence pendant la minorité de Constantin son fils, qu'elle fit mourir, lorsqu'étant majeur il voulut lui ôter l'autorité, & par là cette princesse fit tomber l'empire en quenouille.

799.

Charlemagne prend les isles de Majorque & de Minorque.

800, &c.

Charlemagne est couronné empereur d'Occident par Léon III. & ainsi, cet empire qui avoit fini l'an 476. dans Augustule, le dernier empereur d'Occident, & qui depuis avoit été rempli par le regne des Erules, des Ostrogots & des Lombards, recommence dans Charlemagne, & dure encore aujourd'hui. Le roi de Perse lui fait cession des lieux saints par ses ambassadeurs. Capitulaires à Aix-la-Chapelle, dont l'exécution est confiée à des *missi dominici*; il y a quelques articles contre les comtes, qui ne rendoient plus la justice qu'à prix d'argent.

Louis (dit depuis le Débonnaire) proclamé roi d'Aquitaine dès le berceau, & qui tenoit sa cour à Toulouse capitale de ses états, d'où il faisoit la guerre aux Sarrazins, prend Barcelonne, qui est demeurée à la France jusqu'au regne de S. Louis.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLEMAGNE.

803. &c.

Nicéphore eſt couronné empereur d'Orient, (c'eſt ce que l'on appelle l'empire des Grecs, ou le bas empire) & Irene, que Charlemagne avoit demandée en mariage, eſt releguée dans l'iſle de Lesbos, aujourd'hui Mitilène. Nicéphore reconnoît Charlemagne pour empereur d'Occident. Limites des empires d'Orient & d'Occident, arrêtées entre les deux empereurs. Nouveaux réglemens faits à Mayence, relativement aux loix ſous leſquelles vivoient les divers peuples ſoumis à Charlemagne, & dont pluſieurs ajoutoient à la loi ſalique.

Charlemagne, pour achever de réduire les Saxons, prive les enfans de la ſucceſſion de leurs peres. Il ſoumet auſſi les peuples de la Pannonie, les Eſclavons & les Huns. L'état de Veniſe avoit alors deux ducs, qui tous deux relevoient des deux empires. Jugement de la Croix en uſage : il conſiſtoit à donner gain de cauſe à celui des deux partis qui tenoit le plus long-tems ſes bras élevés en croix. Loi générale contre les guerres privées. (*Du Cange, Diſſertation XXIX. ſur Joinville.*)

805. 6.

Grands capitulaires dreſſés à Aix-la-Chapelle, & remarquables en ce que pluſieurs ont été renouvellés par Louis XIV.

Aſſemblée (806.) où Charlemagne partage ſes états entre ſes trois enfans, & fait un teſtament à ce ſujet, qui eſt confirmé par les ſeigneurs françois & par le pape Léon: ce qui eſt à remarquer, c'eſt que ce prince laiſſe à ces peuples la liberté de ſe choiſir un maître après la mort des princes, pourvû qu'il ſoit du ſang royal.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLEMAGNE.

807. 8. 9. &c.

On commence à parler des Normands, des Anglois, des Danois, &c. peuples barbares, qui faisoient des descentes en France. Charlemagne prévit avec douleur les ravages qu'ils y exerceroient un jour, il songea à les prévenir ; il visita ses ports, il fit construire des vaisseaux qui resteroient toujours armés & équipés, &, ce qui paroît incroyable, il en avoit depuis l'embouchure du Tibre jusqu'à l'extrémité de la Germanie, c'est-à-dire jusqu'en Dannemarc : les seigneurs avoient ordre en ces occasions de servir en personne comme dans les armées de terre. On voit quelques articles à ce sujet dans les capitulaires. Ce fut à Boulogne que Charlemagne fit un des principaux établissemens de la marine, & il y releva l'ancien phare qui avoit été détruit par le tems.

La charge de connétable commence d'être considérable. L'empereur Nicéphore est tué par le roi des Bulgares ; Michel Rangabé lui succede au préjudice du fils de Nicéphore, & reconnoît Charlemagne pour empereur d'Occident. Charlemagne perd ses deux enfans Pepin & Charles, & proclame Bernard fils de Pepin roi d'Italie.

813.

Charlemagne associe Louis son fils à l'empire.

Charlemagne ne portoit en hiver, dit Éginhard, *qu'un simple pourpoint fait de peau de Loutre sur une tunique de laine bordée de soie, il mettoit sur ses épaules un sayon de couleur bleue, & pour chaussures, il se servoit de bandes de diverses couleurs, croisées les unes sur les autres.* On le voyoit passer rapidement des Pyrénées en Allemagne, & d'Allemagne en Italie : il remplissoit le monde de son nom ; c'étoit

EVENEMENS REMARQUABLES ſous CHARLEMAGNE.

l'homme de la plus grande taille, & le plus fort de ſon tems. Tout cela reſſemble aſſez aux héros de la fable; mais ce qui ne leur reſſemble pas, c'eſt qu'il penſoit que la force ne ſert qu'a vaincre, & qu'il faut des loix pour gouverner: il en fit ſuivant la forme qui s'obſervoit alors, c'eſt-à-dire, dans ces aſſemblées mixtes qui étoient compoſées de pluſieurs évêques & des principaux ſeigneurs de la nation.

D'ailleurs, Charlemagne aima, cultiva, & protégea les lettres & les arts, car la véritable grandeur ne va jamais ſans cela. C'eſt à lui que l'on doit la maniére de compter par livres, ſols & deniers, telle qu'on la pratique aujourd'hui, avec la différence que cette livre étoit réelle & de poids, au lieu que parmi nous elle eſt numéraire.

Premieres loix ſomptuaires qui réglent le prix des étoffes, & qui diſtinguent l'état & le rang des particuliers par rapport à leur habillement.



814. *Avénement à la couronne.*	*EVENEMENS REMARQUABLES.*

LOUIS I. *dit* LE DEBONNAIRE, *empereur & roi de France, parvient à la couronne l'an* 814. *âgé de trente-six ans, est proclamé empereur à Aix-la-Chapelle, & sacré en* 816. *à Rheims par le Pape Etienne.*

814. &c.

LE zéle apparent de Charlemagne pour la religion avoit fortifié sa puissance, & la dévotion mal-entendue de Louis le Débonnaire le dégrada. Ce prince trop occupé de la réforme de l'église, & trop peu du gouvernement de son état, s'attira la haine des ecclésiastiques & perdit l'estime de ses sujets. Il doit pourtant être loué d'avoir éloigné de la cour les princesses ses sœurs & les dames de leur suite, qui depuis long-tems en faisoient le scandale. Il concilie les Saxons, en les remettant dans le droit de succeder, que Charlemagne leur avoit ôté. Il envoie Lothaire son fils aîné en Baviere, & Pepin en Aquitaine, pour y commander, & garde Louis, qui étoit le plus jeune, auprès de lui. Concile d'Aix-la-Chapelle (816.) ou fut rédigée la régle des chanoines, & celle des religieuses. Ces chanoines qui vivoient entr'eux s'en lasserent, & ayant partagé les revenus du chapitre, se retirerent dans des maisons particulieres : on leur substitua des chanoines *réguliers*.

L'empereur fait la paix avec Abdérame roi des Sarrazins.

817.

Il associe Lothaire à l'empire, crée Pepin roi d'Aquitaine, & Louis roi de Baviere. Il est à remarquer dans ce partage, qu'il est permis à tout homme libre & sans seigneur de se ren-

FEMMES.	ENFANS.	840. MORT.	PRINCES contemporains.
Ermengarde. 818.	Lothaire I. empereur & roi d'Italie. 855. Pepin, roi d'Aquitaine. 838. Louis, roi de Baviere. 876. Gisle, mariée au comte Evrard, mere de Béranger, roi d'Italie, vivante en 876. Alpaïde, femme de Bégon, comte de Paris. Hildegarde, femme du comte Thieri, vivoit encore en 824.	LOUIS LE DEBONNAIRE *meurt dans une isle du Rhin, près Mayence, le* 23. *de Juin* 840. *Il est enterré à S. Arnoul de Metz.*	*Papes.* Léon III. 816. Etienne V. 817. Paschal I. 824. Eugène II. 827. Valentin. 827. Grégoire IV. 843. *Empereurs d'Orient.* Léon l'Arménien. 820. Michel le Bégue. 829. Théophile. 842. *Empereur d'Occident.* Louis le Débonnaire. 840. *Roi d'Espagne.* Alphonse le Chaste. 844.
Judith, fille du comte Wolpe, un seigneur de Baviere.	CHARLES LE CHAUVE.		*Rois d'Angleterre.* Heptarchie éteinte vers l'an 828. dans la personne d'Ecbert, qui réunit les sept royaumes. Ecbert. 837. Ethelwolph. 857. *Rois de Suéde.* Biorn III. vers l'an 816. Sous le regne de ce prince, Charlemagne envoya Herbert prêcher la foi en Suéde. Braut-Amond. 827. Sivard II. vers 834. Herot. 856.

dre vassal de celui des trois princes qu'il choisira ; ce qui prouve qu'il y avoit alors en France des *francs-aleus*.

Ordonnance qui exempte les religieux du droit de *présent* & *du service militaire*.

L'empereur confirme les donations faites aux papes, quoiqu'Etienne V. & Paschal I. se fussent mis en possession du pontificat, sans attendre, comme c'étoit l'usage, qu'il eût confirmé leur élection.

818. 19. &c.

L'empereur défait les Gascons, les Bretons, & les peuples de la Hongrie. Il épouse en secondes nôces (819) la princesse Judith, Bavaroise, dont les galanteries & l'ambition causerent tous ses malheurs.

Bernard, irrité de ce que Louis le Débonnaire lui avoit été préféré pour l'empire par son Grand-pere, quoiqu'il fût fils de l'aîné, & voyant la nouvelle disposition faite par Louis le Débonnaire en faveur de Lothaire, (en 830) avoit pris les armes ; l'empereur ayant marché contre lui, le prit & lui fit crever les yeux : ce prince en mourut ; par la mort de Bernard, le royaume d'Italie est réuni à la couronne de France. Des auteurs ont prétendu que ce royaume, qui avoit été celui des Lombards, ne fut jamais réuni à la couronne de France, & qu'il continua seulement d'en dépendre, & une de leurs preuves est que les empereurs suivans ont pris la couronne de fer du royaume d'Italie, ou Lombardie, indépendamment de la couronne impériale de Rome & de celle de Germanie. (*Sigonius. Muratori.*) Titre de *vicomte* qui commence à être connu dans la personne de Cixilane, vicomte de Narbonne, qui jusques-là ne prenoit que le titre de vidame, *vice dominus*.

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Hilduin.	Gourdon Baulande.	*Archichanceliers.*	S. Adalhard. 826.
Bernard, comte de Barcelonne, & duc de Septimanie, fils de S. Guillaume duc d'Aquitaine.	Charles d'Argies.	Hilisachar.	S. Agobard. 840.
Gombaud.	Guillaume Rostrenan.	Fridegise.	Amalaire, diacre de Metz. 837.
	Adhalard.	Theudon.	S. Benoît, abbé d'Aniane. 821.
	Be theric.	Hugues.	Dodane, duchesse de Septimanie, & femme du comte Bernard, vers 842.
	Bernard de Vincro.		Dungal. 834.
			Eginhard, vers 840.
			Théodulfe, évêque d'Orleans. 8[illegible]

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS I.

822.

L'empereur fait une pénitence publique à Attigní, pour expier la mort de Bernard. Il crut devoir donner cette marque de repentir au mécontentement des évêques, dont l'opinion pouvoit tout ſur l'eſprit des peuples. Nous ſommes ſurpris aujourd'hui de voir une ſi grande autorité aux évêques, mais c'eſt faute de ſe ſouvenir que c'étoit cette même autorité qui fut ſi favorable à nos rois dans l'origine : » Les évêques, dit l'abbé du Bos, avoient grande » part au gouvernement d'alors, & préſidoient aux déli» berations des peuples & à leurs entrepriſes, non comme » chefs de la religion, mais comme premiers citoyens : « la décadence de l'empire Romain faiſoit ſentir à chacun des peuples, qui juſques là avoient été ſoumis à cet empire, la néceſſité de ſe chercher un maître ; ceux des Gaules, environnés de princes Ariens, avoient à craindre en même tems pour leur liberté & pour leur religion : ce fut alors que parut Clovis : » Les eccléſiaſtiques devoient » mieux aimer, s'il falloit avoir un roi barbare pour maî» tre, en avoir un qui fût payen, que d'en avoir un qui » fût hérétique ; le paganiſme étoit ſenſiblement ſur ſon » déclin, & l'on pouvoit ſe promettre plûtôt la conver» ſion d'un prince idolâtre, que celle d'un prince Arien ; » d'ailleurs, comme la religion payenne n'avoit rien de » commun avec la religion chrétienne, les prêtres payens » n'avoient aucun droit apparent de demander à leurs » princes de les mettre en poſſeſſion des égliſes bâties » & dotées par les chrétiens, & c'étoit ce que les évê» ques avoient le plus à craindre des Ariens ; « ainſi leur intérêt joint à leur crédit, ſeconda les armes de notre premier roi. Les commencemens d'une monarchie ſont trop

foibles, pour que l'on n'ait pas besoin pendant quelque tems de la main qui a aidé à en poser les fondemens, & Clovis étoit trop prudent pour ne pas conserver aux évêques sur l'esprit des peuples cet empire qui avoit tourné à son profit : voilà ce qui fit que si long-tems depuis on vit encore les ecclésiastiques conserver tant d'influence dans les affaires de l'état.

Disons plus, cette autorité qu'avoient alors les évêques en France, devint bien plus grande dans toute l'Allemagne, & s'y est bien autrement conservée. Les évêques, pour la plûpart, y étoient ou des souverains, ou des princes; il est incroyable à quel point les premiers empereurs Germains les ont favorisés, dans la persuasion que c'étoit le plus sûr moyen de s'assurer de la fidélité de leurs sujets : ils créoient par le même principe de nouveaux évêchés dans les pays de conquêtes, & croyoient devoir relever la puissance spirituelle par l'éclat de la richesse & par la force de l'autorité temporelle.

Louis envoie son fils Lothaire commander en Italie.

823. 24. 25. &c.

Lothaire est couronné empereur le jour de Pâques par le pape Paschal.

Les peuples du Nord demeurent soumis à l'empereur, & les Danois reçoivent un roi (Heriold) de sa main. Le pape Eugêne refuse (824) de prendre de l'empereur la confirmation de son élection; Lothaire s'en plaignit hautement. Grêle prodigieuse (825) suivie d'une peste qui est générale en France & en Allemagne.

827. &c.

Grégoire IV. demande à l'empereur qu'il confirme son

exaltation, ce qui prouveroit ce qu'a avancé M. de Marca contre ce qui a été écrit avant lui, ſavoir que, quoique le roi eût remis au clergé & au peuple le pouvoir des élections, cependant la conſécration même des papes étoit differée juſqu'à ce qu'il eût donné ſon conſentement. (*Marca*, *lib.* 8. *cap.* 14.)

Les Navarrois, que l'empereur n'avoit pas défendus contre leurs voiſins, ſe donnent un roi (Inigo) qui commence le royaume de Navarre & d'Arragon, dont la poſtérité, après avoir chaſſé les Maures & les Sarrazins, réunit toute l'Eſpagne dans la perſonne de Charles-quint.

Ecbert déja roi en l'an 800. de Weſſex, qui étoit un des cinq royaumes, auxquels étoit réduite l'Heptarchie, réunit les autres provinces de la grande Bretagne, ſous le titre de roi d'Angleterre, ce qui mit fin à l'Heptarchie.

830.

Charles le Chauve, que l'empereur avoit eu de ſon ſecond mariage avec Judith, n'ayant point de partage, obtint l'Allemannie avec la Rhétie, & une partie de la Bourgogne, qui furent démembrés des états de ſes trois autres freres : ces princes s'en offenſent : ils donnerent pour raiſon de leur mécontentement, la mauvaiſe conduite de leur belle-mere, qui avoit, diſoient-ils, un commerce ſcandaleux avec Bernard, comte de Barcelonne ; ils prétendoient venger l'honneur de leur pere, qui, ſans s'appercevoir de la honte de ſa maiſon, avoit donné les premieres charges de ſon royaume & toute ſa confiance à un homme qui le déshonoroit, mais au lieu de le venger, ils le dépouillerent; Pepin s'avançant juſqu'à Verberie, force ſon pere & Judith à ſe retirer chacun dans un couvent; on leur accorda avec peine le délai qu'ils demanderent pour

prendre l'habit, & ce fut ce qui contribua à leur rétablissement.

La jalousie des trois freres, & la hauteur de Lothaire, sauvent Louis le Débonnaire, qui secondé par le moine Gombaud, est rétabli dans une diette tenue à Nimégue, où Lothaire fut exclus de l'association à l'empire.

831. &c.

L'empereur retire sa femme du couvent, où elle avoit été forcée de prendre l'habit, & autant pour son propre honneur, que pour celui de Judith, il lui fait jurer qu'elle est innocente de tous les crimes dont on l'accusoit, indépendamment de l'épreuve du feu où elle se soumit.

Nous devons dire à ce sujet un mot des *Epreuves*, dont l'usage nous paroît aujourd'hui si absurde, mais qui sert à faire connoître les erreurs de l'esprit humain : c'étoit le moyen que nos peres avoient imaginé pour assurer la vérité des faits. Un accusé avoit donc plusieurs moyens de se justifier, le plus commode étoit le serment : à la vérité, si le juge n'y déferoit pas, il ordonnoit le combat, le vaincu étoit jugé coupable, & subissoit la peine du crime dont il étoit accusé, ou dont il avoit été l'accusateur : ce qu'il y a de plus singulier, c'est que quand les parties ne vouloient pas défendre leur cause elles-mêmes, il y avoit des braves de profession nommés champions, à qui ils remettoient leurs destinées. Une autre épreuve étoit celle du fer chaud : ce fer étoit béni & gardé soigneusement dans quelques maisons religieuses, car toutes n'avoient pas ce privilége ; il y avoit encore l'épreuve de l'eau bouillante & de l'eau froide, mais ce n'étoit que pour le peuple : voilà pour les crimes. Croiroit-on que pour les questions de jurisprudence, & pour celles de police, on eût recours à ces

mêmes moyens? Il est question en Allemagne de savoir si la représentation doit avoir lieu en ligne directe, les avis sont partagés, & c'est un combat qui en décide : il s'agit en Espagne de savoir lequel doit être préféré, de l'office Romain, ou de l'office Muzarabe, il est ordonné qu'un combat en décidera : cette décision parut extravagante, avec raison, mais ce qu'on mit à la place ne l'étoit pas moins, on ordonna que les deux livres de liturgie seroient jettés au feu, & que celui qui résisteroit aux flammes auroit la préférence dans la célébration des offices divins.

833. 34.

Les trois fils de l'empereur conjurent une seconde fois contre lui; ils réunissent leurs troupes dans une plaine entre Basle & Strasbourg, appellée depuis le *champ du mensonge*, & ayant même amené avec eux le pape Grégoire IV. qui, suivant plusieurs auteurs, se prêta à cet attentat, ils s'emparent de la personne de l'empereur, qui se voyant abandonné de toute son armée, fut forcé d'abdiquer, & le font conduire à saint Médard de Soissons, où il fut revêtu du sac & du cilice : ils reléguerent Judith à Tortonne, & le jeune Charles dans l'Abbaye de Prom. Les mêmes divisions des trois freres (834) sauvent l'empereur une seconde fois; il est rétabli dans l'église de saint Denis, & sa femme lui est rendue. Lothaire, qui n'avoit pas voulu consentir à ce rétablissement, se sauve en Bourgogne, où il assemble des troupes, mais il est enfin forcé de se soumettre à son pere, qui lui pardonne.

835. 36. 37. &c.

L'empereur se sentant infirme, fait un nouveau partage

entre ſes enfans, ſans toutefois ſe déſigner un ſucceſſeur à l'empire : il donne à Lothaire l'Italie, à Louis la Germanie & la Saxe, à Pepin l'Aquitaine, & à Charles la France avec la Bourgogne; ce partage révolte de nouveau les trois aînés, qu'il fut forcé de combattre. Pepin meurt, (838) & l'empereur pour punir ſur deux enfans qu'il avoit laiſſés, les fautes de leur pere, ou plûtôt pour plaire à Judith, donne à leur préjudice à ſon fils Charles la dépouille de Pepin : les grands d'Aquitaine ſouffrirent impatiemment une ſi grande injuſtice; l'empereur marcha contre eux pour les réduire, & en vint à bout, tandis que ſon fils Louis de Baviere, profitant de cette diverſion, s'emparoit de toutes les villes qui étoient à ſa bienſéance; Louis fut forcé de revenir ſur ſes pas pour arrêter le cours de ſes conquêtes.

840.

Ce fut dans une expédition que fit Louis le Débonnaire contre ſon fils le roi de Baviere, que ce malheureux pere trouva la mort : ce dernier voyage lui déplaiſoit fort, il étoit rebuté d'avoir toujours ſes enfans à combattre; une éclipſe totale de ſoleil qui ſurvint pendant qu'il étoit en marche, effraya cet eſprit, que les malheurs & la ſuperſtition avoient affoibli, & il mourut enfin de chagrin & d'inanition, après quarante jours de maladie.

Parmi les capitulaires de ce prince, on trouve une conſtitution concernant les monaſteres qui doivent contribuer aux beſoins de l'état.

Louis le Débonnaire rendit au clergé de ſon royaume la liberté des élections, & ſe réſerva ſeulement le droit de les confirmer. Il fit plus en faveur des papes, car il ſouffrit qu'ils priſſent poſſeſſion du ſouverain pontificat, ſans

attendre sa confirmation, sur quoi Pasquier fait la remarque suivante : *Les Italiens, qui en s'agrandissant par effet de nos dépouilles, ne furent chiches de belles paroles, voulurent attribuer ceci à une piété, & pour cette cause, l'honorerent du mot latin* pius, *& les sages mondains de notre France l'imputans à un manque & faute de courage, l'appellerent* le Débonnaire, *couvrans sa pusillanimité du nom de débonnaireté; sur ce propos, il me souvient que le roi Henri III. disoit en ses communs devis, qu'on ne lui pouvoit faire plus grand dépit, que de le nommer* le Débonnaire, *parce que cette parole impliquoit sous soi je ne sai quoi du sot.* Henri III. avoit raison de craindre ce reproche. Le malheur de ces deux princes a été de s'être trouvés dans des tems où le courage d'esprit leur eût été plus nécessaire que les autres qualités qui les rendoient estimables.

Louis le Débonnaire passoit pour être un grand astronome; il découvrit, dit-on, le premier une comete qui parut vers l'an 837. c'étoit aussi un prince fort savant pour son tems, & qui avoit une grande connoissance des loix. L'éclipse, dont la terreur, dit-on, lui causa la mort, ne contredit point du tout sa science d'astronome; tout s'allie dans les têtes, ce prince pouvoit croire qu'un événement particulier tenoit à une cause naturelle, & puis, l'esprit & le sentiment n'ont rien de commun. M. Pascal croyoit toujours voir un précipice à côté de lui.

Pour juger du prix de l'or & de l'argent d'alors, il suffira de rapporter deux faits. Au concile de Toulouse tenu en 846. la contribution que chaque curé étoit tenu de fournir à son éveque, savoir, un minot de froment, un minot d'orge, une mesure de vin & un agneau, étoit évaluée deux sols, que l'évêque pouvoit recevoir au lieu de ces quatre choses; le second fait, c'est que Charles le

Chauve fit un édit à Poiſſi en 864. dans une aſſemblée du peuple, car c'eſt ainſi que doivent s'entendre ces mots, *ex conſenſu*, pour une nouvelle fabrication de monnoies, & comme par cet édit l'ancienne monnoie étoit décriée, il ordonna qu'il fût tiré cinquante livres d'argent de ſes coffres pour être répandues dans le commerce. J'ai cru ces faits d'autant plus dignes de remarque, que nous avons vû deux ſiécles auparavant regner la plus grande magnificence à la cour de Dagobert, & que loin d'avoir diminué, il ſembleroit que l'or & l'argent auroient dû être plus communs en France depuis le regne de Charlemagne, qui en étendant ſa puiſſance, avoit ſans doute étendu le commerce de ſes ſujets : ce ſeroit une matiere de diſſertation, dont la forme de cet ouvrage n'eſt pas ſuſceptible.

Quelques hiſtoriens donnent à Louis le Débonnaire un fils naturel, nommé Arnoul, qu'il fit comte de Sens : mais le pere Anſelme n'en parle point.



840. *Avénement à la couronne*	*EVENEMENS REMARQUABLES.*
CHARLES II. *dit* LE CHAUVE, *fils de Judith, seconde femme de Louis le Débonnaire, monte sur le trône, âgé de dix-sept ans, l'an* 840. *& se fit couronner à Rome par le pape Jean VIII. le* 25. *Décembre* 875.	840. 41. CHARLES LE CHAUVE & Louis de Baviere s'unissent contre l'empereur Lothaire, qui veut empiéter sur eux. Le fils de Pepin veut reprendre l'Aquitaine sur Charles le Chauve, qui est aussi inquiété par les Bretons & par les Normands. Lothaire ayant en vain essayé d'attaquer son frere Louis, roi de Baviere, vient fondre sur la Neustrie, force Charles le Chauve de lui en céder une partie, & fait une tréve avec lui. Bataille de Fontenai en Bourgogne, où Charles le Chauve & Louis de Baviere sont vainqueurs de Lothaire & du jeune Pepin; ils ne profitent pas de leur victoire. Ce fut, disent quelques auteurs, pour réparer la noblesse qui y avoit péri, que les anciennes coutumes de Champagne établirent que désormais *le ventre*, c'est-à-dire, la mere, annobliroit les enfans, quoique le pere fût roturier : cet annoblissement rendoit les enfans capables de posséder des fiefs, mais il restoit toujours une différence entre eux & les gentilshommes de *Parage*, c'est-à-dire, de *par le pere*, en ce qu'ils ne pouvoient être chevaliers comme les derniers. (*Beaumanoir.*) Cette même bataille donna lieu à une autre loi, » que la noblesse ne seroit contrainte » de suivre le roi à la guerre, que lorsqu'il » s'agiroit de défendre l'état contre une in» cursion étrangere. (*Esprit des Loix.*)

877.

FEMMES.	*ENFANS.*	*MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Ermentrude. 899.	LOUIS LE BEGUE. Charles. 865. Lothaire. 866. Carloman, que son pere fit aveugler. 886. Judith, femme en premieres nôces d'Ethelwolph, roi d'Angleterre, & ensuite de Baudouin I. comte de Flandre, après avoir été renvoyée, *suivant les historiens anglois*, par le fils de son premier mari, qu'elle avoit épousé en secondes nôces. *Son premier mariage avec Ethelwolph n'ayant pas été consommé à cause de sa trop grande jeunesse.*	CHARLES LE CHAUVE *meurt en repassant les Alpes, empoisonné par son médecin Sédécias, le 5. ou 6. d'Octobr. 877. âgé de 54. ans ; il en avoit régné 38. & avoit été deux ans empereur : ses os furent apportés à S. Denis, dont il avoit été abbé.*	*Papes.* Grégoire IV. 843. Serge II. 847. Léon IV. 855. C'est après ce pape que l'on place la fausse papesse Jeanne. Benoit III. 858. Nicolas I. 867. Adrien II. 872. Jean VIII. 882. *Empereurs d'Orient.* Theophile. 842. Michel. 867. Basile I. 886. Constantin VIII. 878. Leon VI. 911. *Empereurs d'Occident.* Lothaire. 855. Louis II. 875. Charles le Chauve. 877. *Rois d'Espagne.* Alphonse. 844. Ramire. 851. Ordogne. 862. Alphonse le grand. 910. *Rois d'Angleterre.* Ethelwolph. 857. Ethelbald. 860. Edelbert. 865. Edelrede. 872. Alfréde le grand. 899. *Rois d'Ecosse.* Kennet II. 855. C'est sous ce prince que le royaume d'Ecosse s'accrut de celui des Pictes. Donald V. 858. Constantin II. 874. Ethe. 875. Gregoire. 892. *Rois de Suéde.* Heror. 855. Charles VI. 863. Biorn IV. [illegible]
Richilde, sœur de Boson, roi d'Arles ou de Provence, car ce pays n'avoit pas encore pris le nom de royaume d'Arles. (*D. Plancher.*)	Pepin, Dreux, Louis, Charles. } morts jeunes		

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES LE CHAUVE.

842. 43. 44.

Lothaire perd l'occaſion de tailler en piéces l'armée de Charles le Chauve. Les trois freres font enfin la paix : Charles le Chauve conſerve l'Aquitaine avec la Neuſtrie, Louis a toute la Germanie, d'où il fut appellé *le Germanique*, & Lothaire qui étoit l'aîné, eut avec le titre d'empereur, l'Italie, & (en termes exprès) la ville de Rome ; il eut encore la Provence, la Franche-Comté, le Lyonnois, & les autres contrées qui ſe trouvent enclavées entre le Rhône, le Rhin, la Saone, la Meuſe & l'Eſcaut. Bernard, comte de Barcelonne, ſi connu par ſon attachement pour l'Impératrice Judith & pour ſon fils Charles le Chauve, eſt mis à mort à Toulouſe par ce même Charles le Chauve, contre qui depuis il avoit pris parti.

845. 46. &c.

Le pape Serge II. ſe fait conſacrer, ſans attendre la confirmation de l'empereur. Les évêques n'approuverent la conſécration, qu'après avoir réglé que cela n'arriveroit plus à l'avenir.

Noménoé, inſtitué duc des Bretons par Louis le Débonnaire, profitant des troubles de la France, a de grands avantages contre Charles le Chauve, & prend le titre de roi. Son fils Hériſpoé lui ſuccede dans ce royaume, malgré les efforts de Charles le Chauve, qui ne put conſerver ſur cette province qu'un ſimple hommage. Salomon, couſin & ſucceſſeur d'Heriſpoé, qu'il avoit aſſaſſiné, continue de payer le tribut au roi Charles pour la Bretagne, *ſuivant l'ancienne coutume*, diſent les annales de ſaint Bertin. On a prétendu que Noménoé n'avoit fait que rétablir les choſes en leur premier état ; que la Bretagne n'étoit pas un fief détaché originairement de la couronne, ni uſurpé

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Robert le Fort.	Bouchard.	*Archichanceliers.*	Adon. 874.
	Protade.	Ebroin, évêque de Poitiers.	Flore. 855.
	Grillon.	Louis, fils d'une fille naturelle de Charlemagne.	Fréculfe, vers 852.
	Hadige.	Gaucelin.	Gotescalc, vers 870.
	—		Hilduin. 842.
	Robert, comte d'Anjou.		Jonas, évêque d'Orléans. 842.
	Remelus.		Loup. 853.
			Methodius. 847.
			Nithard. 859.
			Pascase Radbert. 865.
			Raban Maur, archevêque de Mayence. 856.
			Ratramne, vers 868.
			Walafride. 859.

ſur nos rois, comme le furent nos provinces de France, que les gouverneurs convertirent en ſeigneuries, & dont par la ſuite ils ſe rendirent ſouverains; qu'ainſi, lorſque la Bretagne devint mouvante de la France, ſes princes n'en poſſederent pas moins la ſouveraineté, qui indépendante dans ſa ſource, ne pouvoit être ſujette aux réunions, comme l'étoient des fiefs uſurpés par les ſujets: quoiqu'il en ſoit de cette queſtion, qui eſt fort indifférente aujourd'hui, il ſuffit, ce me ſemble, d'un paſſage de Grégoire de Tours, le pere de notre hiſtoire, pour la décider. *Les Bretons ont toujours été ſous la puiſſance des François après la mort de Clovis, & leurs chefs ont été appellés comtes & non rois.*

850. &c.

Lothaire a de grandes guerres avec les Maures & les Sarrazins, qui s'étoient emparés de Benevent. Charles le Chauve occupé par les irruptions des Normands, reperd l'Aquitaine, dont Pepin ſe reſſaiſit; ce prince en eſt dépouillé de nouveau; Charles le Chauve le fait raſer, & il eſt enfermé (852) dans l'abbaye de S. Médard de Soiſſons.

Le pape Léon IV. défend vaillament la ville de Rome contre les Sarrazins, l'augmente & l'embellit: il donna ſon nom à un quartier de Rome, qui fut appellé la cité *Léonine.* L'auteur moderne d'une hiſtoire univerſelle fait un beau portrait de Léon IV. » Il ſe montra digne en dé-
» fendant Rome d'y commander en ſouverain, ...
» il étoit né Romain: le courage des premiers âges de la
« république revivoit en lui, dans un tems de lâcheté &
» de corruption, . . . ſemblable à un de ces beaux monu-
» mens de l'ancienne Rome, que l'on trouve quelquefois
« dans les ruines de la nouvelle.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES LE CHAUVE.

853. 54.

Les Normands font de grandes courſes & d'affreux ravages dans la France.

Pepin s'étant ſauvé de ſa priſon, retourne en Aquitaine, où il fut pris : Charles le Chauve à qui on l'amena, le fit enfermer depuis à Senlis, & en même tems fit raſer tous ſes fils.

Les peuples d'Aquitaine n'ayant plus Pepin à oppoſer au roi, appellent le fils de Louis le Germanique ; Charles le Chauve les ſoumet, & y envoie ſon fils, encore enfant, pour les contenir ; ils ſe révoltent contre lui.

855. &c.

L'empereur Lothaire meurt, après avoir pris l'habit de moine dans l'abbaye de Prom, eſpérant faire oublier par là qu'il avoit outragé ſon pere & la religion, qu'il avoit perſécuté ſes freres, & qu'il avoit cauſé les malheurs de preſque toute l'europe; il laiſſe trois enfans. Louis II. qu'il avoit déja aſſocié, lui ſuccede dans l'Italie & dans l'empire, Lothaire dans le royaume de Lorraine, qui de lui prit ce nom, & Charles dans celui de Provence. Mort d'Ethelwolph, roi d'Angleterre, qui étant à Rome quelques années auparavant, aſſujettit ſon royaume au tribut qui eſt nommé *le Denier de S. Pierre.* Les papes s'en ſont fait depuis un droit, qui ne ceſſa que ſous le regne d'Henri VIII.

858. &c.

Louis le Germanique voyant Charles le Chauve ſon frere occupé contre les Bretons & les Normands, vient fondre ſur lui, & prend une partie de la Neuſtrie. Charles le Chauve reprend ce qu'il avoit perdu, & ces deux prin-

ces font la paix par l'entremise du jeune Lothaire leur neveu, roi de Lorraine.

861. &c.

Robert le Fort, dont l'origine a formé tant d'opinions différentes, bisayeul de Hugues Capet, obtient le gouvernement de ce qu'on appelloit alors le duché de France. Baudouin, grand forestier de France, enleve la fille de Charles le Chauve, veuve d'un roi d'Angleterre; après bien des traverses, il obtient du roi la permission de l'épouser, & est fait comte de Flandre. Lothaire roi de Lorraine répudie sa femme, pour épouser Waltrade sa concubine. Ce prince avoit à craindre ses deux oncles, qui ne cherchoient que l'occasion d'envahir ses états. Nicolas I. profitant des circonstances, menace d'excommunier Lothaire en cas qu'il ne renonce pas à Waltrade.

867. 68. &c.

Nicolas I. meurt; Adrien II. se laisse fléchir aux prieres de Lothaire, qui vient à Rome lui demander son absolution.

Schisme des Grecs. L'occasion du schisme fut la prétention chimérique de préséance, que forma le patriarche de Constantinople sur le siége de Rome. Ce grand differend avoit été décidé au concile de Constantinople sous l'empereur Théodose, mais de tems en tems les prétentions se réveilloient; enfin l'eunuque Photius, intrus au siége de Constantinople à la place du patriarche Ignace, ayant trouvé l'occasion favorable, tenta de nouveau la même entreprise, & sentant bien qu'il ne pourroit jamais obtenir la préséance, ne chercha plus qu'à se rendre indépendant: c'est ce qu'il exécuta en se séparant de la com-

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES LE CHAUVE.

munion de Rome, & ce qui causa ce qu'on appelle le schisme des Grecs. Photius éprouva diverses fortunes, car le siége de Constantinople n'étoit pas plus solide que le trône d'alors, il finit par mourir en exil. Mais sa mort qui ne fit que suspendre le schisme, ne l'éteignit pas : il fut renouvellé plusieurs fois, jusqu'à ce que la couronne de Constantinople eût passé aux Latins : alors l'empereur Baudouin ayant fait élire un patriarche Latin, réunit l'église d'Orient à celle d'Occident. Cette réunion n'eut que la durée de l'empire Latin, & finit au bout de cinquante-cinq ans, que l'empereur Paléologue ayant repris Constantinople en 1261. se sépara de nouveau de la communion de Rome ; ce renouvellement de schisme fut long, & ne fut terminé qu'en 1439. au concile de Florence, encore cette réunion, qui n'étoit fondée que sur le besoin que l'empereur Grec avoit du pape, fut-elle désavouée par tout l'empire, & n'eut guéres de lieu, mais enfin ce fut le dernier état de la religion en Orient qui en fut totalement bannie, lorsque Mahomet II. s'empara de Constantinople en 1453. Depuis ce tems la religion de Mahomet a été la religion de l'Asie : celle des Chrétiens n'a plus été que tolerée, & ses patriarches ont tous été schismatiques.

Lothaire, roi de Lorraine, meurt (869) sans enfans légitimes, & laisse vacans par sa mort le royaume de Lorraine & celui de Provence qu'il avoit hérités de son frere. L'empereur Louis n'est pas en état de faire valoir ses droits sur la succession de son frere, parce qu'il a assez d'affaires en Italie. Charles le Chauve & Louis le Germanique ses oncles en profitent.

875. 76. 77.

L'empereur Louis II. meurt à Milan sans enfans mâles.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES LE CHAUVE.

Peu de tems après meurt Louis le Germanique, un des plus vertueux & des plus grands princes qui aît regné dans l'Allemagne. Charles le Chauve passe en Italie, & s'y fait couronner empereur, malgré les efforts de Carloman, fils de Louis le Germanique, qui fut obligé de s'en tenir au partage qu'avoit eu son pere, & dont nous avons le dénombrement dans cette fameuse charte, publiée par le pere Sirmond, que les savans regardent comme le monument le plus précieux de la géographie du moyen âge. Les continuateurs d'Eutrope, & non Eutrope, comme l'a dit le pere Daniel, sont les seuls de tous les écrivains qui avancent, que Charles le Chauve, pour prix de son couronnement, renonça en faveur du pape aux droits qu'il avoit sur la partie de l'Italie, dépendante de l'empire d'Occident, tels que les duchés de Benevent & de Spolette, ainsi qu'au droit de présidence aux élections des papes. Il est vrai qu'il consentit à ne compter les années de son empire que du jour de son couronnement par le pape; (*Conciles du P. Labbe.*) époque dont les papes ont tiré depuis un grand avantage. *V. l'année* 1336. Charles le Chauve se rend maitre de la fille de Louis II. & la fait épouser à Boson son beau-frere. Les trois enfans de Louis le Germanique, Carloman, Louis & Charles, partagent le royaume de Baviere: Charles le Chauve voulant profiter de la mort de leur pere, & reprendre ce qu'il avoit cedé dans le dernier partage du royaume de Lorraine, est défait par Louis, second fils du roi défunt.

Les chroniqueurs du tems ont raconté que Charles le Chauve transfera à S. Denis la foire du Landi, que Charlemagne avoit établie à Aix-la-Chapelle, & ils ont été suivis par tous les écrivains modernes. Mais M. l'abbé le Beuf a reconnu que la foire du *Landit*, appellé originairement l'Indict, est de l'an 1109.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES LE CHAUVE.

C'eſt ſous le regne de ce prince que l'on a placé la fable de la papeſſe Jeanne, entre le pontificat de Léon IV. & celui de Benoit III. fable abſurde & follement imaginée, détruite par le fait même, & que l'on ne ſe donne plus la peine de réfuter.

Charles le Chauve mourut à Brios, village en deçà du mont Cénis, empoiſonné par un Juif nommé Sédécias, ſon médecin, qui avoit toute ſa confiance. Aucun ancien hiſtorien ne nous a appris ſi ce médecin avoit été puni, & nous ignorons quels avoient été les inſtigateurs de ce crime. Ce prince, qui n'avoit pas sû défendre contre les papes les droits de la couronne, ne les défendit pas mieux contre ſes propres ſujets, & donna une grande atteinte à l'autorité royale, en rendant les dignités & les titres héréditaires dans ſon royaume.

Charles le Chauve fut enterré au prieuré de Nantua, dans le diocèſe de Lyon, & ſept ans après ſes os furent transferés à ſaint Denis, où il avoit deſiré d'être inhumé, parce qu'il en avoit été abbé.

Le concile de Savonnieres, tenu en 859. qualifie ce prince de *roi très-chrétien :* le pape Etienne II. avoit déja donné ce titre à Pepin l'an 755. mais il ne devint la qualification propre de nos rois que dans la perſonne de Louis XI. en 1469. ſur quoi on peut remarquer que Pepin & Charlemagne ſe diſoient rois *par la clémence de Dieu,* & que nos rois de la troiſiéme race ſe dirent dans leurs ordonnances *rois par la grace de Dieu*, non-ſeulement par piété, mais encore pour marquer leur indépendance des papes, qui s'arrogeoient alors le droit de diſpoſer des couronnes.



877. *Avénement à la couronne.*	*EVENEMENS REMARQUABLES.*

LOUIS II. *dit* LE BEGUE, *fils d'Ermentrude, premiere femme de Charles le Chauve, parvient à la couronne, âgé d'environ 31. ans, l'an 807. Il fut sacré & couronné à Compiégne par Hincmar, archevêque de Reims.*

Il fut couronné empereur par le pape Jean VIII.

877. 78. 79.

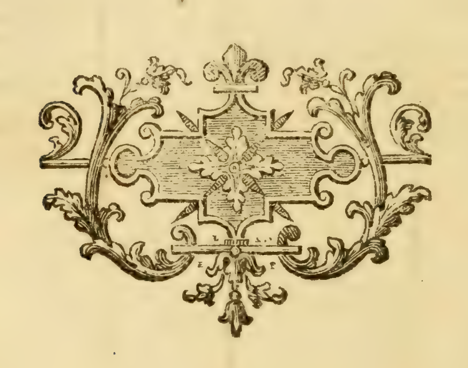
DISPUTES pour l'empire entre Louis le Bégue & Carloman, fils aîné de Louis le Germanique, & ſon couſin germain : Louis le Bégue eſt ſacré de nouveau roi de France dans un concile tenu à Troyes par Jean VIII. qui s'étoit ſauvé en France, après avoir défendu vainement les droits de Louis le Bégue à l'empire. Richilde, ſeconde femme de Charles le Chauve ſon pere, ſe joignit d'abord à ceux qui étoient mécontens de n'avoir point eu de part dans les largeſſes que ce prince avoit faites inconſidérément à ſon avénement à la Couronne. Boſon, frere de Richilde, étoit le plus redoutable. Louis le Bégue, pour regagner les mécontens, fut forcé de démembrer une grande partie de ſon domaine : de-là tant de ſeigneuries, de duchés, de comtés, qui furent poſſedés par des particuliers. On croit que ce fut alors que commencerent les comtes d'Anjou dans Ingelger, tige de cette maiſon, les ducs de Bretagne dans la perſonne d'Alain le grand, & les ducs de Bourgogne & comtes de Provence dans celle de Boſon. Louis le Bégue laiſſa en mourant ſa deuxiéme femme groſſe d'un fils, qui fut Charles le Simple.

Le duc de Spolette & le marquis de Toſcane contribuerent beaucoup à élever Carloman, fils de Louis le Germanique, à l'empire, ſi l'on peut dire que ce prince ait été empereur, *car l'hiſtoire parle fort obſcurément*

FEMMES.	*ENFANS.*	879. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Anfgarde, femme de bas lieu, que Charles le Chauve força Louis le Begue de répudier, mais dont il eut deux enfans qui ne laifsèrent pas de lui fuccéder.	LOUIS. CARLOMAN. Ces deux princes partagerent le royaume entr'eux. Carloman furvéquit a Louis.	LOUIS LE BEGUE *meurt le* 10. *Avril* 879. *à Compiégne, âgé d'environ trente-trois ans. Il eft enterré dans l'abbaye de S. Corneille.*	*Pape.* Jean VIII. 882. *Empereurs d'Orient.* Bafile I. 886. Leon VI. 911. *L'Empire d'Occident difputé entre* Louis le Begue. 877. *&* Carloman. 880. *Roi d'Efpagne.* Alphonfe le grand. 910. *Roi d'Angleterre.* Alfréde le grand. 899. *Roi d'Ecoffe.* Grégoire. 892. *Roi de Suéde.* Biorn IV. 883.
Adélaïde, dont il eut un fils qui ne lui fuccéda pas fur le champ.	CHARLES LE SIMPLE.		

ſur ce fait, (Daniel;) ce qui eſt sûr, c'eſt qu'à ſa mort Charles le Gros ſon frere fut empereur, & après Charles le Gros, Arnoul, bâtard de Carloman.

La fin de cette race n'etant que trouble & que confuſion, nous avons changé la forme de cet Abregé, & repris celle qu'on a ſuivie dans la premiere race.



LOUIS III. & CARLOMAN.

879.

LOUIS III. & CARLOMAN, tous deux fils d'Anſgarde, que Louis le Bégue avoit répudiée par ordre de ſon pere, montent ſur le trône par le ſecours de Boſon, qui avoit donné ſa fille en mariage à Carloman; les deux freres partagerent le royaume, & vécurent toujours unis. Louis eut la Neuſtrie & une partie de la Bourgogne, & Carloman l'Aquitaine & la Septimanie; quelques perſonnes voulurent faire valoir les droits de Charles le Simple, fils poſthume, ſous prétexte de la répudiation d'Anſgarde, mais les troubles du royaume ne s'accommodoient pas d'un enfant pour roi; cette répudiation a fait dire que Louis & Carloman étoient bâtards; il eſt dit dans l'hiſtoire généalogique de la maiſon de France, qu'Anſgarde leur mere étoit fille du comte Hardouin, & on cite les annales de Saint Bertin, & Reginon.

Boſon, beau-frere de Charles le Chauve, & mari de la fille de l'empereur Louis II. établit le royaume d'Arles, qui renfermoit la Provence, ce qu'on appelle aujourd'hui le Dauphiné, le Lyonnois, la Savoie, la Franche-comté, & une partie du duché de Bourgogne, &c.

Louis & Carloman s'uniſſent contre Boſon, & le défont dans pluſieurs combats.

880. &c.

Louis de Germanie, ſecond fils de Louis le

PRINCES contemporains.

Pape.
Jean VIII. 882.

Empereurs d'Orient.
Baſile I. 886.
Leon VI. 911.

Empereurs d'Occident.
Carloman. 880.
Charles le Gros. 888.

Roi d'Eſpagne.
Alphonſe le grand. 910.

Roi d'Angleterre.
Alfréde le grand. 895.

Roi d'Ecoſſe.
Grégoire. 891.

Roi de Suéde.
Biorn IV. 883.

LOUIS III. & CARLOMAN.

Germanique, fait la guerre à Louis & à Carloman, qui ſont obligés de lui ceder la partie de la Lorraine dont Charles le Chauve & Louis le Bégue avoient joui. La mort de Carloman, empereur, fait monter Charles le Gros ſon frere à l'empire. Les Normands continuent leurs ravages dans la France; Louis III. gagne une bataille contr'eux ſur l'Eſcaut.

882. &c.

Louis III. meurt ſans enfans, il eſt enterré à ſaint Denis, & laiſſe Carloman ſon frere ſeul roi de France. Ce prince & Charles le Gros ſe réuniſſent contre les Normands qui déſolent la France par de continuelles irruptions; ils ſont forcés de leur faire des avantages.

884.

Carloman qui avoit ſuccedé à Louis III. ſon frere, meurt bleſſé par un ſanglier; l'annaliſte de Fuldes dit que ce fut par un de ſes gardes; il eſt enterré à ſaint Denis. CHARLES LE GROS hérite du royaume de France.

On a prétendu que ce ne fut qu'une régence, c'eſt ce qui fait que je ne l'ai pas appellé Charles III.



PRINCES contemporains.

Papes.

Jean VIII. 882.
Marin I. 884.
Adrien III. 885.

Empereurs d'Orient.

Baſile I. 886.
Leon VI. 911.

Empereur d'Occident.

Charles le Gros. 888.

Roi d'Eſpagne.

Alphonſe le grand. 910.

Roi d'Angleterre.

Alfréde le grand. 899.

Roi d'Ecoſſe.

Grégoire. 892.

Rois de Suéde.

Biorn IV. 883.
Ingiald. 891.

CHARLES dit LE GROS.

884.

CHARLES LE GROS, fils de Louis le Germanique, déja empereur, & oncle, comme on dit aujourd'hui, à la mode de Bretagne de Charles le Simple, devient roi de France au préjudice de Charles le Simple, & réunit presque autant d'états que Charlemagne; mais il étoit trop foible pour soutenir une si grande fortune : elle l'accabla.

885. &c.

Siége de Paris par les Normands, qui dure deux ans : Charles le Gros leur fait lever le siége par un traité honteux.

888.

Charles le Gros meurt sans laisser d'enfans, accablé du mépris de ses peuples. Il est enterré dans l'abbaye de Richenaw, *Augia dives*, qui est située dans une isle du lac de Constance. Il avoit été déposé solemnellement de la dignité impériale. Arnoul, bâtard de l'empereur Carloman, lui succede à l'empire, au préjudice de Charles le Simple, qui se voyoit exclus de tous les trônes, sous le prétexte de sa grande jeunesse, & qui ne succéda pas encore à Charles le Gros pour cette fois au royaume de France.

PRINCES contemporains.

Papes.
Adrien III. 885.
Etienne VI. 891.

Empereurs d'Orient.
Basile I. 886.
Leon VI. 911.

Empereur d'Occident.
Charles le Gros. 888.

Roi d'Espagne.
Alphonse le Grand. 910.

Roi d'Angleterre.
Alfréde le Grand. 899.

Roi d'Ecosse.
Grégoire. 892.

Roi de Suéde.
Ingiald. 891.

EUDES.

888. &c.

EUDES, comte de Paris, & fils de Robert le Fort, eſt proclamé roi dans l'aſſemblée de Compiégne, & ſacré & couronné par Gautier, archevêque de Sens, au préjudice de Charles le Simple. Goſlin, évêque de Paris, s'étoit rendu fameux par la valeur avec laquelle il avoit ſecondé Eudes dans la défenſe du ſiége de cette ville contre les Normands. Rodolphe fils de Conrad, comte de Paris, établit le ſecond royaume de Bourgogne, dite Bourgogne transjurane, qui comprenoit la Suiſſe occidentale, depuis la Ruſſ, le Valais, Genêve, la Savoye & le Bugey. Boſon avoit établi le premier royaume, dit Bourgogne ciſjurane. Il y avoit outre cela le duché de Bourgogne, qu'il ne faut pas confondre avec les deux autres royaumes. Eudes qui n'avoit pas réuni les ſuffrages de toute la nation, eſt cité à Wormes par l'empereur Arnoul, qui eſt content de ſa ſoumiſſion, & le laiſſe paiſible poſſeſſeur du royaume.

892. &c.

Eudes bat les Normands, & eſt pourtant forcé de leur accorder des conditions avantageuſes. Eudes attaque dans la ville de Laon les ſéditieux qui vouloient proclamer roi Charles le Simple. Foulques, archevêque de Reims, accorde ces deux princes. Eudes conſerve les pays qui ſont entre la Seine & les Pyrénées;

PRINCES contemporains.

Papes.

Etienne VI. 891.
Formoſe. 896.
Boniface VI. 896.

Empereur d'Orient.

Léon VI. 911.

Empereurs d'Occident.

Charles le Gros. 888.
Arnoul. 899.

Roi d'Eſpagne.

Alphonſe le grand. 910.

Roi d'Angleterre.

Alfréde le grand. 899.

Rois d'Ecoſſe.

Gregoire. 892.
Donald VI. 903.

Rois de Suède.

Ingiald. 891.
Olaüs, vers 903.

EUDES.

& le pays depuis la Seine jusqu'à la Meuse, resta à Charles le Simple : cependant ces princes continuerent de se faire la guerre.

Le pape Formose est déterré (896) & son procès lui est fait, sous prétexte qu'il avoit été transferé de l'évêché à la papauté, ce qui, disoit-on, n'avoit point encore eu d'exemple. Cependant, dès le troisiéme siécle, on trouve dans Alexandre, évêque de Jerusalem, le premier exemple de la translation d'un siége à un autre, ainsi que d'un coadjuteur donné à un évêque vivant.

898.

Eudes meurt à la Ferre, âgé de quarante ans, & est enterré à saint Denis.

CHARLES III. dit LE SIMPLE.

898. &c.

COMME on avoit contesté à Louis & à Carloman leur légitimité, à cause qu'ils étoient nés d'une femme répudiée, on la contesta peut-être avec plus de fondement à Charles le Simple, sous le prétexte que son pere l'avoit eu d'une seconde femme, du vivant de la premiere.

Charles le Simple qui avoit été couronné roi dès l'an 893. commence à se faire mépriser, en ne profitant pas de ses avantages sur le duc de

PRINCES contemporains.

Papes.
Formose. 896.
Boniface VI. 896.
Etienne VII. 900.

Empereur d'Orient.
Léon VI. 911.

Empereurs d'Occident.
Charles le Gros. 888.
Arnoul. 899.

Roi d'Espagne.
Alphonse le grand. 910.

Roi d'Angleterre.
Alfréde le grand. 899.

Rois d'Ecosse.
Grégoire. 892.
Donald VI. 903.

Rois de Suéde.
Ingiald. 891.
Olaüs, vers 900.

CHARLES LE SIMPLE.

Lorraine Zuentilbold, bâtard d'Arnoul. L'empereur Arnoul meurt, ſon fils Louis IV. enfant lui ſuccede.

901. 2. 3 &c.

Guerres inteſtines entre les grands du royaume, que la foibleſſe du roi ne peut empêcher.

910. 11.

Guillaume, comte d'Auvergne & duc d'Aquitaine, fonde le monaſtere de Cluni.

912. &c.

Les Normands toujours attirés par le butin, ne ceſſoient de rentrer en France, où ils faiſoient de nouveaux ravages. Charles le Simple touché des repréſentations de ſes peuples, qui vouloient la paix à quelque prix que ce fût, ſe réſout enfin à conclure à ſaint Clair ſur Epte ce fameux traité, par lequel il donne à Rollon, le chef de ces barbares, ſa fille Giſelle en mariage, avec la partie de la Neuſtrie, qu'ils appelloient déja Normandie, dont il fut le premier duc, ſous la condition qu'il en feroit hommage, & qu'il ſe feroit chrétien. Rollon exigea encore qu'on lui cédât la ſeigneurie directe & immédiate de la Bretagne ſous la ſouveraineté de la couronne de France, dont par ce traité elle devint un arriere-fief. Mais la Bretagne ayant depuis été érigée en duché-pairie par Philippe le Bel en faveur de Jean II. en 1297. elle ceſſa, ſuivant la nature des pai-

PRINCES contemporains.

Papes.

Etienne VII. 900.
Romain. 900.
Théodore. 901.
Jean IX. 905.
Benoît IV. 907.
Léon V. 907.
Chriſtophe. 908.
Serge III. 910.
Anaſtaſe III. 912.
Landon. 912.

Empereurs d'Orient.

Leon VI. 911.
Alexandre. 912.

Empereur d'Occident.

Louis IV. dernier empereur des François. 912.

Rois d'Eſpagne.

Alphonſe le Grand. 910.
Garcia. 913.

Roi d'Angleterre.

Edouard I. dit l'ancien. 925.

Rois d'Ecoſſe.

Donald VI. 903.
Conſtantin III. 943.

Rois de Suéde.

Ingo II. vers 907.
Eric VI. vers 917.

CHARLES LE SIMPLE.

ries, d'être un arriere-fief de la couronne, & ne releva plus du roi à cause de la Normandie, mais à cause de la couronne. On a prétendu que cette clause judiciaire, *clameur de haro*, étoit venue du nom de Rollon, dont l'équité égala la valeur, & dont le nom même après sa mort imposoit encore à son peuple. L'empereur Louis IV. meurt, & l'empire sort de la maison de France, par la foiblesse de Charles le Simple, qui se trouvant réduit à un petit domaine, par les usurpations des grands de son royaume, fut hors d'état de faire valoir ses droits à l'empire. Alors l'empire devint électif, & alors aussi les dignités qui n'étoient que des commissions, y devinrent héréditaires, parce que l'empire avoit cessé de l'être, & qu'un prince élu subit les conditions qu'on lui impose. Conrad, duc de Franconie, est fait empereur au refus d'Othon, duc de Saxe; son autorité ne fut point reconnue en Italie, où les papes deviennent plus puissans, & dont le gouvernement étoit occupé depuis plus de soixante ans par de petits tyrans, tels que Guy, Lambert, Béranger, &c. ce qui jette une grande confusion dans ce moment de l'histoire: c'est aussi ce qui a empêché un grand nombre d'auteurs de reconnoitre Conrad pour empereur, ainsi que Henri I. & ce qui leur fait commencer la nouvelle maison impériale à Othon: cet Othon dit le grand, fils de Henri I. s'étant fait couronner à Rome en 962. ainsi que Charlemagne, réunit le royaume d'Italie au royaume de

PRINCES contemporains.

Pape.
Jean X. 928.

Empereur d'Orient.
Constantin IX. 960.

Empereurs d'Occident.
Louis IV. 912.
Conrad I. 919.
Henri I. 936.

Rois d'Espagne.
Garcia. 913.
Ordogne II. 923.

Roi d'Angleterre.
Edouard I. 925.

Roi d'Ecosse.
Constantin III. 943.

Rois de Suéde.
Eric VI. vers 917.
Eric VII. vers 940.

CHARLES LE SIMPLE.

Germanie : un roi de Germanie, disent-ils, ne pouvoit être reconnu empereur que quand il avoit été prendre la couronne impériale à Rome des mains du pape.

920. &c.

Henri I. dit l'Oiseleur, fils d'Othon qui avoit refusé l'empire à cause de son grand âge, est fait empereur après la mort de Conrad.

922.

Robert, frere du feu roi Eudes, forme un puissant parti contre Charles le Simple, & veut se faire roi : il est sacré à Reims, mais Charles le Simple lui donne bataille, & le tue. Cette mort ne donna point la victoire à Charles qui fut battu & contraint de se sauver chez Herbert, comte de Vermandois, qui l'enferma au château de Peronne, où il mourut quelques années après (l'an 929.) Ici finissent les capitulaires de nos rois. Les plus anciens titres concernant l'ordre & le bien de l'état, dont nous ayons connoissance depuis, ne commencent qu'à Louis le Gros, à l'an 1100. encore jusqu'à saint Louis, si l'on en excepte l'ordonnance de Philippe Auguste de l'an 1190. ce ne sont que chartes particulieres accordées à des églises ou à des communautés, qui ne concernent point le gouvernement de l'état. Cette ordonnance de Philippe Auguste est un monument précieux : il concerne les baillifs royaux, qui se multiplierent à mesure que s'accrut le

PRINCES contemporains.

Pape.
Jean X. 928.

Empereur d'Orient.
Constantin IX. 960.

Empereurs d'Occident.
Conrad I. 919.
Henri I. 936.

Roi d'Espagne.
Ordogne II. 923.

Roi d'Angleterre.
Edouard I. 925.

Roi d'Ecosse.
Constantin III. 943.

Roi de Suéde.
Eric VII. vers 940.

CHARLES LE SIMPLE.

domaine royal, & qui par la voye des appels accoutumerent les peuples à reconnoître la justice royale. » Il leur étoit ordonné de re- » cevoir tous les mois, dans leurs assises, les » plaintes des sujets, & de leur rendre une » prompte justice, de veiller sur la conduite » des prévôts des seigneurs, & de les contenir » dans leur devoir; & enfin de rendre compte » de leur conduite & de leur province tous les » quatre mois au conseil du roi.

La femme de Charles le Simple se sauve en Angleterre auprès d'Adelstan son frere, & y emmene son fils Louis, qui pour cette raison a été surnommé d'*Outremer*.

RAOUL.

923.

HUGUES LE GRAND ne veut pas être roi de France, & RAOUL duc de Bourgogne, son beau-frere, est élû roi, & est sacré à saint Médard de Soissons. Raoul est obligé, pour gagner les grands, de leur donner plusieurs domaines. On peut principalement rapporter à cette époque l'établissement des fiefs, quoique l'on en apperçoive déja des traces long-tems auparavant. Si l'état monarchique est le plus propre à maintenir la durée des empires, & à procurer la tranquillité des particuliers, on doit regarder l'introduction des

PRINCES contemporains.

Pape.
Jean X. 928.
Empereur d'Orient.
Constantin X. 960.
Empereur d'Occident.
Henri I. 936.
Rois d'Espagne.
Ordogne II. 923.
Froila. 924.
Roi d'Angleterre.
Edouard I. 925.
Roi d'Ecosse.
Constantin III. 943.
Roi de Suède.
Eric VII. vers 940.

RAOUL.

fiefs comme également fatale à l'une & à l'autre, puisqu'alors rien n'étoit plus opposé à l'autorité souveraine. Le vassal du roi avoit ses droits pour lui refuser l'obéissance, & les arrieres vassaux de la couronne sujets à la fois du roi & de son vassal immédiat, étoient toujours dans une situation douteuse, & ne savoient auquel entendre ; heureusement les tems ont bien changé, le nom de fief est resté, mais la chose est presque détruite ; & hors la prestation de foi & hommage, qui n'est plus qu'un vain nom, & quelques droits qui sont dûs au suzerain, on n'apperçoit plus guéres de différence entre le fief & la roture.

924. 25. 26. &c.

Les Normands continuent leurs incursions. Raoul est en guerre avec les Hongrois, qui s'avancent jusques dans la France, & qu'il renvoie en leur donnant de l'argent.

928.

Herbert, comte de Vermandois, se fait donner par Raoul le comté de Laon ; il promet à ce prix de ne point rendre la liberté à Charles le Simple.

929. 30. 31. &c.

Charles le Simple meurt âgé de cinquante ans, à Peronne, où il est enterré. Il avoit eu trois femmes ; de la premiere, dont on ne connoît pas le nom, il eut Gisele, mariée en

PRINCES contemporains.

Papes.

Jean X. 928.
Léon VI. 929.
Etienne VIII. 931.
Jean XI. 936.

Empereur d'Orient.

Constantin IX. 960.

Empereur d'Occident.

Henri I. 936.

Rois d'Espagne.

Froila. 924.
Alphonse IV. 931.
Ramire II. 950.

Rois d'Angleterre.

Edouard I. 925.
Adelstan. 940.

Roi d'Ecosse.

Constantin III. 943.

Roi de Dannemarc.

Hérold IV. dont les prédécesseurs sont fabuleux, se fait chrétien, & commence à régner l'an 930. & meurt l'an 980.

Roi de Suéde.

Eric VII. vers 940.

RAOUL.

912. à Rollon, premier duc de Normandie; de la ſeconde, nommée Fréderune, morte en 917. on doute s'il eut des enfans; de la troiſiéme, nommée Ogine, il eut LOUIS, depuis appellé d'Outremer. Cette Ogine, fille d'Edouard I. roi des Anglois, après avoir marqué un grand courage dans preſque tout le cours de ſa vie, finit par ſe remarier par amour, après la mort de ſon mari, avec Herbert comte de Troyes, ſecond fils d'Herbert comte de Vermandois, qui avoit tenu ſon mari priſonnier les ſept dernieres années de ſa vie.

Il eſt à remarquer que les provinces méridionales ne reconnurent jamais l'autorité de Raoul.

Raoul, qui ne craint plus le comte de Vermandois, lui reprend tout ce qu'il lui avoit cédé. Les grands ſe ſoumettent à Raoul. Diverſes guerres entre les Normands & les Bretons, qui furent enfin ſubjugués par Guillaume Longue-Épée, ſucceſſeur de Rollon. Les Bulgares & les Hongrois ſe font la guerre.

936.

Raoul meurt à Autun, ſans enfans, & eſt enterré à Sens. Othon le grand eſt empereur après ſon pere Henri. Il eſt bon de remarquer que Henri I. ne porta pendant long-tems que le titre de Roi de Germanie, & qu'il ne prit le titre d'empereur que lorſque le pape lui eut propoſé de venir prendre la couronne impé-

PRINCES contemporains.

Papes.
Etienne VIII. 931.
Jean XI. 936.

Empereur d'Orient.
Conſtantin IX. 960.

Empereur d'Occident.
Henri I. 936.

Rois d'Eſpagne.
Alphonſe IV. 931.
Ramire II. 950.

Roi d'Angleterre.
Adelſtan. 940.

Roi d'Ecoſſe.
Conſtantin III. 943.

Roi de Dannemarc.
Hérold VI. 980.

Roi de Suéde.
Eric VII. vers 940.

RAOUL.

périale à Rome, pour délivrer l'Italie d'un nombre de tyrans qui y dominoient tour-à-tour ſous le titre de rois de Lombardie. Le couronnement étoit alors, ainſi qu'il a déja été dit, regardé comme une condition néceſſaire pour prendre le titre d'empereur.

Hugues, duc de France & de Bourgogne, comte de Paris & d'Orléans, ſurnommé *le Grand*, *l'Abbé* & *le Blanc*, annonçant déja les grandes deſtinées de ſa poſtérité, ne crut pas devoir encore prendre la couronne; pour ſe donner le tems de préparer la révolution qu'il méditoit, il fit revenir Louis d'Outremer, que ſa mere avoit emmené en Angleterre.

LOUIS IV. dit D'OUTREMER.

936. &c.

LOUIS D'OUTREMER, fils de Charles le Simple, monte ſur le trône âgé d'environ vingt ans; il eſt couronné à Laon par Artaud, archevêque de Reims. Il ſe prépare (938.) à reprendre la Lorraine ſur l'empereur Othon, y étant invité par les Lorrains, ennuyés de la domination allemande. Pour y parvenir, il épouſe (939.) Gerberge, fille de Henri I. dit l'Oiſeleur, ſœur d'Othon I. empereur, & veuve de Gilbert duc de Lorraine: Othon eſt allarmé de ce mariage. Louis fait des progrès en Lorraine; Othon y accourt, il

PRINCES contemporains.

Papes.
Jean XI. 936.
Léon VII. 939.

Empereur d'Orient.
Conſtantin IX. 960.

Empereurs d'Occident.
Henri I. 936.
Othon I. 973.

Roi d'Eſpagne.
Ramire II. 950.

Roi d'Angleterre.
Adelſtan. 940.

Roi d'Ecoſſe.
Conſtantin III. 943.

Roi de Dannemarc.
Hérold VI. 980.

Roi de Suéde.
Eric VII. vers 940.

LOUIS D'OUTREMER.

bat les rebelles, & force Louis à ſe retirer.

940. 41.

Louis d'Outremer a des guerres à eſſuyer contre les grands de ſon royaume; il eſt battu, & puis fait la paix par l'entremiſe du pape & de l'empereur Othon, qui eut la généroſité de ſe déclarer contre les rebelles de France, quoiqu'ils l'euſſent reconnu pour roi.

942. 43. 44.

Guillaume, duc de Normandie, fils de Rollon, eſt aſſaſſiné par les ordres d'Arnoul, comte de Flandre: Louis d'Outremer profite de cette mort, & s'empare de la Normandie au préjudice du jeune Richard, fils de Guillaume.

945. 46. 47. &c.

Louis d'Outremer ayant manqué de parole à Hugues le Blanc, comte de Paris, à qui il avoit promis de partager la Normandie avec lui, afin qu'il ne le troublât point dans ſon entrepriſe, perd cette province par la valeur & les intrigues de ce comte; celui-ci ayant fait le roi priſonnier, le force de rendre la Normandie à Richard, & ne lui rend la liberté qu'après l'avoir contraint à lui céder le comté de Laon. Il continue (946) à faire une guerre opiniâtre au roi, qui étoit ſoutenu par l'empereur Othon & par le comte de Flandre. Cette guerre ne finit que par l'autorité du pape, qui ayant excommunié Hugues par ſes légats dans

PRINCES contemporains.

Papes.
Etienne IX. 943.
Marin II. 946.
Agapet II. 955.

Empereur d'Orient.
Conſtantin IX. 960.

Empereur d'Occident.
Othon I. 973.

Rois d'Eſpagne.
Ramire II. 950.
Ordogne III. 955.

Roi d'Angleterre.
Edréde. 955.

Roi d'Ecoſſe.
Malcolme. 958.

Roi de Dannemarc.
Hérold VI. 980.

Roi de Suède.
Eric VIII. 980.

Pologne.
Cette monarchie avoit commencé l'an 550. dans la perſonne de Lechus; elle fut gouvernée après lui par douze ducs ou palatins, juſqu'en l'an 700. que les Polonois nommerent un prince. On compte quatorze princes depuis cette année juſqu'à Miciſlas, premier prince de Pologne chrétien en 964. mort en 999.

Ce fut Philippe, tige des barons de Pernſtheim, d'où la maiſon Leczinski tire ſon origine, qui porta la Rel. Ch. dans ce royaume.

LOUIS D'OUTREMER.

deux conciles tenus à Tréves & à Ingelheim, le force à faire la paix & à rendre le comté de Laon.

954.

Louis d'Outremer meurt à Reims, d'une chûte de cheval; il y eſt enterré, & laiſſe entr'autres enfans, LOTHAIRE, & Charles duc de Lorraine. Il avoit eu la précaution d'aſſocier ſon fils à la couronne trois ans avant ſa mort.

LOTHAIRE.

954. &c.

LOTHAIRE, fils aîné de Louis d'Outremer, & de Gerberge, belle-ſœur de Hugues, parvient à la couronne âgé de quinze ans. Il eſt roi par la protection de Hugues le grand, qui n'avoit plus qu'un pas à faire pour monter ſur le trône.

La couronne ne ſe partage plus entre les freres.

956.

Hugues le grand, autrement Hugues l'abbé, meurt, & laiſſe pluſieurs enfans: l'aîné, HUGUES CAPET, fut roi; ſes cadets, Othon & Henri, furent ſucceſſivement ducs de Bourgogne, & il maria ſes deux filles, Emme à Richard duc de Normandie, & Béatrix à Fré-

PRINCES contemporains.

Papes.

Agapet II. 955.
Jean XII. nommé Octavien; c'eſt le premier pape qui ait changé de nom: il fut élu à 18. ans. 964.

Empereur d'Orient.

Conſtantin IX. 960.

Empereur d'Occident.

Othon I. 973.

Rois d'Eſpagne.

Ordogne III. 955.
Sanche. 967.

Rois d'Angleterre.

Edréde. 955.
Eduin. 957.

Roi d'Ecoſſe.

Malcolme. 958.

Roi de Dannemarc.

Hérold VI. 980.

Roi de Suéde.

Eric VIII. 980.

Prince de Pologne.

Miciſlas. 999.

LOTHAIRE.

déric premier duc de la haute Lorraine.

957. &c.

Ce regne n'a pas de grands événemens. Le roi, réduit presqu'à la ville de Laon, ne prenoit point de part aux guerres que ses vassaux se faisoient entr'eux.

961. &c.

Lothaire tente sur la Normandie des entreprises qui ne lui réussissent pas.

965. &c.

Le roi attaque Arnoul II. comte de Flandre, qui lui refusoit l'hommage tel qu'il prétendoit lui être dû, & lui prend plusieurs villes.

973.

Mort de l'empereur Othon premier, surnommé le grand. Ce prince ayant vû les docteurs embarrassés sur la question de savoir si la représentation devoit avoir lieu entre les petits-enfans & les oncles, ordonna un duel, & par l'événement la représentation eut lieu. C'est sous ce prince que la couronne de Rome fut de nouveau attachée à l'empire par le concordat qu'il fit avec le pape Léon VIII.

974. &c.

L'empereur Othon II. pour empêcher que désormais les rois de France ne reprissent la Lorraine, & pour mettre la division dans le

PRINCES contemporains.

Papes.

Jean XII. 964.
Benoit V. 965.
Léon VIII. 965.
Jean XIII. 972.
Domnus II. 972.

Empereurs d'Orient.

Constantin IX. 960.
Romain II. 963.
Nicephore Phocas. 969.
Jean Zemisces. 975.

Empereurs d'Occident.

Othon I. 973.
Othon II. 983.

Rois d'Espagne.

Sanche. 967.
Ramire III. 982.

Rois d'Angleterre.

Eduin. 957.
Edgard. 975.

Rois d'Ecosse.

Malcolme. 958.
Indulfe. 967.
Duffe. 972.
Culne. 976.

Roi de Dannemarc.

Hérold VI. 980.

Roi de Suéde.

Eric VIII. 980.

Prince de Pologne.

Miciflas. 999.

LOTHAIRE.

royaume, fit deux parts de la Lorraine, prit pour lui la haute Lorraine, qui eſt celle d'aujourd'hui, & donna l'autre part à Charles frere de Lothaire, à condition de lui en faire l'hommage.

978. &c.

Lothaire tâche en vain de reprendre la Lorraine ; quoique vainqueur, il fait la paix avec Othon II. & lui laiſſe cette province, à la charge qu'Othon la tiendroit en fief de la couronne de France. Ce même Othon avoit reçû en dot de Théophanie, fille de l'empereur d'Orient, la partie inférieure de l'Italie, qui compoſoit avec l'exarchat de Ravennes, le reſte des poſſeſſions des empereurs d'Orient en Italie. Mais cette dot, ſi le fait eſt certain & s'il en jouit, ne lui reſta pas long-tems, & la bataille qu'il perdit en 982. dans la Calabre contre les Grecs & les Sarraſins, lui enleva ces provinces.

Dignité de grand ſénéchal, attachée héréditairement à la maiſon des comtes d'Anjou, dans la perſonne de Geoffroi Griſegonnelle.

986.

Lothaire meurt de poiſon à Reims, âgé de quarante-cinq ans, & laiſſe de ſa femme Emme, fille de Lothaire roi d'Italie, LOUIS V. qu'il avoit fait proclamer roi, & qui lui ſuccede. Lothaire fut un prince d'un grand courage : on croit qu'il fut empoiſonné par Emme ſa femme.

PRINCES contemporains.

Papes.
Benoit VI. 974.
Boniface VII. 975.
Benoit VII. 984.
Jean XIV. 985.
Jean XV. 996.

Empereurs d'Orient.
Jean Zemiſces. 975.
Baſile III. 1025.
Conſtantin X. 1028.

Empereurs d'Occident.
Othon II. 983.
Othon III. 1002.

Rois d'Eſpagne.
Ramire III. 982.
Véremond II. 999.

Rois d'Angleterre.
Edgard. 975.
Edouard II. dit *le martir*. 978.
Etelréde. 1016.

Rois d'Ecoſſe.
Culne. 976.
Kennet III. 984.
Conſtantin IV. 985.
Grime. 993.

Rois de Dannemarc.
Hérold VI. 980.
Suénon. 1014.

Rois de Suéde.
Eric VIII. 980.
Olaüs I. premier roi de Suéde chrétien. 1019.

Prince de Pologne.
Miciſlas. 999.

LOUIS V. surnommé le FAINEANT.

LOUIS V. surnommé le FAINEANT, *juvenis qui nihil fecit*, fils de Lothaire & d'Emme, monte sur le trône âgé de vingt ans. Il avoit épousé Blanche, fille d'un seigneur d'Aquitaine, dont il n'eut point d'enfans.

987.

Louis V. ne regne qu'un an, & meurt à Compiegne de poison comme son pere : on croit que ce fut l'ouvrage de la reine sa femme, qui ne l'aimoit pas, & qui étoit même retournée une fois en Aquitaine.

Charles son oncle devoit être roi après lui, mais Hugues Capet s'empare du trône.

Fin de la race des CARLOVINGIENS, *qui a duré deux cens trente six ans.*



PRINCES contemporains.

Pape.
Jean XV. 996.

Empereurs d'Orient.
Basile III. 1025.
Constantin X. 1028.

Empereur d'Occident.
Othon III. 1002.

Roi d'Espagne.
Véremond II. 999.

Roi d'Angleterre.
Etelréde. 1016.

Roi d'Ecosse.
Grime. 993.

Roi de Dannemarc.
Suénon. 1014.

Roi de Suéde.
Olaüs I. 1019.

Prince de Pologne.
Micislas. 999.

REMARQUES PARTICULIERES.

ENTRE les différentes opinions qui ont été proposées sur la maniere dont les Francs posséderent les terres sous la premiere & sous la seconde race, voici ce qui m'a paru le mieux prouvé.

On peut distinguer les terres possédées par les Francs depuis leur entrée dans les Gaules, en *terres saliques*, & en *bénéfices militaires*.

Les terres saliques étoient celles qui leur échûrent par la conquête, & elles étoient héréditaires; les bénéfices militaires, institués par les Romains avant la conquête des Francs, étoient un don du prince, & ce don n'étoit qu'à vie : il a donné son nom aux bénéfices possédés par les ecclésiastiques. Les Gaulois, de leur côté, réunis sous la même domination, continuerent à jouir, comme du tems des Romains, de leurs possessions en toute liberté, à l'exception des terres saliques, dont les François s'étoient emparés, qui ne devoient pas être considérables, vû le petit nombre des François & l'étendue de la monarchie. Les uns & les autres, quelle que fût leur naissance, avoient droit aux charges & aux gouvernemens, & étoient employés à la guerre, sous l'autorité du prince qui les gouvernoit. » La constitution du royaume de France est si excellente, qu'elle n'a jamais exclu & n'exclura jamais les » citoyens nés dans le plus bas étage des dignités les plus » relevées; « (*Matharel*, *Réponse au livre d'Hotman*, *intitulé* Francogallia.)

Vers la fin de la seconde race, un nouveau genre de possession s'établit sous le nom de *fief*. Les *ducs* ou gouverneurs des provinces, les *comtes* ou gouverneurs des villes, les officiers d'un ordre inférieur, profitant de l'affoiblissement de l'autorité royale, rendirent héréditaires dans leur maison des titres que jusques-là ils n'avoient

REMARQUES PARTICULIERES.

poſſedés qu'à vie, & ayant uſurpé également & les terres & la *juſtice*, s'érigerent eux-mêmes en ſeigneurs propriétaires des lieux dont ils n'étoient que les magiſtrats, ſoit militaires, ſoit civils, ſoit tous les deux enſemble. Par là fut introduit un nouveau genre d'autorité dans l'état, auquel on donna le nom de *ſuzeraineté : mot*, dit Loyſeau, *qui eſt auſſi étrange que cette eſpece de ſeigneurie eſt abſurde.*

La nobleſſe ignorée en France juſqu'au tems des fiefs, commença avec cette nouvelle ſeigneurie; enſorte que ce fut la poſſeſſion des terres qui fit les nobles, parce qu'elle leur donna des eſpeces de ſujets nommés *vaſſaux*, qui s'en donnerent à leur tour par des *ſous-inféodations ;* & ce droit des ſeigneurs fut tel, que les vaſſaux étoient obligés dans de certains cas de les ſuivre à la guerre contre le roi même. Le ſervice militaire fut encore une autre ſource de la nobleſſe. *V. l'année* 1270.

C'eſt une queſtion de ſavoir où les fiefs ont pris naiſſance : il ſemble que ce droit, dans ſon origine, n'étoit qu'une coûtume ou loi non écrite des Lombards; & c'eſt à cette occaſion que quelques auteurs l'ont nommé *le fils du tems*, telles que ſont toutes les coûtumes. Ce fut Conrad le Salique (mort en 1039.) qui penſa le premier à l'étendre plus qu'il ne l'étoit, & à le réduire en loi écrite.

Les Romains ne connoiſſoient pas les fiefs, ainſi lorſque quelqu'un d'entr'eux en étoit inveſti, il falloit qu'il ſuivît la diſpoſition des loix Lombardes.

Mais il eſt à obſerver que ce droit des fiefs étoit différent chez les François que chez les Lombards. Les aînés ſuccédoient ſeuls en France aux fiefs (*Cujas*, *lib.* 1. *de feud. tit.* 9. *in fin.*) afin de maintenir les familles dans leur premiere illuſtration, au lieu que les fiefs ſe partageoient chez les Lombards. Il eſt encore à obſerver, & c'eſt de

REMARQUES PARTICULIERES.

quoi il s'agit ici, que la *coûtume* des fiefs étoit antérieure chez les Lombards à la loi des François ; mais que la *coûtume* des fiefs étoit antérieure chez les François à la premiere loi écrite, puisque la loi des fiefs ne fut établie en Italie que dans le onziéme siécle, & que les fiefs étoient connus en France dès le dixiéme.

Toutes les origines sont obscures ; aussi n'avons-nous aucune loi ni aucun titre des premieres inféodations, & nos rois ne firent qu'y consentir par une tolérance générale : mais lors de la réunion des grands fiefs à la couronne, ceux que le roi laissa entre les mains de quelques particuliers, les posséderent par des concessions qu'il leur en fit. Nos rois ne se soucioient pas de les éteindre tous, ils jugerent même à propos d'accorder de nouvelles inféodations : ils firent plus, car en différens tems ils permirent l'union de plusieurs de ces seigneuries, pour en former de nouveau de grandes terres qu'ils érigerent dans la suite en duchés, comtés ou marquisats ; ensorte que les dignités anciennes subsistoient toujours, mais avec la différence essentielle que les anciennes seigneuries étoient l'ouvrage de la force & de la rébellion, au lieu que les nouveaux titres émanoient de l'autorité royale. Le roi ne couroit pas de risque alors d'élever de trop grands seigneurs parmi ses sujets, la forme de l'état étoit changée, & c'étoit au contraire des hommes distingués par leurs services qu'il s'attachoit plus particulierement.

L'Eglise reçue dans l'état sous Constantin, y avoit apporté son culte, qu'elle ne tenoit que de Dieu seul, mais qu'elle ne pouvoit y exercer publiquement que par la permission de l'empereur : c'étoit lui qui assembloit les conciles ; & quand la religion fut encore plus répandue, les souverains, chacun dans leurs états, exercerent dans les

REMARQUES PARTICULIERES.

choſes eccléſiaſtiques la même autorité que l'empereur. Ainſi le concile d'Orléans fut convoqué par l'autorité de Clovis ; Carloman & Pepin ſon frere, n'étant que maires du Palais, en convoquerent auſſi.

L'aſſemblée des conciles généraux intéreſſoit trop l'autorité des princes ſéculiers, pour qu'il n'y eut point entr'eux, par la ſuite des tems, de jalouſie au ſujet de la convocation. Il falloit, pour les accorder, un lien commun formé par la religion, qui tînt à tous, & qui ne dépendit de perſonne : c'eſt ce qui rendit enfin les papes, en qualité de peres communs des fidéles, maîtres de cette convocation, mais avec le concours juſte & néceſſaire des ſouverains. Les légats étendirent beaucoup depuis les droits du ſaint ſiége à cet égard ; Charles le Chauve autoriſa leurs entrepriſes, & on les vit ſouvent aſſembler des conciles nationaux dans les royaumes où ils furent envoyés, ſans en conſulter les ſouverains.

Par rapport aux élections la diſcipline n'a pas toujours été la même. Tant que les premiers fidéles tinrent leurs aſſemblées cachées, ou ne formerent pas une ſociété autoriſée par la puiſſance ſéculiere, ils ſe choiſirent leurs paſteurs indépendamment du prince : mais, dès que les empereurs eurent permis l'exercice de la religion, tantôt les élections dépendirent d'eux, tantôt elles furent abandonnées au clergé & au peuple, mais toujours avec des prétentions mutuelles qui cauſerent des troubles infinis ; de-là les querelles pour les inveſtitures, qui furent également funeſtes aux papes & aux ſouverains, & où ces deux puiſſances, faute de s'entendre, allerent chacune au-de-là de leurs droits, l'empereur voulant entreprendre ſur le ſpirituel, & le pape ſur le temporel.

Il y avoit très-peu de fêtes, Pâques, la Pentecôte &

REMARQUES PARTICULIERES.

Noël ; car on ne croit pas que Noël fût la plus ancienne, parce qu'elle ne venoit pas des apôtres, qui n'avoient établi que les fêtes des mysteres dont ils avoient été témoins. Les nobles de chaque diocèse étoient obligés de venir célébrer ces fêtes dans la principale cité, & les rois s'en faisoient un devoir comme les simples fidéles. Nous voyons dans les centuriateurs de Magdebourg cette fameuse constitution de Charlemagne, qui contient le nombre des fêtes qui s'observoient de son tems, & que l'on marquoit déja en rouge, savoir Noël, saint Etienne, saint Jean l'évangéliste, les Innocens, l'octave du Seigneur, l'Épiphanie, l'octave de l'Épiphanie, la Purification de la Vierge, huit jours à Pâques, les grandes Litanies, l'Ascension, la Pentecôte, saint Jean-Baptiste, saint Pierre, saint Paul, saint Martin & saint André.

Nous avons parlé sous le regne de Clovis des loix différentes qui régissoient les François, il reste à dire un mot des *Capitulaires*.

Sans entrer dans la question, savoir quelle influence avoient les peuples dans les délibérations qui se prenoient au champ de Mars où se faisoient les *Capitulaires*, nous rapporterons seulement ces termes de Charles le Chauve. *Tels sont*, dit ce prince, *les Capitulaires de notre pere, que les François ont jugé à propos de reconnoître pour loi, & que nos fidéles ont résolu dans une assemblée générale d'observer en tout tems.* Ces Capitulaires étoient des loix qui se faisoient dans le *Parlement* ou *Plaids*, auquel assistoient les ecclésiastiques & les laïcs ; ce qui fait que Réginon les a appellés tantôt *Synodus*, tantôt *Placitum*, parce que le concours de ces deux ordres de l'état, dans une assemblée où se traitoient également les choses ecclésiastiques & les séculieres, les rendoit en effet & des *Conciles* & des *Parlemens*; Parle-

REMARQUES PARTICULIERES.

mens par convocation, Conciles par occaſion. (*Hiſt. litt. de la France.*)

L'empire d'occident que Charlemagne avoit fondé, fut héréditaire dans ſa maiſon, par la raiſon qu'il l'avoit conquis, & ne devint électif que lorſqu'il paſſa aux Allemans: ce qui fit perdre l'empire à la maiſon de France, fut, outre le peu de mérite de ſes deſcendans, les partages qui ſe firent entre les enfans de ces princes. Si le titre d'empereur fût demeuré attaché à la monarchie Françoiſe, ſans qu'on eût introduit les partages de ces mêmes états, l'empire ſe ſeroit perpétué dans la maiſon de France, & quelque changement qui fût arrivé, on eût porté reſpect à la dignité impériale comme à celle du roi, & l'une ne ſe ſeroit jamais conçue ſans l'autre; mais les partages faits par Louis le Débonnaire ayant diviſé les eſprits de ſes enfans, & cauſé des haines & des guerres entr'eux, & par conſéquent entre les peuples de chacune de ces portions, ils devinrent en très-peu de tems étrangers les uns à l'égard des autres.

Dans le neuviéme ſiécle, les moines héritoient de leurs parens, & avoient des biens en propre : il n'en étoit pas de même des laïcs, qui n'héritoient pas de leurs parens moines. (*Pref. pour ſervir à l'hiſtoire eccléſiaſtique & civile de Bretagne.*)

L'uſage des cuiraſſes & des caſques, ainſi que celui de l'arc & des fléches, preſqu'inconnu ſous la premiere race, devint une loi militaire ſous la ſeconde. (*Capit. de Charlemagne.*) La chevalerie commença auſſi alors à être connue : le chevalier qui ſe nommoit *Miles*, avoit un rang dans la milice indépendant de celui que donnoient les charges militaires.

La coutume barbare de ſe faire juſtice ſoi-même par la

REMARQUES PARTICULIERES.

force, & d'aſſocier toute ſa famille à ſa vengeance, étoit paſſée de la Germanie dans les Gaules, & elle s'y conſerva pendant plus de ſix cens ans; les François, uniquement élevés dans la profeſſion des armes, & jaloux de leur liberté, ne pouvoient ſe réſoudre à renoncer à un uſage qu'ils regardoient mal-à-propos comme le privilége de la nobleſſe, & comme le caractére prétendu de leur indépendance. Il faut remarquer que ſi quelqu'un de la famille offenſée trouvoit la pourſuite & la vengeance des torts trop dangereuſes, en ce cas la loi ſalique lui permettoit de ſe déſiſter publiquement de cette guerre particuliere; mais auſſi la même loi, titre 63. le privoit du droit de ſucceſſion, comme étant devenu étranger dans ſa propre famille, & en punition de ſon peu de courage: loi étrange & cruelle qui entretenoit la férocité d'une nation, ou plûtôt qui en étoit une ſuite. Que de ſang a coûté ce funeſte préjugé, ignoré des Grecs & des Romains! Cependant ces combats eurent beſoin depuis de la permiſſion expreſſe du prince; enſorte que c'étoit un crime de leze-majeſté de ſe donner camp & jour pour ſe battre, d'appeller ou envoyer des cartels & défis ſans l'octroi & permiſſion du prince, au lieu que lorſqu'il y avoit gage adjugé par le roi, comme l'on parloit alors, c'eſt-à-dire, lorſque le roi jugeoit l'offenſe aſſez grande pour mériter un combat, le combat devenoit légitime, & étoit ſouvent honoré par la préſence du roi, & quelquefois les évêques y aſſiſtoient, comme il arriva au combat des ducs de Lancaſtre & de Brunſwic; on a même dit depuis, que bien-loin que cette approbation du prince eût rendu les duels plus fréquens, ils ſe multiplierent au contraire après la défenſe expreſſe qu'en fit Henri II. & la raiſon que l'on en donnoit, c'eſt que chacun alors jugeant de l'offenſe à ſon gré, on ſe

REMARQUES PARTICULIERES.

croyoit deshonoré ſi l'on héſitoit de ſe battre ſur le plus petit prétexte : par le même principe, on a prétendu que les combats à outrance, où il falloit néceſſairement que l'un des deux combattans pérît, étoient un moyen infaillible pour les rendre plus rares ; c'eſt ce que fit le maréchal de Briſſac en Piedmont, qui voyant l'excès où étoit portée la fureur des duels, imagina de les permettre, mais d'une façon ſi périlleuſe qu'il en ôta bientôt le deſir : il ordonna que ceux qui auroient déſormais querelle la décideroient ſur un certain pont entre quatre piques, & que le vaincu ſeroit jetté dans la riviere, ſans qu'il fût permis au vainqueur de lui donner la vie. Reméde cruel & pire que le mal : auſſi nos rois ne furent-ils occupés depuis qu'à faire ceſſer un uſage ſi barbare ; mais les loix à ce ſujet furent multipliées ſans aucun fruit depuis Henri II. faute d'avoir sû les faire obſerver. Que ne doit-on pas à la fermeté du prince (Louis XIV.) qui a achevé de détruire un uſage que ſes prédéceſſeurs avoient attaqué inutilement par tant d'édits ?

Les mariages d'alors étoient heureux ; on n'y traitoit point les crimes de bagatelles, & les infidélités s'appelloient adultere. » Les mœurs, dit Tacite, avoient plus » de pouvoir chez eux, que les loix chez les autres na- » tions « *Plus ibi boni mores valent quàm alibi bonæ leges*. Cette grande union pouvoit venir principalement de ce que les maris ne recevoient point de dot de leurs femmes : dans l'origine, elles leur apportoient quelques armes, préſent militaire, qui ſe reſſentoit de la rudeſſe de ces premiers tems ; mais il n'étoit queſtion pour le mari de recevoir ni terres ni argent. Son choix purement gratuit aſſuroit ſa femme du goût qu'il avoit pour elle, de même que le déſintéreſſement du mari la retenoit dans une plus grande dépendance. Bien plus, loin que les femmes ap-

REMARQUES PARTICULIERES.

portaſſent rien en mariage à leurs maris, c'étoient eux au contraire qui les dottoient. Il y a dans l'abbaye de Saint Pierre en Vallée nn ancien cartulaire qui a bien ſept cens ans, au jugement de M. le Laboureur, dans lequel on trouve une donation faite à ce couvent par Hildegarde, comteſſe d'Amiens & veuve de Valeran, comte du Vexin: cette dame déclare dans ce titre qu'elle donne à l'abbaye de Saint Pierre un alleu qu'elle a reçû en ſe mariant de ſon ſeigneur, ſuivant l'uſage de la loi ſalique, qui oblige, dit-elle, les maris de dotter leurs femmes.

La langue latine étoit encore en France la langue *vulgaire* ſous la premiere race, c'eſt-à-dire, la langue de tout le monde; elle n'étoit plus vulgaire au commencement du neuviéme ſiécle: la langue *romance* lui ſuccéda, c'eſt-à-dire une langue mêlée de franc & de mauvais latin, qui eſt devenue la langue françoiſe: il y avoit, outre cela, la langue tudeſque apportée par les Francs; cela s'apperçoit clairement dans un traité conclu entre Charles le Chauve & Louis le Germanique, les deux langues ſont bien diſtinguées, car ce traité eſt en tudeſque & en romance, le *tudeſque* pour les Allemans, & le *romance* pour les Francs; c'eſt le plus ancien monument que nous ayons.

Les Bénédictins, auteurs de l'*Hiſtoire littéraire de la France*, (tomes VI. & VII.) diſent que les romans ont commencé chez nous au dixiéme ſiécle, & réfutent aſſez bien le Maire, M. l'abbé Fleuri, Dom Calmet, & le dernier hiſtorien de la ville de Paris, qui les font moins anciens de deux cens ans: ils obſervent que chez les Grecs les fictions furent les fruits de la politeſſe & de l'érudition, au lieu que chez les François ce fut la groſſiéreté qui les enfanta. Comme la langue *romance* étoit alors la plus univerſellement entendue, les auteurs de ces ſortes d'ouvrages la préférerent à

REMARQUES PARTICULIERES.

toute autre pour publier leurs fictions & leurs contes, qui de-là prirent le nom de *Romans*.

Les mêmes historiens font une réfléxion bien judicieuse sur le huitiéme siécle : *Ce siécle est tout à la fois & le dernier terme de la premiere décadence des Lettres dans les Gaules, & la premiere époque du soin que l'on prit d'y relever leur ruine, & de les y faire refleurir.*

Rien n'est si suspect que ce qui a été écrit sous le commencement de cette race, touchant les événemens de la premiere ; c'étoient tous historiens dévoués à la maison nouvellement regnante, & qui en cherchant à justifier l'usurpation, mettoient sur le compte des auteurs de Pepin tout ce qui s'étoit fait de bien du tems qu'ils remplissoient les charges de maires du palais, tandis qu'ils se prenoient aux derniers rois de cette race de tout ce que l'état avoit souffert : ainsi il faut, par rapport à la premiere race, s'en tenir aux auteurs contemporains, & puis passer à ceux qui, tels qu'Aimoin, n'ont écrit à la vérité que sous la troisiéme race, mais qui ont écrit sans intérêt : encore faut-il user sobrement du témoignage de cet auteur, & se souvenir de plus que son histoire finit au chapitre quarante-un du quatriéme livre, comme l'a remarqué le pere le Cointe, & ne pas confondre ce qui est de lui avec ce qui a été ajouté par ses continuateurs.



MINISTRES, GUERRIERS, MAGISTRATS, SAVANS ET ILLUSTRES,

Qui ont vécu depuis le commencement du regne de Louis le Bégue, l'an 877. jusqu'a la fin de la seconde race, l'an 987.

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & ILLUSTRES.
Anſcheric.	Renaud de Saluces.	*Grands Chanceliers.*	Abbon. 892.
Ebles.	Eudes, comte de Paris.	Urgard.	Anaſtaſe le Biblioth. 887.
Seulphe.	Robert, comte de Paris.	Foulques.	Eudes de Cluni. 942.
	Hugues le grand.	Anſcheric.	Flodoard. 966.
	Othon.	Ernuſte.	Hincmar. 882.
	On n'a choiſi pour cette colonne de la ſeconde race, ainſi que pour celle de la premiere, que quelques hommes des plus célébres d'alors, mais on comprend aiſément qu'il ſeroit facile d'ajouter à ce nombre.	Malhute.	Luitprand. 970.
		Hervé.	Radulfe. 910.
		Roger.	Réginon. 908.
		Luitard.	Jean Scot. 883.
		Ebles.	Suidas, *on croit qu'il a vécu dans ce ſiécle.*
		Adalgaire.	
		Abbon.	
		Anſegiſe.	
		Eric.	
		Hugues de Vermandois.	
		Artaud.	
		Adalric.	
		Adalberon.	



ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TROISIÉME RACE.



OUS la fin de la deuxiéme race, dit Mezerai, *le royaume étoit tenu ſelon les loix des fiefs, ſe gouvernant comme un grand fief, plûtôt que comme une monarchie;* auſſi le même auteur appelle-t-il la troiſiéme race, *le tems des grandes polices.* C'eſt en effet ſous la troiſiéme race que nos rois ont recouvré l'autorité qui étoit preſque anéantie ſous la fin de la deuxiéme: il eſt vrai que c'étoit à cette diminution d'autorité que Hugues Capet fut redevable du changement qui ſe fit en ſa faveur, à l'excluſion des héritiers légitimes; mais dès qu'une fois il fut devenu le maître, lui & ſes ſucceſſeurs animés du même eſprit, & par une ſuite de prudence dont ils ne s'écarterent jamais, regagnerent inſenſiblement tout ce qui avoit été uſurpé par les ſeigneurs, ne firent pas une démarche qui ne tendit à ce but, & ſe reſſaiſirent enfin des plus précieux droits de la couronne.

987.
Avenement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

HUGUES CAPET *parvient à la couronne, agé d'environ 45. ans ; il est sacré & couronné à Reims le 3. juillet 987. par l'archevêque Adalberon. Il est le chef de la troisiéme race de nos rois.*

Il fit une église de son palais, (aujourd'hui S. Barthelemi,) il y a un sceau original de ce prince, c'est le premier où l'on voie ce que nous appellons *la main de justice*, il la tient de la main droite & un globe de la gauche ; il porte sur sa tete une couronne fleuronnée ; il paroit dans ce sceau avec des cheveux courts & une assez longue barbe fourchue : on lit à l'entour cette inscription, *Hugo Dei misericordiâ Francorum rex*

987.

CHARLES, duc de la basse Lorraine, fils de Louis d'Outremer, & oncle de Louis V. dernier des rois de la seconde race, avoit seul par sa naissance droit à la couronne ; mais il en fut exclus par le concours de plusieurs circonstances : tandis que les derniers descendans de Charlemagne étoient tombés dans une sorte de mépris, ceux de Robert le Fort s'étoient élevés au plus haut degré de puissance par leurs services : on fit un crime à Charles de Lorraine de la foiblesse qu'il avoit eue de rendre hommage à l'empereur Othon ; on alla jusqu'à jetter quelques doutes sur son état, fondés sur les soupçons qu'on avoit eus autrefois de celui de son ayeul Charles le Simple ; enfin la nation se réunit en faveur d'Hugues Capet, duc des François, & arriere petit-fils de Robert.

988. 89. 90. 91.

Hugues Capet fait couronner à Orléans son fils Robert pour lui assurer la couronne.

Charles défend son droit à la couronne, assiége la ville de Laon, la prend, & défait Hugues qui vouloit la reprendre. Peu après Hugues Capet reprend Laon par une intelligence avec l'évêque, la nuit du Jeudi-saint 2. Avril 991. & fait Charles prisonnier avec sa femme, aussi bien qu'Arnoul, archevêque de Reims, qui avoit trahi Hugues, quoiqu'il lui fût redevable de son archevéché.

996.

FEMMES.	ENFANS.	MORT.	PRINCES contemporains.
Adélaïde, fille, à ce qu'on croit, de Guillaume III. dit Tête-d'étoupes, duc de Guyenne & comte de Poitou.	ROBERT. Adwige, femme de Regnier IV. comte de Hainaut; puis de Hugues III. comte de Dasbourg. Adélaïde, dont le P. Anselme ne fait point mention; elle épousa Renaud I. comte de Nevers. Gisellle, femme de Hugues I. comte de Ponthieu, auquel elle porta la seigneurie d'Abbeville. *Fils naturel.* Gauzlin, archevêque de Bourges. 1029.	HUGUES CAPET *meurt le 24. Octobre 996. âgé d'environ 55. ans, & est enterré à saint Denis.* Il établit, à l'exemple de Clovis, son séjour à Paris, qui avoit cessé d'etre la demeure de nos rois, pendant toute la deuxiéme race, & tous les rois de la premiere, appellés communément *Fainéans*.	*Papes.* Jean XV. 996. Grégoire V. 999. *Empereurs d'Orient.* Basile III. 1025. Constantin V 1028. *Empereur d'Occident.* Othon III. 1002. *Roi d'Espagne.* Vérémond II. 999. *Roi d'Angleterre.* Etelréde. 1015. *Rois d'Ecosse.* Grime. 993. Malcolme II. 1023. *Roi de Dannemarc.* Suénon. 1014. *Roi de Suéde.* Olaüs. 1019. *Prince de Pologne.* Micislas. 999.

Cet Arnoul, fils naturel du roi Lothaire, est déposé dans un concile tenu dans l'abbaye de saint Basle, proche Reims, après avoir avoué son crime & sa trahison envers le roi : on lui nomme pour successeur Gerbert, qui avoit été précepteur du roi Robert, & que l'on a connu depuis sous le nom de Silvestre II. pape. Le pape Jean XV. désapprouve la déposition d'Arnoul, force le roi à consentir à un nouveau concile indiqué à Aix-la-Chapelle, mais qui fut tenu à Mouzon en 995. comme il ne s'y trouva qu'un petit nombre d'évéques, l'affaire fut remise à un concile indiqué à Reims au premier Juillet suivant. La décision de ce concile n'ayant point eu lieu, Gerbert demeura en possession de son siége tant que vécut Hugues Capet ; ce ne fut que sous le regne suivant qu'Arnoul fut rétabli sans la tenue d'aucun concile.

Ce fut Gerbert qui introduisit, à ce que l'on croit, en France le chiffre arabe ou indien ; car les Arabes avoient tiré des Indiens cette maniere de compter, & Gerbert avoit pû l'apprendre des Sarrazins dans un voyage qu'il fit en Espagne. (*Le Beuf, Hist. Litt. de la France.*) Ce fut aussi lui qui entreprit la premiere horloge, dont le mouvement étoit réglé par un balancier, & dont on s'est servi jusqu'en 1650. que l'on commença à mettre un pendule au lieu du balancier.

992. &c.

Charles meurt, laissant des enfans qui n'eurent point de postérité, & la guerre finit après avoir duré quatre ou cinq ans. Le duc de Guyenne, les comtes de Flandres & de Vermandois, qui avoient favorisé les prétentions de Charles, sont soumis.

Hugues Capet, craignant avec raison de nouvelles ir-

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Sénéchaux.	Foulques Nerra, comte d'Anjou. 1040.	*Chanceliers.*	Adalberon. 988.
Geoffroi, dit Grisegonelle, comte d'Anjou. 987.	Adelbert, comte de la Marche.	Adalberon. 988.	Adson. 992.
L'office de sénéchal étoit le premier de tous, & fut éteint dans la personne de Thibaud, qui mourut au siége d'Acre en 1191.	Josselin, vicomte de Melun. 998.	Renaud.	Folcuin. 990.
Bouchard, comte de Melun. 1012.	Bouchard, sire de Montmorenci, vivoit encore en l'an 1005.	Gerbert. 1003.	S. Maïeul. 994.
	Thibaud File-étoupe, tige des seigneurs de Montlhéri, vivoit encore en l'an 1015.		

ruptions des Danois & des Normands, par l'embouchure de la Somme, fit fortifier Abbeville en Ponthieu, qui n'étoit alors qu'une métairie, nommée *Abbatis Villa*, de la dépendance de l'abbaye de saint Riquier : il donna le gouvernement de ce pays à un seigneur nommé Hugues, qui d'Avoué de saint Riquier devint comte de Ponthieu; origine des comtes de ce nom.

On croit pouvoir fixer à ce siécle le commencement de la pairie de France; mais en même tems on doit remarquer que les pairs sont plus anciens en France que la pairie : celle-ci, dit le Laboureur, n'a commencé d'être réelle de nom & d'effet, que lorsque les fiefs ont commencé d'être héréditaires & patrimoniaux, au lieu que les pairs étoient juges de tous les tems de leurs concitoyens : ce qui semble d'autant plus vrai, que lorsque les villes eurent acquis le droit de communes, elles qualifierent en plusieurs lieux, & particuliérement en Picardie, leurs juges du nom de *Pairs Bourgeois*. On doit encore remarquer, que depuis l'usurpation des fiefs, la pairie devint plus ou moins considérable, suivant le plus ou moins de puissance du seigneur suzerain des pairs, ensorte que les pairs du roi de France étoient de plus grands seigneurs que les pairs du comte de Champagne, & que par la même raison la mouvance de la couronne caractérisoit les premiers pairs; ainsi le duc de Bretagne qui par sa puissance pouvoit traiter d'égal avec le duc de Normandie, lui étoit inférieur en dignité, parce qu'originairement il ne relevoit pas de la couronne, mais du roi seulement, comme duc de Normandie, & que la Normandie ayant été aliénée, il n'en fut plus que l'arriére-vassal : ce qui fait qu'encore aujourd'hui une seigneurie relevant d'un seigneur particulier, ou bien relevant du roi à cause de tel ou tel domaine particulier, est distraite

de cette mouvance, pour ne plus relever que de la couronne, lorſqu'elle eſt érigée en duché pairie. Cette introduction d'une dignité nouvelle valut la couronne à Hugues Capet : il y avoit alors ſept pairs laïcs de France, c'eſt-à-dire, ſept ſeigneurs, dont les ſeigneuries relevoient immédiatement du roi ; ils choiſirent celui d'entre eux qui pouvoit rejoindre le plus de provinces à la royauté, & qui pouvoit empêcher qu'aucun des pairs ne l'emportât ſur l'autre : par ce choix la pairie de France fut réunie à la couronne, & il n'y eut que ſix pairs de France.

Il y a bien des opinions différentes ſur l'origine de la pairie : celle qui la fait remonter à Charlemagne eſt romaneſque : celle qui la fixe au regne de Louis le Jeune ne lui donneroit qu'une exiſtence d'un moment, puiſque ce fut là l'époque des réunions de ces mêmes pairies à la couronne. D'autres, ainſi que Favin, penſent que la pairie fut inſtituée par Robert, » qui inventa comme un grand » conſeil ſecret d'état, composé de ſix eccléſiaſtiques & » de ſix grands ſeigneurs détempteurs de Bourgogne, » Aquitaine, Normandie, Flandres, Champagne & To- » loſe, les honorant du titre de pairs : cette inſtitution » eſt rapportée ſous l'année 1020. la vingt-quatriéme an- » née de ſon regne. « Favin n'appuie cette opinion d'aucune autorité, & d'ailleurs il n'a pas fait réfléxion qu'il n'y avoit point alors ſix pairs eccléſiaſtiques, puiſque l'on voit que l'évêque de Langres relevoit encore du duc de Bourgogne ſous le regne de Louis VII. & que ce fut ce roi qui engagea le duc de Bourgogne à unir le comté de Langres à l'évêché, pour que l'évêque relevât du roi, dans le deſſein qu'avoit ce monarque de faire ſacrer ſon fils Philippe Auguſte, & de rendre cette cérémonie mémorable par la convocation des douze pairs.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HUGUES CAPET.

La forme de cet ouvrage ne permet pas les dissertations: ainsi il faut se contenter de proposer son opinion, sans que pour cela on puisse être soupçonné de vouloir décider. Je pense donc que les pairies & les fiefs ont une origine commune, parce que ce fut là le moment de cette introduction de seigneuries inconnues jusqu'alors, qui porta un si furieux coup à l'autorité royale. Vignier me semble expliquer cela assez clairement. » Avant Louis le Bégue, » tout étoit quasi domaine royale, ... le roi faisant » la part à ses sujets, comme bon lui sembloit; mais sous » Charles le Simple, on le vit distribué en sept grandes » & principales provinces, ... & en plusieurs moindres & petites comtés, dont les unes dépendoient des » sept plus grandes, comme fiefs subalternes, ainsi que » les comtés de Touraine, d'Anjou, de Blois, & autres » semblables de la comté de France; ce qui me fait soupçonner être la cause pourquoi les comtes d'Anjou ne » tinrent lieu entre les pairs depuis Hugues Capet, ne » les comtes de Champagne, pour raison de leur comté » de Tours : ..... quant aux grandes provinces, la » premiere & principale des sept fut celle qu'on disoit de » France & de Paris; ..... de sorte que si Hugues Capet se fût avisé de donner le duché de France à aucun » de ses enfans, sans le réunir & incorporer au domaine » royal, nous eussions eu sept pairs, parce qu'il y avoit » eu sept grands & principaux princes auparavant.

Le roi avoit, outre ces pairs laïcs, des pairs ecclésiastiques, au lieu qu'on ne voit pas que les autres pairs de France eussent des pairs ecclésiastiques, mais ils avoient presque tous plus de pairs laïcs que le roi : ces pairs étoient les juges des justices des seigneurs, & il en falloit au moins deux ayant leur seigneur à leur tête pour rendre un juge-

EVENEMENS REMARQUABLES sous HUGUES CAPET.

ment : le ſeigneur qui n'avoit point de pairs en empruntoit de ſon chef-ſeigneur. Beaumanoir, dans ſes coutumes de Beauvaiſis, remarque que les ſeigneurs ne pouvoient pas aſſiſter au jugement du procès où ils étoient parties. Les pairs de France voulurent en vain faire valoir ce droit contre le roi, qui aſſiſtoit à ces jugemens, & qui y devoit aſſiſter, parce qu'en défendant ſes droits, il défendoit ceux de l'état.

Le comte de Paris avoit la juſtice, police & finance, & commandoit les armées ; il avoit ſous lui un vicomte : lorſque Hugues Capet fut parvenu à la royauté, il réunit à la couronne le comté de Paris qu'il poſſédoit à titre d'inféodation, que Hugues le Grand avoit reçue du roi Charles le Simple : le titre ainſi que l'office de comte étant réuni & ſupprimé, il reſtoit le vicomte qui rendoit la juſtice ſous le comte : l'officier que le roi choiſit pour repréſenter ce vicomte ſe nomma prévôt, & c'eſt ce que nous appellons aujourd'hui prévôt de Paris, qui dans la ſuite n'exerça plus les fonctions de la magiſtrature, mais qui continua d'être le chef du Châtelet, où il donne ſa voix ſans recueillir celles des autres juges, qui ſont préſidés par le lieutenant civil.

Premiere canoniſation faite par l'autorité du pape, (de ſaint Udalric 993.) juſques-là, c'eſt-à-dire, dans les neuf premiers ſiécles de l'Egliſe, on convenoit que toutes les égliges & tous les évêques avoient un égal pouvoir dans la canoniſation des ſaints ; mais l'autorité des papes s'étant augmentée depuis, ainſi que les canoniſations, on eut recours à eux pour les rendre plus ſolemnelles ; auſſi voyons-nous qu'Alexandre III. décida que la canoniſation des ſaints étoit une des cauſes majeures qui doivent être réſervées au ſiége apoſtolique. Boniface VIII. pré-

tendit la même chose, & Urbain VIII. défendit de rendre aucun culte à ceux qui étoient morts même en odeur de sainteté, avant qu'ils eussent été béatifiés ou canonisés par l'Eglise de Rome : l'usage étoit que le pape consultât les cardinaux, & cependant Sixte V. s'en dispensa, ainsi qu'il paroît par une lettre du cardinal de Joyeuse au roi Henri III. » Le mercredi 9. de ce mois de mars, sa sainteté fit lire » en consistoire la bulle par laquelle il fait saint Bonaven- » ture docteur de l'Eglise, & n'en demanda pas l'avis aux » cardinaux.

Siécle d'ignorance : elle étoit si profonde qu'à peine les rois, les princes, les seigneurs, encore moins le peuple, savoient lire ; ils connoissoient leurs possessions par l'usage, & ne s'avisoient guéres de les soutenir par des titres, puisqu'ils ignoroient l'usage de l'écriture ; c'est ce qui faisoit aussi que les mariages d'alors étoient souvent déclarés nuls : comme ces traités de mariages se concluoient aux portes des églises, & ne subsistoient que dans la mémoire de ceux qui y avoient été présens, on ne pouvoit se souvenir ni des alliances ni des degrés de parenté, & des parens se marioient sans avoir de dispense ; de-là tant de prétextes ouverts au dégoût & à la politique, pour se séparer d'une femme légitime ; de-là vint aussi le crédit que prirent les clercs ou ecclésiastiques dans les affaires, parce qu'ils étoient les seuls instruits ; » ni plus ni moins, » dit Pasquier, que les druides prinrent les clefs tant de » leur religion que des lettres, aussi se lottirent nos pres- » tres de ces deux articles entre nous .... n'étant notre » noblesse aucunement attentive à si louable sujet ; or de » cette asnerie ancienne (de la noblesse) advint que nous » donnasmes plusieurs façons au mot de *Clerc*, lequel de » sa naïve & originaire signification appartient aux ecclé-

» ſiaſtiques, & comme ainſi fut qu'il n'y eut qu'eux qui
» fiſſent profeſſion des bonnes lettres; auſſi par une mé-
» taphore nous appellâmes *grand Clerc* l'homme ſavant,
» *Mauclerc* celui qu'on tenoit pour beſte, & la ſcience fut
» appellée *Clergie*.

Les revenus de nos rois conſiſtoient dans leurs *domaines*, que l'on peut diviſer ſous neuf eſpéces, les *Produits* de juſtice des bailliages & prévôtés royales, que nos rois donnoient quelquefois à ferme aux baillifs & aux prévôts; les *Produits* des terres domaniales reçus auſſi par les baillifs & prévôts; la *Gruerie*, le *Cens*, & autres droits ſeigneuriaux : ces droits étoient devenus d'autant plus conſidérables que depuis l'établiſſement des fiefs tout étoit fieffé, & que nos rois croyoient trouver plus d'avantage à donner à fief qu'à conſerver la propriété; la *Régale*, les droits d'*Entrée* & de *Sortie* perçus ſur les frontieres du royaume; la *Monnoie*, les droits de *Procuration* ou de *Giſte*, & les *Juifs*, ſans compter les redevances pour le droit de *Communes*, & ce qu'on appelloit *Coutumes volontaires :* c'étoit un droit dû par les vaſſaux dans quatre cas extraordinaires; ſavoir, quand le roi faiſoit ſon fils aîné chevalier, lorſqu'il marioit ſa fille aînée, lorſqu'il ſurvenoit une guerre, & lorſqu'il étoit fait priſonnier; les ſeigneurs de fiefs exerçoient auſſi ces quatre droits ſur leurs terres. Ceux qui étoient chargés de recevoir ces revenus du roi, les apportoient à Paris dans les trois termes, de ſaint Remi, de la Chandeleur, de l'Aſcenſion, & il y a eu un tems où ils étoient remis au Temple, entre les mains d'un chevalier du Temple, qui étoit le gardien particulier du tréſor du roi, & qui en expédioit les quittances aux prévôts & aux comptables. Voilà ce qui ſervoit à l'entretien de nos rois & de leur maiſon; car au moyen des ſervices militaires, dont

chaque vaſſal immédiat de la couronne étoit tenu, il n'en coûtoit rien au roi pour faire la guerre : il eſt vrai qu'il dépendoit en quelque ſorte de ſes vaſſaux, qui ſouvent au milieu d'une campagne l'abandonnoient, parce que le tems de leur ſervice étoit fini.

Croiroit-on qu'il y eût ſi peu de commerce alors entre les provinces de France, qu'un abbé de Cluni, invité par Bouchard, comte de Paris, d'amener des religieux à ſaint Maur-des-Foſſés, s'excuſe de faire un ſi long voyage dans un pays étranger & inconnu ?



996. Avénement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

ROBERT *parvient à la couronne l'an 996. âgé d'environ vingt-cinq ans. Il étoit né à Orléans, où il reçut le baptême, & où il fut couronné.*

996. 97. &c.

ROBERT qui tenoit toujours Arnoul, archevêque de Reims, prisonnier, lui rend la liberté & le laisse jouir de son archevéché, espérant par cette complaisance faire confirmer à Rome son mariage avec Berthe sa parente, qu'il avoit épousée sans dispenses. Gerbert, dépouillé de son archevéché, se retira auprès de l'empeur Othon; il devint ensuite archevêque de Ravennes, & finit par être pape sous le nom de Silvestre II.

Robert ne peut faire approuver par le pape son mariage avec Berthe. Grégoire V. dans un concile tenu à Rome en *998.* déclara le mariage nul, & faute par eux de se séparer, les excommunia, aussi bien qu'Archambaud archevêque de Tours, qui les avoit mariés. Robert refusa d'obéir. Tous les évêques qui avoient eu part au mariage, vont à Rome faire satisfaction au pape; les peuples & les courtisans même se séparent du roi, & ceux qui sont obligés de le servir font passer par le feu toutes les choses qu'il avoit touchées, pour les purifier. Robert obéit enfin, renvoie Berthe, & épouse peu de tems après Constance fille de Guillaume, comte de Provence & d'Arles.

L'empeur Othon III. érige la Pologne en royaume en faveur de Boleslas, prince de Pologne, en même tems que le pape érige aussi la Hongrie en royaume en faveur d'Estienne duc de Hongrie.

1031.

FEMMES.

Berthe, parente de Robert, veuve d'Eudes I. comte de Blois. Les censures de Grégoire V. ayant obligé ce prince de la quitter, il épousa en secondes nôces.

Constance, fille du comte de Provence & d'Arles, morte en 1032. Dom Vaissette la fait fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse.

ENFANS.

Hugues, mort avant son pere.
HENRI I.
Robert I. duc de Bourgogne.
Eudes.
Adélaïde, femme de Renaud comte de Nevers, vivoit encore en 1063.
Adéle, femme de Richard III. duc de Normandie, puis de Baudouin, comte Flandres. 1079.

Il paroît constant par un passage de Hugues de Fleuri, qu'Adéle n'eut point d'autre mari que Baudouin, & c'est l'opinion de Mezerai. Dom Luc d'Acheri appuie l'opinion contraire, par un acte de 1026. & est suivi par le P. Daniel, quoique cet acte ne contienne qu'un don de nôces fait par Richard à Adéle sa *future* épouse ; & enfin le P. Simplicien semble résoudre la difficulté, en disant qu'Adéle fut promise à Richard, mais qu'elle ne l'épousa point.

MORT.

ROBERT *meurt à Melun le 20. Juillet 1031. âgé de soixante ans. Il fut enterré à S. Denis.*

L'obituaire de la collégiale de l'Isle fixe cette mort au 26. Juin VI. *Kal. Julii obitus Dom. Roberti Francorum regis* ; & par une charte de Baudouin comte de Flandres, de l'an 1066. tirée du cartulaire de la méme église, cette mort est fixée au 29. Juin : *Unoquoque anno canonici XII. solidos recipiant in die solemni Apostol. Petri & Pauli, quia eadem die celebrabunt anniversarium diem Roberti Francorum regis*

Cependant le jour de la célébration de l'anniversaire ne doit pas fixer le jour de la mort, parce que, suivant Baillet, on choisissoit pour cette cérémonie la féte solemnelle qui se trouvoit le plus près de la mort, pour donner plus d'éclat à l'anniversaire.

PRINCES contemporains.

Papes.

Grégoire V. 999.
Silvestre II. 1003.
Jean XVI. dit XVIII. 1003.
Jean XVII. dit XIX. 1009.
Serge IV. 1012.
Benoît VIII. 1024.
Jean XX. 1033.

Empereurs d'Orient.

Basile III. 1025.
Constantin X. 1028.
Romain Argyre. 1034.

Empereurs d'Occident.

Othon III. 1002.
S. Henri, dit le Boiteux. 1024.
Conrad II. 1039.

Rois d'Espagne.

Vérémond II. 999.
Alphonse V. 1028.
Vérémond III. 1037.

Rois Angleterre.

Etelréde. 1016.
Edmond, Côte de fer. 1016.
Canut le grand. 1036.

Rois d'Ecosse.

Malcolme II. 1023.
Duncan. 1030.
Maccabet. 1047.

Rois de Dannemarc.

Suénon. 1014.
Canut le grand. 1036.

Rois de Suéde.

Olaüs. 1019.
Amund. 1035.

Rois de Pologne.

Boleslas, premier roi. 1025.
Micislas. 1034.

EVENEMENS REMARQUABLES sous ROBERT.

Crescent, consul de Rome, ayant fait vers le même têms élire pour pape, sous le nom de Jean XVII. un Grec fort riche nommé Arnolphe Arbacius, au préjudice de Grégoire V. qui fut obligé de sortir de Rome, l'empereur Othon III. l'y ramena; Crescent fut assommé, & on pendit l'antipape après lui avoir crevé les yeux.

1001. 1002. &c.

Henri, duc de Bourgogne, frere de Hugues Capet & oncle de Robert, meurt sans laisser d'enfans légitimes, & laisse son duché par testament au roi. Ce don est contesté par Landri comte de Nevers, & par Adelbert fils de la femme de Henri duc de Bourgogne. Robert les contraint de se soumettre, réunit ce duché à la couronne, en investit Henri son second fils, qui depuis étant devenu roi, le céda à Robert son cadet : ce Robert est le chef de la premiere branche royale des ducs de Bourgogne, qui dura près de trois cens soixante ans, jusqu'à ce qu'en l'an 1361. ce duché fut réuni à la couronne par le roi Jean, qui le donna à son quatriéme fils Philippe le Hardi, chef de la deuxiéme maison de Bourgogne ; celle-ci finit en la personne de Charles *le Téméraire*, tué devant Nanci en 1477.

On n'est point étonné de ne pas voir de lettres de création de pairies des anciens pairs, par la raison qu'ils se l'étoient faits eux-mêmes : on voit au contraire les lettres de pairie données à Philippe le Hardi, chef de la seconde maison de Bourgogne, parce que son pere le roi Jean le créa pair de ce duché. Pourquoi donc ne trouve-t-on pas, par la même raison, les lettres de Henri duc de Bourgogne, puisqu'il ne fut duc que par le don que Robert son pere lui fit de la duché-pairie de Bourgogne, ou du moins celles que donna ce même Henri, lorsqu'étant devenu

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Sénéchaux.	Foulques Nerra, comte d'Anjou. 1040.	*Chanceliers.*	Abbon, abbé de Fleuri. 1004.
Guillaume, vivant en 1060.	Manassé, comte de Dammartin, vivant en 1028.	Abbon.	Ademar, vers 1029.
—	Burcard, comte de Melun & de Corbeil.	Arnoul, vivant en 1019.	Aimoin, vers 1008.
Eudes, comte de Chartres. 1037.	Bouchard, sieur de Montmorenci, vivant en 1028.	Roger, vivant en 1024.	Arnoul. 1023.
		Francon, vivant en 1028.	Burchard, évêque de Vormes. 1024.
		Baudouin. 1059.	Ditmar, évêque de Wersbourg. 1019.
			Fulbert. 1028.
			Gerbert, pape sous le nom de Sylvestre II. 1003.

roi il céda la Bourgogne à Robert ſon cadet ?

Saint Romuald commença vers l'an 1009. à bâtir le monaſtere des Camaldules en Italie. Mort d'Othon III. ſans enfans, à l'âge de 29. ans. Le decret qu'il rendit pour que les empereurs ne fuſſent plus élus déſormais que par les ſeuls Germains, qui ne pourroient choiſir qu'entre les princes de la nation germanique, délivra l'Italie de ces petits tyrans qui uſurpoient tour-à-tour le titre d'empereur.

Edit de l'empereur Henri II. rendu à la priere du pape, pour donner force de loi dans l'empire au decret fait à Pavie : on y avoit décidé que les clercs n'auroient ni femmes ni concubines, & que les enfans des clercs ſeroient ſerfs de l'égliſe dans laquelle leurs peres ſerviroient, quoique leurs peres fuſſent libres. Cette interdiction des concubines au clercs prouve qu'elles n'étoient pas telles qu'on les entend aujourd'hui, puiſque la loi de Dieu qui les défend à tous les chrétiens auroit ſuffi.

Cette matiere eſt trop curieuſe pour que je ne l'étende pas autant que cet ouvrage le permet, en rapportant un paſſage de Giannone qui en donne une idée générale. » Quelques écrivains ont cenſuré la diſpoſition des loix » qui permettent *le concubinage*, & qui défendent ſeulement d'avoir en même tems une femme & une concubine : mais on ne ſera point ſurpris de ces loix, ſi l'on » conſidere que chez les Romains le concubinage étoit » une union légitime, non-ſeulement tolérée, mais encore autoriſée ; c'eſt pourquoi on lui donnoit le nom de » demi-mariage, *ſemi-matrimonium*, & à la concubine » celui de demi-femme, *ſemi-conjux*. On pouvoit avoir une » femme ou une concubine, pourvû qu'on n'eût pas les deux » en même tems. Cet uſage continua depuis que par l'en-

» trée de Constantin le grand dans l'Église, les empereurs » furent chrétiens. Constantin mit bien un frein au con- » cubinage, mais il ne l'abolit pas, & il fut conservé pen- » dant plusieurs siécles chez les chrétiens ; on en a une » preuve bien autentique dans un concile de Toléde, qui » ordonne que chacun, soit laïc, soit ecclésiastique, doive » se contenter d'une seule compagne, ou femme ou con- » cubine, sans qu'il lui soit permis de tenir ensemble & » l'une & l'autre...... Cet ancien usage des Romains » se conserva en Italie, non-seulement chez les Lom- » bards, mais depuis encore, quand les François y éta- » blirent leur domination. Quelques autres peuples de » l'Europe regardoient aussi le concubinage comme une » union légitime : Cujas assure que les Gascons & d'au- » tres peuples voisins des Pyrénées n'y avoient pas encore » renoncé de son tems. » Ce seroit bien là la matiere d'une dissertation, que je propose à quelqu'un de plus instruit que je ne le suis.

1022. &c.

Manichéens découverts dans la ville d'Orléans, où le roi & la reine se transporterent avec plusieurs évêques, pour arrêter le cours des erreurs qu'une femme venue d'Italie avoit répandues dans cette ville : plusieurs hérétiques y furent brûlés. La simonie étoit alors montée à un tel point, que les évêchés entroient dans les conventions matrimoniales, & qu'on les assignoit pour douaires ; & la discipline tellement oubliée, que l'on conféroit des évêchés à des enfans, & que l'on mit un pape qui n'étoit âgé que de dix-huit ans.

Célébre entrevûe à Yvoie de Robert & de l'empereur Henri II. dit le Saint, qui n'avoit eu d'abord que le titre

de roi de Germanie, & qui ne prit celui d'empereur qu'après avoir été couronné à Rome : ces deux princes prévenus d'estime l'un pour l'autre, & également zélés pour la religion & pour la paix, y concerterent les moyens d'entretenir l'union dans l'Église & dans leurs états.

Helgaud, moine de Fleuri, raconte dans la vie de ce roi, que pour empêcher que ses sujets ne tombassent dans le parjure, & n'encourussent les peines qui en sont la suite, il les faisoit jurer sur un reliquaire, dont on avoit pris la précaution d'ôter les reliques, comme si l'intention ne faisoit pas le parjure : mais alors on ne raisonnoit pas mieux que cela.

1026. 27. &c.

Robert ayant perdu son fils aîné Hugues, qu'il avoit fait couronner à Compiégne en 1017. fait couronner à Reims son second fils Henri I. malgré les intrigues de la reine Constance, qui auroit voulu le porter à préférer Robert son fils cadet.

Environ ce tems, le nom des Normands commence à se rendre fameux en Italie. Ce pays étoit alors partagé entre les empereurs d'Orient & d'Occident, excepté la partie méridionale, qui étoit remplie de petits princes Grecs, Lombards & Italiens, trop voisins pour être d'accord, & sans cesse inquiétés d'ailleurs par les Sarrazins leurs communs ennemis, qui regnoient dans l'Afrique, & qui s'étoient emparés de la Sicile. Quarante Normands revenant de la terre sainte, aborderent en Italie précisément dans le moment que les Sarrazins attaquoient la ville de Salerne ; leur courage seul délivra cette place, que le duc Gaimar ne pouvoit plus défendre, & les Sarrasins furent taillés en piéces : contens de la gloire de cette entre-

EVENEMENS REMARQUABLES sous ROBERT.

priſe, les Normands refuſerent les établiſſemens qu'on leur offroit dans la Pouille, & ils retournerent en Normandie; mais le bruit de leur valeur les y ſuivit, & la reconnoiſſance des Italiens, qui s'étoit ſignalée par de magnifiques préſens, excita dans le cœur de leurs compatriotes le deſir de ſe faire connoître par de ſemblables exploits : ce fut dans ces circonſtances que les fils de Tancrede de Hauteville réſolurent de paſſer en Italie, & que par un de ces événemens, preſque unique, de ſimples particuliers fonderent un empire floriſſant. Tancrede avoit été marié deux fois; il eut douze enfans qui devinrent autant de Paladins dont le nom remplit l'univers, & qui ont donné l'air de la fable à ce moment de l'hiſtoire. Guillaume, ſurnommé *Bras-de-fer*, Drogon & Onfroi furent les trois premiers comtes de la Pouille; Robert Guiſcard fut duc de la Pouille & de la Calabre, il eut pour fils Bohemond pere de Tancrede, & Roger le plus jeune de tous les freres s'empara de la Sicile, & en établit la monarchie vers l'an 1129. les deux Siciles furent réunies dans la perſonne de Roger II. ſon fils. Ses ſucceſſeurs furent Guillaume I. Guillaume II. Tancrede, bâtard de Roger II. & enfin Guillaume ſon fils, à qui l'empereur Henri VI. fit crever les yeux pour s'emparer de ces deux royaumes, aux droits de ſa femme Conſtance, fille de Roger II. Tels furent les ſouverains de Naples & de Sicile, qui après avoir chaſſé du continent de l'Italie les Grecs & les Sarrazins, & avoir accrû leur leur puiſſance des domaines pris ſur les Lombards & ſur des ſeigneurs particuliers, y précéderent les empereurs de la maiſon de Suabe, dont la domination paſſa à la maiſon d'Anjou.

Robert étoit un prince ſavant pour ſon tems, humain & débonnaire. Il compoſa pluſieurs hymnes que l'on

chante encore à l'église. Il avoit fait plusieurs pélerinages, entre autres à Rome vers l'an 1016. ou 1020. Il avoit refusé l'empire & le royaume d'Italie que les Italiens lui offroient.



1031.
Avènement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

HENRI I. *parvient à la couronne le 20. Juillet 1031. âgé d'environ 27. ans. Il avoit été sacré & couronné à Reims, du vivant de son pere.*

1031.

CONSTANCE, mere de Henri, poursuivant son dessein de préférer Robert son cadet à Henri, excite une révolte, appuyée d'Eudes comte de Champagne, & de Baudouin comte de Flandres. Robert, dit *le Diable*, duc de Normandie, secourt Henri, lui aide à soumettre les rebelles, & à battre dans trois occasions le comte de Champagne.

Henri céde à Robert son frere, à qui il pardonne sa révolte, le duché de Bourgogne, ce qui commença, comme il est dit ci-dessus, la premiere maison de Bourgogne.

La reine meurt.

1032. &c.

Henri, pour reconnoître les obligations qu'il a au duc de Normandie, lui céde les villes de Gisors, de Chaumont, de Pontoise, & tout le Vexin.

1037. 38. 39.

Eudes, comte de Champagne, est tué dans un combat où le duc de Lorraine est vainqueur. Cette guerre fut excitée au sujet de la succession du royaume de Bourgogne, qui étoit composé d'une bonne partie de la Provence, du Dauphiné entier, du Lyonnois, de la Bresse, du Bugei, & de tout le reste du pays qui s'étend jusqu'au mont saint Claude. Ce royaume, dit le second royaume de Bourgogne, prit fin par la mort de Rodolphe III. décédé sans en-

FEMMES.	*ENFANS.*	1060. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Mathilde, fille de Conrad, empereur, un des plus grands princes qui ayent gouverné l'empire depuis Charlemagne, fiancée à Henri I. qui ne l'épousa point.		HENRI I. *meurt sur la fin de l'année* 1060. *à Vitri en Brie, âgé de cinquante-cinq ans. Il est enterré à S. Denis.*	*Papes.* Jean XX. 1033. Benoît IX. ordonné en 1033. quitte pour la troisiéme fois. 1048. Grégoire VI. quitte 1046. Clément II. 1047. Damase II. 1048. S. Léon IX. il est le premier qui ait eu des armoiries. 1054. Victor II. 1057. Etienne X. 1058. Nicolas II. 1061. *Empereurs d'Orient.* Romain Argyre. 1034. Michel IV. 1041. Michel Calaphates. 1042. Constantin XI. 1054. Zoé & Théodora. 1056.
Anne, fille de Joradislas, roi de Russie, épousa Henri, l'an 1044. Elle se remaria l'an 1062. après la mort du roi, à Raoul de Péronne, comte de Crépi & de Valois. Ces sortes de mariages n'étoient point alors regardés comme des mésalliances; après la mort de son second mari, elle alla mourir dans son pays.	PHILIPPE. Robert. 1060. Hugues, qui épousa Adélaïde fille d'Herbert, & fut par ce mariage comte de Vermandois. 1102. *Cet Hugues fut grand-pere, selon quelques-uns, d'un prince nommé Hugues, mort en* 1212. *lequel s'étant associé à Jean de Matha, fonda l'ordre des Mathurins, & par humilité changea son nom de Hugues en celui de Félix, & est invoqué sous le nom de saint Félix de Valois, mais M. Baillet croit que ce S. Félix étoit un particulier né dans le Valois, d'où il prit son nom.*		Michel VI. chassé 1057. Isaac Comnene. 1059. Constantin Ducas. 1067. *Empereurs d'Occident.* Conrad II. 1039. Henri III. dit *le Noir* 1056. Henri IV. 1106. *Rois d'Espagne.* Véremond III. 1037. Ferdinand le grand. 1065. *Rois d'Angleterre.* Canut le grand. 1036. Haralde. 1040. Harde Canut. 1042. Alfréde. 1043. Saint Edouard. 1066. *Rois d'Ecosse.* Maccabet. 1047. Malcolme III. 1084. *Rois de Dannemarc.* Canut le grand. 1036. Haralde son frere. 1040. Harde Canut. 1042. Magnus 1048. Suénon II. 1074. *Rois de Suéde.* Amund. 1035. Emundflemme. 1041. Haquin. 1059. Stinkill. 1061. *Rois de Pelogne.* Miciflas II. 1034. Casimir. 1058. Boleslas II. 1079.

sans en 1033. Il fit son héritier l'empereur Conrad II. dit *le Salique*. Conrad réunit à l'empire ce qu'il put de ce royaume, ce qui fait qu'encore aujourd'hui le bord du Rhône du côté du Dauphiné & de la Provence, s'appelle terre de l'empire, le reste fut démembré ; & des débris de ce royaume se formerent les comtés de Provence, de Bourgogne, de Viennois, & de Savoie.

1040. 41. &c.

Eudes, dernier fils de Robert, cabale contre Henri ; Etienne & Thibaud, fils du comte de Champagne, appuyent sa révolte : ils sont vaincus ; & Galeran, comte de Meulan, qui s'étoit joint à eux, y perd son comté de Meulan, que le roi confisqua à cause de sa félonie, & réunit à la couronne.

Tréve du seigneur, établie en 1041. c'étoit une loi qui défendoit les combats particuliers depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, pour le respect que l'on doit à ces jours que Jesus-Christ a consacrés par les derniers mysteres de sa vie. L'autorité royale & ecclésiastique n'en pouvoient pas faire davantage alors, pour empêcher les sujets de se détruire.

1047. 48. 49. 50. &c.

Guillaume le bâtard, fils de Robert le Diable qui étoit mort dès l'an 1035. en revenant de la terre sainte, avoit succédé à son pere dans le duché de Normandie ; la possession lui en avoit été disputée par plusieurs seigneurs descendans des ducs de Normandie : Henri I. incertain du parti qu'il devoit prendre, & tenté de profiter de ces troubles, fut cependant arrêté par la considération des promesses qu'il avoit faites à Robert de protéger son fils, &

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Sénéchaux.	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Avicenne. 1036.
Guillaume, vivant en 1060.	Alberic, vivant en 1060. L'office de connétable qui se bornoit avant lui au commandement de l'écurie, devint en sa personne un office de la couronne, & parvint à être la premiere dignité de l'état, dans la personne de Mathieu II. de Montmorenci.	Baudouin. 1059.	Etienne, roi de Hongrie. 1038. Il composa deux livres, l'un de morale, l'autre de loix. Glaber Radulfe, vers 1045. Gui d'Arezzo, vers 1050. Helgaud, vers 1050. Humbert, cardinal, vers 1053. Jean, médecin du roi. S. Odilon. 1049. C'est à lui que l'on doit l'institution de la fete des morts, que l'Eglise a adoptée.
Geoffroi Martel, comte d'Anjou. 1061.	Foulques Nerra, comte d'Anjou. 1040. Geoffroi Martel, comte d'Anjou. 1061. Hugues I. comte de Dammartin, vers 1081.		

finit par l'aider à gagner la bataille du Val-des-Dunes, où Henri courut risque de la vie. Un nouveau prétendant, nommé Guillaume d'Arques, fils de Richard II. duc de Normandie & cousin de Robert *le Diable*, se présenta à son tour, & fut secouru par Henri I. qui commençoit à être jaloux de la puissance de Guillaume le Bâtard, mais Guillaume triompha vers l'an 1047. de ce nouvel ennemi. Guillaume fut surnommé depuis *le Conquérant*, parce qu'il conquit l'Angleterre, où saint Edouard l'avoit appellé pour lui succéder.

Premiere hérésie sur la réalité dans le saint Sacrement, par Beranger, archidiacre d'Angers.

1056. 57. 58. 59. 60.

L'empereur Henri III. fait déclarer son fils Henri IV. âgé de trois ans, roi des Romains & son successeur à l'Empire, par le consentement des seigneurs assemblés à Tribur.

Les empereurs commencent à être élus rois des Romains avant d'être élus empereurs. La cause de la distinction de ces deux titres, pouvoit être le desir qu'avoient les empereurs de perpétuer l'empire dans leur maison; & comme sous le bas empire les empereurs faisoient, dans cette vûe, déclarer leur fils aîné *César*, de même les empereurs d'Occident, ne voulant point employer le mot de César qui étoit tombé dans l'oubli, se servirent de celui de *Roi des Romains*, imitant peut-être en cela ce qui étoit en effet arrivé à Charlemagne, qui avoit été couronné roi d'Italie avant d'être nommé empereur. Ce qui est singulier, c'est qu'après que l'Italie leur eût échappé, ils conserverent encore le nom de *Roi des Romains*, toujours dans le même esprit de rendre l'Empire héréditaire, de désigner par un titre, qu'ils savoient n'avoir plus rien de réel, leurs en-

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI I.

fans pour remplir leur place, & de préparer ainsi les peuples à les y voir succéder.

Henri fait sacrer & couronner à Reims en 1059. son fils Philippe, âgé de sept ans, & lui nomme pour tuteur Baudouin, comte de Flandres.

Sous ce regne commencent la maison de Lorraine d'aujourd'hui dans la personne de Gerard d'Alsace, & la maison de Savoie, dans Humbert *aux blanches mains*, comte de Maurienne : Gérold, comte de Genève, qui vivoit sous le régne de Rodolphe III. roi d'Arles, est la tige de cette maison : c'est le fameux Bérold des Romanciers.

Les Romains élisent des consuls, ce qui donne une grande atteinte à l'autorité des papes.

Les villes d'Italie commencent à se rendre indépendantes de l'empereur ; elles se donnent aussi des consuls, qui sont aujourd'hui représentés dans quelques-unes par des podestats.

Nicolas II. confirme dans un concile tenu à Rome l'an 1059. le droit que les empereurs avoient d'élire les papes & d'investir les évêques : l'empereur étoit alors mineur. Béranger comparut dans ce concile, où il brûla ses écrits dans le feu qu'il alluma de ses propres mains, & où il souscrivit une profession de foi contre laquelle il réclama dans la suite : on dit qu'il finit par faire pénitence de ses erreurs. Le même pape investit Robert Guiscard, fils aîné de Tancréde, des terres qu'il avoit en Italie ; ce qui fonde le droit des papes sur la mouvance des deux Siciles.

On voit par une lettre de ce pape au clergé de Sisteron, qu'alors on ne donnoit encore le baptême, hors le cas de nécessité, qu'aux veilles de Pâques & de Pentecôte.

1060. *Avénement à la couronne.*	*EVENEMENS REMARQUABLES.*

PHILIPPE I. parvient à la couronne l'an 1060. âgé de huit ans. Il avoit été ſacré à Reims du vivant de ſon pere. Ce regne a été le plus long de ceux qui avoient précédé, excepté celui de Clotaire, & de tous ceux qui l'ont ſuivi, excepté celui de Louis XIV. Ce même regne eſt célébre par pluſieurs grands événemens, mais où Philippe I. ne prit point de part; & ce prince parut d'autant plus mépriſable à ſes ſujets, que ce ſiécle étoit plus fécond en héros. Auſſi l'autorité royale s'affoiblit-elle dans ſes mains.

1060. 61.

BAUDOUIN, comte de Flandres, beau-frere du feu roi, fut préféré par lui pour être tuteur de ſon fils, à Anne ſa femme, parce qu'elle étoit étrangere & peu conſidérée, & au duc de Bourgogne, parce qu'il avoit trop de crédit en France, & qu'il avoit prétendu autrefois à la couronne.

1062. 63. 64. 65. 66.

Baudouin s'acquitta de ſon emploi de tuteur avec honneur; il défit les Gaſcons qui vouloient ſe ſoulever. Révolution en Angleterre (1066) par la mort de ſaint Edouard, qui ne laiſſa point d'enfans, & qui nomma pour ſon ſucceſſeur Guillaume le Bâtard, duc de Normandie.

1067. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. &c.

Baudouin meurt, laiſſant le roi âgé de quinze ans. Ce prince fait la guerre en Flandres, où il eſt battu près de S. Omer par Robert, fils puîné de Baudouin, qui s'empara de la Flandres ſur ſes neveux fils de ſon frere aîné tué dans cette guerre.

Grégoire VII. dans le fameux *Dictatus* dont on le dit l'auteur, établit que le pape a le droit de dépoſer l'empereur, & de délier ſes ſujets du ſerment de fidélité. (*Conciles du P. Hardouin, l'an* 1075.) Quelques hiſtoriens ont prétendu que cet ouvrage lui avoit été fauſſement

1108.

FEMMES.	ENFANS.	MORT.	PRINCES contemporains.
Berthe, fille de Florent, comte de Hollande, que Philippe I. répudia. 1093.	LOUIS VI. dit LE GROS. Henri, mort jeune. Charles. Constance, mariée à Hugues comte de Troyes, puis à Bohémond I. prince d'Antioche. *Enfans naturels.* Philippe I. eut de *Bertrade de Montfort, femme du comte d'Anjou.* Philippe, comte Mante seigneur de Mehun. Fleuri. Cecile, mariée à Tancréde, neveu de Bohémond, puis à Pons de Toulouse, comte de Tripoli. Eustache, femme de Jean comte d'Etampes, *dont le pere Anselme ne fait pas mention.*	PHILIPPE I. *meurt à Melun dans la cinquante-septiéme année de son âge, le* 29. *Juillet* 1108. *Son corps fut porté à l'abbaye de S. Benoît sur Loire, où il avoit choisi sa sépulture.*	*Papes.* Nicolas II. 1061. Alexandre II. 1073. Grégoire VII. 1085. Victor III. 1087. Urbain II. 1099. Paschal II. 1117. *Empereurs d'Orient.* Constantin Ducas. 1067. Romain Diogene. 1071. Michel VII. déposé 1078. Nicéphore déposé 1080. Alexis Comnene, 1118. *Empereurs d'Occident.* Henri IV. 1106. Henri V. 1125. *Rois d'Espagne.* Ferdinand le Grand. 1065. Sanche II. 1073. Alphonse VI. 1109. *Rois d'Angleterre.* S. Edouard. 1066. Eralde. 1066. Guillaume I. 1087. Guillaume le Roux. 1100. Henri I. 1135. *Rois d'Ecosse.* Malcolme III. 1084. Dunkan II. 1084. Edgard. 1095. Alexandre. 1114. *Rois de Dannemarc.* Suénon II. 1074. Hérold VII. 1085. S. Canut 1086. Olaüs III. 1086. Eric II. 1102. Nicolas. 1135. *Rois de Suéde.* Stinkill. 1061. Ingo III. 1064. Haldstan. 1080. Philippe. 1110. *Rois de Pologne.* Boleslas II. 1079. Ladislas. 1102. Boleslas III. 1139.

attribué ; mais, quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que les maximes de ce pape étoient les mêmes que celles du *Dictatus*, puiſqu'il en a avancé de ſemblables dans ſa lettre trente-cinquiéme à Roderic, évêque de Châlons, dans ſa lettre à Heriman, &c. Ce qui eſt ſingulier, c'eſt que ce même Grégoire avoit commencé par demander la confirmation de l'empereur lors de ſon exaltation au Pontificat. L'hiſtoire eſt bien partagée ſur ce pape, Grégoire XIII. l'a canoniſé.

Donation de Malthilde, comteſſe de Toſcane (1077.) de tous ſes états au ſaint ſiége. Foulques, comte d'Anjou, fait donation (1079) au roi du Gâtinois, qui fut réuni à la couronne. Commencement de l'ordre des Chartreux (1086.)

Guillaume le Conquérant meurt à Rouen le 9. Septembre 1087. & eſt enterré à ſaint Etienne de Caen. Ce prince étoit ſoigneux de pourvoir de bons paſteurs les égliſes de ſes états, & il protégeoit les lettres, elles en avoient grand beſoin dans un tems où les livres étoient ſi rares, que Grécie, comteſſe d'Anjou, acheta un recueil d'homélies 200 brebis, un muid de froment, un autre de ſeigle, un troiſiéme de millet, & un certain nombre de peaux de martres. Ce même prince, grand juſticier, ordonna que les chartes & les loix d'Angleterre ſeroient écrites en françois ; c'étoit la langue que l'on parloit à ſa cour, & celle dont il vouloit que les enfans ſe ſerviſſent dans les écoles : Godefroi de Bouillon ordonna depuis la même choſe en Paleſtine quand il fut devenu roi, & nous avons en langue romance *les Coûtumes*, autrement dites *Aſſiſes & bons uſages du royaume de Jeruſalem.*

Guillaume donna la Normandie à Robert ſon fils aîné, l'Angleterre à Guillaume ſon ſecond fils, & à Henri

MINISTRES

Sénéchaux.

Raoul, vivant en 1067.

Frédéric, vivant en 1075.

Robert, vivant en 1079.

Gervais, vivant en 1086.

Gui de Montlherri, 1108.

Hugues de Montlherri, vivant en 1118.

GUERRIERS.

Connétables.

Balderic, vivant en 1068.

Gautier, vivant en 1069.

Aleaume, vivant en 1074.

Adam vivant en 1079.

Thibaud de Montmorenci, vivant en 1090.

Walo. 1097.

Matthieu, vivant en 1097.

Gaston de Poissi, vivant en 1107.

Hugues de Chaumont. 1138.

Chefs de la premiere Croisade.

Hugues le Grand, comte de Vermandois.

Robert duc de Normandie.

Robert, comte de Flandres.

Raimond, comte de Toulouse.

Bohémond.

Godefroi de Bouillon, & ses freres Baudouin & Eustache.

Etienne, comte de Chartres.

Hugues, comte de S. Pol.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Gervais. 1084.

Il sacra le roi en qualité d'archevêque de Reims, & prétendit que la dignité de chancelier de France étoit annexée à celle d'archevêque de Reims; ce qu'il obtint, dit-on, pour lui & pour son église: en effet il étoit le troisiéme archevèque depuis Hervée, qui avoit possédé la dignité de chancelier; mais depuis lui on ne voit point que cette dignité ait été attachée au siége de Reims.

Baudouin II. vivant en 1063.

Pierre Loiseleves. 1082.

Guillaume, vivant en 1074.

Roger. 1095.

Godefroi de Boulogne, vivant en 1092.

Ursion, vivant en 1090.

Hubert de Boulogne, vivant en 1092.

Etienne de Senlis. 1140.

SAVANS & Illustres.

Adam de Breme, vers 1075.

Adelmanne. 1062.

Béranger. 1088.

Berto d. 1100.

S. Bruno. 1101.

Drogon. 1098.

Guitmond, vers 1080.

Lambert, évêque d'Arras, vers 1077.

Lanfranc. 1089.

Gilbert Maminot, évêque de Lizieux, premier médecin de Guillaume le Conquérant.

Marianus Scotus. 1086.

Odon, évêque de Cambrai, vivoit en 1090. Il étoit de la secte des *Réalistes.*

Pierre de Damian. 1072.

Radulfe Ardent, vers 1100.

Raimbert présidoit aux écoles du chapitre de l'Isle, fondé en 1055. il étoit de la secte de *Nominaux.* Il fallut un édit du roi Louis XI. pour mettre fin aux sectes ridicules des Nominaux & des Réalistes.

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE I.

son troisiéme fils les biens de sa mere Mathilde.

1088. &c.

Commencement de la souveraineté de Portugal, dans la personne de Henri de Bourgogne, qu'Alphonse VI. roi de Castille fait comte de Portugal, en lui donnant une de ses filles en mariage.

1092. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99.

Philippe qui avoit répudié dès l'an 1091. sa femme Berthe dont il avoit eu plusieurs enfans, épouse Bertrade de Montfort, qu'il enleve à Foulques Rechin, comte d'Anjou, son mari, & est excommunié (1094) par le pape Urbain II. Ce comte d'Anjou avoit répudié deux femmes successivement, lorsqu'il épousa Bertrade, & la seconde s'étoit même remariée. La mort de Berthe fait espérer au roi que le pape approuvera son mariage avec Bertrade; mais il est excommunié de nouveau (1095) au concile de Clermont.

Premiere croisade résolue à ce même concile, sous le pontificat d'Urbain II. (les évêques précédoient encore alors les cardinaux.) Ce fut dans ce concile que pour la premiere fois le nom de pape fut donné au chef de l'Eglise, à l'exclusion des évêques qui le prenoient auparavant, & que Hugues, archevêque de Lyon, obtint du pape la confirmation du droit de primatie en faveur de son église sur celle de Sens. Godefroi de Bouillon commande cette croisade; il fut fait roi de Jérusalem l'an 1099. que cette premiere croisade finit, quoiqu'il n'eût voulu prendre que la simple qualité d'avoué ou de défenseur du saint sépulcre. Les héros de cette entreprise furent Hugues frere du roi, Robert duc de Normandie, Raimond comte de Toulouse,

Bohémond, Baudouin, Godefroi de Bouillon, Etienne comte de Boulogne, pere du roi d'Angleterre de ce nom, &c. Bohémond, fils de Robert Guiſcard, commençoit ſa fortune, & il y gagna la principauté d'Antioche, ainſi que l'honneur d'épouſer une fille de France. Hugues frere de Philippe I. devoit chercher à ſe ſignaler, & à s'éloigner d'un pays où il partageoit l'ignominie d'un roi, l'eſclave de toutes ſes paſſions, & moins avili encore aux yeux de ſon peuple par ſes vices, que par ſa foibleſſe à s'en laiſſer punir. Mais pour Robert, duc de Normandie, chaſſé de l'Angleterre par ſon cadet Guillaume le Roux, avoit-il rien de plus preſſé que de faire tous ſes efforts pour ſe reſſaiſir d'un ſi bel héritage? Au lieu de cela il engagea encore à ce même Guillaume le duché de Normandie qui lui reſtoit pour les frais de ſon pélerinage. Qu'alloit chercher en Paleſtine, à la tête de cent mille hommes, le vieux Raimond comte de Toulouſe, maître de preſque tout le Languedoc, & d'une partie de la Provence? Il ne prévoyoit pas ſans doute que l'exemple qu'il donnoit retourneroit contre lui-même, & que bientôt ſa propre maiſon alloit être la victime d'une ſemblable croiſade; mais, à dire vrai, les uns & les autres ſuivoient l'impreſſion générale qui donnoit alors le mouvement à toute l'Europe.

La couronne de Jéruſalem paſſa dans la ſuite, faute de mâles deſcendans de Godefroi, dans la maiſon d'Anjou, & depuis à Gui de Luſignan, qui après la funeſte journée de Tibériade, ne put la défendre contre le comte de Montferrat; Jean de Brienne y parvint à ſon tour: tout cela faiſoit des illuſtrations dans les maiſons, ſans grand profit. L'empereur Frédéric qui épouſa la fille de Jean de Brienne, en eut tous les droits qu'il dédaigna d'exercer; & Jéruſalem, dont la conquête ne fit plus d'envie depuis

les malheurs du plus ſaint de nos rois, redevint ce qu'elle avoit été avant Godefroi, l'objet d'un ſaint pélerinage. Ce fut à l'occaſion de ces guerres que prirent naiſſance les ordres des freres Hoſpitaliers, des Templiers & des Teutoniques; les fondateurs de ces deux derniers ordres auroient eu peine dans la ſuite à reconnoître leurs ſucceſſeurs. Il n'y a eu que les Hoſpitaliers qui conſervant l'eſprit de leur premiere inſtitution, ont toujours continué depuis à défendre la Religion contre les entrepriſes des Turcs. Philippe (1096) quitte Bertrade & eſt réconcilié à l'Égliſe; il la reprend (1097.) Commencement de l'ordre de Cîteaux, tiré de l'ordre de ſaint Benoît par quelques religieux de l'abbaye de Moleſme.

1100. I. 2.

Philippe eſt excommunié de nouveau au concile de Poitiers.

L'Angleterre & la Normandie ſont réunies ſous Henri I. après la mort de Guillaume le Roux ſon frere, qui s'étoit déja emparé de la Normandie, quoiqu'il n'y eût d'autre droit que le ſimple engagement que lui en avoit fait ſon frere Robert, partant pour la croiſade. Robert de retour recouvra la Normandie par un accommodement avec Henri; mais les deux freres s'étant brouillés, Robert fut défait par Henri l'an 1106. à la bataille de Tinchebrai, & la Normandie fut réunie à la couronne d'Angleterre. Arpin vend ſa vicomté de la ville de Bourges à Philippe, qui en fait rendre hommage en ſon nom au comte de Sancerre, pour la portion des terres qui relevoient de ce comte : choſe étrange! que le roi rendît hommage à ſes ſujets, & qui fut ſagement abolie par Philippe le Bel en 1302. ce prince ayant déclaré que l'hommage ſeroit converti en indemnité.

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE I.

1103. 4. 5. &c.

Louis le Gros déja aſſocié à la royauté par ſon pere, réprime les ſéditions dans le royaume. Aſſemblée d'évêques convoquée à Baugenci par Richard, légat du ſaint ſiége; le roi s'y trouva avec Bertrade, & on ne put y convenir des conditions de l'abſolution de ce prince. Le roi Philippe reçoit à Paris l'abſolution de ſon excommunication, par Lambert évêque d'Arras, député du pape, & promet en préſence de pluſieurs prélats de ne plus voir Bertrade; promeſſe qu'il ne tint pas, car nous liſons dans un cartulaire de ſaint Nicolas d'Angers, qu'en 1106. le 6. des ides d'octobre, Bertrade fut à Angers avec Philippe pour voir Rechin ſon premier mari, que Rechin les reçut magnifiquement, & que Bertrade les ſervit tous deux à table, apparemment que le comte d'Anjou étoit d'accord de ce ſecond mariage; auſſi apprenons-nous de Suger, dans la vie de Louis le Gros, que les deux fils de Bertrade furent déclarés capables de ſuccéder à la couronne, ce qui fait préſumer qu'à la fin le pape approuva leur mariage. Bertrade eut un douaire ſur les domaines de la couronne, & ce douaire fut la terre de Haute-Bruyere, dans le voiſinage de Montfort & dans le diocèſe de Chartres, où elle fonda un prieuré dans lequel elle mourut peu de tems après, s'étant faite religieuſe de Fontevrault entre les mains de Robert d'Arbriſſel. Vers ce tems les papes continuent de ſe ſouſtraire à la dépendance de l'empereur. Suite de la querelle des inveſtitures. Schiſme dans l'Égliſe, dont l'empereur Henri IV. fut la victime: le pape le fut auſſi, car dans cette fameuſe diſpute où faute de s'entendre l'empereur & Grégoire VII. allerent chacun au-delà de leurs droits, le pape voulant entreprendre

ſur le temporel, & l'empereur ſur le ſpirituel, il arriva que tour-à-tour l'empereur fut dépouillé de l'empire & Grégoire VII. du pontificat. On pourroit appliquer à ce ſujet le mot de l'hiſtoire grecque : Prenez garde, diſoit-on un jour aux Athéniens, que le ſoin du ciel ne vous faſſe perdre la terre, (c'eſt qu'ils ſe ruinoient à bâtir des temples.) On auroit dit alors aux papes : prenez garde que la paſſion d'acquérir la terre ne vous faſſe perdre le ciel ; on vous diſputera la puiſſance ſpirituelle, ſi vous vous obſtinez à uſurper la temporelle. Les tems ont bien changé, les choſes ſont éclaircies, & chacun jouit en paix de ſes domaines & de ſes droits. Ce qui eſt encore à obſerver, c'eſt que l'empereur qui agiſſoit contre le pape au-delà de ſon pouvoir, ignoroit lui-même ſes véritables droits, ainſi qu'il paroît dans une lettre adreſſée à Grégoire par l'aſſemblée de Vormes, où il eſt dit » que ſuivant la tradition des Peres, » un ſouverain n'a que Dieu pour juge, & ne peut être » dépoſé pour aucun crime, ſi ce n'eſt *qu'il abandonne la* » *foi.* « Comme ſi des ſujets pouvoient être déliés du ſerment de fidélité, parce qu'un roi ſeroit ou deviendroit hérétique. Concile de Troyes (1107) qui condamne le mariage des prêtres.

Philippe eſt le premier de nos rois qui, pour autoriſer ſes chartes & ſes lettres, les ait fait ſouſcrire par les grands officiers ; les précepteurs des rois y ſignoient auſſi. A la dédicace du prieuré de S. Martin des champs, après le roi, Hugues ſon frere, Baudouin comte de Flandres, régent du royaume, & Baudouin de Mons ſon fils, on lit au mois de mai 1067. *Ingelramus pedagogus regis*, & dans une charte donnée à Melun la même année, en faveur de l'abbaye de Fleuri, on voit encore Ingelram appellé *Magiſter regis*, & Marcellin maître de Hugues frere du roi : les confeſſeurs

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE I.

des rois obtinrent quelquefois le même honneur.

Commencement de l'ordre de Fontevrault, dont le chef est une femme.

Mort de l'empereur Henri IV. âgé de cinquante-cinq ans. Il est aussi difficile d'assigner les vertus & les vices de ce prince, que ceux du pontife qui causa tous ses malheurs. Conrad, son fils aîné, se révolta contre lui & se fit roi d'Italie, & son second fils l'empoisonna, & s'empara de l'empire sous le nom de Henri V.



1108.
Avénement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS VI. *dit* LE GROS, *parvient à la couronne l'an* 1108. *âgé d'environ* 30. *ans. La cérémonie de son sacre fut faite à Orléans par l'archevêque de Sens, parce qu'il y avoit alors un schisme dans l'église de Reims, au sujet de deux prétendans à cet archevéché.*

Il avoit été associé à la couronne en 1099. du vivant de son pere.

1108. &c.

LE domaine qui appartenoit immédiatement au roi, se réduisoit alors au duché de France, qui comprenoit la ville de Paris, quelques autres villes, & environ une trentaine de seigneuries. Le reste étoit en propriété aux vassaux du roi, qui à la vérité en faisoient hommage, mais qui, à cela près, se conduisoient presque en maîtres dans leurs seigneuries, & y exerçoient une espece de souveraineté.

Les plus séditieux d'entr'eux étoient les comtes de Corbeil & de Mante, le seigneur du Puiset en Beauce, ceux de Couci, de Montfort, de Montlherri, de Rochefort, &c. dont les fiefs situés dans l'étendue du domaine royal, divisoient les forces du souverain, & se secouroient mutuellement. Le roi d'Angleterre, que la possession du duché de Normandie rendoit voisin du roi, ne manquoit pas d'appuyer les rebelles : de-là les petites guerres entre le roi & ses sujets, qui occuperent les dernieres années du regne de Philippe I. & les premieres du regne de Louis le Gros. Le seul château du Puiset coûta trois années de guerre à Louis le Gros.

Le malheur des tems peut justifier les croisades, dont les rois se servoient pour occuper au loin le courage de leurs vassaux.

1113. 14. 15.

Commencement des guerres entre la France

1137.

FEMMES.	ENFANS.	MORT.	PRINCES contemporains.
Adélaïde, fille de Humbert, comte de Maurienne & de Savoie, que Louis épousa l'an 1115. Elle se remaria après la mort de Louis à Matthieu de Montmorenci, connétable de France, & mourut l'an 1154. C'est elle qui a fondé l'abbaïe de Montmartre. *Louis le Gros avoit épousé en 1104. Lucianne, fille de Gui le Rouge comte de Rochefort. Ce mariage qui n'avoit pas été consommé, fut déclaré nul au concile de Troyes en 1107. pour cause de parenté.*	Philippe, associé au royaume, & mort avant son pere d'une chute de cheval. 1131. LOUIS LE JEUNE. Henri, chanoine de l'église de Notre Dame de Paris, puis moine de Clairvaux, ensuite évêque de Beauvais, & enfin archevêque de Reims. 1175. Hugues, mort jeune. Robert, tige de la maison de Dreux, dont le petit-fils Pierre, dit *Mauclerc*, fut comte de Bretagne, par Alix sa femme, héritiere de ce comté, d'où est venue Anne de Bretagne. *Robert eut aussi une petite-fille nommée Alix, qui épousa Rainard III. seigneur de Choiseui, tige de la maison de Choiseul.* 1188. Philippe, archidiacre de l'église de Paris, en ayant été élu évêque, céda cette dignité par modestie à Pierre Lombard, nommé *le Maître des Sentences*. Pierre, qui épousa Isabelle, fille & héritiere de Renaud, seigneur de Courtenai. 1183. Constance, mariée à Eustache de Blois, couronné roi d'Angleterre en 1152. du vivant du roi Etienne son pere, & dont elle n'eut point d'enfans; puis à Raimond VI. comte de Toulouse, vivante encore en 1176.	LOUIS LE GROS *meurt à Paris le premier Août 1137. âgé d'environ soixante ans. Il est enterré à S. Denis.* Les dernieres paroles de Louis le Gros sont bien remarquables. *Souvenez-vous, mon fils, & ayez toujours devant les yeux, que l'autorité royale n'est qu'une charge publique, dont vous rendrez un compte très-exact après votre mort.*	*Papes.* Paschal II. 1117. Gélase II. 1119. Calixte II. 1124. Honoré II. 1130. Innocent II. 1143. *Empereurs d'Orient.* Aléxis Comnene. 1118. Jean Comnene. 1143. *Empereurs d'Occident.* Henri V. 1125. Lothaire II. 1138. *Rois d'Espagne.* Alphonse VI. 1109. Alphonse VII. 1137. Alphonse VIII. 1157. *Rois d'Angleterre.* Henri I. 1135. Etienne. 1154. *Rois d'Ecosse.* Alexandre I. dit le Fort. 1114. David I. 1143. *Rois de Dannemarc.* Nicolas. 1135. Eric III. 1138. *Rois de Suéde.* Philippe. 1110. Ingo IV. 1129. Ragwald. 1140. *Roi de Pologne.* Boleslas III. 1139.

& l'Angleterre, qui n'ont fini que sous le regne de Charles VII.

Louis le Gros s'apperçut trop tard de la faute qu'on avoit faite de laisser prendre un pied en France aux Anglois, en ne s'opposant point à Henri, déja roi d'Angleterre, dans la conquête qu'il fit de la Normandie sur Robert son frere aîné, à qui cette province devoit appartenir, conformément au testament de leur pere.

Henri refuse de remettre la forteresse de Gisors en sequestre, ou de la raser comme on en étoit convenu, parce que cette place étoit sur la frontiere de France & de Normandie. Louis déclare la guerre à Henri, & cette guerre est remplie de combats continuels, dans lesquels les vassaux prenoient parti pour ou contre, suivant leurs intérêts; elle fut terminée en 1114. par un traité qui laissoit Gisors à l'Angleterre, sous la condition de l'hommage. Saint Bernard fonde le monastere de Clairvaux.

1116. 17. &c.

Louis le Gros voulant réparer enfin le tort que le défaut de politique de son pere avoit causé à la France, & lui devoit causer à l'avenir, prit sous sa protection Guillaume Cliton, dit *Courtecuisse*, fils de Robert, que Henri retenoit prisonnier depuis la bataille de Tinchebrai, & entreprit de le rétablir dans le duché de Normandie qui avoit appartenu à son pere; mais il n'étoit plus tems, Henri étoit devenu trop puissant, & Louis le Gros fut battu au combat de Brenneville qui se donna en 1119.

Henri augmente sa puissance, en mariant deux de ses filles, l'une appellée Mathilde à Henri V. empereur, & l'autre Mahaud à Conan, fils du duc de Bretagne, & se fait rendre hommage de ce duché : il fondoit son droit

MINISTRES &	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Sénéchaux.	Hugues de Chaumont. 1138.	*Chanceliers.*	Anselme de Cantorberi. 1109.
Anseau de Garlande. 1118.	—	Etienne de Senlis. 1140.	Etienne d'Autun. 1138.
Guillaume de Garlande, qui rendit hommage de cette charge à Foulques, comte d'Anjou, depuis roi de Jérusalem. 1120.	Thibaud, comte de Chartres. 1152.	Etienne de Garlande. 1150.	Eudes de Cambrai. 1113.
Etienne de Garlande. 1150.	Thomas de Marle, seigneur de Couci.	Simon, vivant en 1130.	Guibert, abbé de Nogent. 1124.
Raoul de Peronne, comte de Vermandois. 1152.	Hugues de Créci. 1112.	Algrin, vivant en 1137.	Guillaume de Champeaux. 1121.
—	Amaulri de Montfort.		Hildebert évêque du Mans. 1132.
Suger. 1152.	Hugues, seigneur du Puiset.		Léon d'Ostie, vers 1112.
Etienne de Senlis, évêque de Paris. 1140.	Gui de Rochefort. 1112.		Marbode. 1123.
Algrin, qui est qualifié *Secretaire du roi.*	Milon, vicomte de Troyes.		S. Norbert. 1134.
			Robert d'Arbrissel. 1117.
			Roscelin. 1110.
			Rupert. 1135.
			Sigebert. 1113.
			Yves de Chartres. 1115.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE GROS.

ſur ce que, du moment que la Normandie fut cédée aux Normands, la Bretagne qui, ſelon lui, en relevoit, devint feudataire des nouveaux ducs de Normandie. Leur petit-fils fut Conan IV. pere de Conſtance, qui étant veuve de Geoffroi d'Angleterre, comte d'Anjou, dont elle n'eut point d'enfans, eut de Gui, comte de Thouars, Alix femme de Pierre de Dreux, arriére petit-fils de Louis le Gros, par qui la Bretagne entra dans la maiſon de France pour n'en plus ſortir.

Le beſoin qu'a le roi de ſe concilier ſes principaux vaſſaux, l'engage à rétablir le comte d'Anjou dans la charge de ſénéchal. Cette charge étoit héréditaire dans la maiſon d'Anjou depuis le regne de Lothaire, mais l'affoibliſſement de l'autorité royale faiſoit que ces ſeigneurs dédaignoient de s'acquitter des fonctions de leur emploi, ou que la guerre qu'ils faiſoient au roi les en empêchoit. Les Garlandes, miniſtres & favoris de Louis le Gros, exerçoient en la place du comte d'Anjou. Ce comte craignit de laiſſer enfin éteindre ſon droit, il reprit ſes fonctions, & conſentit enſuite que Guillaume de Garlande demeurât dans l'exercice de cette charge en ſon abſence, à condition qu'il la tiendroit en fief de lui, & qu'il lui en feroit l'hommage. Ce n'eſt pas la ſeule grande charge que les ſeigneurs qui en étoient propriétaires, fiefferent à d'autres ſeigneurs de moindre rang qu'eux.

Lettre de Louis le Gros, qui accorde aux religieux de S. Maur des Foſſés le droit d'ordonner le duel entre leurs ſerfs & des perſonnes franches.

1120. &c.

Saint Norbert fonde l'ordre des Prémontrés.

Paix entre Louis & Henri, qui renouvelle ſon hommage pour la Normandie.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE GROS.

Etrange malheur arrivé au roi d'Angleterre, par le naufrage de toute sa famille & de toute la fleur de la noblesse, qui périt à la vûe du port de Barfleur, où elle venoit de s'embarquer pour retourner en Angleterre.

Cet événement réveille les intérêts de Guillaume Cliton, qui est soutenu par plusieurs seigneurs, tant Normands que François, que Louis le Gros appuyoit secretement. Henri a tout l'avantage de cette guerre, & souleve l'empereur contre le roi.

L'empereur Henri V. se prépare à entrer en Champagne, pour se venger d'un affront qu'il prétendoit y avoir reçu dans un concile tenu à Reims, où il avoit été excommunié à l'occasion des investitures. Le roi rassemble tous ses vassaux ; tout marcha jusqu'aux ecclésiastiques, & Suger, abbé de saint Denis, s'y trouva avec les *sujets* de cette abbaye ; l'armée étoit de plus de deux cens mille hommes : l'empereur n'osa pas se commettre contre de si grandes forces. Le roi auroit pû aisément marcher tout de suite contre le roi d'Angleterre, & reprendre la Normandie, mais les vassaux qui l'avoient suivi contre un prince étranger, l'auroient abandonné s'il eût fallu combattre le duc de Normandie, par l'intérêt qu'ils avoient de balancer ces deux puissances l'une par l'autre.

La querelle des investitures avoit fini en 1122. par l'accommodement fait entre Calixte II. & Henri V. où ce prince avoit perdu beaucoup de ses droits. Cet accommodement consistoit en ce que l'empereur consentît à ne plus donner l'investiture que *par le sceptre*, c'est-à-dire, que par la puissance royale, au lieu qu'auparavant il la donnoit par la crosse & par l'anneau.

Prétentions de l'archevêque de Vienne pour la primatie, fondées sur une bulle de Calixte II. de l'an 1120.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE GROS.

Le clergé de Rome est déclaré avoir seul le droit d'élire les papes, sans le consentement ni la confirmation de l'empereur.

1127. 28. 29.

Louis venge le parricide commis dans la personne de Charles le Bon, comte de Flandre, qui fut assassiné à Bruges dans l'église de saint Donatien où il entendoit la messe, & adjuge ce comté, vacant par le défaut d'enfans, à Guillaume Cliton neveu de Henri I. qui prenoit toujours la qualité de duc de Normandie. Charles le Bon étoit de la maison de Dannemarc, fils de Canut & comte de Flandre par Adéle sa mere, héritiere de Robert le Frison. Louis associe Philippe son fils aîné, & le fait couronner.

Thieri d'Alsace soutenu par Henri I. attaque Guillaume Cliton, & est battu; mais Guillaume ayant été blessé, & étant mort de ses blessures, la Flandre resta à Thieri, & Henri n'eut plus de concurrent pour la Normandie.

1130. 31. 32. 33. 34.

Nouveau schisme entre Innocent II. & Anaclet. Innocent II. est reconnu pour le pape légitime dans le concile d'Étampes, où l'on s'en rapporte à S. Bernard. Pendant ce schisme, Roger, prince Normand, fonda le royaume des deux Siciles; l'investiture lui en avoit été accordée par l'antipape Anaclet II. qu'il avoit reconnu, & elle lui fut donnée de nouveau par Innocent II. en 1139. Le jeune roi Philippe s'étant tué en tombant de cheval, Louis le Gros fit sacrer & couronner à Reims par le pape Innocent II. Louis le jeune son second fils (1131.)

1135. 36. 37.

Henri I. roi d'Angleterre meurt sans laisser d'enfans

que Mathilde, veuve de Henri V. empereur, à qui il fit épouser Geoffroi Plantagenete, fils du comte d'Anjou, & qu'il déclara son héritiere. Les Anglois préférerent à Geoffroi, Etienne comte de Boulogne, neveu de Henri I. fils d'Adéle sa sœur, ce qui causa de grands troubles en Angleterre; cependant après la mort d'Etienne, Henri II. fils aîné du comte d'Anjou, fut roi d'Angleterre.

L'hommage lige commence à être connu dans la charte d'investiture que Louis le Gros donna à Foulques comte d'Anjou.

Louis le Gros meurt. Il est le premier de nos rois qui ait été prendre l'oriflamme à S. Denis : il a fondé l'abbaye de saint Victor. C'étoit un prince recommandable par la douceur de ses mœurs, & par toutes les vertus qui font un bon roi, mais mauvais politique, & toujours trompé par Henri I. roi d'Angleterre.

Cependant ce fut ce prince qui commença à reprendre l'autorité dont les vassaux s'étoient emparés; il en vint à bout, soit par l'établissement des communes, soit par l'affranchissement des serfs, soit en diminuant la trop grande autorité des justices seigneuriales : à la vérité ce fut moins l'ouvrage du roi que celui des quatre freres Garlandes & de l'abbé Suger, ses principaux ministres. Par rapport à l'article de la justice, voici comme on parvint à s'en ressaisir, tant sous ce régne que sous les suivans.

On envoya d'abord dans les provinces des commissaires, appellés autrefois *Missi Dominici*, & depuis *Juges des Exempts*; ils éclairoient de près la conduite des ducs & des comtes; ils recevoient les plaintes de ceux qui en avoient été maltraités, & dans le cas où ils ne jugeoient pas eux-mêmes, ils les renvoyoient aux grandes assises du roi, qui étoit le parlement, appellé dans les capitulaires de Charlemagne *Mallum Imperatoris*.

Ensuite nos rois créérent successivement quatre grands baillifs dans l'étendue de leurs domaines, lesquels par l'attribution des *Cas Royaux* devinrent seuls juges d'un grand nombre d'affaires, à l'exclusion des seigneurs particuliers: ces mêmes baillifs étant devenus trop puissans, on donna à leurs lieutenans le droit de juger en leur place. A cet exemple, le roi obligea les seigneurs de céder aussi l'exercice de leurs justices à leurs officiers. Enfin les appels de ces juges de seigneurs devant les juges royaux, achevérent de détruire le trop grand pouvoir des justices particulieres: *aussi*, dit Loyseau, *ce droit de ressort de justice est-il le plus fort lien qui soit pour maintenir la souveraineté.*



1137. Avénement à la couronne. | *EVENEMENS REMARQUABLES.*

LOUIS VII. *dit* **LE JEUNE**, *parvint à la couronne le premier Août 1137. âgé de dix-huit ans. On le surnomma le Jeune, pour le distinguer de son pere, avec lequel il regna quelques années.*

La Roche-Flavin donne une autre cause au surnom de JEUNE, & dit qu'il lui fut donné pour avoir rendu la Guyenne à Eléonore.

1137. 38. 39.

A Mesure que l'autorité des rois de la troisiéme race s'affermissoit, ils crurent devoir prendre moins de précautions : ainsi Louis le Jeune ne se fit pas sacrer de nouveau comme avoit fait son pere ; & après lui, Philippe Auguste ne crut pas même devoir faire couronner son fils de son vivant.

Louis le Jeune, prince courageux, mais peut-être indiscret dans sa dévotion, pensa perdre son état ; son mariage avec Éléonore, fille & héritiere de Guillaume duc d'Aquitaine, l'avoit rendu très-puissant, cependant tous les seigneurs particuliers dont Louis le Gros avoit réprimé l'orgueil, commencerent à remuer, y étant excités par Thibaud comte de Champagne.

Le code Théodosien fait par l'ordre de Théodose le Jeune, publié vers l'an 435. & que les Romains avoient établi en France, s'y perdit sur la fin de la seconde race. Le code que Justinien avoit publié en 529. & que nous n'avions jamais connu, fut retrouvé dans la Pouille vers l'an 1137. & apporté en France, où il est devenu notre droit écrit. (Les PP. Bénédictins, dans leur *histoire littéraire de la France*, prétendent qu'il faut avancer cette époque au moins d'un siécle.) Cujas a restitué depuis le code Théodosien, mais on ne s'en sert aujourd'hui que pour le consulter.

1180.

FEMMES.	ENFANS.	MORT.	PRINCES contemporains.
Eléonore, que Louis répudia. Elle épousa ensuite Henri comte d'Anjou, devenu depuis roi d'Angleterre. 1204.	Marie épousa Henri I. comte de Champagne. 1198. Alix, mariée à Thibaut comte de Blois, vivante en 1183.	LOUIS LE JEUNE *meurt à Paris le 18. Septembre 1180. âgé d'environ soixante ans, d'une paralysie qu'il gagna à un pélerinage qu'il fit au tombeau de S. Thomas de Cantorbéri, pour obtenir la guérison de son fils Philippe. Il trouva son fils guéri à sa retour, & tomba malade de la maladie dont il mourut. Il est enterré dans l'abbaye de Barbeaux, près Melun.*	*Papes.* Innocent II. 1143. Celestin II. 1144. Luce II. 1145. Eugene III. 1153. Anastase IV. 1155. Adrien IV. 1159. Alexandre III. 1181. *Empereurs d'Orient.* Jean Comnene. 1143. Emanuel Comnene. 1180. *Empereurs d'Occident.* Lothaire II. 1138. Conrad III. 1152. Frederic I. 1190. *Rois d'Espagne.* Sanche III. 1158. Ferdinand II. 1175. Alphonse IX. 1214. *Roi de Portugal.* Alphonse I. proclamé roi de Portugal en 1139. mort en 1185. Il etoit fils de Henri de Bourgogne, petit-fils de Robert de France, qu'Alphonse VI. fit comte de Portugal.
Constance, fille d'Alphonse VIII. roi de Castille. 1160.	Marguerite, mariée en premieres nôces à Henri le Jeune, au *Courtmantel*, fils de Henri II. roi d'Angleterre; & en secondes nôces à Bela III. roi de Hongrie. 1197. Alix, morte jeune.		*Rois d'Angleterre.* Etienne. 1154. Henri II. 1189. *Rois d'Ecosse.* David I. 1153. Malcolme IV. 1165. Guillaume. 1214.
Alix, fille de Thibaud, comte de Champagne. 1206.	PHILIPPE AUGUSTE. Alix, acccordée à Richard roi d'Angleterre, puis mariée à Guillaume, comte de Ponthieu. 1195. Agnès, femme du jeune Alexis Comnene, fils d'Emanuel, empereur de Constantinople. Elle épousa en secondes nôces Andronic, qui detrôna Alexis; & en troisiémes nôces un seigneur d'Andrinople.		*Rois de Dannemarc.* Eric III. 1138. Eric IV. 1147. Suénon & Canut. 1155. Valdemar I. 1182. *Rois de Suéde.* Ragwald. 1140. Swercher. 1160. Eric IX. 1162. Charles VII. 1168. Canut. 1192. *Rois de Pologne.* Boleslas II. 1139. Ladislas II. 1146. Boleslas IV. 1173. Micislas, déposé & rétabli. 1202. Casimir II. 1194.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE JEUNE.

1140. 41.

La doctrine d'Abélard est condamnée au concile de Sens. Abélard l'avoit déja été lui-même au concile de Soissons tenu en 1121. il en appella au pape qui le condamna pareillement ; & comme il alloit à Rome pour y poursuivre son appel, Pierre le Vénérable le retint à Cluni : il mourut deux ans après en 1142. après avoir édifié ce monastere par son humilité & par sa rétractation. Éloïse dont on connoît les malheurs, lui survécut vingt-deux ans, & ne mourut qu'en 1163. Le corps d'Abélard fut porté au Paraclet, dont Éloïse étoit abbesse.

Commencement des Guelfes & des Gibelins, deux factions qui ont long-tems partagé l'Italie. La premiere étoit attachée au parti des papes, la seconde à celui des empereurs.

1142. 43. 44.

Différends du roi avec la cour de Rome, excités par Thibaud comte de Champagne. Innocent II. avoit obligation au roi, puisque ce fut dans le concile tenu à Étampes, que ce pontife fut préféré à son concurrent Anaclet II. Cela ne l'empêcha pas de mettre le domaine du roi en interdit, à l'occasion de l'archevéché de Bourges, où Innocent II. vouloit soutenir celui qu'il avoit fait élire par le chapitre, quoique le roi, suivant le droit qu'il en avoit, se fût opposé à cette élection.

Louis le Jeune, pour se venger de Thibaud, met la ville de Vitri en Pertois à feu & à sang (1143.)

1145. 46. 47.

Saint Bernard lui conseille, pour expier ce crime, de faire une croisade en personne : l'abbé Suger s'y oppose

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Sénéchaux.	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Abélard. 1142.
Etienne de Garlande. 1150.	Hugues de Chaumont. 1138.	Noel, vivant en 1142.	S. Bernard. 1153.
Raoul, comte de Vermandois, seigneur de Péronne. 1152.	Matthieu de Montmorenci. 1160.	Cadurc. 1198.	Arnaud de Bresse. 1155.
Thibaud I. comte de Blois. 1191.	Simon de Néaufle, vivant en 1150.	Barthelemi, vivant en 1147.	Eloïse. 1163.
———	Raoul, comte de Clermont. 1191.	Simon, vivant en 1152.	Gilbert de la Poirée. 1154.
L'abbé Suger. 1152.		Alderic.	Gratian. 1151.
		Hugues de Champfleuri. 1175.	Hugues de S. Victor. 1140.
		Hugues de Puiseaux. 1185.	Goscelin. 1152.
			Othon & Freisingen, frere utérin de Conrad III. 1158.
			Pierre Notaire, *vacante cancellaria*, vivant en 1177.
			Pierre Lombard. 1164.
			Pierre le Vénérable, abbé de Cluni. 1157.
			Richard de S. Victor. 1173.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE JEUNE.

fortement, & tâche de persuader au roi d'y envoyer seulement des troupes, mais les conseils de saint Bernard étoient reçus comme des ordres du Ciel; il avoit été donné à cet homme extraordinaire de dominer les esprits : on le voyoit d'un moment à l'autre passer du fond de son désert au milieu des cours, jamais déplacé, sans titre, sans caractére, jouissant de cette considération personnelle qui est au-dessus de l'autorité; simple moine de Clairvaux, plus puissant que l'abbé Suger premier ministre de France, & conservant sur le pape Eugène III. qui avoit été son disciple, un ascendant qui les honoroit également l'un & l'autre; cependant saint Bernard n'étoit pas un aussi grand politique qu'il étoit un saint homme & un bel esprit. Ses sermons sont des chefs-d'œuvres de sentiment & de force; feu M. Henri de Valois, cet homme illustre du siécle passé, les préféroit à tous ceux des anciens, tant Grecs que Latins; aussi a-t'on dit de lui, que ç'avoit été le dernier pere de l'Église : on trouve dans la préface d'une édition de ses œuvres, une dissertation assez curieuse sur la question de savoir si ses sermons ont été prononcés en François ou en Latin : ce qui prouveroit qu'il les prononçoit en François, c'est que des religieux sans lettres assistoient à ses conférences, & que le Latin n'étoit plus alors entendu du vulgaire, & puis, ses sermons se trouvent en vieux françois dans la bibliothéque des PP. Feuillans de la rue S. Honoré à Paris, dans un manuscrit qui approche bien du tems de S. Bernard. Il mourut dans sa soixante-troisiéme année.

L'occasion de cette seconde croisade étoit la prise d'Edesse par Noradin, qui menaçoit de reprendre toutes les conquêtes faites par les chrétiens. Le roi part (1147) avec Éléonore sa femme, & y méne quatre-vingt mille

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE JEUNE.

hommes. Conrad, duc de Suabe, qui avoit été élû empereur, y méne aussi une nombreuse armée. L'abbé Suger est fait régent du royaume de France, avec Raoul comte de Vermandois, beau-frere du roi, parce qu'il avoit épousé la sœur d'Eléonore.

Le peuple de Rome prétend que le pouvoir des papes ne s'étend pas au-delà des choses spirituelles, & fait revivre la dignité de sénateur; ce qui affoiblit l'autorité des papes.

1148.

L'empereur avoit été défait l'année précédente par la trahison des Grecs. Le roi est aussi défait par les Sarrazins. On assiége Damas, & on est obligé de lever le siége par la trahison des chrétiens de Syrie. C'est ainsi du moins qu'en ont parlé la plûpart des historiens; mais à juger de cette seconde croisade par la premiere, & à s'en rapporter à la princesse Anne Comnene, fille de l'empereur de Constantinople, qui a écrit l'histoire de ces tems malheureux, son pere Alexis ne fit que ce que tout prince sage auroit fait à sa place; son pays étoit inondé par plus de sept cens mille Latins, qui exigeoient des vivres comme on exige des contributions, & qui, au défaut du possible, dévastoient son pays : sa capitale même tentoit l'avarice des chefs des Croisés, qui trouvoient plus d'utilité & moins de peine à cette invasion, qu'à la conquête d'une province pauvre & éloignée, dont la religion étoit l'unique objet, & qui devenoit pour eux un motif moins intéressant à mesure qu'ils s'en approchoient : Alexis conjura ces orages à force de patience & de sagesse, & trouva le moyen de congédier enfin des hôtes si dangereux. Le soldat transplanté sous un nouveau ciel, & ne refusant rien à son intempérance, périt de maladie, & de-là l'im-

putation que l'on fit à l'empereur Alexis & aux Grecs, d'avoir empoisonné les puits & les fontaines. Nous avons encore une lettre d'Etienne comte de Boulogne, à la comtesse son épouse, où ce prince se loue de la bonne réception d'Alexis, dont il a reçû, dit-il, des présens beaucoup plus magnifiques que ceux que lui fit Guillaume le Conquérant lorsqu'il épousa sa fille. Ne se pourroit-il pas faire que le même esprit de prévention eût fait soupçonner ses successeurs de s'être entendus avec les Sarrazins pour faire périr les troupes conduites par l'empereur Conrad & par Louis le Jeune ?

Concile de Reims tenu par Eugène III. en l'absence du roi. Si le grand concours des prélats rendoit un concile œcuménique, celui-là l'auroit été, car on y en comptoit onze cens, parmi lesquels étoient les primats d'Espagne & d'Angleterre, ayant le pape à leur tête : mais Eugène III. lui-même, dans sa lettre à l'évêque de Ravennes, ne le qualifie que d'assemblée de toutes les Gaules Cisalpines, ce qui prouve qu'il y avoit peu de prélats Italiens, & ce qui fut apparemment une des raisons qui empêcherent que le concile ne fût œcuménique. Ce fut dans ce concile qu'un certain fou nommé Éon, abusé lui-même par ces mots, *per eum qui venturus est*, fut condamné à être enfermé. On ne croiroit pas qu'une telle extravagance eût trouvé des sectateurs : ce concile contient dix-sept canons, appellés communément les canons d'Eugène III. & dont la plûpart sont insérés dans le Droit. On peut remarquer entr'autres canons le sixiéme, qui défend aux avoués des églises de rien prendre sur elles ni par eux ni par leurs inférieurs, au-delà de leurs anciens droits, sous peine d'être privés, après leur mort, de la sépulture ecclésiastique : le septiéme défend aux évêques, diacres, sous-diacres, moines &

religieuses, de se marier; le douziéme défend les joûtes, tournois, &c. (qui étoient nés en France, & qui avoient été imités dans toute l'Europe,) sous peine pour ceux qui y perdront la vie, d'être privés de la sépulture ecclésiastique, &c. Ce fut aussi dans ce concile que fut jugée l'affaire de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, sur certaine question métaphysique au sujet de la Trinité. Ce qui est principalement à remarquer, c'est que ce concile étant séparé, le pape forma une congrégation sur cette affaire, dans laquelle les cardinaux prétendirent que les évêques de France n'étoient pas en droit de juger des dogmes, & que ce droit étoit réservé au pape seul, assisté des cardinaux. En effet, la profession de foi des évêques de France ne fut pas insérée dans les actes du concile qui se conservent dans la bibliothéque du Vatican, mais les évêques de France ne manquerent pas de l'insérer dans les copies qu'ils tirerent pour eux de ce même concile. Saint Bernard y joue un grand rôle. (*Pontificat d'Eugéne III. par Dom Delannes, page* 161.)

1149.

Robert, comte de Dreux, étant revenu de Jérusalem avant le roi son frere, cherche à exciter des troubles, en rejettant les mauvais succès de la croisade sur la malhabilité de Louis VII. dans la vûe d'insinuer l'incapacité de ce prince pour les affaires, de s'emparer du gouvernement, & peut-être de la couronne; Suger assemble les Etats Généraux; Eugéne III. de retour à Rome, servit bien le roi par ses lettres aux ecclésiastiques de son royaume, & tout fut tranquille.

Le roi en revenant en France est pris sur mer par des Grecs, & délivré par le général de Roger roi de Sicile. Il est étonnant que ce prince ne fût pas encore dégouté des

croiſades, cependant il en méditoit une nouvelle, mais lorſqu'il en fit l'ouverture au parlement de Noël, il trouva les eſprits ſi refroidis & ſi rebutés qu'il y renonça.

Il y a apparence que l'uſage des armoiries qui ne devroient appartenir qu'à la nobleſſe, a commencé pendant les croiſades, pour diſtinguer les perſonnes qui étant toutes couvertes de fer, n'étoient guéres reconnoiſſables ſans une marque extérieure : c'étoit par les cottes d'armes que les chevaliers ſe diſtinguoient, & les différentes fourures de ces cottes d'armes que nos François mettoient ſur leurs cuiraſſes, formerent les différentes couleurs, qui de-là paſſerent dans leurs armes, & qu'il eſt aiſé d'y reconnoître, telles que l'hermine, le vair, le ſable, le ſinople, &c. A ces couleurs on ajouta quelques ornemens pris encore de l'habillement, comme la *face* de la jarretiere, la *pale* de l'épieu, le *ſautoir* de l'étrier, la *macle* des mailles qui formoient le haubert, &c. (*Du Cange.*)

L'Eſpagne avoit eu ſa croiſade ainſi que l'Aſie, & l'on vit à peu près dans le même tems une flotte nombreuſe montée par des Allemans, des Anglois & des Flamans, entrer dans la riviere de Liſbonne, pour aider au nouveau roi de Portugal à s'emparer de cette ville, qui étoit occupée par des Sarrazins, & dont enſuite il fit ſa capitale, au lieu de Conimbre qui l'avoit été juſqu'alors.

1150. 51. 52. &c.

Louis le Jeune répudie Éléonore, à cauſe du commerce qu'il la ſoupçonnoit d'avoir eu en Syrie avec le prince d'Antioche, ſon oncle paternel, & encore avec un jeune Turc, nommé Saladin ; il ſe ſert du prétexte de parenté pour faire rompre ſon mariage, & lui rend la Guyenne & le Poitou. L'abbé Suger s'étoit oppoſé encore à une action ſi

préjudiciable à l'état, & elle ne fut consommée qu'après sa mort.

Cet homme étoit bien différent de saint Bernard; si l'Eglise ne l'a point écrit dans son martyrologe, l'histoire l'a consacré dans ses fastes : Suger, de simple moine de saint Denis, en étoit devenu abbé par ses grands talens. Saint Bernard lui avoit reproché la vie toute séculiere qu'il avoit menée, ses habits somptueux & sa nombreuse suite, qui en effet ne convenoient guéres à son état : Suger s'étant converti, réforma aussi son monastere. Cette maison, dit S. Bernard, servoit aux affaires de la cour & aux armées des rois : le cloître étoit souvent environné de gens de guerre, & retentissoit de plaidoieries & de querelles; les femmes y avoient quelquefois entrée; mais on n'en doit pas être surpris : les moines, comme plus instruits, avoient alors grande part aux affaires; leurs maisons étoient autant l'école de la jeunesse que l'habitation des moines, & Louis le Gros avoit été élevé à saint Denis : ce fut là que Suger en fut connu, & ce qui donna occasion à ce prince, devenu roi, de l'employer dans la suite aux plus grandes affaires; il mourut dans sa soixante-dixiéme année : c'étoit un homme d'une médiocre figure & d'une basse naissance : on pourroit lui appliquer ce mot de Tibere sur Curtius Rufus, il est beau d'être né de soi-même, *Curtius Rufus mihi videtur ex se natus* (Tacite.) Sa patrie est assez ignorée; les uns ont dit qu'il étoit natif de saint Denis, les autres de saint Omer. C'est lui qui a bâti l'église de saint Denis telle qu'on la voit aujourd'hui, à l'exception du portail & des deux tours qui l'accompagnent, monumens vénérables de l'ancienne église bâtie par Pepin & par Charlemagne; & ce qui honore du moins autant sa mémoire, c'est qu'on croit avec beaucoup de vraisemblance,

que le projet de la compilation des grandes chroniques connues ſous le nom de chroniques de ſaint Denis, fût ſon ouvrage. (*Mém. de l'Acad. des belles-lettres*, *t. XV. p.* 591.)

Éléonore ſe remaria, comme Suger l'avoit prévû, ſix ſemaines après avoir été répudiée, à Henri comte d'Anjou & duc de Normandie, déclaré ſucceſſeur du roi d'Angleterre, & qui par ce mariage ſe trouva dans la ſuite, ſous le nom de Henri II. roi d'Angleterre, duc de Normandie & d'Aquitaine, comte d'Anjou, de Poitou, Touraine & Maine.

Decret de Gratien que l'on n'eſt jamais parvenu à purger de toutes les fautes dont il eſt rempli; c'eſt un recueil de canons: les fauſſes decrétales dont Iſidore avoit fait la compilation, qui commencent à S. Clément & finiſſent au pape Syrice, d'où Denis le Petit, auteur judicieux, commence ſeulement les ſiennes, y ſont rapportées comme un ouvrage autentique. L'empereur Conrad III. meurt empoiſonné, dit-on, par Roger, roi de Sicile; il déſigna Frédéric ſon neveu pour héritier de l'Empire, quoiqu'il laiſsât un fils nommé auſſi Frédéric, mais qu'il crut trop jeune pour pouvoir porter un ſi grand fardeau.

1154. 55.

Louis épouſe Conſtance, fille d'Alphonſe roi de Caſtille, à Orléans, où elle fut ſacrée par l'archevêque de Sens. Il va en pélerinage à ſaint Jacques.

Etienne, roi d'Angleterre, meurt après avoir adopté Henri, qui devient roi d'Angleterre. Cette adoption dut coûter beaucoup à Etienne, puiſqu'il laiſſoit un fils nommé Guillaume, qui fut comte de Boulogne: il avoit eu un aîné qui avoit nom Euſtache, qu'il avoit aſſocié à la couronne en 1152. mais qui étoit mort avant l'adoption, & qui n'auroit pas ſouffert auſſi patiemment que

fit Guillaume, de se voir dépouiller par Henri.

1156. 57. 58. 59. 60.

Guerre entre la France & l'Angleterre, au sujet du comté de Toulouse : Henri II. fut obligé de lever le siége de cette ville. Tréve entre les deux rois. La tréve se renouvella plus d'une fois ; & cette partie méridionale de la France fut le théatre continuel des guerres particulieres que se faisoient entr'eux les princes & les seigneurs qui s'en disputoient toutes les parties, tels que les comtes de Toulouse, de Provence, de Barcelonne, de Montpellier, de Carcassonne, de Besiers, de Narbonne, d'Alais, &c. tous vassaux de la couronne, mais dont nos rois trop foibles alors n'étoient pas en état de réprimer la licence.

Alexandre III. attribue aux cardinaux le droit exclusif d'élire le pape. Le marquisat d'Autriche est érigé en duché (1156) par Frédéric Barberousse, en faveur de Henri surnommé de Iasamergott, marquis d'Autriche.

1161. 62. 63. 64. 65. 66.

Lettres patentes, par lesquelles Louis donne le revenu de l'église de Paris, le siége vacant, aux religieuses de l'abbaye d'Hieres ; (preuve du droit de régale.)

Fameux différend entre Thomas Becket, archevêque de Cantorbéri, & le roi Henri II. sur les immunités ecclésiastiques.

1167. 68.

Geoffroi, fils de Henri II. roi d'Angleterre, épouse Constance, fille de Conan comte de Bretagne, qui lui apporte ce comté. Henri se saisit de tout le pays au nom de son fils. Restriction des duels, qui n'auront plus lieu pour une dette qui n'excédera pas cinq sols.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE JEUNE.

1169. 70.

Paix conclue à Montmirail entre Louis & Henri. Henri fait épouser à son fils Henri Marguerite fille de Louis.

Thomas, archevêque de Cantorbéri, à son retour de France, où il avoit demeuré pendant sept ans, est assassiné dans son église : peut-être avoit-il porté un peu loin les prérogatives ecclésiastiques contre les droits de la royauté.

1171. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78.

Nouvelle guerre avec l'Angleterre, terminée par la promesse de mariage de Richard, second fils de Henri, avec Alix seconde fille de Louis le Jeune.

Fin du schisme (1177.) qui avoit commencé en 1159. à l'occasion des deux papes, Alexandre III. & Victor IV. anti-pape. Victor eut pour successeurs dans son obédience Pascal III. & Calixte II. & enfin Alexandre III. est reconnu pour le véritable pape. L'empereur Frédéric, qui avoit entretenu le schisme, se vit contraint à la paix, par la perte de la bataille de Lignano.

1179. 80.

Louis va, par dévotion, visiter le tombeau de saint Thomas de Cantorbéri en Angleterre : à son retour il fait sacrer & couronner son fils à Reims, & attribue la prérogative du sacre jusques-là indécise à ce siége, à cause que le cardinal de Sabine, son beau-frere, en étoit archeveque : les pairs prirent séance à cette cérémonie ; Henri, roi d'Angleterre, y assista comme duc de Normandie ; & Philippe, comte de Flandre, y porta l'épée royale comme pair de France : c'est la premiere fois que les comtes de Flandre ayent pris ce titre.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE JEUNE.

Alphonse II. comte de Barcelonne par son pere, & roi d'Arragon par sa mere, fait déclarer dans le concile de Tarragone (1180.) *que les actes qui se dattoient en Catalogne de l'année du regne des rois de France, ne se datteroient plus que de l'Ere chrétienne.* (Ferreras.)

Concile de Latran, qui régle la matiere des dixmes inféodées.

On apperçoit dans ce siécle les premieres traces des représentations du théatre : un moine nommé Geoffroi, qui fut depuis abbé de saint Alban en Angleterre, chargé de l'éducation de la jeunesse, leur faisoit représenter avec appareil des especes de tragédies de piété. Le sujet de la premiere piéce dramatique furent les miracles de sainte Catherine ; ce qui est bien antérieur à nos représentations des mysteres, qui n'ont commencé qu'en 1398. sur un théatre que l'on dressa à Paris à l'hôtel de la Trinité.

Le douziéme siécle est bien remarquable par l'utilité des écoles qui se formérent dans les cathédrales & dans les monasteres : ce n'est pas que l'on puisse faire cas des ouvrages qui s'y composerent, tels que les chroniques, les légendes, les traités scholastiques, les poësies, &c. mais parce que ce sont ces écoles qui ont sauvé presque tous les ouvrages des anciens. Les moines copioient les livres, c'étoit leur fonction journaliere, & sans eux peut-être toutes les richesses de l'antiquité seroient perdues pour nous. Ces écoles servoient aussi à l'instruction de la jeunesse qui y étoit élevée ; mais bientôt les colléges prirent la place des écoles : Robert, comte de Dreux, frere du roi, en fonda un sous l'invocation de saint Thomas de Cantorbéri, & c'est ce qu'on nomme aujourd'hui saint Thomas du Louvre : il y eut aussi un collége des Anglois & un collége des Danois : Paris étoit devenu le centre des

lettres, on y accouroit de toutes les parties de l'Europe, & le nombre des étudians y égaloit celui des citoyens; aussi ce corps fut-il souvent redoutable dans les émeutes civiles. Le quartier que l'on nomma depuis celui de l'Université, devint le plus fréquenté, & les professeurs le choisirent parce que l'air y étoit plus pur : enfin il fallut bientôt aggrandir la ville, qui ne pouvoit plus suffire à ses habitans.



1180. *Avénement à la couronne.*	*EVENEMENS REMARQUABLES.*

PHILIPPE II. *dit* AUGUSTE, *parvient à la couronne l'an* 1180. *âgé de quinze ans. Il avoit été sacré & couronné à Reims du vivant de son pere. Hugues, abbé de saint Germain des Prez, Hervé, abbé de saint Victor, & Eudes, abbé de sainte Geneviéve, furent ses parains, & Constance, sœur de Louis VII. femme du comte de Toulouse, & deux veuves de Paris furent ses maraines.*

1180. 81. 82. 83. 84. 85.

C'EST un des rois de France qui a fait le plus de conquêtes. Il réprima les violences & les brigandages exercés par les grands dans son royaume ; il chassa les Juifs, & déclara ses sujets quittes envers eux ; action injuste, contraire au droit naturel, & par conséquent à la religion : un grand pape (S. Grégoire le Grand) en jugeoit ainsi. Tout zélé qu'il étoit pour la conversion des Juifs, il ne pouvoit souffrir qu'on leur fît des injustices ; il fit payer aux Juifs de Palerme la valeur des synagogues qui leur avoient été enlevées ; aussi les Juifs ont-ils célébré dans leurs annales la modération & l'équité de ce saint pontife.

La mere du roi veut empêcher que son fils n'épouse la fille de Baudouin, comte de Hainaut, par la crainte que ce mariage n'augmentât encore l'autorité du comte de Flandre son oncle, tuteur du jeune roi, au préjudice du comte de Champagne son frere, par qui elle avoit compté de gouverner. Elle se retire en Champagne, & engage le roi d'Angleterre à se joindre à son frere, & à prendre les armes contre la France. Philippe Auguste, sans s'étonner de ce soulevement, commence par punir le comte de Sancerre, un des chefs de la révolte, célébre son mariage, force Henri II. roi d'Angleterre, à lui demander la paix, & entretient la division entre les enfans de ce roi. Henri, fils du roi d'Angleterre, meurt avec un

1223.

FEMMES

Isabelle, fille de Baudouin, comte de Hainaut. 1190.

Ingerburge fille de Valdemar, & sœur de Canut, rois de Dannemarc. Philippe la répudia, & Innocent III força ce prince a la reprendre. 1236.

Agnès de Meranie, fille du duc de Dalmatie, que Philippe répudia; elle en mourut de douleur en 1211.

Il falloit que la répudiation fut alors une chose bien commune puisque nous, voyons dans le contrat de mariage de Pierre, roi d'Arragon, de l'an 1204. une clause qui étonneroit bien aujourd'hui; ce prince y promet

ENFANS.

LOUIS VIII.

Philippe, comte de Boulogne.

Marie, femme de Philippe, comte de Namur puis de Henri I. duc de Brabant.

Ces enfans furent légitimés par le pape, quoiqu'il eut déclaré ce mariage nul, & que le roi eût repris Ingerburge sa seconde femme.

Cette légitimation, dit Rigord, *déplut à plusieurs, par l'autorité que prit le pape en cette matiere. Le pape se fondoit sur ce que ces enfans étoient nés dans la bonne foi du mariage, avant que celui d'Ingerburge eût été réhabilité; & cela paroît juste : mais ce qui peut surprendre, c'est que le*

MORT.

PHILIPPE AUGUSTE *meurt à Mantes le* 14. *Juillet* 1223. *agé de cinquante-neuf ans; il en avoit régné* 43. *Il est enterré à saint Denis.*

Annales Victoriani (ad annum 1223.) *hoc anno obiit Philippus, rex Francorum, ab aliquibus Augustus cognominatus, hujusce nominis secundus, vir fortunatissimus, qui regnum Francorum fere duplo amplificavit, hic in omnibus actibus felix, ecclesiarum & religiosorum personarum amator & fautor, & specialiter ecclesiarum sancti Dionisii & sancti Victoris Parisiensis.*

PRINCES contemporains.

Papes.

Luce III.	1185.
Urbain III.	1187.
Grégoire VIII.	1187.
Clement III.	1191.
Celestin III.	1198.
Innocent III.	1216.
Honoré III.	1227.

Empereurs d'Orient.

Alexis Comnene II.	1183.
Andronic I.	1185.
Isaac l'Ange.	1204.
Alexis III.	1203.
Alexis IV.	1204.
Murtzulphe.	1204.

Empire des Latins.

Baudouin.	1205.
Henri.	1216.
Pierre de Courtenai.	1220.
Robert de Courtenai.	1229.

Empereurs d'Occident.

Frédéric I.	1190.
Henri VI.	1198.
Philippe.	1208.
Othon IV.	1218.
Frédéric II.	1250.

Rois d'Espagne.

Alphonse IX.	1214.
Henri I.	1217.
Ferdinand III.	1252.

Rois de Portugal.

Alphonse I.	1185.
Sanche I.	1212.
Alphonse II.	1223.

Rois d'Angleterre.

Henri II.	1189.
Richard I.	1199.
Jean Sans-terre.	1216.
Henri III.	1273.

Rois d'Ecosse.

Guillaume.	1214.
Alexandre II.	1249.

grand regret de tout ce qu'il avoit entrepris contre son pere. Réunion du Vermandois, malgré les fortes oppositions de Philippe comte de Flandre, par la mort d'Elisabeth de Vermandois sa femme, décédée sans enfans : ce comté étoit entré dans la maison de France par Hugues de France, troisiéme fils de Henri I. qui en avoit épousé l'héritiere.

Maurice de Sulli avoit commencé de rebâtir l'église de Notre-Dame; le maître-autel fut achevé en 1182. Vers le même tems on vit s'élever les églises de Cluni, de saint Remi de Reims, de sainte Geneviéve, &c. Avec l'architecture se réveillerent la peinture, la sculpture, l'orfévrerie, &c. Tel est le sort des arts, ils marchent tous ensemble; on les voit ensevelis dans un tems, & tout-à-coup ils reparoissent à la fois.

Etrange révolution arrivée dans l'Empire, dans la personne de Henri, dit le Lion, duc de Saxe, de Baviere, de Westphalie, &c. & gendre de Henri II. roi d'Angleterre; dont les états s'étendoient depuis le Golphe Adriatique jusqu'à la Mer Baltique : ce malheureux prince fut dépouillé de toutes ses possessions par l'empereur Frédéric, & de tant de grandeurs il ne resta à sa maison que le duché de Brunswic, qu'elle possede encore aujourd'hui.

Richard, deuxiéme fils de Henri II. étoit en guerre de son côté avec le comte de Toulouse, pour des prétentions que le duché d'Aquitaine donnoit sur ce comté. Philippe défendit son vassal, & eut tout le profit de cette guerre qui finit à la mort du prince Henri; alors Richard devenu l'aîné, & changeant d'intérêts, se joignit à Philippe.

1186. 87. 88.

Philippe fait la guerre à Henri II. pour ravoir les villes

	ENFANS.		PRINCES contemporains.
solemnellement de ne jamais répudier Marie de Montpellier, &, qui plus est, de n'en épouser jamais aucune autre pendant sa vie.	*seigneur de Montpellier voulant s'autoriser d'un pareil exemple, on lui répondit qu'il y avoit grande différence d'un roi de France à lui.* *Philippe Auguste eut d'une personne inconnue, Pierre Charlot, à qui Guillaume le Breton dédia sa* Philippide, *& qui mourut en 1229. dans le voyage d'Outremer, où il accompagna saint Louis.*		*Rois de Dannemarc.* Valdemar I. 1182. Canut VI. 1202. Valdemar II. 1241. *Rois de Suéde.* Canut. 1192. Suetcher. 1211. Eric X. 1218. Jean I. 1223. *Rois de Pologne.* Casimir II. 1194. Lesque. 1226.

du Vexin, qui avoient été données en dot à ſa ſœur Marguerite en épouſant Henri, & qui lui devoient revenir après ſa mort; (elle n'eut point d'enfans.) Richard, devenu l'aîné par la mort de Henri, ſe joint à Philippe, ſur ce que Henri II. avoit refuſé de l'aſſocier à la couronne, comme il avoit aſſocié ſon frere aîné, & de lui donner en mariage Alix, ſœur de Philippe, dont on croit que Henri étoit amoureux.

Saladin reprend Jéruſalem, quatre-vingt neuf ans après que les François avoient commencé à y régner.

L'empereur Frédéric I. marie ſon fils (Henri VI.) à Conſtance, tante & héritiere de Guillaume, roi de Sicile.

1189. 90.

Philippe & Richard prennent la ville du Mans. Henri II. fait la paix & meurt; Richard, dit *Cœur de Lion*, lui ſuccéde. Henri II. le premier roi d'Angleterre de la race des Plantagenets, eſt celui des rois d'Angleterre qui a le plus étendu ſa domination : mais les malheurs de ſa vie égalérent ſa fortune; Éléonore ſa femme réuniſſoit tous les genres de paſſions; ſon premier mari l'avoit trouvée infidelle, & le ſecond la trouva jalouſe & ambitieuſe. Les enfans de Henri enorgueillis de ſa fortune, voulurent la partager de ſon vivant, & ſa querelle trop connue avec l'archevêque de Cantorbéri, ſouleva contre lui tout le clergé. Outre le royaume d'Angleterre auquel il joignit l'Irlande, il poſſédoit en France la Guyenne, le Poitou, la Xaintonge, l'Auvergne, le Limouſin, le Perigord, l'Angoumois, l'Anjou, le Maine, la Touraine & la Normandie, à quoi il ajouta encore la Bretagne par le mariage d'un de ſes fils avec l'héritiere de ce duché. Il écrivit ſon teſtament en langue romance, ce qui prouve bien

MINISTRES

Sénéchaux.

Thibaud I. comte de Blois. 1191.

La charge de sénéchal fut éteinte dans sa personne.

Guillaume de Blois, dit le cardinal de Champagne. 1202.

Robert Clément. 1181.

Gilles Clément. 1182.

Frere Guérin, évêque de Senlis, depuis chancelier. 1230.

Il jetta les fondemens de l'église de l'abbaye de la Victoire, près Senlis, que le roi avoit fait vœu de fonder, s'il étoit vainqueur à Bouvines.

GUERRIERS.

Connétables.

Raoul, comte de Clermont. 1191.

Dreux de Mello. 1218.

Matthieu de Montmorenci, qui éleva cette dignité au-dessus de tous les offices militaires. 1230.

Maréchaux de France.

Albéric Clément, qui commença à élever cette dignité, & à la rendre militaire. 1191.

Nevelon d'Arras, vivant en 1217.

Henri Clément. 1214.

Jean Clément, vivant encore en 1260.

Simon de Montfort. 1218.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Hugues de Puiseaux. 1185.

Hugues de Bethisi, vivant en 1186.

Guérin, évêque de Senlis, chevalier de l'ordre de Jérusalem. 1230.

SAVANS & Illustres.

Arnulfe. 1182.

Guy d'Aties G. D. S. vivant en 1201.

Averroès. 1206.

Pierre de Corbeil. 1222.

S. Dominique. 1221.

Etienne de Tournai. 1203.

Eudes de Sulli. 1208.

Foulques, curé de Nulli. 1202.

Godefroi de Viterbe. 1186.

Guillaume le Breton, vivant en 1223.

Guillaume de Tyr, vers 1180.

Helinand. 1212.

Jean de Salisbéri. 1182.

Joachim, mort vers 1214.

Maurice de Sulli. 1196.

Pierre le Mangeur. 1198.

Pierre de Blois. 1200.

Villehardouin, vers 1212.

que c'étoit la langue vulgaire, & que le Latin étoit redevenu une langue savante.

Lusignan, roi de Jérusalem, ayant été défait à la journée de Tibériade en 1187. la perte de Jérusalem fut la suite de cette déroute, & détermina les princes de l'Europe à repasser en Asie : l'empereur Frédéric leur en donna l'exemple, & y mena cent cinquante mille hommes; ce malheureux prince périt en passant le Cydnus, (c'est le même fleuve où Alexandre pensa perdre la vie en s'y baignant.) Son fils Conrad, duc de Franconie, qui prit sa place, mourut bientôt après. Philippe & Richard s'embarquent aussi pour la troisiéme croisade.

Philippe fait son testament, dans lequel, entr'autres précautions pour le bien de son état, il pourvoit à la Régale, en cas de vacance de bénéfices. Il avoit dès l'année 1188. imposé une dixme sur le clergé, qui fut appellée *Dixme Saladine* à cause que la croisade en étoit l'objet.

Richard reste en Sicile, & n'arrive en Syrie que six mois après le roi. Richard, chemin faisant, prend l'isle de Chipre sur Isaac Comnene, dont il céde la souveraineté à Gui de Lusignan : les Vénitiens & le duc de Savoie tirent les droits qu'ils ont sur cette isle de deux descendans de Gui de Lusignan; la postérité de Lusignan la posséda jusqu'en 1458. Jacques, bâtard de Jean III. dernier possesseur, épousa Catherine Cornaro, Vénitienne, qui mit les Vénitiens en possession de cette isle, mais Selim II. la leur enleva en 1571. Charles, duc de Savoie, y avoit pour le moins autant de droit que les Vénitiens, par la donation que lui en fit Charlotte, fille légitime du même Jean III. qui avoit épousé l'oncle de Charles; cependant ce ne fut qu'en 1633. que Victor Amédée s'avisa le premier de prendre le titre de roi de Chipre.

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE AUGUSTE.

1191.

La ville d'Acre prise par les François : la prise de cette ville n'étoit utile qu'autant qu'elle mettoit les croisés en état d'aller faire le siége de Jérusalem, mais la division qui se mit parmi eux en empêcha.

Conrad, marquis de Montferrat, jouoit un principal rôle dans l'armée des chrétiens d'Orient. L'abattement des troupes, après la défaite de Tibériade, n'avoit rien diminué de son courage ; & regardant Gui de Lusignan comme déchu de la royauté, sur tout depuis la mort de sa femme qui lui avoit apporté ce titre, il s'étoit fait déclarer roi de Jérusalem : le roi de France avoit pris son parti, & Richard par conséquent celui de Lusignan ; le duc ou marquis d'Autriche, resté seul à la tête des troupes Allemandes, s'étoit joint à Philippe Auguste, sur quelque insulte qu'il prétendoit avoir reçue de Richard : toutes ces divisions firent perdre de vue l'objet principal de la croisade, & détruisirent le fruit qu'on en devoit tirer. Le roi attaqué d'une maladie qui lui fit tomber les cheveux & les ongles, fut forcé l'an d'après de quitter la Syrie. Richard demeuré seul y fit des prodiges de valeur, mais ils ne furent utiles qu'à sa gloire ; & la prise d'Acre, autrement dite Ptolemaïs, borna les conquêtes des croisés dans la Palestine : d'ailleurs les chrétiens resterent dans un aussi mauvais état qu'avant l'arrivée des deux rois ; Conrad, marquis de Montferrat, leur seule espérance, venoit d'être assassiné ; le comte de Champagne fut élu roi de Jérusalem à sa place, comme si ce royaume eût encore existé, & Lusignan alla régner dans l'isle de Chipre.

On commence à parler dans cette guerre de la dignité de maréchal de France ; il ne commandoit pas encore les armées.

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE AUGUSTE.

1192.

Le roi, de retour d'Asie, s'empare, pendant l'absence de Richard, d'une partie de la Normandie.

Réunion de l'Artois, que le roi avoit eu par son mariage avec Isabelle fille de Baudouin, comte de Flandre & de Hainaut.

1193. 94. 95. 96. 97. 98. 99.

Brouilleries avec la cour de Rome, au sujet de la répudiation d'Ingerburge. Richard, revenant d'Asie, avoit fait naufrage dans la mer Adriatique; pour retourner en Angleterre, il prit le chemin de l'Allemagne, où il espéroit n'être pas reconnu, mais son malheur le livra à Léopold, marquis d'Autriche. Ce prince n'avoit pas oublié l'affront que lui avoit fait Richard au siége d'Acre, en lui arrachant l'étendard qu'il avoit arboré sur le haut d'une tour, pour y planter le sien. Il vendit Richard à l'empereur Henri VI. qui le retint prisonnier pendant quinze mois. Richard ne survécut à sa prison que cinq ou six ans, & sa vie ne fut plus qu'un tissu de disgraces : ce prince avoit laissé toute sa gloire en Asie; les troubles de son royaume & la supériorité de Philippe Auguste empoisonnerent le peu de jours qui lui restoient à vivre, & il vint se faire tuer en 1199. devant Chalus, petit château près de Limoges, où il avoit marché pour s'emparer de je ne sais quel trésor qu'on lui avoit dit qui y étoit caché.

Commencement de l'ordre de la rédemption des captifs, fondé en 1198. par le B. Jean de Matha.

1200. 1. 2. 3.

Jean, dit *Sans-terre*, frere de Richard, lui avoit succédé au préjudice de son neveu Artus, fils de Geoffroi de

Bretagne son frere aîné, prétendant qu'en Angleterre la représentation n'avoit pas lieu, & se fondant encore plus sur le droit qu'il attribuoit à la nation, de pouvoir choisir dans la maison régnante le prince qu'elle vouloit se donner pour roi. Artus prend les armes, il est secouru par Philippe, mais Jean Sans-terre le défait dans le Poitou, & le fait mourir. Ce prince, après avoir répudié Hadwise, fille du comte de Glocester, épouse Isabelle d'Angoulême, qu'il enleve au comte de la Marche son mari. Isabelle devenue veuve se remaria au comte de la Marche.

Jean *Sans-terre* fut ainsi nommé, dit du Chesne, d'autant que du vivant du roi Henri II. son pere, il n'avoit aucun appanage, parce qu'il étoit encore mineur, suivant la loi des fiefs qui vouloit que même les nobles ne possédassent point de fiefs qu'ils ne pussent les desservir, & qu'ils n'eussent vingt-un ans, qui étoit l'âge de la majorité féodale, (comme celui des roturiers étoit de quatorze ans, parce qu'alors ils pouvoient faire quelque négoce.) Philippe le Hardi, tige de la seconde maison de Bourgogne, fut aussi surnommé Sans-terre avant que le roi Jean l'eût appanagé du comté de Touraine & du duché de Bourgogne; de même que Philippe, comte de Bresse, devenu duc de Savoie en 1496. par la mort de son petit neveu le duc Charles Jean-Amé, parce qu'il avoit été jusqu'à l'âge de vingt-deux ans sans avoir eu d'appanage. Cependant il faut remarquer que, suivant les établissemens de S. Louis, lorsqu'un gentilhomme marioit son fils, ou qu'il le faisoit chevalier, il devoit, suivant la coûtume, lui donner le tiers de la terre.

Jean est cité devant la cour des pairs de France, pour y être jugé sur le meurtre d'Artus; il ne comparoît pas; il est déclaré rébelle pour n'avoir pas comparu; en con-

séquence ses terres sont confisquées, & il est condamné à mort comme coupable du meurtre de son neveu, commis dans le ressort du royaume de France. Philippe s'empare de la Normandie & la réunit à la couronne, environ trois cens ans après qu'elle en avoit été détachée; il en fit autant de la Touraine, de l'Anjou, du Maine, &c. ensorte qu'il ne resta plus rien en France au roi Jean que la Guyenne.

1204. 5.

Quatriéme croisade. Boniface de Montferrat, chef de l'entreprise, à la place du comte de Champagne mort en 1201. Baudouin comte de Flandre, Eudes duc de Bourgogne, &c. y étoient allés, avec la permission du roi, dès l'an 1202. L'objet des croisés étoit toujours la délivrance de la Terre sainte; mais comme en effet ils ne cherchoient que des avantures, la premiere occasion qui se présenta sur leur route leur fit oublier la Terre sainte: il est vrai que cette occasion produisit une révolution bien singuliere, puisque ces croisés fonderent, chemin faisant, un nouvel empire; ce fut celui des *Latins*: ce fait est raconté dans une lettre fort curieuse de l'empereur Baudouin à l'archevêque de Cologne: cette lettre se trouve dans plusieurs historiens; en voici l'extrait. » Comme les croisés étoient » à Venise, Alexis Comnene, fils d'Isaac l'Ange, empe- » reur de Constantinople, vint implorer leur secours con- » tre le tyran Alexis son oncle, qui avoit fait crever les » yeux à l'empereur, & avoit usurpé l'empire. Il leur » avoit promis de payer pour eux aux Vénitiens les vais- » seaux qu'ils emprunteroient d'eux pour passer en Asie, » de les aider de toutes ses forces à l'expédition de la » Terre sainte, & de soumettre l'église Grecque à l'o- » béissance du pape. Les François persuadés par ces pro-

» messes, font voile vers Constantinople, accompagnés » de troupes Vénitiennes & de leur duc d'Andolo, qui » voulut avoir part à cette expédition : ils attaquerent la » ville & l'emporterent en six jours. Isaac remis sur le » trône mourut peu de jours après, son fils Alexis lui » succéda, & manqua aux promesses qu'il avoit faites aux » François, qui se retirerent très-mal satisfaits de lui.

» Comme les François avoient commis beaucoup de dé» sordres à la prise de Constantinople, les Grecs avoient » conçu une grande haine contre Alexis qui les avoit ame» nés : aussi-tôt qu'on les vit hors de Constantinople, le » peuple se souleva contre lui. Alexis Ducas, surnommé » Murtzulphe à cause qu'il avoit les sourcils extrêmement » élevés, homme de néant que le jeune Alexis avoit élevé » à de grandes dignités, se mit à la tête des rebelles, le » prit, le fit mourir, & se fit déclarer empereur : cet usur» pateur, pour complaire au peuple de Constantinople, » déclara la guerre aux François qui étoient encore dans » la Grece. L'armée Françoise assiégea une seconde fois » Constantinople, & malgré la résistance des Grecs qui » fut grande, la prit d'assaut. Murtzulphe tâchant de s'en» fuir par mer, fut pris & puni du dernier supplice, com» me il le méritoit.

» Les François étant ainsi maîtres de Constantinople, » élurent le second dimanche d'après Pâques l'an 1204. » pour empereur des Grecs, Baudouin comte de Flandres, » & laissant l'expédition de la Terre sainte, s'appliquerent » à maintenir dans l'obéissance l'empire qu'ils venoient » de conquérir. « C'est ce qui s'appelle l'*empire des Latins ;* cet empire ne dura que cinquante-huit ans. Les Grecs se révolterent, chasserent les François, & élurent pour empereur Michel Paléologue : ce nouvel empire dura

environ deux cens ans, jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II.

Il restoit encore des princes de la maison impériale des Comnenes, qui ne perdirent point courage lors de la destruction de leur empire : un d'eux qui portoit aussi le nom d'Alexis, se refugia avec quelques vaisseaux vers la Colchide, & là, entre la mer & le mont Caucase, forma un petit état, auquel on donna le titre magnifique d'empire de Trébisonde : ce nouvel établissement subsista aussi jusqu'à l'invasion des Turcs, qui mirent fin à l'empire d'Orient en 1453.

1206. 7. 8. 9. &c.

Ordonnance en faveur des Juifs. Troubles causés par les Albigeois ; on se croise contr'eux, & on leur fait une guerre cruelle : Innocent III. fut l'ame de cette guerre, Dominique en fut l'apôtre, le comte de Toulouse la victime, & Simon, comte de Montfort, le chef. Les Albigeois étoient un reste de la secte des Manichéens, qu'un hérétique appellé Henri avoit fait revivre vers l'an 1147. & que l'on appella de son nom *Henriciens*, jusqu'à ce que dans un concile tenu à Lombez en Albigeois, ils furent appellés *Albigeois*. L'empereur Henri VI. mort dès 1198. avoit laissé son fils Frédéric âgé seulement de neuf mois, après l'avoir fait couronner empereur, sous la tutelle de son frere Philippe. Le bas âge de cet enfant fit mépriser son élection, & Philippe travaillant pour lui-même, se fit élire à Erfort ; mais Othon, duc de Saxe, soutenu par le pape, s'étant aussi fait élire empereur, ils s'accommoderent enfin, & Othon convint de laisser gouverner Philippe, dont il épousa la fille, à condition de régner après lui, sans qu'il fût fait mention de Frédéric, qui ne reprit

l'empire qu'après les malheurs que Philippe Auguſte fit éprouver à Othon. Ce fut, ſuivant pluſieurs écrivains, lors de la mort de Philippe en 1208. qu'à la Diette tenue à Francfort, le nombre des électeurs fut fixé à ſept : l'époque de cette fixation, ſuivant d'autres, eſt moins ancienne ; mais ce qu'il eſt bon de ſavoir à ce ſujet, c'eſt que le droit de ſuffrage pour l'élection des empereurs eſt attaché aujourd'hui aux grandes charges de l'Empire, telles que celles de grand-maître, de grand échanſon, &c. aſſiſes ſur de grands fiefs, auxquels on a donné le nom de fiefs auliques ; au lieu qu'auparavant, c'eſt-à-dire pendant l'interrégne de 1270. & depuis, les princes n'aſſiſtoient pas aux Diettes de l'Empire en vertu de leur *office*, mais par le droit de leurs terres.

Victoire mémorable remportée ſur les Maures (le 12. juillet 1212.) par Alphonſe IX. roi de Caſtille, Pierre roi d'Arragon, & Sanche roi de Navarre, aux Naves de Toloſe : on prétend qu'il reſta deux cens mille infidéles ſur la place.

Troubles en Angleterre, au ſujet de l'élection d'un archevêque de Cantorbéri ; le pape mit le royaume en interdit. Jean, au lieu de s'appuyer des forces de ſon clergé contre les entrepriſes d'Innocent III. confiſqua tous les biens de l'égliſe, & acheva de ſoulever ſes ſujets ; il fit plus, il rechercha, dit-on, le Miramolin d'Afrique, dont il offrit de ſe rendre vaſſal, & d'embraſſer la religion, mais ce barbare le mépriſa. (*S. Romuald.*) Rapin-Thoiras ne dit rien de ce fait. Le pape paſſa de l'interdit à l'excommunication, délia les ſujets du ſerment de fidélité, & donna la couronne d'Angleterre au roi de France. Jean qui ſe vit abandonné par toute la nation, prit le parti de ſe ſoumettre au pape, & rendit ſon royaume feudataire & tributaire du ſaint ſiége.

Le légat, content de la ſoumiſſion du roi Jean, voulut détourner Philippe Auguſte de profiter du don du pape ; mais Philippe qui avoit fait tous les préparatifs néceſſaires pour cette grande entrepriſe, fit ſortir de la Seine ſa flotte forte de dix-ſept cens voiles, choſe prodigieuſe pour ce tems-là, ſi elle eſt vraie, d'autant qu'il n'étoit plus queſtion de marine en France depuis la troiſiéme race. Avant de débarquer en Angleterre, Philippe veut réduire le comte de Flandre, qui ſeul de tous ſes vaſſaux s'étoit oppoſé à cette guerre ; en effet il s'empare de la Flandre, mais pendant ce tems-là une flotte de cinq cens voiles, partie d'Angleterre & jointe à celle du comte de Flandres, ſurprit la flotte Françoiſe & la détruiſit.

Cet effort de marine a droit de nous ſurprendre aujourd'hui, à moins que l'on ne l'explique avec l'auteur de l'*eſſai ſur la marine des anciens*, en diſant » que plus la marine étoit brute & groſſiere, plus on entaſſoit vaiſſeaux » ſur vaiſſeaux, tous apparemment mal conſtruits & mal » équipés : on croyoit par le nombre réparer & leur foibleſſe & leurs défauts ; au contraire, plus la marine s'eſt » accrue & perfectionnée, plus les flottes ont ſouffert de » diminution, ſans doute parce que les vaiſſeaux ont eux» mêmes augmenté de force & de grandeur.

Concile de Paris (1210) où les ouvrages de métaphyſique d'Ariſtote ſont condamnés au feu, dans la crainte que les ſubtilités de ce philoſophe, en aiguiſant les eſprits trop foibles alors, ne les égaraſſent ſur les matieres de la religion.

1214.

Philippe ſe vengea bien de l'affront qu'il avoit reçu du comte de Flandres, par le gain de la bataille de Bouvines, où, avec une armée de cinquante mille hom-

mes, il défit, non ſans un grand riſque de ſa vie, l'armée de l'empereur Othon & de ſes alliés, forte de plus de cent cinquante mille; le comte de Flandres & le comte de Boulogne y ſont faits priſonniers : c'étoit le chevalier Guerin nommé à l'évéché de Senlis, qui commandoit l'armée du roi, *non mie pour combattre, mais pour admoneſter les barons & les autres chevaliers à l'honneur de Dieu, du roi & du royaume, & à la défenſe de leur propre ſeigneur.* Mathieu II. baron de Montmorenci, eut grande part à cette victoire; il fut fait connétable quatre ans après. Louis, fils aîné de Philippe, défait en même tems le roi d'Angleterre en Poitou : ce fut dans cette campagne que l'on vit pour la premiere fois le maréchal de France commander l'armée; c'étoit Henri Clément. Deux choſes remarquables à ce ſujet : 1°. il y eut dans cette famille des Cléments quatre maréchaux de France de ſuite; 2°. Jean Clément, fils de Henri, fut fait maréchal de France à la mort de ſon pere, quoiqu'en bas âge, comme ſi cette dignité eût été alors héréditaire; auſſi le roi Louis VIII. prit-il la précaution de faire donner une déclaration par Jean Clément, lorſqu'il fut en âge, par laquelle il reconnoiſſoit que cette charge n'étoit pas héréditaire : précaution ſans doute néceſſaire alors, pour éviter ce qui étoit arrivé à la charge de ſénéchal que les comtes d'Anjou avoient rendue héréditaire. L'abbaye de la Victoire eſt fondée en mémoire de tant de ſuccès. L'empereur Othon s'étoit engagé dans cette guerre, moins parce que le roi d'Angleterre étoit ſon oncle, que pour ſe venger de Philippe Auguſte dont il avoit reçû autrefois des marques de mépris, & pour le mettre hors d'état de ſecourir Frédéric II. qui étoit ſon concurrent à l'Empire, depuis la mort de l'empereur Philippe, oncle de Frédéric. La perte de la bataille de Bouvines,

en détruisant le parti d'Othon, qui mourut quatre ans après, rendit Frédéric le maître de l'Empire. Le roi avoit commencé à avoir des troupes réglées.

1215. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23.

Quatriéme concile général de Latran, convoqué & tenu par Innocent III. les actes de ce concile renferment soixante & dix canons; le rang d'honneur ou de primatie y fut adjugé au patriarche de Constantinople sur les trois autres patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem, quoique le concile de Nicée l'eût réglé autrement en faveur du patriarche d'Alexandrie : le comté de Toulouse y fut adjugé au comte de Montfort. On peut remarquer qu'Innocent III. trouvoit qu'il étoit au-dessous de sa dignité de porter une crosse qui le confondoit avec les évêques; cependant on ne peut douter que les papes ne l'eussent toujours portée, ainsi que la preuve s'en trouve à la fin de l'histoire de Luitprand, en la personne de Benoît, qui renonçant au pontificat où il avoit été appellé sans le consentement de l'empereur Othon, remit sa crosse entre les mains de Léon VIII. pape légitime, qui la rompit en présence de l'empereur, des prélats & du peuple.

Fondation de l'ordre des freres Prêcheurs, dits Dominicains, (1215.) Il y avoit eu un établissement de Dominicains dès l'an 1206.

Premiers statuts de l'Université dressés par Robert de Courçon, autrement dit le cardinal de saint Etienne, légat du saint siége. On a prétendu que l'Université devoit son établissement à Charlemagne, ce qui prouve seulement dans quelle estime elle étoit, puisqu'on lui cherchoit une origine si ancienne, mais ce qui ne se trouve attesté par aucun auteur contemporain; il y a apparence que ce

fut sous la fin du regne de Louis le Jeune que l'université prit naissance, encore le nom d'Université ne commença-t-il à être employé que sous saint Louis, & on peut regarder Pierre Lombard comme son fondateur. Alors s'établirent quelques colléges, différens des écoles dépendantes des chapitres, telles que l'école de saint Germain de l'Auxerrois, d'où le quai de l'Ecole a tiré son nom; elle s'accrut considérablement sous saint Louis. Jeanne, reine de Navarre, fonda sous le regne de son mari Philippe le Bel le collége de son nom; le cardinal le Moine en fit de même en 1302. &c. mais son état le plus florissant fut sous le regne de Charles VI. on en peut rapporter deux causes principales, le schisme de trente-huit ans & les démêlés du duc d'Orléans & de Jean Sans-peur: les différens partis, comme il arrive toujours dans les tems de troubles, chercherent à se fortifier de tout ce qui se présentoit, & profiterent de la considération qu'ils avoient donnée à des corps qui n'étoient pas faits pour prendre part au gouvernement. On ne peut lire sans étonnement les priviléges dont l'Université jouit alors, ainsi que ses écoliers. Le recteur donnoit les pouvoirs aux prédicateurs; ni lui ni ses écoliers ne contribuoient à aucune charge de l'état; leurs causes étoient commises devant le prevôt de Paris, qui s'honoroit du titre *de Conservateur des priviléges royaux des Universités de Paris;* la signature du recteur intervenoit dans les actes publics & les traités; l'Université députoit aux conciles; enfin la science sembloit un tel prodige dans ces tems d'ignorance, que l'on croyoit ne pouvoir trop faire pour un corps qui en étoit le dépositaire. La fin du regne de Charles VI. vit la diminution du crédit de l'Université par la fin du schisme & par l'invasion des Anglois qui n'avoient personne à ménager; & les troubles

étant appaiſés ſous le regne de Charles VII. elle fut remiſe à la place qu'elle devoit naturellement occuper, qui étoit de s'en tenir à l'inſtruction de la jeuneſſe, & à faire fleurir les belles-lettres : non qu'elle n'ait conſervé encore quelque tems les reſtes de ſon ancienne grandeur, qui diminuant inſenſiblement juſqu'au regne de Louis XII. où le cardinal d'Amboiſe acheva de détruire ſes prétentions, a enfin ceſſé lorſque nos rois ont eu repris toute leur autorité. Mais l'Univerſité de Paris, en perdant des droits peu fondés, & réduite à ſes propres forces, n'en a acquis depuis que plus de grandeur & plus d'éclat ; mere de toutes les autres Univerſités, féconde en hommes célébres, ſource de tous les genres de ſavoir, ſoumiſe inviolablement au ſaint Siége, dont les Pontifes n'ont pas dédaigné de recourir à ſes lumieres, oracle des conciles mêmes, elle jouit dans tout le monde chrétien de cet empire que donne la ſupériorité des connoiſſances, & qui lui eſt d'autant plus aſſuré, qu'elle ne le doit qu'à elle-même. Ce fut auſſi vers ce tems que l'univerſité de Toulouſe fut établie.

Jean Sans-terre, quoique réconcilié avec le pape, n'en eſt pas mieux avec ſes ſujets ; il eſt forcé de leur accorder ce qu'ils appellent *la grande Charte*, peu après il la révoque. Les Anglois ne gardent plus de meſures, ils ſe révoltent, & appellent Louis fils de Philippe Auguſte ; c'étoit à lui, diſoient-ils, qu'appartenoit véritablement la couronne d'Angleterre, le roi Jean l'avoit uſurpée ſur ſon neveu Artus, & s'en étoit rendu indigne par le meurtre de ce prince ; à ſon défaut Louis étoit le véritable héritier du chef de ſa femme Blanche de Caſtille, iſſue d'une fille de Henri II. Philippe Auguſte qui vouloit en même tems ménager le pape & profiter de la diſpoſition favorable des Anglois, prend le parti d'aider le prince ſon fils, ſans pa-

roître agir lui-même. Louis fait une deſcente en Angleterre, & eſt couronné à Londres; il défait le roi Jean. Louis eſt excommunié par le pape; cette excommunication ne change rien au ſort de Jean, qui meurt de douleur. Sa mort éteint le reſſentiment des Anglois, qui ſe déclarent contre Louis pour Henri III. fils de Jean Sans-terre. Ils attaquent Louis, l'aſſiégent dans Londres, & le forcent à ſortir d'Angleterre. Dès ce moment la nation Angloiſe rentra dans tous ſes droits, & fit revivre les loix anciennes, que les Anglo-Saxons, appellés par Vortigerne, leur avoient apportées en 449. loix nées de la liberté qui regnoit parmi ces peuples, & qu'ils établirent ſi bien dans ce pays, dont ils devinrent les maîtres, qu'elles ſont devenues la loi naturelle de l'Angleterre. Edouard, *dit le Confeſſeur*, les réduiſit en 1040. en un ſeul corps, qui fut appellé les Loix d'Edouard, ou les Loix communes: mais ces loix éprouverent bien des fortunes différentes ſous les regnes ſuivans, juſqu'à celui de Jean Sans-terre, où les barons profitant de la foibleſſe de ce prince, demanderent hautement le rétabliſſement des loix Saxonnes, autrement appellées les loix de ſaint Edouard. Jean Sans-terre s'en défendit tant qu'il put, mais il fallut céder, & leur accorder les deux chartes qu'ils lui demandoient, la premiere nommée *la Charte des libertés* ou *la grande Charte*, la ſeconde, *la Charte des Forêts*. Voilà l'époque ou plûtôt le renouvellement de la liberté de la nation: époque qu'elle a toujours fait valoir depuis, parce que ces deux chartes ſe ſont conſervées, & que les anciens titres ne ſubſiſtent plus. La grande charte a ſoixante-ſept articles, celle des Forêts n'en a que dix-huit; leur datte eſt de l'année 1215. un an avant la mort de Jean Sans-terre.

Origine des *ſergens* d'armes, qui ont été la premiere

garde de nos rois, dont on trouve les preuves. Ils se signalerent à Bouvines, & obtinrent du roi qu'il fonderoit l'église de sainte Catherine *du Val des Escholiers*, pour acquitter le vœu qu'ils avoient fait lors de cette bataille. Ils étoient tous gentilshommes, & au lieu que tous les autres offices finissoient par le décès du roi, les offices de sergens étoient à vie. (*Bouteiller*, *Du Cange.*)

Philippe avoit réuni à la couronne la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, l'Auvergne, le Vermandois, l'Artois, Montargis, Gien, &c. Il fut surnommé *Auguste* à cause de ses conquêtes. Après avoir conquis la Normandie, ce prince y établit la peine du talion, qui étoit alors en usage dans tout le royaume.



1223.
Avenement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS VIII. *dit* COEUR DE LION, *parvient à la couronne le* 14. *juillet* 1223. *âgé de trente-six ans. Il fut le premier de la troisiéme race qui ne fut pas sacré du vivant de son pere. Etienne, abbé de sainte Geneviéve, puis évêque de Tournai, fut son parain, n'étant encore qu'abbé.*

Il fut sacré & couronné à Reims le 6. *Août* 1223.

1223. 24.

HENRI III. roi d'Angleterre, au lieu de se trouver au sacre de Louis, comme il le devoit, envoya lui demander la restitution de la Normandie ; le roi refusa de la rendre, & sentant que dès que la tréve faite avec ce prince seroit expirée, il ne manqueroit pas de recommencer la guerre, il songea à s'assurer de la foi de l'empereur Frédéric & de plusieurs seigneurs qui auroient pû prendre parti pour le roi d'Angleterre ; ensuite ayant fait publier de nouveau la confiscation que son pere avoit faite de la Normandie, & de tous les fiefs mouvans de la couronne, qui avoient jusqu'alors appartenu aux rois d'Angleterre, & résolu de chasser les Anglois de France, il partit avec une armée nombreuse ; il prit sur eux Niort, Saint Jean d'Angeli, & tout ce qui étoit en deçà de la Garonne, outre le Limousin, le Perigord, le pays d'Aunis, avec la Rochelle. Il ne restoit que la Gascogne & Bordeaux à soumettre pour achever de chasser les Anglois, mais Louis VIII. mal conseillé, se laissa engager par le pape à faire la guerre aux Albigeois. Deux raisons l'y déterminerent ; l'une, que le pape lui permit de lever sur le Clergé de France une taxe extraordinaire ; l'autre, que le jeune Amauri de Montfort lui fit cession de toutes les conquêtes dont Philippe Auguste avoit investi son pere dans le Languedoc. Saint Louis se fit confirmer cette cession par le même Amauri

FEMMES.	*ENFANS.*	1226. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Blanche de Castille, fille d'Alphonse IX. roi de Castille, que Louis épousa en 1200. 1252.	Philippe, mort jeune.	LOUIS VIII. *meurt au château de Montpensier en Auvergne, l'an 1226. âgé de trente-neuf ans. Il est enterré à S. Denis.*	*Pape.*
	S. LOUIS.		Honoré III. 1227.
	Robert, comte d'Artois. 1249.		*Empereur d'Orient.*
	Philippe, mort jeune.		Robert de Courtenai. 1229.
	Jean, comte d'Anjou & du Maine, mort jeune.		*Empereur d'Occident.*
	Alphonse, comte de Poitiers & de Toulouse. 1271.		Frédéric II. 1250.
Blanche avoit pour sœur Bérangere, femme d'Alphonse, roi de Léon, dont elle eut un fils, nommé Ferdinand, qui fut roi de Castille, au préjudice de Louis IX. fils de Blanche, qui, suivant des auteurs graves, étoit l'aînée de Bérangere; mais ce qui doit etre remarqué, c'est que les deux fils de ces princesses, Louis & Ferdinand, furent tous deux mis par l'Eglise au nombre des saints.	Philippe, surnommé Dagobert, mort jeune.		*Roi d'Espagne.*
	Etienne, mort jeune.		Ferdinand III. 1252.
	Charles, comte d'Anjou & de Provence, roi de Naples. 1295.		*Roi de Portugal.*
	Une fille, morte jeune.		Sanche II. 1246.
	Isabelle, morte saintement dans le monastere de Lonchamp, qu'elle fonda. 1269.		*Roi d'Angleterre.*
			Henri III. 1273.
			Roi d'Ecosse.
			Alexandre II. 1249.
			Roi de Dannemarc.
			Valdemar II. 1241.
			Roi de Suéde.
			Eric XI. 1250.
			Roi de Pologne.
			Lesque. 1226.

de Montfort, qui en reçut pour récompenſe la charge de connétable en 1230. après la mort de Mathieu de Montmorenci.

Maurice évêque du Mans, & Guillaume de Beaumont évêque d'Angers, prêtent ſerment de fidélité au roi. Bondonnet, dans ſes Evêques du Mans, dit qu'avant Maurice on n'exigeoit point ce ſerment, & qu'il ne ſe prêta qu'en conſéquence d'un arrêt du parlement : mais il me ſemble que Bondonnet ſe trompe, & que la datte du ſerment remonte bien plus haut, comme on le voit par le troiſiéme concile de Tours qui eſt de 817. & par le ſecond concile tenu ſous Louis le Débonnaire à Aix-la-Chapelle en 836. & indépendamment de ces autorités, depuis que les évêchés furent fondés, comme les évêques ne tenoient que du roi l'autorité ſéculiere qu'ils y exerçoient, il ne pouvoit être douteux qu'ils ne duſſent le ſerment de fidélité au prince qu'ils repréſentoient chacun dans leur province.

Un impoſteur qui ſe diſoit Baudouin comte de Flandres & empereur de Conſtantinople, (lequel étoit mort il y avoit vingt ans) excite une révolte en Flandres ; Louis VIII. fit venir à Péronne cet impoſteur, qui ſe coupa ſur toutes les queſtions qu'on lui fit : enſuite s'étant retiré, il fut arrêté par les Flamans, & pendu.

1225. 26.

Le roi recommence la guerre contre les Albigeois, & fait le ſiége d'Avignon, à la priere du pape Honoré III. Les uns (*Mathieu Paris*,) diſent qu'il mourut à ce ſiége, d'autres qu'il prit la ville, & qu'il mourut quelques mois après ; cette derniere opinion eſt la plus générale & la mieux prouvée. Thibaud comte de Champagne, qui avoit ſuivi le roi à ce ſiége, lui demande ſon congé pour retour-

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Guérin, évêque de Senlis. 1230.	*Connétables.* Mathieu de Montmorenci. 1230. *Maréchaux de France.* Jean Clément, vivant encore en 1260. Robert de Couci, vivant en 1226. Gautier de Nemours, vivant en 1230.	*Chanceliers.* Guérin, évêque de Senlis. 1230. C'est lui qui a rendu cette charge la premiere de l'état. Il s'en démit en 1228. ainsi que de son évéché, & prit l'habit de Cisteaux dans l'abbaye de Chaalis. Ce fut par son avis que fut établi le trésor des chartes. Arrêt donné solemnellement à Paris en 1224. par le roi en sa cour des pairs, en faveur des grands officiers contre les pairs de France, par lequel il est dit que suivant l'ancien usage & les coûtumes observées dès longtems, les grands officiers de la couronne, savoir, le chancelier, le bouteiller, le chambrier, &c. devoient se trouver aux procès qui se feroient contre un pair de France, pour le juger conjointement avec les autres pairs du royaume; en conséquence ils assisterent tous au jugement d'un procès de la comtesse de Flandres.	S. François d'assise. 1226. On pourroit lui appliquer ce qu'un poëte a dit de Zénon, auteur de la secte des Stoïciens, *esurire docet, & discipulos invenit.* Guillaume de Seligni. 1223. Rigord, vers 1224.

ner dans ses états, il partit sans l'avoir obtenu, & ce départ fournit bien des traits à la malignité. On soupçonne le comte de Champagne d'avoir empoisonné le roi. Ce prince fit son testament, où il appella les évêques & comtes qui se trouverent à la Cour : il déclara Louis son aîné roi : il donna l'Artois à son second fils, le Poitou au troisiéme, l'Anjou & le Maine au quatriéme ; ce testament fut exécuté. Il faut remarquer que dans le même testament le roi dispose de la vocation de son cinquiéme fils Jean, & de ceux qui le suivront, en ordonnant *qu'ils entreront dans la cléricature.* On peut être surpris qu'un prince si religieux ait fait une pareille disposition ; mais c'étoit sans doute pour moins multiplier les appanages, ou plûtôt pour ne point trop démembrer des portions du domaine, dont les puînés avoient alors la propriété, car les appanages n'étoient pas encore trop connus.

Par un autre acte Louis VIII. déclare la reine Blanche sa femme régente.

Ce prince, en suivant les maximes de ses prédécesseurs, avoit signalé le commencement de son regne par l'affranchissement des serfs, dont il y avoit encore grand nombre en France.



O iiij

1226. *Avènement à la couronne.*	*EVENEMENS REMARQUABLES.*

LOUIS IX. *dit* S. LOUIS, *parvient à la couronne le* 8. *de Novembre* 1226. *âgé d'environ* 12. *ans. Il fut sacré & couronné à Reims par Jacques de Basoche, évêque de Soissons, le siége de Reims étant vacant : ç'a été la troisiéme minorité sous la troisiéme race.*

1226. 27. 28. 29.

LA reine Blanche, mere du roi, réunit pour la premiere fois la qualité de tutrice & de régente. Toute la minorité du roi fut occupée à soumettre les barons & les princes ligués ; tels que Thibaud VI. comte de Champagne, Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, comte de Bretagne, petit-fils de Robert de Dreux, Philippe comte de Boulogne, oncle du roi, Hugues de Lusignan comte de la Marche, Jeanne comtesse de Flandres, Enguerrand de Couci, les comtes de Ponthieu & de Châtillon, &c. Le cardinal Romain, légat du pape, y aida beaucoup la reine par ses conseils. Thibaud VI. comte de Champagne, en est jaloux, & arme contre elle. Edit pénal contre les hérétiques : c'est le premier édit pénal qu'on connoisse en France. Saint Martin de Tours, vivant au quatriéme siécle, avoit refusé de communiquer avec les évêques qui avoient demandé que Priscillien hérétique fût condamné à mort.

Le comte de Toulouse qui soutenoit les Albigeois, acheve de se soumettre au roi & au pape : la principale condition du traité fait avec le roi, fut que la fille du comte de Toulouse épouseroit Alphonse frere du roi, & que, faute d'héritiers de ce mariage, le comté de Toulouse reviendroit à la couronne ; ce qui arriva. Les pays possédés alors par le comte de Toulouse, joints à ceux que le comte Amauri avoit remis au roi, commencerent à prendre la dénomination générale de *Languedoc*.

FEMMES.

Marguerite, fille aînée de Raimond II. comte de Provence, que S. Louis épousa en 1234.
1285.

ENFANS.

Louis, mort jeune.

PHILIPPE LE HARDI.

Jean, mort jeune.

Jean, dit *Tristan*, né à Damiette en 1250. mort à Tunis. 1270.

Pierre, comte d'Alençon. 1283.

Robert, comte de Clermont en Beauvoisis.

De son mariage avec Béatrix de Bourgogne, fille de Jean de Bourgogne & d'Agnès de Bourbon, est issue la branche de Bourbon, qui est montée sur le trône trois cens ans après, en la personne de Henri IV.

Blanche. 1243.

Elisabeth, femme de Thibaud, roi de Navarre, mariée à ce prince le 6. avril 1255. morte en 1271.

Blanche la jeune, née à Joppé, femme de Ferdinand de la Cerda, fils d'Alphonse X. roi de Castille. 1320.

Leurs enfans furent privés de la couronne par Don Sanche leur oncle.

Marguerite, mariée à Jean, duc de Brabant. 1271.

Agnès, femme de Robert II. duc de Bourgogne. 1327.

1270. *MORT.*

S. LOUIS *meurt devant Tunis le 25. d'Août 1270. âgé de 56. ans. Ses chairs & ses entrailles furent portées en l'abbaye de Montréal près Palerme en Sicile, & y furent mises dans un tombeau de marbre. Ses os furent apportés à S. Denis. Le pape Boniface VIII. le canonisa à Orviette le onziéme d'Aout 1297. & l'an 1298. son chef fut transporté de S. Denis à la sainte Chapelle. Louis XIII. obtint du pape qu'on en feroit la fête dans toute l'Eglise.*

PRINCES contemporains.

Papes.

Honoré III. 1227.
Grégoire IX. 1241.
Céleftin IV. 1241.
Innocent IV. 1254.
Alexandre IV. 1261.
Urbain IV. 1264.
Clement IV. 1268.
Il avoit été le plus grand jurisconsulte de son tems, & avoit été marié. Son pere, chancelier de Raimond VI. comte de Toulouse, mourut chartreux.
Grégoire X. 1276.

Empereurs d'Orient.

Robert de Courtenai. 12[illegible].
Baudouin II. 1261.

Rétablissement de l'empire des Grecs.

Michel Paléologue. 1283.

Empereurs d'Occident.

Frédéric II. 1250.
Conrad. 1254.

Interrégne.

Henri de Turinge. 1247.
Guillaume, comte de Hollande. 1256.
Richard. 1257.
Alphonse. 1284.

Rois d'Espagne.

Ferdinand III. 1252.
Alphonse X. 12[illegible]4.

Rois de Portugal.

Sanche II. 12[illegible].
Alphonse III. 1[illegible]9.

Roi d'Angleterre.

Henri III. 1273.

Le comte de Champagne regagné par la reine, s'engage de nouveau avec les mécontens, & conclut ſon mariage avec la fille du comte de Bretagne; la reine en eſt inſtruite, rompt ce mariage, & le détache du parti des rébelles: ceux-ci, pour le punir de tant d'inconſtance, font valoir les droits qu'avoit ſur la Champagne Alix, reine de Chypre, ſa couſine, (droits inconteſtables, ſi on n'avoit pas diſputé à cette princeſſe la légitimité de ſa naiſſance) & joignant la force au droit, ils entrent ſur les terres du comte de Champagne. Le roi le ſecourt lui-même, & après leur avoir fait quitter les armes, il ménage un accommodement avec Alix & Thibaud, moyennant une ſomme d'argent que le roi fournit, mais pour laquelle Thibaud lui céde les comtés de Blois, de Chartres & de Sancerre, & la vicomté de Châteaudun; ainſi ce prince eſt décrié parmi les mécontens, & dépouillé par le roi. Le comte de Bretagne perſiſtant dans ſa révolte, a recours à Henri III. roi d'Angleterre; mais la régente, dit-on, avoit gagné Robert du Bourg, miniſtre de ce prince, qui tint ſon maître dans l'inaction, ou qui le fit agir mollement. La reine rend la liberté au comte de Flandres, pour l'oppoſer au comte de Bretagne ſon ennemi; elle détache le comte de Boulogne par la jalouſie qu'elle lui donne d'Enguerrand de Couci, qui aſpiroit comme lui à la régence, & peut-être à la couronne.

Le roi aſſiége & prend le château de Belleſme dans le Perche.

L'Italie étoit alors plus troublée qu'elle ne l'avoit encore été, les papes & les empereurs y étoient en guerre, ceux-ci pour maintenir leurs poſſeſſions, & ceux-là pour s'en emparer. Frédéric II. poſſedoit l'Empire depuis 1215. ce prince qui regna plus de trente-ſix ans, rendit ſon

			PRINCES contemporains.
			Rois d'Ecosse.
			Alexandre II. 1249.
			Alexandre III. 1286.
			Rois de Dannemarc.
			Valdemar II. 1241.
			Eric VI. 1250.
			Abel. 1252.
			Christophe. 1259.
			Eric VII. 1286.
			Rois de Suéde.
			Eric XI. 1250.
			Valdemar. 1276.
			Roi de Pologne.
			Boleslas IV. 1279.

regne célébre & glorieux par ſon courage, ſa fermeté & ſes hautes entrepriſes, & a été un des empereurs qui a réuni le plus d'états ; il étoit roi de Naples & de Sicile par Conſtance ſa mere, roi de Jeruſalem par ſa ſeconde femme Yolande, (titre qui depuis a toujours été conſervé par les rois de Sicile,) il s'empara de l'Autriche ſur le duc de ce nom, (c'eſt ce qu'on appelle la premiere maiſon d'Autriche, car la ſeconde n'a commencé qu'à Rodolphe de Hapſbourg, par ſon mariage,) il prit la Sardaigne ſur les Sarrazins ; enfin ce prince étoit également puiſſant dans l'Empire & dans l'Italie. C'étoit pourtant avec lui que le pape oſoit diſputer d'autorité ; ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que le pape qui avoit affaire à un prince ſi puiſſant, n'avoit pas même l'autorité qui lui auroit été néceſſaire ſur ſes propres ſujets, & qu'en même tems qu'il vouloit uſurper ſur Frédéric, les Italiens vouloient lui reprendre ce qu'il poſſedoit déja : mais Grégoire IX. vint à bout & de l'empereur & des Romains ; d'abord il ſongea à éloigner Frédéric & à l'occuper, le mariage de ce prince avec Yolande, héritiere du royaume de Jeruſalem, lui en donnoit un aſſez beau prétexte ; Frédéric en l'épouſant s'étoit engagé de paſſer en Paleſtine pour prendre poſſeſſion du royaume de ſa femme : après avoir éludé long-tems ce voyage ſans que les excommunications y fiſſent rien, enfin en l'année 1228. il ſe réſolut à partir, mais ſon voyage ne fut pas long, & après s'être fait couronner roi de Jeruſalem, & avoir conclu une tréve avec les Sarrazins, il n'eut rien de plus preſſé que de revenir, prévoyant bien que le pape ne l'avoit envoyé en Syrie que pour lui faire la guerre en Italie : il eut bientôt réuni tout ce que Grégoire lui avoit enlevé ; Grégoire eut encore recours aux excommunications. Innocent IV. qui n'eut entre Grégoire & lui qu'un pape de

MINISTRES

Pierre de Villebeon, vivant en 1270.

GUERRIERS.

Connétables.

Mathieu de Montmorenci. 1230.

Amauri, comte de Montfort. 1241.

Humbert de Beaujeu. 1248.

Gilles de Trasegnies, dit *le Brun*, vivant en 1272.

Humbert de Beaujeu. 1285.

Maréchaux de France.

Henri Clément, sieur d'Argenton & du Mez. 1265.

Ferri Pasté, vivant en 1244.

Guillaume de Beaumont, vivant en 1250.

Gautier, sieur de Nemours, vivant encore en 1265.

Renaud de Pressigni, vivant en 1270.

Raoul de Sores, dit *d'Estrées*, vivant en 1281.

Heric de Beaujeu. 1270.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Guérin, évêque de Senlis. 1230.

Jean Allegrin, vivant en 1240.

Jean de la Cour d'Aubergenville. 1256.

Simon de Brion, qui fut pape sous le nom de Martin IV. 1285.

SAVANS & Illustres.

Accurse. 1229.

Albéric, vivant en 1241.

Alexandre de Hales. 1245.

Philippe d'Antogny, G. D. S.

Saint Antoine de Padoue. 1231.

Etienne Boileau, ou Boylesve.

Pierre de Fontaines, vers 1270.

Cet auteur peut être regardé comme le plus ancien jurisconsulte de notre Droit François.

Gilles, archevêque de Tyr, G. D. S. & confesseur de saint Louis. 1266.

Gingiskan. 1227.

Nicolas de Gros-Parmy, G. D. S. 1250.

Raoul de Gros-Parmy, dit de Piris, G. D. S. 1270.

Guillaume de Saint Amour, vers 1270.

Guillaume, évêque de Paris. 1248.

Guillaume de Lorris, vers 1263.

Hugues de Saint Cher, Card. 1261.

Mathieu Paris. 1259.

Pierre des Vignes. 1249.

Robert de Sorbonne, vers 1271.

Vincent de Beauvais, vers 1264.

dix-ſept jours (Celeſtin IV.) & qui étoit avant ſon exaltation ami de Frédéric, adopta les maximes de ſon prédéceſſeur, & Frédéric, comme il ſera dit dans la ſuite, fut dépoſé dans le concile de Lyon. On vit ſucceſſivement le Landgrave de Turinge & Guillaume comte de Hollande, élus empereurs ; Frédéric les vainquit, mais il mourut au milieu de tant de troubles, & l'Italie ni l'Empire n'en devinrent pas plus tranquilles.

1230. 31. 32. 33. &c.

Troubles dans l'Univerſité ; les Jacobins en profitent pour établir deux chaires de Théologie.

L'Inquiſition qui avoit pris naiſſance en 1204. qui fut adoptée par le comte de Toulouſe en 1229. fut enfin confiée aux Dominicains par le pape Grégoire IX. en 1233.

Le roi d'Angleterre fait une deſcente en Bretagne ; ſa préſence n'empêche pas le roi de continuer à y faire des conquêtes. Henri III. paſſe en Gaſcogne, puis revient en Bretagne, où après avoir donné bien des fêtes, il ſe rembarque. Le roi fait déclarer le comte de Bretagne déchu de ſon comté pour crime de félonie : c'étoit Pierre Mauclerc, qui malgré l'honneur qu'il avoit d'être *Seigneur du Sang,* (comme on parloit alors) entra dans toutes les ligues qui troublerent la minorité de ſaint Louis ; il fut enfin réduit, & *ſe préſenta devant le roi*, dit un auteur contemporain, *la corde au col, ſe jetta à ſes piés, & demanda pardon de ſa félonie ;* le roi, ſuivant le même auteur, le reçut fort mal, & lui parla ainſi : » mauvais traître, encore que » tu ayes mérité une mort infame, cependant je te par- » donne en conſidération de la nobleſſe de ton ſang, mais » je ne laiſſerai la Bretagne à ton fils que pour ſa vie » ſeulement, & je veux qu'après ſa mort les rois de France

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* S. LOUIS.

» soient maîtres de la terre. » *S'il est vrai que ce prince religieux parla ainsi*, dit l'abbé de Vertot, *il falloit qu'il fût bien persuadé que la Bretagne, ainsi que tous les autres fiefs, fût sortie originairement de la couronne, puisqu'il pouvoit l'y réunir* : l'abbé de Vertot se sert de cette preuve pour appuyer son systême de l'autorité originaire de nos rois sur la Bretagne, mais indépendamment de ce droit ancien, nos rois n'en avoient-ils pas un aussi certain, par la conquête que fit Clovis de l'Armorique ? Tréve de trois ans avec le roi d'Angleterre. Fin de la minorité de saint Louis (1235) âgé de vingt-un ans. Le vieux de la Montagne envoie de ses gens pour assassiner le roi ; ensuite, touché du récit de ses vertus, il l'en fait avertir lui-même. Ce fait copié par tous les historiens commence à être un peu décrédité ; cependant il faut observer, que les raisons d'attaquer ce fait ont paru foibles à l'éditeur des Mém. de l'Acad. des B. L. *T. XVI. p.* 165.

1238. 39. 40. 41.

Thibaud, comte de Champagne, veut se relever des cessions qu'il avoit faites au roi, mais il n'est pas écouté, & il part en 1238. pour la croisade, à la tête de plusieurs seigneurs François : cette croisade fut sans succès. Le roi achette le comté de Mâcon, qui avoit eu ses souverains depuis la révolution que causa l'établissement des fiefs.

La pluralité des bénéfices condamnée dans une assemblée de Théologiens. Le pape, après avoir déposé l'empereur Frédéric, fait offrir l'Empire à Robert frere du roi ; loin d'être flatté d'une offre dont les conséquences pouvoient être dangereuses, saint Louis la rejetta hautement, & dit qu'il suffisoit à Robert d'être frere du roi de France. Le roi retire des mains des Vénitiens la couronne d'épi-

nes, en leur payant la somme d'argent qu'ils avoient donnée à Baudouin II. empereur de Constantinople. Il achette pareillement ce qui restoit aux princes Latins de leurs plus précieuses reliques ; savoir, une grande portion de la vraie croix, la robbe de notre Seigneur, le fer, la lance, l'éponge, & autres instrumens de sa passion : on croit que cette partie de la vraie croix est celle qui avoit autrefois été apportée de Jérusalem par sainte Hélene au grand Constantin son fils. Le roi investit Alphonse son frere des comtés de Poitou & d'Auvergne ; le comte de la Marche, ainsi que les autres vassaux, est obligé de lui rendre hommage : la comtesse sa femme lui en fait reproche comme d'une lâcheté, il reprend les armes.

On prétend que c'est à l'année 1241. que commença cette société qui donna le nom de *Villes anséatiques* à quelques villes d'Allemagne unies entr'elles par le commerce, & que Hambourg & Lubec furent les premieres qui y entrerent.

1242. 43. 44.

Bataille de Taillebourg, & combat le lendemain près de Xaintes, où le roi défait le comte de la Marche & Henri III. roi d'Angleterre à qui il accorde une tréve de cinq ans ; il en coûta au comte de la Marche sa ville de Xaintes & une partie de la Xaintonge que le roi réunit à la couronne. Le roi tombe dangereusement malade ; il fait vœu d'aller à la Terre sainte.

Le saint Siége ayant été vacant pendant vingt mois, par le refus qu'avoit fait l'empereur Frédéric de relâcher quelques cardinaux qu'il avoit fait emprisonner ; enfin le conclave s'assembla à Agnanie, il s'y trouva neuf cardinaux, & Innocent IV. y fut élu ; c'étoit le cardinal Sinibalde de

Fiesque, Génois, de l'illustre maison des comtes de la Vagne, qui a donné deux papes à l'église, un grand nombre de cardinaux ; comme ce pontife avoit toujours paru avant son exaltation prendre tous les partis de douceur dans les querelles que Frédéric avoit eues avec Rome, & même qu'il s'étoit donné pour l'ami de ce prince, les ministres de Frédéric témoignoient une grande joie de la concorde que l'on en devoit esperer entre l'Eglise & l'Empire, mais Frédéric plus prévoyant, disoit qu'il ne feroit qu'y perdre l'amitié d'un cardinal, & s'attirer la haine d'un pape. Mathieu Paris rapporte un fait remarquable au sujet de cette élection ; c'est que sur les délais que les cardinaux apportoient à nommer un pape, on leur fit dire de la part de la France, que s'ils ne faisoient cesser une vacance si pernicieuse au repos de l'Eglise, on trouveroit moyen de se passer d'eux, & d'élire un pape en deçà des Monts. Mathieu Paris ajoute que cette menace des François n'étoit pas une entreprise, & qu'ils en avoient le privilége accordé anciennement à saint Denis par saint Clement, en lui donnant l'apostolat sur les peuples d'Occident. Mais cette opinion de Mathieu Paris est absolument détruite.

1245. 46. 47. 48.

Concile de Lyon, où l'empereur Frédéric II. est excommunié, & déposé de l'empire par le pape Innocent IV. Frédéric en appelle au futur concile ; c'est dans ce concile de Lyon que le chapeau rouge est donné aux cardinaux. Charles comte d'Anjou, frere du roi, épouse Béatrix de Provence, laissée sous la tutelle de Romec de Villeneuve baron de Vence, & d'Albert de Tarascon. Charles devient par ce mariage comte de Provence, quoique sa femme ne

fût que la cadette de Marguerite femme de saint Louis : mais telle étoit la volonté de leur pere, Raimond Béranger qui en avoit le droit, & qui aimoit mieux sans doute donner à ses sujets un prince qui résidât chez eux, qu'un roi qu'ils ne verroient pas. Après la mort de saint Louis, qui avoit reconnu que la disposition de Raimond étoit juste, sa femme Marguerite voulut faire valoir son droit d'aînesse, mais l'empereur (Rodolphe de Hapsbourg) qui se prétendoit juge compétent, comme souverain des comtes de Provence, à cause de la réunion faite à l'Empire du royaume d'Arles, d'où relevoit la Provence, confirma le droit de Charles d'Anjou. On doit remarquer en passant, que cette suzeraineté des empereurs, en qualité de rois d'Arles, finit à l'empereur Charles IV. (*Longuerue*) Et pour faire connoître en peu de mots ce qu'il est nécessaire de savoir de la Provence, elle avoit été originairement de la domination de France sous les rois Carlovingiens ; elle avoit passé dans la suite sous celle de Boson, beaufrere de Charles le Chauve, qui se fit roi d'Arles : après lui cette province resta un tems dans l'anarchie, & exposée aux courses des Sarrazins : un autre Boson secondé de son fils Guillaume les en chassa, & ce Guillaume est regardé comme le premier comte de Provence. Sa postérité masculine étant éteinte, les comtes de Barcelone en devinrent souverains par mariage, & une princesse qui en descendoit porta enfin sans retour le comté de Provence dans la maison de France, en épousant, comme il vient d'être dit, le comte d'Anjou. Ordonnance nommée *la Quarantaine le Roi*, qui défend aux héritiers de tirer vengeance du meurtre avant quarante iours écoulés.

Cinquiéme croisade, S. Louis part pour la Terre sainte le vendredi 12. Juin 1248. après la Pentecôte ; il y fut

EVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

ſuivi par ſes trois freres, Robert comte d'Artois, Alphonſe comte de Poitiers, & Charles comte d'Anjou, par Hugues IV. duc de Bourgogne, par Guillaume de Dampierre comte de Flandres, par Gui ſon frere, par Hugues de Chaſtillon comte de Saint Paul, par Gaucher ſon neveu, par Hugues comte de la Marche & ſon fils, &c. la reine Blanche eſt régente du royaume en ſon abſence.

1249. 50. 51.

Mort de Raimond VII. comte de Toulouſe, à qui ſucceda ſa fille Jeanne, femme d'Alphonſe comte de Poitiers, frere du roi. Ainſi finit dans Raimond la poſtérité maſculine des comtes de Toulouſe, après quatre ſiécles écoulés depuis Frédelon, que Charles le Chauve créa comte de Toulouſe en 849.

Priſe de Damiette en Egypte par ſaint Louis; mort du comte d'Artois dans Maſſoure, où le roi fait des prodiges de valeur, ainſi que tous les capitaines qui l'accompagnerent. La famine & la maladie contagieuſe réduiſent l'armée Françoiſe à l'extrémité; le roi eſt fait priſonnier près de Maſſoure, avec ſes deux freres Alphonſe & Charles; il ſe rachette en rendant la ville de Damiette, & en payant quatre cens mille livres; les hiſtoriens contemporains diſent huit cens mille beſans, qu'ils évaluent à cent mille marcs d'argent: on peut voir au ſujet de cette évaluation, la diſſertation vingtiéme de du Cange ſur l'hiſtoire de ſaint Louis. La régente preſſoit le roi de revenir, mais malgré ſes inſtances il paſſa en Paleſtine, où il demeura encore quatre ans, pour faire réparer les fortifications de Céſarée, de Philippe, de Joppé, d'Acre & de Sydon: & ce ſéjour du roi valut la liberté à plus de douze mille chrétiens. (*Joinville.*)

EVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

1252. 53. 54.

Mort de la reine Blanche ; elle est enterrée à Maubuisson, abbaye qu'elle avoit fondée en 1242. Retour de saint Louis à Paris (1254.) Henri roi d'Angleterre l'y vient voir : Mathieu Paris, historien Anglois & contemporain, rapporte que saint Louis, au festin qu'il donna à ce prince, voulant pour lui faire honneur le placer entre lui & Thibaud le jeune, roi de Navarre, Henri ne voulut point accepter cette place, en disant qu'elle étoit mieux & plus convenablement remplie par le roi de France : *car,* ajouta-t-il, *vous êtes mon seigneur, & le serez toujours.*

Enguerrand de Couci, & plusieurs autres seigneurs sont punis de leurs violences ; mort de Thibaud I. roi de Navarre & comte de Champagne. La couronne de Navarre après avoir été quatre cens ans dans la maison de Bigorre, que l'on avoit vu remplir tous les trônes d'Espagne, passa dans la maison de Champagne, dans la personne de Thibaud VI. fils de Blanche de Navarre, laquelle avoit épousé Thibaud V. comte de Champagne, & avoit hérité du royaume de Navarre à la mort de Sanche le Fort son frere, arrivée en 1234. Thibaud VI. laissa deux enfans, Thibaud & Henri, qui furent tous deux rois ; le dernier laissa une fille unique, Jeanne, qui fut mariée à Philippe le Bel.

Etablissement des Carmes en France.

Ordonnance de saint Louis datée de Saint Gilles (1254.) par laquelle il paroît que les trois Etats étoient consultés, quand il étoit question de matiéres où le peuple avoit intérêt.

1255. 56. 57.

L'empereur Frédéric II. étoit mort en 1250. Conrad son fils & son successeur mourut en 1254, empoisonné,

EVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

dit-on, par Mainfroi ſon frere naturel, qui pour jouir de ſon crime s'empara des royaumes de Naples & de Sicile, leſquels appartenoient à Conradin fils de Conrad ; & afin d'aſſurer ſes royaumes dans ſa maiſon, Mainfroi donna ſa fille unique Conſtance en mariage à Pierre III. roi d'Arragon, avec la Sicile pour ſa dot, en s'en réſervant l'uſufruit. Urbain IV. (celui qui a inſtitué la fête du ſaint Sacrement) ennemi, ainſi que ſes prédéceſſeurs, de la maiſon de Suabe, excommunie en 1263. Mainfroi uſurpateur, & déclare Charles comte d'Anjou roi de Naples & de Sicile. Clement IV. ſuivant les vûes de ſon prédéceſſeur, excommunia en 1268. Conradin, qui voulut exercer ſes droits après la mort de Mainfroi, tué en 1266. dans la bataille de Bénévent. La mort de Conradin vaincu depuis par le même Charles d'Anjou, qui lui fit trancher la tête, laiſſa Charles paiſible poſſeſſeur du trône des deux Siciles. Charles avoit été élu ſénateur par les Romains, dès le pontificat d'Urbain IV. ce qui donna de l'ombrage aux deux papes : mais leur haine contre la maiſon de Suabe prévalut contre la jalouſie qu'ils pouvoient prendre de cette nouvelle dignité. Charles commença la premiere branche d'Anjou, qui a regné en Sicile ; il eut pour ſucceſſeurs Charles le Boiteux, Robert, Jeanne de Naples, à qui Charles d'Anjou, dit *de la Paix*, ſon couſin, enleva la couronne ; Charles de la Paix eut pour fils Ladiſlas, qui fut pere de Jeannelle, ſi fameuſe par les déſordres de ſa vie. Jeanne attaquée par Charles de la Paix, avoit appellé Louis duc d'Anjou, deuxiéme fils de Jean roi de France, pour la défendre & pour lui ſucceder ; ce fut lui qui commença la deuxiéme maiſon d'Anjou à Naples & en Sicile, quoique ni lui ni ſes ſucceſſeurs n'ayent pû ſe maintenir dans la poſſeſſion de ces deux royaumes.

Alexandre IV. assemble diverses congrégations d'hermites (1256.) & leur donne la régle de saint Augustin; trois ans après les Augustins vinrent s'établir en France.

Arrêt remarquable contre le seigneur de Vernon, par lequel il fut condamné à dédommager un marchand, qui en plein jour avoit été volé dans un chemin de sa seigneurie : telle étoit la loi, que les seigneurs étoient obligés de faire garder les chemins depuis le soleil levant jusqu'au soleil couché, à cause du droit de péage qu'ils percevoient à ce sujet : on trouve un pareil arrêt rendu contre le comte d'Artois en 1287. (*Bouchel.*) Cette police étoit bien ancienne. (*Capit. de Charlemagne*, 812.)

1258. 59. 60. 61. 62. 63. &c.

Traité conclu entre saint Louis & Jacques I. roi d'Arragon, à l'occasion du mariage de Philippe, qui n'étoit alors que le second fils de saint Louis, mais qui deux ans après devint l'aîné, & fut roi sous le nom de Philippe le Hardi, avec Isabelle, la plus jeune des filles de Jacques, à qui son pere donna pour dot les comtés de Carcassonne & de Besiers : les conditions du traité furent que saint Louis cédât au roi d'Arragon la souveraineté que la France avoit retenue sur Barcelone, sur le Roussillon, &c. dès le tems que les François avoient conquis ce pays sur les Sarrazins; & que de son côté le roi d'Arragon cédât à la France tous les droits qu'il prétendoit, soit par mariage de ses prédécesseurs ou autres titres, sur les comtés de Narbonne, de Nismes, d'Albi, Foix, Cahors, & autres terres de Languedoc mouvantes en arriére-fief de la couronne de France, comme aussi les droits qu'il avoit en Provence sur les comtés de Forcalquier & d'Arles, & sur la ville de Marseille : on ne comprit point dans ce traité la

baronie de Montpellier, qui ne revint à la France que ſous Philippe de Valois; ce traité paroît fort ſage, parce que les droits cédés à l'Arragon étoient ſur des domaines fort éloignés, au lieu que les droits cédés à la France ſe trouvoient dans le royaume : cependant on peut dire d'un autre côté, que le roi cédoit des droits de ſouveraineté incontestables, dont ſes prédéceſſeurs avoient toujours joui depuis le régne de Charlemagne, au lieu que Jacques ne cédoit que des prétentions la plûpart mal fondées; auſſi la réalité de ce traité a-t-elle trouvé des contradicteurs, qui diſent que le traité n'exiſte nulle part, & qu'il n'en paroit qu'une ſimple ratification fort ſuſpecte dans un tems fécond en fauſſaires, & qui n'a ni date de lieu ni nom de commiſſaires, d'où ils concluent que les droits de la France ſur la Catalogne ſubſiſtent en leur entier.

Saint Louis fait un traité avec Henri III. bien différent de celui qu'il avoit fait avec le roi d'Arragon. Il lui rend des provinces entieres; ſavoir, la partie de la Guyenne par-de-là la Garonne, que Henri tenoit déja, le Limouſin, le Périgord, le Querci & l'Agenois, à la charge d'en rendre hommage lige aux rois de France; & le roi d'Angleterre ne fait que renoncer aux droits qu'il pouvoit avoir ſur la Normandie, le Maine, l'Anjou, &c.

Le roi eſt pris pour arbitre entre le roi d'Angleterre & les barons qui s'étoient révoltés contre lui. Les barons ne s'en tiennent pas à ſa déciſion, la guerre civile s'allume; le comte de Leiceſtre fait le roi priſonnier, mais Edouard ſon fils le délivre, & Leiceſtre eſt tué. Ce Leiceſtre étoit fils d'un ſecond lit du fameux comte de Montfort, & étoit héritier par ſa grand'mere des biens de la maiſon de Leiceſtre. C'eſt à l'année 1264. que doit ſe rapporter, a ce que l'on croit, l'entrée des communes pour la premiere

fois au parlement d'Angleterre : le roi, lors de sa prison, ayant été forcé de signer l'ordre, que quatre chevaliers de chaque comté assistassent au premier parlement, pour y représenter leurs provinces ; de même que c'est au regne de Philippe le Bel, que plusieurs auteurs rapportent l'entrée du tiers-état dans les états généraux. Saint Louis choisi pour arbitre entre les d'Avenes & les Dampierre, fils de Marguerite comtesse de Flandres & de Hainaut, de deux lits différens, régle que les Avesnes auroient le comté de Hainaut, & les Dampierre le comté de Flandres.

Défense du roi en 1260. des duels ou gages de bataille dans ses domaines, auxquels il substitua la preuve par témoins ; car (comme dit Beaumanoir en sa *Pratique* qu'il composa en 1283.) *li saint rois Loois les osta de sa court, si ne les osta pas de la court à ses barons.* Fondation des Quinze-vingt la même année. On a dit, mais sans preuve, que ce fut en faveur des gentilshommes à qui les Sarrazins avoient crevé les yeux.

Ordonnance de 1262. sur le fait des monnoies, par laquelle il est dit, 1°. Que dans les terres où les barons n'avoient point de monnoie, il n'y aura que celle du roi qui aura cours. 2°. Que dans les terres où les barons auroient une monnoie, celle du roi y aura cours pour le même prix qu'elle aura dans ses domaines. Il y avoit alors plus de quatre-vingt seigneurs particuliers qui pouvoient battre monnoie, mais il n'y avoit que le roi seul qui eût droit d'en faire battre d'or & d'argent. D'un des côtés de sa monnoie étoit une croix, & de l'autre des piliers, ce qui fait qu'encore aujourd'hui les différens côtés des monnoies se nomment croix & piles.

Ordonnance du roi contre les blasphémateurs, ou, suivant l'usage du tems, contre ceux qui *jurent le vilain ser-*

ment contre Dieu, la Vierge & les Saints. Il est à remarquer que le roi saint Louis qui, avant cette ordonnance, punissoit le blasphême par la mutilation de quelque membre, se radoucit dans celle-ci à l'exhortation du pape Clément IV. & restraint le châtiment à une peine pécuniaire, ainsi que l'avoient fait les rois ses prédécesseurs.

1269. 70.

Sixiéme & derniere croisade projettée dès l'an 1267. Saint Louis après avoir établi pour régens du royaume, Mathieu abbé de saint Denis, & Simon de Clermont de Nesle, ausquels il substitue en cas de mort Philippe évêque d'Evreux, & Jean comte de Ponthieu, retourne en Afrique & assiége Tunis. La peste se met dans son camp; il y meurt.

Notre marine aussi-tôt détruite que créée sous Philippe Auguste, s'étoit bien rétablie sous saint Louis, s'il est vrai ce que dit un historien, que ce prince embarqna soixante mille hommes à Aigues-mortes; il est vrai qu'il emprunta plusieurs vaisseaux aux Vénitiens & aux Génois, mais la plus grande partie de la flotte étoit de navires François; & quant à la premiere expédition, Joinville dit qu'au départ de Chypre pour la conquête de Damiette, il y avoit dix-huit cens vaisseaux tant grands que petits. Saint Louis avoit aussi été en état de mettre en mer une flotte considérable, pour défendre les côtes du Poitou contre la flotte de Henri III. & son frere Charles d'Anjou en avoit une de quatre-vingt voiles, composée de galeres & de vaisseaux, lors de son expédition de Naples.

La Sorbonne fut fondée sous ce regne par le nommé Robert de Sorbonne, confesseur de saint Louis, ainsi qu'il paroît par les lettres patentes de l'an 1250.

EVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

Coutumes générales, connues ſous le nom *d'Etabliſſemens de ſaint Louis :* ces établiſſemens, dans leſquels ſaint Louis comprit quelques loix de ſes prédéceſſeurs, & pluſieurs de celles qu'il avoit publiées auparavant, ſont comme une eſpece de code qu'il fit faire peu de tems avant ſa deuxiéme croiſade. Pragmatique Sanction ſur les affaires eccléſiaſtiques, par où on peut juger de l'attention que le roi avoit à maintenir les libertés de l'égliſe Gallicane. Saint Louis a bâti la ſainte Chapelle. Il a rendu diverſes ordonnances pour & contre les Juifs. Etabliſſement de la police de Paris, par Etienne Boileau prevôt de cette ville, magiſtrat digne des plus grands éloges; il s'appliqua d'abord à punir les crimes : *les Prevôts fermiers* avoient tout vendu, juſqu'à la liberté du commerce, & les impôts ſur denrées étoient exceſſifs; il remédia à l'un & à l'autre : il rangea tous les marchands & artiſans en différens corps de communautés, ſous le titre de confrairies : il dreſſa les premiers ſtatuts & forma pluſieurs réglemens, ce qui fut fait avec tant de juſtice & une ſi ſage prévoyance, que ces mêmes ſtatuts n'ont preſque été que copiés ou imités dans tout ce qui a été fait depuis pour la diſcipline des mêmes communautés, ou pour l'établiſſement des nouvelles qui ſe ſont formées dans la ſuite des tems. La famille d'Etienne Boileau, dont le véritable nom eſt *Boyleſve*, a continué de ſe diſtinguer depuis dans la province d'Anjou, où elle ſubſiſte encore aujourd'hui.

C'eſt à ce regne, ſuivant Joinville, que ſe doit rapporter l'inſtitution des maîtres des requêtes : ils n'étoient d'abord qu'au nombre de trois : ce nombre augmenta ſucceſſivement dans la ſuite, & par l'édit de 1752. il eſt fixé au nombre de quatre-vingt.

Le pere Daniel a raiſon : *ſaint Louis a été un des plus*

grands hommes & des plus singuliers qui ait jamais été. En effet, ce prince d'une valeur éprouvée, n'étoit courageux que pour de grands intérêts. Il falloit que des objets puissans, la justice ou l'amour de son peuple, excitassent son ame, qui hors de-là sembloit foible, simple & timide : c'est ce qui faisoit qu'on le voyoit donner des exemples du plus grand courage, quand il combattoit les rébelles, les ennemis de son état, ou les infidéles : c'est ce qui faisoit que tout pieux qu'il étoit, il savoit résister aux entreprises des papes & des évêques, quand il pouvoit craindre qu'elles n'excitassent des troubles dans son royaume : c'est ce qui faisoit que sur l'administration de la justice, il étoit d'une exactitude digne d'admiration ; mais quand il étoit rendu à lui-même, quand il n'étoit plus que particulier, alors ses domestiques devenoient ses maîtres, sa mere lui commandoit, & les pratiques de la dévotion la plus simple, remplissoient ses journées. A la vérité toutes ces pratiques étoient annoblies par les vertus solides & jamais démenties qui formerent son caractere.

Joinville attribue au comte de Montfort cette preuve de grande foi, d'avoir refusé étant en Albigeois d'aller voir la sainte Hostie, laquelle étoit visiblement changée au corps de Notre Seigneur, & c'est du roi lui-même que Joinville témoigne avoir appris cette histoire : cependant du Cange, dans ses observations sur Joinville, dit que Jean Villani, livre VI. chap. VII. attribue ce fait à saint Louis lui-même, & non au comte de Montfort.

Saint Louis prêt de s'embarquer pour la cinquiéme croisade, envoya tous les barons de son royaume à Paris pour leur faire prêter serment, que s'il arrivoit faute de lui dans son voyage d'outremer, ils s'engageoient à reconnoître ses enfans pour ses successeurs : Joinville, qui sûrement

étoit bien attaché au roi, fut convoqué comme les autres; *mais moi*, dit-il, *qui n'étois point sujet à lui, ne voulus point faire de serment, & aussi n'étoit point mon intention de demeurer.* Sur quoi du Cange, dans ses dissertations XIII. & XIV. établit solidement que c'étoit une suite de la loi des fiefs, qui défendoit aux arriéres vassaux de rendre ni serment ni hommage, à raison de leurs fiefs, à leur seigneur dominant, ne devant reconnoitre que leur seigneur immédiat, dont ils étoient spécialement les sujets. Telle étoit en effet la jurisprudence d'alors : ce qui se confirme par l'article des établissemens de saint Louis, que ce prince publia lors de son dernier voyage en Afrique, où il est dit que le vassal est obligé, sous peine de confiscation de son fief, de suivre son seigneur à la guerre contre le roi même, dans le cas où le roi auroit refusé justice à son seigneur : ce même Joinville, écrivant depuis à Louis le Hutin, le prie de l'excuser s'il ne l'appelle que *son bon seigneur*, parce qu'il ne doit le titre de *monseigneur* qu'au comte de Champagne son suzerain. (*du Cange.*) Etrange effet de l'autorité usurpée ! mais qui s'étoit étendu même au de-là de notre France, puisque l'empereur Frédéric I. pour détruire un pareil abus, marque expressément dans son ordonnance du camp de Ronçal, qu'il entend que l'empereur soit nommément excepté du serment de fidélité que le vassal prêtera à son seigneur.

Institution de l'ordre militaire & de chevalerie du Navire & du Croissant.

Ce fut dans ce siécle que parut la *Légende dorée ;* c'est une vie des Saints composée en latin par *Jacques de Voragine*, archevêque de Gênes. Melchior Canus, évêque des Canaries, l'appelloit au contraire *Legenda ferrea.*

1270.
Avénement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

PHILIPPE III. *dit* LE HARDI, *parvient à la couronne l'an* 1270. *étant âgé de vingt-cinq ans & quelques mois. Il fut surnommé le Hardi, parce qu'on prétend qu'il ne fut point étonné de se voir exposé aux armes des Barbares après la mort de son pere, mais il ne fit rien depuis qui pût lui mériter ce titre. Il fut sacré & couronné à Reims en* 1271. *par Miles de Bazoche, évêque de Soissons, le siége de Reims étant vacant.*

1270. 71. 72.

PHILIPPE LE HARDI étant encore en Afrique après la mort de saint Louis son pere, rend une ordonnance au camp devant Carthage, touchant la majorité du roi fixée à quatorze ans : elle n'eut point lieu. *V. l'année* 1371. Il est secouru par Charles son oncle, roi de Sicile. Il bat les infidéles, puis fait avec eux une tréve de dix ans, & revient en France avec Thibaud comte de Champagne & roi de Navarre, & Alphonse comte de Poitou, qui meurent en chemin. Alphonse étoit aussi comte de Toulouse; lui & sa femme étant morts sans enfans, ce comté revint à la couronne, & n'y fut cependant réuni qu'en 1361. Henri succéda à Thibaud son frere au royaume de Navarre.

Premieres lettres d'annoblissement en faveur de Raoul l'orfévre. Cette introduction nouvelle, par laquelle on rapprochoit les roturiers des nobles, & qui fut appellée annoblissement, ne faisoit que rétablir les choses dans le premier état. Les citoyens de la France, même depuis Clovis, sous la premiere & longtems sous la deuxiéme race, étoient tous d'une condition égale, soit Francs, soit Gaulois; & cette égalité, qui dura tant que les rois furent absolus, ne fut troublée que par la révolte & la violence de ceux qui usurperent les seigneuries : ce n'est pas qu'il n'y eût sous les deux premieres races des hommes plus puissans que

FEMMES.	ENFANS.	1285. MORT.	PRINCES contemporains.
Isabelle d'Arragon, que Philippe épousa en 1262. morte en 1271.	Louis, mort jeune, empoisonné. PHILIPPE LE BEL. Charles, comte de Valois, par qui la race des Valois monta sur le trône. 1325. Robert, mort en bas âge.	PHILIPPE LE HARDI, *meurt à Perpignan, en revenant de l'expédition d'Arragon en 1285. âgé de quarante ans & quelques mois. Il fut enterré à saint Denis.*	*Papes.* Grégoire X. 1276. Innocent V. 1276. Adrien V. 1276. Jean XXI. 1277. Nicolas III. 1280. Martin IV. 1285. *Empereurs d'Orient.* Michel Paléologue. 1283. Andronic II. 1332. *Empereur d'Occident.* Rodolphe, comte d'Hapsbourg, tige de la maison d'Autriche. 1291.
Marie de Brabant, mariée en 1274. 1321. Cette Princesse, qui aimoit les poëtes autant que Henri duc de Brabant son pere les aimoit, aida un fameux poëte de ce tems, nommé *Ly Roix Adenez*, à mettre en bon ordre le roman de Cléomadez; ce même poëte avoit aussi mis en *rithme* les beaux faits des anciens chevaliers, entr'autres ceux d'Ogier le Danois, de Bertrand du Bois, & de Buénon de Commarchus.	Louis, comte d'Evreux, dont le fils nommé Philippe fut ensuite roi de Navarre, par sa femme Jeanne de France, fille unique de Louis Hutin, roi de France & de Navarre; ils eurent pour fils Charles le *Mauvais*. 1319. Marguerite, mariée à Edouard I. roi d'Angleterre. 1317. Blanche, mariée à Rodolphe, duc d'Autriche, fils aîné de l'empereur Albert I. 1305.		*Rois d'Espagne.* Alphonse X. 1284. Sanche IV. 1295. *Rois de Portugal.* Alphonse III. 1279. Denis. 1325. *Rois d'Angleterre.* Henri III. 1273. Edouard I. 1308. *Roi d'Ecosse.* Alexandre III. 1286. *Roi de Dannemarc.* Eric VII. 1286. *Rois de Suéde.* Valdemar. 1276. Magnus. 1290. *Rois de Pologne.* Boleslas IV. 1279. Leïque. 1289.

d'autres ; & en effet on auroit peine à comprendre comment des Gaulois ou des Francs, revêtus de grandes dignités, auroient été du même ordre que les autres citoyens ; mais cela vient de ce que l'on confond l'autorité avec l'état des personnes : on ne sauroit nier qu'il n'y eût des hommes plus considérables les uns que les autres, mais cela ne faisoit pas que les distinctions dont ils jouissoient les rendissent d'une autre nature, pour ainsi dire, que leurs concitoyens ; ils en étoient les premiers, mais ils n'en étoient pas séparés, & les charges de l'état étoient également portées par les uns & par les autres, à la différence des tems postérieurs, où la noblesse obtint à cet égard de grands avantages sur la roture.

Telle étoit mon opinion, & je l'avois prise de M. de Valois, avant qu'eût paru cet ouvrage que l'on appellera le *Code du Droit des Nations*. Ce que j'ai lû dans l'*Esprit des Loix* (liv. 29. chap. 25.) à ce sujet, présente, je l'avoue, de grandes difficultés, par l'autorité que mérite l'auteur, & parce que dans le genre de l'histoire les faits doivent prévaloir sur les raisonnemens : car, pour qui ne feroit que raisonner, il seroit difficile de croire que dans une nation telle que les *Francs*, il y eût d'autres hommes que des *égaux* : s'ils l'étoient avant la conquête, auroient-ils cessé de l'être pour avoir conquis ? » Que Tégan dise à Hébon, que l'empereur venoit d'affranchir, *l'empereur t'a fait libre & non pas noble*, (c'est une des preuves de M. de M.) En est-ce une qu'il y eût alors des *nobles* ? Et ce mot de *nobles* répond-il à l'idée que nous avons aujourd'hui d'un homme noble ? aujourd'hui que parmi nous, & suivant les principes monarchiques, nulle condition n'est égale, à la différence de ces tems-là où tout le monde l'étoit. *L'empereur t'a affranchi,*

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Mathieu de Vendôme. 1286.	*Connétable.*	*Chanceliers.*	Albert le Grand. 1280.
Pierre de la Brosse, pendu en 1276.	Humbert de Beaujeu. 1285.	Pierre Barbet, archevêque de Reims. 1298.	S. Bonaventure. 1274.
	Maréchaux de France.	Henri de Vezelai, vivant en 1279.	Raimond de Pennafort, vers 1275.
	Lancelot de saint Maard, vivant en 1276.	Pierre Challon, vivant en 1283.	Roger Bacon, vers 1284.
	Ferri de Verneuil, vivant en 1288.		S. Thomas d'Aquin. 1274.
	Guillaume, sieur du Bec-Crespin vivant en 1283.		Il ne faut pas obmettre une belle reponse que fit ce saint à Innocent IV. il entroit dans la chambre du pape pendant que l'on comptoit de l'argent; le pape lui dit, vous voyez que l'Eglise n'est plus dans le siecle où elle disoit, ***je n'ai ni or ni argent***, (Act. des Apotres, 2.) à quoi le Docteur angelique répondit, il est vrai, saint pere, mais aussi elle ne peut plus dire au paralytique, *leve-toi & marche.*
			Etienne Tempier. 1279.
			On voit dans le président Fauchet, au *Recueil de l'origine de la langue & poesie Françoise*, l'extrait des ouvrages de cent vingt-sept poëtes, qui tous avoient écrit avant la fin du treizieme siecle.

mais il ne t'a pas fait noble ; sans doute, c'est-à-dire, il n'a pas fait que tu n'ayes pas été serf, de même que le roi par l'annoblissement ne sauroit faire un noble d'origine : en un mot, l'affranchissement tiroit de la servitude, mais il ne plaçoit pas un affranchi dans l'état d'un homme né libre. Voilà comme j'entendois ce passage ; toutes les fois que le mot de *noble* se présentoit à moi dans ces premiers tems j'avois cru qu'il ne désignoit autre chose qu'un franc d'origine, dont la liberté faisoit la seule & véritable noblesse. Ça été l'opinion de M. de Valois ; & ce nom pouvoit entraîner : *In lege salica nobilium nulla fit mentio*, page 485. *il n'est fait aucune mention des nobles dans la loi salique :* toute la suite de ce passage est aussi précise. En voilà beaucoup pour un Abrégé.

Le roi prend possession du comté de Toulouse par ses commissaires : les actes qui se passerent à ce sujet maintinrent la province dans l'usage de payer volontairement les tailles & les subsides : il punit la révolte du comte de Foix, en s'emparant de ce comté qu'il lui rendit l'année d'après.

1273.

Les princes de l'Empire avoient élu pour empereur Henri Landgrave de Turinge, au mépris de Conrad, à qui Frédéric son pere avoit laissé l'empire. Henri étant mort en 1247. ils élurent Guillaume comte de Hollande, qui survécut à Conrad mort en 1254. Guillaume mourut en 1256. au milieu des troubles de l'Empire. A sa mort Richard comte de Cornouaille, & Alphonse roi de Castille, furent élus par différens partis. C'est pendant ce tems de division, qui est nommé l'*Interregne*, & qui dura jusqu'en 1273. que Rodolphe comte d'Habsbourg fut élu empereur à Francfort ; il a été la tige de la maison d'Autriche qui a

ſubſiſté juſqu'au dernier empereur Charles VI. Le pere Herrgott, qui a donné la généalogie de la maiſon d'Habſbourg en 1737. & dont le ſyſtême paroît préférable à plus de vingt opinions différentes qui ont partagé les auteurs ſur l'origine de cette maiſon, trouve cette origine dans la Bourgogne transjurane, dans la contrée de la Suiſſe nommée *Argoia* ou *Argew*. C'eſt-là que ſont les domaines en titre de comté, qui appartenoient à la maiſon d'Habſbourg avant qu'elle eût pris ce nom. Elle n'a commencé à être connue ſous la dénomination d'Habſbourg, que dans le douziéme ſiécle, où les ſeigneurs commencerent à s'approprier celle de leurs ſeigneuries ; ainſi pour découvrir ſon origine, il faut remonter juſqu'à ceux qui ont ou gouverné en qualité de comtes, avant que les comtés fuſſent héréditaires, ou poſſedé depuis en toute propriété, les cantons (*Pagi*) que nous voyons paſſer dans cette maiſon, dès que ces mêmes comtés deviennent patrimoniaux, & lui donner ſon nom auſſi-tôt que s'introduiſit la coutume de diſtinguer les nobles par leurs poſſeſſions. (Voyez les trois articles du Journal des Savans de l'année 1740. par M. de F. qui ne laiſſent rien à deſirer ſur cette matiere.) Ç'avoit été durant l'interregne que la ſupériorité territoriale des états de l'empire avoit jetté ſes premieres racines, ce qui fut confirmé par les empereurs ſuivans.

1274.

Philippe déclare la guerre à Alphonſe roi de Caſtille, ſur ce qu'il avoit choiſi pour ſon ſucceſſeur ſon ſecond fils, au préjudice des enfans que Ferdinand de la Cerda ſon aîné avoit eus de Blanche ſœur de Philippe : cette guerre n'eut point de ſuite. Second concile de Lyon, célébre par les matieres qui y furent traitées, & entr'autres, *la Pro-*

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE LE HARDI.

cession du Saint-Esprit, principal objet du schisme des Grecs. On trouve la preuve du droit *de joyeux avénement* dans un arrêt du parlement rendu à la Chandeleur de l'année 1274. & cette preuve est confirmée sous tous les regnes suivans : ce qui réfute pleinement les auteurs qui ont écrit que ce droit étoit inconnu en France avant le regne de Henri III.

Le roi céde au pape Grégoire X. le comté de Venaissin.

1275. 76. 77. 78. 79. &c.

Ordonnance sur le droit d'amortissement. Pierre de la Brosse, autrefois barbier de saint Louis, devenu depuis le favori de Philippe le Hardi, craignant le trop grand attachement que le roi avoit pour la reine Marie sa femme, accuse cette princesse d'avoir empoisonné Louis fils aîné de Philippe du premier lit. La calomnie est découverte par une religieuse ou béguine de Nivelle en Flandres que l'on alla consulter. La Brosse est pendu.

Suivant un jurisconsulte Anglois, qui composa sous le regne d'Edouard I. une pratique du droit Anglois sous le titre de *Fleta*, il se tint une assemblée solemnelle à Montpellier, où tous les princes Chrétiens convinrent par eux ou leurs ambassadeurs, que le domaine de leur couronne seroit inaliénable, & que les choses qui en auroient été démembrées y seroient réunies. Cet auteur a été contredit par Selden dans une savante dissertation sur le *Fleta*, qui prétend que cette assemblée n'a pas eu lieu : Selden a été suivi par Lauriére dans le recueil des ordonnances, & par dom Vaissette dans son histoire du Languedoc ; mais tout cela ne fait qu'une seule autorité : & qui sait si Selden n'avoit pas des raisons politiques pour nier ce fait, sans l'autoriser d'aucune preuve, de même qu'il en eut sûrement quand il écrivit son *Mare clausum*, pour attribuer l'empire

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE LE HARDI.

de la mer à l'Angleterre? J'ajouterai que vers le même tems où j'indique cette assemblée de Montpellier, plusieurs princes de l'Europe s'étoient comme donné le mot pour reconnoître que leur domaine étoit inaliénable. Voyez aux remarques particulieres qui finissent cet ouvrage, *pag.* 898. *&c.*

1282.

Les Vêpres Siciliennes le jour de Pâques. On a appellé de ce nom le massacre que Pierre, roi d'Arragon, fit faire de tous les François sujets du roi de Naples, qui étoient en Sicile, de laquelle il s'empara, & que ses successeurs ont toujours conservée depuis. L'empereur Rodolphe déclare son fils Albert duc d'Autriche, après avoir reconquis cette province sur Ottocare, roi de Bohême, qui l'avoit usurpée sur la maison d'Autriche : de-là les comtes d'Habsbourg ont pris le nom de ce duché. L'Autriche avoit été érigée en duché par l'empereur Frédéric Barberousse en 1152. & suivant plusieurs auteurs en 1156.

1283. 84. 85.

Loi des Appanages commence à être plus connue, par un arrêt au sujet du comté de Poitiers adjugé au roi, au préjudice de Charles d'Anjou son oncle. L'appanage, tel que nous le concevons aujourd'hui, ne commença à être dans toute sa force que sous Philippe le Bel, & avoit eu auparavant bien des variations. Sous les deux premieres races, les enfans des rois partageoient également la couronne entr'eux : sous le commencement de la troisiéme, l'inconvénient de ces partages fit prendre le parti de démembrer quelque portion des terres, dont le fils puîné auroit la propriété,

Mais à mesure que les principes de la vraie politique se perfectionnerent, l'inconvénient du démembrement d'une partie du domaine de la couronne s'étant fait sentir davantage, les partages ou appanages, dont l'appanagé pouvoit auparavant disposer comme de son bien, devinrent une espece de majorat ou de substitution, & furent enfin chargés de retour à la couronne à défaut *d'hoirs*. C'est là véritablement où commencent les appanages, dont le nom représentoit une sorte de concession, qui sans morceler le domaine de la couronne, en suspendoit seulement la jouissance pour quelque tems & pour quelque portion, mais sans toucher à la propriété.

Cette loi se trouve établie par l'arrêt dont on vient de parler. Ce fut entre Charles d'Anjou, roi de Sicile, & Philippe le Hardi son neveu, au sujet du comté de Poitiers: Charles prétendoit à ce comté comme plus proche héritier d'Alphonse dernier décédé, lequel étoit son frere, au lieu que Philippe n'étoit que son neveu; mais l'arrêt prononça en faveur de Philippe, sur ce principe, que toutes les fois que le roi faisoit don à un de ses puinés de quelque héritage, & que le donataire ou appanagiste mouroit sans héritiers, l'héritage retournoit au donateur roi, ou à son héritier à la couronne, sans que le frere de l'appanagiste y pût rien prétendre.

Ainsi voilà les appanages restraints aux hoirs de l'appanagé; mais dans ces hoirs, les femelles ainsi que les mâles étoient comprises, ce qui étoit dangereux, parce que les portions des appanages pouvoient passer à des étrangers par mariage: Philippe le Bel remédia à ce dernier inconvénient; ce fut lui, dit du Tillet, qui ordonna par son codicile, ou par ses lettres patentes, suivant Dupuy, que le comté de Poitou par lui baillé en appanage à son fils

puîné Monsieur, Philippe de France, qui fut roi depuis sous le nom de Philippe le Long, retourneroit à la couronne, défaillant les *hoirs mâles*, par où il excluoit les filles. Tel est le dernier état de cette jurisprudence.

Philippe marie son fils aîné à Jeanne reine de Navarre, héritiere de ce royaume & des comtés de Champagne & de Brie, par la mort du roi Henri son pere : en conséquence de ce mariage, Philippe le Bel prit le titre de roi de Navarre. Le pape Martin IV. déclare le roi d'Arragon déchu de ses états, pour le punir du massacre des Vêpres Siciliennes, & en investit Charles de Valois.

Guerre dans la Sicile entre le roi d'Arragon & Charles roi de Naples, qui leva le siége de Messine, & mourut dans la Pouille. Robert d'Artois, fils de celui qui étoit mort en Afrique dans l'expédition de saint Louis, fut chargé de la régence par ce prince, qui laissoit Charles le Boiteux son fils prisonnier, & sa veuve sans appui. Philippe fait la guerre au roi d'Arragon, pour se venger de l'entreprise de la Sicile, faite contre Charles d'Anjou son oncle, & pour soutenir les droits de Charles de Valois. Il prend deux villes dans le royaume d'Arragon, puis se retire sans aucun succès. Il meurt à son retour. Le roi d'Arragon meurt aussi dans cette guerre, & laisse son second fils Jacques roi de Sicile, qui devint quelques années après roi d'Arragon par la mort d'Alphonse son frere aîné. Ce fut alors que les deux royaumes de Naples & de Sicile furent distingués : Pierre roi d'Arragon étant roi de Sicile, & Charles le Boiteux ayant succedé à son pere au royaume de Naples, & à ses prétentions sur la Sicile. Le pape Clément IV. distinguoit ainsi ces deux royaumes : *Regnum Siciliæ citra & ultra pharum.*

Philippe, à l'occasion de son mariage avec Marie, qu'il

fit célébrer dans la ſainte Chapelle par l'archevêque de Reims, malgré les remontrances de l'archevêque de Sens, déclara cette égliſe exemte de la juriſdiction du métropolitain.

Fondation de l'Univerſité de Montpellier.

Il y eut ſous ce regne des troubles dans le Languedoc & dans la Guyenne, excités par les ſeigneurs du pays, tels que les comtes de Foix, d'Armagnac, de Narbonne, &c. qui tantôt s'armoient les uns contre les autres, & tantôt étoient armés contre le roi; & ces troubles étoient d'autant plus à craindre, que ces ſeigneurs tranchoient des ſouverains, & étoient alliés ou unis aux rois de Navarre, de Caſtille & d'Arragon. Philippe le Hardi fut occupé à les accorder entr'eux, ou à les réduire.

Le roi d'Angleterre, qui ne datoit les chartes de la Guyenne que de l'année de ſon regne, eſt contraint à les dater de l'année du regne du roi, attendu la qualité d'Edouard, qui étoit ſon vaſſal pour le duché d'Aquitaine.



1285. *Avénement à la couronne.*	*EVENEMENS REMARQUABLES.*

PHILIPPE IV. *dit* LE BEL, *roi de France par son pere, & roi de Navarre par Jeanne sa femme, parvient à la couronne en* 1285. *âgé d'environ dix-sept ans. Il fut sacré à Reims le* 6. *janvier* 1286. *par Pierre Barbet qui en étoit archevêque. Il fut appellé faux monnoyeur, parce qu'il est le premier de nos rois qui ait altéré la monnoie.*

Le marc d'argent qui au commencement de ce regne étoit à cinquante-cinq sols six deniers tournois, étoit à huit livres dix sols en 1305. ce qui fut fait par le conseil de deux Florentins nommés *Musichati* & *Bichi.*

1285. 86. 87. 88. 89. 90. 91.

EDOUARD, roi d'Angleterre, rend hommage au roi de l'Aquitaine : ce prince obtient d'Alphonse, roi d'Arragon, à qui il avoit promis sa fille en mariage, & de son frere Jacques roi de Sicile, la liberté de Charles le Boiteux, sous les conditions que Charles renonceroit à ses prétentions sur la Sicile, & qu'il engageroit le comte de Valois à renoncer à sa prétention sur le royaume d'Arragon. Charles devenu libre, ne tint rien de ce qu'il avoit promis au roi d'Arragon; il passa en Italie, où il prit le parti des Guelfes contre les les Gibelins, fut couronné par le pape roi des deux Siciles, battit le roi d'Arragon, & conclut avec lui une tréve de cinq ans. En 1290. miracle de la sainte Hostie, connu sous le nom de *Miracle des Billettes*. Reglement pour l'Echiquier, ancienne jurisdiction des ducs de Normandie. Depuis la réunion de cette province à la couronne, le roi y envoyoit des gens du parlement qui jugeoient souverainement. Robert d'Artois revient en France. Philippe le Bel s'accommode avec Don Sanche roi de Castille, aux dépens de la Cerda; cependant les justes prétentions de la Cerda continuant de donner de l'inquiétude dans la suite au roi de Castille, Ferdinand IV. son fils engagea la Cerda à se soumettre à l'arbitrage des rois d'Arragon & de Portugal, qui lui adjugerent trente-deux villes, dont est composé le duché de *Medina*

FEMMES.	*ENFANS.*	1314. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Jeanne, héritiere & reine de Navarre, fille unique de Henri roi de Navarre, mariée en 1284. 1304.	LOUIS HUTIN. PHILIPPE LE LONG. CHARLES LE BEL. Robert, mort jeune. Marguerite. Isabelle, mariée à Edouard II. roi d'Angleterre. 1357. Blanche, morte jeune.	PHILIPPE LE BEL *meurt à Fontainebleau, lieu de sa naissance, le* 29. *Novembre* 1314. *âgé de quarante-six ans. Il fut enterré à S. Denis.*	*Papes.* Honoré IV. 1289. Nicolas IV. 1292. Célestin V. abdique 1294. Boniface VIII. 1303. Benoît X. ou XI. 1304. Clément V. 1314. Le saint siége transféré à Avignon. *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332. *Empereurs d'Occident.* Rodolphe. 1291. Adolphe de Nassau. 1298. Albert I. 1308. Henri de Luxembourg. 1313. *Maison Othomane. Commencement de cette Maison.* Othoman. 1326. *Rois d'Espagne.* Sanche IV. 1295. Ferdinand IV. 1312. Alphonse XI. 1350. *Roi de Portugal.* Denis. 1325. *Rois d'Angleterre.* Edouard I. 1308. Edouard II. 1326. *Rois d'Ecosse.* Alexandre III. 1286. Jean Bailleul. 1303. Robert Brus. 1329. *Roi de Dannemarc.* Eric VIII. 1321. *Rois de Suéde.* Magnus. 1290. Birger. 1326. *Rois de Pologne.* Lesque. 1289. Primislas. 1296. Ladislas, déposé 1300. Vinceslas. 1305. Ladislas, rétabli 1333. *Ducs de Russie.* Alexandre. Ce fut lui qui fixa la puissance Moscovite, & qui établit le siége de la domination Russienne à Moscow, mort vers 1300. Daniel Alexandrowitz. 1327.

Celi, qui est encore aujourd'hui possédé par ses descendans. Charles le Boiteux engage (1291) Charles de Valois à renoncer à l'Arragon, & lui donne sa fille en mariage avec l'Anjou & le Maine. Le roi d'Arragon abandonne Jacques son frere roi de Sicile. Othelin, comte de Bourgogne, marie sa fille à Philippe le Long, & donne son comté au roi.

1292. 93. 94. 95.

Guerre entre la France & l'Angleterre, au sujet de quelques vaisseaux Normands insultés par les Anglois. Philippe en demande raison à Edouard I. qui refuse de rendre justice : Philippe le fait ajourner à la cour des pairs, pour y répondre à l'accusation de félonie par lui commise contre le roi son seigneur. Cet ajournement fut fait par les évêques de Beauvais & de Noyon : dans la suite ce ne fut plus que des chevaliers qui furent chargés de ces sortes d'ajournemens, qui se font aujourd'hui par les greffiers de la cour. Sur le refus d'Edouard, on le déclare convaincu du crime de félonie, & le duché de Guyenne est confisqué au profit du roi ; ce prince y envoie son frere le comte de Valois & Raoul comte de Clermont, qui s'en emparent. Le roi fait arrêter Gui comte de Flandres, qui s'étoit joint à Edouard. Jacques roi de Sicile, qui avoit succedé à Alphonse son frere au royaume d'Arragon, sans égard pour le droits de son frere Frédéric, céde la Sicile au duc d'Anjou, dans la crainte qu'il avoit de la puissance & des intrigues de Philippe le Bel ; mais Frédéric sut bien faire valoir ses droits, il se maintint dans la Sicile : alors se fit la véritable séparation de Naples & de Sicile.

Troubles en Ecosse (1295.) excités par le roi Jean Bailleul, qui empêchent Edouard de secourir la Guyenne.

MINISTRES	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
Enguerrand de Marigni, ministre des finances, pendu sous le régne suivant à Montfaucon, en 1315.	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Jean Cholet, fondatenr du collége qui porte son nom à Paris. 1293.
Clercs du secret.	Raoul de Clermont de Nesle. 1302.	Jean de Vassoigne. 1300.	Guillaume Durand. 1296.
Raoul de Perreau.	Gaucher de Châtillon, comte de Porcean. 1329.	Guillaume de Crépi. 1300.	Guillaume de Nangis, vivant en 1301.
Ames d'Orleans.	*Maréchaux de France.*	Pierre Flotte. 1302.	Henri de Gand. 1293.
Jean de Belut.	Jean de Harcourt. 1302.	Etienne de Suizi, cardinal. 1311.	Jean de Meun, vers 1310.
Philippe de Marigni.	Raoul le Flamenc vivant en 1287.	Pierre de Mornai. 1306.	Jean Scot. 1308.
	Jean de Varennes vivant en 1292.	Pierre Belleperche. 1307.	
	Simon de Melun. 1302.	Pierre de Grez. 1325.	
	Gui de Clermont. 1302.	Pierre de Corbeil. 1300.	
	Foucaud de Merle. 1314.	Guillaume de Nogaret. 1313.	
	Miles de Noyers. 1350.	Gilles Aicelin de Montagu. 1318. * Il fonda le collége de ce nom.	
	Jean de Corbeil. 1318.	Pierre de Latilli. 1327.	
		Ceux qui exerçoient les fonctions de premiers Présidens avant Philippe de Valois, étoient appellés *Maîtres du Parlement*; on nomme entr'autres Hugues de Courci, Guillaume Bertrand, &c.	
		Avocats du roi.	
		Jean de Vassoigne. 1300.	
		Jean Dubois exerçoit en 1300.	
		Jean Pastoureau exerçoit en 1301.	

Commencement de la querelle de Boniface VIII. avec Philippe le Bel. Ce pape érige l'évéché de Pamiers sans le consentement du roi, & partage ainsi l'ancien diocèse de Toulouse en deux parts, sous le prétexte que ce diocèse étoit d'une trop grande étendue. L'évéché de Toulouse fut depuis distrait de la métropole de Narbonne, dont il étoit suffragant, & érigé en archevéché par le pape Jean XXII. en 1317.

La Thaumassiere rapporte une ordonnance de 1294. *sur le luxe,* qui est curieuse par les détails où le roi entre sur chaque condition, & par la connoissance que l'on y trouve des mœurs & des usages d'alors.

1296. 97. 98.

Guerre en Guyenne, où commande le comte de Valois. La reine Jeanne marche contre le comte de Bar, pour défendre la Champagne qui lui appartenoit; il se rend à elle, & fait hommage pour ce comté. Mort de Jean, comte de Hollande: dans sa personne finit l'ancienne maison des comtes de Hollande, qui avoient porté ce titre pendant 437 ans. Jean d'Avesne, comte de Hainaut, hérite par cette mort de la Hollande & de la Frise.

Tréve de deux ans entre la France & l'Angleterre, par laquelle le roi donne Marguerite sa sœur en mariage à Edouard I. & sa fille Isabelle à Edouard fils de ce prince, avec la Guyenne pour dot, à condition de la posséder comme avoient fait ses prédécesseurs, en qualité de vassal de la couronne de France.

Ordonnance faite au parlement de la Toussaints, par laquelle le roi défend les guerres privées tant que la sienne dureroit. Il abolit pour toujours dans le Languedoc la servitude de corps, qu'il change en un cens annuel.

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE LE BEL.

Premieres lettres d'érection en duché-pairie, données à Jean, duc de Bretagne, en 1297. Le roi vouloit apparemment remplacer la pairie du comté de Champagne, qu'il avoit réunie à la couronne par son mariage avec Jeanne, qui en étoit l'héritiere. Il y eut pareille érection, de même datte, en comtés-pairies des comtés d'Anjou & d'Artois.

Adolphe de Nassau, qui avoit été élu empereur après Rodolphe, est déposé & battu par Albert, fils de Rodolphe, qui est fait empereur, & qui, à proprement parler, a commencé la maison d'Autriche. Commencement de l'empire des Turcs sous Othoman, qui lui donna son nom.

1299. 1300. 1301.

Philippe est rendu maître de la Flandre par son frere le comte de Valois. Gui se rend à ce comte, qui lui persuade de venir trouver le roi. Le roi ne veut point tenir l'accord fait par le comte de Valois, & fait prisonniers le comte de Flandres & ses deux fils. Charles de Valois, offensé de ce désaveu, se retire en Italie, où il épouse la fille de Baudouin, empereur de Constantinople : le pape lui donne cet empire, & le fait son vicaire en Italie. Nouvelle forme de Jubilé introduite, où Boniface VIII. joint des indulgences : ce Jubilé devoit se célébrer tous les cent ans; le pape Clément VI. le rapprocha à 50. & le pape Paul II. à 25. c'est le dernier état. On a cru que le Jubilé Chrétien avoit été établi sur le modéle de celui des Juifs, qui se célébroit tous les cinquante ans, mais le P. Pagi pense que les Chrétiens imiterent en quelque façon les jeux séculaires des anciens, en les sanctifiant par un autre usage, pour ramener ainsi plus facilement les Payens, en se rapprochant d'eux dans une chose indifférente. On a dit la méme

chose de Moïse, & que l'esprit des cérémonies qu'il eut ordre de Dieu d'établir, étoit de faire oublier aux Israélites les cérémonies Egyptiennes. Charles de Valois fait la guerre en Italie; il bannit le poëte Dante. Les Célestins créés dès 1244. sont introduits en France. (1300.)

1302.

Bataille de Courtrai, où les François sont défaits, & où Robert d'Artois est tué : à la nouvelle de cette défaite, le roi assemble le ban & l'arriére ban, il impose le cinquiéme sur tous les revenus de ses sujets, & il augmente les monnoies.

Gui de Lusignan, comte d'Angoulême & seigneur de Coignac, remet ses terres au roi. Jeanne fonde le collége de Navarre à Paris. Ordonnance sur la réformation du royaume. Philippe le Bel adjuge le comté d'Artois, vacant par la mort de Robert II. à Mahaud sa fille, par préférence à Robert d'Artois, petit-fils de Robert II. & neveu de Mahaud, fondé sur ce que la représentation n'avoit pas lieu dans le comté d'Artois : Robert d'Artois devenu majeur, vouloit revenir contre ce jugement, mais il fut obligé de le ratifier en 1309. & demeura dans le silence tout le reste de ce regne, & durant le regne de Louis Hutin.

1303.

Edouard abandonne les Flamans, & s'accommode avec Philippe, qui lui rend la Guyenne. Ce traité est du 20. mai.

Les démêlés si connus entre Boniface VIII. & Philippe le Bel commencent à éclater : le premier sujet de mécontentement du pape venoit de ce que le roi avoit donné retraite aux Colonnes ses ennemis, mais le roi avoit des sujets bien plus graves de se plaindre de Boniface : ce pontife

ſe croyant autoriſé par ſes prédéceſſeurs, vouloit partager avec lui les décimes levées ſur le Clergé de France; la réſiſtance de Philippe irrite le pape, & pour premiere vengeance, il crée, comme nous l'avons dit, le nouvel évéché de Pamiers ſans le concours de la puiſſance royale, néceſſaire en cette matiere. Boniface fait plus, il ſe plaît à braver le roi, en nommant pour légat en France le même homme appellé Bernard Saiſſetti, qui s'étoit fait ordonner évêque malgré ce prince: Bernard en vertu de ſes pouvoirs de légat, ordonne au roi de partir pour une nouvelle croiſade, & de mettre le comte de Flandres en liberté; le roi fit arrêter Bernard, & le remit entre les mains de l'archevêque de Narbonne ſon métropolitain. Le pape lança une bulle foudroyante qui mit le royaume en interdit. Philippe aſſemble les trois états du royaume, (on croit que ce fut la premiere fois que le tiers-état y fut admis) & convient de convoquer un concile: on en donne avis aux princes voiſins, & dans les états il eſt arrêté qu'on appellera au futur concile de tout ce que le pape a fait. Nogaret part, en apparence pour ſignifier l'appel, mais en effet pour enlever le pape. Sciarra Colonne & lui l'inveſtiſſent dans la ville d'Agnanie; Sciarra donne un ſoufflet au pape, & ſe met en devoir de le tuer, Nogaret l'en empêche: le pape meurt peu de tems après.

1304.

Bataille de Mons en Puelle le mardi 18. août, après la fête de l'Aſſomption, où Philippe eſt vainqueur des Flamans; en mémoire de cette victoire on éleva à Notre-Dame une ſtatue équeſtre de ce prince, & il fonda une rente de cent livres à l'égliſe de Notre-Dame de Paris. Il y a eu des mépriſes ſur ce monument, que quelques au-

teurs, & entr'autres Nicole Gilles, ont attribué à Philippe de Valois; mais pour s'assurer de la vérité du fait, il n'y a qu'à lire le nécrologe de l'église de Notre-Dame de Paris, ainsi que la sixiéme leçon du bréviaire de Paris, où il est fait commémoration de cette victoire au 18. août, jour auquel se donna la bataille de Mon sen Puelle, au lieu que celle de Cassel se donna le 23. Accord avec les Flamans; leur comte est mis en liberté: il vient à Compiégne, où il meurt âgé de quatre-vingts ans. Son fils Robert de Bethune lui succéde. Benoît XI. absout le roi des censures de Boniface VIII. ainsi que tous ceux qui étoient compris dans l'excommunication, excepté seulement Nogaret.

1305. 6. 7. 8.

Défense des duels pour toujours en matiere civile.

Bertrand de Got, dit Clément V. transporte le saint Siége à Avignon en 1308. il y resta jusqu'en 1376. que Grégoire XI. (ç'a été le dernier pape François) en partit pour retourner à Rome, où il arriva en 1377. il y a eu de la confusion dans les auteurs à ce sujet, par rapport aux dates, les uns datant la fin de la translation du départ d'Avignon, les autres du retour à Rome. Le pape déclare que la bulle *Unam sanctam*, donnée par Boniface VIII. contre Philippe le Bel, ne donne point d'atteinte aux libertés de la France. Institut de l'université d'Orléans, que le roi confirme en 1312. Quelques-uns prétendent que le parlement ne commença qu'alors à être sédentaire. *Ce fut l'institution des Parlemens*, dit Loiseau, *qui nous sauva d'être cantonnés & démembrés comme en Italie & en Allemagne, & qui maintint ce royaume en son entier.* Il y a diverses opinions sur l'origine des parlemens; ce que l'on peut en affirmer, c'est que les parlemens, tels qu'ils subsistent aujour-

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE LE BEL.

d'hui, existoient dès l'an 1294. comme il paroît par une ordonnance de cette année, dont Budé fait mention dans son commentaire sur les Pandectes, qui existoit encore de son tems, (il est mort en 1540.) & qui n'est point venue jusqu'à nous, par laquelle il est dit, contre le principe sagement établi, que l'on ne comptera point les voix, mais qu'elles seront pesées parmi les juges qui jugeront dans le tribunal majeur, *in maximo tribunali;* & que les présidens de la cour, *principes aut præsides curiæ,* prononceront suivant l'avis de ceux qu'ils croiront plus capables & mieux instruits, *ex consentium gravitate & meritis.* (*Budæus in Pandectas.*) Le roi, en rendant le parlement de Paris sédentaire, jugea qu'il ne pouvoit plus suffire à l'étendue de son ressort, & créa vers ce tems le parlement de Toulouse; cependant il faut remarquer que Philippe le Hardi avoit établi dès l'an 1279. un parlement à Toulouse, mais qui ne dura que la quinzaine de Pâques: & il ne faut pas omettre que dès le tems d'Alphonse comte de Toulouse, ce prince avoit à sa suite son parlement, dont les séances se tenoient tantôt à sa cour, tantôt à Vincennes, à Longpont, &c. (*Hist. de Languedoc.*)

Commencement de la république des Suisses, dont trois cantons se révoltent contre la maison d'Autriche qui étoit leur souveraine: ces cantons étoient Uri, Undervalden & Schweitz; ce dernier donna son nom à la république, qui s'accrut successivement par l'accession des dix autres cantons, dont le dernier, qui est Appenzel, s'y joignit en 1513. & par l'alliance de quelques autres seigneuries, telles que S. Gal, Mulhausem, les Grisons, le Valais, &c. leur souveraineté fut reconnue à la paix de Munster par l'Empire & par la maison d'Autriche, comme celle des Hollandois le fut par l'Espagne. Le roi veut en-

gager le pape Clement V. qui lui devoit son pontificat, à procurer l'Empire, vacant par la mort d'Albert, à Charles de Valois. Le pape presse secrettement les électeurs d'élire un prince Allemand. Henri, comte de Luxembourg, est élu. Le tems n'étoit pas encore venu, où la maison d'Autriche devoit se perpétuer sur le trône impérial, & ce ne fut que cent trente ans après, c'est-à-dire en 1438. que l'Empire devint, dans la personne d'Albert II. comme héréditaire dans cette puissante maison. Mort d'Edouard I. il faut remarquer à son sujet que l'avantage le plus réel qu'aucun roi d'Angleterre ait procuré à ce royaume, est la conquête que fit ce prince du pays de Galles, qui avoit eu jusqu'alors ses princes particuliers.

1309. 10. 11. 12.

Au commencement de la troisiéme race, le chancelier réunissoit toutes les fonctions des secretaires & des notaires. Frere Guérin, évêque de Senlis, étant devenu chancelier de France, & ayant infiniment relevé cette charge, le secretariat fut abandonné aux notaires & secretaires du roi, & le chancelier se réserva seulement l'inspection; mais les secretaires qui approchoient du roi s'étant à leur tour rendus plus considérables, il y en eut quelques-uns que le roi distingua des autres, & qui furent nommés *Clercs du secret*; c'est la premiere origine des secretaires d'état. Philippe, l'an 1309. déclara qu'il y auroit près de sa personne trois clercs du secret, & vingt-sept clercs ou notaires sous eux.

Les chevaliers de saint Jean de Jerusalem, sous la conduite de leur grand maitre Foulques de Villaret, s'emparent (1310.) sur les Infidéles de l'isle de Rhodes, d'où ils furent appellés chevaliers de Rhodes.

Abolition de l'ordre des Templiers. C'est un événemen

monſtrueux, ſoit que les crimes fuſſent avérés, ſoit que l'avarice les eût inventés : on prétend que les Templiers, proteſtant de leur innocence, ajournerent le pape Clement V. & le roi Philippe le Bel, au tribunal de Dieu, & qu'en effet ils moururent au tems prédit : on remarque auſſi que, quelques années auparavant, Ferdinand IV. roi de Caſtille, fut ajourné de même par deux Gentilshommes qu'il fit mourir, ſans avoir voulu entendre leur juſtification, & qu'il mourut dans les trente jours de l'ajournement, d'où le nom de Ferdinand *l'ajourné* lui eſt reſté. Comté de Lyon uni à la couronne par la conquête qu'en fait Louis, fils aîné du roi, ſur Pierre de Savoie archevêque de Lyon, à qui on laiſſe & à ſon chapitre la qualité de comte de Lyon. Clément V. ſur les inſtances du roi, informe contre la mémoire de Boniface VIII. mais ce pape eſt juſtifié dans le concile de Vienne.

On s'apprête à faire la guerre à Robert comte de Flandres, par faute de payement des huit cens mille livres qu'il devoit. Enguerrand de Marigni leve, ſous le prétexte de cette guerre, de grandes ſommes d'argent. Altération des monnoies. Elle fut conſidérable, car le ſol & le denier n'avoient plus de valeur intrinſeque que les deux tiers de ce qu'ils avoient valu ſous ſaint Louis, & on les donnoit cependant pour la même valeur ; la cauſe en étoit la rareté de l'eſpece dans le royaume, apauvri par les croiſades.

Réglement de Paſſi du mois de juillet, par lequel le roi ordonne que les Quinze-vingts fondés par ſaint Louis portent une fleur de lis ſur leur habit, pour les diſtinguer des autres congrégations d'aveugles fondées avant eux.

Conſtruction du pont ſaint Eſprit, qui dura près de quarante-cinq ans à faire, & qui finit vers 1309. ce pont donna ſon nom à la ville nommée auparavant ſaint Satur-

nin, dont les habitans avoient entrepris & conduit l'ouvrage, sous la direction du prieur de saint Saturnin, ordre de Cluni, & coseigneur de cette ville avec le roi.

1313. 14.

Philippe le Bel n'est pas heureux en brus : Marguerite de Bourgogne, femme de Louis Hutin, est convaincue d'adultere, & étranglée dans la prison. Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, est aussi accusée d'adultere, mais son mari la reprend. Blanche, femme de Charles le Bel, est convaincue du même crime, & elle sauve sa vie, en disant que son mariage est nul à cause de la parenté. Plusieurs exemples de fiefs achetés par les roturiers. Quelques annoblissemens. La noblesse & l'argent, tout étoit allé se perdre dans l'Orient, par les croisades : il falloit réparer ces deux pertes, l'annoblissement pourvut à l'une, autant que cela est possible, en attendant que le commerce pût réparer l'autre ; mais on sent bien que l'annoblissement ne sauroit forcer la nature, ni rendre noble d'extraction celui qui n'est que roturier, & que par conséquent l'annoblissement n'a pas empêché la différence qu'il y aura toujours entre un annobli & un noble. Qu'a-t'il donc produit ? il a levé cette séparation qui étoit dans l'état des personnes, il les a rendu toutes d'une même espece, il a retranché plusieurs des prérogatives que les nobles prétendoient sur les roturiers, & par là il a affoibli les nobles, sans donner aux roturiers autre chose que le privilége d'être élevés à un rang qu'ils ne tiennent point de leur naissance ; car les rois sont à la vérité également les maîtres de tous leurs sujets, mais ils ne peuvent pas faire que parmi ces sujets l'ancienneté des services & des dignités des ancêtres, ne mette pas une différence qui forme la véritable noblesse ; enfin l'annoblissement en élevant le

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE LE BEL.

courage des roturiers, a amené parmi eux le luxe des grands, dont il les a par-là rapprochés encore davantage, ensorte que le luxe qui avoit banni l'égalité de chez les Romains, l'a rétablie chez les François.

Philippe le Bel est le premier de nos rois qui ait restraint les appanages aux seuls hoirs mâles, (*V. l'année* 1283.) ainsi qu'il paroit par son codicile en forme d'ordonnance de l'an 1314. (*du Tillet*, *Dupuis*, *Hudson.*) C'étoit à l'occasion du comté de Poitiers qu'il donna à son fils Philippe le Long, à condition d'en fournir une dot à ses sœurs. Philippe commença à réduire les hauts seigneurs à vendre leur droit de battre monnoie, au moyen d'un édit de 1313. par lequel il gênoit si fort la fabrication qui se faisoit dans leurs terres, qu'ils trouverent plus utile d'y renoncer.

Jean de Montluc, greffier du parlement de Paris, s'avisa le premier de faire des recueils de plusieurs arrêts qu'il fit relier ensemble, & qui se nommerent *Regestum*, *quasi iterum gestum*, parce que c'étoit des copies; ils sont encore dans le dépôt du parlement, & on les nomme les *Olim*.

En parcourant les ordonnances de nos rois, je m'apperçois que celles contre l'usure furent les plus fréquentes, & presque les premieres sous ce regne; apparemment que les altérations faites dans la monnoie y donnerent lieu. Ce prince rendit aussi plusieurs ordonnances contre les Juifs.

Clément V. étant mort le 20. avril 1314. les cardinaux s'assemblerent à Carpentras pour élire un autre pape, mais n'ayant pû s'accorder, le saint Siége resta vacant pendant tout le regne suivant, & ne fut rempli qu'au commencement du regne de Philippe le Long. Les cardinaux assemblés à Lyon, se trouvant peu d'accord, déférerent l'élection à la voix de Jacques d'Ossa cardinal, qui se nomma lui-même, & fut pape sous le nom de Jean XXII.

1314. *Avénement à la couronne.*	*EVENEMENS REMARQUABLES.*

LOUIS X. *dit* HUTIN, (*vieux mot qui signifie mutin & querelleur*) *parvient à la couronne l'an* 1314. *âgé de vingt-trois ou vingt - cinq ans, (car on n'est pas d'accord sur cette date.) Il fut sacré & couronné à Reims en* 1315. *par Robert de Courtenai, archevêque.*

1314.

LOUIS HUTIN différa son sacre jusqu'à l'année suivante, à cause des troubles de son royaume, & parce qu'il vouloit attendre sa nouvelle épouse; ce qui n'empêcha pas qu'il ne prît le gouvernement de son état, quoiqu'avant ce tems on eût regardé le jour où se faisoit cette cérémonie, comme celui auquel le prince étoit investi de la puissance royale: il avoit déja été couronné roi de Navarre du vivant de son pere, après la mort de la reine de Navarre Jeanne sa mere.

1315.

Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi & oncle de Louis Hutin, qui s'étoit emparé de toute l'autorité, quoique le roi fût majeur, destitua plusieurs officiers pour avancer ses créatures; il en avoit à la vérité un juste prétexte, par les vexations des impôts & l'altération des monnoies. Il ne s'étoit point trouvé d'argent pour les frais du sacre, on s'en prit à Enguerrand de Marigni, ennemi du prince, & ministre sous le feu roi: Charles le fit condamner à être pendu, ce qui fut exécuté à Montfaucon, gibet qu'il avoit lui-même fait dresser. Ce ministre étoit de bonne noblesse de Normandie: son grand-pere de la maison du Portier, ayant épousé une héritiere de la maison de Marigni, en fit porter le nom à ses descendans.

FEMMES.	ENFANS.	1316. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite, fille de Robert duc de Bourgogne, & d'Agnès fille de saint Louis, mariée en 1305. Louis la fit enfermer, à cause de son impudicité, au château Gaillard, puis étrangler en 1315.	Jeanne, héritiere du royaume de Navarre, qu'elle apporta à son mari Philippe comte d'Evreux, petit-fils de Philippe le Hardi, & fils de Louis comte d'Evreux, morte en 1349. *Le comte d'Evreux, après la mort de Philippe le Long & de Charles le Bel, entra en possession du royaume de Navarre, qui appartenoit à sa femme, comme fille & héritiere de Louis Hutin, attendu que ce royaume pouvoit tomber en quenouille, à la différence du royaume de France, auquel elle prétendoit aussi comme fille de Louis Hutin, mais dont elle fut exclue par la loi Salique. Philippe le Long & Charles le Bel prirent cependant toujours le titre de rois de Navarre. A l'égard des comtés de Champagne & de Brie, dont Jeanne étoit aussi héritiere, Philippe de Valois les conserva en s'accommodant avec elle, & lui donnant d'autres terres en France. Ce traité est de 1336. & doit être regardé comme la véritable époque de l'union irrévocable de la Champagne & de la Brie à la couronne.*	LOUIS HUTIN *meurt au château de Vincennes le samedi 5. juin 1316. pour avoir bû à la glace après avoit eu chaud. On soupçonnoit qu'il avoit été empoisonné. Il fut enterré à S. Denis.*	*Pape.* Vacance pendant tout ce régne. *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332. *Empereur d'Occident.* Louis V. duc de Baviere. 1347. *Maison Othomane.* Othoman. 1326. *Roi d'Espagne.* Alphonse XI. 1350. *Roi de Portugal.* Denis. 1325. *Roi d'Angleterre.* Edouard II. 1326. *Roi d'Ecosse.* Robert Brus. 1329. *Roi de Dannemarc.* Eric VIII. 1321. *Roi de Suéde.* Birger. 1326. *Roi de Pologne.* Ladislas. 1333. *Duc de Russie.* Daniel Alexandrowitz. 1327.
Clémence de Hongrie, mariée en 1315. morte en 1328.	JEAN, fils posthume, né en 1316. qui ne vécut que huit jours, & qu'on n'a pas mis à cause de cela au rang des rois de France. *Louis Hutin eut une fille naturelle, nommée* Endeline, *qui fut religieuse.*		

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS HUTIN.

Concile de Senlis, où Pierre de Latilli, évêque de Châlons & chancelier de France, fut cité sur plusieurs chefs d'accusation, entr'autres d'avoir eu part aux malversations d'Enguerrand de Marigni, & d'avoir empoisonné son prédécesseur : il en fut absous l'année d'après dans un autre concile tenu pareillement à Senlis.

Le roi qui avoit rappellé les Juifs dans le royaume pour douze ans, leur permet d'acheter des rotures. Quand le Juif se faisoit chrétien, ses biens étoient confisqués par le seigneur de la terre où il demeuroit, sous prétexte que la liberté qu'il acquéroit dépouilloit son seigneur de la propriété qu'il avoit auparavant de la personne du Juif : usage bizarre & d'une dangereuse conséquence, parce qu'il arrivoit le plus souvent delà, que ces Juifs convertis se trouvant ainsi dénués de tout, & réduits à la mendicité, retournoient au Judaïsme. Cet usage fut sagement abrogé depuis, par une déclaration que Charles VI. donna en 1381. (*Bruffel.*)

Lettres par lesquelles le roi approuvant une constitution de l'empereur Frédéric, en ordonne l'exécution. L'article XI. est bien important : il défend, sous quelque prétexte que ce puisse être, & sous la peine du quadruple & d'infamie, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs personnes, des instrumens, des bœufs, &c.

1316.

La même guerre commencée sous le regne précédent, contre le comte de Flandres, est continuée sans succès. Louis Hutin leve le siége de Courtrai. On accable le peuple d'impôts sous le prétexte de cette guerre, on vend les offices de judicature, on leve des décimes sur le clergé,

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Charles de Valois. 1325.	*Connétables.* Gaucher de Châtillon. 1329. *Maréchaux de France.* Jean de Corbeil. 1318. Jean de Beaumont. 1318.	*Chanceliers.* Une chose digne de remarque, c'est que Louis Hutin, pendant son régne, se servit du même sceau dont il s'étoit servi du vivant de son pere, comme s'il eût prévu que son regne ne dureroit pas assez pour que ce fut la peine d'en changer. Pierre de Latilli. 1327. Etienne de Mornai. 1332. Pierre d'Arablai. 1346. *Avocats du roi.* Paul de Brayeres exerçoit en 1315. Raoul de Presles, commis en 1315.	Gilles Colonne. 1316. Raimond Lulle. 1315.

on force les ſerfs, dont le roi avoit grand nombre dans ſes terres, à racheter malgré eux leur liberté, au prix des effets mobiliers dont on permettoit dans ce tems-là aux ſerfs de diſpoſer.

On voit une choſe ſinguliere par rapport aux affranchiſſemens dans le regiſtre de Champagne, qui eſt au tréſor des chartes; c'eſt qu'Etienne, ſire de Conflans, vers l'an 1238. par tranſaction avec ſa mere, affranchit Robert de Beſil & ſes enfans, à la charge d'un mois de ſervice militaire par an, enſorte que le ſerf tenoit la liberté comme un fief.



1316.
Avénement à la couronne.

PHILIPPE V. *dit.* LE LONG, (*ainsi surnommé à cause de sa grande taille,*) *comte de Poitou, parvient à la couronne l'an 1316. après son frere Louis Hutin, à l'exclusion de Jeanne fille de Louis Hutin. Il étoit âgé de 23. ans. Il fut sacré à Reims avec la reine Jeanne sa femme le 9. janvier 1317. par Robert de Courtenai.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1316. 17. 18.

PHILIPPE LE LONG fut en même tems régent du royaume de Navarre pendant la minorité de Jeanne de Navarre sa niéce, fille & héritiere de Louis Hutin, & du royaume de France, en attendant que Clémence de Hongrie accouchât. Cette princesse mit au monde un prince qui fut nommé JEAN, & qui ne vécut que huit jours. A sa mort il y eut de grandes contestations sur la succession à la couronne.

Eudes de Bourgogne, oncle de Jeanne, parce qu'il étoit frere de Marguerite de Bourgogne sa mere, prétendoit que Jeanne devoit être reine. L'affaire fut long-tems agitée : Philippe convoqua une grande assemblée pour le jour de la Purification, où, en présence du cardinal Pierre d'Arablai, il fut conclu que la loi Salique ne permettoit pas que les femmes héritassent de la couronne de France : c'est la premiere fois que dans notre histoire il ait été fait mention de la loi Salique. Comme il y avoit beaucoup de mécontens dans le royaume, Philippe le Long les appaisa tous par des dons : il donna à Eudes de Bourgogne Jeanne de France sa fille ainée en mariage, & en dot le comté de Bourgogne ; par là Eudes devint possesseur des deux Bourgognes. Charles, frere de Philippe le Long, & qui lui succéda, fut assez peu éclairé sur ses intérêts pour prendre le parti de Jeanne : on croit que c'étoit pour se faire donner un appanage plus considérable,

FEMMES.	ENFANS.	1322. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne, comtesse de Bourgogne, fille & héritiere d'Othon comte de Bourgogne, & de Mahaud comtesse d'Artois, mariée en 1306. morte en 1329. *Cette comtesse d'Artois avoit assisté au sacre du roi son gendre, en qualité de pair de France, & avoit soutenu avec les autres pairs la couronne sur la tête du roi. Elle avoit aussi assisté en la même qualité au jugement rendu contre le comte de Flandres.*	Louis, mort au berceau. Jeanne, mariée à Eudes duc de Bourgogne. 1347. Margnerite, femme de Louis comte de Flandres. 1382. Isabelle, mariée à Guigues VIII. Dauphin de Viennois; puis à Jean, baron de Faucogney en Franche-Comté, vivante en 1345. Blanche, religieuse. 1358.	PHILIPPE LE LONG, *meurt le trois ianvier 1322. agé de vingt-huit ans. Il est enterré à S. Denis.*	*Pape.* Jean XXII. 1334. *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332. *Empereur d'Occident.* Louis V. duc de Baviere. 1347. *Maison Othomane.* Othoman. 1326. *Roi d'Espagne.* Alphonse XI. 1350. *Roi de Portugal.* Denis. 1325. *Roi d'Angleterre.* Edouard II. 1326. *Roi d'Ecosse.* Robert Brus. 1329. *Roi de Dannemarc.* Eric VIII. 1321. *Roi de Suéde.* Birger. 1326. *Roi de Pologne.* Ladislas. 1333. *Duc de Russie.* Daniel Alexandrowitz. 1327.

vû que ſon frere ayant alors un fils, il n'avoit point d'eſpérance de lui ſuccéder. Robert d'Artois réveille ſes prétentions ſur le comté d'Artois, & prend les armes pour s'en emparer; arrêt ſolemnel en 1318. qui confirme Mahaud dans la poſſeſſion du comté-pairie d'Artois, & auquel Robert eſt contraint de ſe ſoumettre : le roi avoit un intérêt perſonnel à cette affaire, ayant épouſé Jeanne fille de Mahaud comteſſe d'Artois, & d'Othon comte de Bourgogne. Ce jugement fut la ſource de grandes guerres dans la ſuite entre Philippe de Valois & Edouard III. roi d'Angleterre, qui prit le parti de Robert d'Artois.

On remarquera peut-être comme une ſingularité, la circonſtance où l'Artois eſt donné à Mahaud par préférence à ſon neveu, tandis que l'on faiſoit valoir la loi Salique contre Jeanne, fille de Louis Hutin, en faveur de Philippe le Long : n'étoit-ce pas en effet une eſpece de contradiction, de voir la comteſſe d'Artois en qualité de pair de France, ſoutenant la couronne ſur la tête d'un prince, qui venoit de priver de cette même couronne l'héritiere de ſon frere, ſous prétexte qu'une fille n'étoit pas faite pour la porter? La loi Salique n'étoit-elle donc pas la même pour l'Artois que pour la France? Non : parce que les coutumes de chaque province fixoient la nature des fiefs, & que la couronne n'étoit dans aucune coutume, parce qu'elle n'étoit pas un fief; car, quoique Mézerai ait dit que le royaume ſe gouvernoit comme un grand fief, on ſent bien qu'il ne vouloit pas dire que la France fût un fief, puiſqu'un fief ſuppoſe un ſuzerain & des vaſſaux, & que la couronne ne releve que de Dieu, & n'a que des ſujets : à la vérité le roi avoit des vaſſaux à cauſe de ſon domaine, mais ils n'en étoient pas moins ſes ſujets, & ſon domaine n'avoit de ſupérieur que lui-même. » Le royaume

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Gérard de la Guette, mort à la question en 1322.	***Connétable.*** Gaucher de Châtillon. 1329. *Maréchaux de France.* Jean de Corbeil. 1318. Jean de Beaumont. 1318. Renaud de Trie. 1324.	***Chanceliers.*** Pierre de Chappes. 1336. Jean de Cherchemont. 1328. *Procureur du Roi.* Guillaume de la Magdelaine, vivant en 1319.	Antoine André. 1320. Dante. 1321. Jean, sire de Joinville, vers 1318. Sa sœur, nommée Isabelle, avoit épousé Ferri du Chatelet, fils de Thieri d'Enfer, & petit-fils de Ferri de Bitche, duc de Lorraine. (*Calmet, Hist. généal. de la maison du Châtelet.*)

» ne tombe point en quenouille, dit Loisel, quoique les » femmes soient capables de tous autres fiefs.

Le duc de Bretagne qui ne s'étoit point trouvé au couronnement du roi, & qui n'avoit point envoyé d'excuse, quoiqu'il eût été convoqué, obtint des lettres de remission pour ce défaut; *rex remittit defectum.*

Bulle de Jean XXII. en 1316. qui déclare la sainte Chapelle exemte de la jurisdiction épiscopale.

Sanche d'Arragon, roi de Majorque, vient à Paris rendre hommage au roi pour la ville de Montpellier, qui étoit encore du domaine de la maison d'Arragon.

1319.

Ordonnance qui porte qu'il n'y aura nuls prélats au parlement, parce que le roi *fait conscience de les empêcher de vaquer au gouvernement de leur spiritualité;* cependant le roi conserve les prélats qui sont dans son conseil.

1320.

Fin des démêlés entre la France & la Flandre, après seize ans de guerre, par une paix conclue le 2. de juin. Les Juifs empoisonnent quantité de puits & de fontaines, poussés à cela par les rois de Tunis & de Grenade, qui étoient Mahométans, & qui craignoient que le roi n'entreprît une nouvelle croisade.

Les Juifs avoient occupé jusqu'à Philippe le Hardi plusieurs quartiers dans ce qu'on appelloit la *Cité*, tels que la rue de la *Juiverie*, l'*isle aux Juifs*, qui étoit dans le lieu où est la statue de Henri IV. & où ils avoient un moulin appellé *le moulin des Juifs*, &c. il y a aujourd'hui dans l'enceinte du Palais une rue nommée de *Nazaret*, (dans le nouveau plan de Paris 1739.) qui s'appelloit autrefois la

rue de *Galilée ;* il y en a une autre qui ſe nomme la rue de *Jeruſalem,* parce qu'autrefois l'enclos du palais étoit un lieu d'aſyle, où les Juifs ſe retiroient avec la permiſſion du concierge du palais.

1321.

Philippe le Long ſongeoit, quand il mourut, à établir par tout un même poids & une même meſure, & à faire enſorte que dans toute la France on ſe ſervît de la même monnoie. Louis XI. eut depuis la même penſée.

Bulles de Clement V. nommées les *Clémentines*, reçues en France. Le *Sexte* de Boniface VIII. n'y eſt point reçu.

On voit par des lettres données par Philippe le Long l'an 1317. un uſage qui paroît bien ſingulier : on donnoit alors le voile de religion à des filles de l'âge de huit ans, & peut-être plûtôt : quoiqu'on ne leur donnât pas la bénédiction ſolemnelle, & qu'elles ne prononçaſſent pas de vœux, il ſemble cependant que ſi après cette cérémonie elles ſortoient du cloître pour ſe marier, il leur falloit des lettres de légitimation pour leurs enfans, afin de les rendre habiles à ſucceder ; ce qui fait croire qu'ils auroient été traités comme bâtards ſans ces lettres. (*Regiſtre* 53. *du Tréſor des Chartes, piéce* 190.) Un fait bien différent, c'eſt que plus de deux cens ans auparavant, vers l'an 1109. S. Hugues, abbé de Cluni, dans une ſupplique pour ſes ſucceſſeurs, où il leur recommande l'abbaye de filles de Marcigni qu'il avoit fondée, leur enjoint de ne point ſouffrir qu'on y reçoive aucun ſujet au-deſſous de l'âge de vingt ans, faiſant de cette injonction un point irrévocable, comme étant appuyée de l'autorité de toute l'Egliſe. On ne doit pas non plus, par rapport aux religieuſes, omettre un uſage qui remonte juſqu'au douziéme ſiécle ; on exigeoit d'elles qu'-

S ij

elles apprissent la langue latine, qui avoit cessé d'être vulgaire : cet usage dura jusqu'au quatorziéme siécle, & n'auroit jamais dû finir.

Ce regne est recommandable par un grand nombre de sages ordonnances. Ordonnance faite à saint Germain, de laquelle, dit du Tillet, est tirée la maxime reçue » qu'en fait de justice on n'a égard à lettres missives : or» donnance sainte de nos rois, pour se garder de surprise » en cet endroit, qui est leur principale charge. » Autre ordonnance qui régle que les confiscations seront employées à acquitter les rentes à vie ou perpétuelles : autre, qui reunit au domaine les terres que le roi possédoit avant son avénement à la couronne : autre, qui défend aux maîtres du parlement, présidens ou autres, d'interrompre les *besognes du parlement :* autre, au sujet de la discipline de cette compagnie.



S iij

1322. *Avenement à la couronne.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

CHARLES IV. *dit* LE BEL, *parvient à la couronne par la mort de son frere, l'an* 1322. *âgé d'environ* 26. *ans. Il fut sacré à Reims par l'archevêque Robert de Courtenai. Charles le Bel prit le titre de roi de Navarre, ainsi que Philippe le Long l'avoit pris; tous deux en qualité de tuteurs de Jeanne leur niéce, fille de Louis Hutin, à qui le royaume de Navarre appartenoit du chef de sa mere.*

1322. 23.

CE prince, dit du Tillet, *a été sévere justicier, en gardant le droit à un chacun.* Recherche des financiers, presque tous Lombards & Italiens. La Guette meurt à la question, où on le pressoit d'avouer en quel lieu il avoit caché son argent, qui se montoit, à ce que l'on disoit, à de grandes sommes acquises dans le maniement des deniers du roi. Jourdain de Lisle, fameux par ses brigandages, est pendu pour avoir tué un huissier qui l'avoit cité à comparoître au parlement. Dispute pour l'Empire après la mort de Henri VII. entre Louis duc de Baviere & Frédéric duc d'Autriche. Louis défait Frédéric en 1322. & demeure maître de l'Empire, malgré l'opposition du pape Jean XXII.

Différend excité après la mort de Robert de Béthune, comte de Flandres, entre Louis son petit-fils, & Robert de Cassel son frere, qui prétendoit hériter de la Flandre, comme plus proche d'un degré que Louis.

C'étoit la même question qui étoit survenue au sujet du comté de Poitiers, entre Philippe le Hardi & Charles d'Anjou son oncle; le parlement qui en fut saisi rendit le même jugement, & Louis fut préféré. Ce prince, neveu du roi, & mal voulu par conséquent des Flamans, ennemis de la France, eut des guerres à soutenir contr'eux, qui finirent par un interdit que le pape jetta sur leur pays, & par

FEMMES.	*ENFANS.*	1328. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Blanche de Bourgogne, fille puînée d'Othon IV. mariée en 1307. & répudiée pour sa mauvaise conduite. Elle fut enfermée au château Gaillard avec sa belle-sœur Marguerite, & puis se fit religieuse à Maubuisson. 1325.	Philippe, mort jeune. Jeanne, morte jeune.	CHARLES LE BEL *meurt au bois de Vincennes le premier jour de Février 1328. âgé de trente-trois ans. Il est enterré à saint Denis.*	*Pape.* Jean XXII. 1334. *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1337. *Empereur d'Occident.* Louis V. duc de Baviere. 1347. *Maison Othomane.* Othoman. 1326. Orchan. 1357. *Roi d'Espagne.* Alphonse XI. 1350. *Rois de Portugal.* Denis. 1325. Alphonse IV. 1357. *Rois d'Angleterre.* Edouard II. 1326. Edouard III. 1377.
Marie de Luxembourg fille de l'empereur Henri VII. mariée en 1322. morte en 1323.			*Roi d'Ecosse.* Robert Brus. 1329. *Roi de Dannemarc.* Christophe II. 1333.
Jeanne, fille de Louis comte d'Evreux, mariée en 1325. On dit qu'elle alloit visiter souvent les Chartreux, & qu'elle apprêtoit leurs repas. 1370.	Jeanne, morte en bas âge. Marie. 1341. Blanche qui épousa Philippe, duc d'Orléans, dernier fils de Philippe de Valois.		*Rois de Suéde.* Birger. 1326. Magnus. 1363. *Roi de Pologne.* Ladislas. 1333. *Duc de Russie.* Daniel Alexandrowitz. 1327.

les ſecours que Charles le Bel envoya à Louis.

1324. 25. 26. 27.

La guerre recommence entre Charles le Bel & Edouard II. qui avoit ſuccédé à Edouard I. ſon pere, & qui n'avoit aucunes de ſes vertus. Montpeſat fut cauſe de cette guerre, en défendant contre les troupes de France un château qu'il prétendoit relever du roi d'Angleterre. Charles de Valois paſſe en Guyenne, & y prend pluſieurs villes aux Anglois. Mort de Charles de Valois. Les remords que ce prince témoigna en mourant, ſur l'exécution d'Enguerrand de Marigni, juſtifierent la mémoire de ce miniſtre, qui en effet avoit été condamné ſans être entendu; ſa mémoire fut réhabilitée, & les biens rendus à ſa maiſon. Charles le Bel eſt le premier roi qui ait accordé des décimes au pape; après lui en avoir refuſé long-tems, il y conſentit en les partageant. Iſabelle, reine d'Angleterre, ſœur de Charles le Bel, paſſe en France, ſous prétexte de réconcilier ſon frere avec Edouard II. ſon mari; mais en effet pour lui demander du ſecours contre Spenſer favori d'Edouard, qui la mettoit mal avec ſon mari. On prétend qu'Iſabelle avoit une galanterie avec Roger de Mortemer Anglois. Charles donna quelque tems retraite à ſa ſœur, mais Edouard le preſſant de la renvoyer, & ayant gagné les miniſtres de France, Iſabelle ſe retira avec le prince de Galles ſon fils, qui ſe trouvoit en France à l'occaſion de la foi & hommage qu'il étoit venu rendre pour la Guyenne, dont ſon pere lui avoit fait ceſſion. Charles forcé de faire partir ſa ſœur, lui donna ſecretement du ſecours: elle ſe réfugia chez le comte de Hainaut, lequel après avoir arrêté le mariage de ſa fille avec le prince de Galles, fit paſſer Iſabelle en Angleterre avec Jean de Hai-

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Pierre Remi, pendu en 1328. Macé de Maches, trésorier-changeur du roi, & René de Siran, subirent le même supplice.	*Connétable.* Gaucher de Châtillon. 1329. *Maréchaux de France.* Renaud de Trie. 1324. Jean des Barres. 1324. Mathieu de Trie. 1344.	*Chanceliers.* Jean de Cherchemont. 1328. Pierre Rodier, vivant en 1328. *Procureurs du roi.* Pierre de Villebrême, vivant en 1325. Simon de Buci. 1369. *Avocat du roi.* Pierre de Cugnieres, vivant en 1329.	Pierre Auréole, vers 1323. François de Maironis. 1325. Hervé Noel. 1323. Jean de Paris, vers 1322.

naut son frere. Le royaume se révolta en faveur de cette princesse, Spenser fut pendu, & l'on emprisonna le roi, qui se vit forcé à consentir à sa déposition. C'est le premier exemple d'un roi d'Angleterre déposé par l'autorité du parlement. Cependant Edouard fut couronné, & son pere mourut dans sa prison, d'un fer chaud que des scélérats lui firent entrer dans le fondement. Le ciel vengea bien sur Isabelle les outrages qu'éprouva ce malheureux prince. Mortemer qui vouloit gouverner sous le nom d'Isabelle, fut exécuté en 1329. & Isabelle fut confinée en 1331. dans un château où elle mourut en 1358. après une prison de vingt-huit ans.

Tandis que le ciel préparoit à l'Angleterre, dans Edouard III. un des plus longs & des plus mémorables regnes qu'elle ait eus, la France vit périr le dernier héritier de Philippe le Bel. Ce roi avoit laissé en mourant trois princes, qui lui faisoient esperer une nombreuse postérité, tous trois disparurent en moins de quatorze ans, & la couronne passa à leur cousin germain; Charles le Bel, le dernier des trois freres, étant tombé malade à Vincennes dans le mois de décembre, y mourut le premier février 1328. Son regne n'eut rien de remarquable, que les vains efforts du pape Jean XXII. pour lui mettre sur la tête la couronne impériale, qu'il vouloit ôter à Louis de Baviere : on parla aussi d'une croisade, qui devoit commencer par la conquête de Constantinople, & les deux Andronics, pere & fils, qui regnoient ensemble, en eurent quelqu'inquiétude; mais Charles le Bel n'avoit aucun des talens nécessaires pour de si hautes entreprises, & ainsi que ses freres, sans avoir rien fait ni pour ses peuples ni pour sa gloire, il laissa l'état accablé de dettes.

Les reliques de la chapelle royale accompagnoient le

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES LE BEL.

roi par tout où il alloit paſſer les quatre grandes fêtes annuelles ; & lorſqu'il ne s'éloignoit pas de Paris au-delà de trente-quatre lieues, l'Hôtel-Dieu de Paris étoit chargé de faire porter ces reliques : le roi lui donnoit pour les voitures cent charges de bois pris dans la forêt de Cuiſe, (aujourd'hui Compiegne.)

La baronnie de Bourbon érigée en duché-pairie, en faveur de Louis I. fils aîné de Robert de France, ſixiéme fils de ſaint Louis. Je trouve dans les lettres d'érection des termes dignes de remarque, & qui ont l'air d'une prédiction pour Henri IV. *J'eſpere*, dit le roi, *que les deſcendans du nouveau duc contribueront par leur valeur à maintenir la dignité de la couronne.*

Etabliſſement des Jeux Floraux à Toulouſe (1324.) c'eſt ce qui nous eſt reſté de ces fameux Troubadours qui étoient les chevaliers errans de la galanterie, & qui alloient chantant & faiſant l'amour de châteaux en châteaux.



1328.
Avénement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

PHILIPPE VI. *dit* DE VALOIS, *parvient à la couronne l'an* 1328. *Il fut surnommé le* Fortuné ; *il falloit que ce fut avant la bataille de Créci, & apparemment il eut ce surnom parce qu'il parvint de fort loin à la couronne. Il étoit petit-fils de Philippe le Hardi, & fils de Charles de Valois. Il est le chef de la branche royale de Valois. Il fut sacré à Reims le* 29. *mai de la même année par l'archevêque Guillaume de Trie.*

1328.

LA France n'a gueres eu de tems plus malheureux que celui où a régné la branche des Valois. Charles le Bel, en mourant, laissa sa femme enceinte ; elle accoucha d'une fille nommée Blanche. Les mêmes disputes qui s'étoient élevées sous Philippe le Long, se réveillerent au sujet de la succession à la couronne. Edouard III. y prétendoit par sa mere Isabelle, fille de Philippe le Bel, dont par conséquent il étoit petit-fils, & plus proche que Philippe de Valois qui n'étoit que son neveu, étant fils de Charles de Valois, frere de Philippe le Bel. Le droit d'Edouard ne fut pas trouvé meilleur, par les douze pairs ni par les barons, que celui de Jeanne, fille de Louis Hutin : il étoit mâle, à la vérité, mais il ne descendoit pas d'un mâle ; ce qui a donné lieu à la régle de Loisel, tirée d'Alain Chartier, que de tout tems en ce royaume » toutesfois & » quantes qu'une femme est déboutée d'aucune » succession, comme *de fief noble*, les fils qui » en viennent & descendent, en sont aussi for- » clos. « Robert, comte d'Artois, rendit de grands services au roi dans cette occasion. Il en coûta la vie à un riche bourgeois de Compiégne, nommé Simon Pouillet, pour avoir eu la témérité de se déclarer en faveur de la prétention d'Edouard III. Philippe rend à Jeanne, fille de Louis Hutin, le royaume de Navarre, dont Philippe le Long & Charles le Bel avoient

1350.

FEMMES.

Jeanne de Bourgogne, fille de Robert II. duc de Bourgogne, & d'Agnès de France, mariée en 1313. morte en 1348.

Blanche, fille de Philippe comte d'Evreux, & de Jeanne de Navarre, mariée en 1349. morte en 1398.

ENFANS.

JEAN.

Louis, mort en naissant.

Louis meurt peu après.

Jean, mort en bas âge.

Philippe duc d'Orléans, qui épousa Blanche, fille du roi Charles le Bel. 1375.

Il fut nommé Dauphin par Humbert, par le premier traité de transport du Dauphiné de 1343. Le roi son pere en le mariant avec la fille unique de Charles le Bel, lui donna en appanage le duché d'Orleans pour le tenir en pairie, qui fut éteinte & réunie à la couronne par la mort de ce prince sans enfans.

Marie, femme de Jean de Brabant, duc de Limbourg. 1333.

Blanche. 1371.

Thomas de Walsingham, historien anglois, lui attribue un fils naturel, nommé Jean comte d'Armagnac, qui combattit en duel, & fut victorieux d'un chevalier d'Ypres en Flandres en 1350. (Simplicien.)

MORT.

PHILIPPE DE VALOIS *meurt à Nogent-le-Roi, près de Chartres en Beauce (le pere Simplicien dit Nogent-le-Rotrou) le* 22. *Août* 1350. *âgé de cinquante-sept ans. Il est enterré à S. Denis. Son cœur fut porté à la Chartreuse de Bourgfontaine, & ses entrailles aux Jacobins de Paris.*

Quoiqu'il n'eût que cinquante-sept ans, il mourut vieux & cassé, *dit Brantôme*, il avoit épousé en secondes nôces Blanche d'Evreux, qui n'avoit que dix-sept ans. C'étoit la plus belle princesse de son tems; il l'aima beaucoup, & elle avança ses jours.

PRINCES contemporains.

Papes.

Jean XXII. 1334.
Benoît XI. ou XII. 1342.
Clément VI. 1352.

Empereurs d'Orient.

Andronic II. 1332.
Andronic le jeune. 1341.
Jean Paléologue. 1384.
Jean Cantacuzene. 1357.

Empereurs d'Occident.

Louis V. duc de Baviere. 1347.
Charles IV. 1378.

Maison Othomane.

Orchan. 1357.

Roi d'Espagne.

Alphonse XI. 1350.

Roi de Portugal.

Alphonse IV. 1357.

Roi d'Angleterre.

Edouard III. 1377.

Rois d'Ecosse.

Robert Brus. 1329.
David II. 1370.

Rois de Dannemarc.

Christophe II. 1333.
Valdemar III. 1375.

Roi de Suéde.

Magnus. 1363.

Rois de Pologne.

Ladislas. 1333.
Casimir III. 1370.

Ducs de Russie.

Georges Danielowitz. 1330.
Démétrius Michaelowitz. 1330.
Jwan Danielowitz. } 1365.
Jwan Jwanowitz. }

joui à son préjudice ; au moyen de quoi Philippe d'Evreux son mari fut roi de Navarre.

Edouard III. grand prince, causa pendant le cours de ce regne beaucoup d'embarras à Philippe de Valois. La veille de S. Barthelemi le roi défait les Flamans à la bataille de Cassel, malgré la bravade qu'ils firent de mettre sur le bord de leur retranchement un coq avec ces mots: *Quand ce coq chanté aura, le roi Cassel conquêtera.* Il les contraint de reconnoître Louis leur comte, contre lequel ils s'étoient révoltés, pour leur souverain. Le roi fait des prodiges de valeur dans cette bataille, & le connétable Gaucher de Châtillon, âgé de quatre-vingts ans, s'y distingua. Recherche de Pierre Remi *Général* des finances, & des financiers, qui sont condamnés à mort. La confiscation des biens de Pierre Remi montoit, à ce qu'on a écrit, à douze cens mille francs, ce qui feroit aujourd'hui environ vingt millions : cela me semble exageré. Ordonnance sur les francs-fiefs, qui impose des droits appellés de *Francs-fiefs* sur les églises & sur les roturiers qui avoient acquis des terres nobles. Ce n'étoit pas le premier réglement qui eût été fait à ce sujet : nous avons une pareille ordonnance de Philippe le Hardi de 1275. sous le titre de *droit d'Amortissement :* nous en avons une autre de Charles le Bel de 1326. qui en rappelle une antérieure de saint Louis, *Beatissimi Ludovici proavi nostri inhærendo vestigiis,* (Brussel,) en sorte que saint Louis peut être regardé comme le premier de nos rois qui a cru devoir du moins tirer quelque avantage de l'aggrandissement des gens de main-morte, & de l'ambition des roturiers.

L'empereur Louis de Baviere, par une entreprise inoüie, dépose le pape Jean XXII. & substitue en sa place Pierre de Corbiere, frere mineur, qui prit le nom de Nicolas V.

MINISTRES

Guillaume Flotte, vivant en 1352.

Mathieu de Trie. 1344.

Pierre de Beaucour.

GUERRIERS.

Connétables.

Gaucher de Châtillon. 1329.

Raoul de Brienne, comte d'Eu. 1344.

Raoul II. comte d'Eu, son fils, décapité. 1350.

Maréchaux de France.

Cet office étoit amovible, comme il paroît par une lettre de Philippe de Valois à Bernard, sire de Moreuil, où il lui marque qu'en lui ôtant l'office de maréchal pour le faire gouverneur de son fils aîné Jean duc de Normandie, il ne lui a fait aucun préjudice en son honneur & en ses biens.

Mathieu de Trie. 1344.

Robert Briquebec. 1347.

Ancel de Joinville, vivant en 1351.

Charles, sire de Montmorenci. 1381.

Robert Vaurin. 136c.

Bernard de Moreuil, vivant en 1350.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Mathieu Ferrand. 1329.

Jean de Marigni, G. D. S. 1351.

Guillaume de Sainte Maure. 1334.

P. Rogier, G. D. S. Il fut pape sous le nom de Clément VI. 1352.

Gui Baudet, vers 1337.

Etienne de Vissac, vers 1350.

Guillaume Flotte, vivant en 1352.

Firmin de Coquerel. 1349.

Pierre de la Forêt. 1361.

Premier Président.

Simon de Buci, porte le premier ce titre (1344.) mort en 1369.

Procureurs du roi.

P. de Demiville exerçoit en 1343.

SAVANS & Illustres.

Alexandre de Saint Elpide, vers 1330.

Alvare Pélage, vivant en 1340.

Arnauld de Villeneuve, vers 1340.

Pierre de Cugnieres, vivant en 1329.

Durand de Saint Porcian. 1333.

Gérard Odon. 1349.

Gui de Perpignan, vers 1330.

Holkot, vers 1349.

Laure. 1348.

Ludolfe, chartreux, vivant en 1350.

Nicolas de Lyra. 1340.

Occham. 1347.

Jean Thaulere, vivant en 1350.

la France s'y oppose, ainsi que la plûpart des princes catholiques; Corbiere est fait prisonnier par le pape. La cause du ressentiment de l'empereur contre le pape, venoit de ce que Jean XXII. s'étoit déclaré pour Frédéric son compétiteur à l'empire.

1329. 30.

Le 6. Juin Edouard, après bien des difficultés, rend hommage au roi pour la Guyenne dans l'église cathédrale d'Amiens, comme duc d'Aquitaine, pair de France, comte de Ponthieu & de Montreuil, sans spécifier la nature de l'hommage que le roi prétendoit devoir être lige : mais Edouard de retour en Angleterre, sur la nouvelle que le comte d'Alençon avoit fait des entreprises sur la Guyenne, envoya au roi des lettres patentes, par lesquelles il reconnoissoit que cet hommage devoit être lige, (*Rapin Thoyras.*)

Nouvelle croisade projettée entre Jean XXII. & le roi qui s'étoit rendu à Avignon : elle n'eut point lieu, la mode des croisades étoit passée, & la prise de la ville d'Acre par le Soudan de Babilone, arrivée dès l'an 1291. avoit mis enfin ces guerres lointaines au rang des chiméres, d'où elles n'auroient jamais dû sortir. Le comte de Clermont est fait duc de Bourbon.

Commencement des différends sur la distinction des deux Puissances, & sur la Jurisdiction ecclésiastique, attaquée fortement par Pierre de Cugnieres avocat du roi, défenseur de la justice séculiere. Bertrand évêque d'Autun, & Pierre Roger, nommé à l'archevéché de Sens, soutinrent les droits du clergé. Introduction de la forme de *l'appel comme d'abus*, dont les principes sont plus anciens que le nom. Le roi est favorable aux ecclésiastiques, mais cette querelle est le fondement de toutes les disputes qui se sont

		MAGISTRATS.	
		Procureurs du roi.	
		Gil. Haudri. 1349.	
		Jacques Dandrie, vivant en 1365.	
		Avocats du roi.	
		Pierre de Cugnieres, vivant en 1329.	
		Pierre de la Forêt. 1361.	
		Jean de Fou:ci, exerçoit en 1344.	
		Robert le Cocq, pourvû en 1347.	
		Jean Desmarès, vivant en 1365.	

élevées depuis par rapport à l'autorité des deux puissances, & dont l'effet a été de restraindre la jurisdiction ecclésiastique dans des bornes plus étroites. On pourroit en indiquer encore une autre cause, c'est que les évêques commencerent alors à négliger de convoquer les conciles de leurs provinces, où le corps des ecclésiastiques rassemblés tous les ans s'entretenoit dans sa premiere vigueur, tandis que les parlemens devenus sédentaires, affermirent leur autorité en ne se séparant jamais.

1331. 32. 33. 34. 35.

Condamnation de Robert d'Artois, célèbre par toutes les formalités qui y furent observées, & qui nous ont conservé la forme dans laquelle étoient jugés les pairs de France dans les procès criminels. Robert avoit déja perdu deux fois son procès pour l'Artois, l'une sous Philippe le Bel, & l'autre sous Philippe le Long, & il avoit gardé le silence sous le regne de Charles le Bel, quoiqu'il eût la principale confiance de ce prince : mais se sentant encore plus autorisé sous le regne de Philippe de Valois, dont il avoit l'honneur d'être le beau-frere, qu'il avoit servi utilement lors de la contestation pour la couronne avec Edouard III. & qui avoit érigé sa terre de Beaumont le Roger en comté-pairie, il revint enfin pour la troisiéme fois en 1329. contre les jugemens rendus en faveur de Mahaud, sous le prétexte de nouveaux titres qu'il représentoit; Mahaud conteste la vérité de ces titres & meurt subitement, ainsi que sa fille Jeanne, veuve de Philippe le Long, non sans soupçon de poison; Jeanne duchesse de Bourgogne, fille de Philippe le Long & de Jeanne, défend à la demande de Robert, dont les titres fabriqués par la nommée Divion sont reconnus faux : en conséquence Ro-

bert eſt ajourné juſqu'à quatre fois par des chevaliers & des conſeillers, ſuivant l'uſage d'alors : n'ayant point comparu, le roi dans ſon lit de juſtice tenu au louvre en 1331. prononça contre lui l'arrêt portant banniſſement hors du royaume, & confiſcation de ſes biens. On peut remarquer à cette occaſion, que le roi émancipa Jean ſon fils aîné duc de Normandie, & le fit pair, afin que la cour fût ſuffiſamment garnie de pairs.

Par ce jugement, une fille poſſéda un des grands fiefs de la couronne, contre les idées fauſſement établies, que les grands fiefs ne pouvant être deſſervis que par des mâles, les mâles ſeuls doivent en être inveſtis ; auſſi les exemples de la juriſprudence contraire, ſont-il fréquens dans notre hiſtoire, ſans doute fondés ſur les coutumes des lieux. Ainſi l'on a vû Henri II. roi d'Angleterre, hériter de la Normandie aux droits de ſa mere Mathilde, & ſes enfans hériter de la Guyenne & du Poitou, par ſon mariage avec Eléonore : on a vû Charles d'Anjou, frere de ſaint Louis, poſſéder la Provence du chef de Béatrix ſa femme, & Alphonſe frere de ce même roi acquérir le comté de Toulouſe par ſon mariage avec la fille unique de Raymond : on a vû par la mort de Henri roi de Navarre, Jeanne ſa fille apporter à Philippe le Bel les comtés de Champagne & de Brie : on a vû depuis les comtes d'Evreux redemander ces mêmes comtés à Charles VI. étant aux droits de Jeanne fille de Louis Hutin, & Charles VI. leur en donner pour récompenſe la ville de Nemours qu'il érigea pour eux en duché, &c.

Robert ſorti de France ayant fait quelque ſéjour en Flandres ſe retira auprès du roi d'Angleterre, & devint un ennemi redoutable à Philippe de Valois, par la guerre qu'il engagea Edouard à déclarer à ce prince. Il avoit tenté

auparavant d'assassiner le roi, la reine, & leur fils aîné; mais ayant sû que son projet avoit été éventé, il essaya d'*envouter* le roi, selon l'expression du tems, (c'étoit une maniere de faire périr son ennemi, quoiqu'éloigné de lui, par des maléfices ridicules, qui consistoient à piquer au cœur une figure de cire, que l'on supposoit être la représentation de l'ennemi, dont on vouloit se défaire:) enfin rien de tout cela ne lui ayant réussi, il passa en Angleterre déguisé en marchand au commencement de l'année 1334. pour s'y préparer à reporter la guerre dans son pays: il mourut en 1342.

Mort de Jean XXII. (1334.) âgé d'environ quatre-vingt-dix ans. Ce pontife ajouta une troisiéme couronne à la thiarre pontificale: le pape Hormisdas avoit mis la premiere, & Boniface VIII. en avoit joint une seconde.

Jean XXII. fonda l'université de Cahors.

1336. 37. 38. 39.

Commencement de la guerre avec l'Angleterre, qui dura à diverses reprises plus de cent ans. Edouard III. veut retirer les places de la Guyenne, dont le roi étoit en possession; il est aidé par les Flamans, révoltés de nouveau contre leur souverain, qui se déclarent contre la France malgré tous les traités qu'ils avoient faits, & qui exigerent seulement qu'Edouard prît le titre de roi de France, en conséquence de ses prétentions sur la couronne, parce qu'alors, suivant la lettre de leur traité, ils ne faisoient que suivre le roi de France. Cette nouvelle révolte étoit pratiquée par Jacques d'Artevelle brasseur de biére, & par l'empereur Louis de Baviere, irrité contre le roi de ce qu'il avoit marié son fils aîné à Bonne de Luxembourg, fille du roi de Bohéme son ennemi. Le roi ravage la Flandre: Jean duc de Nor-

mandie son fils prend Thun-l'Evêque sur l'Escaut, après avoir ravagé tout le Hainaut : mais ces avantages ne compenserent pas la perte que fit le roi sur mer à la bataille de l'Ecluse, où sa flotte, qui étoit de six vingt gros vaisseaux, montés par quarante mille hommes, fut battue par celle d'Angleterre. On a prétendu que le défaut de concert entre les deux amiraux (car il y en avoit deux sur notre flotte,) avoit été la cause en partie de cette défaite ; on y en pourroit ajouter une autre, comme le remarque l'auteur de l'*Essai sur la marine & le commerce* d'après le cardinal d'Ossat, c'est que *nos anciens rois n'ayant tenu aucun compte de la marine*, *quoiqu'ils eussent un si beau & si grand royaume flanqué de deux mers*, *quasi tout de son long*, on fut obligé de se servir de vaisseaux étrangers qui n'obéissoient qu'avec lenteur & répugnance.

Epoque des armes à feu prouvée par un compte de Barthelemi du Drach, trésorier des guerres, rendu en 1338. Il paroît cependant que la poudre à canon étoit déja trouvée. On est fort incertain sur l'auteur de cette funeste découverte : Roger Bâcon Anglois, qui vivoit dans le treiziéme siécle, est un de ceux à qui on l'attribue : d'autres lui donnent une origine moins ancienne, & disent que ce fut un moine nommé Berthod Schwarts, de Fribourg en Brisgaw, qui l'inventa en 1380. Horrible famine. Decret par lequel les princes Allemans déclarent que la dignité impériale ne releve que de Dieu seul, & que l'approbation du pape étoit inutile.

1340.

Edouard fait le siége de Tournai. Jeanne de Valois, veuve du comte de Hainaut, sa belle-mere & sœur de Philippe, engage ces princes à une suspension d'armes ;

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE DE VALOIS.

Edouard, rappellé en Angleterre par la guerre d'Ecosse, y consent.

Tréve d'un an le 20. septembre.

1341. 42. 43.

La guerre recommence avec l'Angleterre, au sujet des troubles de Bretagne. Jean III. duc de Bretagne n'ayant point d'enfans, maria Jeanne la boiteuse, fille de Gui de Penthiévre son frere puîné, qui étoit mort, à Charles comte de Blois, fils de la sœur de Philippe de Valois, & lui donna par contrat de mariage le duché de Bretagne. Après la mort de Jean, arrivée en 1341. son frere nommé Jean comme lui, comte de Montfort, disputa la succession à sa niéce; jugeant que le roi la soutiendroit, il s'allie au roi d'Angleterre, & lui fait hommage de la Bretagne; Philippe fait ajourner Jean IV. comte de Montfort au parlement, qui adjuge le duché au comte de Blois mari de Jeanne. Guerre entre le roi & le comte de Montfort. Le comte qui fut fait prisonnier, mourut deux ans après: sa femme Jeanne, fille de Louis de Flandres, comte de Nevers, continue l'alliance avec Edouard, & fait la guerre à la France. Tréve de trois ans. La mort de Robert, dit le *Sage*, roi de Naples, met sa petite fille Jeanne sur le trône. Il paroît par des registres de la chambre des comptes de l'an 1343. que les *Clercs du secret* avoient alors le titre de *Secretaires des finances*. Philippe de Valois en eut sept.

1344. 45. 46.

Ordonnance du 10. avril, qui incorpore les conseillers *jugeurs* & les conseillers *rapporteurs*, dont auparavant les uns étoient tirés de la noblesse, & les autres du nombre des citoyens.

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE DE VALOIS.

La guerre recommence à l'occasion du meurtre d'Olivier de Clisson, que l'on apprit qui avoit signé un traité secret avec le roi d'Angleterre, & de quelques seigneurs Bretons que Philippe fit décapiter. On rapporte à ce tems l'origine de la Gabelle : ce qui fit qu'Edouard III. nommoit Philippe de Valois assez plaisamment, l'*auteur de la loi Salique.* Il paroît cependant que ce fut Philippe le Long, qui le premier mit un impôt sur le sel : à la vérité Philippe de Valois augmenta cet impôt, mais jusques-là le sel avoit toujours été marchand, ainsi qu'on le voit par un réglement du 13. janvier 1350. sur ce qui doit être observé par les marchands du sel, & ce ne fut que depuis la bataille de Poitiers que le roi se réserva le droit de le vendre, en établissant des greniers où tout le sel fut porté : la gabelle fut depuis mise en ferme par Henri II. ainsi qu'il paroît par une adjudication qu'il fit faire en son conseil le 4. janvier 1548. pour un premier bail de dix ans. Les pays du Nord sont privés de la chaleur nécessaire pour faire le sel, & ceux situés au-delà du quarante-deuxiéme degré de latitude, comme est l'Espagne, font un sel trop corrosif, qui mange & détruit les chairs au lieu de les nourrir & de les conserver ; la France seule se trouve dans un climat temperé propre à faire le sel, aussi est-ce une des grandes richesses de ce royaume, & le cardinal de Richelieu dans son testament politique, dit que ce qu'il avoit connu de sur-intendans les plus intelligens, égaloient le produit de l'impôt du sel levé sur les salines, à celui que les Indes rapportent au roi d'Espagne. Edouard, conduit par Geoffroi d'Harcourt, rentre en Normandie. Bataille de Créci le 26. Août 1346. où le roi est défait pour avoir attaqué imprudemment Edouard qui avoit passé la Somme à gué. Le prince de Galles, fils d'Edouard, âgé seulement de quatorze ans,

eut grande part à cette victoire, &, comme le disoit le roi son pere, y gagna *ses premiers éperons.* Ordonnance par laquelle il paroît que le roi étoit seul en droit de battre monnoie dans son royaume. La fameuse reine Jeanne de Naples fait étrangler André de Hongrie son premier mari.

1347.

Prise de Calais par Edouard, après onze mois & quelques jours de siége, le 3. août; les Anglois l'ont gardée jusqu'en 1558. que François duc de Guise la reprit. Le roi, pour reconnoître la brave résistance des habitans de Calais, leur donna tous les offices qui viendroient à vaquer, soit à sa nomination, soit à celle des ducs de Normandie & d'Orleans ses fils, *jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment pourvûs*, & déclare nuls tous autres dons qui seroient faits à leur préjudice. Tréve de six mois entre la France & l'Angleterre; elle fut prolongée à diverses reprises.

1348.

Peste générale, qui emporte une prodigieuse quantité d'hommes. Ce fléau réveilla la piété, mais en même tems il fit naître la secte fanatique des Flagellans, qui de la folie passa au brigandage.

Le pape Clément VI. (Pierre Rogier, qui avoit été chancelier de France,) achette la ville d'Avignon de la reine Jeanne, par contrat du 19. Juin, pour la somme de quatre-vingt mille florins, & s'engage à secourir cette princesse pour le recouvrement de ses états. Les papes possédoient déja le comté Venaissin, par le don que leur en avoit fait Philippe le Hardi dans son entrevûe à Lyon avec Grégoire X.

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE DE VALOIS.

1349. 50.

Nos rois jouissent en toute souveraineté du Dauphiné & du comté de Viennois, en conséquence des trois traités faits entre le roi Philippe de Valois & le Dauphin Humbert II. dernier prince de la maison de la Tour du Pin qui ait possédé le Dauphiné. Ce prince inconsolable de la mort de son fils unique, qu'il avoit eu de Marie de Baux, songea à se retirer du monde, & fit cession & transport de ses états à Philippe de Valois par un premier traité passé en 1343. confirmé en 1344. & enfin consommé en 1349. Ce prince, depuis les deux premiers traités, ayant changé d'avis, avoit arrêté son mariage avec Jeanne de Bourbon; mais Philippe de Valois, que ce mariage alloit priver d'une si riche possession, le rompit, & donna cette princesse à son petit-fils Charles V. ce fut pour lorsque se conclut le traité de 1349. Le dauphin entra ensuite dans l'ordre de saint Dominique, où il prit l'habit le 17. juillet, suivant ces termes de l'article 287. aux preuves de l'histoire de Dauphiné, *item die crastina* (*17. julii*) *ordinem & habitum Prædicatorum induit :* il y mourut en 1355. On a cru mal-à-propos qu'une des conditions du traité avoit été que le titre de Dauphin seroit porté par le fils aîné de nos rois; il arriva au contraire que le premier dauphin nommé par Humbert au premier traité de 1343. fut le second fils de Philippe de Valois, mais il est vrai que cela n'eut pas lieu, & que ce titre a toujours été porté depuis par le fils aîné du roi. Nous voyons qu'en 1426. Charles VII. céda cette province au dauphin son fils, quoiqu'il n'eût alors que trois ans, & que ce prince confirma cette cession en 1440. c'est la derniere cession que l'on trouve qui en ait été faite par nos rois à leurs fils aînés, s'étant contentés depuis de leur

en faire porter le nom. Malgré la réunion de cette province à la couronne, elle a toujours conservé un sceau particulier, dont le chancelier a la garde, à la différence des autres provinces qui perdirent leur chancellerie à chaque réunion. (*Marillac, Trait. des Chanc.*) Philippe acquit du roi de Majorque la baronie de Montpellier en Languedoc, qui étoit un fief de la couronne : il avoit aussi réuni à la couronne les comtés d'Anjou & du Maine, qu'il tenoit de Marguerite sa mere, fille de Charles II. roi de Naples, comte d'Anjou & du Maine. Création de l'université de Perpignan. Institution de l'ordre de la Jarretiere par Edouard III. Ordonnance sur l'inaliénabilité du domaine.



1350.
Avénement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

JEAN *parvient à la couronne le 23. août 1350. âgé de trente ans. Il fut sacré à Reims le 26. septembre, & couronné avec Jeanne de Boulogne sa deuxiéme femme. Il avoit été baptisé dans l'église du Mans, suivant qu'il paroît par des lettres de Charles V. de* 1372.

1350. 51.

NUL prince n'a si souvent assemblé les états généraux ou particuliers des provinces ; il en assembla tous les ans jusqu'à la bataille de Poitiers. La France se divisoit alors en deux parts ; *la Languedoyl* & *la Languedoc* séparées par la Loire ; la premiere comprenoit la partie septentrionale de la France , & *la Languedoc* la méridionale. Institution de l'ordre de l'Etoile , en faveur des plus grands seigneurs ; la devise étoit , *Monstrant regibus astra viam* , par allusion à l'étoile des mages : cet ordre dont le siége étoit à saint Ouen près Paris , s'avilit dans la suite par le trop grand nombre de chevaliers , & fut abandonné aux chevaliers du Guet. Le connétable Raoul , comte d'Eu & de Guines , accusé d'avoir intelligence avec les Anglois , est décapité sans qu'on observe les formes de la procédure : cette violence au commencement d'un regne , aliéna tous les esprits , & fut cause en partie des malheurs du roi Jean.

1352. 53. 54.

Charles d'Espagne de la Cerda , qui avoit été fait connétable après l'exécution du comte d'Eu , est assassiné par le roi de Navarre Charles , dit le *Mauvais* , en haine de ce qu'on lui avoit donné le comté d'Angoulême , que le roi de Navarre prétendoit avoir pour la dot de sa femme , fille du roi Jean. Lettres (1353.) par lesquelles le roi déclare les conseillers du

FEMMES.	ENFANS.	1364. MORT.	PRINCES contemporains.
Bonne de Luxembourg, fille de Jean roi de Bohême, mariée en 1332. morte en 1349. Elle est enterrée à Maubuisson.	CHARLES V. Louis, tige des ducs d'Anjou, qui ont fait la IIe. branche des rois de Naples. 1384. Jean, duc de Berri. 1416. *Amé VIII. duc de Savoie, qui fut pape pendant le schisme, sous le nom de Félix V. étoit son petit-fils par Marie de Berri sa mere.* Philippe le Hardi, tige de la branche des derniers ducs de Bourgogne. 1404. Jeanne, femme de Charles le Mauvais, roi de Navarre. 1373. Marie, mariée à Robert I. duc de Bar, vers 1404. Agnès. 1349. Marguerite. 1352.	JEAN *meurt à Londres en l'année 1364. âgé de quarante-quatre ans. Il est enterré à S. Denis.*	*Papes.* Clément VI. 1352. Innocent VI. 1362. Urbain V. 1370. *Empereurs d'Orient.* Jean Paléologue. 1384. Jean Cantacusene. 1357. *Empereur d'Occident.* Charles IV. 1378. *Maison Othomane.* Amurat I, 1388. *Roi d'Espagne.* Piere le Cruel. 1369. *Rois de Portugal.* Alphonse IV. 1357. Pierre le Justicier. 1367. *Roi d'Angleterre.* Edouard III. 1377.
Jeanne, fille de Guillaume XII. comte de Boulogne, & de Marguerite d'Evreux, qui étoit déja mere de Philippe de Rouvre, dernier duc de la premiere branche de Bourgogne, mariée en 1349. morte en 1361.	Isabelle, femme de Jean Galéas, premier duc de Milan. 1372. „ *Le roi Jean étant obligé de payer une somme très-considérable pour sa rançon, fut réduit, dit Villani, à vendre, pour ainsi dire, sa propre chair à l'encan : il vendit sa fille à Galéas, viscomti tiran de Milan, 600000. florins, pour être mariée à Jean, fils de Galéas, qui avoit alors onze ans.*		*Roi d'Ecosse.* David II. 1370. *Roi de Dannemarc.* Valdemar III. 1375. *Rois de Suéde.* Magnus. 1363. Albert, vaincu par Marguerite en 1387. *Roi de Pologne.* Casimir III. 1370. *Ducs de Russie.* Jwan Danielowitz. } 1366. Jwan Jwanowitz. } 1366.

parlement affranchis de tous péages pour leurs vivres, afin qu'ils puissent être tout entiers à leurs offices, *ferventius laborare pro republicâ.* Ordonnance (1353.) pour la convocation du *ban* & de *l'arriére-ban ;* il en est fait mention dans les capitulaires de Charlemagne. La différence de ces deux mots venoit, ou de ce que le *ban* regardoit les fiefs, & *l'arriére-ban* les arriére-fiefs, ou de ce que le ban étoit le service ordinaire de chaque vassal suivant la nature de son fief, & que l'arriére-ban étoit une convocation extraordinaire de tous les vassaux. Le roi seul ou son fils pouvoit faire cette convocation, qui n'avoit lieu que dans une nécessité urgente. Le vassal pouvoit se dispenser de s'y trouver en donnant de l'argent, ou quelqu'un qui le remplaçât. Fin tragique de Nicolas Rienzi, qui avoit voulu rétablir le tribunat à Rome, pendant que le saint siége étoit à Avignon en 1354. Quelques années auparavant (1328.) étoit mort à Lucques Castraccio Castracani, qui s'étoit fait souverain de cette république. C'étoit le tems des entreprises, & où les Guelphes & les Gibelins partageoient l'Italie.

1355. 56.

Charles, fils du roi Jean, porte le premier le nom de dauphin, & est fait duc de Normandie : il invite le roi de Navarre, avec qui il avoit été en quelque liaison, à venir à sa réception. Le roi de Navarre y vient, & Jean l'y fait arrêter le 5. avril. États généraux tenus à Paris pour demander des subsides. L'emprisonnement du roi de Navarre fait armer son frere Philippe & les parens des seigneurs qui avoient été massacrés à Rouen lors de son emprisonnement ; ils appellent à leur secours Edouard III. La tréve conclue entre la France & l'Angleterre en 1347. tant de fois rompue & renouvellée, se change enfin en une guerre

MINISTRES

Pierre de la Forêt, Cardinal. 1361.

Jean, Cardinal de Beauvais. 1373.

GUERRIERS.

Connétables.

Raoul, comte d'Eu, décapité en 1350.

Charles d'Espagne de la Cerda. 1354.

Jacques de Bourbon. 1361.

Gaultier de Brienne. 1356.

Robert de Fiennes, vivant en 1380.

Maréchaux de France.

Gui de Nesle. 1353.

Edouard, sire de Beaujeu. 1351.

Rogues de Hangest. 1352.

Jean de Clermont. 1356.

Arnoul d'Audeneham. 1370.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Pierre de la Forêt. 1361.

Gilles Aycelin de Montagu, Cardinal, évêque de Thérouane. 1378.

Jean de Dormans, *dit* le cardinal de Beauvais. 1373.

Premier Président.

Simon de Buci. 1369.

Procureur du roi.

Jacques Dandrie. 1365.

Avocats du roi.

Gérard de Montaigu, pourvû en 1351.

Guillaume de Dormans. 1373.

Renaud de Aci, massacré en 1357.

SAVANS & Illustres.

Barthole. 1355.

L'empereur Charles IV. l'admit dans ses conseils, & lui permit de porter les armes de Bohéme, quoiqu'il fut d'assez basse naissance.

Buridan, vivant en 1355.

cruelle en 1356. Edouard envoie son fils Edouard, prince de Galles, fameux par le gain de la bataille de Créci, pour commander son armée : il ravage l'Auvergne, le Limousin & le Poitou. Jean ayant rassemblé ses troupes, l'atteignit à Maupertuis, à deux lieues de Poitiers, dans des vignes d'où il ne pouvoit se sauver. Le prince de Galles demande la paix au roi ; il offre de rendre tout ce qu'il avoit pris en France, & une tréve de sept ans. Jean refuse toutes ces conditions, attaque huit mille hommes avec quatre-vingt mille, & est défait à la bataille qu'on nomme de Poitiers, le lundi 19. de septembre 1356. Le prince de Galles le mene à Bordeaux, d'où il fut conduit l'année d'après prisonnier en Angleterre. Pierre de Bourbon fut tué à côté du roi ; il étoit accablé de dettes, & avoit par cette raison été excommunié à la poursuite de ses créanciers ; Louis de Bourbon son fils le fit absoudre après sa mort, afin de faire prier Dieu pour lui, & le pape Innocent II. ne leva l'excommunication que sur l'obligation du fils, qui promit de payer les dettes de son pere. Etats généraux ; ils accordent une aide au dauphin qui gouvernoit, mais ce fut à des conditions bien dures, car il se vit forcé à consentir à la destitution des premiers magistrats, tels que le chancelier, le premier président, &c. que leur vertu rendoit suspects à ceux qui vouloient profiter des malheurs publics : on demandoit aussi la liberté du roi de Navarre, & le dauphin la refusa ; cependant il fallut leur accorder encore de nommer les officiers qui devoient faire la levée des deniers, comme par la permission de Jean ils les avoient déja nommés aux états de l'année 1355. C'est à ces officiers, qui ne devoient subsister qu'autant que l'aide devoit avoir cours, que l'on peut rapporter l'origine des cours des aides : celle de Paris fut érigée en

titre de cour en 1390. abolie par les ordonnances d'Orléans en 1560. & de Moulins en 1566. & rétablie enfin par édit de Charles IX. en 1569. Bulle d'or donnée par Charles IV. pour régler l'élection de l'empereur : elle contient quarante articles, dont vingt-trois furent publiés à Nuremberg, & les dix-sept autres à Metz, où Charles dauphin se trouva : ce fut le célébre Barthole qui dressa cette loi, dont le dernier article prescrit aux électeurs séculiers de faire instruire leurs fils dans la connoissance des langues. Henri VI. ayant fait en 1196. une constitution pour rendre la couronne impériale héréditaire dans sa maison, même en faveur des filles au défaut des mâles, cette constitution fut admise à Rome, & reçue par cinquante-deux princes de l'empire, malgré le droit d'élection qui leur appartenoit ; mais elle n'eut plus d'effet après son fils Frédéric II. lors du long interregne, qui mit le trouble dans toute l'Allemagne. On en revint aux élections, & la bulle d'or, qui est devenue la loi permanente de l'empire, en régla les conditions.

1357.

Le roi de Navarre se sauve de prison ; il conçoit le projet de se faire roi de France ; il arme contre le dauphin qui gouvernoit en qualité de lieutenant du roi pendant la détention de son pere, & qui dans la même année, le 14. mars, prit le titre de régent. Depuis la prise du roi jusqu'à sa délivrance, on mit à la tête des *Lettres royaux* le nom de Charles dauphin.

1358.

Les paysans se soulevent contre la noblesse ; cette faction fut appellée la *Jacquerie*. Les Parisiens ayant Etienne

Marcel, prevôt des marchands, à leur tête, se révolterent contre le dauphin régent; Marcel massacre Robert de Clermont maréchal de Normandie, & Jean de Conflans maréchal de Champagne, en présence & dans la chambre même du dauphin, & donne à ce prince son chaperon pour sauvegarde. Le dauphin se retire de Paris; le roi de Navarre y commet toutes sortes d'excès, & en est chassé à son tour. Marcel, dans la crainte d'être puni de tous ses crimes par le régent, dont l'armée avoit investi Paris, y met le comble en voulant livrer la ville aux Anglois, mais comme il s'avançoit vers la porte saint Antoine le premier août sur le minuit, Jean Maillard, fidéle & courageux citoyen, assomma ce traître d'un coup de hache : sa mort fit cesser la rebellion, & le dauphin rentra dans Paris le 4. du même mois.

Prise d'Auxerre par les Anglois, dont ils n'étoient plus les maîtres en 1360.

1359.

Le roi de Navarre déclare la guerre dans les formes au régent qui reprend plusieurs villes. Du Guesclin commence à se faire connoître.

La province de Languedoc témoigne son zéle en accordant un subside considérable. Le régent fait sa paix avec le Navarrois. La guerre avoit empeché pendant plusieurs années que le parlement ne s'assemblât, ce qui causoit de grands désordres dans l'état, tant pour le civil que pour le criminel. Le régent ordonne cette année que les présidens du parlement, *ledit parlement non séant*, jugeront les affaires qui seront portées devant eux, en attendant qu'il puisse assembler le parlement. Il est bon de rapporter les termes de cette ordonnance. » Comme pour le fait & oc-

EVENEMENS REMARQUABLES sous JEAN.

» cupation des présentes guerres, qui long-tems ont été » & encore sont, *le parlement qui de tout tems a été, & est,* » *quand il se tient, la justice capitale & souveraine de tout* » *le royaume de France, représentant, sans moyen, la personne* » *de mondit seigneur & la nôtre, &c.* » Il restraint le nombre des officiers du parlement, des enquetes, des requêtes, des comptes, &c. & veut que ceux qui » au moyen de la » restriction faite par son ordonnance, ne demeurent plus » en office, soient subrogés arrivant vacquance desdits » offices.

Le traité qui avoit été négocié en Angleterre pour la liberté du roi Jean, & dont les conditions étoient très désavantageuses, révolta toute la France, & les états ayant déliberé à ce sujet, ne voulurent point l'accepter. Les Anglois rentrent en France, ils l'attaquent par l'Artois, la Champagne & la Bourgogne; le roi d'Angleterre s'avance jusques sous les murs de Paris, delà il se retire près de Chartres, où un orage affreux épouvante si fort son armée, qu'il croit y reconnoitre l'ordre du ciel de faire la paix.

1360.

Traité de Bretigni, près de Chartres, conclu le 8. maî par Charles régent & les députés d'Edouard; par l'article XII. il est dit que Jean renoncera à toute souveraineté sur la Guyenne, &c. dont la propriété restera à Edouard, & qu'Edouard de son côté renoncera à ses prétentions à la couronne de France, à la Normandie, &c. Ils conviennent de se trouver à Calais, pour déterminer le lieu & le tems où se feront les renonciations. Ce traité fut ratifié par les deux rois à Calais le 24. octobre suivant, à la réserve du seul article XII. qui n'y est point rappellé : cependant ces

princes conviennent par des lettres ſignées le même jour, d'envoyer à Bruges à la ſaint André 1361. les renonciations que par le traité de Bretigni on avoit projetté de faire à Calais ; mais cette derniere convention n'eut point lieu, car Jean ayant envoyé à Bruges, ſuivant la parole qu'il en avoit donnée, porter ſes renonciations, & les députés d'Edouard ne s'y étant pas trouvés, les choſes demeurerent, par rapport à la ſouveraineté de la Guyenne, dans l'état où elles étoient avant le traité de Bretigni, & Edouard fut mis en poſſeſſion de la Guyenne, &c. *réſervant les commiſſaires du roi*, dit le Songe du Vergier, *la ſouveraineté, le reſſort & les ſujets*, ſans que ceux d'Edouard s'y oppoſaſſent. En conſéquence du traité de Bretigni, le roi Jean fut mis en liberté après quatre ans de priſon. Ordonnance qui permet aux Juifs de demeurer dans le royaume pendant vingt ans : cette ordonnance eſt accompagnée de lettres, par leſquelles le roi leur donne, pour gardien & conſervateur de leurs priviléges, le comte d'Eſtampes, (*de la maiſon d'Evreux.*) Le roi de Navarre eſt compris dans ce traité ; il avoit fait le ſien avec le régent un an auparavant. Edouard interdit l'uſage de la langue françoiſe dans tous les actes publics en Angleterre, où l'on s'en étoit ſervi juſqu'alors.

1361. 62. 63.

Philippe de Rouvre, dernier duc de Bourgogne, de la premiere maiſon de Bourgogne, meurt à Rouvre près de Dijon le 21. ſeptembre, âgé de quatorze ans. Jean réunit ce duché à la couronne par le droit du ſang, comme plus proche parent, parce qu'il étoit fils de Jeanne de Bourgogne ſœur du duc Eudes, grand-pere du jeune duc Philippe de Rouvre ; enſuite il le donna à Philippe dit le Hard

son quatriéme fils le 6. septembre 1363. à titre d'appanage, réversible à la couronne faute d'*hoirs mâles*, car c'est ainsi que doivent s'entendre ces paroles, *hærede succedente*, qui se trouvent dans les lettres patentes, & qui sont conformes à la loi établie par Philippe le Bel en 1314. Philippe fut surnommé le Hardi pour avoir combattu vaillamment auprès de son pere à la bataille de Poitiers, ou plûtôt pour s'être mis avec violence, en qualité de doyen des pairs, au-dessus de Louis duc d'Anjou son frere aîné, créé pair dès l'an 1360. qui avoit pris sa place à côté du roi.

Il réunit le comté-pairie de Flandres à la branche de Bourgogne, par son mariage avec Marguerite, derniere héritiere des comtes de Flandres, & veuve de Philippe de Rouvre; ensorte que ses enfans recueillirent toute la dépouille de Philippe de Rouvre, & celle de sa veuve devenue leur mere; il est le chef de la seconde maison royale de Bourgogne. Par la charte du roi Jean, qui contient la donation du duché, il fut institué premier pair de France; jusques-là les ducs d'Aquitaine & de Normandie avoient pris en plusieurs occasions le pas sur le duc de Bourgogne, qui ne l'a eu d'une façon bien décidée que depuis l'an 1380. Ce fait me paroit digne de remarque par rapport à l'autorité royale, qui peut en quelque sorte changer la nature des choses, en donnant à une institution nouvelle la priorité du tems sur de plus anciennes; c'est sans doute cet exemple qui autorisa Henri III. à ce qu'il fit en faveur des duchés de Joyeuse & d'Epernon.

Le roi réunit à la couronne le duché de Normandie, & les comtés de Champagne & de Toulouse. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, est tué à la bataille de Brignais, où il fut défait en voulant dissiper ce qu'on appelloit *les grandes Compagnies*, qui avoient désolé la France,

& qui passerent dans la suite en Italie. Ces grandes compagnies étoient composées de gens de guerre qui s'assembloient sans être autorisés par le prince, & qui s'élisoient un chef. Elles commencerent à paroître en France, suivant le continuateur de Nangis, en 1360. il les appelle, *Filii Belial, guerratores de variis nationibus, non habentes titulum :* ils se nommoient aussi les Tard-venus, ou Malandrins.

1364.

Jean retourne en Angleterre pour y traiter de la rançon du duc d'Anjou, qui s'en étoit sauvé y étant en ôtage : quelques-uns ont dit que c'étoit aussi pour y revoir une femme dont il étoit amoureux ; il y mourut. La variation des monnoies sous ce prince, est la preuve la plus forte des malheurs de son regne ; variation si subite, que *à grand peine étoit homme, qui en juste payement des monnoyes, de jour en jour se pût connoître.* (Rec. des ord.) C'étoit le genre d'impôt de ce tems-là, & sans doute le plus fatal au commerce : aussi le peuple obtint-il, comme une grace, qu'il fût remplacé par les tailles & les aides. Ce qui est extraordinaire, c'est que jamais le luxe n'avoit été porté plus loin par la noblesse.



1364. *Avénement à la couronne.*	*EVENEMENS REMARQUABLES.*

CHARLES V.

parvient à la couronne l'an 1364. âgé de vingt-sept ans ; sa grande prudence lui fit donner le surnom de Sage. Il est le premier des fils de France qui ait pris le titre de Dauphin. Il se fit sacrer & couronner à Reims avec la reine sa femme, par l'archevêque Jean de Craon le 19. Mai 1364.

1364.

CHARLES, dit *le Mauvais*, roi de Navarre, ne cherchoit qu'un prétexte pour reprendre les armes : il renouvella les prétentions qu'il avoit eues sur le duché de Bourgogne, lorsque le feu roi s'en étoit saisi à la mort de Philippe de Rouvre ; il y joignit ses autres droits sur la Champagne & la Brie, & la guerre recommença plus vivement que jamais.

Bataille de Cocherel, près du village de ce nom, entre Evreux & Vernon, gagnée le 6. Mai par du Guesclin, commandant pour Charles V. contre le roi de Navarre, dont les troupes furent défaites ; le Captal de Buch qui les commandoit est fait prisonnier. La guerre continue par rapport à la Bretagne, entre Charles de Blois & le jeune comte de Montfort, dit Jean V. Ils font un traité dans les Landes de Beaumanoir : Charles de Blois, excité par sa femme comtesse de Penthiévre, ne veut pas l'exécuter ; il donne la bataille d'Aurai le jour de saint Michel ; il y est tué, & du Guesclin est fait prisonnier par Jean Chandos, le plus fameux capitaine d'Angleterre. Le comte de Montfort fait la paix avec la veuve de Charles de Blois, & par le traité de Guerande conclu en 1365. il est reconnu pour duc de Bretagne, dont il rend la foi & hommage au roi. Pendant cette guerre, qui duroit depuis 1341. deux princesses donnerent des preuves d'un grand courage, la comtesse de Montfort &

1380.

FEMMES.

Jeanne, fille de Pierre I. du nom, duc de Bourbon, & d'Isabelle de Valois, mariée en 1349. morte en 1377.

ENFANS.

CHARLES VI.

Louis, duc d'Orléans, ayeul de Louis XII. & bisayeul de François I. 1407.

Il fut aussi duc de Valois, par l'érection de ce comté en pairie que fit Charles VI. en 1406.

Il fut pere de Philippe, comte de Vertus, qui ne laissa qu'un bâtard, & du fameux bâtard d'Orléans, autrement le comte de Dunois, mort suivant quelques-uns en 1470. suivant d'autres en 1468. Il avoit eu ce dernier de Mariette d'Enghien, femme d'Aubert de Cani. Le duché d'Orléans qu'il avoit eu en appanage, pour le tenir en pairie, fut réuni à la couronne lorsque Louis XII. son petit-fils parvint à la couronne.

Jean, mort en bas âge.

Jeanne, morte en bas âge.

Bonne, morte en bas âge.

Jeanne, morte en bas âge.

Marie.

Isabelle.

Catherine, mariée à Jean de Berri, comte de Montpensier. 1388.

MORT.

CHARLES V. *meurt le 16. septembre au château de Beauté, au bois de Vincennes, dans la quarante-quatriéme année de son âge. Il fut enterré à saint Denis.*

Christine de Pisan, fille de Thomas de Pisan, assure que le roi mourut à l'heure que son pere avoit prédit; elle lui donne la qualité d'Astronome du roi: on peut juger de l'estime où étoit cet officier, par les grandes pensions dont il jouissoit. Thomas étoit payé tous les mois de cent livres de gages, & ses livrées n'alloient à guéres moins, sommes considérables pour ce tems-là, tant l'astrologie que l'on nomme judiciaire étoit à la mode alors, même auprès des princes les plus sages & les plus religieux.

PRINCES contemporains.

Papes.

Urbain V. 1370.
Grégoire XI. 1378.
Urbain VI. 1389.

Empereur d'Orient.

Jean Paleologue. 1389.

Empereurs d'Occident.

Charles IV. 1378.
Venceslas. 1400.

Maison Othomane.

Amurat I. 1388.

Rois d'Espagne.

Pierre le Cruel. 1369.
Henri II. 1379.
Jean I. 1390.

Rois de Portugal.

Pierre le Justicier. 1367.
Ferdinand I. 1383.

Rois d'Angleterre.

Edouard III. 1377.
Richard II. 1399.

Rois d'Ecosse.

David II. 1370.
Robert II. 1390.

Rois de Dennemarc.

Valdemar III. 1375.
Olaüs V. 1387.

Roi de Suéde.

Albert, vaincu par Marguerite en 1387.

Rois de Pologne.

Casimir III. dit le Grand. 1370.
Louis, roi de Hongrie, surnommé le Grand. 1382.

Ces deux princes mériterent le titre de grand, Casimir par ses sages loix, & Louis par sa valeur.

Ducs de Russie.

Jwan Danielowitz. } 1366.
Jwan Jwanowitz. }
Démétrius Jwanowitz. 1381.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

Jeanne la Boiteuse, pendant la prison & après la mort de leurs maris.

Révocation des domaines aliénés depuis la mort de Philippe le Bel.

1365.

Traité de paix entre Charles V. & le roi de Navarre le 6. Mars. Le comté d'Evreux, qui étoit son patrimoine, lui fut laissé, & on lui donna Montpellier & ses dépendances, avec réserve de la souveraineté & du ressort, pour le dédommager de Mante & Meulan qu'on ne lui rendit point, & pour ses prétentions sur la Bourgogne, la Champagne & la Brie.

Création de l'Université d'Orange par Raimond V.

1366.

Bertrand du Guesclin va faire la guerre en Espagne, & emmene *les grandes compagnies*, dont il purgea la France. Du Guesclin chasse du royaume de Castille Pierre, dit *le Cruel* : ce prince souillé du meurtre de ses freres, avoit achevé de se rendre odieux par la mort violente de sa femme Blanche de Bourbon, sœur de la femme de Charles V. qu'il empoisonna pour se livrer à l'amour qu'il avoit pris pour Marie de Padille. Bertrand fait couronner à sa place Henri comte de Transtamare, frere bâtard de ce roi. Henri fit du Guesclin connétable de Castille.

1367. 68.

Le prince de Galles donne du secours à Pierre le Cruel qui s'étoit retiré en Guyenne, & le rétablit sur le trône. Pierre se brouille avec le prince de Galles son bienfaicteur. Henri rentre dans la Castille, tue de sa main Pierre, & de-

MINISTRES.

Jean de la Grange, dit le cardinal d'Amiens. 1402.

Philippe de Maisieres.

Secretaires des Finances.

Gérard de Montaigu, pere de Jean grand maître de France.

Gontier de Bagneaux.

Nicolas de Verres.

Pierre Blanchet, qui signa l'édit de 1374. pour la majorité des rois à quatorze ans.

GUERRIERS.

Connétables.

Robert de Fiennes, dit Moreau, vivant en 1380.

Bertrand du Guesclin. 1380.

Maréchaux de France.

Arnoul d'Audeneham. 1370.

Jean le Meingre, dit Boucicaut. 1367.

Jean, sire de Neuville, vivant en 1359.

Jean de Mauquenchi, sire de Blainville, mort avant 1391.

Louis de Sancerre. 1402.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Jean de Dormans, dit le cardinal de Beauvais. 1373.

Guillaume de Dormans. 1373.

Pierre d'Orgemont fut élu par scrutin en présence du roi. 1389.

Premiers Présidens.

Simon de Buci. 1369.

Pierre de Démeville, qualifié premier président dans les lettres du 2. Août 1370. qui sont dans un registre du parlement, commençant le 12. Novemb. 1369.

Guillaume de Sens. 1373.

Pierre d'Orgemont. 1389.

Arnaud de Corbie. 1413.

SAVANS & Illustres.

Hug. Aubriot, vivant en 1381.

Jean Bocace. 1375.

Sainte Brigite. 1373.

Sainte Catherine de Sienne. 1380.

Maître Gervais.

Guill. de Machaut, vivant en 1370.

Fr. Petrarque. 1374.

Suson. 1365.

Alf. Vargas. 1366.

Le regne de Charles V. est une époque mémorable dans l'histoire des lettres. *Ce prince*, dit Christine de Pisan, *avoit été instruit en lettres moult suffisamment* : ce fut vers son regne, selon Pasquier, que les *chants royaux*, *balades*, *rondeaux*, *&* *pastorales*, *commencerent d'avoir cours* ; c'est en effet à son tems que commence, pour ne plus s'interrompre, la chaine de nos poëtes François. Froissart faisoit des vers sous le regne de ce prince, Charles d'Orléans, pere de Louis XII. nous a laissé un recueil *manuscrit* de ses poësies : à sa mort, François Villon avoit trente-trois ans, & Jean Marot, pere de Clément, étoit né. (*Mémoires de l'Acad. des Belles Lettres.*)

vient paisible possesseur du royaume. On a dit que Pierre le Cruel voyant Dom Henri de retour en Castille, s'étoit fait Musulman pour obtenir le secours des Maures, mais c'est un conte mal inventé par certains anciens romanciers » qui tiennent néanmoins encore rang d'historiens auprès » du vulgaire, parce qu'ils rapportent quelque chose de » vrai. « (*Révol. d'Espagne par le P. d'Orléans.*)

Révolte de la Guyenne (1368.) contre Edouard, prince de Galles, qui en tiroit des impôts excessifs.

1369. 70.

Le comte d'Armagnac & plusieurs autres seigneurs appellent au parlement de Paris : Edouard y est cité en qualité de vassal de la couronne, & n'ayant pas comparu, les terres qu'il possédoit en France sont confisquées. La guerre recommence entre Charles V. & Edouard III.

Du Guesclin reprend dans le cours de cette guerre presque toute la Guyenne, le Poitou où périt le brave Chandos Anglois, la Xaintonge, le Rouergue, le Périgord, une partie du Limousin, le Ponthieu, &c. Aubriot, prévôt de Paris, pose les fondemens de la Bastille en 1370. Du Guesclin est fait connétable de France, sur la démission du seigneur de Fiennes.

Ordonnance qui défend les jeux de hazard, & excite à tous les jeux d'adresse & de force, l'arc, l'arbalétre, &c. capables de former le corps & d'exercer aux armes. Cette ordonnance se sent bien du tems où la nation n'étoit que guerriere : mais dans l'énumération des jeux défendus, on est étonné d'y en trouver qui n'étoient point des jeux de hazard, & qui appartenoient à l'esprit, ou qui pouvoient contribuer à dénouer le corps des jeunes gens. *Défendons par ces présentes* tous jeux de Dez, de *Tables* (de

		MAGISTRATS.	
		Procureur du roi.	
		Guillaume de S. Hermant. 1384.	
		Avocats du roi.	
		Jean Pastorel, vivant en 1367.	
		Raoul de Presles, fils naturel du premier, mort en 1382.	
		Jean d'Ay. 1375.	
		Jean Daillois, exerçoit en 1374.	
		Jean Desmarès, qui avoit déplu aux ducs d'Anjou & de Berri, pour avoir parlé hardiment sur la majorité du roi, fut décapité en 1382.	
		Jean Canart, vivant en 1387.	

Dames) *de Palmes* (Paulme) de *Quilles*, de *Palet*, de *Billes*, (Billard) &c.

Nouvelle ordonnance ſur le droit d'amortiſſement.

La couronne d'Ecoſſe paſſe dans la maiſon de Stuard par la mort de David roi d'Ecoſſe, qui laiſſa pour héritier Robert Stuard fils de ſa ſœur.

1371. 72. 73. 74. 75.

Charles V. accorde la nobleſſe à tous les bourgeois de Paris; elle leur fut confirmée par Charles VI. Louis XI. François I. & Henri II. Henri III. reſtraignit ce privilége en 1577. aux ſeuls prévôt des marchands & échevins : il fut ſupprimé en 1667. rétabli en 1707. ſupprimé de nouveau en 1715. & rétabli enfin en 1716. tel qu'il ſubſiſte aujourd'hui.

Ordonnance qui défend les guerres privées.

Le roi tire de grands ſecours des Juifs, qu'il oblige à porter une marque particuliere ſur leurs habits.

Jean V. duc de Bretagne, qui avoit pris parti pour les Anglois, avoit été déclaré rebelle par arrêt du parlement, & comme tel privé de ce duché, où il ne conſervoit plus que le port de Breſt. Les Anglois ſont battus par la flotte Caſtillane dans un combat naval proche de la Rochelle, & le roi Henri de Caſtille rendit dans cette occaſion à Charles V. le ſecours que celui-ci lui avoit prêté contre Pierre le Cruel. Le captal de Buch qui avoit obtenu ſa liberté lors du traité fait entre Charles V. & le roi de Navarre, eſt de nouveau fait priſonnier près Soubiſe par Yvain de Galles, ſeul reſte de la famille ancienne des princes de Galles. La perte de ce général fut plus fatale aux Anglois que celle d'une bataille. Charles V. refuſa de le rendre, & il mourut priſonnier au Temple au bout de

cinq ans, après avoir refusé généreusement de s'engager au service de France.

Tréve entre la France & l'Angleterre, où la France conserve tous ses avantages. Elle avoit perdu sous le roi Jean ce que Philippe Auguste avoit conquis sur les Anglois : Charles V. s'en remit en possession. Nous verrons encor une fois Henri V. aussi triomphant qu'Edouard III. & Charles VII. aussi heureux que Charles V. fut prudent & avisé.

Ordonnance de Charles V. du mois d'août 1374. par laquelle les rois sont déclarés majeurs à quatorze ans, *donec decimum quartum ætatis annum attigerint*. Il voulut que le recteur de l'université, le prevôt des marchands & les échevins de la ville de Paris fussent présens à l'enregistrement qu'il fit faire au parlement. Le chancelier de l'Hôpital expliqua depuis cette ordonnance sous le regne de Charles IX. & il fut dit que l'esprit de la loi étoit, que les rois fussent majeurs à quatorze ans commencés, & non pas accomplis, suivant la régle, que dans les causes favorables *annus inceptus pro perfecto habetur*.

Ordonnance sur la régence, au mois d'Octobre 1374. par laquelle Charles déclare, que s'il meurt avant que son fils soit entré dans l'âge de quatorze ans, le duc d'Anjou son frere sera régent du royaume jusqu'à ce que le jeune roi soit entré dans sa quatorziéme année. Dans le même mois il donne une autre ordonnance qui porte, que s'il meurt avant que son fils ainé soit entré dans sa quatorziéme année, la reine aura la tutelle de ses enfans, fils & filles, jusqu'à ce que le roi soit parvenu à l'âge de quatorze ans, & qu'avec elle les ducs de Bourgogne & de Bourbon seront tuteurs, & que si la reine, par mort, mariage ou autrement, ne peut être tutrice, le duc de Bour-

gogne sera tuteur, & à son défaut le duc de Bourbon.

Il étoit tems de mettre ordre à l'abus des régences qui absorboient l'autorité royale; dans la premiere & la seconde race le roi n'étoit majeur qu'à vingt-deux ans, & pendant sa minorité tous les actes étoient scellés du sceau du régent. Cet usage étoit fondé sur l'opinion que le roi n'étoit point roi qu'il n'eût été sacré, & ce sacre étoit différé par le régent, le plus long-tems qu'il pouvoit: aussi voyons-nous que même encore sous la troisiéme race, où la puissance des régens étoit fort diminuée, les rois faisoient sacrer leurs fils de leur vivant, pour assurer leur état, que l'autorité du régent pouvoit rendre incertain. Cette matiete est trop vaste pour la traiter dans toute son étendue, il suffira de quelques remarques. 1°. La régence étoit distinguée de la tutelle, & ne se confondoit pas dans la même personne, ensorte que, par exemple, Charles V. avoit donné la tutelle de son fils à la reine son épouse, & la régence au duc d'Anjou; ce qui n'eut pas lieu parce que la reine mourut avant Charles V. la reine Blanche, mere de S. Louis, fut la premiere qui réunit ces deux titres que l'on distingua toujours, mais que l'on ne sépara jamais depuis Charles V. 2°. Les rois ont disposé de la régence par leurs testamens, & leurs dispositions ont été suivies. 3°. Charles IX. est le premier qui ait déclaré solemnellement sa majorité. 4°. Le premier de nos rois qui ait voulu apporter quelque réglement sur les régences, est Philippe le Hardi: il rendit deux ordonnances, l'une étant encor en Afrique, & l'autre à son retour, par lesquelles il vouloit que son fils fût déclaré majeur à quatorze ans, mais ces ordonnances n'eurent pas d'exécution après lui, celles même de Charles V. furent contredites pendant la minorité de Charles VI. lequel rendit à son tour deux déclarations con-

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

formes à celles du roi ſon pere, qui ſont enfin devenues la juriſprudence conſtante de notre droit public en cette matiere.

Le Songe du Vergier, *Somnium Viridarii*, a été fait, dit-on, en 1374. entre pluſieurs auteurs à qui on en fait honneur, il me ſemble que c'eſt à Raoul de Preſles qu'il doit reſter : il traite de la puiſſance eccléſiaſtique & ſéculiere.

1376. 77.

Le célébre prince de Galles mourut le 17. juillet 1376. âgé de quarante-ſix ans ; les Anglois l'appelloient communément le *Prince Noir*, parce qu'il portoit des armes de cette couleur : *il poſſédoit*, dit Rapin Thoyras, *toutes les vertus dans un degré éminent : auſſi bon ſoldat que grand capitaine, brave ſans férocité, fier dans les combats, mais très-affable dans la ſociété . . . . toujours ſoumis & reſpectueux envers le roi ſon pere.* Le roi de France lui fit faire un ſervice à Notre-Dame. Le roi d'Angleterre mourut un an après ſon fils, & Richard, fils du prince de Galles, lui ſuccéda à l'âge d'onze ans. Les Florentins liés pour lors d'intérêt avec le pape Grégoire XI. lui envoyent Catherine de Sienne, qui le détermina à rétablir le Siége à Rome (1377.) d'où il avoit été transferé à Avignon depuis 1308. (il a été le dernier des papes François.) Le motif de ce retour fut la révolte des Boulonnois qui vouloient ſe ſouſtraire à la puiſſance du pape, & que le pontife ne pouvoit atteindre de ſi loin.

1378.

La mort d'Edouard III. mit Charles V. en état d'achever la conquête de la Guyenne, qu'il reprit toute entiere, à la réſerve de la ville de Bordeaux. L'empereur

Charles de Luxembourg & son fils Venceslas sont reçus à Paris le 4. janvier ; l'empereur y venoit pour acquitter un vœu qu'il avoit fait de visiter l'abbaye de saint Maur près de Paris ; il mourut quelques mois après. On a dit de lui qu'il avoit ruiné sa maison pour acquérir l'Empire, & qu'il ruina l'Empire pour rétablir sa maison. Des complices du roi de Navarre, qui vouloit faire empoisonner le roi, comme il avoit déja fait, sont exécutés. Le duc d'Anjou enléve Montpellier au roi de Navarre.

1379.

Le roi, sur les conclusions de Canart son avocat, confisque & réunit la Bretagne, pour crime de félonie, sur le comte de Montfort, sauf le droit des enfans de Charles de Blois ; mais cette réunion n'eut pas lieu, parce que le duc sut se défendre, & que le roi mourut peu de tems après.

Commencement du schisme. Après la mort de Grégoire XI. arrivée le 27. Mars 1378. Urbain VI. fut élu par tous les cardinaux qui étoient à Rome ; plusieurs d'entr'eux en étant sortis, prétendirent que la violence du peuple avoit empêché que l'élection ne fût libre, & ils élurent le 20. septembre de la même année Clément VII. qui dans la suite se retira à Avignon. Ce schisme ne finit que quarante ans après au concile de Constance. On a dit que les cardinaux électeurs de Clément avoient auparavant envoyé offrir le pontificat au roi Charles V. qui étoit veuf, & que ce prince l'avoit refusé, parce qu'étant estropié du bras gauche, il n'auroit pû célébrer la messe. (*Martene.*)

1380.

Le connétable du Guesclin meurt de maladie le 13. juil-

let, âgé de ſoixante-ſix ans, devant Châteauneuf de Rendon qu'il aſſiégeoit; il fut enterré à S. Denis auprès du tombeau que Charles V. s'étoit fait préparer. En diſant adieu aux vieux capitaines qui l'avoient ſuivi depuis quarante ans, il les pria de ne point oublier ce qu'il leur avoit dit mille fois, *qu'en quelque pays qu'ils fiſſent la guerre, les gens d'égliſe, les femmes, les enfans, & le pauvre peuple, n'étoient point leurs ennemis.*

Les ennemis lui rendirent un honneur ſingulier. Le gouverneur de Rendon avoit capitulé avec le connétable, & il étoit convenu de ſe rendre le 12. juillet, en cas qu'il ne fût pas ſecouru : quand on le ſomma de rendre la place le lendemain, qui fut le jour de la mort de du Gueſclin, le gouverneur dit qu'il lui tiendroit parole, même après ſa mort; en effet il ſortit avec les plus conſidérables officiers de ſa garniſon, & vint mettre ſur le cercueil du connétable les clefs de la ville, en lui rendant les mêmes reſpects que s'il eût été vivant. (Il y a des hiſtoriens qui diſent qu'il vivoit encore quand on lui remit les clefs.) Les fameux capitaines qui avoient été ſous lui, refuſerent l'épée de connétable, comme ne ſe ſentant pas dignes de la porter après lui. Cependant Olivier de Cliſſon fut forcé quelque tems après de la recevoir.

Le roi de Navarre avoit donné du poiſon à Charles lorſqu'il n'étoit encore que dauphin : un médecin Allemand ſuſpendit l'effet du poiſon en lui ouvrant le bras, & dit que quand cette plaie ſe refermeroit, il mourroit; la plaie ſe referma en 1380. Ce prince, le jour même de ſa mort, ſupprima par une ordonnance expreſſe une partie des impôts qu'il avoit établis.

Charles V. entre bien des éloges, en a mérité un qui doit ſervir d'inſtruction à tous les rois. C'eſt que jamais

prince ne ſe plut tant à demander conſeil, & ne ſe laiſſa moins gouverner que lui. Edouard diſoit *qu'il n'y eut onc roi qui ſi peu s'armât, & qui lui donnât tant d'affaires.* Et du Tillet le loue en diſant, *que jamais il ne vêtit armure ni autre habillement de guerre.* En effet il ne parut jamais à la tête de ſes armées, dont il donna le principal commandement au connétable du Gueſclin ; mais ſa rare prudence répara les malheurs qui avoient affligé la France pendant le regne du roi Jean : elle lui fit reprendre ſur les Anglois, ſans ſortir de ſon cabinet, preſque tout ce que ſon pere & ſon grand-pere, avec du courage & bien des peines, avoient perdu en combattant en perſonne, & la gloire de ce regne fut d'avoir eu en même tems le prince le plus ſage, & le général le plus habile. On ne doit pas omettre une belle réponſe de ce prince : quelqu'un murmuroit de l'honneur qu'il portoit aux gens de lettres, appellés dans ce tems *Clercs*, il répondit, *les clercs où a ſapience l'on ne peut trop honorer, & tant que ſapience ſera honorée en ce royaume, il continuera à proſperité, mais quand débouttée y ſera, il décherra :* (Chriſtine de Piſan.) Au rapport de Froiſſart, on n'avoit pas jugé trop favorablement de ce prince à la bataille de Poitiers, par la faute de ſon gouverneur, qui dès le commencement du combat le fit retirer avec ſes deux freres : *Charles, Louis & Jean*, dit-il, *fils du roi de France, étoient jeunes d'âge & de conſeil, ſi avoit en eux petit recouvrèr, & nul d'eux ne vouloit entreprendre le gouvernement du royaume.* Comment Froiſſart, dont l'hiſtoire ne finit qu'en 1400. n'a-t-il pas, pour ſon honneur, déſavoué un jugement ſi précipité & ſi injuſte, pour s'accorder avec toute la nation ſur le mérite éminent & reconnu de ce grand roi ? Il avoit achetté, pendant la priſon du roi ſon pere, l'hôtel de ſaint Paul, qu'il appella *l'hôtel des*

grands Ebatiemens. L'argent immenſe qu'il y dépenſa dans des tems ſi malheureux, ne ſauroit ſe comprendre ; auſſi donna-t-il des lettres en 1364. pour que cet hôtel fût réuni au domaine.

La marine fut preſqu'oubliée en France après la mort de Charlemagne : depuis ce regne les ſeigneurs particuliers avoient leurs amiraux nommés *Patrimoniaux* : elle recommença à renaître ſous ſaint Louis, le premier de nos rois qui ait eu un officier principal avec le titre d'*Amiral*. La guerre avec l'Angleterre rendit la marine plus conſidérable ſous Charles V. par les ſoins de ſon amiral Jean de Vienne, ſeigneur de Rollans. Cet amiral diſoit que les Anglois n'étoient jamais plus foibles que chez eux. Les regnes ſuivans laiſſerent la marine dans l'oubli, ainſi que le commerce, dont il n'étoit ſeulement pas queſtion ; mais l'un & l'autre ont reparu avec éclat ſous le miniſtere du cardinal de Richelieu, & ont été élevés au plus haut degré de ſplendeur par M. Colbert & par M. de Seignelai ſon fils, ſous le regne de Louis XIV.

On peut regarder Charles V. comme le véritable fondateur de la bibliotheque du roi : ce prince aimoit fort la lecture, & c'étoit lui faire un préſent très-agréable que de lui donner des livres ; il parvint à en raſſembler environ neuf cens, nombre bien conſidérable pour un tems où l'imprimerie n'avoit pas encore été inventée, & pour un prince à qui le roi Jean ſon pere n'avoit laiſſé qu'une vingtaine de volumes au plus. La bibliotheque de Charles V. étoit compoſée de livres de dévotion, d'aſtrologie, de médecine, de droit, d'hiſtoire & de romans ; peu d'anciens auteurs des bons ſiécles, pas un ſeul exemplaire des ouvrages de Ciceron, & l'on n'y trouvoit des poetes Latins, qu'Ovide, Lucain & Boëce ; des traductions en fran-

çois de quelques auteurs, comme Tite-Live, Valere-Maxime, la Cité de Dieu, la Bible, &c. Charles les fit placer dans une des tours du louvre, que l'on nomma *la Tour de la Librairie.* C'est de ces foibles commencemens que s'est formée la bibliotheque royale, dont il auroit été difficile alors de prévoir l'éclat & la grandeur; elle fut considérablement augmentée par les soins de Louis XII. & de François I. à mesure que les lettres & le goût des sciences s'étendirent dans la France sous la protection de ces princes. Mais ç'a été principalement sous les regnes de Louis XIV. & de Louis XV. qu'elle a été portée à ce degré d'immensité & de magnificence, qui la rendent aujourd'hui la plus riche & la plus précieuse bibliotheque du monde.



1380.
Avénement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

CHARLES VI.
parvient à la couronne en 1380. âgé de douze ans & neuf mois. Il fut sacré & couronné à Reims par l'archevêque Richard Pique le 4. Novembre.

De tous les pairs laïcs, il n'y eut que Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui assista à cette cérémonie, Louis comte de Flandres étant absent, & les quatre autres pairies anciennes étant déja réunies à la couronne. Il prétendit, soutint & obtint son rang de premier pair de France, contre Louis duc d'Anjou son aîné, & créé pair dès l'an 1360. qu'il précéda. Charles VI. avoit été baptisé dans l'église de S. Paul par le cardinal de Beauvais : le parrain fut Charles de Montmorenci.

1380.

LA minorité de Charles VI. donna lieu aux malheurs de son regne, & la démence où il tomba y mit le comble. Les armoiries de France sont réduites à trois fleurs de Lys : on peut cependant rapporter au regne de Charles V. l'origine de cette réduction. Au commencement de ce regne il y eut des contestations à l'occasion de la régence, entre les ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne & de Bourbon, oncles du roi ; ils assemblerent au palais un conseil, dans lequel le duc d'Anjou déclara qu'il prétendoit réunir la qualité de tuteur & celle de régent ; la dispute s'échauffa, & on résolut, pour en prévenir les suites, de s'en rapporter à des arbitres, qui déférerent au duc d'Anjou la régence & la présidence du conseil ; qui déclarerent que les ducs de Bourgogne & de Bourbon auroient l'éducation du roi avec la surintendance de sa maison, & qui arrêterent que l'on préviendroit l'âge auquel le roi auroit dû être sacré. On le prévint en effet, & dès le 4. Novembre le duc d'Anjou cessa d'être régent. Pendant le court espace de sa régence il avoit intitulé les lettres royaux de son nom ; il a été le dernier régent qui ait eu un sceau. De nouvelles brouilleries entre les quatre oncles du roi, donnerent lieu à un nouvel accommodement, par lequel, entre autres articles, il fut arrêté que le duc d'Anjou auroit la présidence au conseil, & que la garde

FEMMES.

Isabelle de Baviere, mariée en 1385. morte en horreur à tous les bons François en 1435.

Son corps fut tant méprisé qu'il fut mis de son hôtel dans un petit bateau sur la riviere de Seine, sans autre forme de cérémonie & pompe .... & fut ainsi porté à S. Denis en son sépulcre, ni plus ni moins qu'une simple demoiselle, (*Brantôme.*)

ENFANS.

Charles, mort en bas âge.

Charles, duc de Guyenne 1400.

Louis, mort sans avoir eu d'enfans de Marguerite de Bourgogne, en 1415.

Jean, marié à Jacqueline de Baviere, dont il n'eut point d'enfans, enterré à S. Corneille de Compiegne. 1416.

CHARLES VII.

Philippe, mort le jour de sa naissance.

Jeanne, morte jeune.

Isabelle, qui épousa en premieres nôces Richard II. roi d'Angleterre, & en secondes nôces Charles duc d'Orléans. 1409.

Jeanne, mariée à Jean VI. duc de Bretagne. 1433.

Marie. 1438.

Michelle, mariée à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dont elle n'eut point d'enfans. 1422.

Catherine, mariée à Henri V. roi d'Angleterre, & depuis à Owen Tider, grand pere de Henri VII. roi d'Angleterre. 1458.

Charles VI. eut *d'Odette de Champdivers, une fille naturelle, nommée*

Marguerite de Valois, *damoiselle de Belleville, qui fut mariée à Jean de Harpedene, seigneur de Belleville en Poitou, morte avant* 1458.

1422. MORT.

CHARLES VI. *meurt à Paris dans l'hôtel de S. Paul, le* 20. *Octobre* 1422. *âgé de* 54. *ans. Il est enterré à saint Denis.*

Bonincontri, dans ses annales, prétend que sa démence vint d'une potion amoureuse, *potione amatoriâ*, qu'on lui donna. Ce prince fut tellement abandonné, qu'il ne se trouva pas un prince du sang à ses funérailles.

PRINCES contemporains.

Papes.	
Urbain VI.	1389.
Boniface IX.	1404.
Innocent VII.	1406.
Grégoire XII.	1409.
Alexandre V.	1410.
Jean XXIII. abdique	1415.
Martin V.	1431.
Empereurs d'Orient.	
Jean Paléologue.	1384.
Emanuel II.	1418.
Jean Paléologue.	1444.
Empereurs d'Occident.	
Venceslas.	1400.
Robert.	1410.
Sigismond.	1437.
Maison Othomane.	
Amurat I.	1388.
Bajazet I	1401.
Soliman.	1409.
Moïse.	1413.
Mahomet I.	1421.
Rois d'Espagne.	
Jean.	1390.
Henri III.	1406.
Jean II.	1454.
Rois de Portugal.	
Ferdinand I.	1383.
Jean.	1433.
Rois d'Angleterre.	
Richard II.	1399.
Henri IV.	1413.
Henri V.	1422.
Rois d'Ecosse.	
Robert II.	1390.
Robert III.	1406.
Jacques II.	1437.
Rois de Dannemarc.	
Olaüs.	1387.
Marguerite.	1412.
Eric IX. abdique	1438.
Rois de Suéde.	
Albert.	1395.
Marguerite.	1412.
Eric IX. abdique	1438.
Rois de Pologne.	
Louis.	1383.
Ladislas Jagellon.	1434.
Ducs de Russie.	
Basile Demitrowitz.	1399.
Grég. Demitrowitz.	1406.
Basile Basilowitz.	1413.

de la perſonne du roi ſeroit donnée aux ducs de Bourgogne & de Bourbon, qui, *par le gré* des ducs d'Anjou & de Berri, nommeroient les officiers des maiſons du roi.

1381.

Les exactions du duc d'Anjou indiſpoſent les peuples. Le duc de Bretagne rend hommage au roi. Il y avoit eu une grande difficulté à la fin du dernier regne ſur la forme de cet hommage : Jean comte de Montfort devenu duc de Bretagne, prétendoit toujours que le roi ſe contentât d'un hommage *ſimple*, qui n'engageât que ſon duché & non ſa perſonne, & il étoit de la régle que ce fût un hommage *lige*, puiſque le duc de Bretagne étoit regardé comme les autres grands vaſſaux de la couronne, qui pouvoient encourir la peine de la félonie : mais dans la crainte qu'il ne portât ſon hommage au roi d'Angleterre, & qu'il ne lui ouvrît ſes ports pour entrer dans le royaume, on eut recours à l'expédient de recevoir ſon hommage, *tel qu'il devoit être ſelon le droit & l'ancien uſage.*

1382.

Louis duc d'Anjou part pour Naples, où il étoit appellé par l'adoption de la reine Jeanne : cette princeſſe digne de pitié, ſi les malheurs ſervoient à faire oublier les crimes, ayant perdu les enfans qu'elle avoit eus, & hors d'état d'en avoir à l'âge de cinquante-ſept ans de ſon quatriéme mari Othon de Brunſwic, avoit fait épouſer ſa niéce à ſon couſin Charles de Duras, dit *de la Paix*, parce qu'il avoit ménagé un traité entre la Hongrie & Veniſe, mais bien peu digne de ce titre, par rapport à Jeanne ſa bienfaictrice : ce prince adopté par elle s'ennuya d'attendre ſa mort : le grand ſchiſme favoriſa ſes deſſeins ; Urbain VI.

MINISTRES.

Jean de Montaigu, surintendant des finances, eut la tête tranchée en 1409.

Pierre des Essars, surintendant, eut la tête tranchée en 1413.

Cet homme devoit son elevation au duc de Bourgogne, & possedoit à lui seul sept ou huit charges des plus grandes de l'état, celle de prévôt de Paris, de maître des eaux & forêts, de grand-bouteiller, de grand-fauconier, de grand général souverain gouverneur des finances, capitaine de Paris, de Cherbourg, & de Montargis.

Secretaires des finances.

P. Blanchet.

Yves d'Arian.

Jean Tabari.

J. Blanchet.

GUERRIERS.

Connétables.

Olivier de Clisson. 1407.

Philippe d'Artois, comte d'Eu. 1397.

Louis de Sancerre, de la maison de Champagne. 1402.

Charles d'Albert. 1415.

Valeran de Luxembourg. 1413.

Bernard d'Armagnac. 1418.

Charles de Lorraine. 1430.

Maréchaux de France.

Jean de Mauquenchi, sire de Blainville, mort avant 1391.

Louis de Sancerre. 1402.

Pierre de Craon

Il est douteux qu'il l'ait été. (*Hist. de Sablé par Ménage.*)

Jean le Meingre, dit Boucicaut II. 1421

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Pierre d'Orgemont, qui se démit en 1380. mort en 1389.

Miles Dormans. 1387.

Pierre de Giac. 1407.

Arnaud de Corbie. 1413.

Il créa de plein droit en 1390. un notaire royal, c'est-à-dire un secretaire du roi; & le roi pour le rendre digne d'un si haut emploi, le fit chevalier au Louvre.

N. Dubosc. 1408.

Montaigu. 1415.

Eust. de Laistre, élu en 1420.

On le contraignit à se défaire de son office de chancelier en 1417. & H. de Marle, premier président, fut élu par scrutin pour remplir sa place; Robert Mauger remplit la place de premier président par élection, & celle de quatriéme président fut aussi donnée par scrutin à Jean de Railli, suivant les nouvelles ordonnances qui en donnoient le droit au parlement.

SAVANS & Illustres.

Balde. 1400.

Honoré Bonnet, vers 1399.

Nicolas Flamel, vers 1409.

Naude, qui après avoir été bibliothécaire des cardinaux Bagni & Barberin, mourut bibliothécaire du cardinal Mazarin, ne doute point que Flamel ne fut un fripon, lequel ayant été le correspondant des Juifs, lorsqu'ils furent chassés de France, & les ayant beaucoup volés, feignit, pour cacher la vraie source de ses richesses, d'avoir trouvé la pierre philosophale: mais n'auroit-il pas dû se cacher autant de sa découverte que de ses richesses? & ce secret ne l'exposoit-il pas encore plus que des trésors, qui après tout n'étoient pris que sur les Juifs, dont l'Etat ne s'embarrassoit guéres? Cependant comme le merveilleux est facilement adopté, il est resté pour constant, que Flamel avoit trouvé la pierre philosophale. C'est le sentiment du sieur Salomon dans sa *Bibliothéque des Philosophes chimistes*, & une de ses grandes preuves, sont les hieroglyphiques que l'on voit au cimetiere des Innocens. Borel, dans son *Trésor des antiquités Gauloises*, sans indiquer l'ori

en haine du pape Clément VII. ſoutenu par Jeanne, donna du ſecours à Charles, & la providence permit que cette princeſſe pérît du même genre de mort qu'elle avoit fait éprouver à André ſon premier mari : Charles la fit étrangler, ſans que Louis duc d'Anjou, qu'elle avoit appellé à ſon ſecours, & qui avoit emporté tout l'or & tout l'argent de la France, pour profiter de ſon adoption, eût pû la ſecourir. Louis fut le chef de la ſeconde maiſon d'Anjou de Naples, & périt dans cette expédition l'an 1384. Sa poſtérité ne fut pas plus heureuſe, elle ne vit ce trône que de loin, où ſi elle y monta, ce ne fut que pour quelques inſtans.

Bataille de Roſebecq, gagnée ſur les Flamans par les François que commandoit le duc de Bourgogne. Le roi défit quarante mille Flamans, & leur capitaine Artevelle y fut tué ; il ſe nommoit Philippe, & étoit fils de Jacques maſſacré à Gand. Le duc de Bourgogne, héritier par ſa femme du comte de Flandres, contre qui les Flamans s'étoient révoltés, avoit un intérêt perſonnel dans cette guerre : il y mena le roi, qui, en qualité de ſeigneur ſuzerain du comté de Flandres, étoit obligé de protéger ſon vaſſal.

1383.

Le roi rentre dans Paris, qui s'étoit mutiné pendant ſon abſence, & y fait punir les principaux rebelles, qu'on nommoit *les Maillotins*. Tréve d'un an entre la France & l'Angleterre, qui reprennent les armes à l'occaſion du ſchiſme, la France tenant pour le pape Clément, & l'Angleterre pour Urbain.

Je trouve un fait bien ſingulier dans des lettres du 20. juin, qui ſont au regiſtre 123. du tréſor des chartes, piéce 2. Le roi voulant réhabiliter un coupable, nommé Jean Mauclerc, habitant de Senlis, à qui le poing avoit été

MINISTRES

Thibault Hoie.

J. de S. Louis.

Hugues Blanchet.

Il fut successivement maitre des requêtes en place de Louis d'Orléans, (fils naturel du duc d'Orleans) évêque de Poitiers, trésorier de la sainte Chapelle, & enfin élu archeveque de Sens.

Jacques Duval.

Mace Ferou.

J. de Crespi.

P. Conthan.

P. Manchac.

Secretaires des Finances.

Louis Blanchet, député vers le duc de Bretagne.

Jean de Montaigu, évêque de Chartres, & depuis archevêque de Sens.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Jean de Rieux. 1417.

Louis de Loigni, vivant en 1413.

Jacques d'Heilli, dit le maréchal de Guyenne. 1415.

Amauri de Severac. 1427.

Pierre de Rieux. 1439.

Cl. de Beauvoir. 1453.

Jean de Villiers de l'Isle-Adam. 1437.

Jacq. de Montberon. 1422.

Ant. de Vergi de Dampmartin. 1439.

Jean de la Baume. 1435.

Gilb. de la Fayette. 1463.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Henri de Marle. 1918.

Jean le Clerc. 1438.

R. le Maçon. 1442.

Il avoit sauvé la vie au Dauphin (depuis Charles VII.) en 1418. lorsque le duc de Bourgogne entra dans Paris.

Michel Gouge. 1444.

Premiers Présidens.

Arnaud de Corbie. 1413.

Guillaume de Sens II. 1399.

Jean de Popincourt. 1403.

A la mort de Jean de Popincourt, le chancelier se rendit au parlement, & déclara que le roi avoit donné la charge vacante à Henri de Marle, troisiéme président; Pierre Boschet, second président, s'y opposa; sur cette opposition le chancelier laissa la liberté de procéder à l'élection, qui tomba sur celui que le roi avoit nommé.

Henri de Marle. 1418.

Robert Mauger. 1418.

SAVANS & Illustres.

gine de la fortune de Flamel, prétend seulement prouver qu'elle ne vient pas des Juifs: „ Pour ce qui est de „ ses grands biens, dit-„ il, il est constant „ qu'il ne les a point „ eus des Juifs, ni des „ Anglois, ni des hô-„ pitaux, ni des Tem-„ pliers, vu qu'il n'a „ administré le bien „ d'aucun de ces gens-„ là, & que les ana-„ chronismes que font „ ceux qui l'en accu-„ sent, font voir le „ contraire; car il n'a „ point été du tems „ des Juifs, ni des au-„ tres, & bien loin d'a-„ voir profité des hô-„ pitaux, il leur a „ donné son bien.

Jean Froissart, vers 1400.

Jean Huss. 1415.

Jean de Montreuil. 1418.

Nic. Oresme. 1382.

Jean Petit, vers 1413.

Christine de Pisan, vivante en 1411.

Jerôme de Prague. 1416.

S. Vincent de Ferrier. 1419.

Jean Wiclef. 1384.

La doctrine de Wiclef étoit quasi la même que celle des Protestans, qui parurent un siecle après lui: Jean Huss, sans être

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

coupé pour avoir frappé un Flamand, nommé Jean le Brun, lui permit de remplacer ce poing par un autre, fait de la matiere qu'il voudra.

1384.

Mort de Louis III. comte de Flandres. Philippe le Hardi duc de Bourgogne, qui avoit épousé dès l'an 1369. Marguerite sa fille unique, veuve de Philippe de Rouvre, dont elle n'eut point d'enfans, lui succede dans les comtés de Flandres, d'Artois, de Retel, de Nevers, &c.

1385.

La guerre finit entre le duc de Bourgogne & les Flamans.

Ordonnance publiée en parlement, qui laisse les évêques les maîtres de disposer de leurs biens patrimoniaux & de leurs acquêts.

1386.

Entreprise sur l'Angleterre manquée par la jalousie du duc de Berri, qui se rendit trop tard à l'armée. Arrêt du parlement qui ordonne le duel entre Carrouge & le Gris. La femme de Carrouge accusa le Gris auprès de son mari, d'avoir attenté à son honneur, le Gris nia le fait, & sur la plainte de Carrouge, le parlement déclara qu'il *écheoit gage*, comme on parloit alors, & ordonna le duel; le Gris y fut tué, & dans la suite il fut reconnu innocent, par le témoignage de l'auteur même du crime qui le déclara en mourant.

1387. 88.

Charles le Mauvais, roi de Navarre, gendre du roi Jean, meurt d'un étrange accident : ce prince déteſtable avoit

MINISTRES		*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Secretaires des Finances.		*Premiers Présidens.*	aussi coupable que lui, en adopta plusieurs principes, aussi téméraires qu'injurieux à la religion & au saint siége : il vint au concile, où son opiniâtreté à ne se point retracter, le fit bruler vif, malgré le saufcondu t de l'emperenr : Jerôme de Prague, son disciple, mais qui lui étoit bien supérieur en esprit & en eloquence, subit le même supplice. Ces exécutions furent cause dans la suite des guerres cruelles que les Hussites exciterent dans la Boheme.
J. de Montreuil, prévôt de saint Pierre de l'Isle, employé en diverses ambassades, assassiné à Paris par les Bourguignons. 1418.		Philippe de Morvilliers. 1438.	
Gontier Col, député l'an 1395. vers le pape Benoît pour négocier la paix de l'Eglise.		*Procureurs du Roi.*	
Jean de Béthisac, créature du duc de Berri, brûlé à Toulouse pour ses vexations.		Guil. de Saint Hermant, ou Saint Germain. 1384.	
Jean Hue.		J. Ancher, reçu en 1384.	
Guil. d'Aunoi.		G. de Villaminou, exerçoit en 1397.	
Guil. de la Fons.		Pierre le Cerf. 1409.	
Etienne de la Charité.		Denis de Maurroi. 1412.	
		Jean Aguenin. 1429.	
		Guillaume le Tur, vivant en 1427.	
		Gautier Jayer, destitué en 1421.	
		Guil. Barthelemi, vivant en 1435.	
		Avocats du roi.	
		Jean Desmarés, décapité en 1382.	
		J. Canart, vivant en 1387.	
		Jean de Cessieres exerçoit en 1389.	
		Oudard Bethune.	
		Pierre le Févre. 1411.	

empoiſonné le roi Charles V. & tenté d'empoiſonner le roi Charles VI. Son fils Charles lui ſuccede. Le duc de Bretagne retient le connétable de Cliſſon priſonnier, & malgré les inſtances du roi de France, ne le relâche qu'avec rançon, & en ſe faiſant céder quatre ou cinq places.

Commencement des diſputes entre les Jacobins & les Franciſcains, au ſujet de l'immaculée Conception, attaquée par les premiers. Le concile de Baſle, ſeſſion 36. décida depuis, que l'opinion de l'immaculée conception devoit être approuvée & embraſſée par tous les Catholiques. Le concile de Trente n'a pas prononcé ſur cette matiere. Paul V. défendit en 1617. d'enſeigner rien de contraire à cette croyance, ce qui fut confirmé par Grégoire XV. & par Alexandre VII.

Le roi par ſa déclaration du 5. Février 1388. *pour ſon honneur & profit de lui & de ſon peuple*, réduit les offices dans ſa chambre du parlement, dans celle des enquêtes & celle des requêtes, à un moindre nombre, & veut que quand un office vacquera, le parlement *éliſe le plus ſuffiſant à remplir ledit office.*

1389.

Louis duc d'Orléans, frere de Charles VI. épouſe Valentine de Milan.

Magnifique entrée de la reine Iſabelle de Baviere à Paris. Le roi en viſitant ſon royaume, voit à Avignon le pape Clément VII. qui couronne roi de Naples le jeune Louis duc d'Anjou.

Ordre de la *Ceinture de l'Eſpérance*, que le roi fonda étant à Toulouſe.

1390.

Expédition de quelques princes chrétiens, à qui les Gé-

MINISTRES		*MAGISTRATS.*	
Secretaires des Finances.		*Avocats du roi.*	
Guil. Barau.		Jean le Cocq exerçoit en 1393.	
Baudé des Bordes.		Jean de Popincourt. 1403.	
Laurent Callot.		Clément de Reilhac exerçoit en 1398.	
Georg. d'Oftende.		Jean Perrier. 1413.	
J. Seguirat.		Jean Jouvenel, ou Juvenal *des Urfins*, prévôt des marchands, illuftre par fon courage lors des troubles de la ville de Paris, qui lui donna l'hôtel des Urfins dont il prit le nom & les armes. Il fut chancelier du premier Dauphin, & pere du chancelier de France & de l'archevêque de Reims. 1431.	
		Guillaume le Tur, vivant en 1427.	
		André Cottin, vivant en 1418.	
		Pierre de Marigni, vivant en 1420.	
		Nicolas Raoulin, commis en 142c.	

nois avoient demandé du secours contre les barbares de Tunis.

1391. 92. 93.

Ordonnance du mois de janvier 1392. portant réglement sur la tutelle des enfans de France, en cas que le roi décédât avant que son fils aîné fût majeur; autre ordonnance du même mois, sur la régence du royaume. Pierre Craon, après avoir dissipé les fonds qui lui avoient été confiés pour Louis duc d'Anjou roi de Naples, étoit tombé dans la disgrace du duc d'Orléans: il s'en prit au connétable de Clisson qu'il assassina, (1393.) mais le connétable n'en mourut pas. Jean V. duc de Bretagne donne retraite à l'assassin. Sur le refus qu'il fait de le livrer, le roi marche contre le duc. Dans sa route, Charles VI. qui avoit déja laissé voir quelques égaremens d'esprit, perd tout à coup la raison, & entre dans des accès de fureur. Sa démence augmente par un accident qui lui arriva à un ballet. Il eut cependant tout le reste de sa vie de bons intervales. Les ducs de Bourgogne & de Berri ont l'administration des affaires, à l'exclusion du duc d'Orléans. Expulsion des Juifs, qui sont dépouillés de leurs biens; ressource honteuse & usitée de la mauvaise administration des finances.

Marguerite de Valdemar, dite la *Semiramis du Nord*, reine de Dannemarc par son pere, & de Norvege par Hacquin son mari, avoit réuni ces deux royaumes dans sa personne après la mort d'Olaus son fils: la guerre heureuse qu'elle eut contre Albert roi de Suéde, la rendit encore maitresse de la couronne de Suéde, & dans une assemblée des états généraux de ces trois royaumes, qu'elle tint en 1393. à Calmar, elle réunit les trois couronnes sur sa tête.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

1394. 95. 96.

Mariage d'Isabelle de France avec Richard II. roi d'Angleterre, où fut conclue une tréve de vingt-huit ans, dont une des principales conditions fut le rachat de Cherbourg & de Brest. Les Anglois ne le pardonnerent pas à leur roi. Le schisme continue toujours. Sigismond, roi de Hongrie par Marie sa femme, de la maison d'Anjou, & fils de Charles IV. empereur, (depuis empereur lui-même) est défait à Nicopolis, dont il faisoit le siége; Bajazet I. l'attaque, & taille son armée en piéces; le comte de Nevers, Enguerrand de Couci, le dernier de sa branche, le comte d'Eu, le maréchal de Boucicaut, &c. y furent faits prisonniers, après avoir donné des marques de la plus grande valeur; mais Tamerlan les vengea bien-tôt après : on sait le traitement qu'il fit à Bajazet après sa victoire dans la Galatie près d'Angorie en 1402.

1397. 98. 99. 1400.

Commencement de l'animosité des maisons de Bourgogne & d'Orléans, au sujet du gouvernement. Certains moines, prêtres, qui avoient accusé faussement le duc d'Orléans, d'avoir jetté un sort sur le roi Charles VI. son frere, sont condamnés à mort : on leur permet de se confesser avant l'exécution; ce fut à cette occasion que fut donnée la déclaration qui accorde des confesseurs aux criminels condamnés à mort, ce qui auparavant ne se pratiquoit pas en France; ce fut le seigneur de Craon qui obtint cette déclaration. (*Rec. des Ordonnances.*) Révolution en Angleterre : Richard II. est déposé; le duc de Lancastre son cousin germain, proclamé roi sous le nom de Henri IV. le fait mourir. Archambault de Grailli, captal de Buch,

qui avoit epousé Isabelle sœur du comte de Foix, succéde à ce comté après la mort de son beau-frere, par le jugement du parlement, & fonde la deuxiéme maison de Foix, plus illustre encore que la premiere, puisqu'elle monta sur le trône de Navarre. Assemblée tenue en France en 1398. où il est résolu qu'à l'avenir il sera pourvû aux bénéfices électifs par élection, aux autres par la collation des ordinaires, & que pour ceux qui étoient tenus par les adhérans des prétendans à la papauté, les ordinaires y pourvoiroient en commande. Ordonnance du 7. janvier (1400.) qui porte que » l'on élira les présidens & conseillers du par- » lement en la cour, en présence du chancelier, & que » les nobles y seront principalement élus, & de divers » lieux du royaume, pour ce que les coutumes sont di- » verses. » A la mort de Jean duc de Bretagne (1399.) ses trois enfans sont retenus en France; (*du Tillet.*) sa veuve se remaria avec le roi d'Angleterre.

1401. 2. 3.

La république de Gênes qui s'étoit donnée au roi, demande Boucicaut pour gouverneur, après que le roi eut été obligé de rappeller le comte de Saint Paul, (de la maison de Luxembourg) qui déplut aux Génois pour avoir trop plû à leurs femmes; le maréchal en prit le gouvernement, mais l'inconstance naturelle de ce peuple, ou, suivant quelques-uns, la sévérité dont il avoit usé à l'égard des Génois dans plusieurs occasions, donna lieu à une révolution (1409.) qui ayant mis le marquis de Montferrat à la tête de la république, força Boucicaut à repasser en France.

Le duc d'Orléans gouverne au préjudice du duc de Bourgogne, qui reprend bien-tôt le dessus. L'Eglise de

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

France, qui s'étoit soustraite à Benoît XIII. en attendant la fin du schisme, se remet dans son obédience par les pratiques du duc d'Orléans. Ordonnance du mois d'avril 1403. qui porte, *que lorsque le roi montera sur le trône, en quelque minorité qu'il soit, il sera réputé pour roi, & que le royaume sera gouverné par lui, & en son nom par les plus prochains de son sang, & par les plus sages hommes de son conseil.*

Réglement du mois de décembre 1402. par lequel il est permis aux confreres de la passion établis à Paris, d'y représenter publiquement les piéces de théatre appellées *mysteres.*

1404. 5. 6.

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, meurt à Hall dans le Brabant. Son fils Jean, dit *Sans-peur,* lui succede, & se rend maitre de la régence du royaume, comme feu son pere, à l'exclusion de la reine & du duc d'Orléans, auxquels il fit quitter Paris. Philippe le Hardi, premier duc de Bourgogne, chef de la deuxiéme maison de Bourgogne, étoit devenu, comme nous l'avons dit, par son mariage en 1369. avec Marguerite comtesse de Flandres, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne-Comté, &c. Jean son fils ajouta à ces possessions, par son mariage avec Marguerite de Baviere, les comtés de Hainaut, Hollande & Zélande, &c. Malgré la mort des contendans à la papauté, le schisme dure toujours. Les ducs d'Orléans & de Bourgogne feignent de se reconcilier. Fameux combat de sept François contre sept Anglois, ayant à leur tête Barbasan & le chevalier de l'Escale; les Anglois furent battus.

1407.

Le duc d'Orléans est assassiné à Paris rue Barbette, le

23. novembre, par ordre du duc de Bourgogne. On a dit que cette mort avoit été causée en partie par la jalousie que le duc de Bourgogne eut de sa femme, à qui il en coûta la vie : il épousa en secondes nôces la fille de Louis III. duc de Bourbon. Le duc d'Orléans laissa trois fils légitimes, Charles, pere de Louis XII. Philippe comte de Vertus, Jean comte d'Angoulème, ayeul de François I. & pour bâtard le comte de Dunois, chef de la maison de Longueville. Ordonnance du 26. décembre, qui confirme celle de 1403. sur la majorité des rois de France.

1408. 1409.

Loin de venger l'assassinat commis en la personne du duc d'Orléans, on reçut la justification de Jean, qui en se retirant en Flandres, chargea le docteur Jean Petit de le défendre : mais il n'est pas si facile de justifier un meurtre que de le commettre, disoit Papinien à Caracalla. La réconciliation des deux maisons, qui ne fut que simulée, se fit dans la ville de Chartres. Valentine de Milan, veuve du duc d'Orléans, meurt de douleur de voir la mort de son mari impunie. C'étoit le sort du mari & de la femme de plaire à la reine & au roi, mais il n'y avoit que de l'amitié entre Valentine & Charles VI. au lieu que sur le compte d'Isabelle de Baviere les soupçons étoient portés plus loin. Concile de Pise, où Grégoire XII. & Benoit XIII. furent déposés, & Alexandre V. proclamé pape : ce concile n'étant pas reconnu généralement, il y eut un antipape de plus, & le schisme ne finit que par le concile de Constance.

1410 11. 12. 13. 14.

Le duc de Bourgogne est le maître du gouvernement.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

Faction des Bourguignons & des Orléanois, dits *Armagnacs*. Ce nom leur venoit du comte d'Armagnac, qui s'étoit joint à son gendre le duc d'Orléans. Paix faite entre les deux partis au château de Bicêtre, près Paris. Les troubles recommencent. Le comte de Saint Paul, nommé gouverneur de Paris, dans le dessein de chasser de cette ville tous ceux qui ne seroient pas pour le duc de Bourgogne, s'applique à gagner la populace; il choisit plusieurs bouchers qu'il fit chefs d'un corps de cinq cens hommes des plus déterminés, qu'on appella *Cabochiens*, du nom de Caboche un de ces chefs, & qui exercerent toutes sortes de violences. Le duc d'Orléans appelle les Anglois; le roi arme contre lui par le conseil du duc de Bourgogne. Paix d'Auxerre. Les troubles recommencent; les Parisiens, échauffés par le duc de Bourgogne, retiennent renfermé dans l'hôtel de Saint Paul Louis dauphin, ami du duc d'Orléans, qui vouloit se sauver de Paris. Le roi se joint cette fois au duc d'Orléans, & fait la guerre au Bourguignon.

Charles VI. l'an 1413. pour empêcher que les charges de secretaires des finances ne se multipliassent, ordonna que nul ne pourroit être secretaire qu'il n'eût été reçu auparavant dans l'office de notaire, ce qui semble encore subsister aujourd'hui, puisque les secretaires d'état doivent avoir une charge de secretaire du roi, & que l'an 1633. le corps des secretaires du roi ayant fait assigner M. de Chavigni, secretaire d'état, pour voir dire que défenses lui seroient faites de signer les lettres ordinaires du sceau, parce qu'il n'étoit pas de leur corps, il fut ordonné par arret du conseil qu'il se feroit pourvoir dans six mois d'une charge de secretaire du roi.

Mort de Henri IV. roi d'Angleterre, en 1413. ce ne fut

pas ſans des remords d'avoir détrôné ſon roi ; il voulut les inſpirer à ſon fils, qui n'en prit pas moins la couronne.

1415. 16. 17. 18.

Le roi, dans une impoſition qu'il fait ſur tout le royaume, nomme des commiſſaires pour recevoir celles du Languedoc : cette province reclame ſes priviléges, ſuivant leſquels elle avoit coûtume d'aſſembler les Etats pour donner leur conſentement aux ſubſides ; mais malgré cette reclamation, les ſubſides furent payés par l'ordre du roi, qui leur fit écrire par le Dauphin, que c'étoit *pour cette fois ſeulement, & ſans préjudice de leurs priviléges.*

Bataille d'Azincourt, gagnée par Henri V. contre les François, à peu près dans les mêmes circonſtances que celle de Creci ſous Philippe de Valois, & celle de Poitiers ſous le roi Jean : Charles d'Orléans fut fait priſonnier. Ce fut à la bataille d'Azincourt que l'Oriflamme parut pour la derniere fois, ſuivant du Tillet, Sponde, Dom Félibien & le P. Simplicien ; cependant, ſuivant une chronique manuſcrite, Louis XI. prit encore l'Oriflamme en 1465. Ce qu'il périt de nobleſſe dans cette journée ne ſe peut nombrer : on compte à la tête ſix princes du ſang, & le connétable d'Albret général de l'armée ; le comte d'Armagnac eut après lui l'épée de connétable. Croiroit-on bien que ce même Henri V. le conquérant d'une grande partie de la France, étoit obligé chaque année de mettre en gage ſes pierreries & ſa couronne pour entrer en campagne ? (*Rymer.*)

Mort de Louis, premier dauphin, le 18. décembre 1415. Mort de Jean, ſecond dauphin, empoiſonné le 5. avril 1416. il étoit lié avec le Bourguignon, dont il étoit le neveu par ſa femme, & qui l'avoit élevé. Louis II. d'An-

jou, roi de Naples, dont il n'avoit plus que le titre, & beau-pere du dernier dauphin (Charles VII.) fut ſoupçonné de cette mort. Le Bourguignon ſe lie avec Henri V. L'Anglois, après une victoire navale gagnée devant Harfleur qu'il prit, entre dans la Normandie, dont il s'empare ; toute la France eſt inondée d'ennemis. Le moment approchoit de la fatale révolution qui plaça un étranger ſur le trône de nos rois. Iſabelle de Baviere, femme de Charles VI. ſe lie avec le duc de Bourgogne, l'ennemi de ſon mari & de ſon fils Charles, troiſiéme dauphin : cette femme avare, ambitieuſe & galante, avoit à ſe venger tout à la fois du roi, qui venoit de faire noyer un de ſes amans, nommé Boiſbourbon, & des Armagnaçs & du dauphin, qui avoient enlevé les tréſors qu'elle avoit accumulés aux dépens de l'état ; elle livre Tours & Paris, & force le dauphin de ſe retirer à Poitiers, où il transfere le parlement, & prend la qualité de régent du royaume. Delà ce prince, juſqu'à la mort de ſon pere, parcourut différentes provinces pour y maintenir ce qui lui reſtoit d'autorité. Il vient en Languedoc, (1420.) & content de la fidélité des habitans de Toulouſe, il accorda aux *Capitouls* le privilége de poſſéder des ſeigneuries ſans payer aucun droit : c'eſt là proprement l'origine de la nobleſſe dont jouiſſent les Capitouls de Toulouſe.

L'empereur Sigiſmond, roi de Hongrie, occupé de faire finir le ſchiſme & les diviſions de la France & de l'Angleterre, étoit arrivé à Paris le premier mars 1415. le roi l'y reçut avec tous les honneurs poſſibles, mais ce prince en abuſa : on l'avoit conduit au palais dans la chambre du parlement, où on lui donna ſéance au ſiége royal ; & comme il entendit une cauſe où l'on reprochoit comme un moyen à une des parties, de ce qu'il n'étoit pas *cheva-*

lier, l'empereur de ſon autorité, l'arma *chevalier;* il fit plus, il voulut, étant à Lyon, ériger le comté de Savoie en duché » mais les gens du roi allerent lui faire entendre » que tel acte d'érection étoit acte de ſouveraineté, & que » le roi ne veut & ne doit reconnoître autre ſupérieur » que Dieu, quoi voyant l'empereur ſe partit de Lyon » grandement indigné, & paſſant en la ville de Montluel » y fit l'érection ducale de Savoie en 1416. « Avant de paſſer à Lyon, il avoit fait un voyage à Londres où il avoit pris des engagemens contre la France avec Henri V. & Jean Sans-peur.

Rentrée du duc de Bourgogne dans Paris, où Villiers de l'Iſle-Adam, qui l'y avoit précédé un mois auparavant, avoit commis toutes ſortes de violences. Le duc de Berri & Louis II. roi de Sicile, beau-pere du dauphin, qui avoient pris tant de part aux affaires, venoient de mourir. Le comte d'Armagnac eſt maſſacré.

Fin du concile de Conſtance commencé en 1414. il termina le ſchiſme, & Martin V. fut élu. Ce concile condamna les héréſies de Wiclef, de Jean Huſſ, & de Jérôme de Prague : c'eſt l'époque de la réforme que l'Egliſe mit dans la diſcipline, par rapport à la collation des bénéfices.

1419.

Henri V. prend la ville de Rouen après un ſiége de plus de ſix mois ; ainſi la France a trois ennemis qui la déchirent, l'Anglois, le Bourguignon, & le Dauphin lui-même.

Troubles excités dans la Bretagne par Marguerite de Cliſſon, veuve de Jean de Blois, comte de Penthiévre ; elle n'oublie pas que ſes enfans auroient pû en être les ſouverains, & elle engage ſon fils aîné à ſe rendre le maître, par la plus noire perfidie, de la perſonne du duc de

Bretagne, qu'il fit prisonnier. Les Bretons volent à son secours, ils se saisissent de la comtesse de Penthiévre, qui est trop heureuse de procurer la liberté du duc pour obtenir la sienne : un si étrange événement empêche le duc de Bretagne de s'entremettre, comme il avoit déja fait, entre le dauphin son beau-frere, soupçonné d'ailleurs de favoriser les Penthiévres, & le duc de Bourgogne. Le duc de Bourgogne voyant Henri V. trop puissant, entend aux propositions d'accommodement que lui fit faire le dauphin, qui de son côté sentoit qu'il ne pouvoit résister seul à l'Anglois : ils se voyent sur le pont de Montereau, où Jean Sans-peur est poignardé. Isabelle se lie avec Philippe le Bon, successeur de Jean Sans-peur, contre le dauphin; elle fait une tréve avec l'Angleterre, qui fut suivie d'une paix funeste à la France. Cette princesse avoit établi à Amiens une cour souveraine de justice, pour tenir lieu de celle du parlement. Les lettres & mandemens se faisoient au nom de la reine en cette forme : *Isabelle, par la grace de Dieu, reine de France, ayant pour l'occupation de monsieur le roi le gouvernement & administration de ce royaume.* Alors tout fut double en France, parlement, grands officiers, &c.

René, duc de Lorraine, réunit au duché de Lorraine celui de Bar qui lui est cédé par le cardinal de Bar son oncle.

1420.

Traité signé à Troyes le 21. mai, par lequel il fut dit que Catherine de France épouseroit Henri V. & qu'après la mort de Charles VI. la couronne de France passeroit à Henri V. qui prit dès-lors le titre de régent & d'héritier du royaume. Cette Catherine, après la mort de Henri V. se remaria à Owen Tider, de qui elle eut Edmond comte de Richemond, pere de Henri VII. Depuis le traité de

Troyes, fait entre les deux rois, jusqu'au décès du roi de France Charles VI. le chancelier le Clerc faisoit mettre au-dessous des lettres qui s'expédioient dans la chancellerie, ces mots : *Par le roi*, *à la relation du roi d'Angleterre, héritier & régent en France.*

Lit de justice tenu le 23. Décembre par des juges vendus à Henri V. où les coupables de l'assassinat de Jean Sans-peur, duc de Bourgogne, sont déclarés criminels de leze-majesté, & par conséquent indignes de toutes successions: le roi dans cette déclaration, en parlant du roi d'Angleterre, le qualifie *son très-amé fils héritier & régent du royaume*, au lieu qu'en parlant de son propre fils, seul & unique héritier de la couronne, il ne le nomme que *Charles, soi-disant dauphin.* Il faut encore remarquer dans cette déclaration, qu'aucun des complices du meurtre de Jean Sans-peur n'y est nommé, & que malgré la terreur que pouvoit inspirer la présence du roi d'Angleterre, qui desiroit sans doute que le dauphin fût déclaré coupable, on ne parle de lui à l'occasion du meurtre, qu'en termes équivoques ; ce qu'il est d'autant plus nécessaire d'observer, que tous nos historiens qui ont parlé de cet arrêt, en ont parlé sans l'avoir vû, & se sont contentés de copier Monstrelet, qui, en historien téméraire, a cru que le dauphin fut cité à la table de marbre, &c. & que n'ayant pas comparu, il fut jugé par contumace avec tous ses complices, banni à perpétuité, & déclaré incapable de succéder à la couronne ; ce qui est absolument contraire à la vérité. (*Rapin Thoiras*, *Actes de Rymer.*) Les PP. Bénédictins s'expliquent de même. (*Art de vérifier les dattes.*) » Ce fait, quoiqu'attesté par Monstrelet & par tous les » historiens, ne paroît pas néantmoins bien constant.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

1421.

La bataille de Beaugé, gagnée par le maréchal de la Fayette sur le duc de Clarence, lieutenant général de Normandie, en l'absence de Henri V, son frere, rassure le dauphin. Le comte de Douglas, qui lui avoit amené sept mille Écossois, eut grande part à cette victoire, & fut fait connétable.

1422.

Henri V. meurt à Vincennes le 31. août, âgé de trente-six ans; il laisse la régence de la France à son frere le duc de Betfort, & la régence de l'Angleterre à son cadet le duc de Glocestre. Charles VI. le suivit de près; sa mort sauva la France, comme celle de Jean Sans-terre avoit sauvé l'Angleterre. Quand on considere ces tems malheureux, on ne sauroit comprendre l'aveuglement des peuples; ils abandonnent sans le moindre murmure les loix fondamentales de l'état à la fureur d'une reine deshonorée, & à l'imbécillité d'un roi sans volonté, tandis que dans d'autres tems ils s'opposent avec véhémence à des dispositions sages, & qui sont faites pour les rendre heureux. Anne d'Autriche est l'objet de la haine des Parisiens, & Isabelle de Baviere l'est de leur confiance: On consent à devenir sujet d'un roi d'Angleterre, & on refuse de reconnoître Henri IV. La tête de Mazarin est mise à prix, & le coadjuteur est l'ami du peuple: le corps d'un ministre, le pere du commerce & des arts, court risque d'être déchiré à son enterrement, & on fait des reliques de celui de Jacques Clément. Ce n'est pas qu'il n'y eût dans ces tems divers, des hommes sages qui gémissoient des malheurs publics, mais ils ne sont jamais les plus forts, parce qu'ils ne font pas le grand nombre, & parce que la

révolte ſuppoſe plus de chaleur, & eſt plus agiſſante que la ſageſſe. Henri VI. fils de Henri V. enfant de neuf mois, qui étoit à Londres, eſt proclamé roi à Paris & à Londres, mais il fut chaſſé de ces deux royaumes; Charles VII. lui reprit la couronne de France, & Edouard IV. le dépouilla de celle d'Angleterre. Ce fut ſous ce régne que le parlement devint continuel. Depuis que Philippe le Bel l'avoit rendu ſédentaire, le parlement ne s'aſſembloit que deux fois par an, aux octaves de Pâques & de la Touſſains, ſouvent qu'une fois » même advenoit de fois à autres, dit » Paſquier, que l'on étoit un an entier ſans le tenir; cha- » que ſéance n'étoit que de deux mois, & à chaque ou- » verture le roi décernoit nouvelles lettres patentes en » forme de commiſſion, avec une liſte de ceux qu'il vou- » loit avoir ſéance, & n'étoit pas dit que celui qui avoit » été appellé au précédent, y eût lieu au ſubſéquent, ſinon » qu'il fût compris dans le roole qu'on y envoyoit .... » ſous le régne de Charles VI. le parlement commença à » ſe tenir (de lui-même) ſans diſcontinuation : ne nous » reſtant aujourd'hui de cette ancienneté que l'image: » parce qu'aux octaves de Paſques & de la Touſſains on » fait des cérémonies, tout ainſi que ſi c'étoient ouver- » tures de parlements qui euſſent été intermis.



1422. *Avénement à la couronne.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

CHARLES VII. *parvient à la couronne, âgé de vingt ans. Il a été surnommé le* Victorieux, *parce qu'il a reconquis presque tout son royaume sur les Anglois ; cependant on lui en dispute l'honneur, & on l'attribue au comte de Dunois & à ses autres généraux, & il n'y a point de prince sur qui l'histoire convienne si peu : il fut couronné en* 1422. *à Poitiers, où il avoit transferé le parlement ; & sacré à Reims par l'archevêque Renaud de Chartres, le* 17. *juillet* 1429. *Il avoit porté le titre de comte de Ponthieu.*

1422.

GUERRE des Anglois contre Charles VII. commandés par le duc de Betfort, tuteur de Henri VI. & régent du royaume de France ; ils sont joints à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui avoit à venger la mort de son pere.

1423.

Le duc de Bretagne se joint aux ennemis de l'état. Charles est accablé de tous côtés. Bataille de Crévant près d'Auxerre, gagnée par les Anglois.

1424. 25.

Bataille de Verneuil, où le parti du roi est battu par le duc de Betfort, & où fut tué le connétable Jean Stuard comte de Douglas. Commencement de division entre le duc de Bourgogne & le duc de Glocestre, au sujet de Jacqueline de Baviere, comtesse de Hainaut & de Hollande, déja veuve du dauphin Jean, qui ne voulant point reconnoître pour son mari le duc de Brabant qu'elle avoit épousé, s'étoit remariée depuis au duc de Glocestre. Ce mariage ayant été déclaré nul, & la mort du duc de Brabant ayant laissé Jacqueline maîtresse de ses actions, elle ne dédaigna pas d'épouser un simple gentilhomme Flamand, que le duc de Bourgogne fit arrêter, & dont Jacqueline racheta la liberté en faisant cession à Philippe le Bon des provinces de Hollande, de Zelande & de Frise ; ce qui acheva de rendre ce prince

1461.

FEMMES.

Marie d'Anjou, fille de Louis II. roi de Naples, fiancée en 1413. mariée en 1416. morte en 1463. femme d'un grand mérite, à qui son mari dut en grande partie le rétablissement de ses affaires, & qui ne l'en aima pas davantage.

ENFANS.

LOUIS XI.
Jacques de France, mort jeune.
Philippe de France, mort jeune.
Charles de France, successivement duc de Berri, de Normandie & de Guyenne. 1472.
Radegonde de France, accordée à Sigismond, duc d'Autriche. 1444.
Catherine de France, femme du comte de Charolois. 1446.
Jolande de France, femme d'Amédée IX. duc de Savoie. 1478.
Jeanne de France, mariée à Jean de Bourbon. 1482.
Marguerite de France, morte jeune.
Jeanne de France. 1446.
Marie de France, morte jeune.
Magdelaine de France, mariée à Gaston comte de Foix. 1486.

Enfans naturels.

Charles VII. eut d'*Agnès Sorel, morte en* 1450.

Charlotte, *mariée à Jacques de Brezé, comte de Maulevrier, que son mari poignarda, l'ayant surprise en adultere.*

Marguerite, *mariée à Olivier de Coëtivi.*

Jeanne, *mariée à Antoine de Bueil, comte de Sancerre.*

MORT.

CHARLES VII.
meurt à Meun en Berri le 22. *juillet* 1461. *âgé de cinquante-huit ans. Il se laissa mourir de faim dans la crainte d'être empoisonné. Il est enterré à S. Denis.*

PRINCES contemporains.

Papes.
Martin V. 1431.
Eugene IV. 1447.
Nicolas V. 1455.
Calixte III. 1458.
Pie II. 1464.

Empereurs d'Orient.
Jean Paleologue. 1444.
Constantin Paleologue. 1453.

Empereurs d'Occident.
Sigismond. 1437.
Albert d'Autriche. 1439.
Fréderic III. 1493.

Maison Othomane.
Amurat II. 1451.
Mahomet II. 1481.

Rois d'Espagne.
Jean II. 1474.
Henri IV. 1474.

Rois de Portugal.
Jean. 1433.
Edouard. 1438.
Alphonse V. 1481.

Roi d'Angleterre.
Henri VI. detroné. 1461.

Rois d'Ecosse.
Jacques I. 1437.
Jacques II. 1460.
Jacques III. 1488.

Rois de Dannemarc & de Suéde.
Eric IX. abdique 1438.
Christophe III. 1448.
Charles Canutson. 1471.

Rois de Pologne.
Ladislas Jagelon. 1434.
Ladislas, roi de Hongrie. 1444.
Casimir IV. 1492.

Czar.
Iwan Basilowitz. 1505.

le maître de presque toutes les dix-sept provinces des Pays-bas, sans aucun ménagement pour le duc de Glocestre, qui, malgré la dissolution de son mariage, vouloit conserver une partie de la dot de sa femme. Le roi est obligé de sacrifier au comte de Richemont, frere du duc de Bretagne, qu'il fait connétable, le président Louvet, accusé d'avoir eu part au meurtre de Jean duc de Bourgogne, & à la conjuration des Penthievres. Le duc de Bretagne se réconcilie avec le roi, dont le parti est toujours le plus foible.

1426. 27.

Le connétable de Richemont, sans forme de procès, fait trancher la tête au seigneur de Giac, que le président Louvet avoit mis à sa place, & coupable comme lui de malversations. Le connétable fait pareillement assassiner le Camus de Beaulieu, & sert le roi malgré lui-même, en le défaisant, à la vérité d'une maniere bien audacieuse, des mauvais sujets dont il se laissoit obséder. Les troubles continuent dans le royaume.

Le comte de Dunois, (bâtard d'Orléans, depuis duc de Longueville, & chef de cette maison qui a fini dans l'abbé d'Orléans,) se signale pour la premiere fois devant Montargis, dont il fait lever le siége aux anglois.

1428. 29.

Brouillerie entre le connétable & le seigneur de la Trimouille qui, oubliant qu'il devoit sa faveur auprès du roi au connétable, le met mal avec le roi, & par-là retarde la suite des succès.

Orléans assiégé par les Anglois. Journée des Harengs (1429.) où le duc de Bourbon fut défait en voulant empé-

MINISTRES

George de la Trimouille. 1446.

Le président Louvet, renvoyé en 1425.

Le seigneur de Giac. 1426.

Jacq. Cœur. 1456.

Secretaires des finances.

Alain Chartier.

Robert de Thumeri.

Etienne Chevalier, controlleur des finances, maître des comptes & trésorier de France, ambassadeur en Italie & en Angleterre, nommé par Agnès Sorel un de ses exécuteurs testamentaires.

GUERRIERS.

Connétables.

Charles de Lorraine. 1430.

Jean Stuart, comte de Douglas. 1424.

Artus de Bretagne, comte de Richemont. 1458.

Il fut duc de Bretagne après son frere, & se crut honoré de conserver le titre de connétable.

Maréchaux de France.

Amauri de Severac. 1427.

Pierre de Rieux. 1439.

Cl. de Beauvoir. 1453.

Jean de Villiers de l'Isle-Adam. 1437.

Jacques de Montberon. 1422.

Antoine de Vergi de Dampmartin. 1439.

Jean de la Baume. 1435.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Louis de Luxembourg. 1443.

Thomas Hoo, vivant en 1455.

Ces deux chancelieliers étoient de la nomination du roi d'Angleterre.

Renaud de Chartres, cardinal & archevêque de Reims. 1443.

Guil. Juvenal des Ursins. 1472.

Premiers Présidens.

Phil. de Morvilliers. 1438.

Adam de Cambrai. 1456.

Yves de Scepeaux. 1461.

Procureurs du roi.

P. Cousinot, vivant en 1444.

Jean Simon, commis en 1439.

Jean Dauvet. 1471.

Avocats du roi.

J. Rapiout, pourvu en 1421.

Jean Rabateau, vivant en 1435.

SAVANS & Illustres.

Pierre d'Ailli. 1426.

Léon. Aretin. 1444.

Bureau Boucher, commis à la garde des sceaux, vivant en 1451.

Alain Chartier, vers 1458.

Nicolas de Clemangis. 1440.

Ferdinand de Cordoue.

Jean Gerson. 1429.

J. Fr. Pogge. 1459.

Alphonse Tostat. 1454.

Laur. Valla. 1457.

cher un convoi qui venoit au camp des Anglois devant Orléans, dont ils faisoient le siége. Ce siége dure sept mois. Les assiégés offrent de se rendre après que le comte de Dunois eut fait l'impossible pour défendre cette ville. La division arrivée entre les généraux de l'armée de Henri VI. & celle de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, differe la reddition d'Orléans. Jeanne d'Arck, dite la *Pucelle* d'Orléans, native de Domrémi proche Vaucouleurs, vient trouver Charles VII. à Chinon, & lui dit qu'elle est envoyée de Dieu pour faire lever le siége d'Orléans, & ensuite le faire sacrer à Reims : c'étoient là les deux uniques points de sa mission. Du Bellai Langey fut un des premiers qui s'avisa de jetter des doutes sur le merveilleux de l'histoire de la Pucelle : il a fait depuis bien des prosélites. Le Clerc écarte tout à la fois de cet événement la fraude & le merveilleux. Une jeune fille se présente, elle se croit inspirée ; on profite de l'impression que son entousiasme peut faire sur les soldats, & sans rien mettre au hasard, les généraux qui la conduisent ont l'air de la suivre ; elle n'a point de commandement, & paroît ordonner de tout ; son audace que l'on cherche à entretenir, se communique à toute l'armée, & change la face des affaires. (*Bibl. anc. & mod.*) Elle se jette dans Orléans, dont elle fait lever le siége aux Anglois le 8. mai. Les affaires de Charles VII. commencent à prendre un meilleur train. Le comte de Richemont défait les Anglois à la bataille de Patay, où le fameux Talbot fut fait prisonnier. Louis III. roi de Sicile, fameux par son courage & par les inconstances de la fortune pour la maison d'Anjou, vient se joindre au roi son beau-frere. Auxerre, Troyes, Châlons, Soissons, Compiégne, &c. se rendent au roi ; Reims lui ouvre ses portes, il est sacré le 17. juillet.

GUERRIERS.	MAGISTRATS.
Maréchaux de France.	*Avocats du roi.*
Gilb. de la Fayette. 1463.	J. Jouvenel, *ou* Juvenal des Ursins, frere du chancelier, a écrit l'histoire de Charles VI. Il fut archevêque de Reims. 1473.
Jean de la Brosse.	J. Morand, reçu en 1433.
Gilles de Laval, seigneur de Rets. 1440.	Jean Barbin exerçoit en 1451.
André de Laval, seigneur de Loheac. 1486.	Jacques Jouvenel. 1456.
Philippe de Culant, seigneur de Jalagnes. 1453.	J. Simon exerçoit en 1442.
Jean, sire de Talbot. 1453.	J. Luillier. 1468.
Jean, dit de Saintrailles. 1461.	J. Rapiout exerçoit en 1444.
	N. Thiessart exerçoit en 1442.
	Henri Boileau. 1451.
	P. Simon exerçoit en 1445.
	Nic. Joci exerçoit en 1445.
	Jean Dauvet. 1471.
	Jean Simon. 1470.
	N. Calepeau exerçoit en 1464.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VII.

1430.

La Pucelle d'Orléans veut se retirer, on l'engage à rester; elle se jette dans Compiegne, dont les Anglois faisoient le siége; elle est faite prisonniere dans une sortie. Philippe le Bon épouse à Bruges en troisiémes nôces Elisabeth de Portugal, & institue l'ordre de la Toison.

1431.

On conduit Jeanne d'Arck à Rouen, où on lui fait son procès, & où elle est brulée le 30. mai comme sorciere dans le vieux marché. *(V. l'Abbé Lenglet, Hist. de la Pucelle d'Orléans.)*

René d'Anjou, frere de Louis III. roi de Sicile, mari d'Isabelle, fille de Charles II. duc de Lorraine, veut succéder à son beau-pere. Antoine de Vaudemont, frere de Charles, dispute la succession, fondé sur ce que ce duché étoit masculin, & bat René à la bataille de Bullegneville; Arnaud de Barbazan, qui conduisoit le secours que le roi avoit envoyé à son beau-frere, mourut des blessures qu'il reçut dans ce combat; René est fait prisonnier du duc de Bourgogne, allié d'Antoine de Vaudemont, qui le retient jusqu'en 1437. alors ce prince obtint sa liberté, & Vaudemont, en épousant sa fille, le reconnut pour duc de Lorraine.

Henri VI. pour ranimer son parti quitte l'Angleterre, & vient se faire sacrer dans l'église de Notre-Dame de Paris le 17. décembre. Le connétable fait arrêter la Trimouille dans le château de Chinon, quoique le roi y fût, & le roi, qui commençoit à en être las, n'en fait point de poursuite.

Concile de Bâle convoqué par Martin V. Établissement de l'université de Poitiers.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VII.

1432. 33. 34.

La guerre continue pendant quatre ans sans de grands événemens. Il est réglé au concile de Bâle que les ambassadeurs de Castille suivront immédiatement ceux du *sérénissime* roi de France. Il y fut réglé pareillement que les ambassadeurs du duc de Bourgogne, à qui les électeurs disputoient le pas, seroient placés au lieu dû audit duc de Bourgogne, comme premier duc de la chrétienté, immédiatement après les rois.

1435.

On détache Philippe le Bon des Anglois, & la paix se fait le 22. septembre à Arras : ce fut dans la plus auguste assemblée que l'on eût vûe depuis long-tems, que ce célébre traité fut conclu, tous les princes de la chrétienté y avoient leurs ambassadeurs, le pape & le concile de Bâle chacun son légat : Philippe le Bon en dicta les conditions, auxquelles Charles VII. fut trop heureux de se soumettre. Ce traité fut confirmé par le concile de Bâle. On peut remarquer sur ce traité, que Philippe le Bon, après avoir exigé la garantie des princes & seigneurs du sang, ajouta, que ces seigneurs s'obligeroient à passer dans son parti, si le roi manquoit à sa parole. Mort du duc de Betfort. Il eut pour successeur à la régence Richard duc d'Yorck; cette mort apporta un grand changement dans les affaires de Henri VI.

1436. 37.

Prise de Paris, où le connétable entra un vendredi devant la Quasimodo. Le dauphin épouse Marguerite d'Ecosse; c'est elle qui ayant trouvé Alain Chartier endormi,

l'homme de ſon tems le plus ſavant & le plus laid, lui donna un baiſer. Le parlement revient à Paris en 1437. la guerre ſe continue entre les Anglois & les Bourguignons.

1438.

Le concile de Bâle continué ſous Eugêne IV. renouvelle les diſpoſitions de celui de Conſtance ſur la ſupériorité du concile général. Pragmatique Sanction arrêtée à Bourges; elle eſt compoſée de pluſieurs décrets du concile de Bâle où les élections ſont rétablies, les réſerves & les expectatives abolies, auſſi bien que les annates. Charles VII. fut d'autant plus favorable à la Pragmatique, qu'elle étoit en partie l'ouvrage du concile, que ce prince protégeoit, parce que les peres de Bâle s'étoient déclarés pour lui, & n'avoient jamais voulu reconnoître le traité de Troyes, par lequel il étoit déshérité. Il faut remarquer qu'en 1441. le roi donna une déclaration au ſujet de la Pragmatique Sanction, portant que ſon intention & celle de l'aſſemblée de Bourges, étoient que l'accord fait entre Eugêne IV. & ſes ambaſſadeurs, ſortît effet du jour de la datte de la Pragmatique, ſans avoir aucun égard à la datte du décret fait à Bâle avant la datte de la Pragmatique; & l'on conclut de cette piéce que les décrets des conciles généraux, pour ce qui regarde la diſcipline, n'ont de force en France qu'après avoir été paſſés par édits de nos rois. Le pape mécontent transfere le concile à Ferrare, puis enſuite à Florence, cependant pluſieurs évêques reſterent à Bâle.

1439.

Le concile de Bâle, toujours ſubſiſtant, dépoſe le pape Eugêne IV. & élit Amédée duc de Savoie, lequel s'étoit

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VII.

retiré dans la ſolitude de Ripaille, après avoir remis ſon duché à ſon fils. On a dit que ce prince n'avoit abdiqué, après avoir perdu ſa femme, que ſur la foi de certains devins qui lui avoient prédit qu'il parviendroit à la papauté. Cet antipape prit le nom de Félix V. Le ſchiſme dura juſqu'à la mort d'Eugène IV. A l'avénement de Nicolas V. l'Egliſe devint tranquille par la diviſion de Félix V. Félix qui mourut en 1450. obtint du pape Nicolas V. en conſidération de ſon abdication, une bulle ou indult, par lequel le pape s'engage de ne nommer à aucun bénéfice conſiſtorial dans ſes états, ſans le conſentement du duc ſon fils : cette bulle confirmée par pluſieurs papes, & étendue à tous ſes deſcendans, a excité depuis de grands démêlés entre les papes & le duc de Savoie. Le concile de Bâle finit en 1443. (*Lenſant.*) & celui de Florence, où s'étoit faite la réunion des Grecs, avoit fini l'an 1442. Æneas Silvius Piccolomini, qui avoit été ſecretaire du concile de Bâle, en déſavoua les maximes lorſqu'il fut pape ſous le nom de Pie II. On prétend à Rome & dans les pays où l'on en ſuit les principes, que le concile de Bâle n'a été œcuménique que juſqu'à la ſeſſion XXVI. les uns diſent juſqu'à la tranſlation du concile à Florence, les autres juſqu'à la dépoſition d'Eugéne.

1440.

Le dauphin aigri contre ſon pere par les ducs d'Alençon & de Bourbon, ſe révolte : il forme un parti nommé *la Praguerie* : ſon pere le pourſuit, le déſarme & lui pardonne ; ce ne furent pas les derniers chagrins qu'il en éprouva ; ce qui a fait dire que Charles VII. avoit été malheureux par ſon pere & par ſon fils. Le duc d'Orléans, priſonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt,

obtient la liberté, & se réconcilie avec le duc de Bourgogne, qui l'aide à payer sa rançon.

1441. 42.

Siége de Pontoise, dont le roi s'empare sur les Anglois, & où il acquit beaucoup de gloire : il parcourt le Poitou, l'Angoumois, le Limousin, la Gascogne : les Anglois ont encore quelques succès dans ces provinces. Ordonnance qui regle le prix de la rente constituée au denier douze; elle fut réduite au denier seize par Henri IV. au denier dix-huit par édit de 1634. & enfin au denier vingt, telle qu'elle est aujourd'hui par l'édit de 1667.

1443. 44.

Le roi s'empare du comté de Comminge. Le dauphin fait lever le siége de Dieppe au brave Talbot. Tréve de dix-huit mois, commencée en 1444. & continuée jusqu'en 1448. que recommença la guerre.

René d'Anjou, dit *le bon Roi René*, qui avoit perdu toute idée de conquérir le royaume de Naples, & qui étoit rétabli dans son duché de Lorraine, (*V. l'année* 1431.) engage le roi à faire le siége de Metz, qui prétendoit être indépendante des ducs de Lorraine par un privilége dont elle jouissoit depuis Godefroi de Bouillon : l'événement de ce siége fut que la ville de Metz resta dans ses droits ou dans ses prétentions, qu'elle paya au roi deux cens mille écus pour les frais du siége, & qu'elle donna à René une quittance de cent mille florins qu'elle lui avoit prétés.

Ce qui avoit déterminé le roi à faire le siége de Metz, étoit la nécessité d'employer ses troupes pendant la tréve avec les Anglois. Un semblable motif le détermina à seconder Sigismond, duc d'Autriche, dans la guerre qu'il

avoit contre les Suisses ; ils furent battus à une demie lieue de Bâle, mais, comme dit Æneas Silvius, leur défaite vint de ce qu'étant en trop petit nombre ils s'étoient épuisés à force de vaincre : la valeur qu'ils montrerent, fit dire au dauphin (Louis XI.) qu'il éviteroit désormais de leur faire la guerre, & il conclut avec eux un traité de paix en 1444.

1445. 46.

Marguerite d'Ecosse meurt de douleur, des imputations calomnieuses que l'on avoit faites à sa vertu. (*Duclos.*) Les larmes du dauphin la justifierent assez.

La taille que les peuples, suivant plusieurs auteurs, avoient commencé de payer dès le tems de saint Louis, pour se délivrer des gens de guerre, mais qui n'avoit pas toujours subsisté, devient perpétuelle : elle fut substituée au profit que le roi faisoit dans le changement des monnoies. Institution des compagnies d'ordonnance, ou réduction de la gendarmerie à quinze compagnies, dont chacune étoit composée de cent hommes d'armes ; chacun de ces hommes d'armes devoit servir avec six chevaux, ce qui composoit neuf mille cavaliers. Pareille institution pour l'infanterie, sous le titre de Francs-archers ; on les nommoit ainsi, parce qu'ils étoient affranchis de tout subside ; une partie combattoit à pied, & l'autre servoit de cavalerie légere. Comtés de Valentinois & de Diois, acquis par Charles VI. dès 1404. de Louis de Poitiers, & unis au Dauphiné par un dernier traité entre Louis de Savoie qui y avoit des droits, & Charles VII. Le dauphin cause de nouveaux chagrins au roi en 1446. ce prince s'abandonne à l'amour qu'il avoit pour Agnès Sorel. Elle avoit l'ame élevée, & aimoit sur tout la gloire du roi : Monstrelet a pré-

tendu que la passion de Charles VII. pour elle ne passa jamais les bornes légitimes ; cela seroit bon si elle n'en avoit pas eu trois enfans : mais ce qu'on en peut conclure, c'est qu'il falloit qu'elle se fût bien conduite à la cour, où elle étoit honorée & estimée : aussi sa mémoire fut-elle célébrée par les poëtes long tems encor après elle, même par François I. dont Saint Gelais rapporte un quadrain en son honneur : on a dit qu'elle étoit morte de poison, (cela n'est pas vrai) & que ç'avoit été l'ouvrage de Jacques Cœur : Agnès ne le crut pas, puisqu'il fut un de ses exécuteurs testamentaires. On la nommoit *Madame de Beauté ;* c'étoit le nom d'un château proche Vincennes, que le roi lui avoit donné, & elle méritoit bien de porter ce nom : elle fut bientôt remplacée par madame de Villequiers sa cousine germaine, qui, après la mort du roi se donna à François II. duc de Bretagne, dont elle eut quatre enfans.

Le 17. avril, jour des Rameaux, la mer rompit ses digues à Dordrech ; il y périt plus de cent mille personnes, & un nombre infini de bétail.

1447.

Gênes se donne à la France, mais ce ne fut que pour autant de tems qu'il en fallut à Frégose pour en chasser son rival ; & cette république inconstante, qui, suivant les diverses factions dont elle fut agitée, prit tour à tour pour ses maîtres presque tous les princes d'Italie, ne voulut pas même recevoir les troupes de France ; cependant la ville de Final qu'ils avoient donnée pour sûreté, nous resta.

La domination des vicomtes de Milan finit par la mort du duc Philippe Marie. Il étoit petit-fils d'Isabelle, fille du roi Jean, & de Galéas Viscomti qui s'étoit fait seigneur

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VII.

de Milan, & fils de Jean Viscomti à qui l'empereur Venceslas avoit donné le titre de duc de Milan. Ce Jean fut la terreur des papes, des empereurs & de l'Italie, dont il usurpa presque toutes les seigneuries : à sa mort, arrivée en 1403. la révolte fut générale, & son fils Philippe Marie ne put conserver que la moindre partie de son état. Philippe n'ayant point laissé d'enfans légitimes, plusieurs princes prétendent à sa succession, entr'autres le duc d'Orléans, du chef de Valentine sa mere, sœur de Philippe Marie ; mais après quelques années de dispute, François Sforce, bâtard de Jacques Sforce, & soldat de fortune, qui avoit épousé la bâtarde de Philippe, s'en empare.

Par le concordat passé entre Nicolas V. & Frédéric III. confirmatif de l'accord fait entre Calixte II. & Henri V. le Clergé d'Allemagne jouit du droit d'élection aux évêchés.

1448. 49. 50.

Les Anglois rompent la tréve ; c'étoit le terme que la Providence avoit marqué à nos disgraces.

Charles VII. soit par lui, soit par ses généraux, reprend successivement toutes les places de la Normandie ; de sorte que cette province qui avoit appartenu au roi d'Angleterre par Guillaume le Conquérant en 1066. qui depuis avoit été réunie à la France sous Jean Sans-terre en 1203. qui avoit été prise par Henri V. sous Charles VI. en 1418. fut enfin réunie pour toujours à la France sous Charles VII. en 1450. La bataille de Fourmigni, où les Anglois furent défaits, acheva cette révolution.

Pierre II. fait hommage lige au roi, *de la duché de Bretagne, de la pairie de France, & de la comté de Montfort.*

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VII.

1451. 52. 53.

Les comtes de Dunois, de Penthiévre, de Foix & d'Armagnac, généraux de Charles, reprennent la Guyenne & Bordeaux. Bordeaux se révolte de nouveau ; le roi s'en ressaisit malgré la résistance du brave Talbot, qui fut défait & tué à la bataille de Castillon : le roi y fait bâtir le château Trompette, & celui de Ha ; ainsi les Anglois sont absolument chassés de la France, où ils ne conserverent que Calais, dont Edouard III. s'étoit emparé en 1347. & que le duc de Guise reprit en 1558.

C'est ici l'époque de la réunion des pairies laïques anciennes, à la couronne : ces pairies, quelle qu'en soit l'origine, existoient déja sous Hugues Capet ; (*V. l'an 992.*) elles parurent dans tout leur éclat sous le regne de Philippe Auguste, & depuis ce prince elles rentrerent successivement dans le domaine royal d'où elles étoient sorties ; la Normandie reconquise sous Philippe Auguste, & réunie pour ne plus changer de maître, sous Charles VII. le comté de Toulouse sous saint Louis, la Champagne sous Philippe le Bel, la Guyenne confisquée par Louis le jeune, & réunie sous Charles VII. (je ne parle pas du duché de Bourgogne, qui depuis le regne de Robert étoit dans la maison de France, non plus que du comté-pairie de Flandres réuni lors de la mort de Louis III. à la deuxiéme maison de Bourgogne par le mariage de Philippe le Hardi avec l'héritiere de Flandres, en 1369.) voilà qu'elles étoient les anciennes pairies, qui acheverent enfin de s'éteindre sous le regne de Charles VII. & c'est là comme le premier âge de la pairie, que l'on peut considérer sous quatre époques : la premiere, dont nous venons de parler : la seconde pairie ne fut pas de la même nature ; nos rois pour

maintenir une dignité si éclatante, qui donnoit du lustre à la couronne, qui l'avoit quelquefois même soutenue, & qui n'avoit eu d'inconvénient que l'indépendance, créerent de nouvelles pairies sur le modéle des anciennes, mais avec cette différence essentielle, que ce fut par des lettres patentes : ces nouvelles pairies ne furent conférées qu'aux seigneurs du sang ; Jean, duc de Bretagne, fut le premier qui en fut revêtu en l'an 1297. dans le tems qu'il existoit encore quelque pairie ancienne. Le troisiéme âge de la pairie fut celui où elle fut conférée par nos rois à des princes étrangers : le duc de Nevers eut le premier cet honneur par l'érection du comté de Nevers en duché-pairie, qui fut faite en 1505. Enfin le quatriéme & dernier âge de la pairie, & celui qui subsiste aujourd'hui, est celui où nos rois érigerent les terres des principaux seigneurs de leur cour en duché-pairie ; le baron de Montmorenci fut le premier d'entr'eux qui, par l'érection de la baronie de Montmorenci en duché-pairie de l'an 1551. posséda cette éminente dignité, si multipliée depuis ; mais ce qu'il faut bien entendre, c'est, comme il est dit dans le Manuscrit de la bibliothéque du roi, rapporté par le P. Simplicien, que les pairs du roi *ne sont mie appellés Pers pour ce qu'ils soient pers à lui, mais pers sont entre eux ensemble.*

Prise de Constantinople par Mahomet II. (1453.) Fin de l'empire d'Orient, qui avoit duré onze cens vingt-trois ans. Telle est la révolution des états. L'empire Romain devenu l'empire de Constantinople, se divise après en empire d'Orient & en empire d'Occident : ce meme empire d'Orient devenu l'empire des Grecs ou le bas empire, ensuite occupé par les Latins, redevenu encore l'empire des Grecs, est enfin subjugué, sans retour, par les Turcs. *Voyez l'année* 800.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VII.

Le dauphin, qui persiste dans sa révolte, accorde son mariage avec la fille du duc de Savoye qui n'avoit que neuf ans, & se ménage par là un appui contre le ressentiment du roi & contre la haine générale que ses exactions avoient excitée dans le dauphiné. Le roi est forcé par les circonstances à approuver ce mariage; il fit plus, il donna Yolande sa fille en mariage au prince de Piedmont. Condamnation de Jacques Cœur: une partie de ses biens que l'on avoit confisqués, fut rendue à ses enfans. Cet homme avoit aussi bien servi le roi dans ses finances, que les Dunois, les la Hire, les Saintrailles par leurs armes, & il l'abandonna à ses ennemis, ou plûtôt à l'avidité des courtisans qui partagerent sa dépouille. C'est dommage qu'un si grand roi, & qui avoit tant de qualités aimables, se laissât ainsi gouverner: comment vit-t-il d'un œil tranquille le supplice de la Pucelle? Comment n'empécha-t-il pas l'entreprise infame des Penthiévres, contre le duc de Bretagne, dont il fut instruit, non plus que le meurtre du duc de Bourgogne? Ce que l'on a dit de la nouvelle fortune que fit Jacques Cœur est une fable, puisqu'il ne survécut que trois ans à sa condamnation. (*Mém. de l'Acad. des B. L.*)

Premier traité de la France avec les Suisses. Il y en avoit eu déja un de conclu l'an 1444. mais ce n'avoit été qu'entre Louis dauphin & les Suisses.

Création du parlement de Grenoble par Louis XI. n'étant encore que dauphin; son pere la ratifia deux ans après.

1454. 55.

La mémoire de la Pucelle d'Orléans est réhabilitée. Jean, roi d'Arragon, veuf de Blanche héritiere de Navarre, se remarie, & retient injustement ce royaume à Charles prince de Vianne son fils.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES VII.

1456.

Le dauphin après s'être tenu quinze ans en Dauphiné, se retire auprès du duc de Bourgogne, pour éviter le ressentiment du roi son pere. » Louis XI. dit Philippe de » Comines, fut reçu & nourri six ans chez le duc de Bour» gogne, ayant deniers de lui pour son vivre. » Nous voyons, en conséquence de la sortie de Louis du Dauphiné, des lettres patentes du roi son pere, par lesquelles il ordonne que la province ne seroit plus régie qu'en son nom.

1457. 58. 59. 60. 61.

On fait le procès au duc d'Alençon, comme fauteur de la révolte du dauphin. Ce procès donna lieu à plusieurs questions que le roi fit proposer à son parlement par maître Jean Tudert son conseiller & maître des requêtes de son hôtel. Premierement, si le roi pouvoit assister au jugement du procès fait à un pair de France : ce qui avoit été contesté au roi Charles VI. par le duc de Bourbon dès l'an 1386. lors du procès fait au roi de Navarre, & même au roi Charles V. lors du procès du duc de Bretagne. Si les pairs qui ne sont pas du nombre des douze pairs peuvent assister aux procès. Si les pairs peuvent commettre des juges à leur place. Sur quoi le parlement, après que les registres ont été sur ce vus & visités, a répondu que le roi non-seulement avoit le droit d'assister aux jugemens criminels des pairs, mais que sa présence y étoit nécessaire; que tous les pairs indistinctement peuvent y assister, mais qu'ils ne peuvent commettre à leur place. (*Du Tillet, recueil des rangs.*)

Le duc d'Alençon, prince du sang, qui descendoit de Charles de Valois, fut condamné à la mort, & cette peine

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VII.

fut changée en une prifon, d'où Louis XI. le fit fortir, pour l'y remettre encor, après l'avoir convaincu de traiter avec les Anglois. Révolution en Angleterre entre les maifons d'Yorck & de Lancaftre, fous le nom de *la Rofe rouge* & de *la Rofe blanche*. Richard, duc d'Yorck, defcendu d'une héritiere de Clarence, détrône Henri VI. de la maifon de Lancaftre, & le fait prifonnier. Marguerite, fille de René roi de Naples, duc d'Anjou, femme de Henri VI. défait Richard à fon tour, dans un combat où il eft tué. Edouard, fils de Richard, aidé du comte de Warwic, combat de nouveau Henri VI. qu'il fait prifonnier, & eft proclamé roi fous le nom d'Edouard IV.

C'eft fous le regne de Charles VII. vers l'an 1440. que l'on découvrit en Allemagne l'art de l'imprimerie. Jean Guttemberg, aidé de Jean Fauft & de Pierre Schoeffer, après avoir fait plufieurs effais, parvint vers l'an 1450. à imprimer des ouvrages entiers. Comment cet art a-t-il été ignoré fi long-tems? Y avoit-il donc fi loin des lettres gravées, des médailles, des infcriptions, qui font de toute antiquité, à l'art de l'imprimerie?

Ce fut ce prince qui créa la compagnie des Gardes Ecoffoifes, dont le premier capitaine fut le général Patilloc.

Charles VII. ne fut en quelque forte que le témoin des merveilles de fon regne; on eût dit que la fortune, en dépit de l'indifférence du monarque, & pour faire quelque chofe de fingulier, s'étoit plû à lui donner à la fois des ennemis puiffans & de vaillans défenfeurs, fans qu'il femblât avoir part aux événemens : ce n'eft pas que ce prince n'eût beaucoup de courage, mais s'il paroiffoit à la tête de fes armées, c'étoit comme guerrier, & non comme chef. Sa vie étoit employée en galanteries, en jeux & en fêtes. Un jour la Hire étant venu lui rendre compte d'une affaire

importante, le roi tout occupé d'une fête qu'il devoit donner, lui en fit voir les apprêts, & lui demanda ce qu'il en pensoit : *Je pense*, dit la Hire, *que l'on ne sçauroit perdre son royaume plus gaiment :* cependant quelques historiens, trompés aux prodiges de son regne, n'ont pû imaginer qu'il n'y ait point eu de part, & lui ont donné le titre de *Victorieux*.



1461.
Avénement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS XI. *parvient à la couronne âgé de trente-neuf ans, l'an* 1461. *Il étoit à Genep en Brabant, lorsqu'il apprit la nouvelle de la mort de son pere. Il se fit sacrer à Reims le* 15. *Août par Jean Juvenal des Ursins, archevêque de cette ville.*

Le titre de roi très-chrétien, donné à ce prince en 1469. est devenu un titre permanent dans ses successeurs.

1461.

LOUIS XI. prit un plan de conduite & de gouvernement différent de celui de son pere ; il changea une partie des officiers & des magistrats que ce prince avoit mis en place ; il fit même emprisonner quelques seigneurs, entr'autres Antoine de Chabannes, en qui la justice divine poursuivoit l'action inique d'avoir eu part à la confiscation des biens de Jacques Cœur dont il avoit été le juge ; enfin il ordonna l'abolition de la Pragmatique sanction, qui néanmoins ne fut totalement anéantie que par le concordat fait entre Léon X. & François I.

1462.

Jean, roi d'Arragon, ayant épousé Jeanne, fille de l'Amirante de Castille, dont il eut le fameux Ferdinand le Catholique, retenoit le royaume de Navarre au prince de Vianne son fils, héritier de cette couronne, & lui faisoit la guerre. Les Navarrois joints au roi de Castille, après avoir soutenu en vain le prince de Vianne, qui fut empoisonné par sa belle-mere, continuent la guerre pour venger sa mort. Jean d'Arragon, pour se défendre contre eux, emprunte trois cens mille écus d'or de Louis XI. & lui engage pour sureté de cette somme les comtés de Cerdaigne & de Roussillon.

Le roi prête vingt mille écus à Marguerite d'Anjou, dont le mari Henri VI. roi d'Angleterre étoit prisonnier dans la tour de Londres;

FEMMES.	ENFANS.	1483. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite d'Ecosse; elle mourut en 1445. avant que son mari fût roi; on la nommoit *Madame la Dauphine*.		LOUIS XI. *meurt au Plessis-lez-Tours le samedi* 30. *août* 1483. *âgé de soixante ans. Il fut enterré à Notre-Dame de Cléri, où son tombeau fut ouvert & prophané par les Huguenots*, en 1562.	*Papes.* Pie II. 1464. Paul II. 1471. Sixte IV. 1484. *Maison Othomane.* Mahomet II. 1481. Bajazet II. abdique 1512. *Empereur.* Frédéric III. 1493. *Rois d'Espagne.* Henri IV. 1474. [Ferdinand. 1516. [Isabelle. 1504. *Rois de Portugal.* Alphonse V. 1481. Jean II. 1495. *Roi d'Angleterre.* Edouard IV. 1483. *Roi d'Ecosse.* Jacques III. 1488. *Roi de Dannemarc.* Charles Canutson. 1471. Interrégne jusqu'en 1483. *Rois de Suéde.* Christiern. 1481. Jean. 1513. *Roi de Pologne.* Casimir IV. 1492. *Czar.* Jwan Basilowitz. 1505.
Charlotte de Savoie, fille de Louis II. duc de Savoie, & d'Anne de Chipre, mariée l'an 1451. morte en 1483.	Louis, mort en bas âge. 1448. *Le P. Anselme ni le Gendre n'en font mention, & il n'est connu que par une piéce qui se trouve dans les archives de N. D. de Cléri.* Joachim, mort en bas âge. CHARLES VIII. François, duc de Berri, mort en bas âge. Louise, morte en bas âge. Anne, mariée à Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, gouverna sous Charles VIII. 1522. Jeanne, mariée à Louis d'Orléans, depuis Louis XII. qui la répudia pour épouser Anne de Bretagne. 1504. *Enfans naturels.* Louis XI. eut *de Phelise Regnard.* Guyette. *De Marguerite de Sassenage.* Jeanne, *mariée à Louis, bâtard de Bourbon.* Et Marie, *mariée à Aymar de Poitiers, seigneur de Saint Vallier. Elle fut grand-mere de Diane de Poitiers.* *Il eut encore une autre fille naturelle, nommée* Isabeau, *mariée à Louis de Saint Priest.*	Il n'y a que trois de nos rois de la troisiéme race, qui n'ayent pas été enterrés à S. Denis; Philippe I. qui est enterré à S Benoît sur Loire, Louis le Jeune à l'abbaye de Barbeaux, & Louis XI. Il avoit fait venir saint François de Paule, dans l'espérance que ses prieres obtiendroient du ciel sa guérison; il fit venir aussi plusieurs reliques.	

elle lui promet de lui engager la ville de Calais, si-tôt que les affaires du roi seroient rétablies.

Création du parlement de Bordeaux, qui fut démembré du parlement de Toulouse, dont le ressort s'étendoit auparavant sur le Languedoc & sur la Guyenne : la Garonne fit la séparation de ces deux provinces. Les habitans de Bordeaux avoient déja obtenu cette grace, lors de la capitulation qu'ils firent avec le comte de Dunois sous Charles VII. mais leur nouvelle révolte en avoit empêché l'exécution.

1463.

Etablissement de l'université de Bourges.

Le roi rentre dans les villes de Picardie cédées à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par le traité d'Arras, en lui payant quatre cens mille écus d'or.

1464.

Le comte de Charolois, mécontent de la restitution de ces places, se lie avec le duc de Bretagne ; il fait arrêter le bâtard de Rupembré, sur le soupçon qu'il avoit été envoyé par Louis XI. pour s'emparer de sa personne. Ligue entre Charles duc de Berri, frere unique du roi, le comte de Charolois, le duc de Bretagne, le duc de Bourbon, le comte de Dunois, & plusieurs seigneurs mécontens de ce que Louis XI. les avoit dépouillés de leurs charges au commencement de son regne ; Jean d'Anjou, duc de Calabre, fils de René roi de Naples, vint se joindre aux princes, & leur amena les premiers Suisses qui ayent paru dans nos armées : ils étoient au nombre de cinq cens. La guerre qui suivit cette ligue eut pour prétexte le soulagement des peuples, & fut delà appellée *du Bien public.* Le

MINISTRES

Philippe de Comines.

Il passa du service du duc de Bourgogne, dont il etoit né sujet, au service du roi, en 1472. On n'a jamais su la véritable cause de ce changement. Il mourut en 1509.

Olivier le Daim.

Cet homme de basse origine, & qui de barbier de Louis XI. etoit parvenu par ses intrigues à la plus haute faveur, finit malheureusement sous le regne suivant, & fut pendu en 1484.

Secretaires des Finances.

Etien. Chevalier.

Jean, cardinal de la Balue.

Il parvint de la naissance la plus abjecte aux premieres dignités de l'Eglise : cet homme avoit ete simple valet de M. de Beauveau.

GUERRIERS.

Connétable.

Louis de Luxembourg, comte de Saint Paul. 1475.

Maréchaux de France.

Jean, bâtard d'Armagnac, surnommé de Lescun. 1473.

Joachim Rouault de Gamaches. 1478.

Wolfart de Borselle. 1487.

Pierre de Rohan de Gié, vivant en 1505.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Guil. Juvenal des Ursins. 1472.

P. de Morvilliers. 1476.

Pierre d'Oriole. 1485.

Il fut *déchargé* de son office en 1483. *Rex exoneravit eum* ; & ce qui est à remarquer, c'est que ce ne fut pas par mécontentement de ses services, puisque le roi lui donna la charge de P. P. de la chambre des comptes, mais pour en gratifier Guillaume de Rochefort, qui avoit passé du service de Bourgogne à celui de France.

Guil. de Rochefort. 1492.

Premiers Présidens.

Yves de Scepeaux. 1461.

Helie de Torrettes. 1461.

Mathieu de Nanterre. 1487.

J. Dauvet. 1471.

Jean le Boulanger. 1481.

J. de la Vacquerie. 1497.

Il avoit été conseiller-pensionnaire de la ville d'Arras.

SAVANS & Illustres.

Æneas Silvius. 1464.

Jean Argyropile, vers 1474.

Bessarion. 1473.

Angelo Cattho, médecin & astrologue de Louis XI. aumônier du roi, puis archevêque de Vienne. Ce fut lui qui engagea Philippe de Comines à écrire ses mémoires.

Nic. de Cusa. 1464.

Enguerrand de Montrelet, vers 1468.

J. Fauste, vers 1467.

Theod. Gaza. 1475.

George de Trébisonde. 1486.

J. Guttemberg, vivant en 1466.

Le Mantouan. 1472.

Antoine de Palerme, (appellé *Parormita.*) 1471.

Il vendit sa maison pour acheter un MS. de Tite-Live.

Nic. Perrot. 1480.

Fr. Philelphe. 1481.

Bapt. Platine. 1481.

P. Schoeffer, vivant encore sous le regne suivant.

Thomas à Kempis. 1471.

J. de Turrecremata. 1468.

comte de Charolois s'approche de Paris, & tente inutilement de prendre cette ville.

1465.

Paul II. donne la pourpre aux cardinaux. Il avoit succédé à Pie II. qui dans sa jeunesse avoit été couronné à Francfort *Poëte Laureat*, par l'empereur Frédéric III. & qui à la fin de sa vie, sans être rebuté par les mauvais succès des anciennes croisades, en vouloit tenter une nouvelle, dont il vouloit être le chef: sa mort en empêcha l'exécution.

Bataille de Montlhéri, donnée le 16. juillet, sans que le roi ni le comte de Charolois qui se la donnoient eussent envie de combattre. La perte est égale des deux côtés: le champ de bataille resta aux Bourguignons.

Paix faite par les traités de Conflans & de saint Maur; elle mit fin à la guerre du *Bien public*; il fut arrêté qu'on nommeroit trente-six personnes des trois ordres du royaume pour travailler à la réforme de l'état. Jean Dauvet, premier président du parlement de Toulouse, qui eut grande part à cette paix, en eut pour récompense la place de premier président du parlement de Paris, occupée par Mathieu de Nanterre, qui fut envoyé en sa place à Toulouse, & qui revint ensuite exercer la charge de second président du parlement de Paris. Le comte de Charolois soumet les Liégeois qui avoient fait une diversion en faveur du roi.

1466.

Le roi avoit tout accordé par cette paix, esperant tout r'avoir par ses intrigues. Après avoir regagné le duc de Bourbon, il profite de la division qu'il avoit prévu qui se mettroit bientôt entre le duc de Berri & le duc de Bre-

MINISTRES		*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
évêque d'Angers ; il eut l'audace & l'habileté, après avoir fait déclarer son maître incapable de sa place, de se la faire donner : il avoit trahi son bienfaicteur, Charles de Melun, grand maitre de France, qui eut la tete tranchée en 1468. il trahit par la suite dans plusieurs occasions le roi lui-même, qui le fit mettre, dit-on, dans une cage de fer. Sorti de prison, il fut légat en France, & mourut en 1491.		*Procureurs du roi.*	Franç. Villon (Corbueil,) vivant en 1460.
Jean Bourré Duplessis.		J. de Saint Romain exerçoit en 1483.	Jean Juvenal des Ursins. 1473.
Pierre Parent.		Michel de Ponts exercoit avec le précédent en 14/9.	
		Avocats du roi.	
		Guil. de Ganai. 1483.	
		Renaud de Dormans. 1472.	
		On trouve dans un manuscrit de Blanchard, qu'il fut présent, en qualité de maitre des requétes, à la déclaration de 1470. par laquelle le duc de Bourgogne est déclaré criminel de leze-majesté.	
		Francois Hallé exerçoit en 1476.	
		Pierre Luillier. 1492.	
		Jean le Maître. 1510.	
		Robert Thiboust, vivant en 1487.	

tagne; il reprend ſur ſon frere la Normandie, qu'il lui avoit donnée en appanage par cette paix, & chaſſe le duc de Bretagne de la plûpart des places de ce duché, deſquelles il s'étoit emparé; il en reſta cependant encore quelques-unes à ce duc; ainſi il n'y eut d'exécuté de tout le traité de Conflans que la ceſſion des places de la Somme, que le comte de Charolois s'étoit fait donner & qu'il conſerva. Le roi, avant le traité de Conflans, avoit donné l'épée de connétable au comte de ſaint Paul, favori du comte de Charolois, comptant par cette grace le rendre ſuſpect à ce prince.

1467.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne, meurt: ſon fils Charles, dit *le Téméraire,* lui ſuccede. Les Liégeois, de nouveau révoltés, ſont battus.

Déclaration portant *qu'il ne ſera donné aucun office s'il n'eſt vacant par mort, réſignation ou forfaiture.*

1468.

Etats tenus à Tours, dans leſquels il fut arrêté que la Normandie ne pouvoit ſe démembrer de la couronne pour être donnée au frere du roi; il y fut convenu que le duc de Bretagne rendroit les villes par lui priſes en Normandie, & qu'on éliroit pluſieurs perſonnes pour la réforme de l'état.

Conférence de Péronne, pour prévenir la guerre qui alloit renaitre par l'inexécution du traité de Conflans de la part de Louis XI. Ce prince, en même tems qu'il appuyoit la révolte des Liégeois, a l'imprudence de ſe livrer au duc de Bourgogne, en le venant trouver dans Péronne. Charles, qui apprit les intelligences du roi avec les Lié-

geois, le retint prisonnier proche de cette même tour où Charles le Simple avoit fini sa vie, il hésita même s'il ne porteroit pas la vengeance plus loin ; enfin il le força à conclure avec lui un traité qui lui fut fort avantageux, & à l'accompagner au siége de Liége, contre ces mêmes peuples qu'il avoit lui-même excités à reprendre les armes : il assista à la prise de cette ville. Avant ce traité, Louis XI. avoit promis à Charles duc de Berri son frere, la Champagne & la Brie pour appanage, avec intention de ne les lui point donner, par le danger qu'il y avoit que ces provinces trop voisines de la Bourgogne, ne devinssent une nouvelle source de divisions.

1469.

Le duc de Berri, au grand regret du duc de Bourgogne, se laisse persuader de recevoir la Guyenne pour appanage, au lieu de la Champagne & de la Brie. Le roi gagna, pour y parvenir, le favori de ce prince, Odet d'Aidie, qu'il fit depuis comte de Comminge, & en même tems il punit la perfidie du cardinal de la Balue : ce ministre fut convaincu d'avoir entretenu le frere du roi dans sa révolte, pour se rendre nécessaire, & d'avoir eu des intelligences avec le duc de Bourgogne. Il fut mis en prison à Loches, & y resta onze ans ; on ne lui fit point son procès, à cause des contestations qu'il y eut avec le pape sur la forme de la procédure. Louis XI. institue l'ordre de saint Michel. Celui de l'Etoile étoit tombé en discrédit.

1470.

Le comte de Warwic mécontent d'Edouard IV. & d'accord avec le duc de Clarence frere d'Edouard, passe en France, se lie avec le roi, repasse en Angleterre, y

bat l'armée d'Edouard & le fait prisonnier. Edouard IV. à son tour, sauvé de sa prison, bat l'armée du comte de Warwic. Le comte de Warwic défait pour la seconde fois l'armée d'Edouard, qui se sauve auprès du duc de Bourgogne. Henri VI. sort de prison & remonte sur le trône.

Le duc de Guyenne, sans la participation du roi, & pour se fortifier contre lui, presse le duc de Bourgogne de lui donner en mariage sa fille unique; il est secondé dans cette demande par le connétable de Saint Paul, à qui la guerre étoit nécessaire pour maintenir son crédit, ainsi qu'au duc de Bretagne, qui prévoyoit que le roi ne chercheroit qu'à les abattre, quand il n'auroit plus d'affaires avec le duc de Bourgogne. Déclaration du 3. décembre, portant confiscation des terres du duc de Bourgogne. Le roi prend S. Quentin, Amiens, Roye & Montdidier. Jean comte d'Armagnac, qui s'étoit sauvé à Fontarabie, est condamné à mort par arrêt du parlement, pour sa rébellion; il fut massacré en 1473. au siége de Leictoure. On commence à imprimer à Paris.

1471.

Le duc de Bourgogne prend les armes, & en même tems jette des soupçons dans l'esprit du roi contre ceux qui le faisoient agir; il se fait une tréve d'un an entre le roi & lui. Le connétable continue de négocier le mariage du duc de Guyenne avec la fille du duc de Bourgogne. Derniere révolution, qui fait triompher la Rose blanche, & qui remet Edouard IV. sur le trône d'Angleterre: le comte de Warwic est défait & tué dans une premiere bataille; Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI. en perd une seconde, où son fils le prince de Galles est fait prisonnier & massacré par les ordres d'Edouard, à l'âge de dix-

huit ans. Cette malheureuse princesse prisonniere d'Edouard, & rachetée ensuite par Louis XI. mourut enfin en 1482. après avoir donné l'exemple du plus grand courage & des plus grands malheurs. Qui croiroit que cette Marguerite fût la fille du bon roi René duc d'Anjou, lequel passa sa vie en prison, & à faire des enluminures? Edouard fait massacrer Henri VI. & fit mourir son frere le duc de Clarence en 1478. Henri VII. eut envie depuis de faire canoniser Henri VI. pour donner plus d'horreur de l'usurpation d'Edouard IV. mais cela n'eut pas lieu. Edouard devenu paisible, craint autant que Louis XI. le mariage du duc de Guyenne avec l'héritiere de Bourgogne.

1472.

Le duc de Guyenne meurt empoisonné avec la dame de Monsoreau sa maîtresse, par une pêche qui leur fut donnée, non sans soupçon contre le roi lui-même. Ce prince avoit fiancé Jeanne fille de Henri IV. dit l'*Impuissant*, roi de Castille, au préjudice de laquelle Isabelle, sœur de Henri, & femme de Ferdinand d'Arragon, s'empara du royaume de Castille. Les négociations entre le roi & le duc Charles ne sont qu'un tissu de fourberies & de mensonges. Le duc prend les armes, entre en Picardie, y met tout à feu & à sang, est obligé de lever le siége de Beauvais, défendu vaillament par des femmes qui se joignirent à la garnison, ayant à leur tête la nommée *Jeanne Hachette*, passe ensuite dans la Normandie qu'il ravage, & revient en Flandres. Le roi après sa retraite reprend une partie des places. Louis XI. regagne le duc de Bretagne. Philippe de Comines passe du service du duc de Bourgogne à celui du roi.

Création de l'université de Bordeaux.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XI.

1473.

Le roi poussé à bout par les infidélités redoublées de Jean V. comte d'Armagnac, à qui il avoit pardonné plus d'une fois, & qui n'avoit cessé de cabaler avec le duc de Bourgogne & le duc de Guyenne, prend la résolution de le punir, & fait assiéger Leictoure que le comte défendit, & où il fut tué, comme il vient d'être dit, après la capitulation : il ne laissa point de postérité, & la confiscation de ses biens fut rendue à Charles d'Armagnac son frere.

Le roi brouillé avec Jean roi d'Arragon, contre lequel il prend parti pour René roi de Naples, fait assiéger Perpignan défendu par le roi d'Arragon lui-même. On léve le siége, & ces princes s'accommodent.

Le duc de Bourgogne, institué héritier par Arnoul duc de Gueldres à l'exclusion de son fils, prend possession de cette province : il forme le projet de faire ériger ses états en royaume, sous le titre de royaume de Bourgogne.

1474.

Traité de Bouvines, entre le roi & le duc Charles, où la perte du connétable est résolue ; il n'eut point alors d'exécution à cet égard.

Procès fait à René duc d'Alençon ; on l'accusa d'avoir tramé une ligue avec le duc de Bretagne, & il fut condamné à mort, mais la peine fut commuée en celle d'une prison perpétuelle. Entrevûe du roi & du connétable, qui vint accompagné de troupes, & qui eut l'insolence d'exiger qu'il y eût une barriere entre le roi & lui. Guerre en Catalogne pour les intérêts du duc de Calabre. Ligue offensive & défensive entre Edouard IV. Charles duc de Bourgogne, & le duc de Bretagne, contre le roi. Le connéta-

ble qui étoit en possession de la ville de S. Quentin, se fait rechercher par tous les partis; cette ligue n'a point d'effet par l'ambition de Charles, qui, voulant fonder son royaume de Bourgogne, songeoit à s'emparer de toutes les places du Rhin jusqu'à Bâle; il se déclare pour Robert de Baviere archevêque de Cologne, fait le siége de Nuitz, & par cette entreprise excite la jalousie de l'empereur, des princes d'Allemagne, & de René duc de Lorraine, auxquels Louis XI. donna secrettement du secours.

1475.

Le roi fait la guerre au duc de Bourgogne; il avoit conclu dès l'année précédente un traité secret avec les Suisses, qui commencent à être en considération dans l'Europe. C'étoient des alliés d'autant plus sûrs, qu'ils avoient à se plaindre du duc de Bourgogne; ce prince possédoit le comté de Ferette par engagement du duc d'Autriche, & il autorisoit le gouverneur, qu'il y avoit mis, à toutes les vexations qu'il exerçoit sur quelques cantons ses voisins. Edouard, qui se préparoit à la guerre contre la France, est regagné par Louis XI. qui avoit des intelligences avec les principaux ministres d'Angleterre; il lui en coûtoit pour cela, dit Comines, seize mille écus de pensions. Les deux rois concluent à Amiens le 29. août un traité qu'ils confirment à Picquigni; ils conviennent d'une tréve de sept ans; ils y arretent le mariage entre le dauphin & Elisabeth fille d'Edouard, & Louis s'engage de payer tous les ans à Edouard, tant que les deux rois vivroient, une somme de cinquante mille écus d'or. Le duc de Bretagne fut aussi compris dans ce traité: Edouard avoit grand intérêt de le ménager, car le duc de Bretagne retenoit prisonnier le comte de Richemond, seul rejetton de la maison de Lan-

castre, qui auroit pû causer de grands embarras, s'il eût été relâché, & qui en effet monta depuis sur le trône d'Angleterre sous le nom de Henri VII. Le duc de Bourgogne se voyant abandonné du roi d'Angleterre, & trahi par le connétable, dont le roi lui révéla toutes les perfidies, conclut avec Louis XI. à Vervins une tréve de neuf années, & convient d'abandonner le connétable; celui-ci en est instruit, & va trouver le duc pour le regagner, mais le duc le livre au roi, qui lui fait trancher la tête en place de Gréve le 19. Décembre. Sa petite-fille Marie de Luxembourg, épousa depuis François comte de Vendôme, & fut bisayeule du roi Henri IV. Le roi donne au duc Charles toute la dépouille du connétable, & lui rend S. Quentin, & plusieurs autres villes de Picardie. Le duc de Bourgogne prend Nanci.

1476.

Le duc de Bourgogne prend la ville de Granson sur les Suisses; il est attaqué, & son armée est mise en déroute: il rassemble des troupes & met le siége devant Morat, où il est encore battu par les Suisses, ayant à leur tête René II. duc de Lorraine, qui après reprit Nanci. René étoit fils d'Iolande d'Anjou & de Ferri comte de Vaudemont, & avoit remis dans sa branche le duché de Lorraine qui en étoit sorti, malgré les efforts du comte de Vaudemont, par le mariage d'Isabelle de Lorraine fille de Charles II. mort sans enfans mâles, avec René d'Anjou. La postérité de Charles étant éteinte dans le duc Nicolas, dernier des descendans de cette branche d'Anjou, René II. avoit réuni tous les droits par son pere & par sa mere.

1477. 78.

Charles fait le siége de Nanci, où il s'obstine, malgré

la rigueur de la ſaiſon, qui avoit preſque détruit ſon armée. Le duc de Lorraine, accompagné des Suiſſes, vient au ſecours de la place, & le 5. janvier attaque & défait le duc Charles qui y perdit la vie, ayant été trahi par Campobaſſe Napolitain : il ne laiſſa d'autre héritier que Marie ſa fille unique. En lui finit la ſeconde maiſon de Bourgogne, qui avoit duré près de cent vingt ans ſous quatre princes. Le roi, qui le premier avoit établi l'uſage des Poſtes, juſqu'alors inconnu en France, par un édit de 1464. eſt bien-tôt informé de cet événement, & en profite pour reprendre pluſieurs villes en Picardie, en Artois & en Bourgogne. Procès fait à Jacques d'Armagnac duc de Nemours, comte de la Marche, convaincu du crime de léze-majeſté; on lui tranche la tête : il étoit couſin germain de Jean d'Armagnac, & de la branche cadette.

Création du parlement de Bourgogne à Dijon ; ſa datte eſt du 18. mars 1476. Cour des aydes fixée à Montpellier. François I. y joignit une chambre des comptes.

Le roi, par une politique mal entendue, manque à la fois le mariage de Marie de Bourgogne, & celui de Jeanne fille de Ferdinand & d'Iſabelle, pour le dauphin. Comines dit au ſujet du duché de Bourgogne, que Louis XI. étoit naturellement ſi ennemi de tous grands, qu'il ne voulut pas même que le comte d'Angoulême épouſât l'héritiere de Bourgogne, qui ne demandoit pas mieux de demeurer alliée de la maiſon de France, & qui moyennant ce mariage n'auroit jamais porté les Pays-bas dans la maiſon d'Autriche : étrange effet de la jalouſie! il aima mieux laiſſer aller cette puiſſante ſucceſſion à des étrangers, que d'en aggrandir un prince de ſon ſang. Il ſe ſaiſit de l'Artois, qui, ſuivant la loi des appanages, devoit être réuni à la couronne faute d'hoirs mâles : cette réunion n'a été

consommée qu'à la paix des Pyrénées. Les états de Flandres s'emparent du gouvernement & de la personne de Marie de Bourgogne ; elle voit exécuter ses deux plus fidéles ministres, Hugonet son chancelier, & Imbercourt, à qui ses prieres & ses larmes ne purent sauver la vie : on leur imputoit d'avoir livré au roi la ville d'Arras. Elle épouse Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III. Ce mariage fut l'origine des querelles qui coûterent tant de sang à la France & à la maison d'Autriche. Je ne dois pas omettre que Louis XV. étant à Bruges en 1745. dit, en voyant les mausolées de Charles le Hardi & de Marie de Bourgogne » voilà le berceau de toutes nos guerres. » L'empereur érige l'Autriche en archiduché en faveur de son fils.

Etablissement des cent gentilshommes *au bec de corbin.*

Traité de tréve entre le roi & Edouard IV. durant leur vie, & cent ans après la mort de l'un ou de l'autre, conclu à Londres le 13. février : par ce traité Louis XI. s'engage a payer cinquante mille écus par lui ou par ses successeurs, pendant cent ans, à compter du jour de la mort de l'un des deux. Cette tréve doit être regardée comme un chef-d'œuvre en fait de politique : premierement, elle empêchoit Edouard de se joindre à Maximilien ; en second lieu, en laissant tous les droits indécis, elle ne troubloit point les Anglois dans leurs vaines prétentions sur la Normandie & les provinces qui sont au-delà de la Loire : elle donnoit cependant le tems aux François de ces provinces de reprendre l'habitude de leur légitime dépendance, & à nos rois d'en profiter, pour se fortifier & se mettre enfin en état, comme il arriva sous Henri II. d'achever de reconquérir sur les Anglois tout ce qu'ils avoient usurpé sur le royaume de France. (*Paral. des Rom. & des Franç.*)

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XI.

1479.

Maximilien rompt la tréve qui étoit entre le roi & lui : le roi s'empare de la Franche-comté par la valeur & la sagesse de Chaumont d'Amboise.

Siége de Terouéne, levé par Maximilien après la bataille de Guinegate, où l'avantage fut égal entre lui & les François. Le vice-amiral Coulon conduit dans les ports de Normandie la flotte Hollandoise, forte de quatre-vingt navires, dont il s'étoit emparé. Commencement de l'empire du Czar.

1480. 81.

Les Suisses avoient commencé à être à la solde du roi après la mort du duc de Bourgogne, pour être joints aux francs archers établis par Charles VII. & avoient servi au nombre de six mille hommes au siége de Dole en 1478. Louis ayant supprimé les francs archers, joignit aux Suisses dix mille hommes d'infanterie Françoise, qui n'étoit plus entretenue, comme sous le regne précédent, par les bourgs & villages, mais qu'il payoit lui-même.

Le cardinal de la Balue est mis hors de prison par l'entremise du cardinal de la Rovere. Tréve avec Maximilien. Charles d'Anjou, comte du Maine, à qui René d'Anjou son oncle avoit donné la Provence, laisse au roi par son testament cette province, & ses droits sur Naples & Sicile. Le roi en eut, dit-on, l'obligation à Jean Cossa, sénéchal de Provence, & à Palaméde de Forbin, qu'il fit gouverneur de Provence & de Dauphiné.

1482.

Marie de Bourgogne meurt d'une chute qu'elle fait à la chasse. Traité d'Arras, où est arrété le mariage du dau-

phin avec Marguerite fille de Marie. Marie avoit aussi laissé un fils, qui depuis épousa Jeanne, fille de Ferdinand & d'Isabelle, d'où est venu Charles-quint. Il y a une chose digne de remarque dans ce traité, c'est que Maximilien demande pour garantie de l'engagement de Louis XI. l'engagement des princes de son sang, *subrogés au lieu des pairs.*

1483.

Edouard IV. dont la fille devoit épouser le dauphin par le traité de Picquigni, fut offensé du traité d'Arras, mais Louis XI. l'avoit mis hors d'état de s'en venger, par la guerre qu'il avoit excitée entre ce prince & Jacques III. roi d'Ecosse. Edouard mourut peu de tems après, empoisonné, dit-on, par son frere Richard III. qui, pour recueillir le fruit de son crime, fit mourir les deux fils d'Edouard, dont il ne laissa regner l'aîné que deux mois, & monta sur le trône d'Angleterre. Cet aîné eut nom Edouard V. & la briéveté de son regne fait qu'on ne l'a pas mis au nombre des rois d'Angleterre.

Louis XI. dit Comines, *étoit humble en paroles & en habits. . . . Il étoit naturellement ami des gens de moyen état; il étoit leger à parler des gens, sauf de ceux qu'il craignoit, car il étoit assez craintif de sa propre nature. . . .* Il disoit, pour répondre aux reproches qu'on lui faisoit de ne pas garder assez sa dignité, *lorsqu'orgueil chemine devant, honte & dommage suivent de bien près.* Il disoit encore, *que tout son conseil étoit dans sa tête*, parce qu'en effet il ne consultoit personne : ce qui fit dire à l'amiral de Brezé, en le voyant monter sur un bidet très-foible, qu'il falloit que ce cheval fût plus fort qu'il ne paroissoit, puisqu'il portoit le roi & tout son conseil. Il étoit jaloux de son autorité au point qu'étant revenu d'une grande mala-

die où il avoit perdu connoiſſance, & ayant appris que quelques-uns de ſes officiers l'avoient empêché de s'approcher d'une fenêtre, apparemment dans la crainte qu'il ne ſe précipitât, il les chaſſa tous. Avare par goût, & prodigue par politique ; mépriſant les bienſéances ; incapable de ſentiment ; confondant l'habileté avec la fineſſe, préférant celle-ci à toutes les vertus, & la regardant non comme le moyen, mais comme l'objet principal ; enfin moins habile à prévenir le danger qu'à s'en tirer ; né cependant avec de grands talens dans l'eſprit ; &, ce qui eſt ſingulier, ayant relevé l'autorité royale, tandis que ſa forme de vie, ſon caractere, & tout ſon extérieur auroient ſemblé devoir l'avilir.

Louis XI. avoit augmenté les tailles de trois millions, & levé pendant vingt ans quatre millions ſept cens mille livres par an, ce qui pouvoit faire environ vingt-trois millions d'aujourd'hui, au lieu que Charles VII. n'avoit jamais levé par an que dix-huit cens mille francs.

Il avoit une plaiſante ſuperſtition, il ne vouloit point entendre parler d'affaires le jour des Innocens. Il ne vouloit pas non plus prêter ſerment ſur la croix de ſaint Lo, (car l'uſage de jurer ſur les reliques ſubſiſtoit encore,) cette croix de ſaint Lo l'emportoit alors ſur toutes les reliques, même ſur celles de ſaint Martin ſi révérées, & ſi redoutables ſous la premiere race. Le prétexte de ce prince étoit que c'eût été manquer de reſpect pour l'inſtrument de notre ſalut ; mais un de ſes hiſtoriens nous apprend que ſa répugnance ne venoit que d'une vieille croyance de ſon tems : ceux qui ſe parjuroient en jurant ſur cette relique mouroient, croyoit-on alors, miſérablement dans l'année, & le bon prince étoit un peu plus attaché à la vie qu'à ſa parole. C'eſt lui qui a honoré les armoiries des Médicis

de l'écuſſon de France. Il eut d'abord intention de ſe rendre chef de l'ordre de la Toiſon, & de la conférer à la mort de Charles *le Téméraire*, comme étant aux droits de la maiſon de Bourgogne; mais enſuite il le dédaigna, dit Brantôme, & ne crut pas qu'il lui convînt de ſe rendre chef de l'ordre de ſon vaſſal.



1483.
Avénement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

CHARLES VIII. *parvient à la couronne l'an* 1483. *âgé de treize ans & deux mois. Il fut sacré à Reims par l'archevêque Pierre de Laval.*

Du Haillan raconte une chose bien folle, & qu'il a l'audace de rapporter sur un simple *oüi dire*, c'est que plusieurs ont cru que Charles VIII. étoit un fils supposé ; d'autres, qu'il étoit bien le fils du roi, mais non de la reine sa femme Charlotte de Savoie, qu'il n'aimoit gueres.

1483.

ANNE de France, dame de Beaujeu, sœur de Charles, a le gouvernement de la personne du roi, comme l'avoit ordonné Louis XI. sans qu'il y eût de régent en France.

1484.

Il lui est confirmé par les états généraux assemblés à Tours, malgré les oppositions du duc d'Orléans, qui, en sa qualité de premier prince du sang, vouloit avoir la principale autorité. On établit dans ces états un conseil de dix personnes, où devoient assister les princes du sang ; savoir, le duc d'Orléans président, le comte d'Angoulême, le connétable de Bourbon, frere aîné de Pierre de Beaujeu, Pierre de Beaujeu, le comte de Dunois. L'ordonnance faite sur la réquisition de ces états, est la premiere qui ait permis à toutes sortes de personnes d'*ester* en jugement par procureur.

Le roi commence son regne par un acte de clémence : il rend la liberté à Charles d'Armagnac, frere de Jean tué à Leictoure ; il rend aussi aux enfans de Jacques d'Armagnac une partie des biens de leur pere, qui avoient été confisqués quand on lui ôta la vie, & il rappelle de son ban Jean d'Armagnac, évêque de Castres, frere de Jacques. Cette illustre maison touchoit à sa fin, & nous la verrons éteinte sous le regne de Louis XII.

FEMMES.	ENFANS.	1498. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, laquelle étoit élevée à la cour de France, où elle portoit le titre de *Madame la Dauphine*, devoit épouser Charles VIII. mais elle fut renvoyée, & le roi épousa		CHARLES VIII. *meurt au château d'Amboise le 7. avril* 1498. *âgé de près de vingt-sept ans. Il avoit régné quinze ans.*	*Papes.* Sixte V. 1484. On croit que ce pape est le premier qui a t mis son buste sur la monnoie. Innocent VIII. 1492. Alexandre VI. 1503. *Maison Othomane.* Bajazet II. abdique 1512. *Empereurs.* Frédéric III. 1493. Maximilien. 1519. *Rois d'Espagne.* [Ferdinand. 1516. [Isabelle. 1504.
Anne de Bretagne, le 13. décembre 1491. morte en 1513.	Charles Orland, mort jeune. Charles, mort peu après sa naissance. François, mort peu après sa naissance. Anne, morte en bas âge. Charles VIII. eut *une fille naturelle, nommée* Camille Palvoisin.		*Rois de Portugal.* Jean II. 1495. Emanuel le Grand. 1521. *Rois d'Angleterre.* Richard III. 1485. Henri VII. 1509. *Rois d'Ecosse.* Jacques III. 1488. Jacques IV. 1513. *Roi de Dannemarc & de Suéde.* Jean. 1513. *Rois de Pologne.* Casimir IV. 1492. Albert. 1501. *Czar.* Iwan Basilowitz. 1505.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VIII.

1485.

La dame de Beaujeu qui s'étoit rendue la maîtresse, conclut un traité à Montargis avec les rébelles de Bretagne. Brouilleries de la dame de Beaujeu & du duc d'Orléans qui se retire en Bretagne avec le comte de Dunois, fils du fameux comte de Dunois. Il y avoit déja fait un voyage, attiré par Landois, favori de François II. duc de Bretagne, qui, voulant se faire un appui de ce prince, contre tous les seigneurs de Bretagne irrités de sa faveur, le flattoit de l'espérance de lui faire épouser Anne de Bretagne. Mais le duc d'Orléans étant revenu en France, les mécontens se trouverent les plus forts en Bretagne, & Landois fut pendu. Cette mort remit le calme en Bretagne. Le duc conclut un traité avec Maximilien & le duc d'Orléans. La dame de Beaujeu mene une armée en Guyenne, & le roi s'empare du comté de Comminge, pour punir le comte d'avoir donné de mauvais conseils au duc de Bretagne.

Richard III. le meurtrier de son frere & de ses deux neveux, comme nous l'avons dit, ne jouit pas long-tems de son crime, car cette année Henri, de la maison de Lancastre par sa mere, défit & tua Richard, & fut roi sous le nom de Henri VII. ainsi la branche de Lancastre qui avoit commencé à regner par Henri IV. remonta sur le trône, d'où elle avoit été chassée par Edouard IV. qui étoit de celle d'Yorck. Dans Richard III. finit la race des rois Angevins, surnommés Plantagenets. La France servit Henri VII. dans cette grande entreprise. Ce qui est étonnant, c'est que ce même Henri VII. si digne de la couronne par ses grandes qualités, & qui mérita d'être surnommé le Salomon de l'Angleterre, n'étoit peut-être pas gentilhomme.

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Guillaume Briçonnet, cardinal. 1514. *Secretaires des finances.* Jean Bourré du Plessis. Florimond Robertet, qui a commencé à donner à cette charge tout son éclat & toute son autorité.	*Connétable.* Jean de Bourbon. 1488. *Maréchaux de France.* Pierre de Rohan de Gié, vivant en 1505. Phil. de Crevecœur Descordes. 1494. Jean de Baudricourt. 1499.	*Chanceliers.* Guil. de Rochefort. 1492. Adam Fumé, G. D. S. 1494. Etienne Bertrand. 1483. Robert Briçonnet. 1497. Gui de Rochefort. 1507. *Premiers Présidens.* Jean de la Vacquerie. 1497. Pierre de Courtardi. 1505. *Procureurs du Roi.* Jean de Nanterre, reçu en 1484. Christophe de Carmone, vivant en 1499. J. Luillier. 1496. J. Burdelot. 1507. *Avocats du Roi.* Jean de Nanterre, vivant en 1488. Pierre de Courtardi. 1505. Jean de Montmirail, reçu en 1491. Guil. Volant, reçu en 1497.	Rod. Agricola. 1486. Annius de Viterbe. 1492. Herm. Barbarus. 1493. Gabr. Biel. 1495. M. Boiardo, vers 1490. Oliv. le Daim. 1484. Martial de Paris, vers 1490. Jean Michel, premier médecin de Charles VIII. 1495. J. Pic de la Mirandole. 1494. Ange Politien. 1494. Jer. Savonarole. 1498.

Il ne descendoit point de Henri VI. mais il rapportoit comme lui son origine par les femmes au grand Edouard III. Edouard, entr'autres enfans, eut un fils nommé Jean de Gand, duc de Sommerset, qui fit la branche de Lancastre : ce Jean de Gand eut une arriére petite-fille, nommée Marguerite de Sommerset, laquelle épousa Edmond comte de Richemond, pere de Henri VII. Cet Edmond étoit fils d'Owen Tider, homme inconnu, qui n'avoit d'autre noblesse ni d'autre titre que d'être un homme bien fait, dont la figure lui valut l'honneur d'épouser Catherine de France, veuve de Henri V. & mere de Henri VI. Voilà le grand-pere de Henri VII. lequel par conséquent n'avoit d'autre droit à la couronne, que d'être le fils de Marguerite, arriére petite-fille d'Edouard III. Cependant comme les droits de la branche d'Yorck pouvoient lui être opposés, il crut devoir les confondre avec ceux de Lancastre qu'il représentoit, en épousant Elisabeth d'Yorck, mais en prenant la précaution de ne l'épouser qu'après son couronnement, pour qu'il ne fût pas dit qu'il tenoit d'elle la couronne.

1486. 87.

Guerre contre le duc de Bretagne. On détache de la ligue le duc d'Angoulême & le connétable de Bourbon. Philippe de Comines, mécontent d'être déchu de la faveur où il étoit sous le regne précédent, s'étoit lié aux rebelles : on le fait prisonnier. Le roi en 1487. prend plusieurs villes, mais il leve le siége de Nantes : il a d'ailleurs de grands avantages contre l'Archiduc du côté de l'Artois.

1488. 89.

Bataille de Saint Aubin, où le duc d'Orléans est fait

prisonnier. Si ce prince eût voulu un peu fléchir à l'amour de madame Anne de France, il auroit eu bonne part au gouvernement, *car elle en étoit un peu éprise*, (Brantôme.) C'étoit Louis II. sire de la Trimouille, que Guichardin appelle le plus grand capitaine du monde, qui commandoit l'armée du roi. Il venoit d'épouser Gabrielle de Bourbon, fille du comte de Montpensier, le plus illustre parti du royaume par sa naissance & par ses biens : il fut tué à la bataille de Pavie. Mort du duc de Bretagne, qui ne laisse que des filles. Révolte des Gantois contre Maximilien. Ce prince en 1489. épouse par procureur Anne de Bretagne.

1490. 91.

Le roi, sans consulter sa sœur la dame de Beaujeu, rend la liberté au duc d'Orléans. Les partisans de ce prince qui étoient auprès de la duchesse de Bretagne, & le prince lui-même, agissent pour rompre son mariage avec Maximilien. Charles VIII. en 1491. épouse Anne de Bretagne, malgré l'engagement qu'elle avoit avec Maximilien, à qui il renvoie sa fille Marguerite qu'il avoit fiancée : c'est cette Marguerite qui fut mariée à l'infant d'Espagne, ensuite au duc de Savoie, & qui depuis, étant devenue veuve, fut gouvernante des Pays-bas. Charles & Anne se cédent mutuellement leurs droits sur la Bretagne. La premiere monnoie qui ait eu un buste en France, est celle que la ville de Lyon fit frapper pour Charles VIII. & pour Anne de Bretagne. (*Bizot.*) La ville d'Aquila battit en l'honneur de ce prince, une monnoie dont la légende étoit françoise.

1492.

Henri VII. jaloux de l'augmentation de puissance que

donnoit à Charles VIII. son mariage avec Anne, veut venger l'affront de Maximilien; il met le siége devant Boulogne, & puis s'accommode. Il étoit rappellé en Angleterre par la supposition de Perkins, qui se disoit duc d'Yorck, fils d'Edouard IV. mis à mort par Richard III. son oncle. L'imposture de Perkins étoit appuyée par la duchesse douairiere de Bourgogne, sœur d'Edouard IV. qui cherchoit à venger la branche d'Yorck de celle de Lancastre. La domination des Maures en Espagne finit par la prise de Grenade. Christophe Colomb, aidé par Ferdinand & Isabelle, découvre la fameuse isle de Cuba, & puis l'isle d'Hispaniola. Quelques années après (1498.) Améric Vespuce découvrit le continent de l'Amérique, & lui donna son nom. Les tems sont biens différens! dans le huitiéme & le neuviéme siécle c'étoient des barbares qui venoient faire des incursions chez des peuples policés, dans celui-ci ce sont des peuples policés qui vont subjuguer des barbares. (*Hist. Univ. de V.*) Vers l'an 1402. Jean de Bethencourt, gentilhomme Normand, chambellan de Charles VI. & cousin de l'amiral de France, avoit déja voyagé aux isles Canaries, & s'en étoit fait déclarer souverain.

1493.

Charles VIII. dans l'idée de la conquête du royaume de Naples, & perdant le réel pour une chimere, fait la paix avec le roi des Romains, sans conserver les avantages qu'il avoit eus sur lui, & avec le roi d'Arragon, à qui il rend la Cerdaigne & le Roussillon, sans même exiger de lui trois cens mille écus que Louis XI. avoit donnés: on croit que ce fut l'ouvrage d'Olivier Maillard cordelier. Le Roussillon resta depuis ce tems à l'Espagne, jusqu'à la conquête qu'en fit Louis XIII. en 1640. Le royaume de

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VIII.

Naples continuoit à être le théatre des plus grandes révolutions. (Voy. les années 1255. & 1292.) La premiere maison d'Anjou y avoit fini dans la personne de Jeannelle en 1435. La deuxiéme maison d'Anjou fut moins heureuse que la premiere : elle y avoit été appellée dès 1382. pour venger les entreprises que les différentes branches de la premiere faisoient les unes sur les autres, ensorte que ces deux maisons se trouverent à la fin contemporaines, l'une regnant, l'autre toujours prête à regner & ne regnant jamais. La premiere maison s'étant éteinte dans Jeannelle, comme nous venons de le dire, les descendans de Louis, chef de la deuxiéme maison, ne purent défendre le trône de Naples contre les rois d'Arragon, (Voy. les années 1255. 1292. & 1382.) qui finirent par s'en emparer. Le dernier de ces rois fut Alphonse, mort en 1458. qui fit reconnoître Ferdinand son fils bâtard pour son héritier dans le royaume de Naples. Ce Ferdinand n'étoit pas même bâtard d'Alphonse, c'étoit un enfant qu'avoit supposé une courtisane maîtresse d'Alphonse, à qui elle avoit persuadé qu'il en étoit le pere : aussi le pape, dit Giannoné, regardoit la couronne de Naples comme dévolue au saint siége faute d'héritiers. C'est ce Ferdinand qui y régnoit lors de l'entreprise de Charles VIII. dont le droit étoit fondé sur la cession faite au roi son pere par Charles d'Anjou, que son oncle René avoit fait son héritier. (Voy. l'année 1480.)

Les différends survenus entre Ferdinand le Catholique & Jean II. roi de Portugal, au sujet de leurs conquêtes, engagerent le pape Alexandre VI. à en fixer les limites, par une ligne méridienne, qui s'appella ligne de *Marcation*, mais les Espagnols ni les Portugais ne s'étant pas accommodés du méridien que le Pape avoit marqué, en régle-

rent un autre qui s'appella *Démarcation*, à cause qu'elle décline de celle d'Alexandre VI.

Mort de Frédéric III. empereur : il avoit pris pour devise les cinq voyelles A. E. I. O. U. qu'il expliquoit ainsi : *Austriæ est imperare orbi universo.* Assurément jamais prince de cette maison ne mérita moins une devise si fastueuse : il mourut méprisé de tout l'Empire à l'âge de soixante & dix-huit ans, & depuis Auguste il est le seul empereur Romain qui ait occupé le trône impérial pendant plus de cinquante ans : il avoit épousé Eléonore de Portugal, dont la rare beauté avoit tourné la tête du malheureux Juan de Silva qui se fit hermite. Maximilien lui succéda.

1494.

Départ du roi pour l'Italie : de Vesc & Guillaume Briçonnet, dit le cardinal de S. Malo, frere du chancelier, furent les principaux moteurs de cette entreprise, dont l'amiral de Graville n'étoit pas d'avis, & qui avoit pour fondement les droits de la maison d'Anjou cédés à Louis XI. Tous les princes d'Italie y prirent part, chacun suivant leur intérêt : les Vénitiens, par l'espérance de s'aggrandir au milieu des troubles, Alexandre VI. pour procurer des établissemens à sa famille, mais sur tout Ludovic Sforce, qui avoit formé le projet d'usurper le duché de Milan sur son neveu Galeas, qu'il méditoit d'empoisonner, & qui vouloit donner assez d'affaires à Ferdinand roi de Naples, dont la petite-fille avoit épousé Galeas, pour l'empecher de s'en venger. Ferdinand saisi de terreur meurt d'apoplexie. Alphonse son fils lui succede. Jean Galeas, légitime héritier du duché de Milan, meurt empoisonné, & quoiqu'il eût laissé un fils, Ludovic Sforce est fait duc de Milan, & en reçoit l'investiture de l'empereur. Le roi est

reçu dans Florence le 17. Novembre ; il entre dans Rome en vainqueur à la lueur des flambeaux le 31. décembre. Dès le 6. ſeptembre de cette même année, André Paléologue, deſpote de Romanie, ſeul héritier de l'empire de Conſtantinople, après la mort de Conſtantin Paléologue ſon oncle, que Mahomet II. en avoit dépouillé, céda tous ſes droits ſur l'empire de Conſtantinople au roi Charles VIII. & à ſes ſucceſſeurs ; cette donation fut faite à Rome en préſence du cardinal de Gurce, acceptant pour le roi très-chrétien, quoiqu'il n'en eût aucun pouvoir de ſa majeſté. Paléologue ne cédoit pas grand'choſe, & il s'étoit rendu mépriſable par le mariage infame qu'il contracta avec une courtiſane Grecque.

Le roi délivre la ville de Piſe du joug des Toſcans, qui bien-tôt la remirent en ſervitude.

1495.

Charles VIII. fait des actes de ſouveraineté dans Rome. Alexandre VI. capitule avec lui, & entr'autres conditions lui livre Zizime frere de Bajazet, dont le roi pouvoit faire uſage, dans la vue qu'il avoit de déclarer la guerre aux Turcs ; on dit qu'il avoit été empoiſonné.

Alphonſe, roi de Naples, voyant ſes ſujets ébranlés à l'approche du roi, & ſentant qu'il n'étoit pas aimé, remet ſa couronne à ſon fils Ferdinand, jeune prince d'un grand courage & chéri des peuples ; mais la terreur du nom François étoit trop grande pour qu'il pût s'oppoſer à leurs progrès. Ferdinand ſe retire, & Charles VIII. entre victorieux dans Naples le 21. février avec les ornemens impériaux. Étoit-ce comme empereur de Conſtantinople, dont on lui donna le titre dans une médaille frappée alors ? & ſeroit-ce une ſuite de la ceſſion que lui avoit faite André

Paléologue ? Le P. Daniel ne porte pas ses vûes de ce côté là, & dit que cet appareil *fit soupçonner à l'empereur* (Maximilien) *qu'il vouloit lui enlever la dignité impériale.* Toutes ces conquêtes se font en moins de six mois. Les Italiens furent étonnés dans cette guerre de l'excellence de l'artillerie des François.

Ligue conclue à Venise entre le pape, l'empereur Maximilien, l'archiduc Philippe dit le *Beau* son fils, Ferdinand roi d'Arragon, Henri VII. roi d'Angleterre, Ludovic Sforce & les Vénitiens, pour chasser Charles VIII. d'Italie. Il a bien de la peine à rentrer en France. Le gain de la bataille de Fornoue, où ce prince fit voir les plus grandes preuves de valeur, donnée le 6. juillet contre l'armée des confédérés, commandés par le marquis de Mantoue, facilita son retour, & lui donna le moyen d'aller au secours du duc d'Orléans assiégé dans Novarre par Ludovic ; mais il fallut rendre Novarre, ainsi que le port de la Spezzia à Ludovic, qui en fut quitte pour quelque argent qu'il donna au roi & au duc d'Orléans, & pour une promesse qu'il comptoit bien de ne pas tenir, d'envoyer du secours aux François restés dans le royaume de Naples. Malgré la bataille de Seminare gagnée par d'Aubigni, le royaume de Naples est repris en aussi peu de tems qu'il avoit été conquis ; Ferdinand y est rappellé par ses sujets, & est secondé par Gonsalve de Cordoue, ce fameux général de Ferdinand le Catholique roi d'Espagne.

1496.

Ferdinand, roi de Naples, ne jouit pas long-tems de ce retour de fortune ; il meurt sans laisser d'enfans : Frédéric son oncle lui succéde. Guichardin remarque que dans l'espace de trois ans le royaume de Naples eut cinq rois, Fer-

dinand, Alphonse, Ferdinand II. Charles VIII. & Frédéric. Le comte de Montpensier, que Charles VIII. avoit fait viceroi de Naples, meurt de la peste à Pouzzoles.

Établissement de la compagnie des Cent Suisses, dont Louis de Menton fut le premier capitaine-colonel.

1497.

Malgré l'événement funeste de l'entreprise de Naples, on vouloit engager de nouveau le roi à la reprendre, ou du moins à envoyer le duc d'Orléans pour s'emparer de Gênes ; mais le duc d'Orléans qui voyoit la santé du roi chancelante, & que la mort du dauphin, âgé de trois ans, rendoit l'héritier présomptif de la couronne, crut ne devoir pas s'éloigner, ni souffrir qu'il repassât les monts : ce prince lui-même n'en avoit pas grande envie, il étoit amoureux à Tours d'une des *filles de la reine*, (c'étoit ainsi qu'on appelloit les filles de qualité, qu'Anne de Bretagne commença la premiere à prendre auprès d'elle.) Etablissement du grand conseil en cour souveraine; le chancelier en est le chef. François I. créa un premier président, (qui fut supprimé dans la suite) & attribua à cette cour la connoissance des procès concernant tous les bénéfices consistoriaux. Louis XIV. en 1690. créa un premier président & huit présidens en titre d'office, qui furent supprimés en 1738. & que Louis XV. remplaça par un conseiller d'état & huit maitres des requêtes. Charles VIII. ainsi que son prédécesseur, eut des Suisses dans ses armées : il y ajouta des Lansquenets, c'est-à-dire de l'infanterie Allemande. L'infanterie Françoise, composée du rebut de la nation, n'étoit alors dans nulle estime.

Charles VIII. dit Comines, *ne fut jamais que petit hom-*

me de corps & peu entendu ; mais il étoit si bon, qu'il n'est point possible de voir meilleure créature.

A sa mort Anne de Bretagne mit une cordeliere à ses armes : cet usage s'est conservé.



1498.
Avénement à la couronne.

LOUIS XII. *surnommé* le Pere du peuple, *petit-fils de Louis duc d'Orléans & de Valentine de Milan, & fils de Charles duc d'Orléans & de Marie de Cléves, parvient à la couronne, l'an* 1498. *âgé de trente-six ans. Il se fit sacrer à Reims par l'archevêque Guillaume Briçonnet; il avoit pour devise un Porc-épic, avec ces mots,* Cominus & eminus.

Où Machiavel a-t-il pris qu'après la mort de Charles VIII. on soutint que Louis duc d'Orléans ne pouvoit succéder, & étoit déchu de son droit à la couronne pour avoir servi le duc de Bretagne qui étoit en guerre avec la France?

EVENEMENS REMARQUABLES.

1498.

CE fut au sujet de Louis de la Trimouille, qui avoit défait & pris Louis XII. à la bataille de Saint Aubin, que ce prince dit, lorsqu'il fut parvenu à la couronne, *que le roi de France ne vengeoit pas les querelles du duc d'Orléans.* Le mot d'Adrien n'est pas moins beau: parvenu à l'empire, il dit dans les mêmes circonstances à un homme qui le haïssoit, *vous voilà sauvé.*

On ne devoit pas s'attendre que le duc d'Orléans, qui s'étoit opposé à la seconde entreprise sur le royaume de Naples, dût reparoître en Italie aussi-tôt qu'il eut hérité de la couronne. Les facilités qu'il y trouva l'y déterminerent. Alexandre VI. vouloit procurer un établissement en France au cardinal César Borgia son fils, qui étoit dégouté de l'état ecclésiastique, & qui en effet fut créé duc de Valentinois par Louis XII. Les Vénitiens étoient brouillés avec le duc de Milan. Ces deux puissances rechercherent Louis XII. qui, outre les droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, avoit les siens à exercer sur le Milanois. Valentine de Milan sa grand'mere, sœur unique du dernier duc de la famille des Viscomti, en étoit la seule héritiere; Galéas, pere de Valentine, l'avoit ainsi déclaré par son contrat de mariage avec Louis duc d'Orléans, frere de Charles VI. Ce contrat avoit été confirmé par le pape, autant qu'il étoit en lui,

FEMMES.	*ENFANS.*	1515. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Jeanne, fille de Louis XI. mariée en 1476. Louis XII. en 1498. fit déclarer son mariage nul, & Jeanne se retira à Bourges, où elle fonda l'ordre des Annonciades en 1501. morte en 1504. Anne de Bretagne, mariée le 8. janvier 1499. morte le 9. janvier 1513. Ce fut elle qui fonda les Bons-Hommes. Marie d'Angleterre, qui étoit sœur de Henri VIII. mariée l'an 1514. remariée, trois mois après la mort du roi, au duc de Suffolc, morte en 1534. Elle avoit été fiancée à Charles, depuis Charles-Quint.	Deux princes, morts au berceau. Claude, qui épousa François I. roi de France. Renée, qui épousa le duc de Ferrare, morte en France en 1575. Sa fille épousa François duc de Guise. *Fils naturel.* Michel de Buci, archevêque de Bourges. 1511.	LOUIS XII. *meurt dans son hôtel des Tournelles à Paris le premier janvier 1515. âgé de cinquante-trois ans; il en avoit regné 17. Il est enterré à saint Denis.* A sa mort les *crieurs des corps*, en sonnant leurs clochettes, crioient le long des rues, *le bon roi Louis pere du peuple est mort.*	*Papes.* Alexandre VI. 1503. Pie III. 1503. Jules II. 1513. Léon X. 1521. *Maison Othomane.* Bajazet II. abdique 1512. Selim I. 1520. *Empereur.* Maximilien I. 1519. *Rois d'Espagne.* [Ferdinand. 1516. [Isabelle. 1504. Philippe I. 1506. *Roi de Portugal.* Emanuel le Grand. 1521. *Rois d'Angleterre.* Henri VII. 1509. Henri VIII. 1547. *Rois d'Ecosse.* Jacques IV. 1513. Jacques V. 1542. *Rois de Dannemarc & de Suéde.* Jean. 1513. Christiern II. chassé 1523. *Rois de Pologne.* Albert. 1501. Alexandre. 1506. Sigismond I. 1548. *Czars.* Jwan Bazilowitz. 1505. Basile Jwanowitz. 1533. *Maximilien lui donna le titre d'empereur.*

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XII.

l'empire vacant ; & l'empereur donna depuis l'investiture de ce duché à Louis XII. en 1501. mais François Sforce, fils de Jacques Sforce, ayant épousé la bâtarde du duc de Milan, s'en étoit fait duc, & Ludovic Sforce, dit *le More*, qui en descendoit, y regnoit alors, après avoir fait empoisonner son neveu, & en avoit reçu l'investiture du même empereur dès l'an 1495.

Edit, par lequel il est ordonné qu'à l'avenir les baillis & sénéchaux seroient gradués.

1499.

Louis XII. épouse Anne de Bretagne : la destinée de cette princesse étoit singuliere. Elle fut femme de Charles VIII. en faisant une espece de divorce avec Maximilien, qu'elle avoit épousé par procureur ; & elle ne se maria avec Louis XII. qu'après un autre divorce de ce prince avec Jeanne sa premiere femme ; il avoit épousé celle-ci avec des protestations de la violence que Louis XI. lui avoit faite : à la mort de Charles VIII. il demanda au pape que son mariage fût déclaré nul, & sur l'affirmation que fit Louis XII. qu'il n'avoit eu aucun commerce avec Jeanne, la nullité fut prononcée. Jean Standons, inhumé dans la chapelle de Montaigu, fut banni de France, pour avoir parlé témérairement sur cet événement : il fut rappellé peu après, & décéda à Paris l'an 1501. On a dit que l'inclination de Louis XII. avoit décidé son mariage avec Anne de Bretagne, mais Varillas, dont il ne faut pas toujours rejetter l'autorité, pense que ce pouvoit bien être autant une affaire d'état qu'une affaire de passion. Il étoit porté par le traité conclu avec les états de Bretagne, que si Charles VIII. mouroit sans enfans avant la duchesse, elle épouseroit son successeur.

MINISTRES

George, cardinal d'Amboise. 1510.

Ce ministre, dit Mezerai, fut justement aimé de la France & de son maître, parce qu'il les aimoit tous deux également.

François le Roi Chavigni, grand aumônier. 1515.

Secretaires des Finances.

Florimond Robertet.

Robert Gedoin.

B. Bochetel.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Jean-Jacques Trivulce. 1518.

Charles d'Amboise de Chaumont. 1511.

Jacques de Chabanes de la Palice. 1524.

Robert Stuart d'Aubigni. 1521.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Gui de Rochefort. 1507.

Jean de Ganai. 1512.

Etienne Poncher. 1524.

Premiers Présidens.

Jean de Ganai. 1512.

Antoine Duprat. 1535.

Procureur du Roi.

Guillaume Rogier. 1523.

Avocats du Roi.

Jean Olivier, vivant en 1517.

Roger Barme, vivant en 1517.

Jean le Liévre. 1521.

SAVANS & Illustres.

Améric Vespuce. 1508.

Phil. Beroald. 1505.

Amb. Calepin. 1510.

Demet. Chalcondyle. 1513.

Ant. Urceus Codrus. 1500.

Christ. Colomb. 1506.

Philippe de Comines. 1509.

Jean Despautere, après 1514.

Jerôme Donat, vers 1499.

Marsile Ficin 1499.

S. François de Paule. 1507.

Rob. Gaguin. 1502.

Octav. de S. Gelais. 1502.

Nicole Gilles. 1503.

Jean le Maire, vers 1510.

Olivier de la Marche. 1501.

Louis Vivès, vers 1500.

La cour ſouveraine de Normandie, dite l'Echiquier, eſt érigée en parlement, & rendue perpétuelle. Le roi diſpenſe Philippe, fils de Maximilien, archiduc d'Autriche & ſeigneur des Pays-bas, de venir en France y rendre l'hommage pour les comtés de Flandres & d'Artois : il envoie ſon chancelier Gui de Rochefort recevoir cet hommage à Arras.

Conquete du Milanez, faite dans l'eſpace de vingt jours par l'armée du roi, ſous la conduite de Louis de Luxembourg comte de Ligni, de Robert Stuart ſeigneur d'Aubigni, & de Jean-Jacques Trivulce ſeigneur Milanois. Le roi fait ſon entrée dans Milan le 6. octobre, & en laiſſe le gouvernement à Trivulce. Genes ſe ſoumet.

1500.

Par une de ces révolutions ordinaires dans les guerres d'Italie, Sforce qui avoit été chaſſé du Milanez, y étoit rentré, & avoit repris pluſieurs places. Le roi envoie un renfort de troupes commandé par Louis de la Trimouille, qui, d'intelligence avec les Suiſſes de l'armée de Ludovic, fait ce duc priſonnier ; on le conduiſit en France au château de Loches, où il mourut en 1510. Il fut ſurnommé le More, non à cauſe de la couleur de ſon teint, car il étoit plûtôt blanc que noir, mais par alluſion au mot Italien *moro*, qui ſignifie un mûrier, & qu'il avoit pris pour ſa deviſe, regardant cet arbre comme le ſymbole de la prudence. (*Mém. de l'Acad. des B. L. T. XVI.*) Cet événement rend le roi encore une fois maître du Milanez. Charles d'Amboiſe, frere du cardinal, en eſt fait gouverneur.

Louis XII. & Ferdinand le Catholique, roi d'Eſpagne, conviennent de partager le royaume de Naples.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XII.

Naiſſance de Charles-Quint le jour de ſaint Mathias, jour qui fut conſtamment heureux pour ce prince dans la ſuite de ſa vie. Maximilien diviſe l'empire en dix cercles; il en inſtitue ſix en 1500. & quatre en 1512. Il y avoit déja eu une premiere diviſion de l'empire en quatre cercles, faite par l'empereur Albert II. dans une diette de Nuremberg en 1438.

1501.

Louis XII. & Ferdinand font la conquête du royaume de Naples en moins de quatre mois. Louis d'Armagnac, duc de Nemours, & Stuart d'Aubigni, commandoient l'armée Françoiſe, & Gonſalve de Cordoue, dit *le grand Capitaine*, celle du roi Catholique: on a dit qu'il avoit été aſſez attaché à la reine Iſabelle, pour avoir déplu depuis au roi Ferdinand.

Frédéric roi de Naples ſe retire en France, il traite avec Louis XII. à qui il céde ſes droits ſur la portion de ſes états que le traité de partage de 1500. adjugeoit à ce prince. Cette ceſſion ſe fait ſous la condition de recevoir à titre d'échange le comté du Maine, &c. pour Frédéric & ſa poſtérité *mâle & femelle*: il mourut à Tours en 1504. Anne de Laval ſa petite-fille épouſa en 1521. François de la Trimouille, prince de Talmond, ce qui fonde les prétentions de cette maiſon au royaume de Naples. Les Vénitiens commencent à être jaloux des conquêtes de Louis XII. Maximilien conclut une tréve avec lui.

Création du parlement d'Aix.

Arrêt du parlement qui prive le Prevôt de Paris du droit de préſider au Châtelet, & qui attribue ce droit au lieutenant civil, ou à l'un des conſeillers en ſon abſence.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XII.

1502.

Les François & les Espagnols se brouillent pour le partage du royaume de Naples. Les François ont d'abord l'avantage. Mouvement à Florence, où l'on veut rétablir Pierre de Médicis qui en avoit été chassé lors du voyage de Charles VIII. en Italie. Louis XII. maintient cet état en république. Le traité de paix pérpétuelle signé cette année entre Henri VII. & Jacques III. roi d'Ecosse, est remarquable en ce que le mariage de Marguerite fille de Henri avec Jacques Stuart, conclu par ce traité, porta la couronne d'Angleterre dans la maison de Stuart.

1503.

Traité entre Louis XII. & Ferdinand le Catholique, conclu à Lyon par l'archiduc Philippe, gendre de Ferdinand, par lequel il fut convenu qu'en vertu du mariage arrêté entre Claude de France & Charles de Luxembourg, (depuis Charles-Quint) les rois de France & d'Espagne se dessaisiroient, le premier du royaume de Naples, le second, des duchés de Calabre & de la Pouille, en faveur de la jeune princesse & du jeune prince. Conséquemment à ce traité, Louis XII. envoya ordre à ses généraux de rester dans l'inaction. Ferdinand, moins fidéle à ses engagemens, mande à Gonsalve de n'y avoir point d'égard. Gonsalve continue la guerre; Hugues de Cardonne & Antoine de Leve lui amenent du secours. D'Aubigni est défait à la bataille de Seminare le vendredi 21. avril par Antoine de Leve, dans le même lieu où il avoit été vainqueur huit ans auparavant; & le 28. du même mois d'avril, à pareil jour, la bataille de Cerignole gagnée par Gonsalve contre le duc de Nemours, qui fut tué au commencement

de l'action (& en qui finit la branche d'Armagnac, descendant de Caribert, fils de Clotaire II.) entraina la perte du royaume de Naples. On dit que ces deux journées sont l'époque de la superstition qui a fait regarder le vendredi comme un jour malheureux.

Mort d'Alexandre VI. le 18. août : il fut aussi politique que cruel, ce qui ne s'allie guéres, & la Providence permit que tous ses crimes tournassent au profit de l'Eglise. En effet c'est principalement depuis Alexandre VI. que les papes ont commencé à jouer un rôle dans le monde comme princes séculiers. François Piccolomini qui lui succéde sous le nom de Pie III. meurt vingt-cinq jours après. Le cardinal de la Roverre est fait pape sous le nom de Jules II. après avoir amusé le cardinal d'Amboise, qui auroit pû être élu s'il n'avoit point fait partir de Rome les troupes Françoises. Ces révolutions de la cour de Rome acheverent deperdre les affaires de France, dont l'armée commandée successivement par la Trimouille, par le marquis de Mantoue battu au passage du Gariglian, & par le marquis de Saluces défait au même lieu, se détruisit par la contagion & par le défaut de payement.

1504.

Les trois armées que le roi avoit fait marcher contre Ferdinand, pour se venger de ses perfidies, lui couterent beaucoup, & ne lui produisirent aucun avantage.

César Borgia est enlevé par Gonsalve, & envoyé en Espagne, où il mourut trois ans après. Le roi des Romains accorde l'investiture du Milanez à Louis XII. Mort d'Isabelle de Castille. Cette princesse, sœur de Henri IV. dit l'*Impuissant*, avoit succédé à son frere au préjudice de Jeanne sa niéce, qu'elle fit déclarer bâtarde, & qu'en effet on

prétendoit que la reine avoit eûe de Bertrand de la Cueva, d'accord avec son mari, qui regrettoit de n'avoir point d'héritier. Isabelle, quoiqu'âgée de trente-deux ans, épousa Ferdinand qui n'en avoit que seize; ils eurent entr'autres enfans Jeanne, dite *la Folle*, femme de Philippe surnommé *le Beau*, fils de l'empereur Maximilien. De ce mariage nâquit Charles-Quint. L'archiduc Philippe succéde à Isabelle sa belle-mere dans le royaume de Castille, dont l'administration avoit été réservée à Ferdinand, par le testament d'Isabelle, que l'on a cru supposé, mais Ferdinand fut obligé d'y renoncer lors de l'arrivée de Philippe son gendre en Espagne.

1505. 6. 7.

Ferdinand, pour dépouiller son gendre Philippe de la Castille, tente d'épouser cette même Jeanne, fille de Henri IV. qu'il avoit fait déclarer bâtarde : n'ayant pû y réussir, il épouse Germaine de Foix, fille de Marie sœur de Louis XII. qui donne pour dot à sa niéce ses droits sur le royaume de Naples.

Le comté de Nevers est la premiere pairie créée en faveur d'un prince étranger. Le roi avoit confirmé, par un traité conclu à Blois, la promesse de marier sa fille Claude avec Charles, fils de Philippe; les conditions en étoient trop onéreuses à Louis XII. pour qu'il les tînt : il fut arrêté dans les états tenus à Tours, que le mariage ne se feroit point, & la princesse Claude fut fiancée à François comte d'Angouleme. La séance de ces états est remarquable; le roi y avoit à sa droite le cardinal d'Amboise, le cardinal de Narbonne, le chancelier & plusieurs prélats : de l'autre côté M. le duc de Valois, les princes du sang, & seigneurs & barons, le premier président du parlement & plusieurs

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XII.

conſeillers. Ce fut dans cette aſſemblée que les états du royaume eurent leur audiance ; par où il paroit que les perſonnes accompagnant le roi ſont diſtinguées des états généraux. Mort de Philippe, roi de Caſtille. Les Génois ſe révoltent contre Louis XII. qui repaſſe les monts, les défait, entre dans leur ville en vainqueur, & leur pardonne. Il avoit mis ſur ſa cotte d'armes pour deviſe, *Non utitur aculeo rex cui paremus :* c'étoit un roi des Abeilles environné de ſon eſſain. Entrevue du roi & de Ferdinand à Savonne.

Le roi, ſuivant l'intention de Philippe, eſt déclaré par les états de Flandres tuteur de l'archiduc Charles d'Autriche, & il confirme le choix que ce prince avoit fait de Philippe de Croui ſeigneur de Chiévres pour ſon gouverneur. On peut être ſurpris de voir le roi de France nommé à la tutelle de Charles & l'accepter. Mais ſi Philippe, qui d'ailleurs avoit eſtimé & aimé le roi toute ſa vie, crut par là piquer d'honneur Louis XII. le roi de France de ſon côté, en acceptant cette tutelle, ſe débaraſſoit de toute inquiétude du côté des Pays-bas, & ſe mettoit en état d'agir en Italie.

Comté de Nemours érigé en duché-pairie en faveur de Gaſton de Foix, fils de Marie de Foix, la ſœur de Louis XII.

Le parlement de Toulouſe fait le procès au maréchal de Gié, qui eſt ſuſpendu des fonctions de ſa charge de maréchal de France pour cinq ans : c'étoit un effet de la vengeance d'Anne de Bretagne, qui, croyant le roi Louis XII. à l'extrémité, avoit fait charger trois ou quatre batteaux de ce qu'elle avoit de plus précieux, pour le tranſporter dans ſa ville de Nantes en Bretagne, dont la ſouveraineté lui devoit revenir. Le maréchal de Gié fit arrêter ces

batteaux entre Saumur & Nantes : le roi en revint, & la reine ne pardonna pas au maréchal de Gié qu'elle poursuivit toute sa vie.

1508.

Ligue de Cambrai, conclue contre les Vénitiens, entre le pape Jules II. l'empereur Maximilien, le roi de France & le roi d'Espagne Ferdinand, par le cardinal d'Amboise, & Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-bas. Cette princesse étoit fille de Maximilien & de Marie de Bourgogne : ayant été fiancée à Charles VIII. qui la renvoya, puis mariée à Jean infant d'Espagne, qui la laissa veuve peu de tems après, elle finit par épouser Philibert II. duc de Savoie, mort en 1504. elle mourut en 1530. Elle a composé divers ouvrages en prose & en vers.

La ligue de Cambrai réunissoit des puissances jalouses l'une de l'autre, mais sur tout de la France, & qui toutes comptoient se servir de leurs forces mutuelles pour dépouiller la république de Venise de ce qu'elle avoit pris sur eux ; en sorte que chacun des confédérés avoit intention de se retirer de la ligue si-tôt qu'il seroit rentré dans ce qui lui appartenoit. Une ligue entreprise dans de pareilles vûes ne pouvoit subsister long-tems : Louis XII. l'objet de la jalousie de l'Italie, en fut la premiere victime, & les Vénitiens au contraire en détachant successivement les confédérés, finirent par se retrouver les plus forts, & par rentrer dans toutes leurs possessions. Les Turcs proposerent aux Vénitiens de venir à leurs secours, mais cette sage république reconnut qu'il étoit plus dangereux d'avoir le Turc pour protecteur, que le Chrétien pour ennemi, & se contenta d'accepter du salpêtre, du froment, & d'autres munitions. (*Fra-Paolo.*)

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XII.

1509.

Bataille d'Aignadel, gagnée par Louis XII. en personne, contre les Vénitiens le 14. mai : il avoit sous lui les maréchaux de Chaumont & de Trivulce, le duc de Bourbon, la Trimouille, &c. L'Alviane commandoit les Vénitiens. Le pape & le roi des Romains profiterent, ainsi que le roi, des suites de cette victoire, & dépouillerent les Vénitiens de tout ce qu'ils avoient gagné dans l'Italie depuis cinquante ans. Qui n'auroit cru les Vénitiens perdus? Mais ce que l'on a dit est bien vrai, *que les grandes puissances s'affoiblissent en s'unissant*. Le roi des Romains n'avoit envoyé que peu de troupes à l'armée des confédérés. Ferdinand devenoit suspect par la restitution des places de la Pouille que les Vénitiens lui avoient faite. Le pape commençoit à être jaloux du roi de France : tout cela détermina Louis XII. qui ne se portoit pas bien, à repasser les monts. Les Vénitiens reprennent une partie des places qu'ils avoient perdues, & font lever à Maximilien le siége de Padoue.

Mort de Henri VII. roi d'Angleterre. Rapin Thoiras, qui s'autorise toujours des actes de Rymer, en fait un portrait bien différent de celui qu'en a donné le chancelier Bacon : celui-ci l'a transmis à la postérité comme un prince digne d'être surnommé le Salomon de l'Angleterre. Rapin au contraire nous le représente comme un prince agissant toujours par des motifs personnels ; ne voulant point la guerre, mais employant les démonstrations qu'il en fit, pour tirer des subsides de son parlement, pour se maintenir par-là sur un trône où son droit étoit assez équivoque, & finissant toujours par s'accommoder avec ses ennemis pour de l'argent : ensorte, dit le P. d'Orléans,

qu'il vendoit la guerre à ses sujets, & la paix à l'étranger. Rapin Thoiras lui reproche sur tout de n'avoir pas traversé le dessein de Louis XII. de s'emparer de la Bretagne, dont il étoit si fort de l'intérêt de l'Angleterre d'empecher la réunion à la couronne de France.

1510.

Jules II. qui avoit obtenu par la ligue de Cambrai à peu près ce qu'il vouloit, n'avoit plus d'autre crainte que de voir les François en Italie. Il se ligue contr'eux avec Ferdinand, avec Henri VIII. roi d'Angleterre, gendre de Ferdinand, qui venoit de succeder à son pere Henri VII. & avec les Suisses, mécontens de ce que le roi leur avoit refusé avec trop de hauteur l'augmentation de leurs pensions. Jules II. presse vivement la guerre contre le duc de Ferrare, & manque deux fois d'être pris, l'une dans Boulogne par Chaumont, l'autre par le chevalier Bayard dans la petite ville de saint Félix. Cependant le roi mécontent du pape, assemble un concile national à Tours, où se trouva le cardinal de Gurce envoyé de l'empereur, & dans lequel on convint d'assigner un concile général à Pise.

1511.

Jules II. prend la Mirandole en personne. Chaumont meurt. Trivulce prend sa place. Le pape qui est cité au concile général de Pise par Louis XII. & par le roi des Romains, en convoque un de son côté au palais de Latran. Journée de la Bastide, où Bayard défait les troupes des confédérés. Trivulce prend Boulogne, & met en déroute l'armée du pape & celle des Vénitiens. Le pape effrayé tente des accommodemens, mais les scrupules qu'Anne de Bretagne inspiroit à Louis XII. sur une guerre entre-

prise contre le saint pere, l'eurent bien-tôt rassuré. Le concile de Pise assemblé le 30. octobre est transferé à Milan. Les Suisses entrent dans le Milanez, dépourvu de troupes Françoises. Gaston de Foix, duc de Nemours, neveu du roi par sa mere Marie, sœur de Louis XII. & Trivulce, se retirent dans Milan, qui eût couru grand risque, si les Suisses, sans qu'on en ait jamais su la raison, n'avoient repris tout-à-coup le chemin de leur pays. Quelques auteurs ont dit qu'ils avoient été gagnés par l'argent de la France.

1512.

Le duc de Nemours fait lever le siége de Boulogne à Pierre Navarre, général de Ferdinand : il court au secours de Bresse, qu'il reprend sur les Vénitiens : il fait le siége de Ravennes : bataille de ce nom, donnée le jour de Pâques 11. avril, où l'armée des confédérés est taillée en piéces. Le duc de Nemours, après avoir gagné cette bataille, & avoir fait des prodiges de valeur, secondé du chevalier Bayard, de Louis d'Ars, de Lautrec, &c. voulant envelopper un reste d'Espagnols qui se retiroient en bon ordre, est tué à l'âge de vingt-trois ans : sa mort entraîne la perte du Milanez, malgré les efforts de la Palice (Chabannes) qui avoit pris le commandement de l'armée. L'empereur conclut une tréve avec les Vénitiens. Louis XII. qui voit toute l'Europe liguée contre lui, sur tout les Suisses qui s'étoient avancés vers le Milanez, rappelle ses troupes, & ne conserve en Italie que le château de Milan, celui de Novarre, celui de Crémone, & quelques autres places. Gênes se révolte, & se donne pour duc Jean Frégose. Le concile de Pise transféré à Milan se continue à Lyon. Le Pape jette un interdit sur

le royaume de France, & en particulier sur la ville de Lyon. Le roi des Romains se sépare du concile de Pise, & adhére à celui de Latran.

Ferdinand s'empare du royaume de Navarre sur Jean d'Albret, qui en étoit roi, du chef de Catherine de Foix sa femme, derniere héritiere de Charles comte d'Evreux. Le pape le seconde dans cette entreprise; & leur prétexte fut que ce prince étoit allié de Louis XII. & fauteur du concile de Pise. Louis XII. secourt Jean d'Albret, mais l'activité du duc d'Albe rendit cette entreprise inutile, & força le roi de Navarre & la Palice à lever le siége de Pampelune. Catherine de Foix disoit au roi son mari, après la perte de ce royaume : *Dom Jean, si nous fussions nés, vous Catherine & moi Dom Jean, nous n'aurions jamais perdu la Navarre.*

Maximilien Sforce, fils de Ludovic, est rétabli dans le Milanez, & les Médicis dans Florence.

L'empereur Maximilien I. a dessein de se faire pape. Voici ce qu'il écrit à sa fille Marguerite, (t. 4. p. 1. du recueil des lettres de Louis XII.) » Nous ne trouvons » aucun motif suffisant pour nous remarier, mais nous » avons pris la résolution d'envoyer demain à Rome M. » de Gurce évêque, afin de convenir avec le pape des » moyens qu'il faudra employer pour qu'il me prenne » pour son coadjuteur; ensorte qu'après sa mort je puisse » être assuré d'être pape, &c.

1513.

Mort de la reine Anne de Bretagne le 9. janvier.

Mort de Jules II. le 21. février; Jean, cardinal de Médicis, lui succéde sous le nom de Léon X. Maximilien, qui s'étoit raccommodé avec Jules II. continue d'être lié

avec ſon ſucceſſeur. Le roi fait une tréve d'un an avec Ferdinand ; il ſe lie avec les Vénitiens : ſon armée commandée par Louis de la Trimouille reprend le Milanez pour la troiſiéme fois. Gênes eſt ſoumiſe de nouveau, mais la perte de la bataille de Novarre, gagnée par les Suiſſes contre la Trimouille le 6. juin, chaſſe enfin les François du Milanez. Gênes ſe révolte. Louis XII. dit Machiavel, fit cinq fautes capitales en Italie : » il ruina » les foibles, il augmenta la puiſſance d'un puiſſant, il y » introduiſit un étranger trop puiſſant : il n'y vint point » demeurer, & il n'y envoya point de colonies.

Maximilien, Henri VIII. & les Suiſſes attaquent la France. Les Anglois mettent le ſiége devant Térouéne, qu'ils prirent après la journée de Guinegate, dite la journée *des Eperons*, où les François furent mis en déroute. La priſe de Tournai ſuivit celle de Térouéne. Les Suiſſes attaquent pareillement Dijon, que Louis de la Trimouille ſauva par un traité avantageux pour eux, & dont il comptoit bien être déſavoué. Les Vénitiens de leur côté ne furent pas plus heureux, ils furent battus par les Eſpagnols, & Sforce remit ſous ſon obéiſſance toutes les villes que Louis XII. avoit reconquiſes pour eux.

1514.

La mort de la reine Anne de Bretagne, arrivée l'année précédente, leva l'obſtacle que ſa haine pour la comteſſe d'Angoulême apportoit au mariage de ſon fils avec la princeſſe Claude. Je trouve une choſe ſinguliere touchant Louis XII. & Anne de Bretagne. Elle avoit aimé Louis XII. qu'elle épouſa après la mort de ſon mari, & cependant elle fut ſi touchée de la mort de Charles VIII. qu'elle porta ſon deuil en noir, quoique juſques-là les

reines l'eussent porté en blanc ; & de son côté Louis XII. son second mari, qui porta aussi son deuil en noir contre l'usage, se remaria l'an d'après avec Marie d'Angleterre, pour qui son amour lui coûta la vie.

Louis XII. réduit aux abois, a recours aux traités ; il traite avec Léon X. renonce au concile de Pise, & reconnoît celui de Latran : il traite avec Ferdinand, & continue la tréve qu'il avoit avec lui, en lui promettant sa fille Renée en mariage pour l'un de ses petits-fils Charles ou Ferdinand, avec la cession de ses droits sur le Milanez. Il traite avec Henri VIII. & il épouse sa sœur Marie, quoiqu'elle eût été fiancée à l'archiduc Charles (depuis Charles Quint.) Ce dernier traité fut négocié par Louis duc de Longueville, qui devint souverain de Neufchâtel, dont il épousa l'héritiere : il étoit petit-fils du fameux comte de Dunois, & eut un bâtard d'où descendent Messieurs de Rothelin.

Le comte d'Angoulême devint amoureux de la jeune reine, mais on lui fit appercevoir qu'il couroit risque de se donner un maître. Grignaux fut l'auteur de ce sage conseil, suivant quelques-uns ; d'autres en font honneur à Gouffier, & d'autres à du Prat.

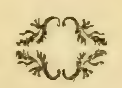
1515.

Louis XII. reprenoit encore ses projets sur le Milanez, mais la mort mit fin au regne d'un si bon prince. Il avoit cinquante-trois ans quand il épousa la princesse Marie, & étoit d'une santé fort délicate : il oublia son âge auprès d'elle, & y trouva la mort au bout de deux mois & demi de mariage. *Le bon roi, à cause de sa femme, avoit changé de tout sa maniere de vivre ; car où il souloit dîner à huit heures, il convenoit qu'il dînât à midi ; où il souloit se cou-*

cher à six heures du soir, souvent se couchoit à minuit. (Hist. de Bayard.)

La devise du porc-épic qu'avoit Louis XII. avec ces mots, *cominus & eminus*, étoit un ordre de chevalerie qu'avoit inventé le duc d'Orléans son grand-pere.

La mémoire de Louis XII. sera toujours en bénédiction parmi les François; *Il ne courut oncques*, dit S. Gelais, *du regne de nul des autres si bon tems qu'il a fait durant le sien.* On a cependant reproché à ce prince d'avoir favorisé la famille d'un pape (Alexandre VI.) le plus méchant homme qui fut jamais, & de l'avoir comblée de biens pour parvenir à se faire séparer d'une princesse à qui il avoit été redevable de sa liberté sous le regne précédent; mais cette séparation étoit un sacrifice qu'exigeoit le bien de l'état. On eût souhaité qu'il ne se fût point brouillé avec les Suisses ses alliés, pour se livrer imprudemment à Ferdinand, le prince de son tems le plus infidéle, & qui se vantoit de l'avoir souvent trompé; d'ailleurs on peut le blâmer d'avoir tenté des entreprises téméraires, & d'avoir risqué de nuire à ses affaires, par une œconomie qui n'étoit pas toujours bien entendue. Mais il diminua les impôts de plus de moitié, & ne les recréa jamais; il aima ses sujets, sa plus forte envie fut de les rendre heureux, & il mérita d'en être surnommé *le pere;* tant il est vrai que la premiere vertu d'un roi est l'amour de son peuple.



1515.
Avenement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

FRANÇOIS PREMIER, *surnommé* le Pere des Lettres, *comte d'Angoulême & duc de Valois, arriere petit-fils de Louis duc d'Orléans & de Valentine de Milan, né à Cognac le* 12. *septembre* 1494. *parvient à la couronne le premier janvier* 1515. *âgé de* 21. *ans, & est sacré & couronné à Reims le* 25. *par l'archevêque Robert de Lenoncourt.*

Sa devise étoit une Salamandre dans le feu, avec ces paroles *nutrisco & extinguo*; c'étoit une instruction qui lui fut donnée dans sa jeunesse, & non une allusion à ses conquêtes ni à ses galanteries, puisque la premiere médaille de cette devise est de 1504.

1515.

L'ALLIANCE de la France & de l'Angleterre, est confirmée pour la vie des deux rois. L'archiduc Charles, devenu majeur, fait avec le roi un traité de paix & d'alliance perpétuelle, sans en consulter ni l'empereur ni Ferdinand : Claude qui lui avoit été promise, ayant épousé François I. le mariage de Renée, fille puînée de Louis XII. est arrêté avec ce prince, sans intention de la part du roi de France, dit Guichardin, d'accomplir ce mariage, qui eût rendu l'archiduc trop puissant; car lorsque la duchesse Anne épousa Louis XII. les Bretons qui souhaitoient d'avoir un prince particulier, avoient stipulé, que si l'aîné des enfans de cette princesse devenoit roi de France, son puîné auroit le duché de Bretagne; & le cas étoit arrivé, puisque l'aînée étoit reine de France.

François I. rentre en Italie, où il n'avoit d'allié que les Vénitiens : il falloit pour cela qu'il passât par la Savoie; mais les ducs attachés alors à nos rois, qui dans leur derniere minorité y avoient disposé du gouvernement, privés d'ailleurs de commerce, d'argent & de forces, & ne possédant encore ni le Montferrat ni le marquisat de Saluces, & n'ayant aucune place fortifiée, auroient eu peine à nous disputer le passage des Alpes, à moins qu'ils n'eussent été appuyés, comme ils le furent depuis. Il établit avant de partir madame d'An-

FEMMES.	ENFANS.	1547. MORT.	PRINCES contemporains.
Claude de France, fille de Louis XII. & d'Anne de Bretagne, mariée en 1514. morte en 1524.	François Dauphin, mort de poison en 1536. HENRI II. Charles duc d'Orléans. 1545. Louise. 1517. Charlotte. 1524. Madelaine, mariée à Jacques V. roi d'Ecosse. 1537. Marguerite, mariée à Emanuel Philibert, duc de Savoie. 1574.	FRANÇOIS I. *meurt au château de Rambouillet le dernier jour de mars 1547. âgé de cinquante-deux ans; il en avoit régné trente-deux. Il est enterré à S. Denis.*	*Papes.* Léon X. 1521. Adrien VI. 1523. Clément VII. 1534. Paul III. 1549. *Maison Othomane.* Selim I. 1520. Soliman II. 1566. *Empereurs.* Maximilien. 1519. Charles V. 1558. *Rois d'Espagne.* Ferdinand. 1516. Charles V. 1558.
Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, & veuve d'Emanuel roi de Portugal, mariée en 1530. morte en 1558.	François I. eut un *fils naturel, nommé* Vilcouvin. Il n'eut point d'enfans de ses deux maitresses. *Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriant, morte en* 1537. *&* *Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, dite Mademoiselle d'Helli, que la régente avoit prise pour fille d'honneur; elle épousa Jean de Bretagne, dont la mere étoit fille de Philippe de Comines, & qui fut fait duc d'Etampes.*	On a dit que ce prince étoit mort d'une maladie, qui ne commença à se faire connoître à Paris, suivant les registres du parlement, que vers l'an 1494. On peut remarquer que cette année est la même que celle de sa naissance.	*Rois de Portugal.* Emanuel le Grand. 1521. Jean III. 1557. *Roi d'Angleterre.* Henri VIII. 1547. *Rois d'Ecosse.* Jacques V. 1542. Marie Stuart. 1587. *Rois de Dannemarc.* Christiern II. chassé 1523. Frédéric I. 1534. Christiern III. 1559. *Rois de Suéde.* Christiern II. chassé 1523. Gustave, qui étoit de la race des anciens rois de Suéde, est la tige des rois de Suéde d'aujourd'hui. 1560. *Roi de Pologne.* Sigismond I. 1548. *Czars.* Basile Iwanowitz. 1533. Iwan Basilowitz. 1584.

goulême sa mere, régente du royaume : il tente de nouveau la conquête du Milanez, qui n'étoit défendu que par les Suisses. Bataille de Marignan, qui dura deux jours, le 13. & le 14. de septembre, gagnée contre les Suisses par François I. qui y fit des prodiges de valeur. Le maréchal de Trivulce, qui s'étoit trouvé à dix-huit batailles, dit que celle-ci étoit un combat de géans, & les autres des jeux d'enfans. Cette victoire rend le roi maître du Milanez. Maximilien Sforce lui en fait la cession & se retire en France, où il mourut de même que son pere Ludovic. Les Génois se déclarent pour le roi. Le pape effrayé des succès du roi, fait sa paix avec lui ; il voit ce prince à Boulogne, & là furent jettés les fondemens du concordat, qui fut confirmé l'année suivante au concile de Latran. Le roi rentre en France, & laisse le connétable de Bourbon lieutenant général du Milanez. Il établit un parlement à Milan, à l'*instar* de celui de Paris : Jean de Selve en fut premier président. Le roi regagne une partie des Suisses. Henri VIII. excité par le cardinal de Volsei, ennemi de François I. engage l'empereur Maximilien à entrer en Italie. Ce prince y fit en effet quelque tentative l'année suivante, mais sans aucun succès. Decret du sénat de Venise, qui déclare François I. & tous les princes de la maison de Valois nobles Vénitiens. Ce fut à l'occasion de la guerre d'Italie, que commença à s'introduire la vénalité des charges, plûtôt par le fait que par le droit, car nous ne connoissons point de loi à ce sujet de ce tems là ; & même long-tems depuis François I. on faisoit encore serment au parlement de n'avoir pas acheté son office, ce qui fut sagement aboli en 1597. par arrêt du parlement. (*Voy. les Remarques particulieres.*)

Erection du comté d'Angoulême en duché-pairie, le ressort réservé au parlement de Paris.

MINISTRES.

Anne de Montmorenmorenci. 1567.

Claude d'Annebaut. 1552.

Jacques de Baune Semblançai, surintendant des finances, pendu en 1527.

Antoine du Prat. 1535.

Fr. de Tournon, cardinal d'Ostie. 1562.

Secretaires des finances.

Florimond Robertet.

Guillaume Bochetel. 1558.

Bayard, seigneur de la Font.

Il fut fait prisonnier sous le regne suivant, pour avoir fait quelques plaisan-

GUERRIERS.

Connétables.

Charles de Bourbon. 1527.

Anne de Montmorenci. 1567.

Maréchaux de France.

Jusqu'à ce regne ce n'étoit que des commissions; & il n'y en avoit eu que deux à la fois : François I. les créa à vie, & les grandes guerres qu'il eut à soutenir, firent que ce prince en créa jusqu'à quatre. Le nombre n'en fut plus fixe dans la suite : ils avoient chacun leur département. Il faut pourtant remarquer que l'on en a vû quatre à la fois sous le regne de Charles VII.

Jacques de Chabanes de la Palice. 1524.

Robert Stuart d'Aubigny. 1543.

Il fut fait maréchal de France en echange de l'office de grand maître, qu'il tenoit de Louis XII. & que François I. desira qu'il remît à Gouffier de Boisi son gouverneur.

Odet de Foix de Lautrec. 1528.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Antoine du Prat. 1535.

Ant. du Bourg. 1538.

Mathieu de Longuejoue, G. D. S. 1558.

Guillaume Poyet. 1548.

François de Montholon, G. D. S. 1543.

François Errault, G. D. S. 1544.

Franç. Olivier de Leuville. 1560.

Il eut un fils naturel, nommé Séraphin Olivier, homme d'un rare mérite, qui fut fait cardinal en 1604.

Premiers Présidens.

P. Mondot de la Marthonie. 1517.

J. Olivier de Leuville. 1519.

J. de Selve. 1529.

Pierre Lizet. 1554.

Ce fut lui qui traita de la délivrance de François I. avec Charles-Quint.

SAVANS & Illustres.

Corn. Agrippa. 1534.
Louis Arioste. 1533.
Lazare Baïf. 1544.
Guill. du Bellai. 1543.
P. Bembe. 1547.
Guil. Budé. 1540.
Barthel. Chassanée. 1541.
Nic. Copernic. 1543.
Etienne Dolet. 1546.
Jean Eckius. 1543.
Didier Erasme. 1536.
Fernand Cortez. 1547.
F. Guichardin. 1540.
J. A. Lascaris. 1535.
Martin Luther. 1546.
N. Machiavel. 1529.
Fernand Magellan. 1520.
Baptiste Mantouan. 1516.
Alde Manuce. 1516.
Clém. Marot. 1544.
Jean Marot. 1523.
Thom. Morus. 1533.
Théophr. Paracelse. 1541
Paul Emile. 1529.
Et. Poncher. 1524.
Raphael. 1520.
Jacq. Sadolet. 1547.
Jacq. Sannazar. 1530.
Cl. de Seissel. 1520.

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANCOIS I.

1516.

Mort de Ferdinand, roi de Castille, le 23. janvier. Ferdinand fut à juste titre surnommé roi d'Espagne, puisque ce fut lui qui en réunit toutes les parties, l'Arragon par lui-même, la Castille par Isabelle sa femme, le royaume de Grenade par sa conquête sur les Maures, & enfin le royaume de Navarre par usurpation; mais une chose assez singuliére, c'est qu'entre tant de couronnes que possédoit Ferdinand, il y en avoit trois qu'il ne portoit qu'en qualité de successeur de trois bâtards. Il étoit roi de Castille par Isabelle, qui descendoit de Henri de Transtamare, bâtard d'Alphonse XI. qui détrôna Pierre le Cruel: il ne se disoit roi de Sicile, que parce qu'il descendoit de Mainfroi, bâtard de l'empereur Frédéric II. & enfin comme roi d'Arragon, son premier ayeul étoit Ramire, fils naturel de Sanche, roi d'Espagne. Jean d'Albret fait en vain des efforts pour recouvrer le royaume de Navarre.

Traité de Noyon entre Charles-Quint & François I. où la paix est renouvellée, & dont un des principaux articles est la restitution de la Navarre: on convint aussi que Charles épouseroit la princesse Louise, fille du roi, âgée d'un an; il est étonnant à combien de princesses Charles-Quint fut promis. Maximilien accéde au traité de Noyon, & aux termes de ce traité, rend Veronne au roi d'Espagne pour la remettre au roi, qui la restitue aux Vénitiens: au moyen de quoi cette république se vit au même état où elle étoit avant la ligue de Cambrai. Ce fut lors de ce traité, que les deux princes Charles & François se donnerent mutuellement, l'un l'ordre de la toison, l'autre celui de saint Michel.

Traité de Fribourg, conclu avec les Suisses, auquel on

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Secretaires des Finances.	*Maréchaux de France.*	*Procureurs du roi.*	Bened. Théorenus, précepteur des enfans de François I.
teries sur l'âge & la beauté de la duchesse de Valentinois.	Gaspard de Coligni. 1522.	Guillaume Rogier. 1523.	Génois, évêque de Grasse, poëte lyrique. 1536.
Breton de Villandri.	Anne de Montmorenci. 1567.	François Rogier. 1532.	J. Tritheme. 1516.
Bourgeois, fils du premier médecin de François I.	Thomas de Foix de Lescun. 1524.	N. Thibault. 1541.	Fr. Vatable. 1547.
Nicolas de Neufville.	Théodore Trivulce. 1531.	Noël Brulart. 1557.	Polid. Virgile. 1540.
Claude de Laubespine.	Rob. de la Marck. 1537.	*Avocats du roi.*	Thomas Volsei. 1530.
Guillaume Prudhomme.	René de Montejean. 1538.	J. le Liévre. 1521.	François, cardinal de Ximenez. 1517.
	Cl. d'Annebaut, qui fut aussi amiral. 1552.	Pierre Lizet. 1554.	
	Oudard du Biez. 1553.	Jean Ruzé. 1529.	
	Ant. de Lettes de Montpesat. 1544.	Guillaume Poyet. 1548.	
	Jean Caracciol, prince de Melphe. 1550.	Olivier Alligret. 1532.	
		Fr. de Montholon. 1543.	
		Pierre Raimond, vivant en 1545.	
		Jacques Cappel. 1541.	
		Jean Ruzé exerçoit en 1536.	
		Gilles le Maître. 1562.	
		Gabriel Marlhac. 1551.	

donne le nom de *Paix perpétuelle ;* & en effet, depuis ce traité les Suiſſes ſont demeurés fermes dans notre alliance.

1517.

Traité avec Léon X. Le roi fait épouſer à Laurent de Médicis Madelaine de Boulogne, héritiere de cette maiſon, niéce du duc de Vendôme François de Bourbon : ils eurent pour fille unique Catherine de Médicis, depuis reine de France. Le concordat eſt publié & reçu en France, malgré les oppoſitions du clergé, de l'univerſité & du parlement.

Troubles du Lutheraniſme, à l'occaſion des indulgences que Léon X. fit prêcher en Allemagne, pour s'oppoſer à Selim, dont les conquêtes en Egypte contre les Mammelus faiſoient craindre qu'il ne vint enſuite fondre ſur la chrétienté.

1518.

Alliance renouvellée avec l'Angleterre, par l'entremiſe du cardinal de Volſei, que le roi avoit remis dans ſes intérêts, & qui lui fit rendre Tournai. Il fut auſſi convenu du mariage de François dauphin, avec Marie, fille de Henri VIII. à laquelle on donnoit pour dot partie du prix dont le roi payoit la reſtitution de Tournai. On négocioit encore pour la reſtitution de Calais, mais Charles-Quint en fut averti, & regagna Volſei.

1519.

Mort de l'empereur Maximilien. Jules II. diſoit que les cardinaux & les électeurs s'étoient trompés dans leur choix, que la papauté auroit dû être déférée à Maximilien par les cardinaux, & l'empire à Jules par les électeurs.

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANCOIS I.

Charles-Quint est élu empereur après la mort de Maximilien, malgré la concurrence du roi de France, qui ne lui pardonna jamais d'avoir été préféré. Ce fut alors que les électeurs introduisirent la capitulation, suivant laquelle l'empereur élu se soumet aux conditions que l'empire lui impose.

1520.

Entrevue de François I. & de Henri VIII. entre Ardres & Guines, appellé *le Camp du drap d'or.* L'empereur qui craignoit les effets de cette entrevue, avoit cru devoir la prévenir s'il ne pouvoit la rompre : comme il alloit par mer se faire couronner en Allemagne, il passa par Douvres, & s'assura qu'il ne se traiteroit rien entre les deux rois de contraire à ses intérêts. En effet l'entrevue se passa en fêtes, & les affaires politiques y eurent peu de part.

1521.

L'absence de Charles-Quint excite des troubles en Espagne, où les princes qui restoient de la maison d'Arragon lui disputoient cette couronne. Henri d'Albret, roi de Navarre, profite de ces troubles, André de Foix, dit de Lesparre, frere de Lautrec de Lescun & de la comtesse de Châteaubriant, reprend sous ses ordres toute la Navarre, & il la reperd en aussi peu de tems qu'il en avoit mis à la conquérir. Ce fut pendant le cours de cette guerre qu'Ignace de Loyola, gentilhomme Espagnol, âgé de trente ans, fut blessé dans le château de Pampelune, dont nous faisions le siége, il étoit réservé à être le fondateur de cette société devenue si célébre par les contradictions & par les succès. Charles-Quint de retour en Espagne créa la grandesse telle qu'elle est aujourd'hui.

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANCOIS I.

Commencement des guerres entre François I. & Charles-Quint, à l'occasion de Robert de la Marck, duc de Bouillon ; le prétexte ou la cause fut le duc de Bouillon qui venoit de déclarer la guerre à l'empereur, & que Charles-Quint ne douta pas qui ne fût appuyé par le roi. L'empereur prend Mouzon que le roi reprend bien-tôt après. Charles-Quint n'ose disputer le passage de l'Escaut aux troupes du roi : il se retire devant François I. qui auroit pu profiter de ses avantages, s'il avoit suivi les conseils du connétable de Bourbon, qui avoit pour lui la Tremouille & le maréchal de Chabannes ; mais ceux du maréchal de Châtillon, qui servoit la haine de la duchesse d'Angoulême contre le connétable, furent préférés.

L'amiral Bonivet prend Fontarabie, que l'on auroit dû démolir, mais sa vanité en empêcha, & donna le tems aux Espagnols de la reprendre, il étoit frere puîné de Gouffier de Boisi, gouverneur de François I. La mauvaise conduite de Lautrec, les intrigues de Léon X. les secours de Charles-Quint, qui vouloit rétablir François Sforce, frere de Maximilien, dans Milan, les menées du cardinal de Sion pour empêcher d'agir les Suisses qui servoient dans l'armée du roi, le défaut d'argent, & la dissipation qu'en faisoient le roi & la duchesse d'Angoulême, tout cela fait reperdre le Milanez à François I. La derniere action de guerre se passa l'année suivante au combat sanglant de la Bicoque : il ne resta aux François que le château de Milan, Novarre & Pisighitone. Le pape Léon X. mourut, dit-on, du plaisir que lui causerent nos disgraces. Ce pontife avoit rendu une bulle, par laquelle il étoit dit que doresnavant les cardinaux partageroient les bénéfices qu'auroit celui qui seroit élu pape ; Clément VII. son neveu, qui en avoit beaucoup, étoit vraisemblablement l'objet de cette bulle,

& fut élu pape : mais ce ne fut qu'après Adrien, qui succéda à Léon X.

On commence à porter les cheveux courts & la barbe longue, au lieu qu'auparavant c'étoit tout le contraire. Cette mode fut amenée par le roi, qui ayant été malheureusement blessé d'un tison par le capitaine de Lorges, sieur de Montgomeri, se fit raser la tête : on reprit sous Louis XIII. l'ancien usage tel qu'il subsiste encore aujourd'hui.

Le roi prend Hesdin, qui le dédommage de la perte de la ville de Tournai, prise par les Imperiaux.

1522.

Le cardinal de Volsei, que Charles-Quint avoit flatté de la papauté, se brouille avec ce prince lorsqu'Adrien VI. son précepteur fut élu pour successeur de Léon X. On ne comprend pas comment Adrien, qui devoit sa fortune aux Lettres, en fut si peu reconnoissant envers ceux qui les cultivoient.

De Baune Semblançai est accusé du divertissement des fonds qui n'avoient pas été envoyés à Lautrec en Italie ; il en rejette la faute sur la duchesse d'Angoulême, à qui en effet il avoit délivré ces fonds sur ses quittances, & qui ne les avoit détournés que pour perdre Lautrec, dont elle vouloit donner la place à son frere le bâtard de Savoïe : Semblançai est arreté. Cette affaire ne fut jugée qu'en 1527. & Semblançai condamné à être pendu, ce qui fut exécuté. Il avoit été trahi par Gentil son commis, qui étoit amoureux d'une des femmes de la duchesse, & qui lui remit les quittances de sa maîtresse. Ce Gentil, qui avoit été président au parlement, fut pendu quelques années

Ee

après. Henri VIII. déclare la guerre au roi, & la guerre continue du côté des Pyrénées.

L'empereur, pour gagner les peuples, rétablit François Sforce dans Milan. Ligue contre le roi pour la conservation de l'Italie, entre le pape, l'empereur, le roi d Angleterre, Ferdinand, archiduc d'Autriche, le duc de Milan, les Vénitiens, les Florentins & les Génois.

Les chevaliers de saint Jean de Jerusalem sont chassés de l'isle de Rhodes par Soliman II. Viterbe leur sert de retraite jusqu'à ce que Charles-Quint leur donne l'isle de Malthe pour servir de rempart à la Sicile. Il falloit que l'ordre fût bien riche alors, puisque le grand maître L'Isle-Adam offrit au grand Seigneur de lui rembourser tous les frais de cette gûerre, s'il vouloit lever le siége de Rhodes, aussi cette isle étoit-elle bien située pour faire de grandes prises sur la Turquie & la Syrie, & son port bien commode pour tous les marchands chrétiens qui trafiquoient au Levant. On trouva étrange alors que Léon X. & Charles-Quint eussent laissé prendre une place si importante, mais leur animosité contre François I. l'emporta sur l'intéret général de la chrétienté.

1523.

Evasion du connétable de Bourbon, causée par les persécutions de la duchesse d'Angoulême, dont on prétend qu'il n'avoit pas voulu appercevoir les sentimens. » On a » dit qu'après qu'il s'en fut allé, le roi lui avoit envoyé » redemander l'épée de connétable & son *ordre*, & qu'il » répondit, quant à l'épée, il me l'ôta au voyage de Va- » lenciennes, lorsqu'il donna à mener à M. d'Alençon » l'avant-garde qui m'appartenoit, & l'*ordre* je l'ai laissé » derriere mon chevet à Chantilli; quant à l'*ordre* de l'em-

» pereur, il ne le voulut jamais prendre. (*Brantôme.*)

L'empereur lui donne le commandemant de ses armées, & lui promet en mariage Eléonore sa sœur, veuve du roi de Portugal. Un seigneur Espagnol, nommé le marquis de Villane, ne voulut point preter son palais pour y loger le connétable de Bourbon. Guichardin, qui loue avec raison une si noble façon de penser, raconte ainsi le fait. » Je ne puis rien refuser à votre majesté, dit ce cavalier » à Charles-Quint, mais je lui déclare que si le duc de » Bourbon loge dans ma maison, je la brûlerai dès qu'il » en sera sorti, comme un lieu infecté de la perfidie, & » par conséquent indigne d'etre jamais habité par des gens » d'honneur. » La révolte du connétable de Bourbon arrêta le roi prêt à passer en Italie, il se contenta d'y envoyer l'amiral Bonivet avec des troupes. Les Allemans entrent en Champagne & sont repoussés par le duc de Guise. Les Anglois qui étoient entrés en Picardie y trouvent le duc de Vendôme & le sire de la Trimouille, qui les forcent à se retirer; ils se contentent de prendre Bouchain. La ligue est fortifiée par l'exaltation du cardinal de Médicis, qui succéda à Adrien VI. sous le nom de Clément VII.

1524.

Bonivet, soutenu par la duchesse d'Angoulême, continue la guerre qu'il avoit commencée l'année précédente en Italie. Les Suisses l'abandonnent; il fait la retraite de Rebec, où son arriere-garde est défaite par le connétable de Bourbon, qui reprend ce que Bonivet venoit de conquérir : *ainsi en prend aux généraux élus par faveur de cour.* (Mémoires de Tavannes.) Le chevalier Bayard y est tué; les ennemis renvoyerent son corps en France avec de grands honneurs : il laissa une fille naturelle, mere de Chas-

telard, à qui la reine d'Ecosse fit trancher la tête. Le Milanez est totalement perdu pour le roi.

Le connétable fait le siége de Marseille, qu'il est obligé de lever.

Le roi rentre dans le Milanez ; c'est une chose bien bizare que les alternatives continuelles de succès & de revers de ce regne.

1525.

Le roi, que ses mauvais succès n'avoient pû rebuter de son projet sur le Milanez, avoit repassé en Italie sur la fin de l'année précédente, où il avoit formé le siége de Pavie. En remarquant les progrès de l'artillerie, on observe que dans cette guerre, François I. avoit quatre mille chevaux seulement pour son parc d'artillerie. Entre plusieurs fautes que l'on reproche à ce prince, la plus considérable sans doute, après celle d'avoir entrepris le siége de Pavie, fut d'avoir affoibli son armée par deux détachemens qu'il fit vers Naples & vers Savonne. Le 24. de Février, jour de saint Mathias, il perd la bataille de Pavie, par les mauvais conseils de Bonivet, & il y est fait prisonnier. Il reçut plusieurs blessures, l'une au visage vers le sourcil, l'autre dans le bras, & la troisiéme à la main droite : il se trouva aussi avoir reçu quelques arquebusades dans sa cuirasse. Il est transferé en Espagne. *Le malheur des François à cette bataille*, dit le duc de Parme, *est une leçon pour tous les généraux, de ne jamais diviser leurs forces en présence de l'ennemi.* Le roi d'Angleterre, jaloux des heureux succès de Charles-Quint, se prête aux propositions de la régente ; il y étoit porté par son ministre Volsei cardinal d'Yorc. Avant la victoire de Pavie, l'empereur avoit coutume d'écrire à ce ministre de sa propre main, & signoit *votre fils & cousin*

Charles. Depuis cette victoire, Charles-Quint ne lui écrivit plus de sa main & changea de style. (*Guichardin.*) Volsei se tint pour offensé, & suivant l'usage pratiqué par ses pareils, il chercha à venger sa querelle personnelle. Les allarmes n'étoient pas moindres en Italie ; il s'y fit une ligue entre le pape, Sforce & les Vénitiens, pour enlever la couronne de Naples à Charles-Quint, & la donner au marquis de Pescaire, général de ce prince, qui avoit sujet d'être mécontent de ce que François I. avoit été mis en la garde de Lanoy viceroi de Naples à son préjudice ; mais Charles-Quint en fut instruit par Pescaire lui-même, soit que ce dernier craignit d'avoir été découvert, soit qu'il lui fût demeuré fidéle. Charles-Quint ordonne à ce général, pour punir la perfidie de Sforce, de s'emparer des principales places du Milanez. Pescaire mourut peu de tems après, non sans soupçon d'avoir été empoisonné, soit par les Espagnols, soit par les Italiens.

Le duc d'Alençon mari de Marguerite, depuis reine de Navarre, meurt de douleur des reproches qu'il eut à se faire à la bataille de Pavie : il fut le dernier de la branche d'Alençon qui descendoit de Charles de Valois frere du roi Philippe le Bel. Il y a eu d'autres princes de ce nom, mais qui n'ont pas laissé de postérité.

La comté de Dunois est érigée en duché-pairie ; Charles IX. donna depuis par lettres patentes de 1571. à messieurs de Longueville le rang de princes du sang, qui leur fut confirmé par Louis XIV. en 1653. Les prérogatives de cette illustre maison ne s'étendirent pas plus loin, quoiqu'en ayent écrit Varillas & Baudot de Juilli.

Marguerite, duchesse d'Alençon, sœur de François I. s'étoit transportée a Madrid pour y travailler à la délivrance de son frere : mais elle en repartit sans avoir rien

obtenu, & enfin après bien des difficultés, le traité fut signé le 14. janvier suivant. Charles-Quint ne sut pas profiter de sa victoire, il auroit dû entrer en France les armes à la main, ou se piquer de générosité & renvoyer son prisonnier sans condition; il ne fit ni l'un ni l'autre: (cette question est discutée amplement dans Guichardin, & mérite d'y être lue.)

Albert, margrave de Brandebourg, grand-maître de l'ordre Teutonique, après avoir embrassé les erreurs de Luther, entreprit de se rendre souverain des provinces que possédoit un ordre dont il n'étoit que le grand-maître: il étoit neveu de Sigismond roi de Pologne, & il conclut un traité avec ce prince, par lequel il partagea la Prusse avec la Pologne, sous la condition de l'hommage à cette couronne. Ainsi la Prusse se trouva partagée en Prusse royale & en Prusse ducale; la Prusse royale passa au roi de Pologne, & la ducale resta soumise au prince de Brandebourg, dont les descendans sont devenus depuis rois de Prusse.

1526.

Le roi rentre en France, & donne pour ôtage ses deux enfans. Madame d'Angoulême fit un coup très-habile dans cette occasion, Charles-Quint avoit demandé pour ôtage les deux enfans de France, ou un nombre de nos plus grands capitaines: la régente n'hésita pas, & elle aima mieux envoyer les deux princes, que de priver la France de toute sa ressource.

Le viceroi de Naples vient demander au roi, de la part de Charles-Quint, la ratification du traité de Madrid. Pour réponse on le fit assister à l'audience des députés de Bourgogne, qui déclarerent à sa majesté qu'ils ne consen-

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANCOIS I.
5

tiroient jamais à la ceſſion qu'elle avoit faite de ce duché par le dernier traité : & le comble de la ſurpriſe du viceroi, fut la déclaration de la ſainte ligue. Cette ligue étoit faite entre le pape Clément VII. le roi & tous les princes d'Italie ; le roi d'Angleterre en étoit déclaré le protecteur. L'objet de cette ligue étoit d'empêcher l'empereur de s'emparer du duché de Milan, & d'arrêter ſes progrès en Italie : elle fut appellée ſainte, parce que le pape en étoit le chef.

Ferdinand I. frere de Charles-Quint, qui avoit épouſé en 1521. Anne Jagellon, ſœur de Louis roi de Boheme & de Hongrie, devient maître de ces deux royaumes à la mort de Louis, qui périt à la bataille de Mohacs, ſans laiſſer d'enfans de ſa femme Marie, ſœur de Charles-Quint & de Ferdinand : la Hongrie lui fut en vain diſputée par Jean de Zapol, vaivode de Tranſilvanie, qui fut défait à Tokai, & par ſon fils Etienne, reſté ſous la tutelle d'Iſabelle, fille du roi de Pologne ſa mere, & du cardinal Martinuzzi. Ferdinand obligea Etienne à ſe ſoumettre, & il en coûta la vie à Martinuzzi.

Le connétable de Bourbon acheve la conquête du Milanez, dont l'inveſtiture lui avoit été promiſe. Le duc Sforce eſt obligé de ſe ſauver. Guichardin prétend que, ſi le duc d'Urbin qui commandoit les troupes du pape & celles des Venitiens, avoit voulu profiter de ſes avantages, il étoit tellement ſupérieur au connétable, qu'il auroit pû le chaſſer du Milanez : mais que ce duc trahiſſoit la cauſe commune, de peur que, ſi le pape venoit à bout de chaſſer l'empereur de l'Italie, il ne lui arrachât à lui-même le duché d'Urbin dont il s'étoit remis en poſſeſſion après la mort de Léon X.

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANCOIS I.

1527.

Le connétable manquant d'argent prend sa marche vers Rome, dont il promet le pillage à ses troupes; il y donne l'assaut le 6. mai, & y est tué à l'âge de trente-huit ans. Rome est saccagée, & le pape investi dans le château Saint Ange. La révolte du connétable de Bourbon si fatale à la France, & les entreprises des Guises qui porterent leurs vûes jusqu'à la couronne, apprennent aux rois qu'il est également dangereux de persécuter les hommes d'un grand mérite, & de leur laisser trop d'autorité.

L'arrivée de Lautrec en Italie intimide les Imperiaux, qui se pressent de conclure avec le pape pour sa délivrance, & se retirent de l'état ecclésiastique. Gènes se rend à Lautrec.

Le roi & Henri VIII. font proposer à l'empereur de lui donner deux millions d'or pour la rançon des princes, & pour tenir lieu des articles contenus au traité de Madrid, à condition qu'il payera au roi d'Angleterre ce qu'il lui devoit: c'étoit une somme de cinquante mille écus, pour laquelle Henri avoit en gage *un joyau, nommé la riche fleur de Lis*. (Rymer.) L'empereur refuse ces propositions. Le connétable de Montmorenci porte à Henri VIII. l'ordre de saint Michel.

Terre de Guise érigée en duché-pairie, après plusieurs lettres de jussion, en faveur de Claude de Lorraine. Autrefois, comme aujourd'hui, les personnes des pairs ne pouvoient être jugées qu'au parlement des pairs, & conséquemment toutes les affaires concernant la pairie y ressortissoient: mais par une espece de connexité, l'appel de toutes les autres sentences de leurs juges, qui ne concernoient pas la pairie, y étoit aussi relevé: ce qui causoit de

grands frais aux justiciables. François I. pour remédier à cet abus, ordonna que désormais les appels des juges des pairies, en ce qui ne concerneroit pas la pairie, seroient relevés aux parlemens du ressort où ils seroient situés.

1528.

Lautrec s'avance vers Naples ; il en fait le siége ; il y meurt de maladie. Cette mort & la défection d'André Doria font lever le siége : l'armée Françoise y avoit été presque détruite par les maladies. La guerre s'entretient foiblement dans le Milanez. Gênes & Savonne suivent la révolution, & se rendent à l'empereur. Défi du roi & de l'empereur. Philippe de Savoye, frere de pere de la duchesse d'Angoulême, & oncle de François I. est fait duc de Nemours. C'est le pere de celui qui fut si connu pendant la ligue.

1529.

La derniere action de cette guerre fut la défaite du comte de Saint Paul, de la branche de Vendôme, qui fut surpris à Landriane près Milan, par Antoine de Léve.

Traité de Cambrai, conclu entre Marguerite d'Autriche & la régente, assez conforme aux offres que le roi avoit déja faites. Il renonce à tous ses droits sur le Milanez, sur le comté d'Ast, sur les comtés de Flandres, d'Artois, &c. Un des articles fut le mariage du roi avec Eléonore, veuve du roi de Portugal, & sœur de l'empereur. Que de sang, que d'argent, que de peines a coûté à l'Europe l'ambition de ces deux princes ! » Dieu les fit naitre, dit Montluc, » envieux de la grandeur l'un de l'autre, ce qui a causé la » ruine d'un million de familles. » Henri VIII. étoit entré dans toutes les vûes du roi, dont il sentoit qu'il alloit bientôt

avoir besoin pour la dissolution de son mariage avec Catherine d'Arragon tante de l'empereur. Le pape avoit déja fait sa paix avec l'empereur à des conditions très-avantageuses par le traité conclu à Barcelone, & ayant vû depuis ce prince à Bologne, il en avoit obtenu le rétablissement de Sforce dans le duché de Milan. Les Vénitiens font aussi leur paix avec l'empereur.

Les Protestans sont ainsi nommés de ce qu'ils protesterent contre un decret fait dans la diéte de Spire en faveur de la religion Romaine contre leur réforme; les Calvinistes prirent depuis le même nom. Soliman II. sous prétexte de venger Jean Vaivode de Transilvanie, que Ferdinand avoit dépouillé de la Hongrie, dont il s'étoit fait roi, vient faire le siége de Vienne, qu'il est forcé de lever au bout d'un mois.

1530.

Les Florentins sont forcés enfin de reconnoître pour leur souverain Alexandre de Médicis, neveu du pape. Alexandre avoit épousé une fille naturelle de Charles-Quint. La paix est rendue à l'Italie. Dom Juan Vitrian dans son commentaire Espagnol, dit que Charles-Quint fit une grande faute d'avoir préféré sa fille bâtarde, à son fils légitime Dom Philippe, à qui l'état de Toscane étoit si nécessaire pour conserver les autres états qu'il possédoit en Italie.

Confession d'Ausbourg, ainsi dite, parce que les Protestans la présenterent à l'empereur dans l'assemblée qui se tenoit en cette ville.

Charles-Quint donne l'isle de Malthe aux chevaliers de saint Jean.

Mort de Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur

Maximilien & de Marie de Bourgogne : elle n'oublia jamais l'affront que lui avoit fait Charles VIII. de la renvoyer, & fut soigneuse d'entretenir la haine qui avoit commencé lors du mariage de sa mere, & qui se perpétua depuis entre la maison de France & la maison d'Autriche. Elle avoit épousé Jean fils unique de Ferdinand & d'Isabelle, & s'étoit remariée après la mort de ce prince à Philibert II. duc de Savoie, dont elle n'eut point d'enfans. Elle fut ensuite gouvernante des Pays-bas.

1531.

Mort de Louise de Savoie, mere de François I. Fondation du collége royal.

1532. 33.

Union de la Bretagne à la France; c'est qu'auparavant l'ordonnance du domaine de 1566. les biens patrimoniaux de nos rois étoient libres & *disponibles*, & ne devenoient partie du domaine que par une réunion expresse : aussi cette réunion les rendoit-elle inaliénables. Tel est notre droit commun de la troisiéme race. La crainte qu'a l'empereur que les rois de France & d'Angleterre n'entrent dans la ligue faite à Smalcade en 1530. entre les princes Protestans, jointe aux approches de l'armée du Turc, le détermine à conclure un traité à Nuremberg, par lequel il accorde aux Luthériens la liberté de conscience jusqu'à la convocation d'un concile général. En reconnoissance, ils lui donnent des secours pour chasser Soliman, qui menaçoit la Hongrie.

La force de nos armées, sous la premiere & sous une grande partie de la seconde race, c'est-à-dire avant l'introduction des fiefs, consistoit dans l'infanterie, à la dif-

férence de nos anciens Gaulois, chez qui la cavalerie étoit fort ſupérieure ; auſſi (*Mem. de l'Acad. des Bel. Let.*) la meilleure cavalerie des armées Romaines étoit-elle tirée des Gaules, & Céſar qui ſoumit ces provinces, autant par les armes des Gaulois diviſés que par ſa valeur, ſe ſervit-il toujours dans la ſuite de la cavalerie Gauloiſe, dont il fait l'éloge dans plus d'un endroit. On vit renaître cet uſage avec les fiefs, & dès avant la troiſiéme race la cavalerie reprit le deſſus. Mais Charles VII. comprit le beſoin d'une bonne infanterie, qu'il ne fallût plus aller ſoudoyer chez les étrangers ; & après avoir établi un corps réglé de cavalerie, ſous le titre de compagnies d'ordonnance, il créa les francs archers. Louis XI. les ſupprima, & ſoudoya des Suiſſes, auxquels il joignit auſſi quelque infanterie : ce corps n'étant pas ſuffiſant, Louis XII. ſoudoya de l'infanterie Allemande ; ce fut le duc de Gueldres qui en leva un corps compoſé de ſix mille hommes d'élite ; on leur donna le nom de *Bandes noires*, à cauſe de la couleur de leurs drapeaux. Cette troupe fut détruite à Pavie, & il n'y eut plus que de l'infanterie Françoiſe, commandée par les plus grands ſeigneurs, auxquels on donna le titre de Capitaines des Bandes. François I. réſolut alors de mettre ſur pied un corps d'infanterie, qu'il forma ſur le modéle des légions Romaines, & qu'il appella auſſi du nom de Légions ; mais cette nouvelle milice ne dura gueres, & on en revint aux bandes qui n'étoient que de cinq à ſix cens hommes, au lieu que les légions étoient de ſix mille hommes. Mariage de Henri, frere puîné de François dauphin, avec Catherine de Médicis, à Marſeille, où le pape & le roi ſe virent.

Fondation des Barnabites par une bulle de Clément VII.

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANCOIS I.

1534.

Schifme d'Angleterre, caufé par le divorce que fit Henri VIII. pour époufer Anne de Boulen. Ce prince s'étoit honoré du titre de défenfeur de la foi, que lui avoit donné Léon X. & avoit voulu qu'on le crût l'auteur d'un livre qu'il avoit fait compofer contre Luther. Ce qui eft encore plus fingulier, c'eft qu'il paroit par une lettre de Luther que dans le même tems que ce prince écrivoit contre lui, il l'exhortoit fous main à continuer, & le félicitoit de fes avantages. Volfei, qui avoit confeillé le divorce, en haine de Charles-Quint, n'étoit pas d'avis du mariage d'Anne de Boulen, & s'accordoit avec François I. pour faire époufer à fon maitre Marguerite, fœur de François I. veuve du duc d'Alençon, qui époufa depuis le roi de Navarre: cette intrigue avoit caufé fa difgrace, & il étoit mort dépouillé d'une grande partie de fes biens dès l'an 1530. La mort de Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, exécuté le 6. juillet 1535. lui fut plus honorable; il s'étoit déclaré de bonne foi contre la répudiation de Catherine d'Arragon, contre le mariage d'Anne de Boulen, & contre l'ufurpation qu'avoit faite Henri VIII. de la fuprématie de l'Eglife Anglicane.

Anne de Boulen étoit venue en France pour y être élevée avec les filles de Marie d'Angleterre: après le retour de cette princeffe en Angleterre, elle demeura en France en la même qualité auprès de la reine Claude, & enfuite la reine Claude la donna à la ducheffe d'Alençon, depuis reine de Navarre; enfin fa bonne ou mauvaife fortune la rappella en Angleterre, où elle porta la nouvelle doctrine & le goût pour la galanterie, dont on tenoit école à la cour de France, & où elle finit par mourir fur un échaf-

faut : on l'accusoit de plusieurs infidélités envers son mari. Quel est le malheur des passions ! Anne de Boulen ne sauroit aimer un prince à qui elle devoit tout, & Henri VIII. met son royaume en combustion, répudie la tante de Charles-Quint, & fait un schisme pour une femme dont il ne put jamais se faire aimer.

Ce fut à l'occasion de ce schisme que François I. se plaignant du pape à son nonce, voulut lui faire craindre l'exemple de Henri VIII. à quoi le nonce lui répondit : » Franchement, sire, vous en seriez marri le premier ; » une nouvelle religion mise parmi un peuple, ne demande après que le changement du prince. « Et l'amiral de Coligni causant avec Strozzi sur la nouvelle religion, Strozzi lui dit, si le roi veut détruire la monarchie, il n'a pas de meilleur moyen que de changer de religion. M. d'Aillé, dans l'exorde d'un de ses sermons, fait une remarque assez vraie, c'est que jamais il n'y a eu de nouvelle religion annoncée, qu'aussitôt il ne se soit trouvé plusieurs prophètes qui ayent été sur le marché les uns des autres. C'est être de bien bonne foi, que de faire un pareil aveu quand on est protestant.

François Sforce, rétabli dans Milan par le traité de Cambrai, fait décapiter l'agent de France nommé Merveille.

Le roi veut tirer vengeance de cette insulte, & voyant Charles-Quint prêt à partir pour l'Afrique, il se prépare à tenter de nouveau la conquête du Milanez. Commencement de l'hérésie de Calvin, protégé par Marguerite reine de Navarre, sœur de François I. Calvin ayant été obligé de sortir de Paris en 1533. se réfugia d'abord à Angoulême, d'où il passa à Poitiers, qu'il infecta de son hérésie, & depuis 1538. il ne parut plus en France. Fon-

dation de la Société de Jesus, par Ignace de Loyola, depuis canonisé.

1535.

Le roi, à qui le duc de Savoie avoit refusé le passage, envoie l'amiral de Brion, qui s'empare de la Savoie & de presque tout le Piémont. Tant que la duchesse d'Angoulême, sœur du duc de Savoie, avoit vécu, elle avoit entretenu des liaisons entre le roi son fils & ce prince; mais à sa mort le duc de Savoie qui avoit épousé la belle-sœur de l'empereur, par laquelle il se laissoit gouverner, se dévoua tout entier à Charles-Quint.

La mort de François Sforce qui mourut, à ce que l'on croit, de la terreur qu'il eut des armes du roi, fait revivre les droits du roi sur le Milanez; ce prince n'en avoit fait la cession par le traité de Cambrai, qu'en faveur de Sforce : il en fait demander l'investiture à l'empereur.

François I. devenu infirme, s'applique plus sérieusement aux affaires de son royaume. » Alexandre faisoit » l'amour, dit M. de Tavannes, quand il n'avoit plus » d'affaires, & le roi François ne s'appliqua aux affaires » que quand il ne fut plus en état de faire l'amour. «

1536.

Charles-Quint, de retour de l'expédition d'Afrique, où il avoit battu Barberousse, & rétabli le roi de Tunis, croit que rien ne peut plus lui résister : l'idée qu'il n'abandonna jamais de la monarchie universelle, jointe à la défection du marquis de Saluces, qui quitta alors le service de la France pour le sien, lui font rejetter avec hauteur les demandes du roi : il reprend plusieurs places en Piémont, & entre en Provence malgré l'avis des hommes

ſages de ſon conſeil : il eut tout lieu de s'en repentir ; mais cet exemple n'a pas corrigé depuis les princes de la maiſon d'Autriche, qui ayant fait la même faute, ont éprouvé le même ſort. Charles-Quint eſt repouſſé par tout, & contraint de ſe retirer avec perte de preſque toute ſon armée, après avoir formé en vain le ſiége de Marſeille : cette déroute fit reprendre aux troupes du roi pluſieurs places en Piémont. Lorſque Charles-Quint entreprit cette expédition, il dit à Paul Jove ſon hiſtorien, qu'il fit proviſion d'encre & de papier, & qu'il alloit lui faire bien de la beſogne : il eût mieux valu attendre l'événement. Les Flamans étoient entrés en Picardie pendant l'irruption de l'empereur en Provence, mais ils eurent le même ſort, & leverent le ſiége de Péronne. François, fils aîné du roi, eſt empoiſonné, non ſans ſoupçon contre l'empereur. Edit de Crémieu, ſervant de réglement pour les juſtices inférieures. Le ſiége des évêques de Maguelonne eſt transféré à Montpellier, du conſentement de Paul III.

Fin du regne des Anabatiſtes, par le ſupplice de Jean de Leyde à Munſter, dont il s'étoit fait proclamer roi.

1537.

Charles-Quint ajourné à la cour des pairs. La guerre continue de tous les côtés. Tréve de trois mois, que Charles-Quint accepte, par la terreur que lui cauſe l'armée de Soliman, conduite par Barberouſſe, avec qui le roi avoit fait un traité.

1538.

Le pape engage l'empereur & le roi à ſe rendre à Nice,

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANCOIS I.

où en effet ils vinrent l'un & l'autre, mais où ils ne se virent point, & ne purent conclure la paix : on convint seulement d'une tréve pour dix ans, dite *la tréve de Nice.*

Ces deux princes se virent ensuite à Aigues-Mortes. Bulle pour l'indult. Le droit d'indult en faveur des chanceliers de France & du parlement de Paris, semble avoir commencé sous le regne de Charles VII. ce droit leur fut accordé par le pape Eugène IV. afin que » par telle maniere de gratification, dit Pasquier, la cour ne s'opposât plus si souvent aux annates : ce même droit fut négligé pendant quelque tems, jusqu'à ce que sous le régne de François I. (vers l'an 1538.) Me. Jacques Spifame, conseiller, ayant feuilleté les registres, le fit revivre auprès du pape Paul III. lequel envoya des bulles à la cour, au moyen desquelles elle en a toujours joui depuis.

1539.

La révolte des Gantois détermine Charles-Quint à demander passage au roi par la France, en lui faisant promettre l'investiture du Milanez pour celui de ses enfans qu'il voudroit. Charles-Quint fut reçu en France les premiers jours de l'année suivante, avec les plus grands honneurs ; & dès qu'il fut en Flandres, & qu'on voulut le sommer de sa parole, il répondit qu'il n'avoit rien promis. Le cardinal de Tournon avoit conseillé au roi de tirer un écrit de l'empereur à ce sujet, dans le tems de son passage ; le connétable de Montmorenci, au contraire, gagné par la reine Eléonore, sœur de l'empereur, fut d'avis de s'en tenir à la parole de ce prince. François I. eut tout le tems de s'en repentir, & cela causa la disgrace du connétable, qui en 1541. se retira à Chantilli. On

trouve parmi les manuſcrits du cardinal de Granvelle, conſervés à la bibliothéque de ſaint Vincent en Franche-Comté, une lettre originale dattée de l'an 1539. par laquelle François I. invite Charles-Quint, en termes très-affectueux, à paſſer par la France pour ſe rendre aux Pays-Bas. Le fou de la cour, nommé Triboulet, avoit écrit ſur ſes tablettes, que Charles-Quint étoit plus fou que lui de s'expoſer à paſſer par la France. *Mais*, lui dit François I. *ſi je le laiſſe paſſer ſans lui rien faire, que diras-tu? Cela eſt bien aiſé*, reprit Triboulet, *j'effacerai ſon nom & j'y mettrai le vôtre.* Ordonnance de Villiers-Cotterêts au mois d'août, pour la réformation & l'abréviation des procès, pour empêcher les tribunaux eccléſiaſtiques d'entreprendre ſur les juſtices ordinaires, & pour ordonner que déſormais tous les actes publics ſeroient écrits en François. On avoit attendu bien long-tems à faire une ſi ſage ordonnance. Rien ne nous apprend mieux l'abus qui s'étoit gliſſé dans les juriſdictions eccléſiaſtiques, que ce que raconte Loiſeau dans ſon traité des ſeigneuries, qu'avant l'ordonnance de 1539. il y avoit trente-cinq ou trente-ſix procureurs dans l'officialité de Sens, & qu'il n'y en avoit que cinq ou ſix au bailliage : & que depuis cette ordonnance il n'y avoit plus que cinq ou ſix procureurs à l'officialité, & plus de trente au bailliage. C'eſt que l'ordonnance rendue à Villiers-Cotterêts avoit rétabli les choſes dans l'ordre, en détruiſant tous les prétextes par leſquels les eccléſiaſtiques attiroient les affaires à leurs tribunaux. L'empereur Rodolphe dès l'an 1281. avoit ordonné dans l'aſſemblée de Nuremberg qu'on ceſſeroit d'écrire les actes publics en Latin, & qu'ils ſeroient déſormais dreſſés en langage Allemand.

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANCOIS I.

1540.

Disgrace de l'amiral Brion, dont la faveur donnoit de la jalousie au connétable & au cardinal de Lorraine. Le roi lui fait faire son procès; il est dépouillé de toutes ses charges, ses biens confisqués, & condamné au bannissement par des commissaires, à la tête desquels étoit le chancelier Poyet, homme vendu à la cour; mais la duchesse d'Etampes, maîtresse de François I. & qui ne haïssoit pas Brion, obtint du roi des lettres d'attribution au parlement de Paris, lequel le renvoya absous & le rétablit dans ses biens, comme le roi le rétablit dans tous ses emplois. Le crime de l'amiral de Brion (autrement dit Chabot) étoit d'avoir déféré trop légerement au conseil du cardinal de Lorraine, & d'avoir sans ordre interrompu ses conquêtes du Piémont où ce prélat négocioit un accommodement.

1541.

Dispute entre le duc de Montpensier & le duc de Nevers, sur la *Baillée des Roses* au parlement. Le parlement ordonna que le duc de Montpensier les bailleroit le premier à cause de sa qualité de prince du sang, quoique le duc de Nevers fût plus ancien pair que lui, & si pourtant l'édit de Henri III. qui régloit ainsi les rangs ne fut donné qu'en 1576. mais du Tillet nous apprend que ce ne fut pas précisément la qualité de prince du sang qui obtint la préférence au duc de Montpensier, sur le duc de Nevers, mais l'union des deux qualités de prince & de pair.

Le chancelier Poyet, toujours poursuivi par la duchesse d'Etampes, & coupable en effet de malversations, est emprisonné. Son procès lui fut fait, & par arrêt rendu en 1545. il fut dégradé de sa charge, &c. François de Montholon fut commis à la garde des sceaux : deux choses sont

à remarquer à cette occasion, l'une qu'il prêta serment entre les mains du cardinal de Tournon, dans l'absence du roi, l'autre que Henri dauphin le commit pareillement à la garde des sceaux du duché de Bretagne, en qualité de duc de Bretagne.

Decret du parlement d'Irlande, par lequel il est dit que Henri VIII. & ses successeurs seront désormais nommés rois d'Irlande : ce royaume étoit sous la domination des rois d'Angleterre depuis Henri II. Soliman s'empare de la Hongrie. Charles-Quint, pour faire une diversion, conduit vers Alger une flotte qui fut abîmée.

1542.

La guerre recommence entre François I. & Charles-Quint, à l'occasion du meurtre fait par l'ordre de Dugast, gouverneur du Milanez pour l'empereur depuis la mort de Sforce, dans les personnes de Rinçon & de Frégose, ambassadeurs du roi, celui-ci à Venise, & l'autre à la Porte. Premiere alliance de la France avec les rois du Nord : ce fut avec Gustave Vasa roi de Suéde, à qui le roi envoie un ambassadeur nommé Richard, qui lui porta de sa part la marque de fraternité, comme on parloit alors, & l'ordre de S. Michel. La Suéde, comme nous l'avons dit (1391.) après avoir eu des rois, étoit devenue sujette de Marguerite de Waldemar, déja reine de Dannemarck & de Norwége. Après elle la Suéde, au travers des feux des guerres civiles, reprit sa liberté, que lui enleva de nouveau le cruel Christiern roi de Dannemarck. Canutson grand général de Suéde affranchit son pays, dont il porta la couronne : ses enfans ne prirent que le titre d'administrateurs, jusqu'à ce qu'un second Christiern, plus cruel encore que son grand-pere, reprit cette couronne pour la troisiéme fois. Ce fut

alors que parut Gustave : ce prince du sang des rois, par un de ces prodiges qui n'appartiennent qu'aux héros, sortit du fond des forêts de la Dalécarlie, pour triompher du Dannemarck & de son propre pays qui combattoit pour Christiern, & remonta sur le trône de ses ancêtres ; heureux si le changement de religion n'étoit point entré dans les moyens dont il se servit pour abattre les ecclésiastiques, qui d'ailleurs méritoient les plus séveres châtimens. La Suéde depuis lui fut luthérienne. Le dauphin fait le siége de Perpignan, défendu par le duc d'Albe. Le duc d'Orléans, second fils du roi, abandonne mal-à-propos les conquêtes qu'il faisoit en Flandres, ayant sous lui Claude de Guise, pour venir partager la gloire de la prise de Perpignan, dont le siége fut levé. La guerre se ralentit en Piémont. Le roi pardonne à la Rochelle sa révolte, en faveur de son repentir.

1543.

Henri VIII. déja brouillé avec François I. acheva de rompre avec lui, sur ce que ce prince avoit empêché le mariage qu'il vouloit faire de son fils Edouard avec Marie Stuart, encore au berceau. (C'est elle qui épousa depuis François II.) Il se lie avec Charles-Quint, de qui il avoit cependant reçu, & à qui il avoit fait de plus grands affronts, ce qui se pardonne encore moins. François I. de son côté, a recours de nouveau à Barberousse, avec lequel il traitoit par le moyen du baron de la Garde, autrement dit le capitaine Paulin, son envoyé à Constantinople. Barberousse, de concert avec le comte d'Anguien, fait le siége de Nice, que l'on est obligé de lever par la résistance du château. La guerre se fait de tous côtés, dans le Luxembourg, en Brabant, en Picardie, en Piémont. Les Impériaux sont

battus par les troupes du duc de Cleves, qui fut obligé bien-tôt après de s'accommoder avec l'empereur. Le duc d'Orléans, ayant sous lui l'amiral d'Annebaut, fait la conquête du duché de Luxembourg. Du Bellai prend Landrecies, que Gonsague de Mantoue voulut reprendre. Le roi lui fait lever le siége.

1544.

Grand hiver. Bataille de Cérisolles, gagnée par François comte d'Anguien : » ce prince essaya deux fois de se » donner de l'épée dans la gorge, désesperé de la fortune » du combat qui se porta mal à l'endroit où il étoit, & » cuida par précipitation se priver de la jouissance d'une si » belle victoire. (*Montagne.*) » La bataille de Cérisolles procure la conquête du Montferrat, mais elle n'eut point de suite, parce que le roi fut obligé d'affoiblir cette armée pour s'opposer aux entreprises de l'empereur & du roi d'Angleterre. Charles-Quint entre en Champagne, & Henri VIII. en Picardie. L'empereur a de grands avantages, qui furent encore augmentés par l'animosité de la duchesse d'Etampes, maîtresse du roi, & de Diane de Poitiers, maîtresse du dauphin. La premiere favorisoit le mariage du duc d'Orléans avec une fille de l'empereur, & Diane s'y opposoit comme contraire aux intérêts du dauphin. La paix se fait à Crespi avec l'empereur : elle est publiée dans le Piémont, & l'on s'en tient à l'état dans lequel on étoit avant la tréve de Nice. Henri VIII. prend Boulogne, mal défendue par Vervins, qui eut depuis la tête tranchée. Ce fut vers ce tems que la charge de colonel général de l'infanterie commença à être connue. Le Laboureur (sur Castelnau) croit que le baron de la Garde fut le premier qui posseda la charge de général des galeres,

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANCOIS I.

& il en rapporte les lettres en datte de cette année : cependant Ruffi fait cette charge plus ancienne de cinquante ans, & nomme Prégent de Bidoux pour premier général des galeres.

1545.

Exécution de Cabrieres & de Merindol, villes huguenotes, où le prétexte de la religion fit commettre les plus horribles cruautés par les troupes du roi. Cette affaire fut recherchée depuis : les accusés que l'on avoit mis en prison, entr'autres le premier président d'Oppede, & le baron de la Garde, trouverent le moyen de se justifier, & en 1552. & 1553. ils furent élargis. Le seul Guerin avocat du roi au parlement d'Aix, impliqué dans cette affaire, mais accusé de bien d'autres crimes, fut pendu en 1554. L'amiral d'Annebaut fait une descente en Angleterre sans aucun succès. Siége de Boulogne, que le maréchal de Biez ne put reprendre. Mort du duc d'Orléans. Ouverture du concile de Trente.

1546.

Mort de François comte d'Anguien : il fut tué à la Rocheguyon par un coffre qui lui fut jetté d'une fenêtre sur la tête : on soupçonna de ce coup le seigneur Corneille Bentivoglio Italien, qui avoit eu quelques démêlés avec ce prince. François I. ne voulut pas que l'on poursuivît cette affaire, de peur d'y voir impliqués le dauphin Henri, & le marquis d'Aumale de la maison de Lorraine. Ce comte d'Anguien étoit frere du roi de Navarre & du prince de Condé, & avoit un cadet qui fut tué à la bataille de Saint Quentin. Paix avec Henri VIII. par laquelle il convient de rendre Boulogne dans huit ans, moyennant huit cent mille écus d'or. Mort de Luther, âgé de soixante-trois ans.

Deux jours avant qu'il mourut, il écrivit de sa propre main ces paroles qui sont remarquables. Jean Aurisabert, qui étoit présent, en prit une copie, & les a conservées à la postérité. » 1°. Personne ne peut entendre les bucholiques » de Virgile à moins qu'il n'ait gardé les troupeaux du- » rant cinq ans. 2°. Personne ne peut bien entendre les » géorgiques à moins qu'il n'ait fait le métier de labou- » reur pendant cinq ans. 3°. Personne ne peut entendre » les épîtres de Ciceron, c'est moi qui le dis & qui le dé- » cide, à moins qu'il n'ait eu part au gouvernement de » quelque république durant vingt ans. (L'Abbé Mongault » a prouvé le contraire.) 4°. Ainsi que personne ne se » persuade avoir acquis assez de goût dans la lecture des » saintes lettres pour se flatter de les entendre, à moins » qu'il n'ait gouverné les églises durant cent ans avec des » prophètes tels qu'Elie, Elisée, Jean-Baptiste, Jesus- » Christ & les apôtres. » Il est plaisant avec ces principes de rejetter la tradition qui explique ces mêmes livres, qu'aucun homme, dit-il, pendant sa vie ne peut parvenir à entendre. Il porta l'habit religieux long-tems après avoir abandonné l'Eglise, & il ne le quitta qu'en 1523.

1547.

Mort de Henri VIII. la nuit du 28. au 29. janvier. Il avoit eu six femmes ; Catherine d'Arragon, répudiée ; Anne de Boulen, décapitée ; Jeanne Seymour, morte en couches ; Anne de Cleves, répudiée ; Catherine Havard, décapitée ; & Catherine Pare, qui épousa aussi-tôt après la mort du roi, Thomas Seymour grand amiral. Edouard, fils de Jeanne Seymour, succeda à Henri. François I. lui fit faire un service à Notre-Dame, *suivant l'usage*, dit M. de Thou, *établi par les rois*, quoiqu'il fût mort séparé

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANCOIS I.

de l'églife Romaine. Sa fille Marie défendit qu'on priât Dieu pour lui, parce qu'il étoit mort hors du fein de l'Eglife. François I. après s'être déclaré contre les Proteftans de fon royaume, qu'il faifoit punir, fe lia avec ceux d'Allemagne contre l'empereur. La mort du roi d'Angleterre l'avoit frappé, & il ne lui furvécut que deux mois. Les tailles fous ce regne augmenterent de plus de neuf millions. Conjuration de Fiefque fur Gênes, manquée parce que Fiefque fe noya. Mort de Barberouffe, qui s'étoit fait roi d'Alger. On commence à trouver fous ce regne des maréchaux de camp ; il n'y en avoit pas auparavant, & ceux-ci ne l'étoient que par commiffion ; ce ne fut que fous Henri IV. qu'ils en eurent le titre par des brevets à vie : ces maréchaux de camp par brevets étoient les premiers officiers après le général, parce que les lieutenans généraux ne commencerent à paroitre que fous Louis XIII.

François I. eft fi connu par les éloges différens, & par les paralleles qu'on en a faits avec Charles-Quint, que l'on n'en dira qu'un mot.

Il ne lui manqua, pour être le premier prince de fon tems, que d'être heureux ; mais il ne tient pas à la fortune de dégrader les rois en les accablant. *Tout eft perdu hormis l'honneur*, écrivoit-il à la ducheffe d'Angoulême, après la bataille de Pavie. Les adverfités ne firent que mieux découvrir fa grande ame ; & les qualités brillantes de ce monarque n'échaufferent peut-être pas moins les génies des écrivains de fon fiécle, que la protection qu'il leur accorda. Il fe trouva précifément dans le tems de la renaiffance des Lettres ; il en recueillit les débris échappés aux ravages de la Gréce, & il partagea avec Léon X. la gloire d'avoir fait fleurir les fciences & les arts dans l'Europe. Cette faveur déclarée lui valut à fon tour les juftes éloges qu'il

méritoit ; & ce qu'on doit remarquer, comme une chose qui fait également honneur à ce prince & aux lettres, c'est qu'il s'honora du titre de leur protecteur.

Nous voyons dans une lettre d'Erasme de 1516. que François I. ayant dit à Guillaume Petit son confesseur, qu'il vouloit attirer en France le plus de savans qu'il pourroit, Guillaume Petit avoit chargé Budé & Cop médecin du roi, de lui écrire pour l'engager à venir s'y établir, qu'Etienne Poncher (& non pas Ponchery, comme l'a écrit le Clerc) ambassadeur du roi à Bruxelles l'en avoit encore pressé, mais qu'Erasme s'en excusa sur ce que le roi catholique (Charles-Quint) le retenoit dans les Pays-bas.

Anne de Bretagne avoit commencé à attirer des femmes à la cour, mais comme Louis XII. ne s'en occupoit guéres, ce ne fut que sous François I. qu'elles y parurent avec éclat : il y fit venir aussi les cardinaux & les prélats les plus distingués de son royaume, comptant rendre par là sa cour plus brillante, & polir les mœurs de ses courtisans, qui se ressentoient de la rudesse de la guerre, par le savoir, les talens & les exemples de ce premier ordre de l'état. (*Brantôme.*) La duchesse d'Angoulême sa mere, qui logeoit au palais des Tournelles, ayant trouvé l'air mauvais, étoit venu se loger (1519.) dans l'hôtel de Nicolas de Neuville, chevalier, secretaire des finances & audiancier de France : cet hôtel étoit situé entre la Seine & la porte saint Honoré, qui étoit alors moins avancée qu'elle ne l'a été depuis lorsqu'on l'a abattue, & il occupoit à peu près la place où sont aujourd'hui les Thuilleries. Le roi achetta cet hôtel, dont Catherine de Médicis fit depuis un palais.

On ne peut être trop surpris de la simplicité qui a regné

en France pendant plus de mille ans par rapport aux édifices & aux jardins. Ce fut la renaiſſance des lettres, qui en étendant l'eſprit, fit appercevoir de ce qui manquoit. Les arts ſe perfectionnerent par la culture, & leur culture fournit de nouvelles idées; on commença à ſe trouver trop reſſerré, à meſure que l'on penſa davantage, on eut honte du peu dont on s'étoit contenté juſques-là, & quand une fois l'imagination ſe fut ouverte, elle regagna bien vîte tout le tems où elle avoit été enveloppée dans les ténébres de l'ignorance. L'époque célébre de cette grande révolution en Europe eſt le ſeizéme ſiécle, c'eſt-à-dire la deſtruction de l'empire des Grecs par Mahomet, qui fit refluer dans l'Occident tous les arts & les ſciences de la Gréce; les Médicis à Florence, Léon X. à Rome, & François I. en France, redonnerent la vie aux beaux arts; ce fut deux fois le ſort de la Gréce d'inſtruire & d'embellir l'Occident.



1547.
Avénement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

HENRI II. *né à saint Germain en Laye le* 31. *mars* 1518. *parvient à la couronne le* 31. *mars* 1547. *âgé de vingt-neuf ans. Il fut sacré à Reims le* 25. *juillet par Charles de Lorraine, archevêque de cette ville.*

Les ducs de Guise & de Nevers précéderent le duc de Montpensier & autres princes du sang à cette cérémonie, mais on trouve dans les regiſtres du parlement, qu'en 1547. 1551. 1561. & 1563. le duc de Montpensier & les autres princes du sang les précéderent.

Ce prince prit en arrivant au trône, pour devise, une lune naiſſante, c'eſt-à-dire, un croiſſant, en faveur de Diane de Poitiers, avec ces mots, *donec totum impleat orbem.*

1547.

ON a remarqué que ce regne avoit commencé & fini par un combat ſingulier, à la vérité de différent genre : le premier fut celui de Jarnac & de la Châtaigneraie, où celui-ci qui étoit favori du roi perdit la vie ; il étoit gentilhomme de la chambre du roi, & avoit été *enfant d'honneur*, ce qui étoit plus que page de la chambre : Jarnac étoit beaufrere de la ducheſſe d'Etampes, maîtreſſe de François I. Le ſecond combat fut le malheureux Tournois où le roi fut bleſſé à mort par Montgomeri.

Ceux qui eurent le principal crédit ſous ce regne, furent le connétable de Montmorenci, rappellé à la cour après la mort de François I. François duc de Guiſe, Charles cardinal de Lorraine ſon frere, le maréchal de Saint André, & la ducheſſe de Valentinois, qui, ayant déja paru à la cour de François I. de qui elle obtint la grace de ſon pere, ſe rendit maîtreſſe abſolue de l'eſprit & du cœur de Henri II. quoiqu'elle fût alors âgée de quarante-ſept ans.

Arrêt du parlement, limitatif du pouvoir du légat le cardinal de Saint George, conforme à ceux qui furent rendus en pareille occaſion, ſur les pouvoirs des cardinaux Alexandre Farneſe & Jacques Sadolet.

Bataille de Mulberg, où l'empereur Charles-Quint fait priſonnier Jean Frédéric, élec-

FEMMES.	*ENFANS.*	1559. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Catherine de Médicis, fille unique & héritiere de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, & de Madelaine de la Tour d'Auvergne, niéce de Clément VII. Elle fut mariée en 1533. & mourut en 1589. *Fœmina vasti animi & superbi luxûs* (de Thou) *femme d'un génie vaste, & d'une magnificence qu'elle porta jusqu'à l'excès.* Elle étoit arriere petite-fille, par sa mere, de Jean comte de Vendome: elle eut pour dame d'honneur la princesse de la Roche-sur-Yon, à qui Louis I. prince de Condé, reprochoit qu'elle se fut mise en condition: *pourquoi pas?* lui répondit la princesse, *n'avez-vous pas été colonel de l'infanterie après Bonivet & le vidame de Chartres?* (Brantôme.)	FRANÇOIS II. Louis, mort jeune. CHARLES IX. HENRI III. François, duc d'Alençon, d'Anjou & de Brabant. 1584. Elisabeth, mariée à Philippe II. 1568. Claude, mariée à Charles II. duc de Lorraine. 1575. *Elle fut tenue sur les fonts de batême par les ambassadeurs des Suisses.* Marguerite, premiere femme de Henri IV. 1615. Victoire, Jeanne, } mortes jeunes. *Enfans naturels.* Henri II. eut *d'une dame Ecossoise de la maison de Leviston, nommée Flamin,* Henri d'Angoulême, *Grand Prieur de France, gouverneur de Provence, & amiral des mers.* 1586. *De Philippe Duc, demoiselle Piémontoise, qui se fit religieuse après ses couches,* Diane d'Angoulême, *mariée à Horace Farnese, & ensuite à François de Montmorenci.* 1619. Ce fut elle qui réconcilia Henri III. avec le roi de Navarre Henri IV.	HENRI II. *meurt à Paris le* 10. *juillet* 1559. *d'un coup de lance que lui donna Montgomeri, dans un tournois, & dont l'éclat le blessa à l'œil droit. Il étoit âgé de quarante-un ans, & en avoit régné douze. Il est enterré à saint Denis.*	*Papes.* Paul III. 1549. Jules III. 1555. Marcel II. 1555. Paul IV. 1559. *Maison Othomane.* Soliman II. 1566. *Empereurs.* Charles V. abdique en 1556. meurt en 1558. Ferdinand. 1564. *Rois d'Espagne.* Charles V. 1558. Philippe II. 1598. *Rois de Portugal.* Jean III. 1557. Sebastien. 1578. *Rois d'Angleterre.* Edouard V. 1553. Marie. 1558. Elisabeth. 1603. *Roi d'Ecosse.* Marie Stuart décapitée 1587. *Roi de Dannemarc.* Christiern III. 1559. *Roi de Suéde.* Gustave. 1560. *Rois de Pologne.* Sigismond I. 1548. Sigismond II. 1572. *Czar.* Jwan Basilowitz. 1584.

teur de Saxe : il donne son électorat à Maurice, de la même maison, quoique ce prince fût Luthérien, ainsi que Jean Frédéric, voulant faire entendre que ce n'étoit point une guerre de religion, mais qu'il n'avoit pris les armes que contre les perturbateurs du repos public. Charles-Quint fait aussi prisonnier le Landgrave de Hesse, beau-pere de Maurice, qui s'étoit rendu à lui sur l'assurance de conserver sa liberté.

L'Angleterre n'étoit devenue que schismatique, à l'occasion du divorce de Henri VIII. qui s'étoit constitué chef de l'Eglise Anglicane. Thomas Crammer, archevêque de Cantorberi, changea la religion dans ce royaume, & y établit l'héréssie.

1548.

Troubles entre l'Angleterre & l'Ecosse. On vouloit marier le jeune roi Edouard avec Marie Stuart, & réunir par ce mariage l'Angleterre à l'Ecosse. Henri II. para ce coup, & fit venir en France Marie Stuart, qui épousa François II.

Jeanne d'Albret, fille unique & héritiere de Henri roi de Navarre, & de Marguerite sœur de François I. épousa Antoine de Bourbon, qu'elle fit roi de Navarre, mais les Anglois ne l'appellerent jamais que M. de Vendôme. (Charles-Quint avoit songé à lui faire épouser son fils Philippe II. pour terminer les querelles de la Navarre.) De ce mariage naquit Henri, depuis Henri IV. roi de France.

Interim de Charles-Quint en faveur des Luthériens : c'étoit un réglement provisionnel touchant les articles de foi qu'il falloit croire jusqu'à ce qu'un concile général les eût décidés. Jules Pflug, conseiller du duc George de

	ENFANS.		
	Enfans naturels. *De Nicole de Savigni.* Henri de Saint Remi. Henri II. n'eut point d'enfans *de Diane de Poitiers, veuve de Louis de Brefé, qu'il fit duchesse de Valentinois, & qui mourut en* 1566. *Elle laissa de son mari deux filles, dont la premiere fut femme du maréchal de Bouillon la Marck, & la seconde épousa le duc d'Aumale.*		

Saxe, fut un de ceux qui y eut le plus de part. Henri II. à la mort de Gabriel, dernier possesseur du marquisat de Saluces, réunit à la couronne ce marquisat, comme fief mouvant du Dauphiné. Troubles de Guyenne pour la gabelle : les séditieux furent sévérement punis. François duc d'Aumale, depuis duc de Guise, prend la qualité de duc d'Anjou dans son contrat de mariage avec Anne fille du duc de Ferrare & de Renée de France ; & le cardinal de Lorraine étant à Rome, prit le titre de cardinal d'Anjou ; tous deux fondés sur les droits prétendus par leur maison, qui descendoit d'Ioland, fille de Renée d'Anjou. (*de Thou.*)

Erection de l'Université de Reims.

1549.

Alliance renouvellée avec les cantons Suisses & leurs alliés, excepté Zuric & Berne qui refuserent de la signer, attendu les exécutions que l'on faisoit des Calvinistes dans le royaume. Henri fait le siége de Boulogne. Mort de Marguerite reine de Navarre : cette princesse, sœur de François I. veuve du duc d'Alençon, ensuite reine de Navarre, comblée de tous les dons de la nature, favorisa le Calvinisme qu'elle abandonna dans la suite, & fut cause des progrès rapides de cette secte naissante.

Les guerres ayant augmenté les tailles, plusieurs habitans de la campagne, pour ne les point payer, vinrent se réfugier à Paris : cela donna lieu d'accroître les fauxbourgs, & fit craindre que la ville, devenue trop grande, ne ruinât le reste du royaume : le roi donna un édit à ce sujet, en datte du mois de novembre 1549. c'est le premier réglement qui a fixé les bornes de la ville de Paris : cette crainte n'étoit que trop bien fondée, & voici comme

MINISTRES.

Secretaires d'état.

C'est depuis le traité de Cateau-Cambresis, où M. de l'Aubespine est qualifié *secretaire d'état*, que les *secretaires des finances* ont pris le titre de *secretaires d'état.*

Ils commencerent aussi sous ce regne à prêter serment entre les mains du roi, au lieu qu'auparavant ils le prêtoient entre les mains du chancelier seulement.

Guil. Bochetel. 1558.

Cl. de l'Aubespine 1567.

J. du Thier, aussi controlleur des finances. 1559.

Côme Clausse. 1558.

Jacq. Bourdin. 1567.

Flor. Robertet, seigneur de Frêne. 1567.

Jean d'Avançon, surintendant des finances.

GUERRIERS.

Connétable.

Anne de Montmorenci. 1567.

Maréchaux de France.

Depuis Henri II. le premier de nos rois qui a honoré les maréchaux de France du titre de *cousin*, nul de ceux qui ont possédé cette dignité, n'a été commandé par un autre que par un connétable ou un prince du sang.

Cl. d'Annebaut. 1552.

Oudart du Biez. 1553.

Henri II. avoit été fait chevalier de sa main, cela n'empêcha pas qu'il ne fut éloigné de la cour à l'avenement de ce prince, qui lui ôta même la charge de maréchal de France, mais il y fut rétabli.

Jean Caracciol, prince de Melphe. 1550.

Rob. de la Marck. 1556.

Jean d'Albon de S. André. 1562.

Charles de Cossé de Brissac. 1563.

P. Strozzi. 1558.

P. de la Barthe de Termes. 1562.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

François Olivier de Leuville. 1560.

Jean Bertrandi, cardinal, premier garde des sceaux de France en titre d'office. 1560.

Il avoit eu d'abord les sceaux par commission.

Premiers Présidens.

Pierre Lizet. 1554.

J. Bertrandi. 1560.

Gilles le Maistre. 1562.

Procureurs du Roi.

Noël Brulart. 1557.

Gilles Bourdin. 1570.

Avocats du Roi.

Gabriel Marlhac. 1551.

Pierre Seguier. 1580.

Den. Riant. 1557.

Gilles Bourdin. 1570.

Baptiste du Mesnil. 1569.

Aimon Boucherat. 1564.

SAVANS & Illustres.

And. Alciat. 1548.

P. Aretin. 1556.

Martin du Bellai. 1559.

P. Chastelain, grand aumonier. 1552.

Rob. Etienne. 1559.

Jean Fernel. 1558.

Jer. Fracastor. 1553.

On prétend qu'il trouva l'usage du Telescope avant Galilée, à qui on en avoit attribué l'invention. (Maffei.)

S. François Xavier. 1552.

Luc Gauric. 1559.

Mellin de S. Gelais. 1558.

S. Ignace. 1556.

Paul Jove. 1552.

Jean Maynier, baron d'Oppede. 1558.

Marguerite, reine de Navarre. 1549.

Jean Pena. 1558.

Fr. Rabelais. 1553.

Jul. Cés. Scaliger. 1558.

Mich. Servet. 1553.

Jacq. Silvius. 1554.

Jean Sleidan. 1556.

André Tiraqueau. 1558.

Le Trissin. 1550.

Louis XIV. s'en expliqua depuis dans ſes lettres patentes de 1672. où il renouvella les mèmes défenſes déja faites pluſieurs fois, de trop étendre les limites de Paris, accrue alors de plus de moitié, » qu'il étoit à craindre que la ville » de Paris, parvenue à cette exceſſive grandeur, n'eût le » même ſort des plus puiſſantes villes de l'antiquité, qui » avoient trouvé en elles-mêmes le principe de leur ruine, » étant très-difficile que l'ordre & la police ſe diſtribuent » commodément dans toutes les parties d'un ſi grand » corps. « C'eſt cette même ville qui, du tems que les Normands en firent le ſiége, étoit renfermée entre les deux bras de la Seine, ce qui s'appelle aujourd'hui la Cité.

1550.

La paix ſe fait avec l'Angleterre. Henri II. rentre dans Boulogne, moyennant quatre cens mille écus, payables en deux termes. Edit contre *les petites dattes* & autres abus de la cour de Rome en l'impétration des bénéfices. Mort de Claude duc de Guiſe : il étoit le ſecond fils de René duc de Lorraine, & il vint s'établir en France après avoir tenté inutilement de faire exclure Antoine ſon frere aîné de la ſucceſſion paternelle : ſon fils François, aſſaſſiné devant Orléans, fut la tige de la branche de Mayenne, éteinte en 1621. & pere de Henri maſſacré à Blois. Le fils de ce dernier, nommé Charles, fut pere de Henri duc de Guiſe, qui ſouleva la ville de Naples, & qui n'eut point d'enfans. La poſtérité de ſes freres a fini en 1675. en ſorte qu'il ne reſte plus de mâles de François né de Henri, mais la poſtérité de Claude ſubſiſte encore dans la branche d'Elbœuf, qui a formé trois autres branches; ſavoir, celles de Harcourt, éteinte, d'Armagnac & de Marſan.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI II.

1551.

Ligue pour la défense de la liberté Germanique entre le roi, Maurice électeur de Saxe, & Albert marquis de Brandebourg, qui s'étoient détachés de l'empereur. Déclaration du roi qui ordonne que tous les trois mois il seroit tenu dans son parlement des assemblées, (dites *Mercuriales* du mercredi, jour destiné à ces séances) où les gens du roi seroient tenus de requerir contre ceux de la compagnie qui auroient fait quelque chose d'indigne de leur ministere : il y avoit déja eu deux édits à ce sujet, l'un de Charles VIII. de 1493. l'autre de Louis XII. cinq ans après.

Edit du roi, portant défense d'envoyer de l'argent à Rome pour les bulles; (c'étoit une querelle personnelle avec le pape au sujet du duc de Parme) ce prince fait faire aussi des protestations au concile de Trente par Amiot, mais en même tems sa majesté donne un nouvel édit à Châteaubriant contre les Luthériens.

Les pairs commencent à entrer au parlement l'épée au côté, malgré les remontrances du parlement, qui représenta au roi, que de toute antiquité *cela étoit réservé au roi seul*, *en signe de spéciale prérogative de sa dignité royale*, & que François, fils du feu roi François I. étant dauphin, & messire Charles de Bourbon, y étoient venus laissant leur épée à la porte. Baronnie de Montmorenci érigée en duché-pairie en faveur d'Anne, connétable de ce nom : sur quoi il faut remarquer que dans l'érection du comté de Beaufort en 1597. en duché-pairie en faveur de César Monsieur, la préséance y est conservée au duché de Montmorenci, en même tems que ce duché a le rang sur tous ceux qui sont plus anciens.

Etabliſſement des ſiéges préſidiaux : chambre des monnoies érigées en cour ſouveraine.

La guerre, ſans être déclarée, avoit déja commencé en Italie entre le roi & l'empereur, au ſujet des duchés de Parme & de Plaiſance.

1552.

Maurice, électeur de Saxe, manque de ſurprendre Charles-Quint dans Inſpruch. Priſe de Metz, Toul & Verdun par Henri II. qui marchoit pour ſe joindre aux princes d'Allemagne de la ligue Proteſtante. Il eſt rappellé en France par les ravages qu'y faiſoit, ſur les frontieres de Picardie, Marie d'Autriche, reine de Hongrie, ſœur de Charles-Quint, & gouvernante des Pays-bas, & par la pacification de Paſſau, qui donnoit aux Luthériens entiere ſûreté pour leur religion. Le landgrave de Heſſe eſt mis en liberté. Henri II. reſte ſeul de la ligue en guerre contre l'empereur. Pour fournir aux frais d'une guerre ſi ruineuſe, il aliéne une partie de ſon domaine, met un impôt de 25 livres ſur chaque clocher, & un autre ſur l'argenterie des égliſes.

Arrêt du 6. août, par lequel le parlement défend les *écoles buiſſonnieres :* c'étoit des écoles que les Luthériens tenoient dans la campagne, par la crainte d'être découverts par le chantre de l'égliſe de Paris qui préſidoit aux écoles. C'eſt l'origine de ce proverbe.

1553.

Charles-Quint leve le ſiége de Metz, vaillamment défendu par François duc de Guiſe, & par toute la haute nobleſſe de France. Pour réparer cet affront, il prend Therouene, qu'il détruit de façon qu'il n'en reſte plus de

trace ; il prend auſſi la ville de Heſdin, ayant pour général Emanuel-Philibert de Savoie, prince de Piémont ; ce prince grand homme de guerre, toujours attaché à l'empereur, ne perdoit pas l'eſpérance de recouvrer ſes états que la France lui retenoit, & qui en effet lui furent rendus à la fin de ce regne. Les François, faute de ſecours aſſez conſidérables, ne font pas de grands progrès en Piémont, où commandoit le maréchal de Briſſac, illuſtre par ſes talens militaires, & par les ſentimens qu'on prétendoit qu'avoit pour lui la ducheſſe de Valentinois. Ce fut la jalouſie du roi qui lui fit donner l'emploi de lieutenant général par de-là les monts.

M. de Termes s'empare d'une partie de l'iſle de Corſe.

Edouard, roi d'Angleterre, meurt âgé de ſeize ans, c'eſt-à-dire en minorité, car ſuivant le teſtament de ſon pere, il paroît qu'il ne devoit être majeur qu'à dix-huit ans, qui eſt l'âge de la majorité des rois d'Angleterre. Marie, fille de Catherine d'Arragon, & ſœur aînée d'Edouard, lui ſuccede, & pour ne laiſſer aucun doute ſur ſa légitimité, elle fait annuller la ſentence de divorce entre Henri & Catherine, ce qui rendoit le mariage d'Anne de Boulen & la naiſſance d'Eliſabeth fort équivoques ; elle punit de mort le duc de Nortumberland & Jeanne de Grai, petite niéce de Henri VIII. ſa belle-fille, qu'il avoit fait proclamer reine. Jeanne deſcendoit de ce duc de Suffolk, que Marie veuve de Louis XII. avoit épouſé, & par ſa mere ſe trouvoit petite niéce de Henri VIII. elle ne fut exécutée que l'année ſuivante. Marie rétablit la religion Catholique en Angleterre.

Michel Servet, hérétique, eſt brûlé à Genéve vingt ans après que Genéve eut donné ſon arrêt contre la religion Romaine. Cette exécution ſe fit à la pourſuite de Calvin,

qui démentit bien alors tout ce qu'il avoit cherché à établir touchant les exécutions pratiquées contre les hérétiques.

Edit de Henri II. par rapport à la collation des bénéfices, qui confirme la partition des mois établie en Bretagne, où le pape a huit mois, & est obligé, suivant le concile de Latran, de conférer dans les six mois de la vacance. On a prétendu que ce fut au concile de Constance que fut dressé le compact Breton, en conséquence duquel cette partition fut d'abord établie, mais on ne voit aucune trace de ce compact, & il y a plus d'apparence qu'on doit rapporter cet arrangement à une bulle d'Eugéne IV. Il faut remarquer que, lors du concordat, quoique la Bretagne ainsi que la Provence appartinssent à François I. elles n'y furent cependant pas comprises, parce que le concordat ne fut fait que pour abolir la *pragmatique*, & que, quand la *pragmatique* fut faite sous Charles VII. ces provinces n'étoient point au roi : aussi François I. obtint-il un induit pour nommer aux bénéfices de ces deux provinces, auxquels ses successeurs ont continué de nommer. Il en est de même des provinces réunies à la France depuis le concordat.

Création du parlement de Bretagne.

1554.

Philippe, fils de Charles-Quint, épouse la reine Marie, au grand mécontentement des Anglois & de la France. Le roi ravage le Brabant, le Hainaut, le Cambresis, & défait les Impériaux à la bataille de Renti, dont cependant il fut obligé de lever le siége : il chercha à cette journée l'occasion de combattre Charles-Quint de personne à personne, mais Charles-Quint l'évita. Le duc de Guise se

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI II.

ſignala dans ce combat. Strozzi, commmandant les troupes de France, eſt défait à la bataille de Marcian en Toſcane, par le marquis de Marignan, qui après cette défaite marche à Sienne; cette place eſt courageuſement défendue par Montluc, & ne ſe rend qu'après un ſiége de dix mois. M. de Termes ſe maintient dans l'iſle de Corſe; le maréchal de Briſſac prend Yvrée.

1555.

La guerre ſe rallentit dans les Pays-bas, par l'épuiſement réciproque de l'empereur & du roi. Le maréchal de Briſſac a quelques ſuccès en Piémont. Charles-Quint ſe démet de la couronne d'Eſpagne en faveur de Philippe ſon fils, dans une aſſemblée convoquée à Bruxelles, après lui avoir donné, lors de ſon mariage avec Marie, les royaumes de Naples & de Sicile, & peu après, l'inveſtiture du duché de Milan, & lui avoir remis deux mois avant cette aſſemblée ſes états des Pays-bas & de Bourgogne, & l'avoir créé chef de l'ordre de la Toiſon. Ce prince avoit déja fait élire roi des Romains ſon frere Ferdinand, qui poſſéda l'empire après lui : il ſe repentit bien-tôt d'avoir pris ce parti ſi contraire aux intérets de Philippe II. ſon fils, & il fit l'impoſſible pour engager Ferdinand à s'en déſiſter, mais Ferdinand tint bon. C'eſt ce qui a fait dans l'Europe les deux branches d'Autriche.

Les papes de la maiſon de Médicis avoient fait leurs parens ducs de Toſcane. Paul III. avoit fait ſon fils Farneſe ſouverain de Parme & de Plaiſance. Les Caraffes voulurent de même tenter la fortune ſous le pontificat de Paul IV. en conſéquence ce pape propoſa une ligue à Henri II. pour conquérir conjointement le royaume de Naples; le roi accepta la ligue, malgré les remontrances du conné-

table de Montmorenci, & du cardinal de Tournon; il y fut excité par le cardinal de Lorraine, qui avoit, dit-on, des vûes sur le souverain pontificat, & par le duc de Guise son frere, qui devoit commander l'armée, & qui étoit toujours entêté des prétentions de sa maison sur le royaume de Naples.

1556.

Tréve de cinq ans, conclue à Vaucelles entre l'empereur & le roi, le 5. février. Charles-Quint se démet de l'empire en faveur de son frere Ferdinand, déja roi des Romains. Les électeurs & princes de l'Empire s'étoient fort élevés contre l'élection d'un roi des Romains; disant que c'étoit donner deux maitres à l'Empire; *grave Imperio futurum duos habere eodem tempore dominos*; (Struvius) que c'étoit une nouveauté dont il n'y avoit pas d'exemple dans l'Empire, & une infraction manifeste à la bulle d'or. Mais les électeurs se trompoient dans le fait, car il y avoit longtems que l'élection d'un roi des Romains avoit eu lieu, du vivant même d'un empereur regnant, puisque dès l'an 1056. (V. à cette année.) l'empereur Henri III. avoit fait déclarer son fils roi des Romains; & par rapport à la bulle d'or, qui n'en dit pas un mot, Charles IV. qui en étoit l'auteur & qui devoit l'entendre, n'avoit-il pas fait élire Vencessas son fils roi des Romains? A la vérité il y trouva de l'opposition, mais il en vint à bout, en promettant à chaque électeur cent mille florins, qui furent convertis en terres qu'il leur céda.

Après cette cession de l'empire, Charles-Quint se retira dans un couvent de la province d'Estramadure. Marie d'Autriche, veuve de Louis de Hongrie, sœur de Charles-Quint, qui avoit succedé dans le gouvernement des Pays-

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI II.

bas à sa tante Marguerite, & qui y servit si utilement contre la France, accompagne l'empereur dans sa retraite avec Eléonore sa sœur, veuve de François I. elles ne lui survécurent guéres ni l'une ni l'autre, étant mortes toutes deux en 1558. La calomnie n'avoit pas épargné Marie d'Autriche; on prétendoit que dom Jean d'Autriche n'étoit pas fils de Barbe Blomberg, & elle ne pardonnoit pas à Henri II. quelques chansons que l'on avoit faites en France sur elle & sur Barbançon. (*d'Aremberg.*) Balzac parlant de cette retraite de Charles-Quint, cite une piéce qu'il avoit reçue de Rome, & qui commence par ces mots: *Lorsque Charles ennuyé du monde voulut mourir sous l'empire de son frere & sous le regne de son fils, &c.* En effet, c'étoit bien des maîtres pour un homme si vain. Le cardinal Caraffe vient en France en qualité de légat; il détermine le roi à rompre la tréve, & à envoyer deux armées, l'une en Italie, commandée par le duc de Guise, l'autre en Flandres, commandée par le connétable de Montmorenci. Edit touchant les mariages clandestins. L'occasion de cet édit fut la promesse de mariage que le duc de Montmorenci avoit donnée à mademoiselle de Pienne, sans le consentement du connétable: le pape Paul IV. à qui le roi & le connétable demanderent des dispenses pour relever le duc de Montmorenci de cette promesse, afin qu'il pût épouser madame de Farnese, fille naturelle de Henri II. apporta beaucoup de retardement à expédier la dispense; il vouloit en cela complaire au duc de Guise, jaloux du nouveau crédit que la maison de Montmorenci alloit acquérir par ce mariage: ce fut dans ces circonstances que fut donné l'édit sur les mariages clandestins. Il faut remarquer que le roi donna à cet édit un effet rétroactif.

Edit rigoureux & observé, qui punit de mort les filles qui font périr leur fruit. *

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI II.

1557.

Philippe II. regagne les Farneſes en leur rendant Plaiſance, & le duc de Toſcane en lui remettant Sienne. Le duc de Guiſe, mal ſecondé par le pape, & ayant en tête le duc d'Albe, n'a pas de ſuccès en Italie. Marie, reine d'Angleterre, détermine ſes ſujets à déclarer la guerre au roi. Siége de Saint-Quentin, par Emanuel-Philibert duc de Savoie, défendu vaillament par l'amiral de Coligni : le connétable de Montmorenci, quoique moins fort de moitié que les ennemis, s'avance vers la place, contre l'avis du maréchal de Saint-André, pour y faire entrer du ſecours : quelques troupes s'y gliſſerent, mais le connétable ayant été attaqué dans ſa retraite, eſt vaincu & fait priſonnier avec le maréchal de Saint-André : le comte d'Anguien, frere du prince de Condé, y perd la vie, le duc de Montpenſier la liberté, & l'amiral eſt forcé de rendre Saint-Quentin, où il fut fait priſonnier. Cette bataille, nommée *Bataille de S. Quentin*, répand la terreur dans la France. Le duc de Guiſe eſt rappellé ſur le champ d'Italie avec ſon armée. Le maréchal de Briſſac ſe ſoutient dans le Piémont, avec le peu de troupes qui lui reſtent. Les ennemis manquent de ſurprendre la ville de Lyon.

1558.

Aſſemblée des notables, tenue dans une chambre du parlement : ce fut dans cette aſſemblée d'états que la magiſtrature prit ſéance pour la premiere fois, & forma un quatriéme ordre ; juſques-là elle n'y avoit pas pris de place, & c'eſt à tort qu'on l'a cru confondue avec le tiers-état : elle n'y a point reparu depuis ; elle n'aſſiſta ni aux états de Blois, ni à ceux de Paris. Le duc de Guiſe eſt fait lieu-

tenant général du royaume, & y rétablit la confiance par la prise importante de la ville de Calais, qui étoit entre les mains des Anglois depuis l'an 1347. qu'Edouard III. l'avoit prise sur Philippe de Valois. Les Anglois sont entierement chassés de la France. Le duc de Guise prend Guines, ensuite Thionville, où Strozzi fut tué. Tandis que le duc de Nevers prend Charlemont, le maréchal de Termes qui avoit succédé à Strozzi dans l'office de maréchal de France, prend Dunkerque & Saint-Vinox, & est battu à Gravelines par le comte d'Egmont : c'étoit ce même comte d'Egmont qui avoit été vainqueur à Saint-Quentin, & qui mourut dix ans après sur un échauffaut, laissant dans une extrême pauvreté Sabine de Baviere sa femme, trois fils & huit filles.

Marie Stuart épouse François dauphin, (depuis François II.) ce qui fit que ce prince, du vivant de son pere, s'appella le roi dauphin, à cause de la couronne d'Ecosse que cette princesse lui apporta en dot. On commence à parler de paix. La mort de Marie, femme de Philippe II. rend ce prince plus indifférent sur les pertes des Anglois : ses affaires d'ailleurs le rappelloient en Espagne. Elisabeth succéda à la reine Marie : Philippe II. avoit conservé la vie à cette princesse, quoique Marie l'eût fait condamner, & cette action pleine d'humanité en apparence lui fit honneur ; mais Cabrera, son historien, avoue de bonne foi que ce n'étoit qu'un effet de sa politique, & que n'ayant point d'enfans de Marie il conservoit Elizabeth, pour empêcher que Marie Stuart qui alloit devenir reine de France, ne joignit à cette couronne celle d'Angleterre, & ne devînt par cette union redoutable aux Pays-Bas. Ce même Philippe II. fit proposer à la reine Elisabeth de l'épouser. (*Mem. de Nevers.*) Le duc de Guise voit diminuer sa fa-

veur, pour avoir déplu à la duchesse de Valentinois. Le connétable est chargé de la négociation de la paix ; il intéresse le duc de Savoie à y travailler, par l'espérance de la restitution de ses états. François de Noailles, évêque d'Acqs, un des plus habiles négociateurs qu'ait eus la France, obtient la préséance à Venise sur Vargas, ambassadeur de Philippe II. Elisabeth succede à Marie sa sœur. Le roi fait prendre à son fils & à sa belle fille le titre & les armes de roi & de reine d'Ecosse, d'Angleterre & d'Irlande.

1559.

Edit donné à Escouan au mois de juin, pour punir de mort tous les Luthériens, lequel fut vérifié par tous les parlemens sans limitation, avec défense aux juges de diminuer la peine, comme ils avoient fait : & parce qu'il y eut quelques conseillers du parlement de Paris qui, à la mercuriale, furent d'avis de faire ouverture des prisons à un Luthérien qui persistoit en son opiniatreté, *chose du tout contraire à l'édit de Romorentin*, le roi vint en parlement, séant pour lors aux Augustins, & fit constituer prisonniers cinq conseillers de la cour. (*Mem. de Castelnau*, *liv.* 1. *ch.* 3.) Le parlement étoit composé alors de cent trente juges, & le royaume de sept parlemens.

Paix de Câteau-Cambresis, dont les conditions furent alors désapprouvées par les Guises, ennemis du connétable qui en fut l'auteur, & qui étoit dans la plus haute faveur par le mariage de Damville son fils avec Henriette de la Marck, petite-fille de la duchesse de Valentinois. Les Guises avoient raison, & ce fut contre l'avis de tout son conseil, que Henri II. qui commençoit à reprendre ses avantages sur l'Espagne, perdit par ce traité ce que

les armes Eſpagnols n'auroient pû lui enlever après trente années de ſuccès. Calais reſte à la France, mais ce ne devoit être que pour huit ans; paſſé lequel tems cette ville devoit retourner aux Anglois, ſous la condition que pendant ledit eſpace de huit années la reine Eliſabeth n'entreprendroit rien contre la France ni contre l'Ecoſſe: & comme cette princeſſe manqua à cette condition, en envoyant du ſecours à l'amiral & aux hérétiques d'Ecoſſe, Calais nous reſta. On rend au duc de Savoie une partie de ſes états, juſqu'à ce que les droits de la ducheſſe d'Angoulême, grand'mere du roi, euſſent été réglés: d'ailleurs, tout eſt rendu de part & d'autre, ſoit en Italie, ſoit en France, excepté les trois importantes villes de Metz, Toul & Verdun, qui nous reſterent. Par la même paix furent conclus les mariages d'Eliſabeth, fille du roi, avec Philippe II. & de ſa ſœur Marguerite avec le duc de Savoie: ce fut au milieu des fetes que donna Henri II. à l'occaſion de ce ſecond mariage, que ce malheureux prince trouva la mort. M. de Thou, un peu crédule ſur l'aſtrologie judiciaire, rapporte que le fameux aſtrologue Luc Gauric avoit prédit le tems & le genre de mort dont devoit finir Henri II. Cependant le célébre Gaſſendi rapporte lui-même la prédiction de Gauric, qui porte que ſi ce prince pouvoit ſurmonter les périls dont il étoit menacé la ſoixante-troiſiéme & la ſoixante-quatriéme année de ſon âge, il vivroit heureux juſqu'à ſoixante-neuf ans dix mois, & ce prince eſt mort à quarante ans.

Les divertiſſemens d'alors étoient les combats à la barriere, les tournois, les joûtes, & les tours de force. Brantôme raconte avec admiration comment le duc de Nemours, monté ſur un rouſſin qui ſe nommoit *le Réal*, deſcendoit au grand galop les degrés de la ſainte Chapelle

de Paris : cette ostentation de vigueur & d'adresse dont les guerriers d'alors faisoient parade, étoit un reste de ce qui se passoit du tems où les armes à feu n'étoient pas encore trouvées. Comme alors on se battoit souvent corps à corps, il étoit utile de pratiquer des exercices qui entretenoient l'adresse & la force ; aussi voyons-nous qu'insensiblement ces exercices devenus moins nécessaires, passerent de mode, & que s'ils reparurent dans quelques occasions, ce ne fut que comme des représentations d'un usage antique. Un envoyé du Grand Seigneur qui vint en France sous le regne de Charles VII. & qui assista à ces sortes de spectacles, où il arrivoit toujours malheur, disoit fort sensément, que *si c'étoit tout de bon, ce n'étoit pas assez, & que si c'étoit un jeu, c'étoit trop.*



1549.
Avénement à la couronne.

FRANÇOIS II.
parvient à la couronne le 10. juillet 1559. âgé de seize ans. Il fut sacré à Reims le 18. septembre de la même année, par l'archevêque Charles, cardinal de Lorraine, sans grande pompe, d'autant qu'il étoit en deuil. (*Journal de Brûlart.*)

On ne fabriqua aucune monnoie en France sous le nom de ce prince : mais en Ecosse on fabriqua des testons sous le nom de François II. & de Marie reine d'Ecosse son épouse.

EVENEMENS REMARQUABLES.

1559.

ON se plaint quelquefois de la disette des grands hommes, & on regrette les siécles qui en ont produit plusieurs à la fois. C'est en effet un beau spectacle dans l'histoire, que de voir des événemens singuliers préparés par des esprits supérieurs, & soutenus par des courages héroïques : mais les peuples en sont-ils plus heureux ? Je crois bien que de grands hommes réunis sous une autorité légitime, & dont les talens ne sont employés qu'au bien de l'état, peuvent & doivent produire de grandes choses ; mais comme ces circonstances se trouvent rarement ensemble, il n'y a pas de plus grand malheur pour les états que ce concours de personnages illustres & puissans, qui, prétendant tous à l'autorité, commencent par la diviser, & finissent par l'anéantir.

Tel fut le regne de François II. ce regne d'une courte durée, puisqu'il ne fut que de dix-sept mois, fit éclore tous les maux qui depuis désolerent la France, & dont la cause principale fut le nombre de grands hommes qui vivoient alors. Les Guises qui abusoient de l'autorité que le roi leur avoit confiée, étoient assez grands pour se maintenir contre les princes du sang qui prétendoient avoir droit au gouvernement, à cause de la jeunesse du roi. Le roi de Navarre & le prince de Condé avoient assez de ressources pour former un parti contre eux, & les grands du royaume assez d'ambition

FEMMES.	*ENFANS.*	1560. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Marie Stuart, fille de Jacques V. roi d'Ecosse, & de Marie de Lorraine, fille de Claude I. duc de Guise, épousa François II. en 1558. & eut la téte tranchée le 18. février 1587.		FRANÇOIS II. *meurt à Orléans le 5. décembre* 1560. *dans sa dix-huitiéme année. Il est enterré à saint Denis.* Il y a une tradition qu'un valet de chambre Ecossois & huguenot, emporté par la fureur d'une religion nouvelle, empoisonna la coëffe du bonnet de nuit du roi, à l'endroit qui répondoit à la fistule qu'il avoit à l'oreille. (*Le Laboureur sur Castelnau.*)	*Papes.* Paul IV. 1559. Pie IV. 1565. *Maison Othomane.* Soliman II. 1566. *Empereur.* Ferdinand. 1564. *Roi d'Espagne.* Philippe II. 1598. *Roi de Portugal.* Sebastien. 1578. *Roi d'Angleterre.* Elisabeth. 1603. *Roi d'Ecosse.* Marie Stuart. 1587. *Roi de Dannemarc.* Frédéric II. 1588. *Rois de Suéde.* Gustave. 1560. Eric, déposé 1568. *Roi de Pologne.* Sigismond II. 1572. *Czar.* Jwan Basilowitz. 1584.

pour entretenir les divisions, & pour vouloir profiter des troubles. Les querelles de religion étoient un prétexte trop spécieux pour n'être pas employé par les deux partis : l'attachement de la plûpart des peuples pour l'ancien & le véritable culte, tint lieu aux Guises de ce qui leur manquoit pour appuyer une autorité qu'on sentoit bien qu'ils ne devoient qu'à la séduction ; & l'amour de la nouveauté tint lieu aux princes du sang de l'autorité qui étoit entre les mains des Guises.

François duc de Guise & le cardinal de Lorraine, oncles du roi par sa femme, sont mis à la tête du gouvernement : ce fut à cette occasion que le greffier du Tillet écrivit son livre de la *Majorité des rois*, pour prouver que le roi majeur, quoique jeune d'âge, peut se choisir le conseil qu'il veut. Le connétable de Montmorenci & la duchesse de Valentinois sont renvoyés. La reine ne pardonnoit pas au premier d'avoir dit, qu'excepté une fille naturelle, il n'y avoit aucun des enfans du roi qui lui ressemblât. Sa charge de grand-maître fut donnée au duc de Guise, & pour dédommagement son fils aîné fut fait maréchal de France *surnuméraire*.

On ôte les sceaux à Bertrandi, créature de la duchesse de Valentinois, qui fut envoyé à Rome, pour les rendre au chancelier Olivier, personnage illustre, dit M. de Thou, par son intégrité, par la politesse & l'agrément de son esprit, par sa sagesse & son expérience dans les affaires : mais ce magistrat s'apperçut bien-tôt qu'on l'avoit râppellé à la servitude plûtôt qu'à la libre fonction de la premiere charge de l'état, & que l'on vouloit se servir de sa réputation pour autoriser les injustices dont on le forceroit d'être le ministre. Messieurs de Guise, pour relever leur ministere, font rendre des édits très-sages : l'un pour dé-

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
François duc de Guise. 1563.	*Connétable.*	*Chanceliers.*	Jean, cardinal du Bellai. 1560.
Charles, cardinal de Lorraine. 1574.	Anne de Montmorenci. 1567.	Jean Bertrandi, cardinal, G. D. S. 1560.	Joachim du Bellai. 1560.
Secretaires d'état.	*Maréchaux de France.*	Franç. Olivier de Leuville. 1560.	Charles de Marillac, archeveque de Vienne. 1560.
Claude de l'Aubespine. 1567.	Jacq. d'Albon de Saint André. 1562.	Michel de l'Hôpital. 1573.	Philippe Melancthon. 1560.
Jacq. Bourdin. 1567.	Charles de Cossé de Brissac. 1563.	*Premier président.*	Emard Rançonnet. 1559.
Flor. Robertet. 1567.	Paul de la Barthe de Termes. 1562.	Gilles le Maistre. 1562.	
Flor. Robertet d'Alluie. 1569.	François de Montmorenci. 1579.	*Procureur du Roi.*	
		Gilles Bourdin. 1570.	
		Avocats du roi.	
		Bapt. du Mesnil. 1569.	
		Aimon Boucherat. 1564.	

fendre de porter des armes à feu ; un autre pour révoquer toutes les aliénations du domaine ; & un troisiéme, par lequel le roi ordonne que, lorsqu'il y auroit une place vacante dans les tribunaux de justice, les juges eussent à présenter trois sujets, parmi lesquels sa majesté choisiroit. Ils engagent le roi à faire une promotion de dix-huit chevaliers de saint Michel, ce qui commence à avilir cet ordre, dont le nombre ne devoit être que de trente-six : cela donne lieu à Le Laboureur de faire une réfléxion sur la multiplication des grandes dignités en France. » Le prince est » trompé, qui croit que cette multiplication de grandeurs » en son état lui soit avantageuse, ce sont autant de dettes » qu'il crée sur sa couronne, ce sont autant de nouveaux » intérêts qui se forment pour les partis & pour les factions à venir, parce que la fortune qui éléve les nouvelles créatures, les laisse nourrir à la république. « (*Le Laboureur sur Castelnau.*) » Les marques d'honneur, » dit M. de Sainte Palaye, sont la monnoie de l'état : il est » aussi dangereux de la hausser à l'excès que de la baisser. « Antoine de Bourbon, roi de Navarre, favorise par sa lenteur à se rendre à la cour, l'ambition des Guises, & les trouve les maîtres quand il arrive : on le renvoie avec le cardinal de Bourbon son frere & le prince de la Roche-sur-Yon, conduire Elisabeth de France à Philippe II. son mari, & lui porter l'ordre de S. Michel. Antoine Minard, président au parlement, lequel avoit été curateur de Marie Stuart, magistrat fort attaché à la véritable religion, est assassiné d'un coup de pistolet le 12. décembre entre cinq & six heures du soir, étant sur sa mule, au retour du palais. Ce fut à l'occasion de ce meurtre, qu'il fut donné un édit, portant *que la cour se leveroit dès-lors en avant à quatre heures du soir, depuis la saint Martin jusqu'à Pâques.* On

soupçonna de ce meurtre un Ecossois, nommé Jacques Stuart. Anne du Bourg, conseiller au parlement & diacre, est exécuté en gréve pour le fait du Calvinisme, après avoir été dégradé; & comme l'assassinat du président Minard hâta la condamnation de du Bourg, aussi la condamnation de du Bourg donna lieu à la conjuration d'Amboise, & aux guerres qui suivirent.

1560.

La conspiration d'Amboise contre les Guises éclate au mois de mars: la différence de commencer l'année au mois de janvier ou à Pâques, a mis quelquefois de la diversité dans les dattes; les uns plaçant, par exemple, la conjuration d'Amboise en 1559. & les autres en 1560. Le prince de Condé passoit pour être le chef muet de cette conspiration, dont la Renaudie étoit le conducteur. Ce la Renaudie devoit la vie au duc de Guise, qui l'avoit aidé à se sauver des prisons de Dijon où il étoit, pour avoir fait une certaine fausseté, disoit-on, contre le greffier du Tillet, pour la cure de Champigners en Angoumois. (*Brantôme.*) Le prétexte de la conjuration d'Amboise étoit la religion, *combien que le bruit fût qu'il y avoit plus de malcontentement que de huguenoterie.* (Journal de Brûlart.) Les Guises en sont avertis par le nommé Avenelles avocat. La cour qui étoit à Blois se retire à Amboise. Le duc de Guise est déclaré lieutenant général du royaume. La plus grande partie des conjurés est arrêtée, & ils sont exécutés. Le chancelier Olivier meurt de douleur de tous ces troubles. Michel de l'Hôpital lui succede. Le prince de Condé qui étoit à la cour est accusé d'avoir eu part à la conjuration, & s'en justifie. Le duc de Guise vouloit que l'on dissimulât avec le prince de Condé, dans la crainte que le désespoir

n'achevât de le déterminer pour les Proteſtans, mais le cardinal de Lorraine ne fut point de cet avis. (*Mém. de Caſtelnau.*) La ducheſſe de Ferrare, grande Proteſtante, ſœur de la reine Claude, qui revint alors en France, & qui crut que le duc de Guiſe ſon gendre étoit d'accord avec le cardinal, lui dit *qu'il avoit failli grandement, & que ce n'étoit pas peu de choſe de traiter un prince du ſang de cette ſorte.* (Brantôme.) Marot étoit ſecretaire de cette princeſſe, & Calvin l'avoit été voir à Ferrare. Les conjurés, par l'opinion qu'ils avoient de la fidélité de l'amiral pour le roi, ſe cacherent de lui, & il ne ſut rien de la conjuration.

Edit de Romorantin, qui attribue aux évêques la connoiſſance du crime d'héréſie, & l'interdit aux cours de parlement; cet édit ne fut enregiſtré qu'avec peine, & avec des modifications par rapport aux laïcs, à qui la cour réſerve le droit de ſe pourvoir devant le juge royal. On prétendoit que le chancelier de l'Hôpital n'avoit donné cet édit que pour éviter un plus grand mal, qui étoit l'établiſſement de l'inquiſition.

Edit des ſecondes nôces. Le roi aſſemble à Fontainebleau un conſeil extraordinaire, où l'amiral de Coligni préſenta une requête en faveur des Calviniſtes. Le réſultat fut que l'on convoqueroit les états à Orléans, qu'on laiſſeroit les Calviniſtes en repos, & qu'on aſſembleroit un concile national, ſi le pape en refuſoit un général. Cette derniere réſolution hâta la tenue du concile. Le roi de Navarre & le prince de Condé ſont mandés pour ſe trouver aux états à Orléans. Le prince de Condé eſt arrêté en arrivant dans cette ville, où étoit le roi, ſur le prétexte d'une nouvelle conſpiration découverte par Jacques de la Sague, agent de ce prince, & eſt condamné à perdre la

tête, ce qui ne fut pas exécuté, parce que le roi mourut sur ces entrefaites. Le Laboureur rapporte au sujet de l'arrêt contre le prince de Condé, que Louis de Bueil, comte de Sancerre, refusa généreusement de le signer, & que ce retardement aida au salut du prisonnier. D'autres ajoutent que le chancelier & le président Guillard du Mortier, différerent de signer par le même motif; mais M. de Thou croit que l'arrêt de mort fut dressé & non signé.

Quoique le royaume tombât dans une minorité par la mort de François II. cependant il ne fut pas regretté, parce qu'on aimoit mieux une minorité véritable qu'une majorité imaginaire.

Les Protestans furent appellés en ce tems *Huguenots*.



1560.
Avénement à la couronne.

CHARLES IX.
né à S. Germain en Laye le 27. juin 1550. parvient à la couronne le 5. décembre 1560. âgé d'environ dix ans. Il fut sacré à Reims le 15. mai 1561. par Charles, cardinal de Lorraine.

M. de Cipierre avoit été son gouverneur, lorsqu'il n'étoit encore que duc d'Orléans; quand il devint roi, on joignit à M. de Cipierre le prince de la Roche-sur-Yon. Il eut pour précepteur Jacques Amiot. Maximilien, archiduc d'Autriche, depuis empereur, & son beau-pere, fut son parain, & lui donna son nom de Maximilien, qu'il changea depuis.

Sa devise, dont le chancelier de l'Hôpital étoit l'auteur, furent deux colonnes, avec ces mots, *pietate & justitia.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1560.

ETATS généraux tenus à Orléans, puis remis à Pontoise; les députés des trois états ayant représenté, que leurs pouvoirs étoient expirés à la mort du roi, & qu'il falloit les renouveller, il fut arrêté que les députés continueroient d'agir en vertu de leurs commissions, sur le principe que par la loi du royaume, le mort saisit le vif, que l'autorité royale ne meurt point, & qu'elle passe sans interruption du roi défunt à son légitime successeur.

L'état étoit alors endetté de quarante-deux millions, quoique le roi Henri II. eût trouvé dans le trésor de l'épargne dix-sept cens mille écus; ensorte que ces dettes furent faites en moins de quatorze ans. Les états d'Orléans ne produisirent aucun bien: il faut seulement remarquer la célébre ordonnance qui y fut rendue au sujet des matieres ecclésiastiques, & sur le fait de la justice. L'article VIII. restraint l'abus des monitoires, & défend d'en donner, sinon pour crime & scandale public; dans un des articles, les substitutions sont réduites à deux degrés; il est aussi ordonné que désormais tous les baillis & sénéchaux seroient de robe courte. Louis XII. avoit ordonné que les baillis & sénéchaux seroient gradués, parce que la justice souffroit d'être exercée par des hommes de guerre, qui n'avoient nulle idée de jurisprudence; mais comme les degrés qu'ils pre-

FEMMES.	*ENFANS.*	1574. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II. mariée en 1570. morte en 1592. Philippe II. après la mort d'Anne d'Autriche sa femme, fit proposer par un Jésuite très-savant à la reine Elisabeth, veuve de Charles IX. & sœur de la reine Anne, de l'épouser : l'empereur & l'impératrice, sœur de Philippe II. ses pere & mere, chez lesquels elle s'étoit retirée, firent des efforts inutiles pour la déterminer à ce mariage. (*Brantôme*) *Prisci moris vel juvenili ætate fæmina*, (de Thou.) *Princesse, qui, quoique dans la plus grande jeunesse, avoit les mœurs de l'ancien tems.*	Marie-Elisabeth, morte âgé de cinq ans. *Enfans naturels.* Charles IX. eut de *Marie Touchet, fille du Lieutenant particulier au présidial d'Orléans.* N.... fils, mort en bas age. Charles de Valois, qui fut successivement grand prieur de France, comte d'Auvergne, & duc d'Angoulême, *lequel a fait la branche des derniers ducs d'Angoulême.* 1650. *Marie Touchet épousa depuis François de Balzac, seigneur d'Antragues, pere de Henriette de Balzac, l'une des maîtresses de Henri IV.*	CHARLES IX. *meurt au château de Vincennes le 30. mai 1574. jour de la Pentecôte, entre trois & quatre heures après midi, âgé de 24. ans ; il en avoit regné treize & demi. Son cœur fut porté aux Célestins de Paris. Il est enterré à saint Denis.* Après le dîner, qui, selon l'usage, suit les obséques à saint Denis, le parlement ayant à sa tête Christophe de Thou, envoya commander à M. Amiot, grand aumonier, de lui venir dire les graces *comme roi*, ce qu'il refusa de faire, & même se cacha. La meme difficulté s'éleva à l'enterrement de Louis XIV. M. de Mesmes étant premier président. Muret prononça à Rome l'oraison funèbre de Charles IX.	*Papes.* Pie IV. 1565. Pie V. 1572. Grégoire XIII. 1585. *Maison Othomane.* Soliman II. 1566. Selim II. 1574. *Empereurs.* Ferdinand. 1564. Maximilien II. 1576. *Roi d'Espagne.* Philippe II. 1598. *Roi de Portugal.* Sebastien. 1578. *Roi d'Angleterre.* Elisabeth. 1603. *Roi d'Ecosse.* Marie Stuart. 1587. *Roi de Dannemarc.* Frédéric II. 1588. *Rois de Suéde.* Eric, déposé 1568. Jean, frere d'Eric. 1592. *Rois de Pologne.* Sigismond II. 1572. Henri, depuis roi de France. *Czar.* Jwan Basilowitz. 1584.

noient ne les rendoient pas plus ſavans, le chancelier de l'Hôpital jugea qu'il feroit plus court de leur ôter l'adminiſtration de la juſtice, en ordonnant qu'ils feroient tous de robe courte, au moyen de quoi l'adminiſtration de la juſtice reſta à leurs lieutenans, ce qui acheva de faire deux états diſtincts de la robe & de l'épée : par l'article L. de la même ordonnance, le roi réduit à un ſeul les deux ſiéges de juſtice qui ſe trouveront dans une ſeigneurie qui n'eſt pas royale, ce qui évite un degré de juriſdiction aux juſticiables. Mais ce qui eſt le plus à remarquer dans cette ordonnance, eſt l'article LXXXIV. par lequel le roi ordonne que les minutes des actes ſeront ſignées des parties : il eſt bien ſurprenant que pour la ſûreté des contrats & pour la célérité des expéditions, on ne s'en fût pas aviſé plûtôt. L'article premier de cette même ordonnance rétabliſſoit la pragmatique par rapport aux élections : le motif étoit que le pape avoit fait caſſer le concordat comme trop favorable au roi (ce concordat ſi mal reçu en France) & qu'il vouloit rétablir à ſon profit la collation des bénéfices, ainſi qu'il en uſoit en Italie & en Eſpagne, & donner pour droit aux François les régles de la chancellerie Romaine. Ce fut dans ces circonſtances que Charles IX. pour contregager le pape, fit revivre la pragmatique, ſous prétexte que le concordat avoit dû finir avec François I. Le pape qui ſe vit par là privé du fruit des bulles ſans avoir l'avantage des collations, redemanda le concordat ; le cardinal d'Eſt, qui vint en France, l'obtint du roi, & Charles IX. par la déclaration donnée à Chartres en 1562. révoqua l'article premier de l'ordonnance d'Orléans, & rétablit le concordat ; ce qui fut confirmé depuis par Henri III. article premier de l'ordonnance de Blois. C'eſt le droit actuel.

MINISTRES

Charles, cardinal de Lorraine. 1574.

Artus de Cossé, seigneur de Gonnor, grand pannetier, surintendant des finances, & depuis maréchal de France. 1582.

Secretaires d'Etat.

Cl. de l'Aubespine. 1567.

Jacq. Bourdin. 1567.

Flor. Robertet. 1567.

Flor. Robertet d'Alluie. 1569.

Cl. de l'Aubespine de Hauterive. 1570.

Sim. Fizes de Sauves. 1579.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617.

Pierre Brulart. 1608.

Cl. Pinart. 1605.

GUERRIERS.

Connétable.

Anne de Montmorenci. 1567.

Maréchaux de France.

Jean d'Albon de Saint André. 1562.

Charles de Cossé de Brissac. 1563.

Paul de la Barthe de Termes. 1562.

François de Montmorenci. 1579.

Imbert de la Platiere de Bourdillon. 1567.

François de Scepeaux. 1571.

Henri de Montmorenci, duc de Damville. 1614.

Artus de Cossé. 1582.

Honorat de Savoie. 1580.

Gaspard de Saulx de Tavannes. 1573.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Michel de l'Hôpital. 1573.

J. de Morvilliers, G. D. S. 1577.

Premiers Présidens.

Gilles le Maistre. 1562.

Christ. de Thou. 1582.

Procureurs du roi.

Gilles Bourdin. 1570.

Jean de la Guesle. 1589.

Avocats du roi.

Baptiste du Mesnil. 1569.

Aimon Bouchérat. 1564.

Gui du Faur de Pibrac. 1584.

Augustin de Thou. 1595.

Il y avoit encore alors un avocat du roi, qualifié clerc, qui avoit la préséance sur l'avocat du roi laïc; & pour passer de la place de celui-ci à la place de l'avocat du roi clerc, il falloit préter un nouveau serment. Charles IX. en 1570. abolit cette forme, & ordonna que quand le premier office vaqueroit, le second avocat y passeroit sans autre formalité.

SAVANS & Illustres.

Beauvais, gouverneur de Henri IV. tué à la S. Barthelemi. 1572.

Jean Calvin. 1564.

Annibal Caro. 1566.

Cl. d'Espense. 1571.

Ch. Etienne. 1564.

S. François de Borgia. 1572.

Cl. Gudimel. 1572. C'est lui qui a mis en chant les pseaumes de Marot.

Et. Jodelle. 1573.

Denis Lambin. 1572.

Paul Manuce. 1574.

Ch. du Moulin. 1566.

Michel Ange. 1564.

Antoine de Noailles. 1562.

Michel Nostradamus. 1566.

Bernard. Ochin. 1564.

Henri d'Oysel. 1566.

Guillaume Pelissier, premier évéque de Montpellier lors de la translation du siége qui étoit auparavant à Maguelonne, est un des premiers qui a contribue à enrichir la biblioteque du roi des manuscrits grecs, syriaques & hébreux. 1568.

Pierre Ramus. 1572.

Odet de Selves. 1564.

Læl. Socin. 1562.

Jean du Tillet. 1570.

Adr. Turnebe. 1565.

Jer. Vida. 1568.

Le 8. décembre le roi envoie au parlement de Paris une lettre, par laquelle, en lui annonçant la mort de François II. il lui marque, qu'attendu son bas âge, *se confiant en la vertu & en la prudence de la reine sa mere, il l'a suppliée de prendre en main l'administration du royaume, avec le sage conseil & avis du roi de Navarre & des notables & grands personnages du conseil du feu roi.* Le parlement par sa lettre du 12. du même mois écrit au roi, *qu'il remercie Dieu de ce qu'il a inspiré au roi la pensée de commettre l'administration du royaume à la reine sa mere, avec le conseil du roi de Navarre.* Le 30. mars suivant le roi écrivit au parlement de Paris, *qu'il y avoit eu une union & accord, par rapport au gouvernement du royaume, signés entre la reine sa mere & le roi de Navarre, ainsi qu'il avoit déja été déclaré par les lettres de commission données le 25. du même mois pour la convocation d'une assemblée des états généraux.* Dans ces lettres de commission le roi de Navarre est qualifié de lieutenant général du royaume. Les états particuliers de la prévôté & vicomté de Paris avoient conclu à ce que la régence lui fût déférée, ce qui n'eut point d'effet. Catherine de Médicis n'eut point non plus le titre de régente pendant la minorité de Charles IX. mais on sait la part qu'elle eut au gouvernement sous ce regne & sous le suivant. Il est étonnant que tous les écrivains, à commencer par M. de Thou, Mezerai, Daniel, le Gendre, &c. ayent donné à Catherine le titre de régente; peut-être ont-ils été induits en erreur, parce qu'en effet elle le fut jusqu'au retour du roi de Pologne, en vertu de lettres patentes que lui donna Charles IX. le jour même de sa mort, & qui furent enregistrées quatre jours après.

Dès les premiers jours du regne de Charles IX. le prince de Condé est mis en liberté. Triumvirat formé par le duc

de Guiſe, le connétable de Montmorenci, & le maréchal de Saint André. Ils moururent tous les trois de mort violente, ainſi que le roi de Navarre qui ſe joignit à eux.

1561.

Edit de juillet, rendu à Saint Germain, portant réglement ſur le fait de la religion, pour contenir le peuple en paix.

Colloque de Poiſſi, accordé par la reine aux inſtances des chefs des Huguenots; le cardinal de Tournon eut la ſageſſe de s'y oppoſer, mais la vanité du cardinal de Lorraine, qui comptoit y briller, le fit accepter: Théodore de Beze portoit la parole pour les Huguenots. François II. avoit envoyé des lettres patentes en 1560. pour contraindre le chapitre de Paris, par ſaiſie, à lui faire un prêt: Charles IX. donna de nouvelles lettres en 1561. pour contraindre tous les bénéficiers de ſon royaume à une déclaration des revenus de leurs bénéfices: ces lettres furent révoquées.

Arrêt ſolemnel du parlement, par lequel le prince de Condé eſt abſous de la conjuration d'Amboiſe. Arrêt du parlement contre Jean Tanquerel, qui avoit mis dans une thêſe cette propoſition: *Papa poteſt reges & imperatores hæreticos deponere.*

Marie Stuart, que Catherine de Medicis n'aimoit point, & qui ne l'aimoit pas davantage, retourne en Ecoſſe par les conſeils du cardinal de Lorraine ſon oncle, auxquels elle céda à regret, après avoir quitté les armes & le titre de reine d'Angleterre: elle penſa être arrêtée à ſon paſſage par des vaiſſeaux d'Eliſabeth, qui n'avoit pas voulu lui donner de paſſeports, ſur le refus que fit Marie de renoncer autentiquement à ſes droits ſur la couronne d'Angleterre.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES IX.

1562.

Edit de janvier, qui accorde aux Huguenots l'exercice public de leur religion, (c'est le premier,) la reine le fait rendre par la crainte que la jonction du roi de Navarre au Triumvirat ne rendit ce parti trop puissant. Le parlement refuse de l'enregistrer, *his verbis*, *non possumus nec debemus.* Il fut pourtant enregistré après deux lettres de jussion. Il y avoit dans cet édit un article remarquable; c'est une espece de réglement sur la maniere dont les Protestans doivent se conduire, & il est dit » qu'ils n'avanceront rien » de contraire au concile de Nicée, au Symbole, & au » livre de l'ancien & du nouveau Testament. « Premiere guerre civile, occasionnée par le massacre de Vassi, où François duc de Guise fut blessé. Le prince de Condé est déclaré chef des Protestans : il surprend Orléans, qui devient le boulevard de l'hérésie. Les Huguenots, à son exemple, s'emparent de plusieurs villes, entr'autres de Rouen. Le roi de Navarre est blessé le 15. d'octobre à la tranchée devant la ville de Rouen, que l'armée du roi reprit d'assaut : il mourut le 17. novembre suivant de sa blessure. » La reine sa femme, dit Brantôme, souffroit impa- » tiemment que d'abord il se fût fait huguenot; lui disant » que, s'il vouloit se ruiner & se faire confisquer tout son » bien, elle ne vouloit point perdre le peu qui lui restoit... « puis elle changea bien après ainsi que son mari, car ce- » lui-ci se changea en catholique, & elle se changea en » huguenotte très-forte.

Lorsque cette guerre commença, les plus qualifiés de ceux qui commandoient sous le prince de Condé, étoient le comte de Gramont qui menoit les Gascons, Jean de Rohan les troupes du Dauphiné & du Languedoc, & d'An-

delot général de l'infanterie, qui commandoit en particulier les troupes du pays de France.

Bataille de Dreux, gagnée sur les Huguenots, où sont faits prisonniers les généraux des deux armées, le prince de Condé & le connétable; le maréchal de Saint André y est tué par Bobigni : ce fut le duc de Guise qui gagna la bataille, quoiqu'il n'eût point de commandement. Un écrivain moderne a remarqué comme une chose singuliere, que François duc de Guise, général de plusieurs armées, & deux fois lieutenant général du royaume, (ce qui lui donnoit le commandement sur le connétable même,) n'avoit d'autre grade militaire que celui de capitaine de gendarmes, & étoit obligé d'obéir aux maréchaux de camp même : il est vrai que personne n'entreprit jamais de lui donner des ordres, & qu'il fut toujours, pour ainsi dire, le général de ses généraux. Nul n'a tant ressemblé à Pompée qui commanda les armées & qui eut les honneurs du triomphe, n'étant que simple chevalier Romain.

Le prince de Condé & le duc de Guise coucherent dans le même lit le soir de la bataille, & le lendemain matin le prince de Condé raconta qu'il n'avoit pû fermer l'œil, & que le duc de Guise avoit dormi à côté de lui aussi profondément que s'ils avoient été les meilleurs amis du monde.

Le duc de Savoie rentre, par un accord avec la cour, dans Turin, Chivas, &c. qu'on lui retenoit à cause des droits de la duchesse d'Angoulême, mere de François I. Le maréchal de Bourdillon, qui étoit lieutenant de roi dans le Piémont, fit inutilement des représentations pour empêcher cette restitution.

Etablissement de l'université de Douay.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES IX.

1563.

Siége d'Orléans, où François duc de Guise est assassiné par Poltrot. La puissance du duc de Guise étoit telle, que le connétable Anne de Montmorenci lui écrivoit, *Monseigneur*, & *votre très-humble & très-obéissant serviteur :* & M. de Guise lui écrivoit, *Monsieur le connétable*, & au bas, *votre bien bon ami.* Il laisse deux cens mille écus de dettes.

Edit de pacification du 19. mars, dans lequel les Huguenots eurent beaucoup d'avantages. Mais la crainte qu'on avoit des Anglois, à qui les Huguenots avoient remis le Havre de Grace, rendoit cette paix nécessaire. Le prince de Condé s'y porta de bonne foi, & si la reine lui avoit tenu la parole qu'elle lui avoit donnée, de lui continuer dans les conseils le même rang & la même confiance qu'avoit eus le roi de Navarre son frere, le parti protestant eût été bien-tôt affoibli ; mais on le négligea dès que l'on n'eut plus besoin de lui. Charles IX. est déclaré majeur à treize ans & un jour au parlement de Rouen, après la prise du Havre sur les Anglois, qui avoient envoyé du secours aux Huguenots : le roi se trouva en personne à ce siége. Le parlement de Paris n'enregistra cette déclaration qu'après d'itératives remontrances, fondé sur le droit qu'il avoit de vérifier les édits avant tout autre parlement du royaume. Charles IX. est le premier de nos rois qui se soit fait déclarer majeur au parlement, c'étoit l'intérêt de Catherine de Médicis, qui en avançant l'âge de la majorité, fixé par Charles V. à quatorze ans accomplis, fit déclarer par son fils dans cette assemblée, qu'il lui continuoit l'administration des affaires, & écarta par là tous ceux qui pouvoient y prétendre : ces mêmes motifs firent agir Marie de Médicis & Anne d'Autriche, en faisant déclarer ma-

jeurs leurs fils Louis XIII. & Louis XIV. mais l'impatience de Catherine de faire finir la minorité, eſt une nouvelle preuve de ce que nous avons avancé qu'elle n'étoit pas régente. Conférences tenues à Troyes pour la paix avec l'Angleterre. Clôture du concile de Trente, qui avoit commencé en 1545. Du Ferrier, ambaſſadeur, fit ſes proteſtations contre ce qui s'étoit paſſé à ce concile. Nous voyons dans une lettre dattée de Fontainebleau du 3. mars, de Jean de Morvilliers à ſon neveu l'évêque de Rennes ambaſſadeur auprès de l'empereur, » que ſi-tôt que le cardinal de Lorraine fut de retour du concile, on envoya » querir les préſidens de la cour & gens du roi, pour voir » les décrets du concile, ce qu'ils ont fait : & la matiére » miſe en délibération, le procureur général propoſa au » conſeil, que quant à la doctrine ils n'y vouloient toucher, & tenoient toutes choſes quant à ce point pour » ſaines & bonnes, puiſqu'elles étoient déterminées en » concile général & légitime ; quant aux décrets de la » police & réformation, y avoient trouvé pluſieurs choſes dérogeântes aux droits & prérogatives du roi & priviléges de l'Egliſe Gallicane, qui empêchoient qu'elles » ne fuſſent reçues ni exécutées. On fit écrire Dumoulin » contre le concile de Trente. « Le comte de Lune, ambaſſadeur d'Eſpagne, voulant diſputer au concile de Trente la préſéance aux ambaſſadeurs du roi, ceux-ci conſerverent leur place, & l'ambaſſadeur d'Eſpagne ſe vit réduit à ſe déplacer, & à ſe mettre entre le dernier cardinal prêtre & le premier cardinal diacre, pour ne pas être aſſis au-deſſous de l'ambaſſadeur de France. Edit pour l'établiſſement des conſignations.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES IX.

1564.

Le roi part pour visiter une partie des provinces de son royaume. Paix conclue avec l'Angleterre. Il ne fut point parlé dans ce traité de la restitution de Calais, qui devoit être faite dans huit ans, aux termes du traité de Câteau-Cambresis, sans doute parce qu'Elisabeth avoit manqué à la condition essentielle sous laquelle cette ville lui devoit être rendue, qui étoit de ne rien entreprendre contre la France. Seulement il lui fut payé, par forme de compensation, la somme de six vingt mille écus, au lieu de cinq cens mille écus, dont on étoit convenu, au cas que l'on gardât Calais ; & les ôtages donnés par la France furent rendus. Milord Hunsdon, cousin germain d'Elisabeth, vint trouver le roi à Lyon pour lui faire jurer l'observation de la paix, & lui présenter l'ordre de la Jarretiere. Le roi en partit parce que la peste y étoit, ainsi que dans plusieurs autres villes du royaume, & il s'en vint au château de Roussillon en Dauphiné : ce fut là qu'il rendit la fameuse ordonnance de Roussillon, qui porte que l'année commencera dans la suite au premier janvier, au lieu qu'elle ne commençoit que le samedi saint après vêpres : le parlement ne consentit à ce changement que vers l'an 1567. Nous remarquerons à ce sujet que les Romains commençoient l'année au premier janvier, & qu'ils donnoient les étrennes ce jour-là ; & M. Ducange observe qu'en France, dans le tems même où l'année commençoit à Pâques, on ne laissoit pas que de donner les étrennes le premier janvier, parce qu'on le regardoit comme le premier jour de l'an, sans doute parce qu'alors le soleil remonte. Par l'article XXIV. de l'ordonnance de Roussillon, les doubles jurisdictions de justice qui ne sont pas royales,

ſont réduites à une ſeule ; grand avantage pour les particuliers : cet article eſt conforme à celui de l'ordonnance d'Orléans de 1560. & Philippe de Valois avoit r ndu une pareille ordonnance en 1328. Le roi rendit un édit dans le même lieu, par lequel il diminuoit des avantages accordés aux Huguenots par l'édit de pacification. Catherine de Médicis fait abattre le palais des Tournelles, qui lui étoit devenu odieux depuis la mort de Henri II. & va loger au Louvre avec le roi. Commencement du palais des Thuilleries, entrepris par Catherine de Médicis : ce palais fut joint au vieux Louvre par la galerie qu'acheva Henri IV. Enregiſtrement de l'édit pour l'établiſſement de la juriſdiction des conſuls.

Fondation de l'Univerſité de Beſançon.

1565.

Entrevue du roi & de Catherine de Médicis avec Iſabelle de France, femme de Philippe II. & le duc d'Albe, à Bayonne. La reine, ſous le prétexte du paſſage du duc d'Albe dans les Pays-Bas, fit des levées de troupes pour ſe précautionner, diſoit-elle, contre lui. Les Huguenots de France & des Pays-Bas en prennent de l'ombrage, & leurs méfiances firent naître la deuxiéme guerre civile en France, & le commencement des troubles aux Pays-Bas. Catherine avoit cauſé la premiere guerre civile, en favoriſant les Huguenots ; elle fut cauſe de la ſeconde en les irritant.

Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas, avoit eu pour conſeil le cardinal de Granvelle. Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, & le comte d'Egmont, mécontens de ſe voir ſans autorité, attiſoient les premiers feux de la révolte ; &, comme il

arrive toujours dans les gouvenemens foibles, croyant les regagner, on leur avoit sacrifié Granvelle, qui fut rappellé avant l'entrevûe de Bayonne : Philippe II. qui ne tarda pas à s'appercevoir de cette faute, envoya le duc d'Albe à sa place.

Levée du siége de Malthe par les Turcs, défendue par le grand-maître Jean de la Valette : plusieurs seigneurs François allerent à son secours. Lorsque le chevalier de la Roche vint faire part au roi & à la reine mere de cette nouvelle de la part du grand-maître, le chancelier de l'Hôpital, s'adressant à la reine, lui fit remarquer que dans les trois siéges importans qu'avoient soutenus les chevaliers de saint Jean, c'étoient trois François qui étoient grands-maîtres ; d'Aubusson, qui défendit Rhodes ; l'Isle-Adam, qui n'en sortit qu'après des prodiges de valeur, & après y avoir fait périr cent quatre-vingt mille Turcs ; & le troisiéme, Parisot de la Valette.

1566.

Ordonnance donnée à Moulins au mois de février, dite du *Domaine* : cette ordonnance met au même niveau, par les articles II. & XIII. les domaines anciens de la couronne & les nouveaux, & déclare précisément (article II.) réunis au domaine, les domaines possédés par le roi, dont le fermier aura compté pendant dix ans. Autre ordonnance du même mois : c'est la célébre ordonnance de Moulins pour la réformation de la justice, par laquelle, entr'autres articles, on regle le droit de *Committimus* ; nous avons une derniere loi sur cet article dans la déclaration de *1669.* par la même ordonnance, en interprétation de celle d'Orléans, les substitutions antérieures à cette derniere sont réduites seulement à quatre degrés,

& il est ordonné que les délits seront punis dans le lieu où ils sont commis.

Déclaration du mois de juillet, rendue à Paris, sur les érections des duchés, &c. lesquels seront désormais réunis à la couronne faute d'hoirs mâles : cet édit subsiste encore, ensorte que pour en éviter l'effet, il faut une dérogation précise.

Mort de la duchesse de Valentinois. On lit sur le tombeau qu'elle avoit fait élever à son mari dans la cathédrale de Rouen, des vers latins, par lesquels elle lui promet de lui tenir aussi fidelle compagnie après sa mort, qu'elle avoit fait pendant sa vie : elle ne croyoit pas si bien dire, car après en avoir vécu séparée, elle fut enterrée à Anet. Elle avoit pour ayeule Marie, fille naturelle de Louis XI. & de Marguerite de Sassenage : on vit de même depuis la marquise de Verneuil, fille de Marie Touchet & de Charles IX. devenir la maitresse de Henri IV. par une espéce de succession de galanterie.

Commencement des troubles des Pays-Bas, excités par les Religionnaires, sous le nom de *Gueux*, dont le principal objet étoit d'empêcher l'établissement de l'inquisition : le roi d'Espagne se dispose à les punir : le prince d'Orange qui prévoit l'orage, se retire en Allemagne, & laisse dans les Pays-Bas le comte d'Egmont & le comte de Horn, après les avoir inutilement avertis du danger.

Il paroit par les mémoires de Nevers, que le principal motif qui engagea Philippe II. à exciter des troubles sous ce regne & sous celui de Henri III. fut de mettre ces princes hors d'état de se joindre aux rebelles des Pays-Bas.

1567.

Le duc d'Albe, arrivé dans les Pays-Bas, fait arrêter

le comte d'Egmont & le comte de Horn, qui furent exécutés l'année d'après. Les Huguenots, ayant le prince de Condé & l'amiral à leur tête, veulent s'emparer de la personne du roi qui étoit à Monceaux ; la reine en est avertie, & se retire à Meaux, d'où les Suisses commandés par leur colonel Louis Sfiffer de Lucerne, ramenent le roi à Paris : le duc de Nemours marchoit en avant avec les cavaliers de la garde du roi, & le connétable étoit à l'arriere garde avec tous les gens de la cour. (*Davila.*) » Le prince de Condé devint en telle gloire, qu'il fit battre » monnoie d'argent avec cette inscription, *Louis XIII. roi » de France.* (Brantôme.) « Bataille de Saint-Denis le 10. novembre, où le connétable Anne de Montmorenci fut blessé à mort ; cette bataille ne dura que trois quarts d'heure, & l'on mit en doute lequel des deux partis avoit remporté la victoire, cependant la Noue prononça en faveur de l'armée royale. Le connétable avoit su se maintenir, pendant l'espace de quatre regnes de troubles, dans la premiere charge de l'état ; & à l'âge de soixante & quatorze ans il donna une bataille, la huitiéme où il s'étoit trouvé, où il eût la force de recevoir huit blessures mortelles, & de casser du pommeau de son épée les dents de celui qui lui tira le dernier coup. C'étoit un Ecossois, nommé Jacques Stuart, qui, ayant été fait prisonnier deux ans après à la bataille de Jarnac, fut mis à mort en vengeance du meurtre du connétable : le Laboureur doute que ce Jacques Stuart fût de la maison d'Ecosse. Les Ecossois, ainsi que les Romains, prenoient le nom des maisons auxquelles ils s'attachoient, ce qui s'appelloit à Rome *Clientela*, & ce qui ressemble aux aggrégations si communes en Italie ; c'est le même que l'on soupçonna du meurtre du président Minard sous François II. Le connétable avoit eu cinq en-

fans ; François, maréchal duc de Montmorenci ; Henri qui fut pair, maréchal de France & connétable ; Charles qui fut fait duc d'Anville & amiral de France ; Montbron & Thoré : on lui rendit à sa mort des honneurs qu'on ne rend qu'aux rois ; on porta son effigie à ses funérailles. Charles d'Ailli de Picquigni, vidame d'Amiens, & son fils, ayant été tués à la bataille de Saint-Denis, leur succession fit dans la suite la matiere d'un procès : comme il s'agissoit de savoir lequel des deux étoit mort le premier, le parlement qui ne put vérifier le fait, jugea qu'il ne devoit point renverser l'ordre de la nature, & prononça que la succession avoit passé du pere au fils.

La ville d'Orléans, qui par un article de l'édit de pacification de 1563. avoit été remise entre les mains du roi, est surprise par les Huguenots. Le duc d'Anjou est fait lieutenant général du royaume ; la reine lui avoit donné pour conseil le maréchal de Tavannes, à qui il dut toute la réputation dont il jouit jusqu'au moment qu'il monta sur le trône : ce même maréchal & le maréchal de Retz furent dans le secret de la Saint Barthelemi, dont on les accusa d'être les principaux auteurs.

Création de la charge de colonel général de la cavalerie, & divisée d'abord sous le titre *d'en de-çà & de de-là les monts ;* l'une en faveur de Charles de Savoye duc de Nemours, & celle-ci en faveur de Henri de Montmorenci duc d'Anville : cette distinction a cessé depuis.

Edit de Saint Maur, dit *des Meres*, pour empêcher qu'elles ne succédent à leurs enfans *ès biens provenans du côté paternel :* cet édit fut rendu sur l'instance de Jean de Montluc, pour empêcher que la veuve de son neveu n'emportât tous les biens de sa maison.

Lettres patentes, qui portent que nul ne sera reçu dans

un office de judicature, ſans information de vie & de mœurs, & s'il n'eſt de la religion catholique. Stobée dit qu'à Athènes il y avoit une loi par laquelle chaque citoyen, avant d'avoir part aux charges publiques, étoit obligé de prêter ſerment au ſujet de la religion : *Je défendrai les autels, je me conformerai au rit national.*

1568.

La guerre continue dans le royaume. Deuxiéme paix conclue à Longjumeau, dite *la petite paix*, parce qu'elle ne dura que ſix mois : on y rappelloit l'édit de pacification de 1563. ſans aucunes des reſtrictions de l'édit de Rouſſillon.

Troiſiéme guerre civile, plus animée que les autres, & où les princes Proteſtans d'Allemagne prirent parti. Elle fut cauſée par le projet que la reine avoit formé de faire arrêter le prince de Condé & l'amiral qui s'étoient retirés dans leurs terres, & dont ils furent avertis par le maréchal de Tavannes.

Mort de dom Carlos & d'Eliſabeth de France ſa bellemere. Pie V. publie la bulle *in cœna Domini*, par laquelle il excommunie tous princes & autres qui exigeront des eccléſiaſtiques quelque contribution que ce puiſſe être ; cette bulle eſt lue tous les ans à Rome le jeudi ſaint. Le parlement rendit arrêt en 1580. contre cette bulle. La reine Eliſabeth s'aſſure de la perſonne de Marie Stuart, qui s'étoit refugiée en Angleterre, pour lui demander un aſyle contre les rebelles de ſon royaume.

Le chancelier de l'Hôpital, devenu ſuſpect à la reine, prend le parti de ſe retirer de la cour. Nous ne ſaurions mieux placer qu'à cet article du chancelier de l'Hôpital (un des grands magiſtrats & des grands juriſconſultes de

notre France) quelques réfléxions qui nous rappelleront les progrès qu'avoient faits les loix depuis le commencement de la monarchie jusqu'à ce siécle.

Toute société a des loix, mais quoique les loix paroissent devoir être invariables, il est pourtant vrai qu'elles se sont ressenties de l'inconstance des hommes, & qu'elles ont été obligées de changer à mesure du changement des mœurs & des usages. Assurément *la loi des Saliens* n'avoit pas prévû ce que les capitulaires y ont remplacé, parce que cette loi n'avoit à conduire que des hommes, dont la guerre étoit le seul emploi : au lieu que les capitulaires dirigeoient une société plus formée, & des citoyens rassemblés, dont les passions se montroient sous une autre forme. L'introduction des fiefs fit un bien plus grand changement : la France n'étoit plus reconnoissable du tems de Charles le Simple à celui de Charlemagne, & il fallut d'autres remédes pour de nouveaux maux : car les loix ne sont guéres que des remédes, & des hommes raisonnables n'en auroient pas grand besoin. Le caractére des François demandoit, pour leur bonheur, qu'ils fussent gouvernés par un seul, il étoit donc nécessaire de les ramener insensiblement à ces tems heureux où ils n'avoient qu'un maître, au lieu de les laisser se détruire par un amour d'indépendance, dont ils n'appercevoient pas les suites ; encore un siécle de guerres privées, & c'étoit fait de la monarchie Françoise ; il fallut donc des loix sur ce genre bisarre de possessions que la prudence de nos rois cherchoit à modifier, en attendant qu'ils se fussent mis en état de n'en plus rien craindre : de-là cette suite non interrompue de sages précautions transmises, comme par une espece de miracle, de regne en regne, par lesquelles nos rois, sans laisser pénétrer leur secret, parvinrent enfin à reprendre

l'autorité, si néceſſaire pour le bonheur des peuples : affranchiſſement des ſerfs, établiſſement des communes, cas royaux, annobliſſement, &c. tous autant de coups mortels portés à la licence & à la rebellion, qui s'autoriſoient des loix des fiefs.

Mais il étoit de plus grands maux encore, & que nous n'avions guéres connus, c'étoient les guerres de religion qui bouleverſerent le royaume ſous les malheureux regnes de François II. de Charles IX. & de Henri III. Si les grands & le peuple d'alors avoient été abandonnés à leur fanatiſme, la France ſeroit bientôt retombée, ſinon dans ſon ancienne barbarie, dont le luxe & l'amour du plaiſir l'auroient peut-être défendue quelque tems, du moins dans l'anarchie, ſuite du mépris des loix & de l'ignorance des lettres. Qui n'eût pas cru alors tout perdu ? Mais le chancelier de l'Hôpital veilloit pour la patrie : ce grand homme, au milieu des troubles civils, faiſoit parler les loix, qui ſe taiſent d'ordinaire dans ces tems d'orage & de tempête ; il ne lui vint jamais dans l'eſprit de douter de leur pouvoir ; il faiſoit l'honneur à la raiſon & à la juſtice, de penſer qu'elles étoient plus fortes que les armes mêmes, & que leur ſainte majeſté avoit des droits impreſcriptibles ſur le cœur des hommes, quand on ſavoit les faire valoir. De-là ces loix, dont la ſimplicité noble peut marcher à côté des loix Romaines ; ces édits, qui par leur ſage prévoyance embraſſent l'avenir comme le préſent, & ſont devenus depuis une ſource féconde où l'on a puiſé la déciſion des cas mêmes qu'ils n'ont pas prévûs ; ces ordonnances, où la force & la ſageſſe réunies font oublier la foibleſſe du regne ſous lequel elles ont été rendues : ouvrages immortels d'un magiſtrat au-deſſus de tout éloge, qui ſentoit l'étendue des devoirs & la force

de la ſuprême dignité qui l'occupoit ; qui ſut en faire le ſacrifice dès qu'il s'apperçut que l'on vouloit en gêner les fonctions, & d'après lequel on a jugé tous ceux qui ont oſé s'aſſeoir ſur ce même tribunal, ſans avoir ſon courage ni ſes lumieres.

1569.

Bataille de Jarnac, gagnée le 13. mars par le duc d'Anjou, contre Louis I. prince de Condé, qui y fut tué de ſang-froid par Monteſquiou : ce prince n'étoit âgé que de trente-neuf ans ; il avoit alors un bras en écharpe, & un moment avant l'action il reçut à la jambe un coup de pied du cheval du comte de la Rochefoucaud ſon beau-frere. Lorſqu'il entra dans le monde il n'avoit que ſix mille livres de rente ; la maréchale de Saint André lui fit don de ſa terre de Valleri, mais il n'eſt pas vrai que ç'ait été ſous la condition que lui & ſes deſcendans y auroient leur ſépulture. On a dit qu'il avoit été tué par ordre du duc d'Anjou. Cette bataille dura ſept heures ſans être meurtriere : les Catholiques furent vainqueurs. La reine eût bien voulu gouverner le prince de Condé par ſes maîtreſſes, qui ſe flatterent toutes de l'épouſer ; mademoiſelle de Limeuil devint groſſe, & fut chaſſée de la cour ; la maréchale de Saint André y mangea ſon bien ; & meſſieurs de Guiſe ne purent le gagner par l'eſpérance du mariage de la reine d'Ecoſſe : après la mort d'Eléonore de Roye, il s'étoit remarié à la ſœur du duc de Longueville.

L'amiral de Coligni raſſure les Huguenots : la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, leur amene ſon fils Henri, prince de Béarn, depuis Henri IV. & le prince Henri, fils du prince de Condé. Le jeune prince de Béarn eſt déclaré chef du parti : quoique ſon pere fût mort, il ne prit

le titre de roi de Navarre qu'après la mort de sa mere Jeanne d'Albret.

Rude escarmouche le 25. juin, proche la Roche-la-Belle en Limousin ; le duc d'Anjou s'y étoit campé pour empêcher l'amiral, qui avoit été renforcé par les Allemans, de pénétrer dans le Haut-Poitou : l'amiral y eut l'avantage ; il fut secondé par Guillaume prince d'Orange, & ce fut là que le prince de Béarn, âgé de seize ans, fit ses premieres armes. L'amiral leve le siége de Poitiers, vaillament défendue par le jeune Henri duc de Guise.

Le 3. octobre, bataille de Montcontour, ce fut la quatriéme de ce regne ; celle de Dreux en 1562. celle de Saint Denis en 1567. celles de Jarnac & de Montcontour. Les Huguenots furent battus à toutes les quatre. Celle-ci fut très-sanglante, le duc d'Anjou y fut encore vainqueur de l'amiral, mais ce prince n'en profita pas, ayant perdu beaucoup de monde devant Saint Jean d'Angeli qu'il assiégéa au lieu de poursuivre l'amiral ; il prit cette ville.

1570.

La guerre continue au-delà de la Loire avec une égale fureur. L'amiral étant aux ordres du prince de Béarn & du prince de Condé son cousin, âgés l'un de seize ans, l'autre de dix-sept, entreprend de traverser tout le royaume pour aller au-devant des troupes Allemandes, sans être arrêté par le maréchal de Cossé, qu'il battit à Arnaile-duc. Troisiéme paix favorable aux Huguenots, conclue à Saint Germain au mois d'août ; on la nomma *la Paix boiteuse & mal assise*, parce qu'elle avoit été conclue par les sieurs de Biron & de Mesmes, dont le premier étoit boiteux, & l'autre portoit le nom de la seigneurie de Malassise. Le duc d'Anjou va au-devant de la princesse Eli-

ſabeth d'Autriche qui venoit épouſer le roi, étant conduite par l'électeur de Mayence : il y eut quelque difficulté ſur le cérémonial entre le duc d'Anjou & l'électeur, mais elle fut terminée, & l'électeur ne voulut point prendre la main ſur le duc d'Anjou. (*Mém. de Cheverni.*)

1571.

Les avantages accordés aux Huguenots par la paix de Saint Germain, donnent des ſoupçons aux chefs de ce parti ; on eſſaye de les diſſiper en propoſant le mariage de la princeſſe Marguerite, ſœur de Charles IX. avec Henri prince de Béarn, & en même tems en leur laiſſant entrevoir que l'on ſe diſpoſoit à la guerre contre le roi d'Eſpagne : on propoſe auſſi le mariage du duc d'Anjou avec la reine Eliſabeth. Si jamais cette princeſſe a ſongé ſérieuſement à ſe marier, ç'a été avec ce prince qui fut depuis Henri III. On a dit que Marie Stuart avoit eu les mêmes vûes ſur ce prince, & que du fond de ſa priſon elle lui avoit fait ceſſion de ſon droit ſur la couronne d'Ecoſſe, dans l'eſpérance de l'épouſer. (*Bibl. Britan.*)

Bataille de Lépante, gagnée contre les Turcs par Dom Jean d'Autriche, bâtard de Charles-Quint. Ce jeune prince mourut en 1578. âgé de trente-deux ans ; ſon frere Philippe II. le ſoupçonnoit de vouloir ſe faire ſouverain de la Flandre dont il étoit gouverneur ; & ſes liaiſons avec la reine Eliſabeth, qui n'aimoit ni le roi d'Eſpagne ni les Eſpagnols, autoriſoient ſes ſoupçons : on ne crut pas que ſa mort, qui ſuivit de près, fût naturelle, & preſque tous les hiſtoriens, hors Cabrera, ont écrit qu'il avoit été empoiſonné. Strada a écrit que ce prince avoit été rendu ſuſpect à Philippe II. par l'habileté du prince d'Orange, & que cette jalouſie, en retardant les ſecours qu'il attendoit

d'Espagne, ne contribua pas moins à la liberté des Hollandois que leur courage & leur bonne conduite. Encore un fait curieux à ce sujet : Philippe II. ayant trouvé dans les papiers de Dom Jean un traité de ligue avec Henri duc de Guise, qui eût été également fatal à la France & à l'Espagne, profita de cette découverte pour faire les mêmes propositions au duc de Guise ; ensorte qu'il tourna à son avantage ce qui devoit lui être contraire, & que Dom Jean fut la cause indirecte de cette fameuse ligue qui causa tant de malheurs.

1572.

La reine de Navarre est attirée à Paris par le mariage de son fils, & l'amiral par l'apparence de la guerre que le roi alloit porter, à ce qu'on lui faisoit entendre, dans les Pays-Bas, & dont il devoit lui abandonner la conduite. Mort de la reine de Navarre : d'Aubigné, qui ne doute point qu'elle n'ait été empoisonnée, fait un bel éloge de cette princesse : » N'ayant de femme que le sexe, l'ame » entiere aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes » affaires, le cœur invincible aux grandes adversités. « Le roi de Navarre épouse la princesse Marguerite. L'amiral est blessé d'un coup d'arquebuse par Maurevert ; il attribue cet assassinat au duc de Guise : ce soupçon étoit d'autant plus fondé, que le duc de Guise qui n'avoit que treize ans lors de l'assassinat de François son pere, dont l'amiral étoit accusé, jura qu'il ne mourroit jamais qu'il n'eût vengé sa mort. (*Brantôme.*) Massacre des Huguenots à Paris, le jour de la saint Barthelemi : » Action » exécrable, qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura, s'il plait » à Dieu, jamais de semblable, (*Perefixe.*) « L'amiral, assassiné par le nommé Besme, fut la premiere victime de

cette journée ; sa charge fut donnée à Honorat de Savoie, marquis de Villars. On trouva entr'autres papiers, dans ceux de l'amiral de Coligni qui tenoit un journal, un avis à sa majesté de prendre garde, en assignant l'appanage à ses freres, de ne leur pas donner une trop grande autorité : la reine fit lire cet article devant le duc d'Alençon, qu'elle savoit affligé de la mort de l'amiral de Coligni : » Voilà » votre bon ami, lui dit-elle, voyez le conseil qu'il » donne au roi. Je ne sai pas, lui dit le duc d'Alençon, » s'il m'aimoit beaucoup, mais je sai qu'un semblable » conseil n'a pû être donné que par un homme très-fi» déle à sa majesté, & très-zélé pour l'état. « Le massacre de la saint Barthelemi s'étendit par tout le royaume ; si l'on en excepte quelques provinces qui en furent garanties par la probité & le courage de ceux qui y commandoient ; leurs noms, quoiqu'écrits dans bien des mémoires, ne sauroient être trop répétés ; c'etoient les comtes de Tendes & de Charni, messieurs de Saint Heran, Tanegui le Véneur, de Gordes, de Mandelot, d'Ortes, &c. Le roi de Navarre & le prince de Condé firent abjuration pour sauver leur vie. Le roi, après avoir chargé le duc de Guise d'être l'auteur de ces funestes exécutions, s'en charge lui-même ; & en conséquence le parlement rend arrêt, qui porte que, vû le procès de l'amiral & de ses complices, l'amiral sera pendu par effigie au gibet de Montfaucon. La saint Barthelemi tomboit un dimanche cette année, & ce fut le soir que le massacre se fit. Ambroise Paré & la nourrice du roi, qui étoient de *la religion*, furent les seuls que le roi excepta de cette horrible proscription. *Ce prince, depuis ce jour*, dit Brantôme, *parut tout changé, &*, *disoit-on*, *qu'on ne lui voyoit plus au visage cette douceur qu'on avoit accoutumé de lui voir.* Fran-

çois de Noailles, évêque d'Acqs, ambaſſadeur à la Porte, fait la paix entre les Turcs & les Vénitiens, & ſauve par-là l'iſle de Candie que les Turcs avoient aſſiégée.

Le duché d'Uzès créé en 1565. eſt érigé en pairie.

1573.

Qui n'auroit cru l'héréſie écraſée? Mais le tems n'en étoit pas encore venu. Montauban donna le ſignal d'une nouvelle révolte, ce qui cauſa la quatriéme guerre civile, par le refus que firent les Huguenots de rendre les places de sûreté qui leur avoient été accordées. Pour faire comprendre juſqu'à quel point l'autorité royale étoit alors perdue, il ſuffira de rapporter les mots d'une lettre écrite de Périgueux au duc d'Alençon le 13. mars 1574. par André de Bourdeille, ſénéchal de Périgord, que Charles IX. avoit chargé de s'informer ſecretement de l'état de la province : *Si le roi, la reine & vous ne pourvoyez autrement que par le paſſé* (aux troubles de l'état) *je crains de vous voir auſſi petits compagnons que moi.* Siége de la Rochelle par le duc d'Anjou, où ce prince perdit preſque toute ſon armée, & qui ſe termina par un accord favorable aux Rochelois, qui, en ſe rendant, demeurerent les plus forts dans leur ville. Quatriéme paix, qui laiſſa voir la foibleſſe du gouvernement, & la force toujours ſubſiſtante des Huguenots, malgré les coups qu'on leur avoit portés.

Le duc d'Anjou eſt élu roi de Pologne après la mort de Sigiſmond II. La couronne de Pologne étoit originairement héréditaire ; ce ne fut que vers l'an 1386. qu'après la mort de Louis, roi de Hongrie & de Pologne, les Polonois ſe choiſirent un roi. Louis, quoique ſurnommé le Grand, ne le parut pas aux Polonois, qui ne pouvoient lui pardonner la préférence qu'il donnoit aux Hongrois

ſur eux ; & quoiqu'il eût déſigné ſon gendre pour héritier de cette couronne, les Polonois élurent Jagellon, grand duc de Lithuanie, qui achetta leurs ſuffrages par la réunion de la Lithuanie & de ſes autres principautés à la couronne : ce trône alors devint électif, & l'a toujours été depuis.

Le duc d'Anjou avoit appris au ſiége de la Rochelle ſon élection à la couronne de Pologne, par les ſoins de Jean de Montluc, évêque de Valence ; il part pour prendre poſſeſſion de cette couronne. Le roi étoit déja malade, & la reine laiſſe au duc d'Anjou en partant l'eſpérance d'un prompt retour. Le regret de quitter la France, où il pouvoit eſperer de regner bien-tôt, ne fut pas le ſeul qu'il emporta avec lui : on ſait ſon amour pour la marquiſe d'Iſle, (Marie de Clèves) premiere femme de Henri I. prince de Condé.

1574.

Nouveau parti nommé des *Politiques*, à la tête duquel étoient le duc d'Alençon & les Montmorenci. Les Huguenots ſe lient à ce parti. La reine avertie fait arrêter le duc d'Alençon & le roi de Navarre ; le prince de Condé ſe retire en Allemagne. Les maréchaux de Montmorenci & de Coſſé ſont mis à la Baſtille pour le même fait. La Mole & Coconnas, favoris du duc d'Alençon, ſont exécutés. Le premier étoit bien traité de la reine Marguerite, le ſecond de Madame de Nevers, (Henriette de Clèves.) On fait marcher trois armées qui ont de grands avantages contre les Huguenots.

Les Jéſuites recommencent à enſeigner au collége de Clermont.

Mort de Charles IX. les princes & ſeigneurs de la cour quitterent tous ſon convoi à l'égliſe de ſaint Lazare faux-

bourg de Paris, & il ne resta pour l'accompagner jusqu'à Saint Denis, que Brantôme, quatre autres gentilshommes de la chambre, & quelques archers de la garde.

Ce regne fut déchiré par les dissentions civiles, & rempli de meurtres & d'horreurs ; l'autorité royale y fut vivement attaquée, & cependant c'est sous ce regne que furent faites nos plus sages loix, & les ordonnances les plus salutaires à l'ordre public, qui subsistent encore aujourd'hui dans la plus grande partie de leurs dispositions. On en fut redevable au chancelier de l'Hôpital, dont le nom doit vivre à jamais dans la mémoire des hommes qui aimeront la justice. Ce qui est aussi extraordinaire, c'est que ce même prince, que tous les historiens nous peignent comme violent & cruel, & qui s'avoua l'auteur de la Saint Barthelemi, aima cependant les sciences & les lettres, se plut & réussit aux arts qui adoucissent l'ame, & nous a même laissé des preuves de son talent pour la poësie : aussi ce prince n'avoit-il pas toujours été le même : *Ce fut*, dit Brantôme, *le maréchal de Retz Florentin qui le pervertit du tout, & lui fit oublier & laisser toute la belle nourriture que lui avoit donné le brave de Cipierre.*

On remarque que c'est depuis Charles IX. que les secretaires d'état ont signé pour le roi. Ce prince étoit fort vif dans ses passions ; & Villeroi lui ayant présenté plusieurs fois des dépêches à signer, dans le tems qu'il vouloit aller jouer à la paume : *Signez, mon pere*, lui dit-il, *signez pour moi : Eh bien, mon maître*, reprit Villeroi, *puisque vous me le commandez, je signerai.* Brantôme, parlant de l'ancien tems, dit qu'autrefois les jeunes gens vouloient apprendre le métier de la guerre, & restoient long-tems subalternes. » Aujourd'hui, ajoute-t'il, cela n'est plus, » on ne se contente pas de si peu, car du premier coup

» que le jeune commence à porter les armes, il faut » qu'il commande ou en cavalerie légere, ou en gendar- » merie ou en infanterie, sans avoir jamais appris d'o- » béir. « Le Laboureur sur Castelnau étend plus cette idée. » On n'alloit pas si vite alors aux dignités de la » guerre : l'ambition avoit ses bornes, la valeur n'en avoit » point, & la belle réputation étoit son prix le plus so- » lide. Cette modération conservoit à l'état les plus grands » & les plus expérimentés capitaines dans une même fonc- » tion : au lieu qu'aujourd'hui il n'y a plus de charge pour » un gentilhomme de cinq ou six campagnes un peu ac- » crédité : en ce tems-là toute l'ambition des princes, des » plus grands & des plus braves de la cour, étoit de com- » mander cinquante ou bien cent hommes d'armes : on » voyoit en un jour de bataille flotter les barbes blanches » sur la cuirasse de la plûpart des capitaines, comme une » marque de l'antiquité de leurs services ; mais à présent » on cacheroit comme une honte sous une teinture de » poil & sous la perruque d'un jeune homme cette mar- » que d'honneur, & on auroit confusion de n'être pas sorti » d'un emploi auparavant que d'avoir atteint l'âge & le » service de le mériter. « C'est que les hommes ne desi- rent que d'être élevés, mais ne se soucient pas d'être grands.



1574. *Avénement à la couronne.*	*EVENEMENS REMARQUABLES.*

HENRI III. *qui étoit roi de Pologne, parvient à la couronne l'an* 1574. *âgé d'environ* 23. *ans. Il fut sacré à Reims le* 13. *février* 1575. *par Louis cardinal de Guise, le même jour de l'an révolu de son sacre en Pologne.*

Il avoit eu pour gouverneur François de Carnavalet, brave & vaillant seigneur, *dit Brantôme*, qui savoit tous les commentaires de César en latin par cœur.

Quand on vint à lui mettre la couronne sur la tete, il dit assez haut qu'elle lui blessoit, & lui roula par deux fois de la tête, comme si elle eût voulu tomber; ce qui fut remarqué & interprété à mauvais présage. (*Journ. de Henri III.*)

1574.

CE regne se nomme le regne des favoris. Montgommeri, pris les armes à la main dans Domfront sous le regne précédent, est condamné à la mort comme criminel de leze-majesté : » quinze ans auparavant il avoit eu » le malheur de tuer Henri II. dans un tour-» nois, & cet accident le conduisit sur l'échaf-» faut, chargé de tous les maux que cette » mort causa à l'état, plûtôt que de ses pro-» pres crimes; car pour celui de leze-majesté, » dont on l'accusoit, il ne pouvoit en être » recherché après les édits déja donnés, & » sur tout depuis la derniere amnistie; mais » il fallut accorder cette satisfaction à la pas-» sion de la régente, qui vouloit, à quelque » prix que ce fût, la mort d'un homme qui lui » avoit enlevé le roi son époux. Bel exemple » pour nous apprendre que dans les coups qui » attaquent les têtes couronnées, le hasard » seul est criminel, quand même la volonté » seroit innocente. « (*De Thou, T. VII.*) Ses enfans, par le même arrêt, furent déclarés roturiers, ce qui lui fit dire cette belle parole en mourant : » S'ils n'ont la vertu des nobles » pour s'en relever, je consens à l'arrêt. « Ce nom est malheureux : nous avons vû en 1521. le capitaine de Lorges, sieur de Montgommeri, blesser, en se jouant, le roi François I. à la tête.

Le feu roi, en mourant, avoit déclaré Catherine de Médicis régente, jusqu'à ce que son successeur fût revenu en France.

1589.

FEMMES.	*ENFANS.*	*MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Louise de Lorraine, fille de Nicolas comte de Vaudemont, frere puîné du duc de Lorraine, mariée en 1575. morte en 1601. enterrée dans l'église des Capucines, (aujourdhui la Conception) qu'elle avoit fondée. Le fameux comte d'Egmond décapité en 1568. étoit le frere de sa mere. *Henri III. avoit été amoureux de Renée de Rieux, qu'il vouloit faire épouser à François de Luxembourg, & qui épousa depuis Philippe de Castellane.* (Mémoires de Castelnau.)		HENRI III. *est assassiné à S. Cloud le premier jour d'août 1589. à huit heures du matin, par Jacques Clément, Jacobin, qui n'avoit que 22. ans, natif du village de Sorbonne, près de Sens, & qui avoit été élevé dans le couvent des Dominicains de cette ville. Ce prince mourut le lendemain, âgé d'environ trente-huit ans; il en avoit regné 15. & deux mois. Son corps fut déposé à l'abbaye de Compiegne jusqu'en 1610. qu'il fut porté à saint Denis.*	***Papes.*** Grégoire XIII. 1585. Sixte V. 1590. ***Maison Othomane.*** Amurat III. 1595. ***Empereurs.*** Maximilien II. 1576. Rodolphe. 1612. ***Roi d'Espagne.*** Philippe II. 1598. ***Rois de Portugal.*** Sébastien. 1578. Dom Henri, cardinal. 1580. Philippe II. 1598. ***Roi d'Angleterre.*** Elisabeth. 1603. ***Rois d'Ecosse.*** Marie Stuart. 1587. Jacques VI. 1625. ***Rois de Dannemarc.*** Frédéric II. 1588. Christiern IV. 1648. ***Roi de Suéde.*** Jean. 1592. ***Rois de Pologne.*** Etienne Battori. 1587. Maximilien d'Autriche. 1587. Sigismond III. 1632. ***Czars.*** Jwan Basilowitz. 1584. Fœdor Jwanowitz. 1597.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

Henri III. s'évade de Pologne, lui quatorziéme. Honneurs qu'on lui rend à Vienne & à Venise. La réception que lui firent en Piémont le duc & la duchesse de Savoie, fille de François I. fut trop payée par la restitution de Pignerol, Savillan & la Perouse, que le roi leur accorda par le conseil du maréchal de Bellegarde, vendu au duc de Savoie; c'étoient les seules villes fortifiées que la France avoit conservées au-delà des Monts. Le duc de Nevers qui en étoit gouverneur, s'y opposa, & le chancelier de Birague ayant refusé de signer les lettres patentes de cette restitution, le roi les scella lui-même. Bellegarde en fut disgracié depuis.

Assemblée importante, où l'on délibere sur le parti que l'on prendra contre les Huguenots. L'empereur Maximilien & les Vénitiens avoient conseillé au roi, lors de son passage de Pologne en France, de ne leur point faire la guerre: leurs motifs étoient différens, les Vénitiens le conseilloient de bonne foi & suivant ses intérets, mais l'empereur étoit soupçonné d'incliner pour la nouvelle religion. Paul de Foix insiste fortement sur la pacification; M. de Villequiers se déclare ouvertement pour leur faire la guerre, & ce parti est suivi par le roi, qui haïssoit également les Huguenots & le duc de Guise. Le prince de Condé & le maréchal d'Anville sont à la tête des Huguenots. Les événemens de la guerre sont peu importans. Les Rochelois recommencent les hostilités. Le duc de Montpensier prend Lusignan. Mort du cardinal de Lorraine.

1575.

Montbrun, chef des Huguenots en Dauphiné, est exécuté; il avoit eu l'audace de piller le bagage du roi, au sortir du pont de Beauvoisin, lorsque le roi revenoit de Pologne, & il ajoutoit que les armes & le jeu rendoient les

MINISTRES.

Philippe Hurault de Cheverni, qui étoit chancelier. 1599.

Pomponne de Bellievre, surintendant. 1607.

Franç. d'O, surintendant des finances. 1594.

Marcel, controlleur des finances; il avoit été prévôt des marchands.

Secretaires d'état.

Sim. Fizes de Sauves. 1579.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617.

Pierre Brulart. 1608.

Cl. Pinart. 1605.

Louis Revol. 1594.

Martin Ruzé. 1613.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

François de Montmorenci. 1579.

Henri de Montmorenci, duc d'Anville. 1614.

Ils étoient tous deux fils du connétable Anne de Montmorenci, & Henri le puiné fut connétable sous le regne suivant.

Charles de Montmorenci, qui étoit leur cadet, porta long tems le nom de Meru, & fut fait duc & pair par Louis XIII. sous le nom d'Anville, fut amiral de France, & eut le premier le titre de colonel général des Suisses.

Artus de Cossé, seigneur de Gonnor. 1582.

Honorat de Savoie. 1580.

Albert de Gondi de Retz. 1602.

Roger de Saint Lari de Bellegarde. 1579.

Blaise de Montluc. 1577.

Il nous a donné des commentaires de sa vie.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

René de Birague. 1583.

Philippe Hurault de Cheverni. 1599.

François de Montholon, G. D. S. 1590.

Fils du Garde des Sceaux, nommé aussi François.

Premiers Présidens.

Christ. de Thou. 1582.

Achilles de Harlai. 1616.

Procureurs du roi.

Jean de la Guesle. 1589.

Jacq. de la Guesle. 1612.

Avocats du roi.

Gui du Faur de Pibrac. 1584.

August. de Thou. 1595.

Barnabé Brisson. 1591.

SAVANS & Illustres.

Michel Baius. 1589.

Remi Belleau. 1577.

Fr. de Belleforêts. 1583.

George Buchanan. 1582.

Joach. Camerarius. 1574.

Louis de Camoens. 1579.

Jer. Cardan. 1576.

S. Charles Borromée. 1584.

P. Ciaconius. 1581.

J. Fr. Commendon, cardinal. 1584.

P. Danès, précepteur de François II. 1577.

Ce fut lui qui étant évêque de Lavaur, & ayant déclamé fortement au concile de Trente contre les mœurs des ecclésiastiques, fut interrompu par Sebastien Vance, évêque d'Orviette, qui dit avec mepris, *Gallus cantat*; à quoi Danès répondit: *Utinam ad Galli cantum Petrus resipisceret.*

Jean Dorat. 1588.

Arnauld du Ferrier. 1585.

Louis de Foix, ingénieur, vivant en 1585

Antoine de Granvelle, cardinal. 1586.

Louis de Guise, cardinal. 1578.

hommes égaux. Lesdiguieres prend sa place. Le duc d'Alençon, à qui le roi venoit de pardonner une conjuration contre sa personne, se met à la tête des rebelles. Elisabeth lui envoie du secours, & le roi qui jusques-là avoit desiré qu'elle épousât ce prince, craint que cette alliance n'entretienne les troubles. La reine tire les maréchaux de Montmorenci & de Cossé de la Bastille, pour les faire agir auprès du duc d'Alençon, sur qui ils avoient grand pouvoir. Henri duc de Guise est blessé dans une rencontre proche de Château-Thieri, d'un coup de pistolet au visage, ce qui lui fit donner le surnom de *Balafré.* Besme, l'assassin de l'amiral de Coligni, est tué par les Huguenots. Le roi veut en vain persuader aux Polonois de continuer à le reconnoître pour leur roi; ils élisent Etienne Battori, prince de Transilvanie, à qui ils font épouser la princesse Anne, sœur du dernier roi Sigismond. Henri étoit si convaincu que les Polonois n'avoient pas dû lui nommer un successeur, que du Ferrier étant son ambassadeur à Venise en 1580. eut ordre de se plaindre au Sénat, d'avoir nommé un ambassadeur pour aller résider en Pologne auprès du roi Etienne, qu'ils ne devoient regarder que comme son lieutenant. (*Hist. de Venise de Morosini.*) L'office de grand-maître des eaux & forêts qui avoit été unique jusqu'à ce regne, est supprimé dans la personne de Henri Clausse, seigneur de Fleuri; on créa en sa place six maîtres généraux. A présent les eaux & forêts sont distribuées en dix-sept départemens.

1576.

Le roi de Navarre, à qui le roi, à son arrivée, avoit rendu la liberté, s'évade de la cour, va se joindre aux Huguenots, & fait de nouveau profession du Calvinisme.

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Secretaires d'état.	*Maréchaux de France.*	*Avocats du roi.*	Paul de Foix. 1584.
Louis Potier de Gêvres. 1630.	Armand de Gontaut de Biron. 1592.	Jacq. Faye d'Espeisses. 1590.	Philibert de Lorme, vers 1577.
P. Forget de Frêne. 1610.	Jacques Goyon de Matignon. 1597.	*Loisel remarque que la premiere fois que les charges d'avocat & de procureur général ont été vendues à prix d'argent, ç'a été lorsque Bellievre, président au parlement de Paris, ayant résigné sa charge au mois d'août 1580. en faveur de Barnebé Brison, qui en paya soixante mille livres, ce dernier, qui étoit avocat général, vendit sa charge à Jacques Faye quarante mille livres.*	Charles, cardinal de Lorraine. 1574.
C'est Forget qui a dressé l'édit de Nantes.	Jean d'Aumont. 1595.	Jacques Mango. 1587.	Jean Maldonat. 1583.
	Guil. de Joyeuse. 1592.	Antoine Seguier. 1624.	Jean de Montluc, évêque de Valence. 1579.
		C'est le premier à qui le titre d'avocat général fut donné.	Ant. Muret. 1585.
		Avocats généraux commis au mois de janvier 1589. par les officiers du parlement, à la place de ceux qui se retirerent, (Jacques Faye, Seguier, &c.)	François de Noailles. 1585.
		Pierre de Beauvais.	Guillaume Paradin, vers 1581.
		Félix le Vayer.	Ambroise Paré, vers 1584.
		Jean le Maître.	Paul Veronese, peintre. 1588.
		Louis d'Orléans.	Gui du Faur de Pibrac. 1584.
			Guil. Postel. 1581.
			Pierre Ronsard. 1585.
			Louis de Saint Gelais. 1589.
			Car. Sigonius. 1585.
			Guil. Sirlet. 1585.
			Sainte Therese. 1582.
			Titien, peintre. 1576.
			Pierre Versoris. 1588.
			Simon Vigor. 1575.
			Pietro Vittori. 1585.

La reine, ſuivant ſa politique ordinaire, trouvant ce parti trop puiſſant, ſonge ſérieuſement à la paix. Le duc d'Alençon mépriſé par les Huguenots, écoute les propoſitions qu'elle lui fait faire. La paix ſe fait, c'étoit la plus favorable qu'euſſent obtenue les Calviniſtes : en conſéquence, on donne à Paris au mois de mai un édit de pacification, qui fut enregiſtré au parlement, (le cinquiéme qu'avoient obtenu les Huguenots,) & on leur accorde l'exercice public de leur religion, appellée dans cet édit *Religion prétendue réformée.* Il y eſt dit que les prêtres ou moines qui s'étoient mariés, ne pourroient être inquiétés dans la ſuite pour ce ſujet, & que leurs enfans ſeroient regardés comme légitimes ; cependant on trouve à la bibliothéque du roi un grand nombre de légitimations de ce tems-là, ce qui prouve que l'on croyoit en avoir beſoin malgré l'édit. On accorde aux Réformés des chambres mi-parties dans les huit parlemens du royaume, & les arrets rendus contre l'amiral, la Mole & Coconnas ſont annullés, leur mémoire réhabilitée, & la faculté accordée à leurs héritiers de rentrer dans leurs biens. On ajouta à l'appanage du duc d'Alençon, les duchés d'Anjou, du Maine, de Touraine & de Berri.

Henri III. établit des confrairies, & ſe donne en ſpectacle dans des proceſſions peu décentes, au lieu de travailler plus utilement pour la religion & pour lui-même, en réformant la licence de ſa cour. Pourquoi ne diroit-on pas quelquefois les défauts des princes ? » On n'aime pas » aſſez les bons, dit M. de Tillemont, quand on ne hait » pas les déréglemens des méchans. « L'édit de pacification révolte les Catholiques, & donne lieu à une confédération qu'on appella *la ſainte Ligue.* Aſſociations formées dans différentes provinces du royaume. Inſultes faites aux

Huguenots dans plusieurs villes. Etats tenus à Blois. Députation faites par les états au roi de Navarre & au prince de Condé, pour les inviter à s'y rendre, & à consentir à l'article qui doit défendre l'exercice de toute autre religion que de la catholique. Le duc d'Anjou se déclare contre l'édit de pacification. Après bien des déliberations on révoque l'édit de pacification, & la ligue est signée par le roi, le duc d'Anjou, &c. Maimbourg a recouvré une copie de l'acte qui fut signé par la noblesse de Picardie & par les magistrats de Peronne, & l'a fait imprimer à la fin de son histoire de la Ligue : c'est proprement par ce traité de Peronne que la Ligue commença en 1576. le cardinal de Lorraine en avoit conçu le premier projet au concile de Trente, mais la mort de François duc de Guise son frere l'avoit suspendu, il le reprit lorsque son neveu Henri fut en âge d'y prendre part; & sa mort n'empècha pas le duc de Guise de l'exécuter.

Déclaration rendue à Blois, qui, en réformant l'ancien usage, porte que les princes du sang précéderont tous les pairs, soit que ces princes ne fussent pas pairs, soit que leurs pairies fussent postérieures à celles des autres pairs; & qui régle les rangs entre les princes du sang, suivant leur proximité à la couronne. Après que cette déclaration eut été enregistrée, Christophe de Thou, lors premier président, assura le roi, que depuis l'avénement de Philippe de Valois à la couronne, il ne s'étoit rien fait de si utile pour la conservation de la loi Salique.

Grande peste à Milan où l'archevêque S. Charles Borromée donna les plus grands exemples de la sollicitude pastorale. Nous l'avons vû revivre dans l'évêque de Marseille lors de la peste de Provence en 1720.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

1577.

Le duc d'Anjou prend la Charité & Issoire.

Le roi craint que les Protestans n'appellent des troupes étrangeres dans le royaume, & après s'être embarqué trop légérement dans cette nouvelle guerre, tout d'un coup il interrompt ses succès, & par la même légéreté accorde aux Protestans une nouvelle paix, qu'il signa à Poitiers, à la vérité moins favorable que la premiere. Ce qui est singulier, c'est que dans l'édit de pacification le roi déclare » qu'il donnoit cet édit, en attendant qu'il eût plû à Dieu » de lui faire la grace, par le moyen d'un bon, libre & » légitime concile, de réunir tous ses sujets à l'Eglise ca- » tholique. « (*Courayer, appendix à l'histoire du concile de Trente.*) Est-ce que le concile de Trente tenu il n'y avoit que quatorze ans, n'étoit ni libre, ni bon, ni légitime? C'est que le roi craignoit d'irriter les protestans. Le roi de Navarre fut celui de tout le parti qui s'y porta le plus volontiers.

Le roi donne un brevet le 17. décembre au duc de Montmorenci, par lequel il est dit qu'il précédera le chancelier dans le conseil : il donne aussi des lettres patentes vérifiées au parlement, par lesquelles il ordonne qu'aucun des pairs nouveaux créés, ne pourroit précéder les officiers de la couronne, savoir le connétable, le chancelier, le garde des sceaux, le grand maître, le grand chambelan, l'amiral, les maréchaux de france & le grand écuyer.

1578.

Les troubles continuent en Guyenne. Dom Sebastien, roi de Portugal, est tué dans un combat qu'il donne aux Maures : il y périt trois rois; le roi de Maroc, son neveu

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

Mahomet qu'il avoit détrôné, & dom Sebastien ; c'est le premier roi de Portugal qui ait pris le titre de *Majesté*, que le roi Philippe II. lui donna. Son grand oncle le cardinal Henri lui succéde. Le Conneſtaggio dit que, » quoique ce » cardinal eût plus de vertus que de vices, il ne laissoit pas » d'être plus vicieux que vertueux, parce que ses vertus » étoient de prêtre, au lieu que ses vices étoient de » prince. « Combat de Cailus, (Lévis) de Maugiron & de Livarot, contre Balzac d'Antragues, d'Aidie de Riberac & de Schomberg. Cailus & Maugiron perdirent la vie; le roi leur fit élever, dans l'église de Saint Paul, à chacun une statue de marbre, ainsi qu'à Saint Mégrin, galant de la duchesse de Guise, que Henri duc de Guise fit assassiner. Ces monumens furent abattus par les Parisiens après la mort du duc & du cardinal de Guise.

La confusion étoit extrême dans les Pays-bas, où la religion partageoit les esprits. Le roi d'Espagne y avoit eu successivement pour gouverneurs, le duc d'Albe rappellé en 1573. Requescens mort en 1576. & dom Jean d'Autriche, devenu suspect aux Flamans, qui sans en consulter Philippe II. déférerent, par le conseil de Guillaume prince d'Orange, le commandement à l'archiduc Mathias, frere de l'empereur. Guillaume avoit compté de gouverner Mathias ; il n'en fut pas content, & détermina les catholiques des Pays-bas à appeller le duc d'Anjou, qui avoit quitté le nom de duc d'Alençon. Le duc d'Anjou s'évade de la cour pour aller se mettre à leur tête. Henri IV. qui n'étoit alors que roi de Navarre, faisoit bien peu de cas de ce prince. » Il a si peu de courage, le cœur si double & si » malin, le corps si mal bâti, &c. « Et la reine Marguerite sa sœur disoit de lui, quoiqu'elle l'eût beaucoup aimé, que *si toute l'infidélité étoit bannie de la terre, il la pourroit*

repeupler. On commence à édifier le Pont-neuf.

1579.

Henri III. institue l'ordre du Saint Esprit le premier janvier, (l'édit est du mois de décembre précedent) en mémoire de ce qu'il avoit été élu roi de Pologne, & étoit parvenu à la couronne de France le jour de la Pentecôte; mais en effet comptant, par le serment auquel s'engageoient les nouveaux chevaliers, détacher les grands seigneurs du parti protestant, & s'opposer en meme tems au progrès de la ligue, dont il commençoit à n'être plus le maitre. Le roi de Navarre reprend les armes, sous prétexte que l'on ne tenoit rien aux Protestans de ce qui avoit été convenu dans la conférence de Nerac, tenue au commencement de cette année, en interprétation du dernier édit de pacification. Cette conférence avoit été favorable aux Huguenots par la foiblesse de Pibrac, qui devint amoureux de la reine Marguerite.

Ordonnance de Blois. Le concile de Trente n'étant pas reçu en France quant à la discipline de l'Eglise, on trouve dans cette ordonnance les vrais principes qui font notre régle en cette matiere. Cette ordonnance conforme en ce point au concile de Trente, a confirmé le chapitre, qui regle les vœux de religion à seize ans, quoique l'ordonnance d'Orléans eût défendu de faire profession en religion pour les mâles avant vingt-cinq ans, & pour les filles avant vingt ans. La même ordonnance contient aussi d'autres articles importans, entr'autres le XLII. qui ordonne la peine de mort pour crime de rapt; avant cette ordonnance la fille ravie sauvoit la vie à son ravisseur, en déclarant qu'elle vouloit l'épouser : le CCLVIII. sur la noblesse, qui porte que les roturiers & non nobles achetans fiefs no-

bles, ne seront pour ce annoblis ni mis au rang & degré des nobles, de quelque revenu & valeur que soient les fiefs par eux acquis. L'annoblissement avoit introduit la vente des fiefs au profit des annoblis qui devinrent capables de les posseder, au lieu qu'auparavant ils ne pouvoient les acquérir. Cette nouveauté avoit été l'ouvrage des nobles, épuisés par les dépenses qu'ils avoient faites : ce furent eux-mêmes qui voulant au moins tirer quelque avantage de l'annoblissement des roturiers, que leur industrie & leur œconomie avoient enrichis, eurent recours au roi pour obtenir qu'il permit aux annoblis d'acquérir des fiefs : on comprend bien que c'étoit une grace que les rois n'avoient garde alors de leur refuser. Mais c'étoit bien assez de voir la noblesse dépouillée de ses domaines, & devenue par là moins entreprenante : il eût été indécent que le peuple en acquerant les fiefs, eût acquis en même tems les mêmes distinctions que leurs premiers possesseurs ; on les réduisit donc à l'avantage d'être propriétaires d'une terre, sans que le titre de cette terre leur devint propre, & alors fut établi le principe, que les terres nobles ne rendent pas noble celui qui les possede, & qu'un marquisat & un comté ne fait ni un marquis ni un comte : en conséquence fut rendue l'ordonnance, qui porte, que la noblesse ne pourra s'acquérir sans lettres du prince ou sans la possession des charges qui la conferent ; c'est ce genre de noblesse que nous appellons annoblissement, & qui est bien différent de la noblesse qui vient de la naissance. Quoique cette ordonnance soit rendue à Paris, elle est cependant appellée *Ordonnance de Blois*, parce qu'elle fut rendue en conséquence des cahiers présentés par les états tenus à Blois en 1576.

Arrêt du parlement, qui ordonne que les actes parde-

vant notaires feront fignés des parties : cet arrêt eft conforme à l'article LXXXIV. de l'ordonnance d'Orléans de 1560. Buffi d'Amboife eft affaffiné dans le château du feigneur de Montforeau, qui, inftruit de fon intrigue avec fa femme, avoit forcé celle-ci à lui donner un rendez-vous. Buffi avoit auffi été fort attaché à la reine Marguerite, & à la maniere dont elle en parle dans fes mémoires, il ne paroît pas qu'elle voulût le laiffer ignorer. Grands jours tenus à Poitiers. Le roi accorde fa protection à la ville de Genêve contre le duc de Savoie.

Combat du vicomte de Turenne, depuis maréchal de Bouillon, qui avoit pour fecond le baron de Salignac, contre le feigneur de Duras, qui avoit pour fecond Jacques de Durfort fon frere puîné.

1580.

Réformation de la coutume de Paris. Révolution de Portugal, dont Philippe II. s'empare après la mort du cardinal Henri, en conféquence des droits d'Ifabelle fa mere, fille d'Emanuel roi de Portugal. Dom Antoine de Crato, petit-fils d'Emanuel, ayeul de dom Sebaftien, dont la légitimité de la naiffance étoit conteftée, avoit été proclamé roi; mais il fut obligé de fe fauver en France, & le duc de Bragance, qui, à caufe de fa femme, avoit le droit le plus apparent, fut fait connétable de Portugal par Philippe II. Ce fut Jean fon petit-fils qui remonta fur le trône en 1640.

Le duc d'Anjou, de retour des Pays-bas, conclut la paix entre le roi & les Huguenots, dans l'efpérance que Henri III. le feconderoit dans la recherche qu'il faifoit de la reine Elifabeth, & dans le projet qu'il avoit formé de fe faire fouverain des Pays-bas, où le roi d'Efpagne

avoit perdu toute ſon autorité. La guerre malgré le traité continue toujours en Guyenne. Le roi de Navarre prend la ville de Cahors.

1581.

Les états de Hollande déclarent Philippe II. roi d'Eſpagne, déchu de la ſouveraineté des Pays-bas, qu'ils déferent au duc d'Anjou, par les conſeils de Guillaume prince d'Orange. La reine Eliſabeth & le duc d'Anjou ſe promettent des ſecours mutuels pour la défenſe de l'Angleterre & des Pays-bas.

Le duc d'Anjou, pour premier exploit, fait lever le ſiége de Cambrai au duc de Parme qui preſſoit cette ville : il paſſe en Angleterre, où il avoit déja été en 1579. pour y conclure ſon mariage avec Eliſabeth : cette princeſſe en éloigne la concluſion, en même tems qu'elle entretient les eſpérances de ce prince, juſqu'à lui donner un anneau pour gage de ſa foi, après avoir fait précéder ce don par la ſignature du contrat de mariage. Le roi ne deſiroit pas plus qu'elle que le mariage s'accomplît ; il étoit jaloux du duc d'Anjou, comme Charles IX. l'avoit été de lui.

Le roi, en érigeant le comté de Joyeuſe & la baronnie d'Epernon en duchés-pairies, donne ſéances à ces nouveaux ducs après les princes du ſang & les princes étrangers, & avant tous les ducs quoique plus anciens. Ces diſtinctions étoient odieuſes, mais la prodigalité du roi l'étoit bien davantage : on dit qu'il dépenſa douze cens mille écus aux nôces du duc de Joyeuſe, ſans compter quatre cens mille autres qu'il promit de lui payer ; auſſi les tailles étoient-elles alors à près de trente-deux millions, c'eſt-à-dire qu'elles avoient augmenté depuis le dernier regne d'environ vingt-trois millions.

Erection du duché de Pinei & Rameru en pairie de France, en faveur de François de Luxembourg, & de ses hoirs & ayans cause tant mâles que femelles. Ce duché ayant dans la suite passé successivement par Charlotte de Luxembourg, petite-fille de François, à M. de Brantes frere du connétable de Luines qu'elle épousa, & à M. de Tonnerre son second mari; elle eut de ce dernier mariage une fille qui porta ce duché au maréchal de Luxembourg : le maréchal qui obtint des lettres-patentes du roi en 1661. prétendit avoir rang du jour de l'érection de 1581. & les pairs au contraire, que ce ne devoit être que du jour de l'enregistrement de ses nouvelles lettres, cependant ces lettres furent enregistrées en 1662. & lui reçu à prêter serment pour n'avoir rang, jusqu'à ce que la contestation fût jugée, que du jour de cet enregistrement. Le roi ayant déclaré en 1676. qu'en effet sa volonté n'avoit point été de faire une nouvelle érection, & que les lettres patentes de 1661. n'étoient que pour approuver son mariage & agréer qu'il fût reçu en qualité de duc de Pinei pair de France; les pairs s'opposerent de nouveau, disant que les lettres de 1661. n'étoient pas suffisantes, & enfin cette contestation fut terminée par le célébre édit de 1711. qui ordonne que le duc de Luxembourg n'aura rang que du jour de l'enregistrement des lettres du 20. mai 1662.

1582.

Edit pour recevoir la réformation du calendrier Grégorien. On retranche en France les dix jours du 15. au 25. décembre. Ce même calendrier fut reçu l'année suivante dans la partie de l'Allemagne qui suivoit la religion catholique. On attente à la vie du prince d'Orange; Philippe II. en est violemment soupçonné. Renouvellement

de l'alliance avec les Suisses. Défaite de Strozzi près des Açores ; la reine catherine de Médicis l'avoit envoyé, tant pour soutenir les droits de dom Antoine, prieur de Crato, contre Philippe II. que pour tirer avantage des prétentions qu'elle avoit sur la couronne de Portugal ; Strozzi y fut tué. Solséde est écartelé pour avoir formé une conjuration contre le roi & le duc d'Anjou : on a prétendu que c'étoit à l'instigation des Guises.

1583.

Le duc d'Anjou, jaloux du prince d'Orange, qui s'attribuoit toute l'autorité, veut s'emparer de plusieurs des principales villes de Flandres, entr'autres d'Anvers, malgré les remontrances du duc de Montpensier & du maréchal de Biron ; les bourgeois, animés par le prince d'Orange, massacrent les François ; & le duc d'Anjou, couvert de honte de sa perfidie & de sa malhabileté, revient en France, où il mourut l'année suivante, âgé de trente ans. Bongars assure que ce fut de poison, & il est dit dans les mémoires de Nevers, que ce fut par un bouquet empoisonné que lui donna une de ses maîtresses, avec laquelle il vivoit à Château-Thierri où il s'étoit retiré. De toutes les places dont il s'étoit emparé, Cambrai fut la seule qui resta au roi.

1584.

La mort du duc d'Ajou, qui rendoit le roi de Navarre le plus proche héritier de la couronne, sert de prétexte au duc de Guise pour faire éclater la ligue, en faisant craindre d'avoir pour roi un prince séparé de l'Eglise. Le duc de Guise est le chef de la ligue. Guillaume, prince d'Orange, est assassiné à Delft par Balthasar Gerard, émis-

ſaire des Eſpagnols : ce prince, de la maiſon de Naſſau, avoit réuni les biens de la maiſon d'Orange & de Châlon, & fut prince d'Orange par le teſtament de René de Naſſau ſon oncle, fils de Claude de Châlon ; ce René, mort ſans enfans, n'avoit aucun droit de diſpoſer de la ſucceſſion de Châlon en faveur d'un étranger à cette maiſon, tel que Guillaume, au préjudice de la ſubſtitution faite par Marie de Baux, tige de cette maiſon. Guillaume laiſſa trois fils, Philippe-Guillaume, Maurice, & Frédéric-Henri, dont les deux derniers lui ſuccéderent l'un après l'autre, au défaut de Philippe-Guillaume leur aîné, qui étoit lors de la mort de ſon pere priſonnier en Eſpagne, d'où il ne revint qu'au bout de trente ans, pour venir mourir à Bruxelles en 1618. il avoit épouſé la fille du prince de Condé Henri I. Les Provinces-unies des Pays-bas trouvant Maurice trop jeune, car il n'avoit que dix-huit ans, firent offrir au roi de ſe mettre ſous ſa domination ; mais une propoſition ſi avantageuſe, appuyée des ſages conſeils de François de Noailles évêque d'Acqs, trouva un prince foible qui ne ſut pas en profiter. Maurice alors prit la place de Guillaume, & ſe montra digne d'un tel pere : ce fut lui qui fit la tréve de 1609. N'ayant point laiſſé d'enfans, Frédéric-Henri ſon frere lui ſuccéda, & obtint de Louis XIII. le titre d'*alteſſe :* il eut pour fils Guillaume, celui qui voulut ſurprendre Amſterdam, & dont la mort précipitée laiſſa de violens ſoupçons contre les chefs de l'état ; il fut pere du roi Guillaume III.

Henri III. députe vers le roi de Navarre, pour l'engager à changer de religion & à s'unir à lui. Catherine de Médicis, au lieu de chercher à détruire la ligue, dans ce commencement, où le duc de Guiſe n'avoit que peu de forces, craint que ſon autorité n'en ſoit altérée ſi le roi de

Navarre devient trop puissant, & elle favorise la maison de Lorraine, dans l'idée de placer sur le trône les enfans de sa fille, mariée au duc de Lorraine; mais le duc de Guise, qui pensoit plus à lui qu'aux princes de la branche aînée de sa maison, persuada au vieux cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, que la couronne le regardoit, afin de se donner le tems, à l'abri de ce nom, d'agir pour lui-même.

Office de colonel général de l'infanterie Françoise, érigé en charge de la couronne, en faveur du duc d'Epernon; les lettres n'en furent enregistrées que l'année suivante.

Les Ligueurs font insérer dans les rituels de Vannes & de Clermont une priere à ce qu'il plût à Dieu donner un fils au roi Henri III. & une autre priere pour le rétablissement de la pragmatique sanction : on n'avoit pas encore reconnu alors les avantages du concordat.

Les Récollets s'établissent en France.

1585.

Le roi reçoit l'ordre de la Jarretiere.

Manifeste du cardinal de Bourbon, du dernier mars, où il prend le titre de premier prince du sang, & recommande aux François de maintenir la couronne dans la branche catholique. Cette déclaration, appuyée des noms de presque tous les princes de l'Europe, le pape à leur tête, & dans laquelle les ducs de Lorraine & de Guise étoient qualifiés lieutenans généraux de la ligue, étoit relative à un traité conclu avec le roi d'Espagne, dont la politique, appuyée du prétexte de la ligue, mit le royaume à deux doigts de sa perte. Le roi, au lieu d'opposer la force à cette insulte, se contente de faire son apologie.

Les Ligueurs commencent la guerre : ils prennent plu-

ſieurs villes, entr'autres Toul & Verdun. Traité de paix conclu à Nemours le 7. juillet, qui ſuſpend la guerre, & par lequel le roi, en dépouillant les Proteſtans de ce qu'ils avoient obtenu par le paſſé, procure encore de nouveaux avantages à la ligue contre ſon autorité.

Sixte-Quint, ſucceſſeur de Grégoire XIII. ſans approuver la ligue, qu'il regarde comme un attentat à l'autorité de tous les ſouverains, & prévoyant dès-lors qu'elle mettroit le roi dans la néceſſité de ſe réunir au roi de Navarre, publie une bulle par laquelle il excommunie le roi de Navarre & le prince de Condé, & les déclare indignes de ſucceder à la couronne. Le roi de Navarre appelle comme d'abus de cette bulle au parlement & au concile général : quelques Ligueurs s'élevent auſſi contre cette entrepriſe du pape, que le parlement n'a garde d'approuver. Henri IV. fit afficher ſon acte d'appel aux portes du Vatican, & cette démarche hardie fit concevoir de l'eſtime pour lui à Sixte V. même. Etabliſſement *des Seize*, eſpece de ligue particuliere pour Paris ſeulement, compoſée de pluſieurs hommes qui s'étoient diſtribués dans les ſeize quartiers de la ville, & qui avoient partagé entr'eux l'adminiſtration des affaires, hommes vendus au duc de Guiſe, & ennemis jurés de la royauté.

La paix de Nemours qui avoit ſuſpendu les entrepriſes des Ligueurs, fit reprendre les armes aux Proteſtans. Il y eut divers événemens de guerre entre les deux partis. Les Guiſes reconnoiſſent que la poſtérité maſculine de Charles duc de Lorraine, oncle de Louis V. ne ſubſiſtoit plus, pour répondre à ceux qui diſoient qu'ils prétendoient en deſcendre.

1586.

Guerre dite *des trois Henris*; ſavoir, Henri III. Henri

roi de Navarre, & Henri duc de Guise. Le premier à la tête des Royalistes, le second à la tête des Huguenots, & le troisiéme chef de la Ligue. Il n'y eut point d'événement important, mais le royaume n'en étoit pas moins déchiré par cette guerre intestine.

Mort du baron des Adrets, gentilhomme Dauphinois, qui, après avoir fait grand bruit dans le parti huguenot, tomba dans l'oubli dès que le duc de Nemours l'eut ramené dans le parti catholique. C'est, dit le Laboureur, » qu'il y a beaucoup de différence entre la » maniere de faire la guerre pour ou contre son roi. » Tout est permis dans la révolte, & un chef s'y fait con» noître tel qu'il est; au lieu que dans le service de son » prince il doit paroître tel qu'il doit être, & qu'il est plus » sujet à la discipline militaire. « J'ajoutterois que, dès que les limites du devoir sont passées, on croit ne pouvoir aller trop loin pour les perdre de vûe, ni faire assez d'efforts pour regagner par le bruit de son courage, ce que l'on a perdu du côté de l'honneur par la révolte.

1587.

Exécution de Marie Stuart qui eut la tête tranchée au château de Fotheringai le 18. février. Elisabeth avoit fomenté, pendant tout le cours de son regne, la révolte de l'Ecosse contre sa reine légitime, en y introduisant la nouvelle religion, comme le meilleur moyen de rompre entre ce royaume & la France l'alliance qui duroit depuis huit cens ans: mais elle ne s'en tint pas là. Marie Stuart qui avoit épousé François II. en 1558. s'étoit remariée avec Henri Stuart comte d'Arley en 1565. & après la mort de ce prince en 1567. avoit épousé la même année en troisiémes nôces le comte de Bothwel, violemment soupçonné

de la mort de Stuart. Des rébelles profitant des circonstances, avoient irrité une partie de la nation contre Marie; la révolte de ses sujets l'engagea en 1568. à aller chercher une retraite en Angleterre où elle ne trouva qu'une prison qui dura dix-neuf ans, & d'où elle ne sortit que pour être conduite sur un échafaut. Malheureuse princesse, à qui on a voulu enlever jusqu'aux regrets de la postérité sur une fin si tragique, par les couleurs affreuses dont on a peint toutes les actions de sa vie!

Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de l'Isle de France, révéle la faction des *Seize* au roi, & l'entreprise qu'ils avoient formée de lui ôter la couronne & la liberté. Le roi, que rien ne pouvoit tirer de son assoupissement, & que Villequiers entretenoit dans l'oubli de sa gloire & de son état, ne prend nulles mesures sur cet avis; mais le duc d'Epernon ayant été insulté, prend des précautions pour s'assurer de la Bastille & de l'Arsenal, dont les Seize vouloient s'emparer. Le duc de Mayenne, qui craint pour sa personne, se retire de Paris. Le roi de Navarre s'avance pour joindre en Bourgogne les Allemans qui venoient renforcer son armée. Anne, duc de Joyeuse, va à sa rencontre pour lui fermer le passage, & pour le combattre. Bataille de Coutras en Guyenne, donnée le 20. octobre, où le roi de Navarre est vainqueur, & où le duc de Joyeuse perd la vie: il fut tué de sang froid, les uns disent par la Mothe Saint-Heray, d'autres par deux capitaines d'infanterie, nommés Bordeaux & Descentiers. Il n'y a que des guerres de religion où l'on voie de semblables meurtres; le duc de Guise périt ainsi devant Orléans, le prince de Condé à Jarnac, le maréchal de Saint André à Dreux, & le connétable de Montmorenci à Saint Denis. Le roi de Navarre ne profite pas de sa victoire, & retourne en Béarn,

où il étoit amoureux de Corisande d'Andouins, comtesse de Guiche.

Les avantages que le duc de Guise remporta sur les Allemans à Vimori en Gâtinois, & à Aulneau au pays Chartrain, dissiperent cette armée, qui se retira du royaume. Arrêté étrange de la Sorbonne, *que l'on pouvoit ôter le gouvernement aux princes que l'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme l'administration au tuteur qu'on avoit pour suspect.* (Daniel.)

Les Feuillans, fondés l'année précédente par Jean de la Barriere, s'établissent à Paris.

1588.

Henri I. prince de Condé, meurt de poison à S. Jean d'Angeli à l'âge de trente-cinq ans. Le procès fut fait à ce sujet, par les juges du lieu, à Charlotte de la Trimouille sa femme, mais elle fut déclarée innocente d'un si grand crime sous le regne suivant, par arrêt du parlement de 1596. Le prince de Condé mourut le 5. mars, & la princesse sa femme, qu'il avoit laissée grosse, accoucha le premier septembre de la même année d'un prince, qui fut Henri II. prince de Condé.

Erection du comté de Montbason en duché-pairie au mois de mai 1588. en faveur de Louis de Rohan comte de Montbason. Ce qui est remarquable, c'est que Louis étant venu à mourir sans enfans, Henri IV. accorda de nouvelles lettres à Hercules de Rohan son frere en 1594. pour jouir dudit duché *de la même datte & aux mêmes droits qu'eût pû faire Louis*, érigeant de nouveau, en tant que besoin seroit, ce comté en duché-pairie. Cette maison a deux pairies, celle de *Montbason*, & celle de *Rohan-Rohan*, autrement *Soubise*. Il y en avoit une troisiéme éteinte par

la mort du duc de Rohan en 1638. que Marguerite sa fille a portée dans la maison de Chabot, qui a pris le nom de Rohan par les nouvelles lettres d'érection de ce duché, enregistrées en 1652.

Le roi poussé à bout par les Seize, laisse échapper des menaces qui leur firent peur. Ils pressent le duc de Guise de revenir à Paris ; le roi lui fait défense d'y entrer : ce duc y vient, malgré la défense, bien accompagné : il voit le roi, qui n'a ni le courage de s'en défaire, ni celui de s'assurer de sa personne. Journée des Barricades le 12. mai, où les troupes du roi sont forcées par les factieux. Le duc de Guise appaise le tumulte ; la reine le presse de sortir de Paris, il n'en veut rien faire. Le roi quitte Paris, va à Chartres, & le duc de Guise se trouve seul maître de la capitale. Etant allé visiter, après le départ du roi, Achilles de Harlay, premier président, il le trouva » qui se pour- » menoit dans son jardin, lequel s'étonna si peu de leur » venue, qu'il ne daigna pas seulement tourner la tête ni » discontinuer sa pourmenade commencée, laquelle ache- » vée qu'elle fut, & étant au bout de son allée, il retour- » na, & en retournant il vit le duc de Guise qui venoit à » lui : « alors ce grave magistrat levant la voix, lui dit : *C'est grand pitié quand le valet chasse le maître, au reste, mon ame est à Dieu, mon cœur est à mon roi, & mon corps est entre les mains des méchans, qu'on en fasse ce qu'on voudra.* (Disc. sur la vie & la mort du P. de Harlay.) Le duc de Guise s'empare de la Bastille & de l'Arsenal, dont Bussi le Clerc, procureur au parlement, un des Seize, fut fait capitaine ; ainsi le duc de Guise s'acheminoit à grands pas vers la royauté : mais, comme dit Montagne, » les pré- » tendans à la couronne trouvent tous les échelons, jus- » qu'au marche-pied du trône, & petits & aisés, mais le

» dernier ne se peut franchir pour la hauteur.

Catherine de Médicis, qui étoit restée à Paris, continue de négocier, & enfin la paix se fait par l'édit de réunion signé à Rouen, où le roi avoit été reçu par Tanegui le Veneur, sieur de Carrouge, & par Jacques, fils du comte de Tillieres. M. de Thou, parlant de ce Tanegui le Veneur, comte de Carrouge, dit que » c'étoit un gentilhom» me de la premiere noblesse de sa province, homme d'un » esprit doux & moderé ; « il portoit le nom de la charge de grand Veneur, que possedoient ses ancêtres en Normandie du tems de Guillaume le Conquérant. Ce traité étoit à la honte de la royauté, il enchérissoit encore sur celui de Nemours, & l'objet principal étoit d'empêcher que la couronne ne tombât à un prince protestant. On croit que le roi fut déterminé à cette paix par la crainte que lui donnoit la flotte de Philippe II. surnommé *l'Invincible*, qui étoit en mer, & qui menaçoit également la France & l'Angleterre; cette flotte, battue par les Anglois & par la tempête, fut presque entiérement détruite. Le roi s'apperçoit, quand il n'en est plus tems, de l'abîme que la reine sa mere lui avoit creusé ; il n'a plus pour elle qu'une confiance simulée. En effet, cette princesse à qui tous les partis, Catholiques & Protestans, avoient toujours été égaux, pourvû qu'elle gouvernât, voyant son fils sans enfans, s'étoit livrée au duc de Guise, dans l'idée de faire regner le duc de Lorraine son petit-fils, au préjudice de la branche de Bourbon : mais le duc de Guise qui ne travailloit que pour lui, profitoit de ces dispositions, sans se laisser pénétrer par cette princesse ; nul ne savoit son secret, & il en avoit un pour chacun de ceux avec qui il traitoit : les promesses qu'il faisoit au pape, au roi d'Espagne, au duc de Lorraine & au cardinal de Bourbon, étoient toutes différentes, &

chacun d'eux le ſervoit en croyant ne ſuivre que ſes intérêts particuliers. Le roi aſſemble les états à Blois, & ſe défait de meſſieurs de Belliévre, de Cheverni & de Villeroi, ſes miniſtres : on croit que ſa raiſon fut le deſſein qu'il prit de faire mourir meſſieurs de Guiſe ; il craignit que ſes miniſtres ne s'y oppoſaſſent, s'il leur en parloit, ou que, s'il leur en faiſoit myſtere, ils ne le pénétraſſent, & n'en avertiſſent la reine mere. (*Mém. de Cheverni.*) Ces miniſtres furent remplacés par François de Montholon, qui n'avoit, ainſi que ſon pere, de talent que pour le bareau, par Martin Ruzé de Beaulieu, & par Révol.

Le duc de Savoye, profitant des troubles, s'empare du marquiſat de Saluces, étant, dit-on, d'intelligence avec le duc de Guiſe.

Les demandes inſolentes des députés aux états de Blois, & l'audace du duc de Guiſe parvenue à ſon comble, forcent enfin le roi à ſe défaire de ce prince, qui étoit devenu trop puiſſant pour qu'on pût lui donner des juges. Ce n'étoit point une terreur panique que la crainte des entrepriſes qu'il pouvoit former, il ſe trouvoit dans des circonſtances pareilles à celles dont Pepin profita. Henri III. ne reſſembloit pas mal aux derniers rois de la premiere race, & le prétexte de la religion eût fort bien pu ſuſciter quelque pape de l'humeur de Zacharie : » Le ſeul » obſtacle qu'il y eut, dit le Laboureur, étoit le droit de » ſucceſſion, plus établi en faveur des branches collatérales du ſang royal dans la troiſiéme race, que dans » les deux premieres : le grand nombre des princes, la » puiſſance du roi de Navarre, & la valeur du prince de » Condé ſon frere, dont on peut dire, politiquement parlant, que la guerre qu'il entretint ſervit de contre- » poids aux affaires, & que les guerres civiles de ſon tems

» furent comme une nuée où il cacha les restes de la mai-
» son royale. « Le duc de Guise est massacré le 23. décembre, & le cardinal de Guise son frere le lendemain 24. le froid étoit excessif, & le roi, dit M. de Thou, étoit presque toujours furieux dans les tems de gelée. Le cardinal de Bourbon est prisonnier. On manque d'arrêter le duc de Mayenne, qui étoit à Lyon. Le roi fit une bien plus grande faute de ne point marcher droit à Paris, & de renvoyer les principaux chefs de la ligue. Doit-on croire ce que raconte d'Aubigné, que, lorsque dans le conseil où cette exécution fut proposée, on représenta au roi le danger où il se mettoit du côté de la cour de Rome,
» ce prince tira de sa pochette une lettre par laquelle
» Sixte-Quint lui envoyoit un conseil absolu de se rendre
» le plus fort & toujours maître, par quelque violence
» que ce fût. « Catherine de Médicis mourut à Blois au milieu de tous ces troubles, accablée de dettes, le 5. janvier suivant, âgée de soixante-onze ans : elle recommanda au roi, en mourant, de se réconcilier avec le roi de Navarre. La mort de cette princesse, qui avoit fait tant parler d'elle, ne fit pas le moindre bruit. Ainsi mourut Isabelle de Baviere ; ainsi mourut la duchesse d'Angoulême, mere de François I. comme si de tems en tems le Ciel se plaisoit à étouffer la mémoire des ambitieux. C'étoit sans doute une princesse d'un esprit fort vaste que Médicis, mais corrompue par l'éducation italienne d'alors, & croyant que les crimes devoient entrer tout naturellement dans les moyens que l'on employoit aux affaires. (*Mabli.*) Trop peu retenue par les préjugés, elle trouvoit plus court d'abréger par des voies violentes les difficultés que son génie auroit pu vaincre par des voies honnêtes & permises. (*V.* la piéce de François II.) Excès des Ligueurs dans Paris, à la nouvelle de la mort du duc de Guise.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

Invention des bombes à la guerre, par un homme de Venlo, si même elles ne sont pas plus anciennes, comme il paroît par des relations manuscrites du siége de Rhodes en 1522. qui portent que les Turcs s'en servoient.

Le duc de Parme assiége inutilement Bergop-Zoom : cette ville, une des plus fortes places des Pays-Bas, se défendit encore en 1622. contre Spinola, qui fut contraint d'en lever le siége après y avoir perdu plus de dix mille hommes : la conquête en étoit réservée à Louis XV. qui après avoir battu en personne à Lawfeld le 2. juillet 1747. l'armée confédérée des Autrichiens, des Anglois & des Hollandois, commandée par le duc de Cumberland, en fit faire le siége par le comte de Loevendal. Bergop-Zoom, située sur un canal proche l'Escaut, ne pouvoit être investie à cause des marais qui l'environnent ; elle étoit d'ailleurs soutenue par une armée qui en rafraichissoit continuellement la garnison ; & depuis le siége du duc de Parme, elle avoit été fortifiée par le fameux Cohorn, qui la regardoit comme son chef-d'œuvre, & qui étoit le plus grand ingénieur qu'ayent eu les Hollandois ; mais la valeur des François fut plus forte que sa situation, la tranchée fut ouverte le 14. juillet, & la ville prise d'assaut le 17. septembre.

1589.

Decret de la Sorbonne, qui délie les sujets du serment de fidélité qu'ils doivent au roi.

Bussi le Clerc méne le parlement à la Bastille. Le président Brisson exerce l'office de premier président ; Molé, conseiller, celui de procureur général ; & Jean le Maistre & Louis d'Orléans, avocats, celui d'avocats généraux. Le duc de Mayenne se voyoit chargé à regret de la ven-

geance de la mort de ſon frere, qu'il n'aimoit pas, & qu'il avoit autrefois appellé en duel ; il ſentoit d'ailleurs que tôt ou tard le parti des rebelles ſeroit accablé, malgré cela il arrive à Paris où il eſt déclaré *lieutenant général de l'état royal & couronne de France, par le conſeil de l'Union.* Ce conſeil de l'Union, composé des *Seize*, avoit été augmenté juſqu'au nombre de quarante, & le duc de Mayenne y avoit joint quatorze perſonnes. Après la mort de Henri III. le duc de Mayenne caſſa ce conſeil de l'Union.

Le duc d'Aumale eſt gouverneur de Paris. Le roi, par un édit donné à Blois au mois de février, transfere à Tours le parlement de Paris ; une autre partie de ce parlement fut transférée à Châlons ſur Marne. Voici ce qu'on trouve à ce ſujet dans un manuſcrit de Blanchard : *Aug. de Thou préſida avec Nic. Potier à la chambre du parlement qui fut établie à Châlons lorſque le parlement fut transféré à Tours par l'édit du mois de février* 1589. Le roi s'accorde avec le roi de Navarre : ils ſe voyent au Pont de la Mothe, à un quart de lieue de Tours, avec de grandes démonſtrations d'amitié. Le roi de Navarre, après avoir ſuivi le roi à Tours où il coucha une nuit, ſe retire à ſon quartier, mais il en revint bien vîte avec ſes troupes au ſecours du roi, que le duc de Mayenne, à la tête de toute ſon armée, avoit compté de ſurprendre dans Tours. Un ſervice ſi important acheva de bannir les défiances qui pouvoient reſter entre ces deux princes. Les deux rois s'avancent vers Paris avec leur armée : après quelques avantages remportés par des détachemens de leur parti, & ayant ſous leurs ordres le maréchal de Biron & le duc d'Epernon, ils prennent la ville de Pontoiſe, défendue par d'Alincourt qui en étoit gouverneur. Sanci améne un ſecours de dix mille Suiſſes, & l'armée royale qui ſe trouve forte de plus de

trente mille hommes, vient faire le siége de Paris, où commandoit le duc de Mayenne. C'étoit là un grand service que Sanci rendoit à l'état, aussi fut-il fait colonel des Suisses de simple maître des requêtes qu'il étoit. Henri IV. pour qui ce service étoit si important, le fit depuis surintendant des finances. Mais Sanci se brouilla avec Gabrielle d'Estrées, pour lui avoir parlé avec trop de franchise sur l'état de ses enfans; elle lui fit ôter la surintendance, qui fut donnée au marquis de Rosni. Lettres monitoriales du pape contre Henri III.

Il est assassiné le premier août par le frere Jacques Clément Jacobin : il déclare en mourant Henri roi de Navarre son successeur. On croit que madame de Montpensier, sœur du duc de Guise, eut grande part à cet assassinat. La reine Louise en accusa aussi le duc de Mayenne.

La charge de secretaire du cabinet ne commence à être connue que sous ce regne; ce fut M. de Benoise qui l'exerça, ayant été auparavant clerc de la chambre. (*Fauvelet du Toc.*)

La ligue est peut-être l'événement le plus singulier qu'on ait jamais lu dans l'histoire, & Henri III. le prince le plus malhabile de n'avoir pas prévu qu'il se mettoit dans la dépendance de ce parti, en s'en rendant le chef. Les Protestans lui avoient fait la guerre comme à l'ennemi de leur secte, & les Ligueurs l'assassinerent à cause de son union avec le roi de Navarre, chef des Huguenots. Suspect aux Catholiques & aux Huguenots par sa légereté, & devenu méprisable à tous par une vie également superstitieuse & libertine, il parut digne de l'empire tant qu'il ne regna pas; *caractere d'esprit incompréhensible*, dit M. de Thou; *en certaines choses au-dessus de sa dignité, en d'autres, au-dessous même de l'enfance.* Aucun des regnes précédens n'a fourni plus de volumes, plus d'anecdotes, plus d'estampes,

plus de piéces fugitives, &c. Il y a dans tout cela bien des choses inutiles; mais comme Henri III. vivoit au milieu de son peuple, aucun détail des actions de sa vie n'a échappé à la curiosité; & comme Paris étoit le théatre des principaux évenemens de la ligue, les bourgeois qui y avoient la plus grande part, conservoient soigneusement les moindres faits qui se passoient sous leurs yeux; tout ce qu'ils voyoient leur paroissoit grand, parce qu'ils y participoient, & nous sommes curieux, sur parole, de faits dont la plûpart ne faisoient peut-être pas alors une grande nouvelle dans le monde. On peut fixer avec le P. Daniel au tems des guerres civiles des Huguenots, la décadence entiere de la marine en France.

Dans la personne de Henri III. finit la race des Valois, qui avoit commencé à regner en 1328. & dont il ne resta de mâle que Charles, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. On peut remarquer comme une chose singuliere, que Françoise de Nargonne, femme de ce duc, & par conséquent bru de Charles IX. ne mourut qu'en 1713. c'est-à-dire, près de cent quarante ans après la mort de son beau-pere. On a dit que Henri III. avoit été assassiné à Saint-Cloud dans la maison de Gondi, dans la même chambre où avoit été résolu le massacre de la saint Barthelemi: mais on a reconnu que c'étoit une fable.





